MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 3, janvier 1880-mai 1881 / Ministère des affaires [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 3, janvier 1880-mai 1881 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
409

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME III

(2 JANVIER 1880-13 MAI 1881)

BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXI

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1^{re} SÉRIE (1871-1900)

TOME III

(JANVIER 1880-MAI 1881)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME III

(JANVIER 1880-MAI 1881)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 *bis*, QUAI D'ORSAY, 73 *bis*

MCMXXXI

AVANT-PROPOS.

Ce troisième volume de la première série comprend, comme le second, une série de documents relatifs à la question d'Orient et à l'exécution du traité de Berlin. Les uns montrent l'évolution de la question monténégrine et la démonstration navale devant Dulcigno, les autres ont trait au règlement de la frontière turco-grecque.

Les grandes Puissances se sont trouvées en présence dans ces deux ordres de négociations et ont essayé de rapprocher des points de vue quelquefois différents.

D'autres documents nous les font voir dans leurs rapports directs quand elles discutent de leurs intérêts en Europe.

Mais le recueil permettra de mieux discerner encore leur politique, quand elles s'affrontent soit hors d'Europe, soit dans la discussion de problèmes méditerranéens, à la conférence marocaine de Madrid, ou en Égypte, ou en Tunisie. La question tunisienne est, en même temps qu'un problème méditerranéen, un problème de politique générale où la France voit à côté d'elle ou en face d'elle l'Allemagne, la Turquie, l'Angleterre et l'Italie. Elle impose la publication d'un très grand nombre de pièces, et ce tome troisième, qui s'ouvre avec le mois de janvier 1880, s'arrête le 13 mai 1881, au lendemain du traité de Bardo[1]. Avec les télégrammes et les dépêches du Ministre des Affaires étrangères, des titulaires des grands postes qui notent les

---

[1] On remarquera que l'annotation du volume est plus abondante que celle des deux précédents. La cause en est que, pour ne pas multiplier le nombre déjà considérable des pièces, on a, pour certaines questions de second plan qu'il ne convenait ni de supprimer ni d'exposer avec le même détail que les questions essentielles, résumé en note des télégrammes ou des dépêches, dont on a eu soin d'ailleurs d'indiquer avec précision les dates et les références.

réactions des Cabinets étrangers et font part de leurs impressions personnelles, la correspondance du représentant de la France à Tunis, qui a vu naître la question, qui en a suivi tous les développements, toutes les sinuosités, vécu pour ainsi dire toutes les phases, apporte à l'histoire de ces quinze mois une précieuse contribution et l'on ne s'étonnera pas de la place relativement considérable qui lui a été faite dans l'ensemble de la publication.

TABLE MÉTHODIQUE[1]

I. LES PUISSANCES ET LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BERLIN.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. LE MONTÉNÉGRO.		
1880.				
11 avril.	Circulaire	Entente entre la Porte et le Monténégro sur le projet d'échange territorial.	T.	87
18	Constantinople à Paris.	Signature du protocole des frontières turco-monténégrines.	T.	93
24	*Idem*	Protestation des Puissances contre la violation des promesses faites par la Porte pour l'évacuation des territoires monténégrins.	T.	96
29	Paris à Constantinople.	Représentations à faire à la Porte sur son attitude dans l'affaire monténégrine.	T.	102
3 juin.	Londres à Paris...	Attitude de l'Autriche dans l'affaire monténégrine.	T.	145
5	Paris à Berlin.....	Négociations anglo-autrichiennes sur l'affaire monténégrine.	T.	151
6	Berlin à Paris.....	Adhésion de l'Allemagne à la proposition autrichienne concernant le Monténégro.	T.	154
12	Paris à Constantinople.	Communication à la Porte d'un projet de compensation territoriale à offrir au Monténégro.	T.	162
12	Paris à Londres...	Projet de compensation territoriale à offrir au Monténégro.	T.	163
19	Paris à Londres...	Réponse de la Porte à la note relative au Monténégro.	T.	174
1er juil.	Constantinople à Paris.	Difficultés soulevées par la Porte dans l'affaire monténégrine.	T.	188
4	Paris à Constantinople.	Refus d'accueillir les objections de la Porte..	T.	190
10	*Idem*	Projet de démonstration navale à Dulcigno..	T.	205
12	Circulaire	Attitude expectante de la France devant le projet anglais de démonstration à Dulcigno.	T.	208
14	Affaires étrangères à Ambassade britannique.	Conditions de l'adhésion de la France à la démonstration navale.	T.	212
23	Berlin à Paris.....	Adhésion de l'Allemagne au projet de démonstration navale.	T.	221

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
25	Constantinople à Paris.	Intervention personnelle de la reine Victoria auprès du Sultan.	T.	223
27	Affaires étrangères à Ambassade britannique.	Adhésion de la France à un projet de «simple» démonstration navale.	D.	226
22 août.	Paris à Constantinople.	Nécessité pour la Porte de livrer Dulcigno sans délai.	T.	242
26	M. de Freycinet à M. de Courcel.	Refus de la France de s'associer à l'emploi de la force.	T.	245
30	Paris à Londres...	Réponse turque à la note collective du 3 août sur le Monténégro.	D.	249
2 sept.	Affaires étrangères à Ambassade britannique.	Réserves de la France quant à la démonstration navale.	D.	250
4	Paris à Londres...	Identité des instructions à donner aux amiraux (devant Dulcigno).	T.	253
16	Paris à Constantinople.	Rectification de frontière turco-monténégrine. Remise d'une note collective (15 septembre) à Constantinople.	T.	255
20	Marine à Affaires étrangères.	Transmission d'une lettre de l'amiral Lafont (devant Dulcigno).	L.	256
23	Constantinople à Paris.	Réponse de la Porte à la note collective du 15 sur le Monténégro.	T.	257
24	Paris à Constantinople.	Impossibilité de suspendre la démonstration commencée devant Dulcigno.	T.	260
24	*Idem*	Instructions envoyées à l'amiral Lafont......	T.	261
27	Constantinople à Paris.	Remise prochaine d'une note pressante à la Porte.	T.	263
30	Londres à Paris...	Opinion de Lord Granville sur l'utilité de tenir un langage comminatoire à la Porte.	T.	265
7 oct.	Rome à Paris.....	Adhésion de l'Italie à une proposition anglaise d'occupation de Smyrne.	T.	269
9	Constantinople à Paris.	La Porte annonce la cession prochaine de Dulcigno.	T.	270
9	Paris à Londres...	Hostilité de la France à l'occupation de Smyrne.	D.	271
12	Londres à Paris...	Conversation avec les Ministres anglais sur l'affaire de Smyrne et l'avenir de la Turquie.	D.	273
14	Paris à Londres...	Fin de l'affaire de Smyrne	T.	274
15	Paris à Constantinople.	Autorisation d'associer la France aux tentatives de pression sur la Porte.	T.	275
15	Riza Pacha au commandant Monténégrin.	Évacuation de Dulcigno..................	L.	276
17	Paris à Londres...	M. Tissot a été autorisé à s'associer à l'action de M. Goschen à Constantinople.	D.	277
18	Paris à Londres...	Attitude respective de la France et de l'Angleterre.	D.	278
22	Berlin à Paris.....	Propos très satisfaisants du prince de Bismarck sur l'attitude de la France devant Dulcigno et le maintien de M. de Saint-Vallier à Berlin.	T.	279

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
23	Circulaire	Inquiétudes de l'Allemagne à propos des lenteurs de l'affaire de Dulcigno. Avantages d'une action commune des Puissances.	D.	280
24	Circulaire	Retour sur l'affaire de Smyrne	D.	281
24	Berlin à Paris	Utilité de donner satisfaction au prince de Bismarck tout en maintenant le concert européen.	T.	282
25	Berlin à Paris	Le Chancelier très satisfait de l'attitude de la France dans les affaires orientales.	T.	283
12 nov.	*Idem*	Rappel simultané des navires allemands et français de Dulcigno.	L.	294
16	Paris	Rapprochement naturel de la France et de l'Allemagne à Constantinople.	N.	295
22	Berlin à Paris	Instructions à donner aux amiraux de la flotte combinée; ouvertures inquiétantes de Lord Granville.	D.	299
25	Paris à Berlin	Opportunité de quitter l'Adriatique mais en maintenant le concert européen.	T.	301
26	Constantinople à Paris.	Les Turcs invitent le Prince Nicolas à occuper Dulcigno.	T.	302
27	*Idem*	Occupation de Dulcigno par les Monténégrins.	T.	304
27	Paris à Berlin	La France disposée à retirer ses bateaux de l'Adriatique.	T.	305
29	Berlin à Paris	Entente de l'Allemagne et de la France en Orient, dans les affaires de Grèce, de Dulcigno, de Bulgarie.	L.	307
18-30 no.	Nicolas I^{er} de Monténégro à l'amiral Seymour.	Solution de l'affaire de Dulcigno, remerciements du Prince.	L.	308

b. LA QUESTION DES FRONTIÈRES TURCO-GRECQUES.

1° *Jusqu'à la Conférence de Berlin.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
3 déc.	Circulaire	Dispersion de l'escadre combinée	T.	309
9 janv.	Paris à Constantinople.	Rectification des frontières turco-grecques	D.	3
15	Paris à Londres	Les frontières turco-grecques; objections des Anglais.	D.	7
7 févr.	Circulaire	Question des frontières grecques	T.	16
9	Paris à Londres	Nécessité de connaître la pensée du Cabinet anglais sur l'affaire grecque.	T.	20
10	Londres à Paris	Désir du Gouvernement anglais de soumettre la question des frontières grecques à une conférence internationale.	T.	22
11	Paris à Londres	La France se rallie au projet anglais	D.	24
22	Constantinople à Paris.	Approbation par le Sultan d'un tracé de frontière turco-hellénique.	T.	27

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
25	Berlin à Paris.....	L'Allemagne promet son concours à la France dans la question grecque.	D.	30
28	Londres à Paris ..	Affabilité de la Reine envers l'amiral Pothuau.	D.	39
28	*Idem*............	Projet de dépêche anglaise aux différentes Puissances pour la constitution de la commission de délimitation des frontières turco-grecques.	T.	40
1er mars.	Circulaire	Adhésion du Cabinet français au projet anglais de dépêche sur les frontières turco-helléniques.	T.	44
2	Circulaire	Transmission de la proposition anglaise sur les frontières turco-helléniques.	D.	46
12	Berlin à Paris	Adhésion avec une réserve du Chancelier à la proposition anglaise.	T.	57
19	Constantinople à Paris.	Désir des Turcs de modifier les termes de la proposition anglaise relative aux frontières turco-helléniques.	D.	67
21	Paris à Londres...	Nécessité de hâter la constitution de la commission des frontières turco-helléniques.	D.	68
25	*Idem*............	Remplacement de l'amiral Pothuau par M. Léon Say.	L.	71
6 avril.	Paris à Constantinople.	Le patronage de la France sur les missions catholiques en Orient n'est pas modifié par les décrets du 29 mars.............	T.	82
9	Paris à Londres...	Lenteur regrettable du Cabinet de Londres dans l'affaire des frontières turco-grecques.	D.	86
30	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Granville. Ses bonnes dispositions pour le règlement des questions orientales et la discussion du traité de commerce.	D.	105
10 mai.	Londres à Paris...	Opinion de Lord Granville sur les affaires grecques et monténégrines.	D.	113
11	Paris à Londres...	Choix de Paris ou de Berlin pour siège de la conférence grecque.	T.	115
12	Londres à Paris...	Circulaire de Lord Granville sur les affaires monténégrine, grecque et arménienne.	T.	117
13	Paris à Londres...	Adhésion de l'Allemagne au projet d'une conférence à Berlin.	T.	118
16	Paris à Berlin	Quelles propositions précises a-t-on faites à Berlin pour le siège de la Conférence?	T.	121
17	Paris à Berlin	Siège de la future conférence.............	T.	123
17	Paris à Londres. ..	Adhésion de la France à une circulaire de Lord Granville et à une démarche simultanée à faire auprès de la Porte.	D.	124
19	Athènes à Paris ..	Départ du Roi de Grèce pour l'Europe......	T.	127
21	Circulaire	Accord de principe avec Lord Granville sur la rédaction d'une note identique à présenter à Constantinople.	T.	129
21	Paris à Berlin	La question du siège de la conférence grecque est réglée.	T.	130
22	Berlin à Paris	Question du siège de la conférence grecque.	T.	131
27	Londres à Paris ..	Lord Granville désire s'entendre avec la France dans l'affaire des frontières grecques.	T.	135

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
3 juin..	Paris à Constantinople.	Nécessité pour tous les Ambassadeurs de s'entendre sur les communications à faire à la Porte quant à la Conférence de Berlin.	T.	147
4	Paris à Berlin....	La France prête à participer à la Conférence.	T.	148
4	Paris à Londres ..	Suggestions en vue de la fixation de la frontière turco-grecque.	T.	149
8	Berlin à Paris....	Adhésion des Puissances à la réunion d'une conférence à Berlin.	T.	157
10	Paris à Constantinople.	Rédaction de la note identique à remettre à la Porte sur les affaires grecques.	T.	160
		2° Conférence de Berlin.		
12	Paris à Berlin....	Projet d'un tracé de la frontière turco-grecque.	T.	161
12	Berlin à Paris....	Accord de l'Allemagne et de la France dans la question des frontières turco-grecques.	D.	164
15	Constantinople à Paris.	Réponse dilatoire de la Porte sur l'affaire grecque.	T.	167
15	Berlin à Paris....	Adhésion de l'Italie et de l'Angleterre au tracé français de frontière turco-grecque.	T.	168
25	*Idem*...........	Vote du projet du tracé français pour la frontière turco-hellénique.	T.	180
29	*Idem*...........	L'Allemagne invite la Turquie à se soumettre aux décisions de la Conférence de Berlin.	T.	183
1er juill.	*Idem*...........	Clôture de la Conférence de Berlin.........	T.	187
		3° Depuis la fin de la Conférence de Berlin.		
5	Berlin à Paris....	L'Allemagne peu disposée à participer à une action dans l'affaire turco-grecque.	T.	192
7	Paris à Berlin....	Conseils de prudence donnés à la Grèce....	T.	195
8	Paris à Constantinople.	Dangers auxquels s'exposerait la Porte en bravant les Puissances.	D.	201
9	Berlin à Paris....	Le Roi de Grèce inquiet de l'attitude agressive de ses ministres.	T.	202
4	Paris à Londres ..	La France refuse de se substituer à l'Angleterre pour prendre l'initiative d'une démarche auprès de la Porte en faveur de la Grèce.	D.	228
5 août.	Londres à Paris ..	Conversation avec Sir Ch. Dilke au sujet de l'affaire grecque.	D.	229
25	Constantinople à Paris.	Signature de la note collective sur les affaires grecques.	T.	244
3 sept.	Paris à Constantinople.	M. Tissot autorisé à signer le protocole de désintéressement dans l'exécution du Traité de Berlin.	T.	251
3	Paris à Athènes ..	Conseils de prudence donnés à la Grèce....	D.	252
5 oct..	Londres à Paris ..	Les ministres anglais préoccupés des difficultés d'exécution du Traité de Berlin.......	D.	267

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
7 oct.	Paris à Constantinople.	Presssion de l'Allemagne sur la Porte......	T.	268
28	Paris à Londres ..	La France toujours bienveillante pour la Grèce lui conseillera la prudence.	D.	284
12 nov..	Berlin à Paris	Le Chancelier désire que les envoyés allemand et français conseillent la patience à la Grèce.	L.	294
24	Constantinople à Paris.	Propos inquiétants d'Assim Pacha sur l'attitude de la Grèce.	D.	300
27	Paris à Constantinople.	Plaintes des Turcs; les Grecs auraient violé la frontière.	T.	303
5 déc..	Constantinople à Paris.	Relèvement de l'influence française à Constantinople.	D.	310
10	Paris à Berlin	L'arbitrage serait la meilleure solution de la question grecque.	L.	311
12	Constantinople à Paris.	Nécessité de prévenir le conflit entre la Porte et la Grèce.	T.	312
13	*Idem*...........	Conversation du Sultan et de M. Tissot sur la Grèce.	T.	313
17	Paris à Athènes ..	Les armements des Grecs jugés sévèrement à Paris et en Europe.	T.	314
19	Paris...........	Attitude inquiétante de la Grèce et de la Turquie.	N.	316
20	Paris à Londres ..	Nécessité de maintenir le concert européen pour régler la question turco-grecque.	D.	317
20	Circulaire	Urgence d'arbitrer le conflit turco-grec.....	T.	318
22	Paris............	Préparation d'un télégramme aux agents français pour les informer de l'acceptation par les Puissances de l'idée d'un arbitrage entre les Grecs et les Turcs.	N.	319
22	Vienne à Paris....	Acceptation conditionnelle de l'arbitrage...	D.	320
30	Berlin à Vienne ..	Réserve de l'Allemagne dans la question de l'arbitrage.	L.	221
30	Paris à Londres ..	Le Ministre anglais ne se joint pas à ses collègues d'Athènes pour recommander la prudence aux Grecs.	T.	322
31	Londres à Paris....	Projet d'arbitrage entre les Turcs et les Grecs. Adhésion peu empressée de Lord Granville.	D.	323
1881.				
17 janv.	Constantinople à Paris.	La Turquie repousse l'arbitrage...........	T.	340
28	Paris à Constantinople.	La France consent à discuter la question grecque à Constantinople, mais compte que la Porte fera des concessions étendues.	D.	352
11 févr.	Paris à Berlin	Adhésion de la France aux propositions allemandes sur la frontière grecque.	T.	373
4 mars.	Berlin à Paris	Le défaut d'unanimité des Puissances décide le prince de Bismarck à se désintéresser de l'affaire turco-grecque.	T.	398
11	Paris à Constantinople.	Nécessité d'une entente avec les Ambassadeurs allemand et anglais.	T.	400

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
25 mars.	Paris à Constantinople.	Les négociations de Constantinople et les difficultés de règlement des frontières turco-grecques.	D.	409
26	Constantinople à Paris.	Proposition turque pour la frontière turco-grecque.	T.	410
26	*Idem*...........	Réalisation de l'accord dans la question turco-grecque entre les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople et la Turquie.	T.	411
27	*Idem*...........	Fixation du tracé de la frontière turco-grecque.	T.	414
6 avril.	*Idem*...........	Note collective; solution de l'affaire grecque..	L.	431
12	Athènes à Paris...	Réponse de la Grèce à la note collective......	T.	452
15	Circulaire........	Procédure à suivre dans le règlement de l'affaire grecque. Paris d'accord avec Berlin pour désirer l'action collective des Ambassadeurs.	T.	463
15	Constantinople à Paris.	Texte de la note collective a remettre à Athènes.	T.	464
16	Paris à Constantinople.	Approbation par la France de la note collective.	T.	466
2 mai.	Berlin à Paris....	Le Chancelier allemand croit à la solution pacifique de l'affaire grecque.	D.	495
2	Constantinople à Paris.	Acceptation par la Porte de la note collective remise le 19 avril.	T.	496

c. RELATIONS AUSTRO-SERBES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
12 avril.	Vienne à Paris ...	Entente entre l'Autriche et la Serbie dans la question des chemins de fer de Salonique et de Constantinople.	T.	88
10 oct.	Pétersbourg à Paris.	La Russie inquiète de l'attitude réservée de la France dans l'Adriatique et des agissements de l'Autriche sur le Danube.	D.	272
1er nov.	Vienne à Paris....	Relations commerciales de l'Autriche et de la Serbie.	D.	289
1881.				
3 janv.	Belgrade à Paris..	Raccordement des chemins de fer hongrois avec ceux de Serbie, de Turquie et de Bulgarie.	D.	325
19 janv.	Constantinople à Paris.	Désignation par la Porte de deux délégués à la conférence qui va s'ouvrir à Vienne pour régler la question des voies ferrées.	D.	343
28	Paris à Berlin.....	Traité de commerce entre l'Autriche et la Serbie, intérêts français à sauvegarder.	D.	350
29	Paris à Vienne....	La France ne peut se désintéresser de la négociation commerciale austro-serbe.	T.	354
6 fév.	Belgrade à Paris..	La Société «l'Union générale» et les chemins de fer serbes.	D.	365
1er mars.	Vienne à Paris....	Programme de la prochaine conférence pour le raccordement des réseaux turc et autrichien.	D.	394
8 avril.	*Idem*...........	Accord commercial austro-serbe...........	T.	440

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		d. ROUMANIE.		
1880.				
29 janv.	Paris à Bucarest...	Subordination de la reconnaissance de la Roumanie à une modification de la constitution du pays.	T.	9
7 févr.	Ambassade britannique à Affaires étrangères.	L'Angleterre et la reconnaissance de la Roumanie.	L.	15
8	Ambassade allemande à Affaires étrangères.	Entente de la France et de l'Allemagne pour la reconnaissance de la Roumanie.	L.	18
12	Paris à Londres...	L'Angleterre accepte le projet français pour la reconnaissance de la Roumanie.	T.	25
19 mars.	Berlin à Paris.....	Voyage de M. Bratiano à Berlin. L'Allemagne ne livrera pas la Roumanie aux Russes.	D.	65
31 mars.	*Idem*...........	Sentiments du Chancelier allemand sur la Roumanie.	L.	81
7 avril.	Bucarest à Paris...	L'attitude de M. Bratiano semble exclure tout projet prochain d'union entre les états danubiens et indique un rapprochement avec l'Allemagne.	D.	85
1881.				
26 mars.	*Idem*	Érection de la Roumanie en royaume.......	T.	413
3 avril.	Paris à Bucarest...	Reconnaissance officielle de la nouvelle royauté roumaine.	T.	419
		e. ROUMÉLIE.		
2 juin.	Paris à Londres...	Adhésion de la France à la proposition anglaise de ménager les Musulmans de la Roumélie Orientale.	T.	141
22	Circulaire	Discussion par les représentants des Puissances à Constantinople de la question de Roumélie.	T.	176

II. RELATIONS ENTRE LES PUISSANCES EUROPÉENNES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.		
1880.				
2 janv.	Paris à Berlin.....	Rappel différé de M. de Saint-Vallier. Désir du Ministère Freycinet de continuer les bons rapports avec l'Allemagne.	D.	1
8 févr.	Ambassade d'Allemagne à Affaires étrangères.	Entente de la France et de l'Allemagne pour la reconnaissance de la Roumanie.	L.	18
10	Berlin à Paris.....	Le renouvellement du septennat militaire allemand n'est pas dirigé contre la France.	L.	21
25	*Idem*	Désir du prince de Bismarck de marcher d'accord avec l'Autriche et la France dans les questions orientales.	D.	30
25	*Idem*	Campagne de presse malveillante pour la France destinée à faire accepter les projets militaires du maréchal de Moltke.	D.	31
29	Paris à Berlin.....	Absence momentanée et regrettée du prince de Hohenlohe.	L.	41
29	Berlin à Paris.....	La présence du prince de Hohenlohe à Berlin est un signe des bons rapports franco-allemands.	T.	42
1er mars.	*Idem*	Déclarations pacifiques de Guillaume Ier.....	T.	45
30	*Idem*	Aucune alliance en vue entre l'Allemagne et l'Angleterre.	D.	78
31	*Idem*	Entretien prolongé du Chancelier allemand avec M. de Saint-Vallier. Appel prochain du prince de Hohenlohe à Berlin pour une suppléance.	D.	81
23 avril.	*Idem*	Volonté du Chancelier d'appuyer la France dans toutes les questions méditerranéennes.	D.	95
4 mai.	*Idem*	Entente de l'Allemagne et de la France au Maroc.	D.	110
24	*Idem*	Accord du Gouvernement allemand et de la France dans les questions marocaines et africaines en général; une partie de l'opinion allemande serait plus entreprenante.	D.	133
12 juil.	Constantinople à Paris.	Envoi d'officiers et de fonctionnaires allemands en Turquie.	D.	210
18	*Idem*	Les Puissances et la mission allemande à Constantinople.	D.	216
27	Paris à Rome.....	Départ différé de la mission allemande en Turquie.	D.	227
7 août.	Berlin à Paris.....	L'envoi d'officiers allemands à Constantinople n'est pas décidé.	T.	231
24 sept.	Paris à Berlin.....	Continuation de la politique extérieure du précédent Cabinet.	D.	259
26	*Idem*	L'Allemagne s'est félicitée de l'avènement de M. Barthélemy Saint-Hilaire.	T.	262

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
30 oct.	Berlin à Paris.....	Rappel de M. de Radowitz et retour prochain du prince de Hohenlohe à Paris.	T.	285
31	Paris à Berlin.....	Départ de M. de Radowitz; état satisfaisant des relations franco-allemandes.	T.	288
2 nov.	Berlin à Paris.....	Retour du prince de Hohenlohe à Paris.....	T.	290
2	*Idem*	Signification de l'envoi d'officiers allemands en Turquie.	D.	291
12	*Idem*	Entente de l'Allemagne et de la France......	D.	294
18	Paris à Berlin.....	M. Barthélemy Saint-Hilaire accueille avec satisfaction toutes les assurances du prince de Bismarck.	L.	296
29	Berlin à Paris	Sympathie du Chancelier et de l'Empereur pour M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. de Saint-Vallier. Le prince de Bismarck donnera satisfaction à la France partout, sauf en Alsace et en Lorraine.	D.	307
30 déc.	*Idem*.......... ...	Excitation de la presse allemande contre la France au sujet d'une fête alsacienne à Paris.	L.	321
1881.				
12 janv.	*Idem*	Progrès des Allemands en Alsace sous le gouvernement du maréchal de Manteuffel.	D.	332
31	*Idem*	Opportunité de démarches courtoises à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Guillaume I[er] et du mariage du Prince Guillaume.	D.	356
3 fév.	Paris à Berlin.....	M. de Saint-Vallier ambassadeur extraordinaire aux fêtes de Berlin.	T.	360
17	*Idem*	Envoi à Berlin d'un officier de la maison du Président.	T.	380
30 mars.	Berlin à Paris.....	Changement complet de la politique du maréchal de Manteuffel en Alsace.	D.	415
5 avril.	*Idem*	Approbation et concours de l'Allemagne en Afrique.	D.	422
12	*Idem*	Bon vouloir constant du prince de Bismarck dans l'affaire tunisienne.	D.	454
24	*Idem*	Vœux du prince de Bismarck pour le prompt succès de nos opérations en Tunisie.	T.	478
2 mai.	*Idem*	L'attitude de l'Allemagne envers la France en Afrique sera celle «d'un bon voisin».	D.	495
5	Paris à Berlin.....	La France très heureuse des déclarations du prince de Bismarck.	D.	501
9	*Idem*	Remerciements du Président de la République.	T.	521

b. ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
12 janv.	Pétersbourg à Paris	Bon accueil fait au nouveau ministre français. La Russie désire la paix.	D.	5
23 févr.	*Idem*	Arrestation à Paris de Hartmann, auteur présumé de l'attentat de Moscou.	T.	29

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
26	*Idem*	Le général Chanzy craint que l'affaire Hartmann rapproche Saint-Pétersbourg et Berlin.	T.	37
29	*Idem*	L'extradition de Hartmann préoccupe Alexandre II.	T.	43
6 mars.	Paris à Pétersbourg	Refus d'extrader Hartmann...............	T.	53
8	Pétersbourg à Paris	Émotion produite par le refus d'extrader Hartmann.	T.	55
12	Berlin à Paris.....	Impression produite par le refus d'extrader Hartmann; conséquences en Allemagne.	D.	58
15	Ambassade de Russie à Affaires étrangères.	Le prince Orloff annonce son départ pour la Russie et accrédite un Chargé d'affaires.	D.	62
21	Pétersbourg à Paris	Manifestation du dépit d'Alexandre II après le refus d'extradition de Hartmann.	T.	69
28	*Idem*	Envoi du général Skobeleff en Turkestan et précautions militaires contre les Anglais.	D.	76
29	*Idem*	Visite du prince Orloff au général Chanzy, détente sensible de la situation.	T.	77
7 avril.	*Idem*	Accentuation de la détente entre la Russie et la France.	D.	84
17 mai.	Berlin à Paris.....	Retour du prince Orloff à Paris. Fin de l'affaire Hartmann.	T.	125
23 févr.	Pétersbourg à Paris	Victoire des Russes à Geok Tepe. Différend russo-anglais à propos de Merv.	D.	388
1881.				
2 mai.	Paris à Londres...	Nécessité de prévenir les complots révolutionnaires. Proposition russe de conférence; projet français d'un traité d'extradition.	D.	494
2	Berlin à Paris.....	Le Chancelier allemand favorable au projet français de traité d'extradition.	D.	495
5	Pétersbourg à Paris	Désir de M. de Giers de conférer avec les Cabinets étrangers sur le projet de traité d'extradition.	T.	508

c. ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE.

1880.				
31 janv.	Vienne à Paris....	L'Alliance austro-prussienne toute pacifique n'est pas tournée contre la France.	D.	11
31 mars.	Berlin à Paris.....	Alliance intime de l'Allemagne et de l'Autriche; l'Angleterre n'y entrera pas.	L.	81
16 août.	Vienne à Paris....	Visite de Guillaume Ier à Ischl	D.	238
31 oct.	*Idem*	Intimité austro-allemande	D.	287

d. ENTRE LES PUISSANCES GERMANIQUES ET LA RUSSIE.

22 mars.	Berlin à Paris.....	Envoi d'un article de journal officieux sur la portée véritable des relations germano-russes.	D.	70

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
7 avril.	*Idem*	Le résultat inattendu des élections anglaises peut amener un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie.	D.	83
1881.				
12 janv.	Vienne à Paris....	Retour de M. d'Oubril; rapprochement entre les Gouvernements austro-allemand et russe.	D.	333
10 avril.	Berlin à Paris.....	Rapprochement de la Russie et de l'Allemagne.	D.	444
12	Vienne à Paris....	Mission du comte Schouvaloff à Vienne......	D.	453
23	Pétersbourg à Paris	Rapprochement de la Russie et de l'Allemagne.	D.	477
27	Berlin à Paris.....	Rapprochement de la Russie et de l'Allemagne.	L.	484
7 mai.	Pétersbourg à Paris	Évidence du rapprochement de la Russie et de l'Allemagne.	D.	517

e. ENTRE LES PUISSANCES GERMANIQUES ET L'ITALIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
2 févr.	Vienne à Paris....	Bienveillance de François-Joseph pour la France.	T.	12
25	Rome à Paris.....	Mécontentement de l'Autriche contre les campagnes de l'*Italia irredenta.*	T.	32
25	*Idem*	Opinion de M. Cairoli sur la question de l'irredentisme et l'attitude de l'Autriche.	T.	33
26	Paris à Rome.....	M. de Freycinet croit les alarmes de l'Italie exagérées.	T.	35
26	Berlin à Paris.....	M. de Saint-Vallier croit les alarmes de l'Italie fondées, mais exagérées.	T.	36
27	*Idem*	Exagération évidente des craintes italiennes..	T.	38
3 mars.	Rome à Paris.....	L'Italie, l'Autriche et l'*Italia irredenta.* ...	T.	47
4	Paris à Rome.....	On espère qu'il n'y aura pas de rupture entre l'Autriche et l'Italie.	T.	50
8	Berlin à Paris.....	L'Autriche mécontente de l'*irredentisme* n'attaquera cependant pas l'Italie.	D.	54
17	Rome à Paris.....	M. Cairoli condamne l'irrédentisme.........	T.	63
30	*Idem*............	Amélioration des rapports austro-italiens....	D.	79
12 nov.	Berlin à Paris.....	Le prince de Bismarck éloigné de toute entente avec l'Italie.	D.	294
29	*Idem*............	Défiance et dédain du principe de Bismarck à l'endroit des Italiens.	D.	307

III. TUNISIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
4 mars.	Paris à Rome.....	Achat du chemin de fer Tunis-La Goulette par M. Rubattino.	T.	49
5	Rome à Paris.....	M. de Noailles ignore les projets d'achat du chemin de fer par M. Rubattino.	T.	51
12	Constantinople à Paris.........	Envoi possible du Premier Ministre de Tunis à Constantinople.	T.	59
13	Paris à Tunis.....	Nécessité de faire échouer le projet de voyage du Premier Ministre du Bey à Constantinople.	T.	60
14	Tunis à Paris.....	Dénégations formelles du Premier Ministre du Bey quant à son projet de voyage en Turquie.	T.	61
25	Paris à Rome.....	Échec probable des négociations de M. Rubattino.	T. T.	72
25	Tunis à Paris.....	Activité de M. Maccio dans la question des câbles.	T.	73
31	*Idem*	Achat du chemin de fer de la Goulette par M. Rubattino.	T.	80
15 avril.	Paris à Tunis.....	Cession du chemin de fer anglais de Tunis à la Goulette à la compagnie Bône-Guelma.	T.	89
17	Rome à Paris.....	Accord du Gouvernement italien et de la compagnie Rubattino.	T.	91
18	Paris à Tunis.....	Mécontentement du Gouvernement italien à la suite de la cession du chemin de fer de la Goulette à des Français.	T.	92
19	Paris à Rome.....	Protestations inopérantes de M. Rubattino contre l'achat du chemin de fer la Goulette par une compagnie française.	T.	94
27	Tunis à Paris.....	Irritation des Italiens après l'achat du chemin de fer.	L.	100
28	Paris à Rome.....	Nécessité de mettre M. Cairoli au courant de la question du chemin de fer.	T.	101
30	*Idem*	La présence d'une frégate italienne à Tunis entraînera l'envoi d'une escadre française.	T.	103
30	*Idem*............	Urgence pour l'Italie de pourvoir à la vacance de l'ambassade de Paris. Nécessité d'une explication franche sur Tunis.	L.	104
1er mai.	Rome à Paris.....	Fin de l'affaire Rubattino.................	T.	106
2	Tunis à Paris.....	Prochaine arrivée de l'escadre française à Tunis.	T.	107
5	Paris à Tunis.....	Envoi d'un projet de convention avec le Bey..	T.	109
7	Tunis à Paris.....	Hostilité du Bey contre les projets français.	D.	110
9	Paris à Rome.....	Ajournement de la question de l'Ambassadeur.	T	111
16	*Idem*	Le Ministre désire connaître l'accueil fait à ses vues sur Tunis.	T.	120
17	Rome à Paris.....	Conversations sur Tunis interrompues par la crise ministérielle latente.	T.	126
28	Paris à Rome.....	Nécessité de s'expliquer franchement avec les Italiens sur toute l'affaire tunisienne.	T.	136
28	Rome à Paris.....	La question du câble tunisien............	T.	137
29	*Idem*............	La question des câbles..................	T.	139

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMERO DU DOCUMENT.
1880.				
1er juin.	Paris à Rome.....	La question des câbles et l'attitude de M. Maccio.	T.	140
2	Rome à Paris.....	Déclarations énergiques de l'Ambassadeur dans l'affaire du câble tunisien.	T.	143
3	Paris à Tunis.....	Représentations du marquis de Noailles au Gouvernement italien.	T.	146
4	Paris à Londres ..	Nécessité de mettre le Gouvernement anglais au courant de la question du câble tunisien.	D.	150
5	Tunis à Paris.....	Retour d'un aviso italien à Tunis	T.	152
7	Affaires étrangères à Marine.	Nécessité d'envoyer un bateau à Tunis	L.	156
9	Berlin à Paris	Nouvelles assurances d'entente de l'Allemagne avec la France dans les questions africaines.	D.	158
10	Paris à Londres ..	Nécessité de bien préciser l'attitude de la France à Tunis.	T.	159
17	Tunis à Paris.....	Annulation de la vente du chemin de fer de la Goulette.	T.	171
17	Rome à Paris.....	Retour du général Cialdini à l'ambassade de Paris.	T.	172
22	Paris à Rome.....	Approbation du langage tenu par M. de Noailles aux Ministres italiens et au général Cialdini.	D.	178
29	Paris à Tunis.....	Adjudication du chemin de fer de la Goulette fixée au 7 juillet.	T.	184
4 juill.	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien soutient M. Rubattino.	T.	191
6	Paris à Londres ..	La France mécontente de l'attitude des Italiens en Tunisie.	D.	193
6	M. de Freycinet à Lord Lyons.	Insignifiance du séjour des navires français à Tanger.	L.	194
7	Londres à Paris ..	Le chemin de fer de la Goulette adjugé à M. Rubattino.	T.	196
8	Berlin à Paris	Désaveu spontané par le prince de Hohenlohe d'un article de journal contre l'action de la France en Tunisie.	T.	200
9	Rome à Paris.....	Le chemin de fer de la Goulette et la nécessité de surveiller les Italiens.	L.	204
11	Tunis à Paris.....	Engagement pris par le Bey de ne plus favoriser M. Rubattino.	T.	206
11	Rome à Paris.....	Attitude de la presse italienne après l'affaire Rubattino.	T.	207
12	Londres à Paris ..	Les mauvais procédés de l'Italie en Tunisie. Parti pris de neutralité et dispositions peu favorables à la France de Lord Granville.	D.	209
14	Paris à Rome.....	Entretien avec le général Cialdini sur l'affaire de Tunis.	T.	211
15	Rome à Paris.....	Intervention officielle de l'Italie en faveur de la compagnie Rubattino.	T.	213
16	Paris à Rome.....	Attitude des Italiens en Tunisie; mécontentement de la France; déclarations très nettes au général Cialdini.	D.	214
22	*Idem*.	Refus formel d'assimiler les rapports des Français avec le Bône-Guelma, et ceux des Italiens avec le Tunis-la Goulette.	T.	219

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
22	Paris à Rome.....	Nouvelles représentations au général Cialdini sur l'attitude des Italiens en Tunisie.	L.	220
23	Rome à Paris.....	Protestations de bon vouloir de M. Cairoli.	T.	222
26	Londres à Paris. .	Conversation avec Lord Granville sur l'attitude de l'Italie dans la question tunisienne.	D.	225
6 août.	Tunis à Paris.....	Visite de M. Maccio au Bey..............	T.	230
7	Paris à Tunis.....	Envoi de trois cuirassés à Tunis	T.	232
10	Tunis à Paris.....	Agissements des Italiens à Tunis	L.	233
12	M. de Freycinet à M. Albert Grévy.	Nécessité d'une démonstration militaire sur la frontière tunisienne.	L.	234
14	Rome à Paris.....	Polémique de la *Riforma* sur le discours de M. Gambetta à Cherbourg.	T.	235
14	Tunis à Paris.....	Concession à la France du port de Tunis et de voies ferrées.	T.	236
17	Tunis à Rome....	La concession du port de Tunis et des chemins de fer à la France.	L.	238
18	M. de Freycinet à M. de Courcel.	Opportunité de suspendre les opérations terrestres et maritimes en Tunisie.	T.	239
20	Tunis à Paris.....	Bon effet produit sur le Bey par la présence des bateaux français à Tunis.	D.	240
20	Rome à Paris.....	Effet produit à Rome par les concessions du Bey de Tunis à la France.	D.	241
25	Tunis à Paris.....	Refus d'une concession de chemin de fer à M. Maccio.	T.	243
26	Rome à Paris.....	Attitude plus conciliante de l'Italie dans l'affaire tunisienne.	D.	246
28	Paris à Tunis.....	Félicitations à M. Roustan................	T.	247
30	Paris à Berlin	Envoi de documents sur l'affaire de Tunis...	D.	248
10 sept.	Tunis à Rome....	L'attitude de M. Maccio..................	L.	254
23	Rome à Paris.....	Détente de l'opinion italienne.............	D.	258
29	Constantinople à Paris.	Tentative d'agitation panislamique........	D.	264
2 oct.	Paris à Rome.....	La France regrette les polémiques de presse franco-italiennes.	T.	266
31	M. de Noailles à M. de Courcel..	Effort sérieux à faire à Tunis	L.	286
4 nov.	Paris à Tunis.....	L'affaire de l'Enfida	D.	292
12	Berlin à Paris	Le prince de Bismarck continuera d'appuyer la France à Tunis.	D.	294
19	Rome à Paris.....	Tranquillité *apparente* des Italiens; les surveiller.	L.	297
22	Paris à Rome.....	Projet du câble italien entre la Sicile et Tunis.	D.	298
27	Constantinople à Paris.	Maintien du *statu quo* dans les relations de la Porte et du Bey de Tunis.	D.	304
29	Berlin à Paris	Le Chancelier appuiera la France à Tunis et dans le bassin de la Méditerranée.	L.	307
17 déc.	Tunis à Paris.....	Démarche de M. Maccio mal accueillie par le Bey.	T.	315
1881.				
2 janv.	Paris à Tunis.....	Bons effets de l'action de M. Roustan dans l'affaire de l'envoi de la mission tunisienne à Palerme et dans celle de la cession des biens de Khéreddine à la Société marseillaise.	T.	324

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
3	Rome à Paris.....	Voyage des souverains italiens et de la colonie italienne de Tunis à Palerme.	T.	326
4	Paris à Rome.....	Inquiétudes provoquées à Paris par le voyage de Palerme.	T.	327
6	Rome à Paris.....	Conversation satisfaisante avec M. Depretis sur le voyage de Palerme.	T.	328
7	Tunis à Paris.....	Pose d'un fil télégraphique le long de la voie ferrée de la compagnie Rubattino.	T.	329
10	Paris à Rome.....	Le fil télégraphique de la compagnie Rubattino; disposition de l'Italie à s'abriter derrière l'Angleterre.	L.	331
14	Paris à Constantinople.	Approbation du langage très ferme tenu par M. Tissot sur les affaires de Tunis.	D.	334
15	Paris à St-Pétersbourg.	Effort des Italiens pour créer une question tunisienne; nécessité d'éclairer l'opinion russe.	L.	335
15	Tunis à Paris.....	Protestation auprès du consul anglais contre l'attitude de M. Lévy dans l'affaire de l'Enfida.	T.	336
15	Mgr. Lavigerie à M. Roustan.	Nécessité d'opposer un veto absolu à la nomination d'un coadjuteur au vicaire apostolique italien de Tunis.	L.	337
16	Tunis à Paris.....	Continuation de la pose du fil télégraphique Rubattino.	T.	338
17	Rome à Paris.....	Conversation officieuse sur les projets de la France en Tunisie et l'attitude des Italiens.	T.	339
17	Tunis à Paris.....	Prise de possession de l'Enfida par la Société marseillaise; protestation du sieur Lévy.	T.	341
19	Paris à Alger	Nécessité urgente de relier les chemins de fer algériens et tunisiens.	T.	342
22	Berlin à Paris	Inconvénients des tergiversations dans la question tunisienne.	D.	345
24	Circulaire	La France a depuis 1861 le monopole des télégraphes en Tunisie.	D.	346
24	Tunis à Paris.....	Retour à Tunis de la mission italienne après les fêtes de Palerme.	D.	347
26	Paris à Tunis.....	Communication au Gouverneur général de l'Algérie des dépêches de M. Roustan sur les crimes et délits des tribus tunisiennes limitrophes de la colonie.	D.	348
26	Berlin à Paris	Urgence d'une action efficace à Tunis.......	L.	349
28	Paris à Londres ..	Affaire de l'Enfida. Ardeur surprenante du consul anglais à soutenir le sieur Lévy.	D.	351
29	Paris à Constantinople.	La France n'admettra aucune intervention de la Porte en Tunisie.	T.	353
30	Paris à Tunis.....	Envoi d'un nouveau cuirassé à Tunis; langage bienveillant et très ferme à tenir au Bey.	T.	355
1er févr.	Tunis à Paris.....	Nécessité d'une attitude active à Tunis....	L.	358
2	Paris à Rome.....	Inquiétude du général Cialdini après l'envoi du *Friedland* à Tunis.	T.	359
3	Londres à Paris ..	Lord Granville inquiet de l'envoi d'un bateau français à Tunis.	T.	361

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
3	Tunis à Paris.....	Danger des agissements de M. de Billing à Tunis.	T.	362
4	M. Barthélemy Saint-Hilaire à Lord Lyons.	Envoi du *Friedland* indépendant de l'affaire de l'Enfida.	N.	363
5	Paris à Londres ..	Affaires du *Friedland* et de l'Enfida; nécessité de bannir les procédés comminatoires des relations franco-anglaises.	T.	364
8	Circulaire	Départ du *Friedland* pour Alger	T.	366
8	Londres à Paris ..	Départ du *Thunderer* de Tunis	T.	367
9	Rome à Paris.....	Nouvelle campagne des Italiens contre la France à Tunis.	D.	368
10	Berlin à Paris	Possibilité de dériver les Italiens vers Tripoli.	D.	369
10	Paris à Londres ..	Ordre donné à M. Roustan de suspendre son action à Tunis jusqu'au moment où le Gouvernement anglais aura une opinion sur l'affaire de l'Enfida.	D.	370
10	Paris à Rome.....	Déplorable effet de l'intervention de l'Angleterre à Tunis.	L.	371
14	Londres à Paris ..	Hostilité foncière du Gouvernement anglais.	L.	375
15	Paris à Berlin	Nécessité d'une politique prudente à Tunis.	D.	376
15	Londres à Paris ..	Le litige de l'Enfida	T.	377
15	Constantinople à Paris.	Ambition et agissements de Khéreddine, l'ancien grand vizir.	D.	378
16	Paris à Berlin	L'orientation de l'expansion italienne vers Tripoli ne gênerait pas la France.	D.	379
17	Tunis à Paris.....	Violation du territoire algérien par les Kroumirs.	T.	381
18	Paris à Tunis.....	Ordre de protester contre les agissements des Kroumirs.	T.	382
20	Paris à Rome.....	Inconvénients de l'immixtion des Anglais dans les questions tunisiennes.	L.	384
22	Tunis à Paris.....	La situation empire à Tunis du fait des Anglais.	L.	386
23	Constantinople à Paris.	Déclaration de la Porte rassurante pour Tunis.	D.	387
24	Londres à Paris ..	Article du *Standard* sur une altercation qui aurait eu lieu entre le Bey et M. Roustan.	T.	389
24	*Idem*............	Interpellation aux Communes sur des incidents tunisiens.	T.	390
24	Paris à Londres ..	Nouveaux agissements du sieur Lévy.......	T.	391
24	Rome à Paris.....	Aggravation de la situation à Tunis du fait de l'Italie : inconvénient de lui faire des avances d'argent.	T.	392
3 mars.	Paris à Rome.....	L'affaire de l'Enfida et l'Angleterre; pessimisme de M. Roustan.	L.	396
4	Paris à Constantinople.	Transmission à M. Roustan des renseignements sur les projets de Khereddine.	D.	397
13	Paris à Rome.....	M. de Courcel signale à M. de Noailles l'attitude temporisatrice du conseil des Ministres.	L.	401
14	*Idem*............	Le Gouvernement tunisien arrête l'exécution des travaux de la compagnie française concessionnaire du chemin de fer de Sousse)..	T.	402
15	Rome à Paris.....	Bruit de l'arrivée de M. de Rothschild à Rome.	T.	403

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
19	Rome à Paris.....	Nécessité d'une action très active à Tunis du jour où l'Italie disposera de l'emprunt que la France se dispose à lui consentir.	D.	405
21	M. de Saint-Vallier à M. de Noailles.	Dangers des lenteurs de l'affaire tunisienne.	L.	406
22	*Idem*...........	Empiètements de la compagnie Rubattino..	T.	407
23	*Idem*...........	Mauvaise volonté des Italiens et des Tunisiens.	T.	408
26	*Idem*...........	Promesse de soumission du Gouvernement tunisien.	T.	412
1er avril.	Le général Farre à M. Barthélemy-Saint-Hilaire.	Nécessité de châtier chez eux les pillards de Tunisie.	L.	416
2	Tunis à Paris.....	La nouvelle attaque des Kroumirs	T.	417
3	Berlin à Paris	Le prince de Bismarck approuve l'action de la France en Tunisie.	T.	418
4	Paris à Londres ..	L'Angleterre comprendra la nécessité pour la France d'agir en Tunisie.	T.	420
4	Londres à Paris...	L'Angleterre moins éloignée de comprendre la situation tunisienne.	D.	421
5	Berlin à Paris	Le prince de Bismarck regretterait un retard de notre action en Tunisie.	D.	422
5	Rome à Paris.....	Émotion de M. Cairoli et des Italiens à propos de Tunis. Interpellation imminente.	T.	423
5	M. Roustan à M. de Noailles.	M. Roustan espère une action prochaine....	L.	424
6	Londres à Paris...	Lord Tenterden annonce l'envoi des troupes du Bey contre les Kroumirs.	T.	425
6	Paris à Londres...	Longanimité excessive de la France dans l'affaire tunisienne.	D.	426
6	Paris à Rome.....	Approbation du langage tenu à M. Cairoli...	T.	427
6	Paris à Tunis.....	Les troupes françaises agiront comme alliées du Bey.	T.	428
6	A. E. à Guerre ...	Instructions à donner aux généraux français.	L.	429
6	Rome à Paris.....	Discours de M. Cairoli à la Chambre italienne.	T.	430
7	Londres à Paris...	Conversation avec Lord Granville sur l'affaire tunisienne.	D.	432
7	Rome à Paris.....	Extrait du discours de M. Cairoli..........	T.	433
7	Paris à Rome.....	Rectification des propos tenus au général Cialdini et adoucis par M. Cairoli.	T.	434
7	Rome à Paris.....	Le Ministère italien mis en minorité à la Chambre.	T.	435
7	Tunis à Paris.....	Réponse du Bey inspirée par M. Maccio.	T.	436
8	Paris à Londres ..	Langage identique tenu à Lord Lyons et au général Cialdini.	T.	437
8	Rome à Paris.....	Démission du Ministère Cairoli...........	T.	438
8	Tunis à Paris.....	Protestation diplomatique du Bey contre les prétentions de la France.	T.	439
9	Circulaire	Rectification des paroles prononcées par M. Cairoli.	T.	441
9	Paris à Tunis.....	Réponse aux protestations du Bey.	T.	442
9	Tunis à Paris.....	Texte de la lettre du Bey aux consuls.......	T.	443
10	Paris à Londres...	L'Angleterre engagée depuis 1878 à ne pas contrarier l'action de la France à Tunis.	D.	445

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
10	Circulaire	La Porte n'a plus de droits en Tunisie......	T.	446
10	M. de Courcel à M. de Noailles.	M. de Courcel croit que l'arrivée des Français calmera la surexcitation des Italiens à Tunis.	L.	447
10	Paris à Rome.....	La France agira énergiquement à Tunis...	D.	448
11	Mgr. Lavigerie au P. Charmettant.	Raisons de confier à l'archevêque d'Alger le vicariat apostolique de Tunis.	L.	449
11	Londres à Paris...	Conversation sur Tunis avec M. Ressmann, collaborateur du général Menabrea.	L.	450
12	Berlin à Paris	Nécessité de rectifier nettement les propos de M. Cairoli et de maintenir le Chancelier allemand dans ses bonnes dispositions.	D.	454
12	Paris à Tunis.....	Rassurer le Bey; les Français arriveront en collaborateurs.	T.	455
12	Tunis à Paris.....	Nouvelles protestations du Bey...........	T.	456
12	M.Barthélemy Saint-Hilaire à Essad Pacha.	Refus de traiter les affaires de Tunis avec une tierce Puissance.	L.	457
14	Berlin à Paris. ...	Le prince de Bismarck approuve le langage tenu à Essad Pacha.	T.	458
14	Vienne à Paris....	Vienne approuve le langage tenu à Essad Pacha.	T.	459
14	Rome à Paris.....	Avantages même pour le nouveau Ministère italien d'une prompte action à Tunis.	T.	460
15	Tunis à Paris.....	Refus du Bey de coopérer avec les troupes françaises.	T.	462
16	Paris à Tunis.....	La France vengera l'insulte faite à son pavillon à Tabarka.	T.	465
16	Constantinople à Paris.	Réponse prudente du Sultan sur Tunis.....	T.	467
18	Rome à Paris.....	Maintien du Ministère Cairoli...........	T.	468
18	Constantinople à Paris.	Conversation avec Assim Pacha sur la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à Essad Pacha. Nécessité d'un langage énergique.	D.	469
19	Rome à Paris.....	Résurrection du Ministère italien. Nécessité de clore la question tunisienne.	D.	471
19	Paris à Tunis.....	Le Bey serait rendu responsable de toute violence commise contre les nationaux étrangers.	T.	472
22	Constantinople à Paris.	Projet du Sultan d'introniser Khereddine à Tunis, nécessité de le prévenir..........	T.	473
22	Paris à Constantinople.	Approbation des propositions de M. Tissot.	T.	474
23	Tunis à Paris.....	Activité de la correspondance télégraphique entre Rome et Tunis.	T.	475
23	Constantinople à Paris.	Démarche projetée faite auprès du Ministère. Ses réticences.	T.	476
24	Berlin à Paris	Vœux du prince de Bismarck pour le succès de nos opérations en Tunisie.	T.	478
24	Paris à Berlin	Remerciements au prince de Bismarck	T.	479
24	Tunis à Paris.....	Prétention du Bey de régler seul la question des Kroumirs.	T.	480
25	Rome à Paris.....	Urgence d'une action énergique à Tunis....	L.	481
26	Tunis à Paris.....	Protestation du Bey contre l'entrée des troupes françaises en Tunisie.	D.	483

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
28	Paris à Londres...	La Turquie et la Tunisie; divergence entre Paris et Londres.	T.	485
28	Londres à Paris...	Questions posées aux Communes sur l'affaire de Tunis.	T.	486
28	Constantinople à Paris.	Discussions à la Porte sur Khereddine. Nécessité d'agir vite à Tunis.	T.	487
28	A. E. de Turquie à Ambassade turque à Paris.	Transmission de la protestation du Pacha de Tunis contre l'arrivée des troupes françaises.	T.	488
29	Berlin à Paris	Nouvelles assurances amicales du prince de Bismarck à propos de l'affaire tunisienne.	T.	489
29	Paris à Rome.....	Difficultés techniques de l'opération tunisienne; désir d'en hâter la fin.	D.	490
29	Paris à Constantinople.	Deux visites d'Essad Pacha (Tunis)........	D.	491
30	Paris à Berlin	Remerciements au prince de Bismarck......	T.	492
30	Paris à Constantinople.	Refus d'accepter la discussion avec la Porte sur l'affaire de Tunis.	T.	493
2 mai.	Berlin à Paris	Assurances réitérées du concours du prince de Bismarck dans le bassin africain de la Méditerranée.	D.	495
3	Londres à Paris...	Le débarquement à Bizerte. Question à la Chambre des Communes.	T.	497
3	Rome à Paris.....	L'Italie et la question de Bizerte..........	T.	498
3	Tunis à Paris.....	Protestations du Bey contre l'occupation du Kef.	T.	499
3	A. E. à Ambassade ottomane.	La France se refuse à mêler la Porte à la question tunisienne.	L.	500
5	Rome à Paris.....	Conversation amicale avec M. Depretis sur la question tunisienne.	T.	502
5	Paris à Rome.....	Satisfaction causée par les assurances de M. Depretis..........................	T.	503
5	M. de Noailles à M. de Courcel.	Bon effet du débarquement à Bizerte. Double courant à Rome.	L.	504
5	Circulaire	Transmission du télégramme de Rome du 5 mai, 1 heure matin. (Conversation de M. de Noailles avec M. Depretis.)	D.	505
5	Constantinople à Paris.	Refus d'Assim Pacha de dire si la Porte enverra des bateaux à Tunis....	T.	506
5	Paris à Constantinople.	Une intervention de la Porte à Tunis provoquerait un conflit avec la France.	T.	507
6	Paris à Londres...	Différence fâcheuse entre l'attitude de l'Allemagne et celle de l'Angleterre dans l'affaire tunisienne.	D.	509
7	Paris à Constantinople.	L'escadre française opposerait la force au passage de tout bateau turc.	T.	510
7	Constantinople à Paris.	La présence des Français à Tunis préviendrait toute action de la Porte.	T.	511
7	*Idem*...........	Vues de la Porte sur Bizerte..............	T.	512
7	Berlin à Paris.....	M. de Hatzfeldt conseille au Sultan de ménager la France à Tunis.	T.	513
7	Paris à Berlin.....	Remerciements au prince de Bismarck pour la démarche de M. de Hatzfeldt.	T.	514

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1881.				
7	Lord Granville à Lord Lyons.	Déclaration ambiguë du Gouvernement anglais sur la Tunisie.	D.	515
7	M. de Longeville à M. Tissot.	Remise de la note sur la Tunisie à Assim Pacha.	D.	516
8	Constantinople à Paris.	Cuirassés prêts à Constantinople et en Crète.	T.	518
8	Circulaire	Questionnaire sur les cuirassés............	T.	519
9	Constantinople à Paris.	Assurances pacifiques d'Assim Pacha contredites par le déplacement de bateaux de guerre.	T.	520
9	Paris à Berlin.....	Remerciements du Président de la République.	T.	521
9	Berlin à Paris.....	Berlin refuse d'accueillir les protestations de la Porte contre l'action des Français en Tunisie.	T.	522
10	Paris à Tunis.....	Intervention de la France à Tunis. Instructions au général Bréart.	T.	523
19	Constantinople à Paris.	Mobilisation d'un corps d'armée turc.......	T.	524
10	*Idem*	Le Sultan et Tunis. Fanatisme confinant à la démence.	L.	525
10	Londres à Paris...	L'Angleterre se désintéresse désormais de la question tunisienne.	D.	526
11	Essad Pacha à M. Barthélemy Saint-Hilaire.	La Porte n'enverra pas de troupes à Tunis...	L.	527
12	Circulaire	Attitude de la France envers la Porte dans l'affaire tunisienne.	D.	528
12	M. Barthélemy Saint-Hilaire à Essad Pacha.	Accusé de réception de la lettre d'Essad pacha du 11 mai. Réserves sur l'envoi des bateaux turcs.	L.	529
12	Tunis à Paris.....	M. Roustan annonce au Bey l'arrivée du général Bréart.	T.	530
12	*Idem*............	Signature du traité du Bardo..............	T.	531
13	Circulaire	Traité du Bardo.........................	T.	532
13	Paris à Tunis.....	Félicitations à M. Roustan et au général Bréart.	T.	533
13	Circulaire	Communication du texte du traité du Bardo..	D.	534
13	Paris à Rome	Entretien avec le général Cialdini sur le traité du Bardo.	T.	535
13	Paris à Londres...	Communication à Lord Lyons du traité du Bardo.	T.	536
13	Tunis à Paris.....	Utilité selon M. Roustan de montrer les soldats français à Tunis.	T.	537
13	Paris à Tunis.....	Avis contraire du Gouvernement français....	T.	538

IV. CONFÉRENCE MAROCAINE DE MADRID.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
9 févr.	Madrid à Paris....	Visite des chefs marocains de Melilla à Madrid.	D.	19
10	*Idem*	Désir de l'Angleterre et de l'Espagne de réunir une conférence internationale pour régler la question des protections au Maroc.	D.	23
21	Paris à Madrid....	Le Gouvernement français disposé à servir d'intermédiaire entre le Maroc et l'Espagne pour le rachat par les Marocains de Santa Cruz de Mar Pequena.	D.	26
23	Madrid à Paris....	L'Espagne voudrait connaître les vues de la France sur le Maroc.	D.	28
4 mars.	Paris à Madrid....	Adhésion de la France au projet de conférence marocaine.	D.	48
10	Madrid à Paris....	Prochaine convocation de la conférence marocaine.	D.	56
19	Paris à Madrid....	La France sera représentée par un commissaire spécial à la conférence marocaine.	D.	66
23 avril.	Berlin à Paris.....	Désir du prince de Bismarck de connaître les instructions du délégué français à la Conférence du Maroc; il donnera au délégué allemand des instructions conformes.	D.	95
26	Paris à Berlin.....	Remerciements au Chancelier pour les assurances données sur la question du Maroc.	T.	97
26	*Idem*	Attitude de la France dans la question des censaux.	N.	98
26	Madrid à Paris....	Remerciements de l'amiral Jaurès qui représentera la France à la conférence du Maroc.	D.	99
4 mai.	Berlin à Paris.....	Communication au prince de Hohenlohe des vues de la France sur le Maroc.	D.	108
10	Madrid à Paris....	Convocation de la conférence marocaine le 15 mai.	T.	114
11	Paris à Madrid ...	Attitude de la France dans la question marocaine.	D.	116
15	Madrid à Paris....	Ajournement au 19 mai de la conférence marocaine.	T.	119
20	Affaires étrangères à Ambassade d'Espagne.	Ouverture de la Conférence marocaine......	L.	128
23	Paris à Madrid....	La France réserve ses droits dans la question des censaux.	T.	132
2 juin.	Paris à Berlin.....	Déclarations de M. de Radowitz sur l'attitude de son gouvernement au Maroc et en Afrique identiques à celles du prince de Hohenlohe.	D.	142
2	Madrid à Paris....	La séance du 1er juin de la conférence marocaine.	D.	144
5	Paris à Madrid....	Entente franco-allemande dans l'affaire marocaine.	D.	153
6	Madrid à Paris....	Séance de la conférence des affaires marocaines.	T.	155

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
14	Paris à Madrid....	Suspension regrettable des séances de la Conférence.	T.	165
14	Paris à Londres...	Suspension des séances de la Conférence du Maroc.	T.	166
16	Madrid à Paris....	Conversation avec Ci Bargach sur l'affaire des censaux.	T.	169
16	Paris à Madrid....	Affaire des censaux......................	T.	178
18	*Idem*	La France accepte les résultats incomplets de la Conférence de Madrid.	D.	173
21	Madrid à Paris....	Acceptation par la Conférence du Maroc du texte français de l'article 14.	D.	175
22	Paris à Madrid ...	La question des naturalisations au Maroc....	T.	177
24	Madrid à Paris....	Vote des articles 19 et 20 de la convention par la conférence marocaine.	T.	179
26	*Idem*...........	Vote d'un article sur la protection.........	T.	181
27	Paris à Madrid....	Autorisation d'accepter l'application immédiate de la Convention.	T.	182
29	*Idem*	Invitation à l'amiral Jaurès de voter avec l'Italie.	T.	185
1er juil.	Madrid à Paris....	Fin de la conférence marocaine............	D.	189
7	Paris à Londres...	La France est satisfaite des résultats de la conférence de Madrid.	D.	198
9	Paris à Berlin.....	Reconnaissance de la France pour l'appui que lui a prêté l'Allemagne à la conférence de Madrid.	D.	203
16	Berlin à Paris.....	Transmission des remerciements du Gouvernement français pour l'appui que lui a prêté l'Allemagne à la conférence de Madrid.	D.	215
10 nov.	Madrid à Paris....	Dispositions amicales de l'Espagne pour la France.	D.	293

V. AFFAIRES D'ÉGYPTE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1880.				
26 janv.	Le Caire à Paris...	La liquidation financière en Égypte........	D.	8
30	Paris au Caire....	Désir de s'opposer à l'accaparement par les Anglais des voies ferrées et des canaux du Haut-Nil.	T.	10
3 févr.	Paris au Caire....	Révision des institutions judiciaires en Égypte.	T.	13
8	*Idem*	Corrélation entre l'influence de la France en Égypte et l'action franco-anglaise.	L.	17
25	Constantinople à Paris.	Idées du Sultan sur un retour d'Ismaïl Pacha en Égypte.	T.	34
26 mars.	Circulaire	Institution d'une commission de liquidation en Égypte.	T.	74
26	Paris au Caire.....	Pouvoir envoyé à M. de Ring pour signer la déclaration relative aux décisions de la commission de liquidation.	T.	75
25 mai.	*Idem*............	Le Gouvernement français compte que M. de Blignières servira la France en même temps que le Khédive.	T.	134
30 juin	Le Caire à Paris...	Projet de création d'une école française au Caire.	D.	186
1881.				
1er févr.	*Idem*	Sédition militaire........................	T.	357
10	*Idem*	Hostilité de l'armée contre le Ministre......	T.	372
14	Le Khédive à M. Grévy.	Il se plaint de l'attitude de M. de Ring qui aurait encouragé la sédition des officiers.	L.	374
18	Paris au Caire.....	Défense d'intervenir dans les incidents militaires.	T.	383
22	*Idem*	Appel immédiat de M. de Ring à Paris......	T.	385
25	Affaires étrangères à Ambassade britannique.	Inquiétudes provoquées par la situation en Égypte; nécessité pour les Gouvernements français et anglais de concerter leur action.	N.	393
7 mai.	Le Khédive Méhémet Tewfik à M. Barthélemy Saint-Hilaire.	Le Khédive remercie le Gouvernement français de sa bienveillance.	T.	399
18	Le Caire à Paris...	Continuation du mécontentement de l'armée.	T.	404
11 avril.	*Idem*	Concession d'un canal d'eau douce à M. de Lesseps.	D.	451
25	*Idem*	Dénonciation par le Khédive du traité de commerce de 1861.	D.	482

VI. QUESTIONS EXTRAEUROPÉENNE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. L'ITALIE, L'ANGLETERRE, LA FRANCE EN AFRIQUE.		
1880.				
5 janv.	Le Caire à Paris...	Arrivée de Gordon Pacha au Caire. L'Abyssinie et l'Italie.	D.	2
9	Rome à Paris.....	Les Italiens dans la baie d'Assab; leurs prétentions sur l'Afrique.	D.	4
17	Le Caire à Paris...	Bateaux italiens dans le canal de Suez et à Assab.	T.	6
6 mars.	Paris à Londres...	Règlement de difficultés franco-anglaises en Afrique et en Océanie.	D.	52
17	Paris	Situation à Tamatave....................	N.	64
15 avril.	M. J. Grévy au Roi Jean d'Abyssinie.	Sympathie réciproque des Français et des Abyssins.	D.	90
9 mai.	Le Caire à Paris...	Question d'Assab......................	D.	112
6	Paris à Londres...	Difficulté anglo-française sur la côte occidentale d'Afrique.	D.	52
19 juil.	Paris à Tananarive.	Nécessité d'une attitude vigilante, mais modérée et prudente.	D.	217
		b. L'EXTRÊME-ORIENT.		
5 févr.	Colonies à Affaires étrangères.	Dangers de toute intervention au Tonkin....	L.	14
28 mai.	Saigon à Paris....	L'Annam, la Chine et le traité de 1874.....	D.	138
7 juil.	Paris à Berlin.....	Désintéressement de l'Allemagne au Tonkin.	D.	197
1881.				
8 janv.	Saint-Pétersbourg à Paris.	Conversation avec le marquis Tseng sur le Tonkin et l'Annam.	D.	330
21	Paris à Saint-Pétersbourg.	Nécessité de faire comprendre au marquis Tseng que l'Annam n'a plus d'obligations qu'envers la France.	D.	344
3 mai.	Paris à Pékin.....	Ambassade annamite à Pékin..............	D.	395
15 avril.	Colonies à Affaires étrangères.	Intervention de la Chine dans nos relations avec l'Annam.	L.	461
19	Affaires étrangères à Colonies.	Accord des deux Ministres sur la question d'Annam.	L.	470
		c. L'OCÉANIE.		
1880.				
6 mars.	Paris à Londres...	Règlement des difficultés franco-anglaises en Afrique et en Océanie.	D.	52
22 juil.	Paris à Berlin.....	Extension éventuelle du protectorat de la France à Taïti; respect des traités.	D.	218
30 déc.	Berlin à Paris.....	Possibilité pour la France de prendre possession des Iles-sous-le-Vent, mais nécessité de ménager l'amour-propre des officiers allemands.	L.	321

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

ANNEXES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1878.				
31 mars.	Londres à Paris...	Retraite de Lord Derby..................	L.	I
27 juil.	*Idem*	Mise au point de l'opinion de Lord Salisbury sur Tunis.	L.	II

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1^{re} SÉRIE. — TOME III.

1.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. s. n°. *Paris, 2 janvier 1880.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les lettres de rappel qui, suivant le désir que vous avez témoigné, sont destinées à mettre fin à votre mission auprès de la Cour de Berlin(1). Je vous laisse d'ailleurs à apprécier par vous-même le moment qui paraîtra le plus convenable pour en opérer la remise et je vous serai obligé de vouloir bien continuer à diriger en attendant les services de l'ambassade(2). Je vous prie de transmettre au Gouvernement allemand l'assurance que la modification ministérielle(3) qui vient de se produire en France n'amènera aucun changement dans les principes auxquels obéit notre politique étrangère. Nous souhaitons de conserver avec l'Allemagne en particulier les rapports amicaux que vous aviez été chargé d'établir et que vous avez su assurer à la satisfaction mutuelle des deux Gouvernements; notre sentiment à cet égard ne saurait varier; nous avons l'espoir que la Chancellerie impériale y répondra de son côté par les mêmes dispositions que vous avez rencontrées auprès d'elle pendant toute la durée de votre séjour à Berlin.

(1) M. de Saint-Vallier avait donné sa démission le 30 décembre 1879. (Télégramme de 1 h. 35 m.).

(2) M. de Freycinet insista d'une façon pressante par un télégramme du 3 janvier, 6 h. 10 du soir pour faire différer par l'ambassadeur la remise de ses lettres de rappel, et M. de Saint-Vallier répondit aussi par télégramme le 5 janvier à 10 h. 58 du soir : «Je garderai la direction de l'ambassade aussi longtemps que vous le jugerez utile.» Le Ministre avait écrit le 4 janvier une lettre très gracieuse à l'ambassadeur.

(3) Du 28 décembre. M. de Freycinet avait remplacé M. Waddington à la Présidence du Conseil et aux Affaires étrangères.

2.

M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Le Caire, le 5 janvier 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Gordon Pacha est arrivé avant hier au Caire. J'ai reçu sa visite le lendemain matin. Les récits qu'il m'a faits de son long gouvernorat au Soudan, de ses expéditions, de ses guerres, et en dernier lieu de son ambassade auprès du Roi Joannès m'ont vivement intéressé. Contrairement aux bruits qui circulent ici sur son compte dans les sphères gouvernementales, je l'ai trouvé parfaitement sain, de corps et d'esprit, bien que pourvu d'une dose d'originalité qui dépasse notablement la moyenne parmi ses compatriotes. Gordon Pacha paraît avoir été surpris de l'effet produit ici et à Londres par le télégramme dans lequel il développait le plan de céder Zeïla[1] à l'Italie; aussi a-t-il cherché à me persuader qu'il n'y avait jamais songé sérieusement et que son intention avait simplement été de faire sortir l'Angleterre et la France, les *protectrices naturelles* de l'Egypte, de leur indifférence par rapport à la question abyssinienne. Un instant plus tard cependant il me dit : «L'Italie a besoin d'un exutoire. Faute de pouvoir donner un emploi utile aux esprits inquiets qui abondent chez elle, cette Puissance est toujours à la veille de s'engager dans une aventure en Europe. Elle vous gêne et elle gêne l'Autriche. Si l'on lui ouvrait un champ d'activité à l'entrée de la mer Rouge, tout le monde s'en trouverait bien, surtout l'Egypte qui n'aurait plus à craindre pour ses frontières, et les créanciers égyptiens». Après m'avoir exposé cette théorie, que je n'ai pas jugé opportun de discuter avec lui, Gordon Pacha m'a demandé si son projet *fictif* (*sic*) avait causé quelque émoi (*sic*) à Paris. Je l'ai rassuré à cet égard en lui disant qu'on ne paraissait pas s'en être occupé au Quai d'Orsay; que du moins les dépêches qui m'étaient parvenues n'y faisaient aucune allusion.

Gordon Pacha croit fermement que les jours de la domination du Roi Joannès sont comptés.

Lui-même ne retournera pas au Soudan; il paraît dès à présent décidé à se retirer du service égyptien.

Ses compatriotes ici sont très divisés de sentiments à l'égard de cette

[1] Port de la mer Rouge, sur la côte des Somalis, au sud d'Assab, d'Obok et de Djibouti; appartient à l'Angleterre.

résolution; tandis que les uns y applaudissent, les autres la déplorent. Quant à M. Malet, il se borne à dire que le brave général a besoin d'un repos mérité par ses longs et brillants services dans un pays très fatigant pour les Européens.

3.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 7. *Paris, 9 janvier 1880.*

Dans un entretien que j'ai eu ces jours derniers avec Lord Lyons, il a été, entre autres choses, question du nouveau projet de rectification des frontières de Grèce, présenté aux Gouvernements par mon prédécesseur[1].

Vous savez que toutes les Puissances, excepté l'Angleterre, ont déjà formellement approuvé notre proposition, et nous ont promis leur concours.

Autant que je puis en juger par le langage de l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, la raison qui a retardé jusqu'ici la réponse du Foreign Office semblerait être qu'à Londres on a voulu, avant de se prononcer, attendre l'issue de la crise ministérielle qui a amené la formation du Cabinet actuel[2]. Lord Lyons m'a, en effet, demandé si je comptais maintenir intégralement la combinaison suggérée par M. Waddington, contre laquelle mon interlocuteur n'a d'ailleurs présenté aucune objection.

Je lui ai répondu que j'étais parfaitement résolu à persévérer dans la même voie, et je me suis empressé d'exprimer l'espoir que la Grande-Bretagne n'hésiterait pas à se rallier au plan très équitable qui vient d'être agréé par toutes les autres Puissances. L'insuccès des Conférences turco-helléniques de Prévéza[3] et de Constantinople ayant démontré clairement que la délicate question agitée dans la 13e séance du Congrès de Berlin[4] n'avait plus aucune chance d'être tranchée par une entente directe entre les parties intéressées, l'heure était évidemment venue où l'Europe avait un intérêt réel à intervenir pour mettre le plus tôt possible un terme à des discussions qui la fatiguent et qui retardent en Orient le règlement de bon nombre d'affaires importantes.

(1) Voir t. II, 1re série, n° 485.

(2) Voir ci-dessus n° 1, note 3.

(3) A Prévéza, du 7 janvier au 18 mars 1879, les ministres helléniques et ottomans avaient discuté la question de la nouvelle frontière sans arriver à un accord. Leurs successeurs n'avaient pas abouti davantage à Constantinople.

(4) Le 5 juillet 1878, M. Waddington proposait au Congrès d'inviter la Sublime Porte à s'entendre avec la Grèce pour une rectification des frontières dont il indiquait la direction générale.

Or, il paraissait bien difficile, au point où en sont venues les choses, et après l'échec successif de tant de projets hellènes et ottomans, qu'il pût encore surgir une proposition nouvelle aussi satisfaisante pour les deux pays limitrophes, et aussi acceptable pour toutes les Puissances que la transaction présentée par M. Waddington.

M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a promis de rendre compte de notre entretien à son Gouvernement.

J'ai invité d'autre part M. l'amiral Pothuau à insister auprès de Lord Salisbury afin d'obtenir une réponse, et nous ne saurions maintenant tarder beaucoup à la recevoir.

4.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 8. *Rome, 9 janvier 1880.*

Les journaux italiens annoncent que deux bâtiments de la Compagnie Rubattino ont jeté l'ancre dans la baie d'Assab, sur la côte sud occidentale de la mer Rouge, au nord de la côte des Somalis, dans l'Erythrée actuelle, et en ont pris possession. J'ai déjà eu l'occasion d'adresser au Département quelques renseignements relatifs à cette expédition. J'ai su depuis, et d'une manière positive que le Gouvernement italien l'avait préparée de longue main et qu'il y attachait une grande importance. Le mot d'ordre avait été donné à tous les journaux de garder le silence à ce sujet. C'est par une indiscrétion du *Popolo Romano* que l'on a su, au mois de novembre dernier, qu'une expédition allait partir prochainement pour Assab.

A cette occasion, je dois signaler à Votre Excellence les articles assez nombreux parus dans les journaux italiens sur l'Egypte et sur Tunis. C'est le journal de M. Crispi, la *Riforma*, qui se montre le plus ardent. On dirait que l'Italie a, sur toute l'Afrique, des droits imprescriptibles, et que c'est lui faire tort, presque l'offenser, que de ne pas s'y effacer partout devant elle. C'est ainsi que l'Italie voit d'un œil jaloux les efforts que nous avons faits pour sauver d'une catastrophe imminente les finances égyptiennes[1] et empêcher que la banqueroute ne livre l'Egypte en proie à ceux qui la convoitent. Elle voit aussi de mauvais œil que la France, justement soucieuse des intérêts spéciaux que lui crée le voisinage de l'Algérie et de la Tunisie, cherche à développer son influence dans la Régence et tienne à ce que cette influence reste toujours

(1) Voir t. II, 1re série, nos 326, 353, 451, 452.

prépondérante. Cette disposition d'esprit malheureusement n'existe pas que dans le journalisme italien, elle se retrouve dans le Gouvernement et j'ai pu remarquer à plusieurs reprises que le Cabinet actuel présidé par M. Cairoli montrait une impatience que ne témoignait pas, l'hiver dernier, le Cabinet que dirigeait M. Depretis. J'ai été moi-même sondé à ce sujet sous le couvert d'entretiens platoniques et de conversations officieusement amicales. Je n'ai pas laissé engager la discussion comme on l'aurait voulu. J'ai même donné à la conversation un certain tour de badinage qui me permettait, sans froisser aucune susceptibilité, d'employer des arguments plus énergiques qu'on ne le fait d'habitude dans les conversations d'affaires. Je crois, en effet, très important de ne laisser entrer dans l'esprit des Italiens aucune illusion dont ils chercheraient plus tard à s'autoriser contre nous, ni de laisser échapper aucune parole, même de complaisance, qu'ils ne manqueraient pas ensuite d'invoquer.

Depuis que j'ai l'honneur de représenter la France en Italie, je me suis tenu toujours sur une extrême réserve, et spécialement pour ce qui touche la Tunisie; j'ai, résistant à des sollicitations qui me venaient de différents côtés, toujours repoussé toute idée, toute apparence d'engagements qui pourrait à quelque titre que ce soit lier dans l'avenir notre liberté, que nous avons tout intérêt à garder pleine et entière, quels que puissent être d'ailleurs nos desseins.

J'espère que cette manière de voir aura l'assentiment de Votre Excellence et que l'attitude que j'ai cru devoir maintenir sera approuvée par elle.

P. S. — Je signalerai à l'attention de Votre Excellence une lettre d'un voyageur allemand M. Rohlfs qui invite l'Italie à fonder une colonie dans la Tripolitaine. Cette pièce se trouve aux pièces jointes.

5.

LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Bon accueil fait à Saint-Pétersbourg au nouveau Cabinet français. Conversation sur le Monténégro.]

Tout ce que j'ai entendu et recueilli, dans ces derniers jours, me confirme de plus en plus l'opinion que j'ai constamment émise dans ma correspondance

avec votre prédécesseur, en cherchant à bien définir la situation ici, et à réduire à leur juste valeur les insinuations évidemment malveillantes et certainement intéressées, au moyen desquelles on s'efforce habilement et dans un but facile à apercevoir de fausser cette situation aux yeux de l'Europe. En Russie, on désire la paix, et on sent qu'on en a besoin. Ni le souverain, ni la nation ne semblent vouloir la guerre; et, en dehors d'une réorganisation toute naturelle des forces militaires, des précautions obligées sur la frontière de l'ouest, la plus menacée, aucune mesure pouvant impliquer des projets belliqueux n'a été prise dans ces derniers temps. Les renseignements demandés par M. Waddington à notre Consul général de Varsovie confirment pleinement à ce sujet ceux que j'avais fournis moi-même. Je considère donc comme dénués de fondement les articles alarmants qui paraissent en ce moment dans quelques journaux de Berlin, de Vienne et de Londres, articles qui semblent émaner de la même inspiration, et qui préparent évidemment quelque machination politique qu'il est bon de surveiller. La *Gazette de Cologne*, dans son numéro du 4 de ce mois, a été tout particulièrement violente à l'endroit de la Russie qu'elle accuse d'être seule a vouloir troubler la paix. Ce même article contient un avertissement qui paraît, aux yeux de tous, adressé à la France; aussi a-t-il produit ici une grande émotion. On souffre donc beaucoup de la persistance de ces accusations; la nation, parce qu'elle sent d'où elles partent, et que ses antipathies pour l'Allemagne augmentent à chaque froissement; l'Empereur, parce que, malgré son désir évident d'entente, et ses avances pour maintenir les relations d'autrefois avec la Cour de Berlin, une influence contraire paralyse tous les efforts.

Les gens sérieux, qui cherchent à voir les choses telles qu'elles sont, vont jusqu'à accuser l'inspirateur de la politique allemande d'aider sciemment aux menées du parti révolutionnaire en Russie, en mettant l'Empereur en contradiction avec les véritables sentiments de la nation.

[On voudrait savoir à Saint-Pétersbourg si M. de Saint-Vallier restera à Berlin. Bruits prématurés d'entente entre l'Angleterre et la Russie sur les affaires d'Asie. Inquiétudes générales mais vagues.]

6.

M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 12 janvier 1880, 6 h. 10, s.*

(*Reçu :* le 13, à minuit.)

L'état des navires ayant transité le Canal de Suez pendant le mois de décembre dernier accuse deux avisos de guerre italiens, l'*Esploratore* et l'*Ischia*, entrés

tous deux dans la mer Rouge. Depuis le commencement de janvier, la Compagnie du Canal n'en a pas signalé d'autres. Le premier des bâtiments précités est parti de Massaouah pour Assab vers le 24 décembre, ainsi que nous l'a mandé par le télégraphe M. Raffray. Il a trouvé en rade d'Assab un bateau marchand du nom de *Messina-Genova,* dont le commandant avait déjà hissé le pavillon italien sur la côte, fait creuser des puits et installé des baraques.

L'aviso de guerre a, de son côté, débarqué des hommes de son équipage pour garder la nouvelle station. Il s'est ensuite dirigé sur Aden, dans le but d'y engager 300 Somalis.

Ces informations ont été télégraphiées au Khédive de Massaouah, à la date du 8 janvier, et reçues par Son Altesse le 10. Le Ministre des Affaires étrangères, auquel elles furent communiquées hier, me les a apportées ce matin. Elles viennent d'un officier d'ordonnance du Khédive qui est parti d'ici, il y a 25 jours environ, avec la mission secrète de faire un rapport sur ce qu'il verrait à Assab. A bord du bâtiment de guerre égyptien le *Sennaar*, qui l'a transporté à Assab, il n'y avait pas de troupes de débarquement. La discrétion que Votre Excellence me recommande m'a empêché de m'assurer si le Gouvernement égyptien a expédié cet officier spontanément, ou sur l'instigation de l'Angleterre. Je penche néanmoins vers la première supposition. Le Ministre des Affaires étrangères m'a d'ailleurs avoué avec une visible contrainte que des explications ont été échangées récemment entre les Cabinets anglais et italien au sujet de l'affaire, mais sans préciser leur nature. Je n'en apprendrai pas davantage, à moins de m'adresser à M. Malet. Vous seriez donc plus facilement renseigné par la voie de Londres ou celle de Rome.

Mustapha Pacha conteste au surplus absolument la légitimité des titres de propriété invoqués par la Compagnie Rubattino et le Gouvernement italien. Ce dernier, par contre, prétendrait qu'il y a dix ans il aurait réussi à convaincre de cette légitimité le Gouvernement égyptien. Le fait est que des notes ont été échangées à cette époque entre les deux Cabinets à propos d'un traité conclu peu de temps auparavant par la Compagnie avec un chef de la côte. Seulement, toute trace en a disparu au Ministère des Affaires étrangères égyptien dont le local a été incendié dans l'intervalle.

7.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL POTHUAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 8. *Paris, 15 janvier 1880.*

M. l'Amiral, votre dépêche confidentielle du 12 de ce mois me rend compte du premier entretien que vous avez eu avec le marquis de Salisbury après votre retour à Londres. Parmi les questions que vous avez abordées, celle qui présente l'intérêt le plus immédiat pour nous est assurément l'affaire des frontières grecques, et vous avez répondu de tout point aux intentions du Gouvernement en pressant le Principal Secrétaire d'État de la Reine de vous faire connaître le plus tôt possible la manière de voir du Cabinet de Londres sur le projet de transaction suggéré par la France (1). Toutes les autres Puissances signataires du traité de Berlin ont émis un avis favorable à cette combinaison; mais la réussite n'en saurait être assurée tant que l'Angleterre se maintient dans la réserve.

Lord Salisbury, tout en disant qu'il n'était pas encore prêt à formuler une réponse, vous a fait entendre quelques observations d'où il est sans doute permis de préjuger dans une certaine mesure des sentiments du Gouvernement britannique. Sur le fond même de notre proposition, il a objecté qu'elle attribuait à la Grèce une portion de territoire trop considérable du côté de la Thessalie. Quant à la forme sous laquelle elle devrait être présentée aux deux parties intéressées, il a exprimé l'opinion qu'il conviendrait de la leur soumettre à titre de simple conseil, et qu'il était désirable que les Puissances s'abstinssent de toute action collective pouvant entraîner des mesures de coërcition matérielle.

[Arguments de M. Waddington repris par M. de Freycinet pour soutenir le projet rationnel de démarcation proposé par la France. Le Ministre désire une intervention décisive des Puissances, mais purement morale et exclusive de toute action matérielle.]

(1) Voir ci-dessus n° 3.

8.

M. DE BLIGNIÈRES, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL FRANÇAIS DES FINANCES ÉGYPTIENNES, À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Le Caire, le 26 janvier 1880.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 février.)

Dès mon arrivée au Caire, j'ai pu constater que le Khédive et ses Ministres avaient un très vif désir de voir la liquidation financière se terminer sans le concours d'une Commission plus ou moins internationale.

Ils comprennent parfaitement qu'il est très difficile de limiter *en fait* les attributions de commissaires désignés par les cinq grandes Puissances et que, quelque soin qu'on prenne de définir leurs pouvoirs, ils pourraient toujours entraver la marche de l'administration actuelle, qui fonctionne assurément assez mal, si on se place au point de vue de la perfection absolue et même de nos idées européennes, mais cependant aussi bien que possible si on tient compte du désordre que nous avons trouvé partout.

Je ne puis pas ne pas partager cet avis et telle est aussi l'opinion de M. Baring. Nous avons déjà dans la Commission de la Dette un Autrichien et un Italien. Dans la Commission de liquidation, nous aurions de plus un Allemand. Ce serait une consécration nouvelle du principe de l'internationalité qui peut, suivant nous, entraîner en Égypte de très funestes conséquences.

Nous espérons du reste pouvoir proposer aux créanciers de la Dette non consolidée des conditions assez favorables pour qu'il soit à présumer que la très grande majorité sinon l'unanimité les acceptera. Si cependant il en était autrement et si le Gouvernement égyptien ne trouvait aucun autre moyen d'écarter les difficultés qui seraient soulevées, il serait temps alors de reprendre des négociations qu'actuellement il serait préférable de traîner en longueur. Autant les créanciers désiraient au mois d'octobre dernier la nomination d'une Commission, autant aujourd'hui ils la verraient avec regret, car ils espèrent, et non sans raison, obtenir à bref délai le paiement intégral ou partiel de leurs créances et ils comprennent que ce paiement serait ajourné si une Commission devait refaire ou même contrôler le travail déjà fait dans les bureaux du Ministère.

9.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Bâcourt, gérant du Consulat général de France à Bucarest.

T. *Paris, le 29 janvier 1880, 8 h. s.*

Nous serons heureux de nous mettre d'accord le plus tôt possible avec le Cabinet de Bucarest pour la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Roumanie. Mais il est au moins un point sur lesquel il nous paraît nécessaire d'obtenir un éclaircissement préalable. Le paragraphe 5 du nouvel article 7 de la constitution roumaine déclare que les Roumains seuls et les naturalisés roumains pourront acquérir des immeubles ruraux; toutefois les *droits acquis* seront respectés. Comme nos nationaux étaient jusqu'à ce jour en possession du droit d'acquérir des immeubles ruraux en Roumanie, nous comptons que la loi nouvelle ne portera aucune atteinte à l'état de choses dont ils doivent conserver le bénéfice, et qu'ils pourront dès lors continuer à acquérir des immeubles comme par le passé. Mais il serait bon que cette interprétation fût fixée soit par une déclaration officielle faite au Gouvernement français, soit au moins par une décision de principe émanant de la Cour de cassation et réglant la jurisprudence. D'après des renseignements particuliers, j'ai lieu de penser que les Ministres roumains se prêteraient volontiers à cette dernière combinaison [1].

[1] M. de Freycinet revient sur la question dans un télégramme du 6 février, 3 h. 45 soir qui débute ainsi : «Nous ne saurions admettre en principe aujourd'hui, pas plus que nous ne l'avons fait par le passé, que les Français israélites fussent traités en Roumanie, au point de vue du droit d'acquérir, autrement que nos nationaux appartenant à une des confessions chrétiennes,» M. de Freycinet renouvela encore ses instances le 15 février au moment où la France allait reconnaître officiellement le nouveau royaume. Le 8 avril (télégr. de Bucarest, 14 heures soir), M. Bratiano refusait de faire la déclaration officielle qu'on lui demandait; il affirmait seulement que, «dans la pratique, aucune difficulté ne serait apportée à l'exercice du droit d'acquérir des biens ruraux, sauf pour les Juifs».

10.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE RING, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE.

T. *Paris, le 30 janvier 1880, 2 heures soir.*

Je viens de lire votre dépêche du 19 janvier, n° 15[1]. Nous ne désirons certainement pas que l'action de l'Angleterre en Egypte se traduise par une mainmise sur les grands services d'intérêt public ou par la concession à des nationaux anglais d'avantages qui rompraient au détriment de la France l'équilibre d'influence que nous nous efforçons de maintenir. Nous ne saurions donc voir avec faveur l'exploitation des chemins de fer et la navigation du haut Nil passer entre des mains exclusivement anglaises, et vous devez vous efforcer d'écarter une combinaison semblable ou du moins d'obtenir qu'elle soit accompagnée de garanties ou de compensations de nature à nous désintéresser. Toutefois, je vous prie de ne pas perdre de vue l'intérêt supérieur qui s'attache à ce que rien n'altère notre bonne entente avec l'Angleterre dans les questions de politique générale relatives à l'Egypte.

11.

M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. *Vienne, le 31 janvier 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 février.

J'ai été reçu hier en dernière audience par le Ministre des Affaires étrangères. Notre entretien, auquel le baron de Haymerlé a donné un caractère particulièrement affectueux et confidentiel, a parcouru les différents objets de la politique de l'Autriche-Hongrie. Le Ministre m'a dit d'abord qu'il désirait insister sur le sens de l'entente austro-allemande et m'assurer encore qu'elle

[1] M. de Ring avait annoncé à M. de Freycinet le 19 janvier (D. n° 15) un voyage du duc de Sutherland en Egypte. Le but de ce déplacement était d'« obtenir au profit d'une Compagnie soi-disant mixte, mais en réalité anglaise, l'exploitation des chemins de fer égyptiens et la concession privilégiée d'une ligne de bateaux à vapeur entre Siout et Assouan ».

ne devait inquiéter la France à aucun degré[1], qu'elle n'avait eu en vue aucun arrangement qui nous fût contraire et que pour m'en donner une nouvelle preuve, il voulait me lire un télégramme adressé par le comte Andrassy au comte Beust au moment où le prince de Bismarck quittait Vienne[2]. Bien que ce document m'ait été représenté comme très secret par le baron Haymerlé, je ne doute pas que l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris ne l'ait fait connaître en son temps à M. Waddington, et il est même évident, pour moi, d'après la forme même du style, qu'il était destiné à être communiqué. Quoi qu'il en soit, cette pièce reproduit les considérations que le Cabinet de Vienne a fait valoir plusieurs fois auprès de nous sur les dispositions favorables avec lesquelles le Gouvernement Impérial envisage notre situation dans le concert européen et sur l'impossibilité de supposer qu'il ait cherché, en quoi que ce soit, à nous nuire en se rapprochant de l'Allemagne. Le comte Andrassy fait allusion, pour se défendre de toute pensée hostile à notre égard, aux sympathies qu'il n'a cessé de témoigner à la France pendant le Congrès de Berlin. En achevant cette lecture, le baron Haymerlé à développé le même thème avec une certaine complaisance en s'appliquant à représenter l'entente comme une œuvre essentiellement dirigée dans le sens de la paix générale.

[Réflexions personnelles de M. de Moüy sur l'alliance austro-prussienne.

Le baron de Haymerlé commence ensuite «une sorte de revue des diverses questions pendantes en Orient». Il déclare que l'Autriche considère uniquement la Bosnie et l'Herzégovine «comme des positions défensives»; elle n'a pas, à l'égard de la Serbie, d'autre préoccupation que d'assurer ses communications avec la Turquie et avec la mer. En ce qui concerne le Monténégro, elle désire seulement que la questions des limites soit réglée avant le printemp.]

Le Ministre en ce moment et à propos des agitations albanaises a fait allusion aux intentions que l'Italie pourrait avoir de ce côté et m'a exprimé, en insistant sur le caractère confidentiel de ces observations, les inquiétudes que les menées de l'*Italia Irredenta* causaient au Gouvernement Impérial. «On n'a pu voir ici sans surprise, a-t-il ajouté, que des Ministres du Roi fussent en aussi bons termes avec les chefs avoués d'une coterie révolutionnaire dont le but notoire est de s'emparer de territoires appartenant à un pays voisin. Nous ne doutons pas assurément que le Roi et son Gouvernement ne soient contraires à ces aspirations et nous sommes demeurés fort calmes en cette circonstance, mais enfin il y a là des symptômes qui gênent les relations des deux pays. Au surplus, les menées de ce parti, si peu nombreux qu'il soit, vous intéressent comme nous.» Je crois pouvoir conclure de ces considérations qu'il existe en ce moment un refroidissement assez

(1) Sur le voyage du Chancelier allemand à Vienne en 1879, voir t. II, 1re série, nos 466 et 467. — (2) Voir t. II, 1re série, n° 468.

sensible entre le Cabinet de Vienne et celui du Quirinal et que l'Autriche-Hongrie chercherait, si quelque nouvel incident venait à se produire, à éveiller de ce côté notre sollicitude.

[Question de la reconnaissance de la Roumanie. Le baron Haymerlé est toujours prêt à soutenir le tracé des frontières grecques proposé par M. Waddington. Il se plaint des menées panslavistes en Bulgarie.]

J'ai dit, en me retirant, au Ministre des Affaires étrangères, que de l'ensemble de notre conversation il paraissait résulter que sur aucune des questions dont il m'avait entretenu il n'y avait de divergence entre nos deux Gouvernements. Je me plaisais à constater, au moment où je quittais Vienne, les bonnes relations qui existent entre nous, les excellentes dispositions où se trouvait le Cabinet Impérial et auxquelles correspondaient exactement les nôtres.

[M. de Montmarin, premier secrétaire de l'ambassade, accrédité comme est chargé d'affaires.]

12.

M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, le 2 février 1880, 6 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 2 février; 8 h. soir.)

J'ai été reçu aujourd'hui en audience particulière par l'Empereur. Nous devons considérer cette audience comme un témoignage de sympathie pour la France, car Sa Majesté ne reçoit ordinairement à leur départ que les Ministres accrédités auprès de Sa Personne. L'Empereur m'a parlé de ses sentiments amicaux pour notre pays et de son désir de le voir prospérer; il a insisté sur sa satisfaction de nous savoir décidés à suivre une politique essentiellement pacifique. J'ai renouvelé à cet égard à Sa Majesté les assurances que vous m'aviez chargé de faire entendre à son Gouvernement.

[L'Empereur approuve les explications données par le baron de Haymerlé.]

13.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

T. *Paris, le 3 février 1880, 7 heures soir.*

Vous m'avez rendu compte dans votre télégramme du 12 janvier d'ouvertures qui vous ont été faites par les Ministres du Khédive en vue de la convocation d'une Commission internationale au Caire pour la révision des Codes égyptiens et du règlement d'organisation judiciaire. Il est incontestable que cette question de la révision des institutions judiciaires de l'Égypte doit s'imposer très prochainement à notre sollicitude. Le mode de procéder qui vous a été proposé me paraît rationnel[1], et vous pouvez dès à présent donner à Fakri Pacha l'assurance que nous sommes disposés à entrer dans l'ordre d'idées qu'il vous a indiqué. Toutefois, je ne vous transmettrai une réponse définitive qu'après que j'aurai pu me renseigner sur les intentions de l'Angleterre.

14.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Paris, le 5 février 1880.*

(*Reçu :* Dir. pol., le 6 février 1880.)

J'ai lu, avec toute l'attention qu'elle mérite, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, hier, au sujet de la question du Tonkin.

Ainsi que vous vous le rappelez sans doute, lorsque, dans le sein du Conseil des Ministres, cette délicate affaire a été traitée, je me suis montré très opposé, non seulement à l'occupation du Tonkin, mais encore à toute ingérence de notre part dans les affaires de ce pays. J'ai fait valoir alors les raisons que vous développez vous-même dans la lettre précitée au sujet des difficultés que nous créerait notre intervention à cause du voisinage de la Chine et de l'opposition que ferait certainement à des projets de ce genre la Cour de Hué.

Vous pouvez donc être assuré que je ne prendrai aucune mesure avant d'y avoir été amené par la volonté formellement exprimée du Gouvernement, appuyé sur un vote de la Chambre des Députés et du Sénat qui auraient, d'ailleurs, même pour une occupation restreinte du Tonkin, à voter les crédits nécessaires.

[1] Par une Commission siégeant au Caire et comprenant les représentants des gouvernements avec lesquels l'Egypte avait traité directement.

15.

NOTE REMISE PAR LORD LYONS, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS, LE 7 FÉVRIER 1880.

Lord Salisbury is desirous of consulting Monsieur de Freycinet on the question of recognising Roumania.

He himself considers that no advantage would be gained by deferring the recognition any longer. He would however be disposed to accompany it with an intimation to the Roumanian Government that the alteration made by them in their legislation is accepted in the full confidence that by a liberal execution of it they will bring the operation of their law into exact conformity with the spirit of the Treaty of Berlin.

Lord Salisbury is assured that the German Government is prepared to adhere to any agreement come to between England and France on the subject[1].

Lord Salisbury désire consulter M. de Freycinet sur la question de la reconnaissance de la Roumanie.

Lui-même considère qu'il n'y a pas d'avantage à différer plus longtemps la reconnaissance. Il serait cependant disposé à insinuer en même temps au gouvernement roumain qu'on accueille la modification apportée par lui à sa législation avec l'assurance qu'une application libérale du nouveau statut mettra le nouveau régime en plein accord avec l'esprit du Traité de Berlin.

Lord Salisbury est certain que le Gouvernement allemand est disposé à adhérer à tout accord à intervenir à ce sujet entre l'Angleterre et la France.

16.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À VIENNE, CONSTANTINOPLE, ATHÈNES, PÉTERSBOURG, ROME, BERLIN.

T. *Paris, 7 février 1880, 1 heure soir.*

Nous n'avons pas encore été saisis officiellement d'une proposition anglaise relative à la question des frontières grecques que Lord Beaconsfield semble

[1] M. de Freycinet écrivait en effet le 9 février à l'amiral Pothuau (D. n° 23) que le prince de Bismarck avait exprimé le même désir à M. de Saint-Vallier et demandé à M. de Freycinet, qui était consentant, de rédiger un projet en ce sens.

annoncer dans son discours au Parlement. Mais, vers la fin de janvier, dans un entretien avec l'amiral Pothuau au sujet de la transaction suggérée par M. Waddington, le marquis de Salisbury, sans adopter ni repousser explicitement cette combinaison, a indiqué que l'Angleterre préfèrerait s'en remettre de la fixation de la nouvelle frontière à une commission spéciale, qui serait envoyée sur les lieux, et dont elle serait disposée à accepter les décisions prises à la majorité des voix[1].

J'ai cru nécessaire de réclamer au Cabinet de Londres un supplément d'explications sur la manière dont il comprend l'application pratique de son idée. Il me paraît essentiel en effet que les Puissances avisent promptement à l'adoption d'une ligne déterminée dans ses traits généraux, et destinée à servir de base aux opérations ultérieures de la démarcation proprement dite. Cette tâche d'un caractère essentiellement politique ne peut guère être confiée à une commission ordinaire de délimitation. S'il fallait attendre que les détails du tracé fussent étudiés sur les lieux, la perspective de délais, peut-être indéfinis, risquerait de provoquer beaucoup d'agitation dans les esprits, et de compromettre le maintien de la paix, tant en Grèce que dans les provinces turques[2].

Nous attendons la réponse du gouvernement anglais à ces observations dont je ne doute pas que la justesse ne frappe les Cabinets de Vienne, Pétersbourg, Rome et Berlin.

17.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

L. Très confidentiel. *Paris, 8 février 1880.*

Depuis mon entrée au Département des Affaires étrangères, je lis fort attentivement votre correspondance relative à nos affaires d'Égypte. Il me reste dans l'esprit quelques doutes, au sujet desquels je serais bien aise d'avoir votre pensée tout entière.

Je désirerais savoir :

1° Si notre influence en Égypte vous paraît actuellement plus grande qu'à l'époque où nous n'avions pas encore inauguré, dans ce pays, l'action en commun avec l'Angleterre;

[1] Dépêche de l'amiral Pothuau du 20 janvier 1880, n° 7.

[2] Dans une dépêche n° 17 à l'amiral Pothuau du 4 février M. de Freycinet insiste sur la difficulté qu'éprouverait une commission de techniciens à déterminer rapidement le tracé de la nouvelle frontière et à l'imposer aux parties en cause.

2° Si cette action en commun vous paraît s'exercer sur le pied d'une complète égalité, autant du moins que le permettaient les situations précédemment acquises par les deux pays;

3° Si la politique actuellement suivie vous paraît, au point de vue français, susceptible de modifications, sinon en son principe, au moins dans les détails d'exécution et en quoi devraient consister ces modifications.

Je vous prie de me donner librement votre opinion sur hommes et choses, aussi bien sur ce qui se passe autour de vous que sur l'impulsion émanée du Département même des Affaires étrangères.

Enfin, je désire avoir un mémoire mûrement réfléchi, suffisamment détaillé, abordant nettement tous les points principaux et m'exposant complètement la situation, telle que vous la comprenez, dans l'intérêt de votre pays.

18.

Le Prince de Hohenlohe, Ambassadeur d'Allemagne à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, le 8 février 1880.*

J'ai reçu le projet de note que vous avez fait rédiger dans le but de reconnaître la Roumanie et que vous avez bien voulu me communiquer. Je me suis empressé de l'envoyer au prince de Bismarck en le priant de me répondre par télégraphe s'il a des observations à faire à cette note[1].

19.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Madrid, 9 février 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février.)

Dans une conversation que j'ai eue ces jours derniers avec le Président du Conseil, M. Canovas del Castillo m'a parlé des chefs marocains qui sont venus en Espagne pour demander à devenir sujets de Sa Majesté Catholique et offrir l'annexion de leurs territoires qui avoisinent la place de Melilla.

[1] Le prince de Bismarck donna son adhésion et la note fut remise le 20 février. (Note du prince de Hohenlohe à M. de Freycinet du 12 février.)

Le Gouvernement espagnol a pensé qu'il ne devait pas, en ce moment, écouter des propositions qui pourraient lui créer quelques embarras et il a refusé de laisser venir à Madrid ces chefs marocains qui sont restés à Malaga; mais ceux-ci paraissent vouloir obtenir une réponse définitive et auraient dit que si l'Espagne ne voulait pas accueillir leurs propositions ils savaient à qui s'adresser pour être mieux reçus.

C'est sans doute par suite de cette allusion que M. Canovas a tenu à savoir si l'attention du Gouvernement français avait été éveillée par la démarche des chefs de tentes des environs de Melilla et si j'avais reçu quelques instructions à cet égard. N'en ayant reçu aucune, j'ai dû me tenir dans des généralités en me basant sur ce que M. Waddington m'avait dit verbalement, à savoir que la France ne verrait pas d'un œil jaloux les progrès que l'Espagne pourrait faire un jour dans le Maroc. Au fond, et malgré certaines réticences sous lesquelles il était assez difficile de deviner sa pensée exacte, j'ai compris que M. Canovas del Castillo aurait voulu savoir si, au cas où les chefs marocains se tourneraient vers nous, nous serions disposés à annexer leurs territoires et à porter notre frontière jusqu'aux abords de Melilla.

En terminant, et après m'avoir dit d'abord que certainement l'Espagne préférerait nous avoir pour proches voisins plutôt que des Kabyles barbares et pillards, le Président du Conseil a fini par ajouter que le *statu quo* était ce qui lui paraissait préférable et qu'il allait négocier avec le Maroc pour que les chefs qui se trouvent à Malaga puissent retourner chez eux sans y être inquiétés, ce qui était dire que l'Espagne allait les couvrir d'une sorte de protectorat.

Tels sont les détails d'une conversation qui m'a paru devoir intéresser Votre Excellence.

P. S. — Je crois utile de joindre à ce qui précède la copie d'une lettre écrite ces jours-ci de Melilla et publiée par un journal ministériel.

20.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres.

T. *9 février 1880, 7 h. 45, soir.*

Si vous ne pouvez absolument voir Lord Salisbury, tâchez de voir Lord Beaconsfield et d'obtenir la véritable pensée du Cabinet anglais sur l'affaire grecque. Nous voyons les plus grands inconvénients à la prolongation du *statu quo*.

21.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. Confidentiel. *Paris, 10 février 1880.*

D'après les termes de notre entretien d'hier, je crois répondre à votre désir en vous remettant, avant mon départ, un court résumé des explications spontanées que le prince de Bismarck a tenu à me donner, lors de notre dernière entrevue, il y a huit jours, sur le projet de loi relatif à un accroissement des forces militaires allemandes. Il a abordé la question brusquement, suivant sa coutume, et a parlé longtemps sans s'interrompre, mêlant à ses assurances de curieux aveux, que je signale à votre attention, sur l'état des esprits en Alsace-Lorraine. Bien que cette confession ne m'apprît rien à ce sujet dont je ne fusse instruit par nos fidèles amis des anciennes provinces françaises, elle était précieuse à recueillir de la bouche du Chancelier de l'Empire d'Allemagne, et vous en apprécierez comme moi l'intérêt.

« Je tiens, m'a dit le prince, à vous affirmer hautement, et à vous prier de déclarer à Paris que la France n'est visée à aucun degré, et qu'il n'y a rien dont elle doive se préoccuper dans le projet de loi qui va être soumis au Reichstag sur un accroissement de nos effectifs militaires; je dirai même que, dans mes préoccupations, c'est là le point secondaire : 26.000 hommes de plus ou de moins en temps de paix, 83.000 hommes à l'extrême maximum en temps de guerre ne signifient pas grand chose avec un chiffre d'hommes tel que celui dont nous disposons; l'important n'est pas là : il est dans le renouvellement du septennat militaire qui nous permet de disposer librement de toutes nos forces pendant sept nouvelles années, sans avoir à mendier des subsides devant le Parlement. Dans le cas présent, comme cela advient souvent en ce monde, la petite pièce fait passer la grande en détournant sur elle l'attention du gros public qui a la bonté de s'émouvoir d'une augmentation militaire de 26.000 hommes, d'une augmentation budgétaire de 30 millions de marcks, et oublie, grâce à cette émotion, qu'en 73, quand nous avons obtenu avec tant de peine notre premier septennat, on jurait bien haut qu'on nous ne le renouvellerait pas; eh bien, il va être renouvelé sans difficulté, et la résistance se portera sur l'augmentation d'effectif, assez secondaire à mes yeux auprès du septennat. Quoi qu'il en soit, je le répète, rien dans nos projets n'est dirigé contre vous, et nous n'augmenterons pas d'un homme les corps de troupes qui se trouvent sur votre frontière, tandis que nous allons renforcer les garnisons et les corps détachés placés sur la frontière russe; la Russie,

en effet, malgré toutes ses dénégations, poursuit sur une échelle alarmante ses énormes armements ; nous en avons la certitude, nous en connaissons les chiffres, et, comme nous savons la pénurie de ses finances, nous devons conclure que, pour se résigner aujourd'hui à de tels sacrifices au lendemain d'une guerre qui l'a ruinée, il faut qu'elle médite une entreprise à tenter à brève échéance. Assurément, ce n'est pas nous qu'elle menace, mais l'Autriche, et nous regardons, je vous l'ai dit souvent, l'existence de l'intégrité de l'Autriche comme l'une des conditions indispensables de notre puissance et de notre sécurité[1]; nous devons donc nous tenir prêts à défendre l'Autriche, comme je m'y suis engagé l'automne dernier à Vienne. Nous ne devons pas non plus perdre de vue un danger, très éloigné je le crois, très problématique peut-être, mais possible après tout, d'une coalition franco-russe, ou italo-russe, ou des deux réunies. La Russie cherche aventure, nous en avons la preuve; elle vous a déjà fait des suggestions; elle en a fait encore à Rome où j'ai lieu de croire qu'elles sont bien accueillies. En ce qui vous touche, je sais que vous les avez repoussées dernièrement, et j'ai la confiance qu'il en sera de même tant que le pouvoir en France sera aux mains des républicains sages et politiques qui le possèdent aujourd'hui. Mais, dans l'avenir, s'il venait à tomber, par suite d'une secousse révolutionnaire, aux mains des hommes de la Commune, ceux-ci voudraient faire de la propagande par les armes, et prêteraient facilement l'oreille aux incitations perfides du serpent moscovite qui ne mettrait pas de délicatesse dans le choix de ses alliés; ce serait encore plus à craindre dans l'éventualité d'un triomphe momentané du parti bonapartiste; ceux-là seraient forcés, pour n'être pas renversés, de se jeter immédiatement dans la guerre de revanche pour chercher à y laver la boue de Metz et de Sedan que le peuple leur jetterait à la face; ils seraient des complices tout préparés pour la Russie. Il en serait de même des monarchistes, trop peu solides dans le pays pour ne pas chercher de la force dans la guerre extérieure. Si de pareils événements venaient à se produire, et, si peu que dût durer en France une aventure de ce genre, la sécurité de l'Allemagne serait menacée par ces Gouvernements de passage, et nous ne devons pas nous mettre dans le cas de nous laisser surprendre.

«Quant à l'Italie, qui ne se trouve pas rassasiée, ce n'est qu'une aventurière gâtée par la fortune et toujours en quête d'aventures nouvelles, ne pouvant inspirer ni confiance, ni sécurité. D'ailleurs, sa politique de revendications contre l'Autriche la jette dans les bras de la Russie; elle y est déjà maintenant.

«En tout cas, on peut être certain en France que l'Allemagne veut fermement la paix, et qu'elle ne sera pas agressive; mais elle veut être assez

(1) Voir t. II, 1re série, n° 476.

fortement organisée pour se défendre et défendre son alliée, l'Autriche, s'il survient une attaque.

«Notre projet est d'ailleurs facile à justifier en dehors même de ces considérations politiques; il n'est, après tout, que l'application de notre loi générale sur le recrutement qui fixe le contingent à 1 0/0 de la population masculine valide; le recensement de 1878 donnant un accroissement considérable de population sur celui de 1871 qui avait servi de base au contingent fixe du septennat actuel, il y a nécessairement un contingent plus fort dans le septennat nouveau.

«Ces 26.000 hommes de plus nous étaient nécessaires pour améliorer certains services militaires demeurés négligés depuis la guerre de 1870; en première ligne, notre artillerie, dont tous les officiers d'Europe ont constaté et reconnu l'état d'infériorité numérique et matérielle en comparaison de la vôtre, de celle de la Russie et même de l'Autriche. Tandis que vous avez fait de grands efforts et consenti de lourds sacrifices pour doter votre armée d'une artillerie de campagne et de forteresse bien organisée et servie par des effectifs considérables, le manque d'argent nous a forcés de demeurer stationnaires, avec un chiffre d'hommes très inférieur, un matériel de campagne défectueux, un matériel de forteresse incomplet. Aussi, il y a deux ans que, dans mes efforts pour procurer à l'Empire des ressources financières nouvelles, j'ai comme principal objectif de mettre notre artillerie sur un pied d'égalité avec celle des autres grandes puissances limitrophes; je n'ai jamais caché ce dessein; depuis longtemps j'y prépare l'opinion par des articles de mes journaux officieux; lors du Congrès, j'en ai parlé à M. Waddington, à Schouvaloff, à Andrassy. Il y a un an, quand j'ai fait de si grands efforts pour obtenir du Reichstag le vote des nouvelles taxes douanières, j'ai dit publiquement qu'il me fallait trouver dans les nouvelles ressources dont bénéficierait l'Empire une somme de vingt à trente millions pour notre armée; il n'y a donc surprise pour personne, ni en Allemagne, ni hors d'Allemagne, et ceux qui crient *au feu* sont de mauvaise foi. Nous voulons donc créer trente-deux batteries nouvelles de campagne, et cette création nous laissera encore, sous ce rapport, un peu inférieurs à vous, mais dans une faible mesure. En même temps, nous commandons à Essen les pièces nécessaires, et pour ces batteries légères, et pour l'armement de nos forteresses, surtout celles de l'est, laissées depuis cinquante ans dans un état complet d'abandon.

«Quant à l'infanterie, nous formons onze nouveaux régiments, et cela pour répondre à une lacune dont nous n'aimons pas en général à parler, mais sur laquelle j'aime mieux m'expliquer franchement avec vous. L'armée allemande se compose de vingt corps organisés d'après le système régional; dix-neuf sont formés; l'un, le quinzième, n'existe pas, et ce qui en tient lieu et en porte le nom est un rassemblement de troupes puisées dans les autres corps. Il y

a eu là, sinon pour moi qui le prévoyais, mais pour l'Empereur et les militaires, un mécompte considérable; on avait pensé, lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, qu'au bout de quelques années les sentiments français dans cette province s'émousseraient et s'affaibliraient assez pour qu'on pût la traiter comme les autres parties de l'Empire et y créer, comme ailleurs, un corps d'armée régional formé des éléments indigènes; c'est dans cet espoir qu'on avait institué sur le papier le quinzième corps spécial à l'Alsace-Lorraine, et qu'on avait provisoirement emprunté des troupes aux autres corps pour attendre le moment de former ce dernier. Il faut reconnaître aujourd'hui que ce moment se fera attendre encore longtemps, et le maréchal de Manteuffel, dont vous savez le sens profond et l'esprit si politique, nous déclare qu'avant bien des années l'état des esprits en Alsace-Lorraine ne permettra pas d'y créer un corps d'armée régional, mais qu'il faudra continuer à envoyer et à disséminer les soldats alsaciens dans tous les corps et toutes les garnisons de l'Empire. De là, résulte la nécessité de continuer à détacher des autres corps des troupes à envoyer en Alsace-Lorraine, et les onze nouveaux régiments à créer combleront dans ces corps les vides produits par ces emprunts.

« Telle est la situation, tels sont nos motifs, et je suis heureux de constater que la presse française apprécie nos projets avec un calme et une modération que nous n'étions pas habitués à rencontrer; c'est un heureux symptôme, un signe d'apaisement dont je me félicite et dont je sais gré à votre Gouvernement; je vous prie de le lui dire de ma part. »

J'ai tenu à profiter de cette dernière phrase pour lui répondre que je le remerciais des explications spontanées qu'il venait de me donner, et que je ne lui aurais jamais demandées s'il n'en avait pas pris lui-même l'initiative; je n'admettais pas, en effet, qu'un grand pays ne fût pas entièrement libre d'organiser ses forces militaires comme il l'entendait, sans immixtion quelconque des autres États, pourvu qu'il ne fît rien qui pût menacer leur sécurité; j'étais trop jaloux, sous ce rapport, de l'entière liberté, de l'entière indépendance de la France pour jamais songer à adresser aux Gouvernements étrangers des questions ou des observations pouvant leur servir de prétextes pour m'en adresser à leur tour de semblables; mais, puisque le Chancelier avait bien voulu aborder cette question, je devais lui dire que la sage réserve de la presse française, à laquelle il applaudissait, pourrait faire place à d'autres appréciations si, dans les discussions que les nouveaux projets provoqueront devant le Reichstag, les orateurs du Gouvernement allemand usaient, pour s'assurer une majorité, du moyen dont ils se sont tant servis en 1874 et en 1875, c'est-à-dire jouaient du spectre français[1]. Le prince devait admettre avec moi que, si la tribune allemande devenait le théâtre d'attaques et même

[1] Voir t. I, 1re série, nos 88, 298.

de provocations semblables à celles que je rappelais, le sentiment public français ne pourrait pas manquer de s'émouvoir, et qu'il en résulterait une guerre de presse dont l'effet trop certain serait de réveiller les haines nationales que tous nos efforts depuis deux ans, à lui comme à moi, tendent à apaiser. Je ne pouvais lui cacher que je craignais en particulier sous ce rapport M. le maréchal de Moltke, trop enclin dans ses discours à évoquer la guerre de revanche et le péril français, pour que je ne conçoive pas des inquiétudes justifiées par l'étude d'un passé tout récent.

«Vous avez raison, m'a répondu le prince; il y a là un écueil qu'il faut éviter, et vous pouvez compter que je ferai à nos orateurs des recommandations en ce sens. Quant à cette *tête de bois* de Moltke, vous savez que personne n'obtient grand chose de lui, mais je ferai un pressant appel à sa prudence; je lui demanderai de se renfermer autant que possible dans le côté technique et purement militaire du projet, et, s'il croit nécessaire de toucher au chapitre des dangers extérieurs, de moins regarder les Vosges et de se tourner vers la Vistule.»

M. de Bismarck a ensuite abordé d'autres questions, mais ses confidences et déclarations sur les armements m'ont paru devoir être résumées et placées sous vos yeux.

22.

L'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 10 février 1880, 8 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Lord Beaconsfield vient de m'exprimer la même opinion que Lord Salisbury sur la question des frontières grecques[1].

A savoir que le Gouvernement de la Reine propose que la question soit soumise à une commission internationale de délimitation, comme celle dans (*sic*) la Bulgarie ; que la base du travail soit le protocole 13 du congrès de Berlin, mais rien d'absolu, avec la possibilité de faire varier la ligne de démarcation entre la Turquie et la Grèce, selon le vœu de la majorité, qui devra être accepté par tous les Plénipotentiaires. Le noble Lord croit que c'est le seul moyen pratique de mettre fin à cette question qui n'a que trop traîné en longueur.

Son accueil a été excellent et son désir de s'entendre avec la France sur toutes les questions pendantes.

Je vous expédierai le courrier demain.

(1) Voir ci-dessus n° 16 et ci-dessous n° 24.

23.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Madrid, 10 février 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 ; Dir. pol., 13.)

Dans l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec lui, M. le Président du conseil m'a demandé si la France n'était pas disposée à accepter la proposition faite par Sir John Hay, représentant de l'Angleterre au Maroc, de réunir dans l'une des capitales de l'Europe où le Gouvernement marocain pût se faire représenter, et de préférence à Madrid, une commission de représentants des Puissances intéressées pour examiner et régler la question des protections[1]. M. Canovas a ajouté que, quant à lui, il était favorable à cette conférence, qui pourrait amener une entente, et qu'il désirerait savoir si Votre Excellence ne serait pas dans les mêmes sentiments. J'ai répondu au Président du Conseil qu'aucune communication ne m'avait été faite par le département à ce sujet, mais que je prierais Votre Excellence de me faire connaître les vues du Gouvernement de la République[2].

24.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 33. *Paris, 11 février 1880.*

Vos deux télégrammes d'hier, résumant les indications qui vous ont été transmises de la part du marquis de Salisbury, et que le comte de Beacons-

(1) Cette question se rattache au système des capitulations et au privilège d'extranéité accordé aux étrangers dans l'empire du Maroc. Ces privilèges d'extranéité s'étendaient sous forme de «protections» aux sujets marocains quand ils étaient associés avec les Européens. La protection reconnue en 1767 avait été consacrée par le règlement de Tanger du 3 août 1863, dit convention Béclard, qui liait le Maroc et la France. Les autres Puissances eurent bientôt leurs protégés ou censaux, comme la France, et le gouvernement marocain voulait «faire cesser un état de choses qui lui était, disait-il, préjudiciable». Le Ministre des Affaires étrangères Ci Mohammed Bargach se plaignait dans une lettre du 18 février 1879 que des juifs marocains et des musulmans se fissent délivrer dans des pays étrangers des passeports de naturalisation pour refuser ensuite d'obéir aux lois du pays. Dans une autre lettre du même jour il demandait la révision des listes de protection. La question fut examinée à Tanger à la légation d'Angleterre par les agents accrédités auprès du gouvernement marocain dans des conférences qui commencèrent le 21 février et qui se poursuivirent jusqu'au 27 mars sans qu'on fût arrivé à un accord.

(2) Cette pièce a été publiée dans les Documents diplomatiques. *Question de la protection diplomatique et consulaire au Maroc*, Paris, Imprimerie Nationale MDCCCLXXX.

field vous a personnellement confirmées, déterminent le terrain sur lequel le Gouvernement anglais paraît résolu à se placer dans l'affaire des frontières grecques.

[M. de Freycinet désire concilier le point de vue des ministres anglais qui voudraient remettre la solution du problème à une commission spéciale de délimitation et le point de vue des autres puissances, en vertu duquel les commissaires, sans se lier les mains, prendraient pour base de leurs travaux la ligne de démarcation proposée par M. Waddington ou toute autre ligne transactionnelle.]

Le désir très sincère que nous avons d'arriver à ce résultat nous engage au surplus à nous montrer aussi conciliants que possible sur les questions de forme, et cette considération nous détermine à accepter, sous le bénéfice des explications qui précèdent, la combinaison dont Lord Beaconsfield vous a entretenu, pour laquelle l'Angleterre se prépare sans doute à rechercher l'adhésion des autres Puissances.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

25.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. L'AMIRAL POTHUAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 12 février 1880.*
(*Expédié :* le 13; 12 h. 10, matin.)

Lord Lyons m'a annoncé hier que le Gouvernement anglais approuvait les termes de notre projet de note pour la reconnaissance de la Roumanie[1], et il m'a exprimé le désir qu'un jour fût fixé de commun accord pour la remise simultanée de cette communication au Cabinet de Bucarest par les agents de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Le prince de Holenlohe m'ayant parlé dans le même sens au nom du Gouvernement allemand, nous sommes convenus que la remise aurait lieu le 20 février. Je prépare les instructions de M. de Bâcourt à cet effet.

[1] Voir ci-dessus, n° 9. La note française prend acte de la promulgation de la loi roumaine du 25 octobre 1879, qui donne un commencement de satisfaction aux Puissances signataires du traité de Berlin et des promesses du gouvernement princier qui s'est engagé à se rapprocher de plus en plus de la pensée libérale qui a inspiré ces puissances. (Dépêche n° 21 de M. de Freycinet à M. de Noailles, du 14 février et annexe à cette minute). Le prince de Bismarck avait exprimé à M. de Saint-Vallier le même désir que le prince de Hohenlohe et le Cabinet anglais; il l'avait prié de proposer au Gouvernement français de se charger de la rédaction de la note. (Dépêche n° 23 du 9 février de M. de Freycinet à l'amiral Pothuau).

26.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

D. n° 5. *Paris, 21 février 1880.*

L'ambassade extraordinaire du Maroc que la Cour de Fez avait envoyée à Paris pour complimenter M. le Président de la République m'a remis avant son départ une note relative à diverses demandes qu'elle avait été chargée de présenter au Gouvernement français. L'une de ces demandes avait trait au port de Santa Cruz de Mar Pequena, qui a été cédé à l'Espagne par le Maroc en 1860, et que le Gouvernement chérifien voudrait aujourd'hui racheter.

J'ai l'honneur de vous envoyer en extrait le passage de la note marocaine qui se rapporte à cette affaire, et la réponse que j'ai adressée à l'Ambassadeur Si Ali el Mesfioni.

Vous verrez par le second de ces documents que le Gouvernement français serait disposé, le cas échéant, à prêter au Sultan son concours, pour préparer à titre amical et bienveillant les négociations en vue du rachat du territoire dont il s'agit[1].

Je vous prie de vouloir bien pressentir les dispositions du Cabinet de Madrid à cet égard et de me faire connaître votre opinion sur les chances de succès que pourrait avoir effectivement une démarche dans le sens de la demande qui nous a été adressée par le Gouvernement du Maroc.

27.

M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 22 février 1880, 6 h. 5 soir.*

(*Reçu :* 22 février; 9 h., soir.)

Le Sultan a donné hier soir son Iradé approuvant une ligne de frontière entre la Turquie et la Grèce, à proposer par ses Ministres aux Plénipotentiaires grecs[2].

[1] «Le Gouvernement de la République française, — dit la Note remise le 7 février à l'Ambassadeur extraordinaire du Maroc, — sera heureux de donner au Gouvernement chérifien une marque de son amitié en faisant officieusement des ouvertures au Gouvernement royal d'Espagne pour lui proposer d'entrer en pourparlers au sujet de l'affaire dont il s'agit.»

[2] «Ayant suffisamment démontré, dit le Mémoire ottoman, la nécessité absolue pour nos populations de conserver des débouchés dans les deux golfes (Arta et Volo), nous proposons à nos collègues d'infléchir les deux extrémités de la ligne de Berlin........» (Télégramme de M. Fournier du 24 février, 4 h. 40 s.).

C'est le même tracé, paraît-il, que celui que j'indiquais dans mon télégramme du 3 décembre dernier, et que voulait proposer Khereddine Pacha lors de la rupture des conférences de Prevesa.

Les Ministres ont obtenu cet Iradé après un conseil tenu jeudi à la Porte, et après une résistance du Sultan prolongée pendant trois mois [1].

Je crains que leur seul but et celui du Sultan soient de contreminer d'avance la proposition dont l'Angleterre semble vouloir prendre l'initiative, initiative encore mal créditée parce qu'il est difficile de définir quelque chose au milieu du vague de toutes les volontés européennes dans cette question, surtout de la volonté anglaise elle-même.

Il est curieux que ce soit juste le lendemain du départ de M. Braïla que le Sultan et ses Ministres paraissent se décider à reprendre des conférences intentionnellement interrompues depuis plus de trois mois.

[Les Turcs et les Grecs ne s'entendront pas directement, il faut que des tiers les mettent d'accord.]

28.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. Confidentiel. *Madrid, 23 février 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 28; Dir. pol., 1er mars.)

J'ai eu ces jours-ci l'occasion de reprendre avec le Président du conseil la conversation dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma dépêche du 9 février et je puis aujourd'hui vous fixer parfaitement sur les vues du Gouvernement espagnol.

En me demandant si Votre Excellence ne m'avait pas écrit au sujet de l'offre d'annexion faite à l'Espagne par un certain nombre de chefs marocains des environs de Melilla, M. Canovas del Castillo cherchait à savoir, d'une part, si nous ne verrions pas avec mécontentement l'Espagne étendre ses possessions autour de Melilla et, d'autre part, si nous n'aurions pas la pensée de porter un jour notre frontière jusqu'à la Moulouïa. C'est ce qui lui avait fait dire dans notre conversation précédente que l'Espagne préférerait certainement nous avoir pour voisins plutôt que des Kabyles turbulents et pillards.

« Avant tout, a ajouté M. Canovas del Castillo, nous préférons le *statu quo*

[1] C'est avec le plus profond chagrin, avec un extrême regret, écrit le Sultan en marge de l'Iradé, que j'approuve et que je sanctionne la proposition qui fait l'objet du dit mazbata. « Le désespoir dans l'âme, je vous recommande, d'une façon toute spéciale, de ne céder en aucun cas, sous aucun prétexte, à la Grèce, de villages musulmans. » (Même télégramme.)

et nous allons repousser l'annexion qui nous est offerte en nous contentant de prendre des mesures pour que les chefs qui sont venus à nous n'aient rien à redouter des suites de leur démarche, estimant qu'il y aurait de graves dangers à soulever en ce moment le plus léger conflit; mais si jamais l'Empire du Maroc se désagrégeait, ou si vous pensiez devoir vous avancer jusqu'à la Moulouïa, frontière naturelle qui semble tout indiquée pour vous, nous aurions ce jour là à examiner si l'intérêt de l'Espagne ne nous commanderait pas de nous porter aussi jusqu'à cette rivière.»

En un mot, l'Espagne ne croit pas pouvoir en ce moment accueillir l'offre d'annexion qui lui est faite; mais, si nous lui donnions l'exemple, elle serait assez disposée à étendre ses possessions au Maroc.

P. S. — M. Canovas del Castillo m'ayant demandé de nouveau si la France était disposée à accepter la proposition faite par le représentant de l'Angleterre au Maroc de réunir à Madrid les délégués des divers Gouvernements intéressés pour examiner et résoudre définitivement la question des protections accordées par les agents diplomatiques et consulaires aux sujets marocains[1], je prierai Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître sa pensée à cet égard.

29.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 23 février 1880, 7 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30 soir.)

La nouvelle de l'arrestation à Paris de l'auteur présumé de l'attentat de Moscou[2] produit ici une grande émotion. On attend son extradition comme un acte de justice du Gouvernement et une preuve de sympathie de la France, et on ne la met pas en doute, le crime étant incontestablement de droit

[1] Voir *Correspondence relative of the Conference held at Madrid in 1880 respecting the righ[t]s of Protection of moorish subjects London 1880*, in 4° (Livre Bleu sur le Maroc). (Document n° 4 du 7 octobre 1879.) Le marquis de Salisbury fait connaître à M. Adams l'opinion de Sir J. Drummond Hay, lequel est d'avis que la discussion ne saurait aboutir à Tanger et qu'une solution ne serait acquise que par une conférence qui se réunirait dans un pays étranger et où les représentants du Maroc seraient admis à discuter avec ceux des puissances européennes.

[2] Celui du 19 novembre 1879. Une explosion, qui avait pour but de faire sauter le train impérial, s'était produite sur le chemin de fer de Moscou-Koursk. L'auteur présumé de l'attentat, Léon Hartmann, qui se faisait appeler Nicolas Soukhoroukof, fut arrêté à Paris le 3/15 février.

commun, puisque tel qu'il était préparé, il ne devait pas atteindre seulement des personnages politiques et que, par le fait, il a détruit un train autre que celui du Souverain contre lequel il était dirigé.

J'ai trop conscience de l'effet déplorable que causerait toute solution contraire et des conséquences fâcheuses qu'elle aurait pour notre pays dans les circonstances troublées que traverse l'Europe pour ne pas vous faire connaître exactement l'état de l'opinion ici, en ce qui concerne ce fait.

30.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Berlin, 25 février 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 février; Dir. pol., 1er mars.)

J'ai lu avec le soin et l'attention qu'elles méritent les dépêches nos 37, 41 et 45 que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me mettre au courant de vos pourparlers avec le Cabinet de Londres sur la question des frontières grecques; j'y ai trouvé la copie de votre dépêche du 20 de ce mois à l'amiral Pothuau, renfermant le résumé de votre entretien avec Lord Lyons [1] et exposant les réserves sous le bénéfice desquelles vous vous déclarez prêt à adhérer à la dernière ouverture du marquis de Salisbury concernant l'institution d'une commission européenne de délimitation; j'ai également reçu votre dépêche n° 38 relative aux protestations du Cabinet hellénique contre les excès et les désordres commis par les soldats turcs et les habitants musulmans en Thessalie et en Epire.

J'ai profité de mon entrevue d'hier avec M. de Radowitz pour lui parler de la question et je l'ai trouvé animé des dispositions les plus satisfaisantes.

[L'Allemagne a déjà fait faire des représentations à Constantinople. M. de Bismark désire connaître la proposition anglaise pour suivre la même ligne de conduite que la France [2].]

(1) Lord Lyons avait spécifié, en apportant l'adhésion du gouvernement britannique à la constitution d'une commission chargée de délimiter la frontière turco-grecque, que cette «commission serait tenue de conformer ses résolutions à l'esprit du Traité de Berlin.» M. de Freycinet avait admis que les instructions des commissaires leur recommanderaient d'interpréter le protocole «loyalement et de bonne foi». Il ne voulait pas «limiter le mandat» des commissaires et «soumettre éventuellement leurs décisions» à un contrôle spécial des Cabinets (M. de Freycinet à l'amiral Pothuau. Paris, 20 février, D. 38).

(2) Le 20 février le baron de Haymerlé avait également prié le comte Beust de le tenir au courant de l'accord qui pourrait intervenir entre la France et l'Angleterre.

En résumé, le Chancelier a chargé M. de Radowitz de me faire la déclaration suivante : « Répétez à M. de Saint-Vallier qu'il peut compter sur notre concours dans l'affaire grecque; nous l'avons promis et donné depuis le Congrès de Berlin et nous voulons continuer à le donner jusqu'à la solution; c'est le motif pour lequel nous avons fait connaître que nous adhérerions à la proposition anglaise, non pas qu'elle nous plaise, mais parce qu'elle nous est recommandée par le Gouvernement français et que nous croyons comme lui nécessaire de trouver un moyen d'en finir avec cette éternelle question des frontières helléniques. Que M. de Saint-Vallier veuille bien se rappeler la déclaration que je lui ai faite à Varzin; dans toutes les questions orientales, il y a deux Puissances avec lesquelles je désire marcher en complète entente, l'Autriche d'abord, puis la France. Le Cabinet de Paris est donc assuré à l'avance de mon concours dans toute affaire où il est d'accord avec celui de Vienne; il peut en outre faire appel à mes bons offices quand il désirera que je m'emploie à rallier le Gouvernement austro-hongrois à une proposition qui ne serait pas de prime abord accueillie à Vienne. Ma politique en Orient est guidée par un objectif auquel je subordonne tous les autres : appuyer et seconder notre alliée l'Autriche pour laquelle les affaires de la Péninsule des Balkans ont un intérêt presque vital; en second lieu, complaire à la France dont je reconnais et apprécie depuis deux ans la politique désintéressée et pacifique, lui complaire et l'aider dans toute question où ses vues ne sont pas contraires à un grand intérêt soit allemand soit autrichien. »

Après m'avoir rapporté cette importante déclaration, dont je reproduis autant que possible les termes, M. de Radowitz m'a dit qu'il lui paraissait qu'on n'avait pas bien compris jusqu'ici à Vienne nos dispositions au sujet de la proposition anglaise; hier encore, en effet, le baron de Haymerlé aurait dit au prince de Reuss qu'il ne refuserait pas son adhésion à la marche suggérée par Lord Salisbury si cela lui était demandé par la France et si l'Allemagne y donnait son consentement ; mais qu'il ne pouvait pas se prononcer encore, le Gouvernement français ne lui ayant pas fait connaître jusqu'à présent son appréciation et ses intentions.

31.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Berlin, 25 février 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

Certains articles publiés depuis quelques jours par la presse allemande, notamment par la presse officieuse ne justifient que trop les prévisions et

les craintes dont j'ai eu l'honneur de vous faire part dans nos entretiens au sujet d'une campagne que ferait le Gouvernement allemand par la voie des journaux en vue de préparer l'opinion quand approcherait l'époque de la discussion au Parlement de ses projets d'augmentation des effectifs militaires[1]. Votre Excellence n'a pas oublié ce que je lui ai rapporté dans ma lettre du 10 de ce mois sur le langage qu'il m'avait paru opportun de tenir au prince de Bismarck et sur les assurances tranquillisantes que j'avais reçues de lui.

Depuis une semaine l'attitude de la presse officieuse est en contradiction avec ces assurances du Chancelier; s'il n'y a pas d'attaque directe contre nous dans les feuilles dévouées au Gouvernement, il s'y rencontre fréquemment des appréciations malveillantes sur les arrière-pensées qui nous animeraient, sur notre disposition à nouer contre l'Allemagne, quand l'heure en sera venue, une partie avec la Russie, sur l'importance et l'étendue de nos armements exagérés à dessein. Les journaux indépendants, surtout les organes du parti libéral-national contiennent de nombreux articles conçus dans cet ordre d'idées ; les gazettes militaires qui suivent les inspirations de M. le maréchal de Moltke s'expriment dans le même sens; enfin les officieux qui reçoivent des communications de la Chancellerie obéissent au même esprit. La pensée générale de tous ces articles, c'est que l'Allemagne doit augmenter ses forces pour se tenir prête à faire face à une double agression sur ses frontières de l'est et de l'ouest; on veut bien concéder que le Gouvernement français actuel est pacifique et ne rêve pas de guerre de revanche, mais on se hâte d'ajouter qu'il peut être remplacé soit par un Gouvernement réactionnaire, soit par un Gouvernement radical auquel cas la France se ferait la complice de la Russie contre l'Allemagne; en un mot, l'objectif de la campagne de la presse n'est pas la France ; il est la Russie, mais il s'appuie surtout sur le danger de l'alliance franco-russe.

Je connais trop les habitudes du Gouvernement allemand lorsqu'il a besoin de concilier les esprits à des projets dont il demande le vote par le Parlement pour m'être beaucoup ému de ce langage des journaux; je sais trop bien que dans une semaine, aussitôt le vote acquis, ils laisseront là toute cette polémique et prendront même une attitude contraire; j'ai cependant fait observer plusieurs fois à M. de Radowitz qu'il en résultait de l'inquiétude en France et que nos journaux pourraient être conduits ainsi, malgré la sage réserve qu'ils observent jusqu'ici, à des répliques dont l'effet serait de réveiller entre les deux peuples les haines aujourd'hui assoupies; hier enfin j'ai été provoqué par la conclusion d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que je vous envoie ci-joint, à le prier d'en parler sérieusement de ma part au prince de Bismarck.

[1] Voir ci-dessus n° 21.

Il l'a fait immédiatement et a été chargé par le Chancelier de me donner les explications suivantes :

La campagne de presse dont je me plains est fâcheuse; le prince la regrette, mais elle va cesser dès que les projets de loi seront en discussion, et elle sera suivie d'articles amicaux pour nous de nature à effacer tout mauvais souvenir [1]. Dans l'état des esprits en Allemagne, avec l'éloignement que manifestait le Parlement pour des projets regardés comme nécessaires par le Gouvernement, il fallait absolument agir sur l'opinion; on pouvait le faire par la tribune ou par la presse; or le prince m'avait formellement promis qu'il s'abstiendrait d'évoquer à la tribune le *spectre français* et qu'il prescrirait la même réserve aux orateurs gouvernementaux, même à M. le maréchal de Moltke; il l'avait fait et il espérait qu'il n'y aurait aucun discours dont nous eussions lieu de nous plaindre; mais, pour pouvoir observer cette attitude à la tribune, il était nécessaire qu'à défaut des orateurs, les journaux fussent chargés de préparer le terrain, et les articles de gazettes que l'on peut toujours désavouer ou rectifier ont bien moins de gravité et de retentissement que des paroles prononcées dans une assemblée par des ministres ou des personnages faisant partie de l'armée. D'ailleurs le prince me priait de remarquer qu'aucun des articles des journaux en question ne menaçait la France; ils ne menaçaient pas même la Russie contre laquelle ils étaient plus spécialement dirigés et ils se bornaient à faire ressortir l'obligation pour l'Allemagne de se tenir prête et forte contre l'éventualité d'un danger. Il me demandait donc instamment de ne pas me préoccuper de cette campagne de presse, fâcheuse il l'admettait, mais imposée par des nécessités politiques momentanées, d'ailleurs sur le point de cesser et destinée à ne laisser aucune trace.

Quant à l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui m'avait particulièrement mécontenté, il s'adressait bien plus à la Russie qu'à nous, mais était maladroit, blessant et contraire à ses idées ; il avait donc enjoint au rédacteur en chef de changer de ton et de se montrer plus prudent.

L'heure du départ ne me permet pas d'ajouter mes observations à ces explications du prince de Bismarck qu'il me paraît utile de porter sans aucun retard à votre connaissance.

[1] Cf. *Mémoires du Prince Clovis de Hohenlohe*, trad. fr. t. II (Paris. 1909, in-8°) «Berlin, 2 février... Plus tard, j'appris chez le Chancelier qu'il avait écrit l'article en question uniquement pour ramener les députés à voter la loi militaire. Il se mit à rire, lorsque je lui fis part de l'impression produite.»

32.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Rome, 25 février 1880, minuit.*

(*Reçu :* 2 h., matin.)

J'ai appris ce matin par une personne à même d'être bien renseignée que le Gouvernement italien avait reçu de ses ambassadeurs à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg les avis les plus alarmants. Ces informations m'ont été confirmées ce soir à la suite de confidences que j'ai été moi-même provoquer.

Le comte de Robilant a rendu compte d'une conversation qu'il a eue avec le baron de Haymerlé dans laquelle le Ministre d'Autriche lui a déclaré que les progrès du parti radical en Europe sont devenus tellement menaçants qu'il avait fallu se prémunir contre ce parti et se préparer à prendre au besoin l'offensive contre lui, laissant entendre que l'alliance austro-allemande (1) avait été conclue dans cette vue. Si telles ne sont pas les paroles, tel est certainement le sens du langage tenu par le baron de Haymerlé. L'Ambassadeur d'Allemagne à Vienne s'est ensuite entretenu avec le comte de Robilant et lui a parlé plus catégoriquement encore, lui déclarant que c'était l'*Italia Irredenta* qui était visée et qui serait énergiquement poursuivie. Ces deux conversations ont eu lieu il y a peu de jours dans une soirée à l'Ambassade d'Italie. Le comte de Robilant, qui avait déjà écrit dans le même sens, se montre fort alarmé et parle de donner sa démission si le Gouvernement italien ne se décide pas à sévir contre l'*Italia Irredenta*.

Le comte de Launay a également écrit de Berlin pour avertir son gouvernement que l'Allemagne poussait l'Autriche à s'en prendre à l'Italie et que la situation lui paraissait particulièrement grave. M. Nigra a écrit dans le même sens de Pétersbourg. Il exprime très fortement la conviction que l'Italie est menacée et que l'on veut tomber sur elle isolément afin de réduire à l'impuissance et d'annuler préventivement l'un des éléments qui pourraient former la triple alliance franco-italo-russe, que l'on considère comme devant se nouer nécessairement dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le Ministre de la Guerre d'Italie voulait hier demander à ses collègues de lui ouvrir un crédit de 25 millions pour les préparatifs de défense les plus

(1) Voir PRIBRAM (trad. Camille JORDAN). *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, Paris 1923, in-8° n° 1. Protocole et memorandum du 24 septembre 1879, Traité d'alliance entre l'Autriche-Hongrie et l'Empire allemand du 7 octobre 1879.

urgents. Je me suis permis d'observer qu'il fallait agir avec la plus grande prudence et ne pas prendre ostensiblement des mesures qui seraient aussitôt considérées comme une provocation.

Je verrai demain M. Cairoli et vous rendrai compte de mon entretien. Il me paraît se préoccuper beaucoup des questions parlementaires et fort peu des questions extérieures. Il montre une grande répugnance à prendre contre l'*Italia Irredenta* les mesures qui lui sont demandées par les trois ambassadeurs italiens que je viens de nommer.

Je n'oserais encore me prononcer sur la situation qui paraît résulter des renseignements ci-dessus, mais ils ont une gravité évidente, qui doit nous faire sérieusement réfléchir et m'a engagé à vous les transmettre sans retard.

Le comte Maffei m'a témoigné une très vive inquiétude.

33.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 25 février 1880, 5 h. 3/4 soir.*
(*Reçu :* 10 h. soir.)

J'ai vu ce matin M. Cairoli[1]. Il m'a confirmé les renseignements que je vous ai transmis hier soir. Il croit à la gravité de la situation, et à un plan préconçu qui viserait d'abord l'Italie. Nous sommes parfaitement tombés d'accord l'un et l'autre que l'*Italia Irredenta* n'était qu'un prétexte, cette société d'agitateurs, dont le siège est à Naples, n'ayant aujourd'hui aucune influence et ne songeant à aucune tentative. Il n'en est que plus urgent de chercher à déjouer le plan préconçu dont de nombreux indices et les informations transmises par les ambassadeurs italiens paraissent révéler l'existence. J'ai exprimé à M. Cairoli l'opinion qu'un acte quelconque, public et ferme, du Gouvernement italien contre l'*Italia Irredenta,* serait opportun et amènerait une détente dans la situation, en ayant l'avantage de dégager la responsabilité du ministère devant l'opinion publique de l'Europe que l'on veut intentionnellement égarer. L'anniversaire de la mort de Mazzini doit avoir lieu le 10 mars. De grandes précautions doivent être prises.

Voici textuellement la phrase qui termine la dépêche du comte de Robilant que je vous ai signalée hier : « *Il suffirait de bien peu de choses pour que l'Autriche poussée par l'Allemagne qui, j'en ai la conviction, veut la guerre, nous mît dans une position extrêmement sérieuse.* »

(1) Voir ci-dessus n° 32.

M. Cairoli m'a demandé de considérer notre conversation comme strictement confidentielle. Que l'Autriche veuille réellement porter un coup direct et prochain à l'Italie, ou que le but de la manœuvre soit de l'obliger à entrer dans l'alliance austro-allemande, où elle serait prisonnière, la question n'en est pas moins pour nous du plus sérieux intérêt, et quelques articles de journaux allemands donnent à penser.

Les journaux italiens de droite et de gauche expriment l'opinion que l'Italie ne doit prendre aucun engagement, n'entrer dans aucune alliance, mais rester prudente et calme.

34.

M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Péra, 25 février 1880, 4 h. 45 s.*

(*Reçu :* 25 février; 11 h. 30, soir.)

Après le Selamlik, vendredi dernier, le Sultan a appelé Saïd et Savas et leur a dit qu'il voulait le retour d'Ismaïl Pacha[1] en Egypte, prétextant que ce bon musulman ne pouvait remplir, sur son sol chrétien, ses devoirs de Croyant.

Sur les observations de ses deux Ministres, qu'il chargeait d'entretenir de ce sujet les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, que c'était impossible et que, si on insistait, on pourrait faire proclamer par la France et l'Angleterre l'indépendance de l'Egypte, le Sultan leur a ordonné de réunir un Conseil et de lui soumettre la question.

Ce conseil, auquel ont été appelés Khereddine, Safvet, Mahmoud Pacha Nedim, a répondu que demander la rentrée d'Ismaïl Pacha en Egypte pouvait avoir pour l'Empire les plus funestes conséquences.

Le Sultan, devant cet avis, qui lui était rapporté dimanche, a répondu à tout le monde qu'il saurait aviser lui-même au moyen de faire rentrer Ismaïl Pacha en Egypte.

Ismaïl Pacha intrigue beaucoup au Palais, et sans doute a des rapports avec le Sultan.

Je crois qu'il serait bon de faire surveiller l'ex-Khédive qui peut être incité à faire quelque coup de tête et à paraître soudainement en Egypte, en quittant en cachette sa résidence italienne.

[Démission prochaine de Saïd Pacha.]

[1] Sur l'abdication d'Ismaïl voir t. II, 1re série, nos 432, 434, 438, 439.

35.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. *Paris, 26 février 1880, 9 h. 50 s.*

Vos deux télégrammes d'hier et d'avant-hier [1] révèlent une situation dont nous ne saurions méconnaître la gravité, mais qui cause au Gouvernement italien des alarmes un peu exagérées. J'ai demandé à nos représentants à Vienne, Berlin, et Pétersbourg de recueillir sans retard, bien qu'avec une extrême circonspection, toutes les informations de nature à nous faire apprécier le véritable caractère des renseignements transmis au Cabinet du Quirinal, et je vous tiendrai au courant de tout ce qui me parviendra à ce sujet. Le Gouvernement italien ne saurait douter de la profonde et amicale sollicitude que nous inspire l'état de choses critique dont M. Cairoli vous a entretenu. Toutefois il me semble que nous devons garder une grande réserve dans nos conseils, et qu'il ne nous appartient pas de lui suggérer l'opportunité de telle ou telle mesure à l'égard des partisans de l'*Italia Irredenta*. De semblables questions me paraissent relever essentiellement du for intérieur d'une Nation, et nous ne pouvons guère y intervenir qu'en conseillant d'une manière générale aux Ministres du Roi Humbert de s'abstenir scrupuleusement de tout acte pouvant être considéré comme une provocation à l'égard d'un État étranger.

36.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 février 1880, 12 h. 25.*
(*Reçu :* 1 h. 30; soir.)

J'ai reçu votre grave communication télégraphique d'hier soir [2] et je vais chercher à recueillir avec les précautions indispensables des informations précises.

[1] Voir ci-dessus nos 32 et 33.

[2] M. de Freycinet avait transmis aux représentants de la France à Berlin, Vienne et St-Pétersbourg le télég. de M. de Noailles, 25 février, 12 h. (voir ci-dessus n° 32). Il ajoutait «Je vous prie de recueillir avec soin et de me transmettre toutes les indications que vous pourriez recueillir de votre côté et qui nous mettraient en mesure d'apprécier la valeur des renseignements parvenus au gouvernement italien».

Mon sentiment est que les alarmes du Cabinet italien sont fondées, mais exagérées. Je crois savoir, en effet, de source très confidentielle, que les Ambassadeurs d'Italie à Berlin et à Vienne, désireux avec raison que leur Gouvernement écarte un redoutable danger extérieur et se montre plus ferme contre l'*Italia Irredenta,* forcent un peu la note en rendant compte du langage qui leur est tenu à ce sujet.

Je vous renseignerai aussitôt que possible avec tout le soin et la prudence nécessaires.

37.

LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 26 février 1880, 7 h. 25.*

(*Reçu :* 11 h. soir.)

Vos communications confidentielles[1] d'hier viennent à l'appui des impressions exprimées dans ma correspondance et qui m'ont amené à vous télégraphier le 23[2] ce qu'on attendait de la France au sujet du Russe arrêté à Paris comme un des auteurs de l'attentat de Moscou. Il est hors de doute qu'on agit de Berlin de façon à isoler la France en détachant d'elle ou en menaçant les Puissances qui pourraient former avec elle un faisceau de résistance, si les événements en Europe rendaient nécessaire une alliance entre les nations que des intérêts communs peuvent rapprocher.

Sans avoir reçu de confidences, il me paraît certain qu'on cherche à persuader à l'Empereur qu'il ne trouvera que dans un concert avec la Cour de Berlin le moyen de mettre un terme aux menées du parti qui agite le pays. Déjà des mesures sont prises pour que la presse russe ne relève plus les articles agressifs des journaux allemands. Cette soumission à l'Allemagne coûte évidemment au Gouvernement russe et froisse le sentiment national, mais il est à craindre qu'on ne s'y décide si on ne trouve ailleurs aucune garantie contre les menées du parti socialiste[3].

Je vais chercher à connaître exactement ce qui se fait en me conformant strictement à vos instructions.

De grandes mesures viennent d'être prises contre les nihilistes pour assurer la sécurité du Gouvernement et du pays.

(1) Il n'y a pas trace au ministère des Affaires étrangères de communications confidentielles écrites à cette date.

(2) Voir ci-dessus n° 29.

(3) Par un télégramme du 27 février 9 h. 50 soir, M. de Freycinet transmit à M. de Saint-Vallier copie du passage ci-dessus, depuis : «Il est hors de doute.....»

Le général Loris Mélikoff, investi de pouvoirs très étendus, est placé par l'Empereur a la tête d'une haute commission chargée de rétablir l'ordre dans l'Empire.

38.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 27 février 1880, 6 h. 46 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

Je suis en mesure de confirmer d'une manière précise les impressions rassurantes que je vous ai adressées hier matin en réponse à votre télégramme au sujet de l'Italie[1]. Mes entretiens avec mes collègues d'Autriche et d'Italie ne me laissent aucun doute sur l'exagération des craintes témoignées par le Cabinet de Rome. M. de Launay m'a même communiqué, à *titre absolument personnel et intime,* des extraits de sa correspondance, tant avec son Gouvernement qu'avec son collègue de Vienne, M. le comte de Robilant, réduisant de beaucoup la portée des informations qui vous avaient inquiété. Dès que j'aurai un autre courrier ou une occasion sûre, je vous donnerai confidentiellement tous les détails nécessaires pour vous bien renseigner.

39.

L'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. Confidentiel. *Londres, 28 février 1880.*

Hier j'ai eu l'honneur de dîner chez sa Majesté la Reine Victoria au château de Windsor et ne suis rentré aujourd'hui à Londres qu'un peu avant midi.

Il n'y avait qu'un très petit nombre d'invités et la place d'honneur était réservée à l'Ambassadeur de France. Sa Majesté s'est longuement entretenue avec moi et s'est montrée comme toujours très affable. Ses dispositions en faveur de notre pays m'ont paru aussi bonnes que sincères. Elle n'ajoute aucune foi aux nouvelles qui circulent dans une certaine presse ou ailleurs relativement aux tendances de la France à vouloir faire la guerre. Lorsque je

[1] Voir ci-dessus n° 36.

lui exprimais combien peu cette pensée qu'on nous prêtait si facilement était la nôtre, et à quel point, au contraire, elle se trouvait en désaccord avec nos intentions, elle m'interrompit avec une certaine vivacité et avec conviction, en me disant : «C'est ce que je leur répète toujours.»

En résumé, ma visite à Windsor me laisse une favorable impression de ce que j'y ai vu et entendu.

A mon retour à l'ambassade, j'ai trouvé une note de Lord Salisbury, qui m'envoie copie de la dépêche relative aux frontières grecques, adressée à Lord Lyons et dont vous recevrez communication.

J'ai cru devoir vous en expédier la substance par un télégramme et vous faire parvenir la copie de la dite dépêche par le courrier d'aujourd'hui[1].

Toutes vos informations sur les diverses questions qui s'agitent en ce moment, celles surtout relatives à ce qui se passe en Perse, me seront utiles et je ne puis qu'en remercier Votre Excellence.

40.

L'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 28 février 1880, 4 h. 36 soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Lord Salisbury expédie à Lord Lyons une dépêche qui vous sera communiquée demain, et dont je vous adresse un extrait en attendant la copie qui partira ce soir.

«Les Gouvernements de Turquie et de Grèce n'ayant pas réussi à se mettre d'accord selon le vœu exprimé à l'article 24 du Traité de Berlin, et le Gouvernement de Sa Majesté voulant, d'accord avec les autres Puissances, offrir une médiation afin de faciliter les négociations dans le but de déterminer la frontière précise que les Puissances recommanderaient, propose l'arrangement suivant[2] :

La commission de délimitation composée de commissaires nommés par les Puissances signataires devra étudier et déterminer sur le terrain la ligne qui lui paraîtra la mieux appropriée à former la nouvelle frontière entre les deux pays.

Elle prendra pour base de ses délibérations le 13e protocole du Traité

[1] Voir ci-dessous n° 40. — [2] Voir ci-dessus nos 3, 16, 24, 20, 22.

de Berlin; et, sans être liée par les indications géographiques générales qui y sont données, elle devra agir loyalement dans l'esprit, et se conformer à la politique qui *sont exprimés* par les plénipotentiaires dans cette séance du congrès. Ce sera la majorité qui décidera de la meilleure ligne de frontière à adopter pour réaliser cette politique. Le Gouvernement de Sa Majesté se joindra alors aux autres, pour recommander aux deux Puissances intéressées la frontière que la commission aura déterminée de cette façon.»

Sans se prononcer encore positivement sur la question de savoir si la Turquie doit être représentée dans la commission, Lord Salisbury incline à penser que la présence d'un plénipotentiaire turc faciliterait la solution de la question, la Turquie étant appelée à faire des concessions dont elle doit en bonne justice débattre l'étendue.

41.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

L. personnelle. *Paris, 29 février 1880.*

Je vous aurais déjà écrit depuis plusieurs jours si je n'avais été extrêmement occupé. J'ai reçu les divers documents que vous m'aviez promis avant votre départ de Paris et je vous en remercie.

J'ai également reçu et lu avec la plus grande attention l'ensemble de vos télégrammes et dépêches sur la situation. Les assurances que vous nous transmettez de Berlin arrivent fort opportunément pour atténuer le mauvais effet que produit le départ du prince de Hohenlohe[1]. Je ne lui ai, pour ma part, jamais attribué une signification hostile, mais tout le monde ne pense pas comme moi et j'ai grand peine à faire partager mes impressions. En tout état, je regrette le départ de cet Ambassadeur, avec lequel j'entretenais les meilleures relations. Les choses ne pourront être au même degré avec son successeur. Je me plais à penser qu'il emportera à Berlin des sentiments qui pourront n'être pas inutiles à la continuation de la politique pacifique entre les deux pays.

Il y a eu ces jours-ci un petit moment d'inquiétude en ce qui concerne

[1] On lit dans les Mémoires de Clovis de Hohenlohe t. III, Berlin, 29 février. «Il (le Chancelier) m'expliquait, à propos de l'alarme provoquée à Paris par mon rappel, que cette mesure était précisément une preuve de nos bonnes relations. Si nous avions des inquiétudes ou des intentions malveillantes à l'égard de la France, nous ne nous aviserions pas de rappeler notre Ambassadeur. Mais justement parce que nous n'avions ni l'un ni l'autre, nous pouvions sans crainte laisser le poste de Paris incomplètement pourvu.»

les rapports de l'Italie avec l'Autriche. Je vous ai transmis les informations que nous avons reçues[1]. Mais je les crois très exagérées.

Continuez à nous tenir au courant de vos impressions et ne craignez pas de m'écrire confidentiellement toutes les fois que cela vous paraîtra bon ! Je vous lis sous toutes les formes avec un vif intérêt.

42.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 29 février 1880, 6 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le prince de Bismarck, ne pouvant venir lui-même à cause de sa santé, vient de m'envoyer le prince de Hohenlohe chargé de me prier de porter ce qui suit à votre connaissance :

L'intérim des Affaires étrangères confié au prince de Hohenlohe doit être interprété comme le meilleur signe des bons rapports entre la France et l'Allemagne[2]; le Chancelier a voulu l'attester en appelant à la direction des Affaires l'Ambassadeur qui, par son attitude et ses sentiments, s'est affirmé comme le représentant de la politique amie entre les deux pays.

L'Empereur a également chargé le prince de Hohenlohe de me donner les mêmes explications.

L'intérim durera trois à quatre mois et commencera vers le 15 avril, lorsque les lois militaires seront votées et que le prince de Hohenlohe aura pu expliquer à Paris la signification de ce changement provisoire. Le prince restera titulaire de l'ambassade de Paris dont il reprendra possession après son intérim pendant la durée duquel M. de Radowitz gérera l'ambassade comme ministre.

Le prince de Bismarck regarde le dîner que font chez moi demain l'Empereur et l'Impératrice qui n'avaient jamais dîné chez un Ambassadeur de France, comme la meilleure réponse aux bruits alarmants des journaux, notamment du *Times*. Trop souffrant pour y venir, le Chancelier s'y fait représenter par sa femme et son fils. Il tient aussi à ce que le prince de Hohenlohe y assiste et retourne à Paris aussitôt après. Le prince de Hohenlohe partira mardi matin et ira vous voir dès son arrivée.

La correspondance alarmante du *Times* est tout entière dénuée de fondement et le projet de déclaration aux Puissances qu'elle attribue au prince de Bismarck est pure invention.

[1] Voir ci-dessus nos 32 et 36. — [2] Voir ci-dessus n° 41.

43.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 29 février 1880, 7 h. 25 soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

L'Empereur vient de me demander à la parade militaire si j'avais reçu quelque nouvelle au sujet de l'extradition de Hartmann[1]. Sa Majesté a ajouté qu'elle avait reçu de France des témoignages de sympathie pour elle et d'indignation contre les auteurs des attentats auxquels elle est très sensible. J'ai reçu, de mon coté, des lettres non signées me demandant d'intercéder pour l'extradition au nom du peuple russe. C'est évidemment la grande préoccupation du moment et je crois qu'il y aurait un grand intérêt à ce qu'une décision fût prise avant mardi, anniversaire de l'avènement.

44.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin.

T. *Paris, 1er mars 1880, 9 h. 30, soir.*

A la suite des négociations intervenues entre nous et le Gouvernement britannique relativement à la fixation des frontières grecques[2], Lord Salisbury nous a communiqué un projet de dépêche qu'il se propose d'adresser aux diverses Puissances en conformité des bases sur lesquelles nous sommes tombés d'accord. Nous avons donné notre adhésion à ce projet dont le Cabinet auprès duquel vous êtes accrédité recevra sans doute prochainement communication.

(1) Voir ci-dessus n° 29. — (2) Voir ci-dessus nos 22, 24, 40.

45.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 1er mars 1880, 9 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30 soir.)

Le dîner que je viens d'offrir à l'Empereur et à l'Impératrice a très bien réussi[1]. Les Souverains m'ont exprimé des sentiments sympathiques pour mon Gouvernement et affectueux pour moi en témoignant leur satisfaction d'être à l'ambassade de France et en *terre française.* L'Empereur m'a dit ses sentiments d'estime pour le caractère de M. le Président de la République, et sa confiance dans votre talent et votre fermeté. Il m'a fait aussi les déclarations pacifiques les plus explicites. La princesse de Bismarck, le prince et la princesse de Hohenlohe assistaient au dîner ainsi que les principaux personnages de l'Empire.

La discussion du projet de loi militaire a commencé aujourd'hui au Reichstag allemand, le maréchal de Moltke s'est appuyé pour défendre le projet sur l'accroissement des forces militaires russes et françaises depuis quelques années et sur l'infériorité numérique des effectifs allemands; il a affirmé qu'en étant forte, l'Allemagne aurait de meilleurs chances de s'assurer la paix et a conclu par des vœux pacifiques[2].

46.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, PÉTERSBOURG, VIENNE, CONSTANTINOPLE, ROME (QUIRINAL) ET ATHÈNES.

D. nos 56, 36, 38, 42, 38, 9. *Paris, 2 mars 1880.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information personnelle, une traduction de la proposition dont le Gouvernement anglais a bien voulu nous faire connaître d'avance les termes, et à laquelle nous avons définitivement adhéré[3], concernant la réunion d'une commission inter-

(1) Voir ci-dessus n° 42.

(2) «Il n'y a là de menaces pour personne, disait en terminant M. de Moltke ; il y a au contraire une garantie pour le maintien de la paix sur le continent, mais à la condition seulement que nous soyons forts et armés, car ce but, on ne saurait l'atteindre avec des armées faibles et avec des contingents en congé».

(3) Voir ci-dessus nos 40 et 44.

L'adhésion française avait été notifiée par M. de Freycinet à Lord Lyons le 1er mars.

nationale de délimitation chargée de déterminer à la majorité des voix et sur la base du 13e protocole du Congrès de Berlin le tracé le plus convenable pour servir de frontière entre la Turquie et la Grèce.

Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte d'après les indications que je vous ai précédemment données, la proposition anglaise a été rédigée en conformité avec les observations et les réserves que nous avions présentées au Cabinet de Londres et qui ont fait l'objet de nos pourparlers avec lui depuis le moment où il nous a entretenus pour la première fois de sa suggestion pour la convocation d'une commission internationale.

47.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel et personnel. *Rome, 3 mars 1880, 8 h. 55 soir.*

(*Reçu :* 11 h. soir.)

Le comte de Robilant a adressé avant-hier soir à M. Cairoli un télégramme en termes forts vifs pour se plaindre que ses rapports les plus confidentiels fussent parvenus à ma connaissance[1]. Il est assez naturel que M. de Robilant n'ait pas fait à M. Teisserenc de Bort l'aveu de ce qu'il a écrit à son Gouvernement. Et il était inopportun que M. de Teisserenc de Bort interrogeât l'Ambassadeur d'Italie à Vienne, puisque nous avions eu la confidence de ses communications les plus intimes avec son Gouvernement.

Peut-être joue-t-il double jeu ? Peut-être l'Autriche et l'Allemagne veulent-elles dans des vues ultérieures effrayer l'Italie ? C'est ce que je ne saurais démêler. Le langage tenu par le baron de Haymerlé à M. de Teisserenc de Bort n'est pas, comme vous l'aurez certainement remarqué, sans gravité, et il est singulier que l'on attache tant d'importance à l'*Italia Irredenta* au moment où celle-ci s'agite le moins[2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comte de Robilant, M. Nigra, le comte de Launay ont adressé à leur Gouvernement les rapports dont j'ai pu vous transmettre l'analyse. C'est le comte Maffei qui m'a fait voir leurs télégrammes et lettres particulières, et m'en a donné lecture lui-même dans son Cabinet. Il ne peut subsister aucun doute. Mon analyse était exacte, la phrase que je vous ai citée était textuelle. Reste à savoir si les impressions des ambassadeurs d'Italie ont été justes.

Je vous prie bien instamment de laisser ignorer à M. Teisserenc de Bort

[1] Voir ci-dessus nos 32, 35, 36 et 38. — [2] Voir ci-dessous no 54.

l'incident que je viens de relater et de ne plus lui parler de cette affaire. Nous avons été exactement renseignés grâce au comte Maffei. Notre attention est en éveil; cela, je crois, suffit, Je vous prie également de considérer comme strictement confidentiel et destiné à vous seul le contenu du présent télégramme.

Il est à espérer que l'on n'aura pas laissé deviner à M. le comte de Launay et à M. Nigra que leurs rapports m'ont été communiqués. Ma situation à Rome pourrait être par là compromise et l'on ne m'accorderait plus la même confiance que par le passé.

J'ai la conviction qu'il serait fâcheux pour nous qu'une querelle s'engageât entre l'Italie et l'Autriche, car elle pourrait être le commencement de complications générales. C'est à ce point de vue que j'ai cru devoir surveiller attentivement la situation et vous communiquer immédiatement tout ce que j'ai appris. M. Cairoli se laisse parfois entraîner par les sentiments. Il a commis une première imprudence en suivant l'enterrement du général Avezzana, Président de l'association de l'*Italia Irredenta*. Nous devons souhaiter que le Gouvernement italien ne prête plus en rien le flanc à l'Autriche; je crois d'ailleurs qu'il est bien sur ses gardes. J'ose espérer que ma manière de voir est conforme à la vôtre.

48.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

D. n° 7. *Paris, 4 mars 1880.*

Dans un entretien que vous avez eu avec lui, le 10 février[1], M. Canovas del Castillo vous a demandé si la France serait disposée à accepter le projet du Ministre d'Angleterre à Tanger de réunir à Madrid des délégués des diverses Puissances pour arriver au règlement de la question des Protections accordées aux sujets marocains.

La proposition dont l'initiative revient à Sir John Hay a été soumise à mon prédécesseur par le Ministre d'Angleterre à Paris au mois d'octobre dernier. M. Waddington a répondu que le Gouvernement de la République n'avait point d'objection à élever contre la procédure suggérée par le Cabinet de Londres et qu'il prendrait part à la conférence proposée dans le cas où les autres Gouvernements intéressés accepteraient de s'y faire représenter également. Je vous prie de donner connaissance de cette réponse au Cabinet espagnol.

(1) Voir ci-dessus n° 23 et n° 28, n. 1.

49.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 4 mars 1880, 7 h. 45.*

Le bruit court à Tunis que M. Rubattino, aidé peut-être par une subvention du Gouvernement italien, serait sur le point d'acheter à Londres le chemin de fer de Tunis à la Goulette, au prix de deux millions et demi de francs[1]. Savez vous quelque chose de cette nouvelle ?

50.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 4 mars 1880, 8 h. soir.*

Je recommande à ceux de nos Ambassadeurs à qui j'avais communiqué vos informations confidentielles de n'en faire usage qu'avec une extrême réserve et de ne pas laisser soupçonner la source d'où ils les tiennent[2]. Je pense comme vous qu'une querelle entre l'Italie et l'Autriche serait très regrettable, mais j'incline à croire qu'en agissant avec prudence et sang-froid le Cabinet de Rome échappera au péril d'une rupture ouverte, aussi bien qu'à la nécessité de prendre des engagements qui enchaîneraient sa liberté d'action ou coûteraient à sa dignité.

51.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Paris, 5 mars 1880, 4 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30 soir.)

Je ne sais absolument rien du projet d'acquisition du chemin de fer de la Goulette attribué à la société Rubattino[3] qui ne pourrait évidemment agir

[1] M. Roustan l'avait annoncé par un tél. de Tunis, 3 h. 20 s.

[2] Voir ci-dessus n° 47.

M. de Noailles avait encore envoyé un télégramme le 4 mars à 8 h. 1/2 du soir tout exprès pour prier M. de Freycinet «de ne se servir qu'avec une extrême réserve des informations confidentielles qu'il lui avait transmises».

[3] Voir ci-dessus n° 49.

qu'à l'instigation du Gouvernement italien. Si le projet existe, on doit s'efforcer de le tenir secret, et je ne vois aucun moyen à ma portée de savoir ce qu'il en est. Vous pourrez peut-être apprendre à Londres ce que je n'espère pas pouvoir apprendre ici.

Si le moment venait de sonder directement ou indirectement le Gouvernement italien, je vous prierais de m'en avertir. Jusque là, j'attendrai vos instructions.

Depuis plusieurs semaines, il n'est plus question de Tunis dans les journaux italiens; ils se pourrait que ce fût un mot d'ordre.

52.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères, à l'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres.

D. 61. *Paris, 6 mars 1880.*

Vos derniers rapports m'ont rendu compte des conversations que vous avez eues avec Lord Salisbury, au sujet des difficultés actuellement pendantes entre nous et le Gouvernement anglais à la côte Occidentale d'Afrique. Le Principal Secrétaire d'État vous a donné à entendre qu'il serait, quant à lui, disposé à rechercher dans une combinaison d'échange des éléments d'arrangement qui répondraient aux convenances des deux pays. Dans sa pensée, il s'agirait pour nous d'abandonner le territoire de Kotonou[1] et, en retour, nous obtiendrions la reconnaissance de nos droits exclusifs sur Matakong; le gouvernement anglais s'engagerait d'ailleurs, suivant les termes dont s'est servi Lord Salisbury, «à ne pas molester nos négociants sur les points qui lui seraient ainsi rétrocédés et à n'introduire dans le régime douanier aucune modification de nature à entraver leurs opérations.» En outre le Gouvernement anglais renoncerait à se prévaloir, dans l'archipel de la Société, des clauses de la déclaration de 1847 qui nous interdisent d'étendre aux Iles sous le Vent notre protectorat de Tahiti.

Dans un plus récent entretien, Lord Salisbury, revenant sur ce projet, en a développé le sens et étendu la portée : «Nous prendrions, a-t-il ajouté, l'engagement de ne plus chercher à acquérir, vous, de nouvelles possessions au sud des Scarcies, nous au nord de cette rivière.»

[1] Déjà le 20 janvier Lord Salisbury avait dit à l'amiral Pothuau : «Ne nous contestez pas la prise de possession de Kotonou, et nous vous abandonnerons l'île de Matakong, de même que les Iles sous le Vent du groupe de la Société sur lesquelles vous pourrez étendre votre protectorat». (L'amiral Pothuau à M. de Freycinet, Londres, 20 janvier, D. n° 6.)

Les ouvertures qui vous ont été faites ainsi par le Principal Secrétaire d'État ne nous prennent pas au dépourvu; tous les efforts de notre politique dans ces parages ont précisément tendu à les provoquer, depuis qu'un obstacle regrettable est venu s'opposer en 1875 à la réalisation du projet d'échange qui eût, autant que possible, donné satisfaction aux intérêts engagés de part et d'autre dans ces délicates questions.

La combinaison qui nous est suggérée aujourd'hui ne répondrait qu'incomplètement, il est vrai, à nos désirs puisqu'elle n'est appelée à résoudre qu'une minime partie des difficultés dont l'ensemble s'impose à nos préoccupations.

Nous aurions lieu de nous en féliciter toutefois, si nous étions fondés à y voir l'indice d'une évolution favorable qui serait en voie de s'acccomplir dans l'esprit des Ministres de la Reine, et qui les préparerait à accueillir, d'ici à un temps peu éloigné peut-être, la solution relativement acceptable que nous avions naguère poursuivie.

Ce résultat serait dû sans doute à la persévérante fermeté avec laquelle nous avons défendu depuis quatre ans les positions que nous occupons dans le golfe de Guinée et qui nous constituent, dès à présent, de précieux éléments d'échange pour l'avenir. Nous devons trouver dans cette réflexion même un nouveau motif de rester fidèles à la pensée qui a servi de règle à notre conduite. Aussi, dans l'examen des propositions qui nous sont soumises, y a-t-il lieu de se demander tout d'abord, si, en nous prêtant à ce que l'on attend de nous, nous ne nous exposerions pas à affaiblir la valeur des gages matériels que nous détenons encore et dont l'abandon pourrait un jour être payé par la cession de la Gambie.

Pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause, il serait indispensable que des éclaircissements complémentaires nous fussent fournis par le Gouvernement anglais.

[Nécessité de connaître les garanties offertes par les Anglais. Intérêt des Français sur les deux rives de la Mellacorée.]

Quoi qu'il en soit de ces perspectives d'avenir, la condition préliminaire et indispensable pour que nous puissions consentir à entrer dans l'ordre d'idées qui vous a été ouvert par le Cabinet anglais, c'est que nous obtenions de lui des sécurités efficaces et sérieuses pour ceux de nos négociants qui font le commerce avec Porto Novo. Il est entendu d'ailleurs que toute latitude nous serait laissée pour étendre aux Iles sous le Vent notre protectorat de Tahiti, sous les réserves que je vous ai indiquées, et dont vous comprendrez vous-même toute l'importance; nous pourrons nous prêter à la conclusion d'un accord qui répondrait aux intérêts actuels des deux pays sans compromettre nos chances d'arriver un jour à l'échange de la Gambie, dans des conditions souhaitables pour notre politique africaine.

Tel est le terrain sur lequel je vous autorise à vous placer pour rechercher avec Lord Salisbury des éléments d'entente. Je désire toutefois que vous vous en teniez, quant à présent à des communications verbales, afin de ne pas nous engager au delà de ce que comporte la forme encore trop vague des propositions anglaises.

[Caractère confidentiel de quelques-unes de ces observations; nécessité d'aboutir vite.]

53.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 6 mars 1880, s. h.*

Le Garde des Sceaux a soumis ce matin au conseil des Ministres des rapports du Procureur général et du Procureur de la République concluant que l'identité et la culpabilité du détenu présumé Hartmann n'étaient pas établies et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu d'accorder l'extradition. Le Conseil a approuvé ces conclusions à l'unanimité [1].

54.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 37. Confidentiel. *Berlin, 8 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mars; Dir. pol., 16.)

Votre dépêche n° 2 du 29 février, reçue par le dernier courrier, m'a apporté un extrait de la correspondance politique de M. le marquis de Noailles complétant les indications que Votre Excellence m'avait déjà transmises télégraphiquement au sujet des inquiétudes inspirées au Cabinet du Quirinal par l'attitude et le langage du Gouvernement austro-hongrois. Je me suis empressé, dès votre première communication, de vous répondre par le télégraphe en vous faisant part de mon impression, justifiée par ce que j'avais

(1) Le 7 mars, à 6 h. du soir, M. de Freycinet télégraphie encore : «Aucune considération politique n'a motivé notre décision uniquement basée sur des circonstances juridiques». Il annonçait l'envoi ultérieur des pièces officielles.

recueilli ici à ce sujet, sur l'exagération manifeste de ces inquiétudes; le lendemain, il m'a été possible de préciser mes premières indications; enfin, ma lettre particulière du 2 mars [1] vous a donné des informations étendues sur les confidences qui m'ont été faites. Il me reste peu de chose à ajouter aujourd'hui à cet ensemble de renseignements; je me borne à les confirmer.

L'Autriche, je le répète, n'a aucune velléité de se lancer, à l'égard de l'Italie, dans une politique belliqueuse; elle rencontrerait dans l'état de ses finances, dans les dispositions de ses Parlements, des obstacles trop sérieux pour songer à les franchir sans y être contrainte par la nécessité; d'autre part, la politique orientale dans laquelle elle est engagée depuis le Congrès de Berlin est pour elle un lourd fardeau qui exige l'emploi de ses forces et de ses ressources; elle redoute donc extrêmement de voir quelque complication européenne détourner son attention de la Péninsule des Balkans et exiger sur un autre théâtre l'emploi de ses moyens d'action. C'est même là le motif, je le sais de bonne source aujourd'hui, qui a inspiré au baron de Haymerlé le langage sévère qu'il a tenu à l'Ambassadeur italien sur les menées du parti *irredentiste*; le Ministre austro-hongois a voulu, en parlant haut et ferme, provoquer de la part du Cabinet de Rome des mesures plus rigoureuses contre *l'Irredenta* en même temps que des déclarations explicites de désaveu hautement exprimées; il a pensé qu'il écarterait ainsi pour quelques mois une des préoccupations qui de temps à autre inquiètent l'opinion ; il sait que la faction de l'*Italia Irredenta* est plus bruyante que redoutable [2], mais les revendications qu'elle fait entendre alarment assez certains esprits pour qu'au sein des assemblées législatives de l'Empire il rencontre une opposition à sa politique orientale fondée sur la crainte d'un danger d'expéditions *irredentistes*; il désire n'avoir pas à compter en ce moment avec des difficultés parlementaires dont l'*Irredenta* serait la cause ou le prétexte, et c'est le véritable but qu'il a en vue en adoptant l'attitude dont on s'est inquiété à Rome. Des circonstances récentes lui fournissaient du reste l'occasion qu'il a saisie; les incidents qui ont marqué les funérailles du général Avezzana [3], la compromission involontaire sans doute mais apparente, qui en est résultée entre plusieurs Ministres italiens et les chefs de l'*Irredenta;* à côté de cela, le développement donné à la presse du parti d'action qui compte aujourd'hui deux organes, introduits et répandus par milliers d'exemplaires, en dépit de la surveillance autrichienne à Trieste et dans le Trentin, et surtout le défaut de concours dont les autorités autrichiennes de la frontière se plaignent de la part des autorités italiennes qui seraient plus disposées à faciliter qu'à réprimer les entreprises des agents

[1] Voir ci-dessus nos 36 et 38. La lettre du 2 mars avait été confiée au prince de Hohenlohe parti ce jour-là pour Paris.

[2] M. de Saint-Vallier écrira encore le 18 mars (D. n° 52) : «la faiblesse numérique, le manque de ressources, le défaut d'organisation de l'*Italia Irredenta* paraissent certains».

[3] Voir ci-dessus n° 47 et notes.

provocateurs et les introductions de brochures ou de journaux prêchant la revendication.

Tout cela paraît avoir déterminé le baron de Haymerlé à s'exprimer dans les termes où il l'a fait avec l'Ambassadeur d'Italie. Ce dernier, Votre Excellence ne l'ignore pas, est le comte de Robilant appartenant par sa famille et ses sympathies à la droite la plus pure; peu satisfait de la conduite de son Gouvernement à l'égard de l'*Irredenta,* inquiet des conséquences graves qui pourraient résulter plus tard de la faiblesse dont le Cabinet fait preuve envers ce parti, ayant le désir de se retirer pour ne pas servir une politique qu'il désapprouve, ce diplomate a plutôt exagéré qu'atténué la portée du langage que lui faisait entendre le Ministre austro-hongrois. Telle est, en résumé et sans entrer dans des détails plus confidentiels qui ne sauraient trouver leur place ici, l'explication qui m'est donnée de source sûre sur cet incident.

[Le Cabinet de Berlin, mécontent de l'Italie, mais éloigné de toute idée belliqueuse, approuve le Cabinet de Vienne.]

55.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 8 mars 1880, 7 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

La décision au sujet de Hartmann produit ici une vive et fâcheuse émotion [1]. Je sais l'Empereur très affecté, son entourage surexcité [2], la population indignée et irritée. Le prince Gortchakoff, M. de Giers et les personnages importants que j'ai vus ne m'ont manifesté que leur déception et leurs regrets, mais leur attitude froide et réservée prouve qu'ils ne disent pas toute leur pensée. Personne n'admet le doute sur l'identité [3] et sur la participation à l'attentat de Moscou de l'individu arrêté à Paris ; son frère lui-même le reconnaît; on avait, dit-on, offert de nouvelles preuves, des témoins même, si les magistrats chargés de l'instruction trouvaient les documents fournis insuffisants.

Je fais tout mon possible pour établir les garanties légales dont cette affaire

[1] Voir ci-dessous n° 53.

[2] Dans sa dépêche n° 22 du 9 mars le général Chanzy insiste sur «l'exaspération produite dans la population par les divers attentats contre l'Empereur et le général Loris Melikoff (ce dernier commis au lendemain de l'anniversaire des fêtes célébrées en l'honneur du jubilé d'Alexandre II).

[3] Avec Nicolas Soukhoroukof.

a été entourée, pour démentir les bruits signalés par votre télégramme d'hier [1]. J'espère qu'après la première impression et quand ils pourront juger sur les documents de l'instruction, les membres du Gouvernement comprendront ce qui s'est passé, mais je doute qu'on arrive à dissuader la population. Elle est excitée par le manifeste du Comité révolutionnaire russe au peuple français, la lettre de Victor Hugo, les démarches du parti radical et les réunions publiques en faveur de Hartmann, les articles de journaux, tels que *la Justice,* appréciant les attentats comme la conséquence d'une lutte entre le Gouvernement et le peuple russe, alors que le peuple est si dévoué à l'Empereur, si excité contre les coupables. On redoute enfin que ces misérables n'exploitent ce qui s'est passé comme une marque d'intérêt ou comme un encouragement. Je crois indispensable de tout expliquer par la publication des documents de l'instruction.

56.

M. Bresson, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Madrid, 10 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 12; Dir. pol., 16.)

[M. Bresson a donné connaissance à M. Canovas del Castillo de la réponse française à la proposition d'une conférence chargée d'examiner la question des protégés marocains [2].]

M. le Président du Conseil m'a prié de remercier Votre Excellence de cette communication et m'a dit que maintenant qu'il s'était confidentiellement assuré de l'adhésion des Puissances il ne tarderait pas à leur envoyer des invitations officielles. Il a ajouté qu'il avait l'intention de proposer aux différents Cabinets étrangers de ne pas se faire représenter à la Conférence par leurs Ministres ou agents à Tanger qui arriveraient peut-être à Madrid avec une opinion toute faite, tandis qu'à ses yeux il y aurait avantage à soumettre les questions qu'on se propose d'examiner à des esprits dégagés de toute idée préconçue.

(1) Dans son télégr. du 7 mars, 6 h. 5, M. de Freycinet «démentait le bruit répandu par plusieurs journaux d'après lequel Hartmann n'avait pas été livré par crainte qu'il ne fût jugé en Russie sur un autre chef d'accusation que celui qui était mentionné dans la demande d'extradition».

(2) Voir ci-dessus n° 48.

57.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 45. *Berlin, 12 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

[Adhésion du Chancelier à la proposition anglaise avec une réserve de forme[1].]

On ne saurait sans doute méconnaître qu'entre l'Empire ottoman et le Royaume hellénique la position n'est pas égale et que le premier a un double titre comme participant au Congrès et comme possesseur du sol à être traité avec de plus grands égards; il eût donc paru naturel que le Cabinet de Londres, aussitôt qu'il aurait reçu l'adhésion des Puissances en informât la Porte et lui demandât son agrément pour le fonctionnement de la Commission appelée à parcourir son territoire; la démarche de l'Angleterre aurait été appuyée ensuite par les autres Cabinets afin qu'elle eût un caractère d'autorité et de solennité européennes. On aurait pu convier le Divan à se faire représenter près de la Commission par des délégués qui auraient fait entendre, à titre consultatif, la voix de la Puissance territoriale dont on ne voudrait ni blesser la dignité, ni léser les intérêts; mais là devrait se borner la participation ottomane aux délibérations de la Commission.

Au lieu de cela, il résulte d'une dépêche du Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople que l'Angleterre a adressé sa proposition à la Porte dans les mêmes termes qu'aux autres Puissances signataires, ce qui a fourni à Savas Pacha un moyen, qu'il s'est gardé de laisser échapper, de renvoyer à une époque lointaine la constitution de la Commission. Il a, en effet, décliné formellement la proposition anglaise.

[Le Chancelier craint que le maintien de la proposition anglaise aboutisse à un échec et il désire connaître le point de vue français.]

58.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46. *Berlin, 12 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 17.)

Je vous ai rendu compte par mon télégramme du 7 et par ma lettre particulière du 9[2] des premières impressions provoquées dans le monde de la

[1] Voir ci-dessus n° 46. — [2] Le télégramme du 7 et la lettre particulière du 9 ne contiennent rien qui ne soit répété ici avec plus de précision.

Cour, du Gouvernement et de la presse de Berlin par la nouvelle du refus de l'extradition de Hartmann. J'ai reçu depuis lors les documents judiciaires que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par votre dépêche n° 63 et que je vous ai prié de m'autoriser à communiquer confidentiellement au prince de Bismarck; je les lui ai fait remettre hier après avoir reçu votre autorisation télégraphique; il m'en a fait remercier immédiatement et j'espère qu'il y trouvera, comme je les ai trouvés en les lisant, les éléments nécessaires pour justifier pleinement la décision adoptée par le Gouvernement français.

En résumé, ce qui a dominé au début dans l'effet produit par la nouvelle du refus, c'est la surprise; depuis plusieurs jours, en effet, on s'était habitué, sur la foi de journaux, à regarder l'extradition comme accordée en principe au Gouvernement russe et seulement retardée par l'accomplissement de quelques formalités. A la Cour, dans l'entourage de l'Empereur, chez le Souverain lui-même, l'impression en a été assez pénible; le sentiment monarchique, la tendresse particulière de Sa Majesté pour son neveu le Tsar Alexandre en ont été froissés. Mais, chez le prince de Bismarck et dans le monde politique et des affaires, ces considérations sentimentales n'ont pas trouvé place et l'on a vu avec satisfaction dans cet incident une cause probable de refroidissement, peut-être même de rupture entre la France et la Russie; on en a pris acte avec un empressement significatif dans les journaux en insistant avec une complaisante prolixité sur les effets qui en devaient résulter; les feuilles officieuses ont donné l'exemple, bientôt suivies par la presse tout entière et l'on ne s'est pas fait faute d'annoncer le départ du prince Orloff, une suspension des relations diplomatiques, une grave tension entre les deux États, et, comme conséquence, l'impossibilité d'une alliance franco-russe pendant des années, c'est-à-dire un gage de sécurité pour l'Allemagne, une chance de plus pour le maintien de la paix européenne.

Le prince de Bismarck a évidemment contribué à donner dans ce sens la première impulsion à l'appréciation des organes de la publicité; il a voulu indiquer à l'opinion publique allemande, toujours si docile à ses directions, le côté politique de la question et réagir immédiatement contre les impressions de la Cour; c'est ce qui lui a inspiré le langage qu'il a tenu devant un cercle nombreux de députés à son dîner parlementaire de jeudi dernier, langage qu'il a fait reproduire le jour même dans tous les journaux et dont je vous ai envoyé une traduction jointe à ma lettre particulière du 9. A-t-il jugé depuis qu'il était allé un peu loin ou que la presse avait outrepassé la portée qu'il entendait donner à ses paroles ? Mais il a fait insérer dans *La Gazette de l'Allemagne du Nord* une rectification portant plutôt sur la forme que sur le fond et donnant plus de poids à son jugement puisqu'elle en atteste l'authenticité; j'ai fait traduire avec soin cette version contrôlée et j'ai l'honneur de vous l'envoyer.

59.

M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 12 mars 1880, 8 h. 16 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15 soir.)

On vient de m'informer confidentiellement que le Bey de Tunis avait l'intention d'envoyer son premier ministre porter ses hommages au Sultan.

Votre Excellence trouvera peut-être que ces relations trop fréquentes et intimes entre Tunis et Constantinople ne valent rien, et qu'il y a intérêt à empêcher cette visite qui pourrait avoir un autre but que la courtoisie.

60.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 13 mars 1880, 8 h. 25 soir.*

D'après une information confidentielle donnée à l'Ambassadeur de France à Constantinople, le Bey de Tunis aurait l'intention d'envoyer son premier ministre pour porter ses hommages au Sultan. Si un projet de ce genre était véritablement conçu par le Bey, vous devriez bien entendu vous efforcer de le faire échouer[1].

61.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 14 mars 1880, 4 h. 55 soir.*

(*Reçu :* 8 h. soir.)

Le Premier Ministre me donne l'assurance que le Bey n'a jamais eu l'intention de l'envoyer à Constantinople ni aucune autre mission tunisienne[2]. Il proteste de son entier dévouement à la France et saisit cette occasion pour rappeler à Votre Excellence la demande de protection qu'il lui a transmise par mon intermédiaire.

[1] Voir ci-dessus n° 59. — [2] Voir ci-dessus n°s 59 et 60.

62.

LE PRINCE ORLOFF, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Paris, 15 mars 1880.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mars.)

Étant appelé à Saint-Pétersbourg par la volonté de Sa Majesté l'Empereur, Mon Auguste Maître, je viens accréditer auprès de Votre Excellence, d'ordre de mon Gouvernement, le Conseiller d'Ambassade, comte Kapnist, en qualité de Chargé d'affaires.

63.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 17 mars, 3 h. 30 matin.*

(*Reçu :* 5 h. matin.)

Dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi[1] sur les affaires étrangères, M. Cairoli s'est très nettement expliqué au sujet de l'Autriche et de l'*Italia irredenta*[2], parlant en son nom et au nom de ses collègues (*sic*) que le Gouvernement ne manquerait pas de sévir énergiquement contre toute action ou des préparatifs d'action qui pourraient troubler les rapports internationaux[3]. Il a affirmé que les rapports entre l'Autriche et l'Italie étaient excellents.

64.

NOTE POUR LE MINISTRE.

17 mars 1880.

Le 20 novembre 1879, M. Cassas télégraphiait de Tamatave qu'en présence du refus systématiquement opposé par le Gouvernement hova à toutes nos

(1) Le 16 mars.

(2) Voir ci-dessus n° 47 et notes et n° 54.

(3) «Nous serons inexorables, avait dit M. Cairoli, quand il s'agira d'empêcher tous actes ou préparation d'actes contraires aux bons rapports internationaux. Jamais nous n'épargnerons notre réprobation à de coupables tentatives, dont heureusement d'ailleurs, le bon sens du pays fera toujours justice...

«Nous n'avons jamais hésité, nous n'hésiterons jamais dans l'accomplissement de notre tâche. L'Autriche-Hongrie elle-même écarte par la franchise de ses déclarations amicales l'impression d'une défiance qu'on avait éveillée par la supposition erronée de dangers imaginaires...»

réclamations, de l'oubli des convenances les plus élémentaires vis-à-vis du représentant de la France, de la violation complète de toutes les parties du traité de 1868 et de l'interception probable de ses dépêches, il avait pris le parti de quitter la capitale pour se rendre à Tamatave.

Notre Consul ajoutait que l'existence de fait du protectorat anglais à Madagascar depuis plusieurs années nous imposait de manifester hautement que nous n'avons pas abandonné nos droits sur ce pays; il demandait l'envoi d'une escadre d'observation et d'un stationnaire et ajoutait que «d'accord avec le Gouverneur de la Réunion» la prise de possession immédiate de quelques points de la côte lui paraissait encore préférable.

La nouvelle de l'arrivée de M. Cassas à Tamatave a été confirmée au Ministère de la Marine par le commandant de Nossi-Bé qui ajoutait que le pavillon du consulat avait été amené à Tananarive.

Le 9 janvier, M. Cassas a adressé au Département un long mémoire explicatif sur ses griefs contre le Gouvernement hova et le parti qu'il a pris de se rendre à Tamatave avec les archives du consulat.

65.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. *Berlin, 19 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22.)

M. Bratiano, arrivé avant-hier, était venu me voir le jour de son arrivée et m'avait demandé un rendez-vous et nous avons eu hier un entretien dont je m'empresse de vous rendre compte.

Le Président du ministère roumain a commencé par se plaindre de l'interprétation que certains journaux de Paris donnent à son voyage; il s'est montré surtout ému de la note publiée par *le Temps* du 18 mars[1], note dont l'origine gouvernementale lui semblait démontrée à la fois par sa forme, sa précision, le ton catégorique qu'elle emploie et par le journal où elle est insérée. J'ai répliqué que je n'acceptais pour mon gouvernement aucune solidarité avec un journal, fût-il *le Temps*, et que je ne pouvais reconnaître

[1] Cette note tenait au cœur à M. Bratiano. Il y revint encore dans la visite qu'il fit à M. de Saint-Vallier le jour de son départ avant de quitter Berlin. «Il repoussait énergiquement les assertions des journaux qui lui prêtaient le projet de faire entrer la Principauté dans l'alliance austro-allemande; il se plaignait surtout amèrement des allégations injustes du journal *le Temps* et il protestait contre l'idée d'une semblable combinaison dangereuse pour son pays...»

aucun caractère officiel ou officieux à la note que M. Bratiano regardait comme profondément injuste et blessante pour lui.

[M. de Saint-Vallier insiste sur ce point de vue que n'admet pas très bien M. Bratiano.]

Ce serait en réalité, d'après M. Bratiano, la question de la vente et du transfert des voies ferrées roumaines qui l'aurait déterminé à venir ici en ce moment; non pas que sa présence fût nécessaire pour la rédaction ou la signature de l'acte, MM. Stourdza et Calindero y suffisent, mais parce que l'importance que le Gouvernement allemand avait attachée à la conclusion de cette affaire, la hâte qu'avait témoignée le prince de Bismarck de la voir résolue, lui avaient inspiré une grave inquiétude sur laquelle il avait tenu à venir s'éclairer en toute hâte; il s'était demandé si l'Allemagne n'attacherait tant de prix à dégager ses capitaux et ses intérêts que pour être libre d'abandonner la Roumanie et son Prince à la Russie son implacable ennemie; que pour pouvoir peut-être même négocier la paix entre Berlin et Pétersbourg et refaire l'alliance des trois Empereurs en livrant comme prix du marché la petite principauté latine du Danube. Il était d'ailleurs heureux de pouvoir dire qu'il quittait Berlin entièrement rassuré à cet égard. Le langage de l'Empereur, du Prince royal, du Chancelier ne lui laissait aucune crainte de cette nature; loin de là, il avait pu constater chez le souverain et chez son fils des sentiments de vive affection pour leur cousin le Prince Charles, un désir sincère de le voir s'affermir et faire prospérer l'État roumain; chez le Chancelier, la ferme résolution de ne pas laisser *manger* ou *asservir* la Roumanie par les Russes, mais la soutenir au contraire comme une barrière utile contre l'extension du panslavisme menaçant pour l'Autriche, pour l'élément germanique lui-même. Outre ce grave problème sur lequel il tenait à s'éclaircir au plus vite, M. Bratiano était amené ici par l'espoir d'obtenir de M. de Bleichroeder des conditions moins dures sur certains articles de l'acte de transfert des voies ferrées; il y a réussi en partie.

[M. Bratiano veut aussi faire régler la délimitation de la frontière dans la région de Silistrie.]

Du reste, M. Bratiano, à son passage à Vienne a reçu de l'Empereur François-Joseph et du baron de Haymerlé des assurances satisfaisantes et il espère, sans en être encore certain, à cause de la maladie de M. de Radowitz, que ses instances trouveront aussi un accueil favorable à Berlin. Il m'a beaucoup prié de lui venir en aide, de l'appuyer auprès de prince Chancelier et de M. de Radowitz. Il m'a dit qu'il croyait pouvoir me le demander, sachant que notre commissaire, M. Lalanne, s'était prononcé pour la solution favorable aux

Roumains et comptant toujours pour son pays sur l'appui, sur la sympathie de la France qui ne lui avaient jamais fait défaut.

Enfin, M. Bratiano avait aussi mission de s'assurer ici de l'accueil qu'y rencontrerait le Prince Charles s'il venait voir l'Empereur, comme il en a depuis longtemps le désir; il a trouvé le Souverain allemand et surtout le Prince royal animés des sentiments les plus affectueux pour son Prince et désireux de le recevoir à Berlin.

Le Président du Conseil de Roumanie a terminé ses explications par un long exposé de la situation résultant de la guerre russo-turque et du Congrès de Berlin pour la Principauté. Il faudrait donner à ma dépêche un développement excessif pour suivre M. Bratiano dans l'énumération des dénis de justice, des manques de parole, des embûches, des violences, des déprédations que la Roumanie a dû subir de la Russie en récompense des services qu'elle lui a rendus à Plevna. Au Congrès de Berlin, l'Europe, en imposant à la Roumanie la rétrocession de la Bessarabie moldave, l'avait affaiblie et démembrée; la compensation de la Dobroudja était plutôt une charge et ne deviendrait qu'à la longue avantageuse, après des années d'efforts et de sacrifices, en supposant, avant tout, qu'elle fût dotée d'une frontière la protégeant contre les Bulgares.

[M. Bratiano expose la situation pénible de la Roumanie. Isolement de ce pays latin entre le courant panslave et le courant pangermanique. Question de la frontière aux environs de Silistrie.]

66.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 10. *Paris, 19 mars 1880.*

Vous m'avez annoncé le 10 de ce mois sous le n° 15 que M. Canovas del Castillo en invitant officiellement les Puissances à la Conférence chargée d'étudier la question des protections au Maroc se proposerait de demander aux Cabinets intéressés de ne pas se faire représenter par leurs Ministres ou agents accrédités près la Cour de Fez. Nous sommes disposés, en ce qui nous concerne, à tenir compte du désir que le Président du Conseil vous a manifesté; notre intention est en effet d'envoyer à Madrid un commissaire spécial, étranger jusqu'à ce jour à la question des protections et qui examinera sans parti pris les différents points soumis à la Conférence.

67.

M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63. Confidentiel. *Péro, 19 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

Voici, confidentiellement, le résumé d'une dépêche écrite de Londres par Musurus Pacha à Savas Pacha :

«Il m'a été impossible de voir jusqu'à présent Lord Salisbury qui m'a fait savoir que, retenu par ses devoirs près de la Reine, il ne pourrait me recevoir que dans deux jours.

«J'ai eu un long entretien avec Beaconsfield. Je lui ai lu votre dépêche et j'ai longuement développé les considérations qui doivent faire écarter l'idée d'une commission opérant sur les lieux, notamment celle qui concerne l'état des esprits en Épire et en Thessalie et le danger de la présence dans ces deux provinces d'une commission investie d'un pareil mandat[1].

«Beaconsfield est convenu de la gravité de ces observations et m'a promis d'en entretenir Lord Salisbury.

«Il m'a confirmé à cette occasion que la proposition d'une commission internationale qui serait envoyée sur les lieux n'était née que de la nécessité d'écarter la proposition Waddington[2].

«Il me semble d'après les dispositions du premier Ministre qu'il serait facile de modifier la proposition de façon à la rendre acceptable et praticable, en décidant que les Puissances nommeraient des délégués à Constantinople qui, réunis en commission seraient chargés d'éclairer par leurs avis, *motivés mais non obligatoires*, les représentants des Puissances dans l'accomplissement de leur œuvre de médiation.

«Lorsque de cette étude serait sortie une proposition comportant une ligne générale qui aurait été acceptée par les deux parties intéressées, cette même commission se rendrait sur les lieux pour procéder à une délimitation définitive à l'instar de ce qui a été fait en Bulgarie, en Serbie, etc...»

Savas Pacha m'a fait l'aveu qu'il est disposé à croire (donc Musurus le lui a écrit) que l'idée suggérée par Musurus à la fin de sa dépêche est une inspiration de Lord Salisbury. Pour mieux dissimuler sa paternité, le chef du Foreign Office a prié Musurus de télégraphier à Constantinople qu'il n'avait pu encore le recevoir.

[1] Voir ci-dessus n° 40. — [2] Voir t. II, 1re série, n° 485 et ci-dessus n° 3.

La Porte ne peut manquer d'accepter l'idée suggérée. Elle fera en sorte de se la faire proposer officiellement par Salisbury qui cherche une retraite à apparence honorable.

Elle y parviendra. C'est pour tous deux un si sûr moyen de traîner, d'éterniser, d'entraver une solution qu'il sera employé.

[Développement de la même idée.]

68.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL POTHUAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 73. *Paris, 21 mars 1880.*

D'après les informations transmises par votre télégramme du 19 au soir, que j'ai reçu hier matin, Lord Salisbury, tout en conservant personnellement certains doutes sur la question de l'admission d'un délégué ottoman dans la commission internationale pour la délimitation turco-grecque, se range à l'opinion générale des Cabinets, et reconnait que les Puissances médiatrices devront seules être représentées dans cette commission. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, cette décision me paraît la seule conforme au caractère que toute médiation doit conserver, et aux prévisions spéciales de l'article 24 du traité de Berlin[1]. Elle n'exclurait d'ailleurs pas à nos yeux la possibilité pour les Puissances chargées de l'arbitrage de réclamer, dans l'accomplissement de leur tâche, le concours des deux parties intéressées, en les conviant à fournir les explications désirables par l'organe de délégués avec voix consultative.

Pourvu que la Turquie et la Grèce fussent placées sur un pied de juste égalité devant l'Europe qui intervient pour régler amiablement leur litige, il n'y aurait pas d'inconvénient, suivant nous, et il pourrait même y avoir des avantages à ce que toutes deux fussent entendues par la commission.

Ce qui importe le plus aujourd'hui, c'est que celle-ci arrive le plus promptement possible à se constituer, et je vous prie d'appeler avec instance l'attention du Cabinet de Londres sur ce point. Il lui appartient d'inviter les Gouvernements à procéder à la nomination de leurs commissaires, puisqu'il a pris l'initiative de la proposition en vertu de laquelle ces derniers devront

[1] «Dans le cas où la Sublime Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontières indiquées dans le treizième Protocole du Congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations.»

être institués[1]. Nous sommes prêts quant à nous à accomplir cette formalité sans retard; comme je vous l'ai écrit, nous entendons nous faire représenter à la commission par un délégué diplomatique et par un délégué technique. Je crois savoir que la plupart des autres Cabinets sont dans des intentions semblables. Ils pensent aussi, comme nous-mêmes, qu'il est fort à désirer que la suggestion anglaise prenne sans plus de délais une consistance définitive et se réalise dans l'ordre des faits.

Je vous serai reconnaissant de me tenir au courant des mesures que le Gouvernement de la Reine compte adopter en vue de la convocation effective de la commission qu'il a proposée.

69.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 21 mars 1880, 5 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 9 h. soir.)

J'ai pu, à la parade militaire aujourd'hui, juger des impressions personnelles de l'Empereur.

En passant devant moi, sans me donner la main comme il le fait habituellement, l'Empereur m'a dit : «J'ai été très affecté, Monsieur l'Ambassadeur, de la décision de votre Gouvernement au sujet de ce misérable[2]. C'est tout ce que j'avais à vous dire.» Je n'ai pu répondre au moment où Sa Majesté, à cheval comme moi, s'éloignait, qu'il était regrettable qu'on n'ait pas fourni le moyen d'en prendre légalement une autre. Il est évident que la première impression subsiste toujours et qu'elle est entretenue. Cet incident confirme les appréciations de ma dépêche d'hier[3], qui vous sera remise mercredi par le vicomte de Vogüé, parti en congé.

(1) Voir ci-dessus n° 40.

(2) Voir ci-dessus n°s 53 et 55.

(3) Dans cette dépêche n° 28 qui est du 19 et non du 20, le général Chanzy relate les conversations qu'il a eues avec M. de Giers et le prince Gortchakoff. Il a essayé de les convaincre de la justesse du point de vue français. «M. de Vogüé pourra donner sur la situation et l'état des esprits des renseignements intéressants.»

70.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33. *Berlin, 22 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 27 mars.)

[L'Ambassadeur envoie un article publié dans le *Grenzboten* de Leipzig, revue qui a pour rédacteur en chef M. Moritz Busch et qui reçoit assez fréquemment la primeur des nouvelles ou d'idées auxquelles on veut préparer l'opinion.]

L'article que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui est l'un des plus curieux et des plus importants qui aient vu le jour depuis longtemps; on l'avait annoncé à l'avance, et, il y a une semaine, un des familiers du Chancelier avait confié à mon collègue d'Angleterre, qui me l'avait rapporté sous le sceau du secret, que le prince de Bismarck, mécontent de la portée que le Gouvernement et la presse russes voulaient donner à son contre-seing apposé à la lettre de félicitations de l'Empereur Guillaume à l'Empereur Alexandre à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne, allait faire publier dans le *Grenzboten* un exposé de sa politique dont l'effet serait de bien démontrer que, si son intention n'est pas d'en venir à une brouille déclarée avec la Russie, elle n'est pas davantage de tenter un rapprochement[1].

La sensation causée dans toute l'Europe par les révélations qu'apporte l'article du *Grenzboten* est d'autant plus grande que les feuilles officieuses de Berlin viennent d'en publier des extraits et que tous les journaux ont affirmé, sans rencontrer un démenti, que si M. Busch n'a pas écrit sous la dictée du prince de Bismarck, il a fidèlement reproduit le langage que lui avait tenu le Chancelier. En ce qui me concerne, j'ai une preuve plus complète encore de l'origine indiscutable de l'article; j'y retrouve les idées, les appréciations, les nuances même que j'ai recueillies en novembre dernier à Varzin de la bouche du prince sur ses vues politiques à l'égard de l'Autriche et de la Russie, sur l'historique de ses rapports avec l'un et l'autre Empire, sur les motifs et la portée des arrangements conclus à Vienne...

(1) Cf. sur les sentiments de Bismarck à l'égard de la Russie, et sur les premiers pourparlers en vue d'une entente de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche les documents publiés dans la *Grosse Politik :* en particulier la note du prince de Bismarck du 3 février sur ses conversations avec l'Ambassadeur de Russie M. Sabouroff relativement à un rapprochement entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie; le projet de traité communiqué par M. Sabouroff au Chancelier le 6 février; la note de ce dernier sur les origines de ce projet et sur son attitude, du 6 février.

(*Die Grosse Politik*, t. III, n°s 515, 518 et 516; *La Politique ext. de l'Allemagne*, t. III, n°s 534, 536 et 537).

[Renvoi à une lettre particulière du 14 novembre à M. Waddington.]

J'ajouterai qu'au point de vue de son prestige en Europe, de sa popularité en Allemagne, il n'a jamais accompli une œuvre aussi considérable que l'est celle de l'alliance autrichienne ou, pour mieux dire, de la haute main mise sur la politique du Cabinet de Vienne; il a réalisé sans guerres, sans conquêtes chèrement achetées, sans annexions onéreuses ou affaiblissantes, le rêve séculaire de l'Allemand, l'union de tous les États où domine la race germanique dans un système politique commun et dans une solidarité puissante.

71.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres.

L. Confidentiel. *Paris, 25 mars 1880.*

Je vous ai promis de vous informer personnellement de toute modification qui pourrait survenir dans votre ambassade. Je viens m'acquitter de ma promesse. Le Gouvernement désirerait commencer, non pas les négociations, mais les conversations avec l'Angleterre au sujet du traité de commerce. Nous voudrions en charger Léon Say, qui connaît ces questions sur le bout du doigt. Comme il est impossible ou du moins très difficile d'avoir deux représentants côte à côte, nous serons conduits à lui confier l'ambassade de Londres, temporairement. Cette mesure serait prise vers la fin d'avril.

Je vous en parle, vous le voyez, avec une entière franchise et la nature même du motif ne saurait vous blesser en quoi que ce soit, puisqu'il s'agit, ici, d'une véritable spécialité.

Vous avez tout le temps pour présenter la chose sous le jour qui vous conviendra le mieux, mais il me semble que personne ne pourra s'étonner que vous fassiez cadrer le désir que vous aviez toujours eu de rentrer en France à un moment donné avec l'époque où se présente une affaire spéciale de quelque durée comme le traité de commerce.

72.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 25 mars 1880, midi 15.*

M. Roustan m'écrit que les négociations de M. Rubattino pour l'achat du chemin de fer anglais paraissent avoir échoué[1]. Je crois en tout cas préfé-

[1] Voir ci-dessus nos 49 et 51.

rable que vous n'entreteniez pas de cette question le Cabinet italien[1].

Nous n'avons pas à entrer en conversation avec lui, quant à présent, sur les affaires de Tunisie; mais je vous serai toujours reconnaissant de me tenir au courant de vos observations personnelles touchant la politique de l'Italie à Tunis.

73.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 25 mars 1880, 3 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Pour faire suite à mon télégramme du 16 de ce mois[2], je m'empresse de vous informer que M. Maccio insiste auprès du Bey pour obtenir une réponse à sa demande relative à la pose d'un câble italien entre Tunis et la Sicile. L'article 9 de la Convention télégraphique du 19 avril 1861 laisse au Bey la faculté de donner des autorisations de ce genre à d'autres Puissances. Je ne vois donc pas d'autre moyen de prévenir ce danger qu'en rétablissant *immédiatement* notre câble entre la Tunisie et la Sicile.

74.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Berlin et Vienne.

T. *Paris, 26 mars 1880, 6 h. 15 soir.*

Le Chargé d'affaires d'Italie à Paris m'a fait connaître l'adhésion de son Gouvernement aux projets de déclaration et de décret concernant l'institution d'une commission de liquidation en Égypte[3]. L'entente se trouvant dès lors définitivement établie entre les cinq Puissances qui doivent concourir à la formation de la commission, le Gouvernement du Khédive a communiqué officiellement à notre Consul général au Caire le projet de décret, et j'autorise le baron de Ring à notifier en réponse notre assentiment à ce projet.

Veuillez donner connaissance de ce qui précède au Gouvernement auprès

(1) Voir ci-dessus n° 51.

(2) Relatif à une demande d'autorisation de M. Maccio de poser un câble entre la Tunisie et la Sicile.

(3) L'Italie avait manifesté ses bonnes intentions dès le 29 février et demandé seulement quelques modifications de texte. (Télégr. de Rome du 29 février, 1 h. s.)

duquel vous êtes accrédité. Il aura sans doute reçu de son côté une communication semblable; il y a intérêt à ce qu'il y réponde le plus tôt possible, comme nous-mêmes, par la notification officielle de son assentiment.

[Détails sur la rédaction et la remise de la déclaration collective.]

75.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

T. *Paris, le 26 mars 1880, 7 h. 40.*

Vous êtes autorisé par le présent télégramme qui vous servira de pouvoir, à signer au nom de la France, avec les représentants dûment autorisés d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Grande-Bretagne et d'Italie, la Déclaration collective dont les termes ont été concertés entre le Gouvernement de la République et les Gouvernements de ces quatre pays, ainsi que vous en avez connaissance, et par laquelle les parties contractantes s'engageront les unes envers les autres, d'une part, à reconnaître comme obligatoires les décisions de la Commission égyptienne de liquidation instituée en vertu du Décret dont le projet vous a été officiellement communiqué au nom du Khédive, d'autre part, à rechercher collectivement l'adhésion à cette Déclaration même des autres Puissances ayant concouru à l'établissement des Tribunaux mixtes en Égypte [1].

[La partie de la déclaration relatant les engagements des Puissances devra être suivie de la mention des pouvoirs donnés à leurs représentants.]

76.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Saint-Pétersbourg, 28 mars 1880.*
(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 3 avril.)

La nomination du général Skobeleff au commandement des troupes qui doivent opérer contre les Turcomans est aujourd'hui un fait certain; le géné-

[1] M. de Ring annonça du Caire la signature de la déclaration par télégramme du 31 mars, 7 h. 30 soir.

ral est sur son départ et va organiser sur place les forces assez considérables dit-on, qui ont été mises à sa disposition. On s'occupe beaucoup des affaires d'Asie; on suit d'un œil jaloux ce que font les Anglais, et on parle assez ouvertement de la nécessité pour la Russie de mettre un terme à leurs visées ambitieuses par des démonstrations militaires devant relever dans ces contrées le prestige et l'influence du Gouvernement impérial [1]. Un des postes avancés des Russes dans la direction des Turcomans, celui d'Ouz-Ouloum, aurait eu avec ces derniers un engagement assez sérieux, à la suite duquel on aurait constaté qu'ils étaient armés de fusils anglais. On va même jusqu'à dire qu'il y a parmi eux des officiers de l'armée de l'Inde. Je continue donc à croire qu'il se prépare au delà de la Caspienne des événements qui peuvent devenir graves et qui auront bien certainement une action sur la situation en Europe.

[Affaires diverses.]

77.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 29 mars 1880, 7 heures soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le prince Orloff est venu me voir hier. Je l'ai trouvé très calme, porté à la conciliation, et désireux de contribuer à l'apaisement. J'ai su par lui qu'il n'avait pas été question de son rappel [2], et que, de son côté, bien qu'ayant été vivement contrarié de l'insuccès de ses démarches, il ne songeait nullement à quitter son poste. Sa présence ici facilitera donc la détente au lieu d'aggraver le conflit, ainsi que certaine presse évidemment intéressée en avait répandu le bruit.

Je suis heureux de vous signaler ces tendances, et sans croire à l'effacement complet des impressions si vivement ressenties, j'espère que la situation ira s'améliorant.

Une indisposition de l'Empereur a fait contremander la parade militaire d'hier, ce qui m'a privé de l'occasion de rencontrer Sa Majesté.

(1) Dans sa dépêche du 9 mars n° 21, le général Chanzy avait écrit : «Les Russes disent toujours qu'ils ne rêvent aucune extension de territoire en Asie, que leur désir est d'éviter tout conflit avec les Anglais», mais ils ne peuvent admettre la non-réciprocité.

(2) Le général Chanzy avait suivi de très près l'affaire Hartmann et renseigné le ministère français sur les conséquences qu'elle pouvait avoir. A la fin d'une longue dépêche n° 22 du 9 mars sur ce sujet, il y mentionne un bruit, qui, il l'espère, n'a aucun fondement, mais qui peint l'état des esprits. «Le prince Orloff serait rappelé, dit-on, et la Russie ne serait plus représentée à Paris que par un simple chargé d'affaires». (Voir aussi ci-dessus n° 62.)

78.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. Confidentiel. *Berlin, 30 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 3.)

Bien que les agences télégraphiques aient donné aux journaux de Paris un résumé de l'article officieux inséré dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'avant hier, cet article a une trop grande importance dans les circonstances présentes pour que je ne croie pas devoir vous envoyer ci-joint avec le texte complet une traduction exacte et fidèle du passage principal. Je le signale à votre attention la plus sérieuse, car le prince de Bismarck m'en a parlé hier et n'a pas fait difficulté de me dire qu'il l'avait inspiré et fait rédiger. Cet article est une réponse au discours du marquis de Hartington et un démenti aux bruits répandus d'une entrée éventuelle de l'Angleterre dans l'alliance austro-allemande (1); le prince de Bismarck a tenu à déclarer qu'il n'existe jusqu'ici aucun projet de ce genre, et que l'Allemagne comme l'Autriche-Hongrie attachent un trop grand prix au maintien solide de l'entente, de l'union anglo-française, garantie, à leurs yeux, de la paix européenne pour admettre aucune combinaison dont l'effet serait de troubler les rapports des deux Puissances occidentales.

L'article est d'autant plus intéressant pour nous que, si vous voulez bien vous reporter à ma correspondance antérieure, vous pourrez vous convaincre que, jamais depuis que je suis à Berlin, M. de Bismarck ne m'a tenu un autre langage (2). Dès mon arrivée, en février 1878, il m'exprimait le vœu de voir l'entente cordiale établie solidement entre la France et l'Angleterre, les deux Puissances se complétant, se rassurant et se modérant l'une l'autre quand elles sont unies et leur entente même les préservant de toute politique d'aventures au grand bénéfice de la sécurité des autres États. Quelques mois plus tard, lors du Congrès de Berlin, il insistait vivement sur cet ordre d'idées près

(1) Dans un discours électoral prononcé le 23 mars, lord Hartington avait parlé d'un «rapprochement étroit avec l'Allemagne et l'Autriche» qui avait été dans les plans du gouvernement conservateur. «Si nous devons comprendre, disait-il, qu'on est disposé à entrer dans une alliance d'un caractère offensif dirigée contre la France, je crois que le peuple de ce pays dénoncerait aussitôt cette alliance.» *La Gazette de l'Allemagne du Nord* écrivait : «Nous croyons nécessaire de constater que lord Hartington est dans l'erreur. Ni l'Allemagne ni l'Autriche-Hongrie n'ont intérêt à diriger une action hostile contre la France elles n'en ont pas le désir et elles sont encore moins disposées à gagner l'Angleterre à cette politique.». (Annexe à la dépêche 70.)

(2) Voir entre autres tome II, 1re série, nos 250, 375, 477, 483.

de Lord Beaconsfield, de Lord Salisbury et de M. Waddington, et, à chaque occasion, en public comme dans ses entretiens particuliers, il recommandait l'alliance anglo-française comme un gage de paix et de calme pour l'Europe. Depuis lors, avec moi comme avec Lord Odo Russell, il s'est toujours exprimé dans le même sens; notamment lors de mon séjour à Friedrichsruhe en janvier 1879 et de ma visite à Varzin, en novembre dernier, il est entré dans de grands développements sur l'intérêt puissant pour l'Europe entière, pour l'Allemagne principalement, d'une ferme et durable entente des Cabinets de Paris et de Londres; ma correspondance politique d'alors a reproduit l'exposé qu'il m'a fait des raisons politiques sur lesquelles il appuie sa manière de voir; vous trouverez dans ma lettre de Varzin dont je vous ai dernièrement envoyé copie le résumé de ses explications sur l'utilité de l'entente anglo-française comme complément à l'alliance austro-allemande. Il m'a rappelé dans notre entretien d'hier ce qu'il me disait à cette époque en ajoutant qu'il était plus convaincu que jamais des avantages pour la paix de l'Europe du bon accord anglo-français et fermement résolu à s'opposer, autant qu'il le pourrait, aux intrigues ou aux combinaisons qui tendraient à le détruire; c'est dans ce but, m'a-t-il dit, qu'il a fait publier dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* le communiqué que je vous envoie et dont le principal objet, dans sa pensée, est d'attester que l'alliance austro-allemande n'entend nullement se fortifier de l'accession de l'Angleterre, laquelle doit demeurer unie à la France et non chercher à nouer des liens nouveaux avec d'autres Puissances qui n'y trouveraient pas plus qu'elle même leur intérêt; l'alliance austro-allemande est un acte d'assurance mutuelle et de défense réciproque contre un danger éventuel d'agression qu'il a pour but de prévenir et d'empêcher; on risquerait d'en modifier l'esprit et la portée en y faisant entrer un troisième État et en inquiétant ainsi une quatrième Puissance (la France), dont on a le plus grand souci de ménager les sentiments et de cultiver l'amitié au même degré que celle de l'Angleterre.

79.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Rome, 30 mars 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 3 avril.)

Depuis la discussion du budget des Affaires étrangères et les déclarations si nettes du Cabinet italien [1], les rapports entre l'Italie et l'Autriche pa-

[1] Voir ci-dessus n° 63.

raissent revenus aux termes les plus satisfaisants, et je sais qu'une conversation fort amicale a eu lieu jeudi dernier entre le Président du Conseil et l'Ambassadeur d'Autriche.

Les journaux autrichiens ont également modifié leur langage à l'égard de l'Italie et cessé toute polémique. Il n'en est pas de même de la presse allemande, et l'article paru dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (1) sur les vœux que formerait l'Italie pour la chute du ministère conservateur en Angleterre et l'avènement du parti libéral a été commenté et très vivement réfuté par les journaux italiens. Le style énigmatique de cet article n'a fait que multiplier les conjectures. On s'étonne aussi de voir le correspondant du *Standard* de Berlin persévérer dans sa campagne de nouvelles fausses à sensation.

[Politique intérieure de l'Italie.]

80.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 31 mars 1880, 6 h. 10 soir.*

(*Reçu* : 1er avril, minuit.)

D'après des renseignements dignes de foi le chemin de fer de la Goulette aurait été acheté par M. Rubattino au prix de trois millions (2). Mais on serait encore en discussion pour le matériel dont la compagnie anglaise demande 600.000 francs. Le Secrétaire de cette compagnie est allé à Rome pour s'entendre avec M. Rubattino qui serait subventionné par le Gouvernement italien. On croit qu'une offre ferme de quatre millions pourrait encore empêcher l'affaire de se conclure au profit de l'Italie.

81.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. Particulière. *Berlin, 31 mars 1880.*

Un entretien de plus de deux heures avec le prince de Bismarck est, vous le savez, une mine inépuisable, et j'aurais des volumes à vous écrire si je voulais vous en rendre un compte détaillé; mais, si frappantes et instructives que soient les déclarations et les confidences du Chancelier, je laisse de côté tout ce qui

(1) Voir ci-dessus n° 78 et note. — (2) Voir ci-dessus n° 72 et notes.

n'est pas d'un intérêt immédiat et même pressant, et je résume cette dernière partie aussi succinctement que possible pour ménager votre temps. Mes dépêches politiques d'aujourd'hui vous portent donc les points les plus saillants de ma conversation avec le prince.

La dépêche confidentielle n° 68 vous donne son jugement et ses renseignements sur l'affaire Hartmann.

La dépêche 69 renferme ses idées sur l'affaire des frontières grecques.

La dépêche 70 [1] (confidentielle) est la plus importante du courrier; vous y trouverez le langage du Chancelier et ses vues sur notre union avec l'Angleterre, son désir de la voir se solidifier et sa décision absolue de repousser toute tentative du Cabinet de Londres pour entrer dans l'alliance austro-allemande. J'ai été satisfait d'entendre sur ce point ses déclarations, plus satisfait encore qu'il les ait rendues publiques par le communiqué que je vous envoie, et je lui sais gré de proclamer hautement qu'elles lui sont inspirées par son désir de ne rien laisser faire qui puisse froisser ou inquiéter la France; mais je dois ajouter qu'elles ont, à mon sens, une autre cause : jamais je n'ai pris au sérieux le bruit de l'entrée de l'Angleterre dans l'alliance austro-allemande, et je connais trop bien le Chancelier pour admettre qu'après avoir, avec tant de peine, rompu l'alliance des trois Empereurs pour en expulser la Russie et réduire l'Autriche à son rôle actuel de satellite de sa politique, il laissera prendre par une autre nation la place de la Russie; ce serait compromettre tout le succès de l'œuvre qu'il regarde comme la plus considérable de sa vie, de l'œuvre qu'il prépare depuis dix ans, l'annihilation de l'Autriche au profit de l'Allemagne. A moins de guerres, de dangers, de nécessités d'une extrême gravité, ni l'Angleterre ni aucune autre Puissance ne sera admise en tiers dans l'alliance austro-allemande.

Sil es bruits répandus à ce sujet dans la presse anglaise et française dénotaient une profonde ignorance des vues et de la politique du prince Chancelier d'Allemagne, que dire de ceux qu'a voulu accréditer le journal *le Temps* sur une entrée de la Roumanie dans l'alliance austro-allemande ? Vous trouverez dans ma dépêche n° 66 le récit de mon dernier entretien [2] avec M. Bratiano qui, je crois, vous intéressera, et vous y verrez les divers sujets, avoués ou secrets, de son voyage; mais, si grande que soit l'assurance toute roumaine du Premier Ministre du Prince Charles, elle n'est pas telle qu'il eût pu proposer l'alliance de la Principauté au grand ministre dédaigneux et sceptique qui professe un si hautain mépris pour les races et les pouvoirs, chrétiens ou musulmans, du Levant ; je puis vous assurer que M. Bratiano s'en est

[1] Voir ci-dessus n° 78.

[2] Le premier avait eu lieu le 17 mars. Voir ci-dessus n° 65. Dans le second, du 29 mars, M. de Saint-Vallier avait démêlé deux nouveaux motifs du voyage de M. Bratanio : la question de succession du Prince Charles, et l'érection de la Principauté de Roumanie en Royaume.

bien gardé et qu'il a été sagement inspiré. Le Chancelier m'en a dit un mot hier, sur une question que je lui ai faite : «Ah oui, s'est-il écrié; ces pauvres Roumains; ils ne valent pas grand chose, pas beaucoup mieux que leurs voisins Serbes ou Bulgares, mais ils ont pour eux qu'ils ne sont pas des Russes déguisés; nous avons tous intérêt à ne pas les laisser manger ou asservir par la Russie, et, bien que je ne leur porte aucune espèce d'intérêt, je crois comme vous qu'il faut les faire vivre pour éviter pire.»

J'ai demandé au prince quand il comptait faire venir le prince Hohenlohe en exprimant le désir que ce fût le plus tard possible[1], il m'a dit que ce serait vers le 13 ou le 14 avril, mais que, si sa santé lui permettait de rester un peu davantage à Berlin et de s'y occuper lui-même des affaires, il ne serait pas aussi pressé et retarderait un peu la venue de Hohenlohe si j'y voyais un intérêt sérieux[2].

«Je souhaiterais, lui ai-je dit, que le prince ne quittât Paris qu'après la discussion et le vote au Reichstag des lois militaires afin de pouvoir calmer des inquiétudes par sa présence et son langage si quelque discours imprudent en faisait naître.

«Je crains que ce ne soit difficile de vous le laisser jusque là, m'a répondu le prince Chancelier, car je ne pense pas que les lois soient votées avant le 20 avril; mais, après le rapport de la Commission et l'accord qui s'est fait entre elle et le Gouvernement, je ne prévois aucune discussion passionnée, et la majorité me paraît assez assurée pour rendre inutile, je l'espère, les appels de quelques-uns de nos orateurs militaires au spectre russe ou au spectre français; vous savez que je ne puis garantir le maréchal de Moltke; c'est un bloc de glace qui prend feu à la tribune; je lui ferai cependant mes recommandations ainsi qu'aux autres organes du Gouvernement. Du reste, si la discussion venait à être plus ardente que je ne m'y attends, la majorité plus rebelle à concilier, et que je fusse obligé d'intervenir de ma personne, voilà le point de vue auquel je me placerais; je mettrais tous les Gouvernements actuels de l'Europe, sans exception, en dehors des préoccupations politiques qui nous font juger nécessaire de renforcer notre contingent militaire, mais je dirais que malheureusement ils sont tous plus ou moins menacés par des partis hostiles qui se donnent comme belliqueux pour flatter les sentiments chauvinistes d'une portion des peuples : en Russie, ce sont les panslavistes qui proclament en tête de leur programme la destruction de l'Autriche et la guerre contre

[1] Voir ci-dessus nos 41 et 42 et note.

[2] Voir Clovis de Hohenlohe, *Mémoires*, trad. franç. t. III, Berlin, 22 février, 29, 1er mars. A la date du 22 février le prince écrit : «Le rapport du Chancelier propose que je reprenne par intérim les affaires du Secrétaire d'État (Bülow) pour une période de 4 à 6 mois à partir de fin mars. Hatzfeldt s'en chargerait ensuite à titre provisoire, quitte à entrer définitivement en fonctions, s'il agréait à l'Empereur. Quant à la date de mon rappel, le Chancelier la fixait éventuellement aux premiers jours d'avril, mais cette date pourrait être reculée, au cas où sa santé le permettrait.»

l'Allemagne. En France, ce sont, d'un côté, les communards, de l'autre les bonapartistes et les orléanistes; les premiers feraient la guerre de l'anarchie et rééditeraient contre nous les vieilles traditions de la révolution universelle et des bandes de *risquons tout*, les autres chercheraient dans la guerre la popularité par l'oubli du passé. En Italie, c'est l'*Italia irredenta* qui menacerait l'Autriche. En Angleterre, c'est l'école de Manchester qui, si elle revenait au pouvoir avec l'illuminé Gladstone et le débile Hartington, soufflerait le feu sur l'Europe pour éteindre la concurrence et faire marcher le commerce de John Bull. Ce sont donc des éventualités de changements de Gouvernements qui me serviraient à justifier les projets, mais en disant qu'il n'y a aucun danger avec les Gouvernements actuels, dans l'amitié desquels nous avons pleine confiance. »

Avec ce que vous disent mes dépêches et ce qu'ajoute cette lettre, vous voilà renseigné, mon cher Président, sur ce que m'a dit le prince de Bismarck; je veux encore vous faire part, avant de finir, d'une chose qui vous satisfera, je le crois. L'excellent effet qu'a produit sur l'opinion publique le dîner qu'ont fait chez moi, il y a trois semaines, l'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne [1], l'impression rassurante qui en est résultée, m'ont donné la pensée de compléter ce bon résultat en ayant également à dîner chez moi le Prince impérial pour bien montrer que nos rapports amicaux avec l'Allemagne ne tiennent pas seulement au vieil Empereur, et sont les mêmes avec son futur héritier. Le Prince a accepté mon invitation avec le plus aimable empressement et le dîner est fixé au lundi 12 avril, dès que Son Altesse sera revenue de Darmstadt. Le prince Bismarck m'a dit hier qu'il se réjouissait de ce dîner auquel il enverrait sa femme et son fils, comme l'autre fois, afin de bien attester nos rapports affectueux.

82.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 6 avril 1880, 8 h. 45 soir.*

Les décrets du 29 mars relatifs aux congrégations non autorisées en France [2] ne doivent être considérés comme altérant en rien les conditions dans lesquelles

[1] Voir ci-dessus n° 45.

[2] L'un accorde un délai de trois mois à « l'agrégation ou association non autorisée, dite de Jésus, pour se dissoudre »; l'autre met en demeure toute congrégation ou communauté non autorisée de faire, dans le délai de trois mois, les diligences « à l'effet d'obtenir la vérification et l'approbation de ses statuts et règlements et la reconnaissance légale pour chacun de ses établissements actuellement existants de fait. »

s'exerce notre patronage traditionnel sur les missions catholiques en Orient. Les établissement religieux placés sous notre protection à l'étranger demeurent en dehors des considérations de politique purement intérieure qui ont inspiré les mesures prises par le Gouvernement de la République; nous continuerons donc à les protéger comme par le passé, sans distinguer s'ils sont desservis par des Jésuites ou par d'autres ordres. Je crois bon de préciser ce point avec vous, afin d'éviter tout malentendu, et dans le cas où des consuls ou autres agents sous votre direction éprouveraient quelque incertitude, je vous prie de leur donner les instructions nécessaires pour qu'ils conforment leur ligne de conduite à nos intentions.

83.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 80. *Berlin, 7 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Le résultat inattendu des élections [1] anglaises a provoqué des sentiments pénibles, de l'inquiétude et un vif déplaisir chez les hommes d'État dirigeants de Berlin et de Vienne. On était loin de prévoir la défaite des tories et l'on croyait Lord Beaconsfield trop habile et trop bien renseigné sur les sentiments du pays pour avoir fait appel à son suffrage sans être assuré de la victoire.

[Déconvenue des hommes d'État allemands et autrichiens. Le prince de Bismarck avait considéré le succès des libéraux comme très improbable.]

L'éventualité que le prince envisageait ainsi il y a huit jours sans même admettre sa réalisation s'est produite depuis et j'ai lieu de croire qu'il a déjà arrêté dans son esprit et même commencé à exécuter des combinaisons politiques inspirées par les craintes qu'il éprouve et le souci de les conjurer. Sa principale préoccupation est évidemment d'empêcher l'entente qu'il redoute entre l'Angleterre et la Russie, et le moyen de la prévenir est de se rapprocher de cette dernière en profitant des dispositions personnelles de l'Empereur Alexandre. Je pressens donc une nouvelle évolution dans la politique allemande; assurément il ne faut pas s'attendre à une résurrection de l'alliance des trois Empereurs, on en est bien loin, et les événements, accomplis depuis deux ans constituent un obstacle qui ne saurait être franchi; d'ailleurs, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer dans ma lettre particulière du

[1] Le 22e Parlement du Royaume-Uni, le 10e de la reine Victoria, comptait 658 députés, 357 libéraux, 235 conservateurs, 60 Homerulers irlandais ; dans le précédent, il y avait 346 conservateurs, 247 libéraux et 58 Irlandais.

31 mars, le prince de Bismarck, en nouant ses rapports actuels avec l'Autriche, a moins visé une alliance qu'une influence dominante à exercer sur la politique de l'Empire austro-hongrois; il y est parvenu, mais cette action prépondérante, cette sorte de main-mise ne peut être assurée d'une manière durable que par le maintien du *tête-à-tête*. Il ne saurait donc être question d'admettre la Russie en tiers dans l'intimité austro-allemande, mais on peut lui faire une place à côté, une position d'*amie du second degré*, c'est à cela que l'on va tendre, et, déjà, un journal officieux définissait hier cette situation en disant que le *bund* (le lien, l'alliance) de l'Allemagne et de l'Autriche n'excluait pas les *gute Verhältnisse* (les bons rapports) de l'Allemagne et de la Russie. La publication au *Journal officiel* allemand des télégrammes échangés le 22 mars entre les Empereurs Guillaume et Alexandre [1], sur laquelle j'ai appelé votre attention par ma dépêche n° 71, est un premier indice; le désarmement marqué de la presse officieuse en est un autre, et j'ai trouvé un symptôme à l'appui dans le langage que m'a tenu hier le nouvel ambassadeur de Russie, M. de Sabouroff. « J'ai vraiment du bonheur, me disait-il, depuis que je suis à Berlin; la position de mon prédécesseur y était devenue impossible; celle que je devais avoir s'annonçait difficile, mais les circonstances me sont venues en aide : l'affaire Hartmann [2] à fait tomber les défiances contre lesquelles j'avais à lutter; elle a prouvé au Chancelier qu'il n'avait pas à craindre un accord secret entre la France et nous, cet objet constant de ses craintes ombrageuses; il est maintenant convaincu qu'il n'a plus rien à redouter de ce côté et qu'il y a entre l'Empereur de toutes les Russies et la République française un fossé trop profond pour être comblé avant quelques années. Aujourd'hui, le bien que m'a fait cette affaire Hartmann est heureusement complété par les élections anglaises qui sont pour moi un pont d'or; on vient à moi, on me recherche, et le Chancelier que, depuis deux ans, mon prédécesseur ne pouvait parvenir à voir m'a déjà fait appeler deux fois depuis le peu de jours que je suis revenu ici. »

Je connais depuis vingt-cinq ans M. de Sabouroff que j'ai eu comme collègue dans plusieurs postes; je sais donc qu'il convient de faire la part de sa propension assez avantageuse, mais son langage et son attitude dénotent une satisfaction qui ne saurait être simplement le résultat de ses dispositions na-

(1) Le 22 mars au matin Alexandre II envoyait un télégramme de félicitations à Guillaume Ier pour son 83e anniversaire. A la fin d'un dîner de gala qu'il donnait à cette occasion au Palais d'Hiver, il lui portait un toast où il rappelait les deux lettres que son oncle lui avait récemment adressées lors du 25e anniversaire de son avènement. Il terminait ainsi : « Je bois à la santé de l'Empereur et Roi, mon meilleur ami. » Guillaume Ier répondait le même jour par un télégramme de remerciements et les renouvelait le lendemain après avoir reçu par l'intermédiaire du général de Schweinitz le texte exact du toast impérial.

(2) Voir ci-dessus nos 55, 69, 77 et le n° 70, n. 2.

turelles ou d'un plan de conduite voulu. Mon collègue d'Angleterre a emporté d'un entretien avec lui la même impression que moi, et dans la pensée de Lord Odo Russell comme dans la mienne, il se prépare entre l'Allemagne et la Russie un travail de rapprochement qui n'ira pas jusqu'à l'alliance, ni même jusqu'à une intimité, mais qui éloignera pour un certain temps les craintes, les défiances et les aigreurs de ces derniers mois [1]. Il y a là, en tous cas, une situation nouvelle à étudier avec soin, à surveiller de près et que je crois devoir vous signaler confidentiellement.

84.

Le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Saint-Pétersbourg, 7 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 13 avril.)

Je vous ai informé par ma dépêche du 31 mars, n° 31, de la visite que le prince Orloff m avait faite le surlendemain de son arrivée [2], et de l'impression favorable qu'elle m'avait laissée. Depuis, j'ai vu le prince à diverses reprises, et j'ai maintenant l'assurance que je ne me suis pas trompé. L'issue de l'affaire Hartmann l'a évidemment très fort contrarié, comme ici elle a affecté l'Empereur et froissé le sentiment public; mais c'est à tort que les journaux ont répandu le bruit qu'il quittait Paris sous le coup d'une irritation qui allait aggraver l'incident, et avec l'intention de se faire relever de ses fonctions, si son Gouvernement n'allait pas jusqu'à son rappel. Ces mêmes journaux allaient même jusqu'à annoncer que je devais quitter Pétersbourg et rentrer en France avec un congé, ce qui dans les circonstances actuelles eût achevé de donner à la situation une gravité qui n'était dans l'intention de l'un ni de l'autre des deux Gouvernements. Le langage tenu par le prince Orloff ici, aussi bien qu'à Berlin, son calme et son désir manifeste de conciliation donnent un démenti à ces appréciations par lesquelles une certaine presse cherche à entretenir l'excitation. Sa présence à une soirée que j'ai donnée le 1er avril, et à laquelle assistaient la plupart des personnages les plus importants de l'Empire et une partie de la société, a produit un très bon effet en éloignant toute idée de froideur dans les relations. Enfin, dimanche à la parade militaire, et hier à la fête du régiment des Gardes à cheval, sans toutefois faire allusion à l'affaire Hartmann, l'Empereur m'a accueilli avec la même cordialité que

[1] Voir *Die grosse Politik,* t. III, nos 515,517, 158. *La politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, nos 534 et 59. — [2] Voir ci-dessus n° 77.

par le passé; tous les Grands-Ducs sont venus me serrer la main, comme ils le faisaient précédemment, ce qui a été fort remarqué, et ce qui produit une véritable détente. D'un autre côté, l'esprit public semble revenir sur la première impression, et on sent que les sympathies pour la France restent trop vives pour qu'on n'accueille pas avec empressement tout ce qui peut dissiper les nuages. On parle donc de cette affaire Hartmann avec moins d'aigreur; la publication des divers documents officiels français et russes (1), n'éveille plus que de la curiosité, et la presse les discute sans violence (2).

[Considérations sur deux articles, l'un de la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, l'autre du *Nouveau Temps*.]

Dans mes conversations avec le prince Orloff, j'ai appris de nouveau que le prince Gortchakoff avait agi très énergiquement pour empêcher les ardeurs du parti qui cherche ici à nous être défavorable, et à pousser à un rapprochement avec l'Allemagne. C'est le Chancelier d'accord en cela avec l'Ambassadeur russe à Paris qui aurait obtenu de l'Empereur la non-publication de la pièce diplomatique dont le comte Kapnist a dû vous donner lecture, en vous remettant le mémoire établi par le Ministre de la Justice comme réponse aux communications que j'ai été chargé de faire au Gouvernement impérial. On espère ainsi éviter un nouvel aliment à des discussions auxquelles il est bon de mettre un terme dans l'intérêt des deux pays.

On s'est aperçu bien vite ici du parti que l'on cherchait à tirer à Berlin du fâcheux incident qui a failli un instant compromettre nos relations avec la Russie. Si l'Empereur Guillaume s'est montré réellement ému du refus fait à son neveu de livrer le misérable, accusé d'avoir attenté à ses jours, son Chancelier n'a pu évidemment ressentir la même impression. Il y a pour la politique réelle du prince de Bismarck trop de nécessités à éloigner la Russie de la France pour qu'il n'ait pas essayé de tirer parti d'un incident qui se présentait d'une façon si opportune. L'opinion ici est donc bien celle que manifestait M. d'Oubril dans sa conversation avec notre représentant à Munich. Mais je dois dire que, si les faits laissent un souvenir fâcheux dans l'esprit de l'Empereur Alexandre, le sentiment public ne paraît pas se méprendre ici sur la véritable portée des insinuations de la presse allemande et de ses inspirations.

(1) M. de Freycinet avait fait réunir et expédier à Saint-Pétersbourg toutes les pièces relatives à l'affaire Hartmann depuis la demande d'extradition du 16 février remise le lendemain même de l'arrestation jusqu'au 8 mars. Il n'y en a pas moins de 23.

(2) Le 17 avril M. de Giers exprimait au général Chanzy «le désir de voir cet incident regrettable complètement clos». Télégr. Saint-Pétersbourg du 18 avril, 6 h. 45 s.

85.

M. Ducros-Aubert, Ministre de France à Bucarest,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Bucarest, 7 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 19, Dir. pol., 21 avril.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence, par un télégramme en date du 5 avril, M. Bratiano, depuis son retour de Berlin [1] et de Vienne, évite les occasions de s'expliquer sur la politique du Cabinet qu'il préside. Il a poussé bien loin cette réserve en s'arrêtant deux jours dans sa terre, à quelques heures de Bucarest, au lieu de venir rendre compte au chef de l'État du résultat de sa mission et d'assister au dîner diplomatique offert par le Prince régnant au Prince de Bulgarie. M. Boeresco ayant de son côté prétexté une affaire personnelle pour s'absenter, il en est résulté que ni le Président du Conseil, ni le Ministre des Affaires étrangères n'étaient présents durant le séjour du Prince Alexandre et que M. Bratiano n'a fait que l'entrevoir au dernier moment. Ce fait a été très remarqué et a été attribué au désir de n'avoir pas à se prononcer sur la situation si difficile du Prince de Bulgarie. En admettant, comme on l'affirme qu il ait été question, il y a quelque temps, d'union des États danubiens, Roumanie, Bulgarie, Serbie et Monténégro sous le patronage russe, on semble avoir voulu faire comprendre au Prince qu'il n'y avait pas à compter sur le Cabinet roumain, lié pour le moment à la fortune de l'Autriche et de l'Allemagne.

Outre ses entrevues avec l'Empereur François-Joseph et M. de Haymerlé, il est avéré que M. Bratiano s'est rencontré, à Vienne, avec le comte Andrassy; qu'à Berlin, il a été accueilli avec distinction par l'Empereur, le Prince héritier et le prince de Bismarck; enfin le Prince Charles vient d'être investi hier du collier de l'Aigle noir. Ces marques de sympathie et de faveur sont significatives et il devient de plus en plus difficile de les attribuer seulement à la satisfaction d'avoir obtenu le réglement de la question des chemins de fer.

[L'auteur de la dépêche se demande si la question de la frontière roumaine dans la région de Silistrie a été agitée à Berlin et à Vienne. Modifications dans le personnel diplomatique de la Roumanie. Contrecoup des élections anglaises.]

[1] Voir ci-dessus nos 65 et 81 et notes.

86.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. L'AMIRAL POTHUAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 101. *Paris, 9 avril 1880.*

Depuis la date de ma dernière dépêche relative à la lenteur qu'apporte le Cabinet de Londres à prendre l'initiative pour la formation de la commission de délimitation des frontières turco-helléniques [1], j'ai reçu les deux rapports que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 et le 5 avril en réponse à mes communications précédentes sur le même sujet. Il en résulte que, d'après les informations qui vous ont été données par Lord Tenterden, le Gouvernement anglais serait en pourparlers avec la Sublime Porte en vue d'obtenir pour la Commission l'autorisation de pénétrer sur le territoire ottoman et attendrait une réponse qu'il aurait lieu d'ailleurs d'espérer favorable. Lord Tenterden a ajouté que le Cabinet de Londres dès qu'il aurait reçu l'assentiment du Sultan demanderait aux Puissances de désigner leurs délégués.

Ces explications, Monsieur l'Amiral, bien qu'elles indiquent un pas en avant, ne me paraissent point cependant témoigner de l'empressement que nous étions en droit d'attendre du Gouvernement de la Reine en cette affaire. Il est à craindre en effet, qu'une marche si lente et des procédés si réservés n'encouragent les irrésolutions ordinaires de la Porte; vous connaissez les interprétations regrettables que cette attitude a déjà provoquées à Berlin et sans nous associer aux observations peu bienveillantes du Chancelier de l'Empire, nous ne pouvons toutefois nous dissimuler que les apparences les expliquent et qu'en tout cas non seulement de telles impressions, si elles étaient partagées par les autres Cours, nuiraient au résultat éventuel de la proposition anglaise, mais encore que des retards, quels qu'en soient les motifs, seraient susceptibles d'amener des complications fâcheuses.

Je regarde donc comme indispensable que, tout en tenant compte des informations de Lord Tenterden, vous fassiez ressortir auprès du Gouvernement britannique les graves intérêts qui doivent l'engager à ne pas attendre, pour faire les démarches qu'il annonce, l'arrivée de la réponse officielle de la Porte. Il peut d'autant plus aisément prendre cette initiative qu'il déclare lui-même ne point douter de l'assentiment de la Turquie; il n'ignore pas d'ailleurs que son action, s'il consentait à l'exercer immédiatement, aurait un caractère significatif qui hâterait la décision du Sultan. Les circonstances qui paraissent

[1] Voir ci-dessus n° 67 et notes.

devoir amener, à brève échéance, la fin de l'administration actuelle ne semblent pas de nature à l'empêcher de donner suite à une proposition qu'elle considère comme efficace puisqu'elle l'a présentée; tout au contraire elle doit désirer accomplir le plus rapidement possible les projets qu'elle a conçus et ne pas laisser à d'autres soit la faculté de les modifier, soit l'honneur de les réaliser. L'empressement que mettrait en cette circonstance le Cabinet dont Lord Beaconsfield est le chef serait la meilleure preuve de sa confiance dans la combinaison dont il est l'auteur et je ne puis hésiter à croire qu'il voudra, en se hâtant de donner suite dans l'ordre des faits à la pensée qu'il nous a communiquée, garder l'avantage d'avoir préparé, par une conception personnelle, la conclusion d'une affaire qui depuis le Congrès de Berlin préoccupe si vivement l'Europe. Je vous invite donc à insister de nouveau, en vous inspirant de ces considérations en même temps que de celles dont je vous ai entretenu à plusieurs reprises pour que le Gouvernement de la Reine saisisse dès à présent les Puissances de sa proposition sous une forme précise et catégorique et hâte ainsi, autant qu'il dépend de lui, la réunion de la Commission internationale.

87.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN ET SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 11 avril 1880, 1 h. 50 soir.*

Après de nouveaux tiraillements, l'entente paraît s'être définitivement établie entre la Porte ottomane et le Monténégro sur le projet d'échange territorial que vous connaissez [1]. Le Chargé d'Affaires d'Italie m'annonce que la signature de l'acte préliminaire entre les deux parties a dû avoir lieu hier soir à Constantinople. Son Gouvernement attache de l'importance à ce que les formalités destinées à revêtir cet accord d'une sanction définitive soient accomplies sans retard, de peur que de nouvelles difficultés ne viennent une fois de plus compliquer la situation. Le Gouvernement austro-hongrois nous a également témoigné son désir de hâter autant que possible l'accomplissement de ces formalités.

[1] L'acte préliminaire fut signé le 12 avril et le territoire de Goussigné-Plava concédé au Monténégro par le traité de Berlin restait à la Porte qui remettait en échange d'autres territoires délimités par une ligne bleue sur une carte annexée au memorandum signé par les plénipotentiaires ottoman et monténégrin. Les détails de cette ligne frontière sont également indiqués dans le texte publié dans les *Documents diplomatiques, affaires du Monténégro*, Paris MDCCCLXXX, n^{os} 70, 72 et en particulier dans l'annexe I.

J'ai envoyé ce matin par le télégraphe au Chargé d'affaires de France à Constantinople l'autorisation nécessaire pour qu'il puisse signer le Protocole approuvant la modification apportée au Traité de Berlin par le nouveau tracé de la frontière aussitôt que la Porte ottomane, de qui nous attendons une communication à ce sujet, se sera mise d'accord avec toutes les Puissances.

88.

M. Teisserenc de Bort, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, le 12 avril 1880, 7 h. soir.*

(*Reçu :* 12 avril; 7 h. 45, soir.)

A la suite de concessions mutuelles que se sont faites les parties intéressées, l'accord s'est établi entre l'Autriche et la Serbie relativement au tracé et aux délais d'exécution des lignes de chemins de fer serbes dirigées vers Salonique et Constantinople, et cette longue négociation vient d'être close par la signature d'une convention entre les deux Gouvernements.

89.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 15 avril 1880, 3 h. 45 soir.*

M. Géry m'annonce que le contrat cédant le chemin de fer anglais de Tunis à la Goulette à la Compagnie de Bône-Guelma a été signé hier soir [1]. Il n'y manque que l'approbation des actionnaires anglais et celle du juge chargé de la liquidation de la société anglaise; mais cette double ratification ne paraît pas douteuse.

Il importe maintenant qu'aucune hésitation de la part du Bey ne retarde l'homologation qui devra être donnée par le Gouvernement tunisien. Nous devons nous attendre à des difficultés soulevées par les Italiens, car ils ont fait les plus grands efforts, jusqu'à la dernière heure, pour s'assurer le bénéfice de la cession.

[1] Voir ci-dessus n° 80. Le 13 avril M. Roustan avait télégraphié que, d'après un télégramme de Rome au Directeur du chemin de fer anglais à Tunis, les négociations suivies dans cette ville pour l'achat de la ligne étaient rompues et que le Secrétaire de la Compagnie anglaise était reparti pour Londres.

Veuillez prendre en conséquence vos mesures pour déjouer toutes les tentatives qui pourraient avoir lieu à Tunis en vue d'infirmer les effets du contrat d'acquisition signé par la Compagnie française.

90.

M. Jules Grévy, Président de la République française,

à Jean, Roi d'Abyssinie.

15 avril 1880.

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez écrite, le 21 du mois de novembre dernier, et qui m'a été envoyée par l'entremise de M. Raffray, Consul de France à Massaouah. Cette lettre m'apprend que Vous continuez à jouir d'une bonne santé qui Vous permet de veiller aux intérêts de votre peuple avec le même soin que par le passé. Je Vous remercie de m'avoir donné cette bonne nouvelle et d'y avoir ajouté l'expression des sentiments que Vous éprouvez pour la France et pour moi. Soyez assuré que je suis touché de cette marque d'amitié, et que je fais des vœux sincères pour votre bonheur et celui de votre peuple. Quant à la Nation française, elle a de la sympathie pour vos sujets. Vous en avez eu de nombreux témoignages dans les efforts que nos négociants ont tentés pour entrer en relations suivies avec votre pays. Du reste, les éloges que quelques-uns de ces négociants ont faits récemment encore de l'Abyssinie, ainsi que de la façon dont Vous les avez accueillis, n'ont pu que développer ce sentiment. La France désire que la prospérité de votre peuple augmente. Elle verra toujours avec plaisir des Français contribuer au progrès de votre pays en mettant à sa disposition leur savoir et les ressources de diverse nature qu'ils possèdent. J'espère que Vous continuerez à bien recevoir mes compatriotes qui viendront chez Vous avec des projets favorables à votre commerce, à votre agriculture et à l'accroissement du bien-être de vos sujets. Le peuple d'Abyssinie est brave, intelligent et désireux de faire des progrès. Dieu lui a donné un sol qui produit naturellement des richesses appréciables. Son propre intérêt lui commande d'offrir des facilités à ceux des chrétiens d'Occident qui veulent entreprendre avec lui des affaires dont la réussite profiterait au commerce général du monde.

91.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

T. *Rome, 17 avril 1880, 2 h. 25 matin.*

(*Reçu :* à 5 h. 15 matin.).

Une conversation que j'ai eue cette après-midi avec le comte Maffei est inopinément tombée sur les affaires de Tunis. Bien que l'entretien ait eu un caractère absolument privé, je crois devoir vous prier d'en prévenir M. de Freycinet.

Le comte Maffei m'a dit très nettement en commençant que la société Rubattino agissait d'accord avec le Gouvernement italien. Il a paru ensuite vouloir revenir sur cet aveu. Il prétend que la promesse de vente du chemin de fer de la Goulette à Tunis était acquise à la société Rubattino et que la Compagnie anglaise [1] a manqué de parole devant une offre supérieure de la société française. D'après le comte Maffei, il y a lieu à procès. Je vous écrirai à ce sujet par la prochaine valise.

[Discussion prochaine du budget de l'intérieur, article du *Diritto* sur la politique étrangère de l'Italie.]

92.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 18 avril 1880, 12 h. soir.*

Les informations que je reçois de M. de Noailles indiquent que la conclusion de la vente du chemin de fer de la Goulette à une Compagnie française cause un très vif mécontentement au Gouvernement italien [2]. Il est probable que ce dernier cherchera à susciter des difficultés aux acquéreurs, et peut-être s'efforcera-t-il de faire annuler le contrat judiciairement. Il importe donc que l'homologation du Bey vienne consacrer le plus promptement possible la cession consentie à nos nationaux. Je vous prie de faire ce qui dépendra de vous pour l'obtenir, sans que vous ayez toutefois à donner aucune forme solennelle à vos démarches.

(1) Voir ci-dessus n° 89 et la note. — (2) Voir ci-dessus n° 91.

93.

M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 18 avril 1880, 12 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

Je viens de signer avec les représentants des Puissances le protocole relatif aux limites de la Turquie et du Monténégro [1].

La Porte télégraphie au Gouverneur général de Scutari de procéder sans retard à l'évacuation conformément à l'acte officiel de cession.

94.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. *Paris, 19 avril 1880, 8 h. 15 soir.*

Le Chargé d'affaires de France à Tunis me fait savoir que M. Rubattino a averti la compagnie anglaise du chemin de fer de la Goulette qu'il protestait contre la cession faite à la compagnie française [2].

D'après les renseignements qui m'ont été donnés par M. Géry, cette cession a été consentie dans des conditions parfaitement régulières. La compagnie anglaise a rompu ses pourparlers avec M. Rubattino parce qu'elle voulait être payée comptant et que M. Rubattino se montrait hors d'état de satisfaire à cette exigence. C'est alors que sont intervenues les offres de M. Géry et elles ont été immédiatement acceptées. M. Rubattino se ravisant paraît avoir donné à entendre qu'il apporterait non seulement la garantie financière du Gouvernement italien, mais celle de la maison Rothschild, et qu'il donnerait un prix de trois millions de francs, et même plus encore, au lieu du prix de deux millions six cent mille francs payé par M. Géry.

Cette ouverture tardive n'a pas pu être prise en considération, l'affaire étant déjà définitivement conclue avec la compagnie française.

Vous remarquerez que le Gouvernement français est demeuré absolument étranger à cette transaction, à laquelle il n'a prêté ni appui financier, ni appui moral. Nous ne saurions toutefois admettre que le Gouvernement italien, qui

[1] Voir ci-dessus n° 87. — [2] Voir ci-dessus nos 89, 91, 92.

n'a pas gardé la même réserve, cherchât à créer des difficultés à nos nationaux en contestant la régularité de leur titre. Vous pourrez témoigner à l'occasion de notre ferme volonté de les soutenir au besoin dans leurs efforts pour conserver l'avantage qui leur est légalement acquis. Cependant je vous prie de continuer à ne prendre l'initiative d'aucune conversation sur les affaires de Tunis.

95.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. Confidentiel. *Berlin, 23 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 1^er^ mai.)

J'ai résumé dans le télégramme que je viens de vous adresser (1) la déclaration que m'a faite hier soir le prince de Hohenlohe, au nom du prince de Bismarck, touchant les instructions que recevrait le délégué allemand à la commission convoquée à Madrid pour régler la protection étrangère au Maroc; mais la voie télégraphique ne m'a pas permis d'en reproduire tous les points importants et je m'empresse de le faire dans cette lettre (2).

Le prince de Hohenlohe m'a demandé si je pouvais lui dire quel serait notre représentant et si je possédais quelques données sur les questions, envisagées à notre point de vue, qu'aurait à traiter la commission; il a ajouté qu'il souhaiterait recevoir de nous, à titre confidentiel, quelques renseignements succincts afin de pouvoir les communiquer au prince de Bismarck qui l'avait entretenu de cette affaire en le chargeant d'une déclaration pour moi.

Le Chancelier lui avait donné mission de me dire qu'il considérait cette question comme rentrant dans le nombre de celles que comprenait la promesse qu'il m'avait faite il y a deux ans, lors du Congrès de Berlin, de nous appuyer et de seconder notre politique dans toutes les affaires où ne se trouveraient pas d'intérêts allemands en opposition avec les nôtres, et, notamment, dans tout ce qui regarderait le bassin de la Méditerranée, orbite naturel à ses yeux de nos possessions algériennes; il s'était attaché, depuis lors, à demeurer fidèle à cet engagement, aussi bien en Egypte qu'à Tunis où l'agent allemand avait, il y a 18 mois, résolument appuyé M. Roustan contre les Anglais et les Italiens; il voulait agir de même au Maroc et profiter de ce que l'Allemagne n'y possède aucun intérêt essentiel pour nous donner un nouveau témoignage de son bon vouloir; aussi, avait-il ordonné l'envoi au comte de

(1) Le 23 avril à 11 h. 56.

(2) Voir *Die Grosse Politik*, t. III, n° 664. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, n° 541, 6 mai 1881.

Solms, Ministre impérial à Madrid, délégué à la Commission, d'instructions l'invitant à conformer son attitude, son langage et ses votes à ceux de son collègue de France en se concertant au besoin avec lui pour régler sa conduite [1].

Après m'avoir fait cette importante communication de la part du Chancelier, le prince de Hohenlohe m'a répété qu'il tiendrait beaucoup à recevoir de nous quelques indications confidentielles qui lui feraient connaître le point de vue auquel nous nous plaçons pour envisager l'affaire, et lui permettraient de donner au comte de Solms des instructions précises dans le sens de nos vues.

96.

M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 24 avril 1880, 10 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 25 avril; 1 h., matin.)

Les signataires du protocole du 18 avril se sont réunis aujourd'hui à 3 heures chez l'Ambassadeur d'Angleterre pour s'entendre sur la forme à donner aux représentations à faire à la Porte relativement à la violation de l'article du memorandum relatif à l'évacuation [2].

Une protestation a été rédigée, signée sur l'heure et envoyée à Savas Pacha. En voici les conclusions :

«Pour ces motifs et en attendant les instructions de leurs Gouvernements respectifs auxquels ils en ont référé, les signataires du protocole croient de leur devoir d'attirer la plus sérieuse attention de la Porte sur la grave responsabilité qu'elle encourrait si elle ne remédiait pas immédiatement à cet état de choses. Le moyen le plus efficace est que les troupes ottomanes réoccupent sans retard les positions pour rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant l'évacuation et être ainsi à même de procéder dans le plus bref délai sur les bases du memorandum à la remise régulière des territoires cédés au Monténégro.»

Votre Excellence voudra bien me fixer sur l'attitude que je devrai observer ultérieurement [3].

[1] C'est ce qu'indiquait très nettement M. de Saint-Vallier dans son télégramme du 23 avril, 11 h. 56 m.

[2] «Les autorités ottomanes, télégraphiait de Péra M. de Montholon le 23 avril à 6 h. 16 s., n'ont pas fait la remise des positions dans le délai prescrit; elles n'ont donné que sept heures aux troupes monténégrines pour avancer, et, lorsque celles-ci sont arrivées en face des positions, elles les ont trouvées occupées par les montagnards. La responsabilité de la Porte est écrasante.»

[3] M. de Freycinet donne son approbation complète à M. de Montholon par un télégramme du 25 avril, 3 h. 40 s.

97.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 26 avril 1880, 8 h. 15 soir.*

Je vous prie de remercier particulièrement les princes de Hohenlohe et de Bismarck pour les assurances amicales qui vous ont été données à propos de la prochaine réunion de la commission internationale de Madrid[1]. Notre ambassadeur, l'amiral Jaurès, sera chargé d'y représenter la France. Je vous enverrai prochainement un résumé des instructions que je compte lui adresser. Dès à présent je puis vous dire que nous sommes disposés à examiner avec un esprit de grande conciliation les moyens de couper court à certains abus qu'a entraînés le système des protections tel qu'il est établi au Maroc; mais d'un autre côté il nous sera impossible de consentir à la suppression des facilités indispensables que nous donne ce système pour le recrutement des intermédiaires indigènes dont nos commerçants ont besoin pour leurs opérations à l'intérieur du Maroc.

98.

Note communiquée au Gouvernement allemand[2].

Paris, avril 1880.

Le Gouvernement français en acceptant de procéder à Madrid, de concert avec les autres Puissances intéressées, à un nouvel examen de la question des Protections au Maroc a voulu donner une preuve de plus des dispositions conciliantes dont il est animé. Il ne méconnaît pas les abus auxquels a pu dans la pratique donner lieu le régime actuel, bien qu'il ait eu pour règle constante de ne pas s'y prêter pour sa part; mais il estime que le système des Protections, loin d'être la cause de la faiblesse du Gouvernement chérifien, est une conséquence presque toujours nécessaire de la situation faite aux Européens par les mœurs indigènes en pays musulman. Il s'est montré disposé à donner satisfaction dans la mesure du possible aux demandes qui ont été présentées par l'intermédiaire de Cid Mohammed Bargach pendant les conférences tenues à Tanger l'an dernier. Le Commissaire français à Madrid apportera le même esprit de

(1) Voir ci-dessus n° 95. — (2) Complément du télégramme de Paris du 26 avril. Voir aussi ci-dessous n° 108.

modération à l'étude de la question, mais il aura pour instructions de réserver d'une manière absolue ceux des privilèges accordés par les traités dont l'exercice, équitablement réglé, ne porte aucun préjudice à l'indépendance du Sultan et qui sont, comme celui des *censaux*, rendus indispensables par les conditions spéciales du commerce français dans l'Empire marocain[1].

Les discussions antérieures ont permis fréquemment de constater l'accord qui existait entre le Représentant de la France et celui de l'Allemagne; le Gouvernement de la République est heureux d'accueillir l'espoir que la Conférence de Madrid fournira de nouvelles preuves de cette entente.

99.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Madrid, 26 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 29; Dir. pol., 1er mai.)

J'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Excellence me fait l'honneur de m'annoncer que le Gouvernement de la République a accepté l'invitation officielle que lui a transmise M. le marquis de Molins de prendre part à la conférence qui se réunira à Madrid le 15 mai prochain pour examiner la question des protections au Maroc[2].

Je remercie Votre Excellence et je la prie de vouloir bien également remercier en mon nom M. le Président de la République d'avoir bien voulu me désigner comme commissaire spécial pour représenter la France à cette conférence. J'ai porté cette nouvelle à la connaissance de M. le Ministre d'État en même temps que je lui ai notifié notre acceptation.

Dans l'accomplissement de la nouvelle mission qui m'est confiée, je ne manquerai pas de m'inspirer des principes contenus dans les précédentes dépêches échangées entre cette ambassade et le département sur la question des protections, en attendant les instructions spéciales dont Votre Excellence veut bien m'annoncer l'envoi.

(1) Sur les censaux, agents des colons européens établis au Maroc, protégés par les consuls et soustraits à la juridiction locale voir ci-dessus n° 22 et note. Dans un texte du 19 juillet 1879 (Livre bleu anglais déjà cité) les censaux sont aussi qualifiés courtiers «censars». C'est eux en particulier que Cid Mohammed Bargach veut exclure de la protection. (Voir dans le livre cité : Inclosure 1 *in* n° 3, S n° 12, et Inclosure 2 *in* n° 3. Demande n° 14.)

(2) C'est le 10 avril que M. de Elduayen avait envoyé au marquis de Molins le texte de l'invitation officielle à remettre à la France.

100.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Tunis, 27 avril 1880.*

L'irritation des Italiens, depuis l'achat du chemin de fer[1], se manifeste avec une vivacité telle que je vois arriver le moment où il ne sera plus possible de la contenir par les moyens ordinaires et de résister par la seule force de notre influence à la pression de plus en plus violente qu'ils exercent au Bardo. M. Maccio harcèle et intimide le Bey et le Premier Ministre; hier il est allé faire à Son Altesse une véritable scène à propos du câble et du bureau télégraphique italien dont il demande la concession immédiate au mépris des termes de notre Convention de 1861[2]. Le Bey n'était pas remis hier soir de son émotion. Ce matin Maccio est retourné à la Goulette, pour recommencer sans doute. Je ne fermerai cette lettre qu'après avoir connu le résultat de cette seconde visite.

J'ai conservé un grand calme, mais je n'ai rien négligé pour faire comprendre au Premier Ministre la valeur de nos droits et la gravité de la situation dans laquelle il se placerait en violant à notre préjudice une convention formelle. Je l'ai en même temps rassuré de mon mieux contre l'impression que lui cause l'attitude du Consul italien. Je lui ai dit qu'il pouvait compter entièrement sur moi et même sur mon Gouvernement pour le prémunir contre les embarras ou les dangers qui résulteraient pour lui de sa résistance. Mais je ne suis nullement rassuré au sujet de ses promesses. Il est pusillanime et s'épouvante de l'opposition qui se dessine au Bardo en présence des progrès que nous faisons depuis quelque temps. Il me persécute de plus en plus pour obtenir la *protection,* disant que, sans cette garantie, il ne pourra plus rien faire. Je la lui promets, mais cela ne lui suffit pas. Il faudra nous décider à cette mesure qui ne saurait du reste nous engager si le Ministre de son côté ne tient pas ses promesses. Dans le cas où cela vous paraîtrait avoir des inconvénients trop graves, il faudra agir par intimidation en appuyant nos menaces de dispositions effectives, par exemple soutenir notre convention télégraphique en menaçant d'occuper tout point de la côte où le Gouvernement tunisien laisserait ouvrir un bureau étranger. Ce serait une occasion pour commencer... et on ne pourrait pas nous accuser de l'avoir fait naître comme pour l'affaire Sancy où la situation n'était pas aussi bonne, du moins au début[3].

(1) Voir ci-dessus n° 94 et notes.

(2) Voir ci-dessus n° 73.

(3) Voir t. II, 1re série, nos 364, 366, 372.

Il y a une réaction contre nous précisément à cause de nos progrès. Que sera-ce quand on apprendra ces jours-ci que Khéreddine vient de donner en hypothèque toutes ses propriétés à la Société marseillaise, en attendant de conclure la vente définitive. Il m'a lui-même annoncé la chose par une lettre particulière. Une seule de ses terres, l'Enfida, contient *soixante et dix mille hectares* : c'est une province.

En résumé voici mon avis, si nous ne voulons pas employer les grands moyens : accorder la protection à Mustapha moyennant engagement de sa part pour la question du câble, celles du port, du chemin de fer, etc.

La protection, lorsqu'elle n'est pas le prix d'un marché honteux, oblige celui qui la reçoit comme celui qui la donne, et Mustapha qui n'aura pas à payer la nôtre argent comptant, comme celles que lui ont proposées les Italiens et d'autres, sera dûment averti que cette protection ne sera valable qu'autant qu'elle aura été gagnée.

Tout examen fait, je me convaincs de plus en plus que j'ai besoin de ces moyens exceptionnels pour faire face à une situation réellement exceptionnelle et que je vous prie de vouloir bien exposer au Ministre.

P.-S. — Maccio n'a pas vu le Ministre ce matin — mais celui-ci m'a fait dire qu'il avait eu hier une scène violente avec le Consul devant le Bey; «qu'il était *sans force* et que moi seul pouvais lui en rendre». Vous avez compris — c'est une mise en demeure.

Je vous prie de me répondre par télégramme au sujet de la protection, car je n'y puis plus tenir. Je ne sais même si je tiendrai jusque là.

101.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 28 avril 1880, 7 h. 35 soir.*

Mon télégramme du 19 avril[1] vous a fait connaître l'historique véritable de l'affaire du chemin de fer de la Goulette. Il serait bon qu'avant que M. Cairoli ne s'engageât dans la voie des déclarations officielles sur un incident relaté avec tant de passion malveillante dans les journaux italiens et si propre à faire surgir des malentendus entre l'Italie et la France, vous pussiez le prévenir de notre ferme intention d'insister à Tunis, s'il en était besoin, pour l'exécution loyale du contrat dont nos nationaux réclament le bénéfice et

[1] Voir ci-dessus n° 94.

dont la régularité ne saurait faire l'objet d'aucun doute sérieux. Vous indiqueriez que d'ailleurs nous sommes demeurés complètement étrangers à la transaction intervenue entre la compagnie anglaise et la compagnie française, et vous ne dissimuleriez pas la très fâcheuse impression que ne manquerait pas de produire en France toute parole pouvant donner à penser que le Gouvernement italien se propose d'user de son influence pour combattre le libre développement des intérêts de nos nationaux en Tunisie.

102.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montholon, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. *Paris, 29 avril 1880, 8 h. 30 soir.*

Les informations que vous me transmettez et celles qui me parviennent de Scutari et de Cettigné ne laissent aucun doute sur la très grave responsabilité qui incombe à la Porte ottomane dans le conflit engagé entre les populations albanaises et le Monténégro[1]. L'insuffisance des instructions envoyées aux autorités locales et la connivence évidente de ces dernières mettent directement en cause le Gouvernement turc. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter comme satisfaisantes à aucun degré les explications que résume votre télégramme de la nuit dernière. Ainsi que cela a été indiqué dans la protestation collective du 24 avril, il nous paraît indispensable que la Porte fasse réoccuper par ses troupes les districts qu'elle s'est engagée à remettre au Monténégro. Il n'y a pas d'autre moyen pour elle de dégager sa parole, et l'abstention dans laquelle elle paraît vouloir se renfermer aurait pour résultat de tourner contre elle le sentiment unanime de l'Europe.

Veuillez joindre vos représentations énergiques à celles des agents des autres Puissances et associez-vous à toutes les démarches qu'ils feront pour obtenir l'exécution loyale de l'arrangement consacré par leurs signatures.

[1] La Porte se défendait d'avoir manqué à ses engagements, mais désavouait à moitié le gouverneur général de Scutari. (Télégr. de M. de Montholon. Péra, 29 avril, 12 h. 40 m.)

103.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 30 avril 1880, 9 h. soir.*

Notre Chargé d'affaires à Tunis me fait savoir qu'une frégate cuirassée italienne est arrivée devant cette ville[1] et que M. Maccio a annoncé au Premier Ministre du Bey qu'elle serait probablement suivie par le reste de l'escadre royale. Cette démonstration est interprétée comme une mesure d'intimidation à l'égard du Bey, et elle est considérée dès lors comme ayant un caractère directement menaçant pour les intérêts français dans la Régence.

Je demande au Ministre de la Marine de donner des ordres pour que notre escadre paraisse à son tour devant Tunis. Il nous serait impossible de laisser sans la relever la manifestation à laquelle on prétend employer la flotte italienne, et nous ne saurions regarder que comme un procédé de mauvais voisinage l'intervention comminatoire de l'Italie dans les affaires de la Tunisie. Ces affaires se rattachent en effet par un lien trop étroit à celles de l'Algérie pour que nous admettions une ingérence du caractère de celle qui nous est signalée.

Le courrier de ce soir vous portera une lettre particulière de moi indiquant d'une manière générale le langage que vous devez tenir sur les questions relatives à Tunis.

104.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 30 avril 1880.*

Mon cher Ambassadeur, je vous remercie de vos renseignements et je m'empresse de vous répondre sur les points qui excitent vos préoccupations.

En ce qui concerne la nomination d'un Ambassadeur italien à Paris, nous ne saurions admettre plus longtemps les retards qu'on met à nous satisfaire[2].

[1] Télégramme de Tunis, 28 avril, 11 h. 45 m.

[2] La Gazette officielle annonce le 14 novembre 1879 que par décret du 2 novembre la démission du général Cialdini est acceptée. On le savait à Paris dès le 2 novembre et le même jour le comte Maffei en parlait au premier secrétaire, qui remplaçait M. de Noailles absent. Un télégramme de Rome du 2 avril, 5 h. 5 s., dit que M. Farini, président de la Chambre, a refusé l'ambas-

Ces atermoiements prolongés pendant près de cinq mois prennent une signification peu amicale sur laquelle, malgré toute notre bonne volonté, nous ne saurions fermer les yeux. Il ne sied pas à notre dignité de nous en montrer blessés, mais il convient cependant que le Gouvernement Italien en soit instruit. Je vous prie donc de dire officieusement et d'une façon toute spontanée au Ministre compétent que cette situation vous met personnellement dans une position fausse, parce que plusieurs fois vous nous avez annoncé une nomination qui ne se fait pas; que vous ne doutez pas que nous en éprouvons un juste étonnement et que nous vous en rendons peut-être dans une certaine mesure responsable; que vous avez à cœur de vous en expliquer avec nous et de vous en dégager notoirement; qu'en conséquence, si *dans huit jours* un Ambassadeur à Paris n'est pas nommé, vous avez le dessein de partir, vous et les vôtres, en congé indéfini, que vous avez depuis longtemps l'autorisation de vous absenter et que vous l'auriez déjà fait, sans votre désir de voir auparavant réaliser vos promesses; mais que, puisque rien ne vient, vous ne voulez pas tarder davantage. Vous parlerez de façon à ce qu'on n'ait aucun doute sur vos intentions et vous partirez, en effet, au bout de huit jours, si la nomination de l'ambassadeur n'a pas eu lieu. Je m'en rapporte à votre tact et à votre fermeté pour que nous ayons, de toutes façons, le beau rôle dans cette affaire.

Je suis d'avis, comme vous, que vous ne devons pas ajourner beaucoup une explication nette et franche sur Tunis[1]. Je pense même qu'il est bon de nous expliquer tout de suite, car les agissements des Italiens dans la Régence deviennent intolérables. Après avoir eu la prétention de s'y développer avec nous, on aurait bientôt celle de s'y développer à notre exclusion. Il est nécessaire qu'avant de s'engager davantage le Gouvernement italien sache que nous considérons la Tunisie comme une dépendance naturelle de l'Algérie et qu'en conséquence nous entendons y exercer notre influence exclusive. C'est le langage que nous avons toujours tenu, sous une forme plus ou moins explicite; il convient de le rappeler en y mettant la nuance nécessaire, pour qu'on ne l'oublie plus. Que les Italiens donc en prennent leur parti; ils pourront venir en Tunisie à l'état individuel, pour y développer des intérêts privés comme ils peuvent venir en Algérie, mais nous n'y souffrirons pas

sade de Paris ; on penserait à envoyer en France le général Menabrea qui serait remplacé à Londres par le comte Corti. Le 5 avril, M. de Noailles télégraphie avoir déclaré pour la seconde fois au comte Maffei que le choix du général Menabrea ne lui paraît pas heureux. Le même jour à 8 h. 55 s. M. de Freycinet demande si le choix du général Cialdini est abandonné ou si la combinaison paraît susceptible d'être reprise. M. de Noailles répond le 6 avril à 2 h. 45 qu'il la croit abandonnée. Le 9 avril, dans une lettre particulière, M. de Noailles dit à M. de Courcel que la candidature Menabrea paraît écartée ; l'on songerait au comte Corti et peut-être au marquis Alfieri.

(1) M. de Noailles s'était expliqué d'une façon très catégorique avec son ministre dans une lettre particulière du 19 avril.

d'intervention de leur Gouvernement. La Tunisie est et doit rester pour eux une terre comme française. Nous sommes prêts à seconder leurs vues sur d'autres points du littoral méditerranéen, mais sur celui-là il faut qu'ils y renoncent absolument. Je vous invite à faire naître l'occasion de vous en expliquer à fond avec le Gouvernement. Vous éviterez dans la forme tout ce qui pourrait blesser leurs susceptibilités; mais vous serez aussi explicite et aussi ferme que possible dans le fond. Cet entretien sera d'ailleurs spontané de votre part et comme l'expression d'une pensée que vous n'avez pas reçu mission d'énoncer, mais que vous savez pertinemment être la nôtre, et dont ils pourront avoir, quand ils le voudront, la confirmation. En résumé, les Ministres de Sa Majesté devront emporter de cette conversation l'opinion bien arrêtée que, si l'Italie veut conserver de bons rapports avec nous, elle doit cesser absolument toute manifestation sur la Tunisie.

P.-S. — Je reçois à l'instant votre dépêche m'annonçant que le ministère vient d'être mis en minorité. Naturellement vous prendrez le délai moral nécessaire pour faire vos communications d'une façon pratique et opportune.

105.

M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. *Londres, 30 avril 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 7 mai.)

Lord Granville a pris hier possession du ministère des Affaires étrangères et a reçu aujourd'hui tout le corps diplomatique présent à Londres. Dans le court entretien que j'ai eu avec lui il m'a prié de transmettre au Gouvernement de la République française l'expression de son sincère désir de marcher d'accord avec lui dans toutes les questions qui touchent en ce moment aux intérêts de l'Europe. «Nous n'avons l'intention, m'a-t-il dit, de contracter aucune alliance, mais la France est le pays vers lequel me portent mes sympathies personnelles et celui dont les intérêts sont sous tant de points conformes à ceux de l'Angleterre que je ferai tous mes efforts pour qu'aucun trouble ne puisse s'élever dans nos relations. Je sais, a-t-il ajouté, que l'on s'est beaucoup plaint en France de mon attitude pendant la guerre de 1870, mais j'ai déploré la politique vers laquelle nous étions alors engagés et j'espère qu'il ne restera bientôt rien contre moi des sentiments que je regrette vivement de voir subsister encore.»

Les principales questions auxquelles il aura à prêter dès à présent toute

son attention sont, m'a-t-il dit, en ce qui concerne la question d'Orient, les réformes à introduire dans le Gouvernement ottoman, le règlement de la question du Monténégro, celle de la frontière de Grèce, auxquelles il tient à donner une prompte solution. Quant à la question d'Égypte, il est heureux de voir que nos rapports sont aujourd'hui parfaitement établis et qu'il a été possible d'écarter les jalousies personnelles qui avaient pendant quelque temps troublé une entente nécessaire entre nous. Il m'a assuré que sur tous ces points nous le trouverions toujours prêt à se mettre d'accord avec la France.

Quant à la question des traités de commerce, il ne pouvait pas désirer pour la négocier un homme plus compétent que M. Léon Say[1] et qui soit en même temps, sous tous les rapports, plus agréable en ce moment au Gouvernement anglais.

Je lui ai demandé de vouloir bien porter également son attention sur la question de Terre-Neuve[2] dont il a déjà eu à s'occuper sous son dernier ministère et qui n'a pas fait un pas depuis, ainsi que sur la question de nos possessions de la Côte d'Afrique occidentale[3] qui, d'une importance moins générale peut être que les questions européennes aujourd'hui pendantes, sont pourtant de nature, si elles sont négligées, à compromettre des intérêts très sérieux et à faire naître entre nous quelques difficultés. Il m'a promis qu'il s'empresserait de se tenir au courant de la situation actuelle de ces différentes questions dont il reconnaissait toute l'urgence et j'ai lieu de croire que pour les échanges de territoires que nous désirons voir intervenir dans ces parages nous trouverons dans le nouveau Gouvernement des dispositions plus favorables que celles que nous avons rencontrées jusqu'ici.

Je n'ai pu, dans cet entretien officiel dont la durée était nécessairement très restreinte, parler à Lord Granville des questions spéciales dont Votre Excellence m'a entretenu dans ses dernières dépêches, le service interrompu entièrement depuis quelques jours dans les bureaux du Foreign Office va reprendre dès demain son cours régulier et je ne manquerai pas, aussitôt que je le pourai, de faire connaître à Votre Excellence les vues du Gouvernement de la Reine, au sujet des questions de la commission de la Roumélie orientale et de celle de la navigation des bouches du Danube sur lesquelles il m'a été impossible jusqu'ici d'avoir aucun renseignement.

(1) Voir ci-dessus n° 71. M. Léon Say fut nommé ambassadeur à Londres le 30 avril en remplacement de l'amiral Pothuau.

(2) M. de Freycinet avait traité la question dans sa dépêche n° 68 du 12 mars à l'amiral Pothuau. Il était revenu sur l'éternelle question du French-Shore, sur «les concessions que nous sommes prêts à faire sur le French-Shore et la sécurité nouvelle que nous réclamons en retour pour l'exploitation exclusive par nos marins de la zone maritime adjacente.» Voir t. II, 1re série, n° 347 et notes.

(3) Voir ci-dessus n° 52.

106.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 1er mai 1880, 4 h. 55 soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

J'ai vu ce matin M. Cairoli. Je l'ai trouvé comme d'habitude, dans les dispositions les plus amicales[1]. Il ignorait absolument les mouvements de l'escadre royale et la présence d'une frégate italienne à la Goulette[2]. Il était attendu au Sénat. Ma conversation avec lui a dû être rapide.

La voici en résumé :

L'affaire Rubattino était une question d'intérêt privé. Elle est aujourd'hui terminée; il n'y a plus à en parler. M. Cairoli donnera des instructions pour que les mouvements de la flotte italienne dans la Méditerranée ne puissent donner lieu à des interprétations qui ne sont nullement dans les intentions du Gouvernement italien. Des instructions ont été envoyées au Consul italien à Tunis pour que, dans le cas où quelque émotion existerait ou viendrait à se produire dans la population italienne à Tunis, il s'employât à la calmer. M. Maccio n'a pas encore avisé le Ministre des Affaires étrangères de l'arrivée de la frégate italienne à la Goulette. M. Cairoli m'a réitéré l'expression de son désir de contribuer au maintien des relations les plus amicales entre la France et l'Italie. Je lui ai donné pour ma part la même assurance.

(1) Voir ci-dessus nos 101 et 103. — (2) Voir ci-dessus n° 103 et note.

107.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 2 mai 1880, 11 h. 30 matin.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

L'arrivée de l'escadre[1] ne peut produire qu'un excellent effet. M. Maccio a présenté hier au Bey l'état-major de la *Roma*[2]. Il a dit, en répondant à une demande de Son Altesse, que cette frégate devait rester quelque temps ici et que l'escadre reviendrait peut-être la rejoindre. On ne croit pas beaucoup ici à cette nouvelle et on assure que l'escadre a déjà passé en vue du cap Bon faisant route de Cagliari pour Palerme.

A la réception de votre télégramme d'avant-hier j'ai fait prévenir le Bey de la prochaine arrivée de l'escadre française. Les dispositions du Premier Ministre dans la question du câble sont bonnes jusqu'à présent.

108.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Berlin, 4 mai 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 10 mai.)

J'ai donné confidentiellement connaissance au prince Hohenlohe de la note jointe à votre dépêche n° 142 du 29 avril résumant succinctement, sur la question des protections étrangères au Maroc, les vues dont devra s'in-

(1) Voir ci-dessus n° 103. Dans un télégramme du 30 avril, 5 h. 40 s., où il parle de la vente du chemin de fer de la Goulette à la compagnie Bône-Guelma et de la question du câble, M. de Freycinet invite M. Roustan à tenir un langage très ferme. Il ajoute : «Vous pouvez annoncer en même temps que notre escadre a l'ordre de se rendre prochainement à Tunis.»

(2) Voir ci-dessus n°s 102 et 106. Le ministre télégraphiait encore à M. Roustan le 2 mai à 6 h. 45 s. : «Le Gouvernement italien vient de déclarer à notre Ambassadeur que l'escadre italienne n'ira pas à Tunis et que la frégate *Roma* a l'ordre de rallier à Palerme la division navale italienne qui revient d'Espagne. En outre, M. Maccio est invité à calmer toute effervescence qui se produirait au sein de la population italienne en Tunisie. Dans ces conditions je crois bon de surseoir à l'envoi de l'escadre française devant Tunis ; elle se rendra seulement à Bône, pour y attendre des ordres ultérieurs.»

spirer notre représentant au sein de la Commission internationale qui doit prochainement se réunir à Madrid[1].

Le prince m'a prié de vous exprimer ses remerciements de cette communication qui lui sera très utile pour se rendre compte de la question et pour préparer les instructions qu'il va adresser au délégué allemand le comte de Solms[2]. Il m'a répété que la Chancellerie impériale entendait conformer son attitude à la nôtre et tracer comme ligne de conduite à son représentant l'invitation de seconder l'amiral Jaurès et de se prononcer comme lui.

5 mai.

P.-S. — Le prince de Hohenlohe vient de m'informer qu'il a remis la note que je lui ai communiquée à M. de Philipsborn en lui prescrivant d'en faire la base des instructions qu'il lui a confié le soin de préparer pour le comte de Solms. Lorsque ces instructions seront rédigées, le prince m'en donnera connaissance.

109.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS.

T. Strictement personnel. *Paris, 5 mai 1880, 1 h. soir.*

Je crois le moment venu de reprendre avec le Bey de Tunis le projet de convention élaboré l'année dernière[3]. Voici le nouveau texte auquel nous nous sommes arrêtés :

« Le Gouvernement de la République française et.....................
communes aux deux pays. »

Vous remarquerez, par rapport au texte primitif diverses modifications dont les principales sont la suppression de « la Dynastie » et la non-désignation des « points d'occupation ». Ces modifications ont une importance qui ne vous échappera pas.

Sur cette nouvelle base, veuillez reprendre immédiatement les négociations avec le Gouvernement de Son Altesse. Poussez-les avec vigueur et célérité, car il importe d'aboutir prochainement, le moment étant très favorable par suite de l'état général de l'Europe. Vous présenterez le texte susdit comme vous étant personnel. Vous signerez néanmoins la Convention avec le Gouvernement du Bey en qualité de notre représentant, mais vous réserverez expressément l'approbation du Gouvernement français.

(1) Voir ci-dessus n° 98 et la note 2.

(2) Voir ces instructions dans *Die Grosse Politik*, t. III, n° 664. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III. Le prince de Hohenlohe ministre des Affaires étrangères par intérim au comte Solms-Sonnenwald, Berlin, 6 mai.

(3) Voir ci-dessus le n° 100 et t. II, 1re série, n° 449.

Pour réussir vous ferez valoir le genre d'arguments que vous jugerez à propos, notamment la nécessité de couper court aux difficultés sans cesse renaissantes avec les Gouvernements étrangers.

Vous délivrerez au Premier Ministre le passeport qu'il réclame et je vous enverrai par le prochain courrier une expédition authentique du décret de naturalisation. Dites-moi par télégraphe si vous désirez que notre escadre vienne vous appuyer de sa présence et à quelle date elle devrait apparaître devant Tunis.

Je vous ai envoyé par le courrier d'hier des instructions plus détaillées, mais dans le même sens. Comme le temps presse, ne les attendez pas pour ouvrir le feu. Le présent télégramme doit vous suffire. Lesdites instructions, par suite d'une circonstance imprévue, vous arriveront sans ma signature; mais vous les considérerez comme également valables et je vous en enverrai un duplicata signé par le prochain courrier. Dès aujourd'hui vous êtes couvert et muni.

ANNEXE.

PROJET DE CONVENTION ENVOYÉ A M. ROUSTAN PAR VALISE LE 4 MAI, ET PAR TÉLÉGRAMME LE 5.

Le Gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le Bey de Tunis, désirant resserrer et affermir leurs relations d'amitié et de bon voisinage. ont résolu de conclure à cette fin une convention.

Le Président de la République française a en conséquence nommé pour son plénipotentiaire M....... qui est tombé d'accord avec Son Altesse le Bey sur les stipulations suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter son appui à Son Altesse le Bey de Tunis contre tout danger pouvant soit menacer la personne de Son Altesse soit compromettre la sécurité de la Régence.

De son côté le Bey s'engage envers la France à ne céder et à ne permettre à aucune Puissance étrangère d'occuper soit une partie du territoire, soit un point du littoral ou des îles dépendant de la Régence.

Dans le cas où une ouverture, proposition ou demande ayant pour objet d'obtenir la cession ou l'occupation d'un point quelconque dépendant de la Régence serait faite au Gouvernement tunisien, le Bey s'engage à en informer immédiatement le Gouvernement de la République.

ARTICLE 2.

Pour faciliter au Gouvernement de la République française l'accomplissement de l'engagement qu'il prend par l'article précédent, le Bey consent à ce que, dans le cas où la sécurité de Sa personne ou celle de la Régence serait menacée, le Président de la

République française fasse occuper un ou plusieurs points qui seraient désignés par l'autorité militaire française, ladite occupation devant cesser aussitôt que toute menace de danger aura disparu.

ARTICLE 3.

Les agents diplomatiques et consulaires de France en pays étranger se chargeront de la protection des intérêts et des nationaux tunisiens.

De son côté le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au Gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

ARTICLE 4.

Le Gouvernement de la République sera représenté auprès de Son Altesse le Bey par un Ministre Résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du Gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires administratives communes aux deux pays.

110.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. Confidentiel. *Tunis, 7 mai 1880.*

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence ma dépêche télégraphique de ce matin[1] qui résume ce qui s'est passé depuis l'arrivée de ses instructions[2]. Comme c'était à prévoir, nous nous heurtons à une répugnance absolue du Bey qui a sa cause non seulement dans une question d'amour-propre mais dans des sentiments de fanatisme qui lui font considérer comme une honte de se placer sous la protection d'une Puissance infidèle[3]. L'exemple du Sultan et ce qui s'est passé en Turquie pour la guerre de Crimée, et plus récemment pour l'occupation de Chypre, de la Bosnie et de l'Herzégovine n'a aucune influence sur Son Altesse. Le sentiment dont je parle est en effet particulier à ce pays où les Algériens eux-mêmes, pour avoir accepté ou plutôt

(1) A 8 heures du matin, M. Roustan avait télégraphié qu'il avait communiqué au Premier Ministre le texte de la convention : «Il est personnellement bien disposé, mais il a peu d'espoir de vaincre la résistance du Bey, qui est fondée, dit-il, sur des motifs religieux.»

(2) Voir ci-dessus n° 109.

(3) Le 8 mai à 3 h. 35 du soir, M. Roustan télégraphiera : «J'ai rencontré un refus absolu, et beaucoup plus accentué que je ne le prévoyais moi-même. Son Altesse refuse non seulement d'accepter mais même de discuter le projet. Elle prétend qu'il est contraire à ses sentiments religieux, et qu'il lui infligerait une honte vis-à-vis de son peuple.»

subi notre domination, sont traités de *Ghiaours,* tandis que dans les autres pays musulmans on ne les considère que comme des victimes.

Ces dispositions d'un Prince ignorant et fanatique contre lesquelles aucun argument politique ne saurait prévaloir vous expliquent la difficulté de l'entreprise. J'ai épuisé depuis longtemps toute la série des arguments tirés aussi bien des intérêts de la Tunisie que des nôtres qui ne peuvent s'accommoder du maintien du *statu quo.* Je connaissais d'avance les réponses.

« Le Bey n'a de sympathie et de confiance que pour la France. C'est toujours à elle qu'il recourra en cas de danger. Tout ce que je lui demande est écrit dans son cœur, mais il ne peut l'écrire autrement sans mécontenter ses sujets dont il ne pourrait répondre et sans froisser des scrupules religieux, etc.

« Quant à l'Italie, nous n'avons pas à nous en inquiéter, M. Maccio recevra les réponses que nous dicterons nous-mêmes et on nous accordera tout ce que nous demanderons, sauf le traité qui froisserait la conscience de Son Altesse. »

J'ai dû en conséquence, dès le début, accentuer mon langage, parler de l'escadre et faire comprendre que nous étions contraints, par l'expérience du passé, à rechercher pour l'avenir des garanties plus solides que ces déclarations platoniques.

Si Votre Excellence est dans l'intention de passer outre, comme je crois que les circonstances nous le conseillent, il faudra en venir à envoyer l'escadre et à tenir un langage menaçant appuyé par des préparatifs militaires sur la frontière.

Je verrai demain le Bey et je le forcerai à m'écouter malgré sa répugnance à aborder ce sujet. Pour frapper davantage son esprit je lui remettrai la note dont je joins ici copie et par laquelle j'assume en même temps toute la responsabilité de cette négociation. Elle a surtout pour objet de préciser la situation et n'entre pas dans la discussion du projet que je traiterai verbalement. Mon langage sera naturellement plus accentué que la note.

Je vous ai déjà fait connaître mon opinion sur le résultat de cette entrevue. Le Bey restera inébranlable, mais fort troublé. Son émotion l'amènera peut-être à se confier à M. Maccio, ne fût-ce que pour l'engager à changer d'attitude. Peut-être se contentera-t-il de faire appel aux conseils des Agents d'Angleterre ou d'Allemagne.

Du reste mes communications télégraphiques vous tiendront au courant de tous les incidents qui pourront se produire avant l'arrivée de cette lettre.

111.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. Confidentiel. *Paris, 9 mai 1880, 8 h. soir.*

En présence de la situation politique en Italie(1), ajournez jusqu'à nouvelles instructions de ma part toute pression pour faire nommer un ambassadeur à Paris(2).

112.

M. DE RING, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, AGENT DIPLOMATIQUE ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72. *Le Caire, 9 mai 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 20 mai.)

M. de Martino m'ayant remis ainsi qu'il me l'avait promis le mémoire relatif à la question d'Assab dont je vous ai entretenu dans ma dépêche du 2 mai, n° 68, je m'empresse d'en envoyer ci-joint une traduction à Votre Excellence*. Ce document contient de nombreux extraits de rapports adressés au Foreign Office par des fonctionnaires consulaires de la Grande-Bretagne établis dans les ports de la mer Rouge, notamment à Massaouah; de sa lecture résulte pour moi la conviction qu'autrefois les agents anglais ne croyaient pas aux droits de la Sublime Porte sur le littoral de l'Abyssinie. Mais, n'en déplaise à M. de Martino, il ne fournit aucun argument direct en faveur des prétentions que l'Italie fait valoir sur ces parages.

(1) Démission du ministre Cairoli, offerte le 29 avril et sur laquelle le Roi n'avait pas encore pris de décision le 2 mai (tél. de Rome du 2 mai, 12 h. 20 du soir). Ce même jour à 11 h. 55 du matin, M. de Freycinet avait déjà invité M. de Noailles à suspendre toute conversation relative à la nomination de l'ambassadeur. M. de Noailles croyait à la dissolution de la Chambre des députés de Rome qui fut en effet prononcée le même jour par le Roi.

(2) Voir ci-dessus n° 104 et la note 2.

* Annotation du Département : *J'ai lu attentivement ce mémoire et je partage la conviction de M. de Ring. N'y aurait-il pas lieu dès lors de produire quelques observations sur Assab ?*

Transmis à Rome le 19 mai.

113.

M. LÉON SAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46. Confidentiel *Londres, 10 mai 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Je vous ai envoyé une dépêche télégraphique[1] relative à la proposition de Lord Granville de convoquer pour le 15 juin la commission de la délimitation des frontières grecques, à Berlin ou à Paris, en la composant des Ambassadeurs résidents et en leur adjoignant d'autres commissaires techniques et spéciaux.

Lord Granville a aussi abordé avec moi la question du Monténégro. Il a eu avec le comte Karolyi un entretien dans lequel il s'est assuré que l'Autriche était très prononcée contre l'emploi de la force. Lord Granville a ajouté qu'à lui aussi une intervention armée, italienne par exemple, paraissait inadmissible. Faire intervenir les Puissances pour annexer par la force au Monténégro des populations qui s'y refusent serait une entreprise véritablement impossible. Lord Granville ne voit en dehors d'une intervention armée que trois moyens de sortir de la difficulté pendante :

1° Terminer promptement l'affaire des frontières grecques et mettre la ligne albanaise en face des Grecs et des Monténégrins réunis, ce qui permettrait d'espérer que les décisions des Puissances seraient mises à exécution;

2° Chercher un arrangement avec les Albanais et obtenir, si l'on peut, par la persuasion l'abandon des districts contestés, en leur promettant de les aider à réaliser l'organisation qu'ils désirent pour leur pays;

3° Enfin, et ce serait selon Lord Granville la méthode la meilleure, chercher pour le Monténégro une compensation d'un autre côté et laisser les districts contestés à la Turquie. Cette compensation ne pourrait évidemment se trouver que du côté de l'Herzégovine et l'Autriche pourrait ne pas s'y prêter. Cependant il a semblé à Lord Granville que l'Autriche ne devait pas être absolument décidée à s'y refuser, car le comte Karolyi lui a parlé d'un compromis comme étant une chose désirable et il est difficile d'imaginer un autre compromis pratique.

[1] 10 mai, à 6 h 15 du soir.

114.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 10 mai 1880, 5 h. 50 soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le Roi a signé ce matin les pouvoirs de M. Canovas del Castillo pour examiner celles des propositions du Ministre des Affaires étrangères du Maroc sur lesquelles les représentants des Puissances intéressées n'ont pu se mettre d'accord à Tanger[1]. La conférence doit s'ouvrir exactement le 15 mai.

115.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 11 mai 1880 midi.*

Le choix de Paris ou celui de Berlin[2] pour siège de la commission des frontières grecques me paraissent excellents et nous accepterons très volontiers l'une ou l'autre combinaison.

116.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 24. *Paris, 11 mai 1880.*

Les extraits de la correspondance du Ministre de la République à Tanger que j'ai eu, à diverses reprises, l'occasion de vous communiquer, vous ont déjà permis d'apprécier l'esprit qui a constamment animé la France dans l'examen de la question portée aujourd'hui devant la conférence de Madrid.

La protection que les Puissances européennes accordent à certains indigènes dans l'empire chérifien repose sur un système de droit conventionnel qui est

(1) Voir ci-dessous n° 116. — (2) Voir ci-dessus n° 113.

traditionnellement admis comme pouvant seul assurer aux étrangers en pays musulman les moyens nécessaires pour entrer en rapports avec les populations locales. Nous ne faisons point difficulté de reconnaître qu'une application abusive de ce système a pu exciter quelquefois de justes susceptibilités chez le souverain territorial, à la juridiction de qui un nombre excessif d'individus se trouvaient soustraits. Des Puissances ont multiplié outre mesure et sans l'excuse de motifs légitimes le nombre de leurs protégés; il en est résulté dans la pratique des récriminations et des conflits qui ont amené un état de malaise incontestable.

La France, pour sa part, n'a jamais suivi au Maroc une ligne de conduite pouvant donner prise à de semblables objections. Ses droits sont fondés sur un traité solennel conclu en 1767 et dont l'article 11 est ainsi conçu : « Ceux qui seront au service des consuls, secrétaires, interprètes et courtiers ou autres, tant au service des consuls que des *marchands*, ne seront point empêchés dans leurs fonctions et ceux du pays seront libres de toute imposition et charge personnelle. » L'application du principe posé dans cet article a été, le 19 août 1863, l'objet d'un règlement dont je joins le texte au présent envoi. (Annexe n° 1.)

Nous sommes donc nantis de titres dont l'authenticité et la force ne peuvent donner lieu à aucune discussion. Le droit que nous tenons des traités a toujours été exercé par nous avec modération et réserve et la limitation qu'il impose à l'autorité du souverain territorial est rendue manifestement nécessaire par l'état des mœurs et de la législation indigène. Les tristes incidents dont la ville de Fez[1] a été récemment le théâtre ne permettent pas de se faire illusion sur ce point. Aussi, dégageant le droit de protection des abus qui ont permis d'en dénaturer le caractère, devons-nous continuer à le considérer comme la conséquence d'une situation générale et non comme une cause de faiblesse pour le Gouvernement chérifien. Nous attachons trop de prix au maintien d'un ordre de choses régulier chez les voisins de notre frontière africaine pour ne pas espérer que cette appréciation sera partagée par les Puissances intéressées comme nous à l'indépendance du Maroc.

Malgré les efforts qui ont été faits depuis quelque temps pour combattre le principe même sur lequel est fondé le régime des protections, les conférences spéciales tenues entre les représentants des Puissances à Tanger ont démontré, nous le croyons, l'inopportunité absolue et les dangers pratiques d'une réforme aussi radicale que le serait l'abolition de ce régime. Le Gouvernement marocain, par l'organe de son Ministre Cid Mohammed Bargach, avait saisi les Puissances d'un projet destiné à supprimer en réalité les protections.

[1] Assassinat d'un juif de 70 ans pris dans une bagarre et brûlé par la foule, peut-être brûlé vif. Voir *Documents diplomatiques*. Question de la protection au Maroc, Paris MDCCCLXXX, n° 1.

Les objections que nous avons opposées à cette proposition et qui conservent aujourd'hui encore toute leur valeur se trouvent consignées dans une note remise par mon prédécesseur à M. de Vernouillet en janvier 1878 et dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie ci-annexée[1] (annexe n° 2). Elles ont été pour la plupart reconnues légitimes par les représentants des autres Cabinets à Tanger, car ils ont donné leur assentiment à presque tous les amendements formulés par nous en regard des articles demandés par Cid Bargach. Vous vous en convaincrez à la lecture du résumé des procès-verbaux des conférences de Tanger dont je vous transmets un exemplaire (annexe n° 3) et qui doit former pour vous l'élément essentiel d'information comme préliminaire des travaux de la réunion nouvelle convoquée à Madrid.

Je vous adresse également copie (annexe n° 4) d'un rapport par lequel M. de Vernouillet a rendu compte de la discussion soulevée au sujet des censaux. Cette question spéciale constitue, vous le savez, le principal intérêt pour nous dans le débat relatif aux protections. Les conditions particulières de notre trafic avec le Maroc nécessitent la continuation des privilèges de ces courtiers indigènes chargés par nos négociants d'aller chercher, souvent à de très longues distances des ports, les laines qui fournissent la presque totalité de l'exportation française. On ne saurait se passer de l'intermédiaire des censaux sur les marchés de l'intérieur où, loin de la surveillance exercée dans les villes de la côte, les violences sont plus fréquentes et la répression plus difficile. En acceptant, par l'arrangement de 1863, de limiter le nombre des courtiers indigènes à deux par comptoirs, peut-être avons-nous déjà trop cédé, au dire de nos négociants; leurs plaintes seraient fondées si nous ne leur assurions pas la liberté du choix de leurs agents et une sécurité indispensable pour leurs transactions. La suppression de ces privilèges, si elle ne ruinait pas entièrement notre commerce avec l'intérieur du pays, serait à coup sûr la source de difficultés que les autorités chérifiennes ont tout intérêt à ne pas voir se produire.

Nous admettons d'ailleurs que les censaux, comme les autres protégés soient, en tant que propriétaires, soumis au payement des taxes agricoles;

[1] Le Gouvernement marocain avait remis le 29 janvier un véritable mémoire en vingt-neuf articles. A onze de ces articles le ministre français avait opposé des textes qui constituaient de véritables contre-propositions. La préoccupation du Maroc était de supprimer la juridiction européenne. «Toute *immixtion* d'un représentant étranger, lit-on dans le texte du 19 janvier (article 8, *in fine*), d'un de ses officiers diplomatiques ou consulaires, d'un de ses interprètes, talebs, soldats ou domestiques, en un mot toute ingérence directe ou indirecte, officielle ou officieuse, sous n'importe quel prétexte, dans la juridiction marocaine est rigoureusement interdite.» Le Gouvernement français répond : «Le mot *immixtion* n'est pas le mot propre. Les représentants étrangers ont précisément dans de certains cas déterminés le droit de s'immiscer dans la juridiction marocaine, quand par erreur ou autrement les autorités du sultan veulent s'étendre à *des sujets protégés*.»

mais, en retour de notre consentement à ces impositions, nous demandons au Maroc la reconnaissance formelle du droit de posséder pour les étrangers. Il y a une corrélation évidente entre ces deux idées et, si notre réclamation devait être repoussée, nous nous verrions obligés de nous en tenir aux termes de la convention de 1863 en ce qui concerne l'exemption de toute taxe pour nos protégés.

[Refus opposé à la demande n° 15 de Cid Bargach relative aux censaux.]

117.

M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 12 mai 1880, 6 h. 32 soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

La circulaire de Lord Granville à ses agents diplomatiques a été envoyée à Vienne et à Berlin; si elle ne l'a pas été à Paris, c'est que l'on avait voulu que Lord Lyons vous l'apportât lui-même. Malheureusement, Lord Lyons a été retardé par la nécessité de voir M. Gladstone; il est encore ici et il ne retournera peut-être à Paris que dans deux jours.

On insiste beaucoup sur ce que ce retard dans la communication est dû uniquement à cette circonstance.

Il sera d'autant plus intéressant d'avoir le texte même de la circulaire que les instructions données à M. Goschen n'en sont absolument que le développement. Je n'ai pu en avoir le texte, mais je croix pouvoir en donner très exactement les lignes principales; le document est très court; on y passe en revue ce qui reste à exécuter du Traité de Berlin.

Les points à traiter sont au nombre de trois :

1° Question du Monténégro : on veut obtenir une réponse de la Porte et connaître ses intentions;

2° Question grecque : on insiste pour avoir une réponse de la Porte sur les propositions de M. Layard relativement à la nomination de la commission de délimitation. Le Cabinet de Londres désire que les Ambassadeurs résidant à Paris ou à Berlin forment la commission. Les décisions seraient prises à la majorité des voix et la réunion aurait lieu vers le milieu de juin. Si la Porte refusait d'adhérer à la proposition, on passerait outre et l'on se réunirait à la fin de juin;

3° Question arménienne : on demandera à la Porte quelles mesures elle a prises ou préparées pour exécuter l'article 61 du Traité de Berlin, par lequel

elle s'est engagée à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et exposées aux incursions des Circassiens et des Kurdes.

Le Cabinet de Londres propose aux Puissances de s'entendre sur ces trois points, pour faire présenter à la Porte par leur Ambassadeur respectif une note identique.

118.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 13 mai 1880, 2 h. 10 soir.*

Nous n'avons pas à discuter avec le Cabinet de Londres l'ordre de ses confidences[1] et, si nous pouvons regretter le retard qu'il met à s'ouvrir officiellement avec nous de ses vues sur les questions relatives à l'Orient, c'est uniquement à cause de la difficulté plus grande qui en résultera pour amener entre lui et nous le prompt établissement d'une entente à laquelle il nous avait témoigné tout d'abord spontanément qu'il attachait beaucoup de prix.

Il nous est impossible d'exprimer une opinion sur les points visés dans la circulaire de Lord Granville, tant que nous ne connaissons pas les termes précis de cette communication.

Pour votre information personnelle, je vous transmets les indications suivantes qui me sont envoyées par le comte de Saint-Vallier.

Lord Granville a fait offrir au prince de Bismarck, par l'intermédiaire du comte de Munster, de réunir à Berlin la conférence pour la question grecque et le Chancelier allemand a accepté cette offre.

L'Allemagne adhère *en principe* aux propositions formulées dans la circulaire anglaise et se déclare prête à les appuyer *de concert avec les autres Puissances signataires.* La Russie cesse d'insister sur sa proposition spéciale relative au Monténégro en présence de la proposition plus étendue présentée par l'Angleterre[2].

(1) Voir ci-dessus n° 117.

(2) M. de Saint-Vallier avait annoncé par télégramme le 12 mai à 5 heures du soir l'acceptation du prince de Bismarck et l'attitude de la Russie.

119.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 15 mai 1880, 5 h. 45 soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Une réunion des membres de la Conférence a eu lieu aujourd'hui, mais un assez grand nombre n'avaient pas encore reçu leurs pouvoirs, et la prochaine séance a été remise au mercredi 19 mai.

Le Ministre d'Allemagne est venu me voir hier pour me dire qu'il avait reçu l'ordre du prince de Bismarck de conformer son attitude sur la mienne[1].

120.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. Confidentiel. *Paris, 16 mai 1880, 4 heures soir.*

Faites-moi connaître par télégramme quelle suite vous avez donnée à mes instructions particulières du 30 avril concernant la question de Tunis et quel accueil ont reçu les considérations que vous avez présentées sur ce sujet[2].

121.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Confidentiel. *Paris, 16 mai 1880, 4 h. 30 soir.*

Tâchez de me dire avec certitude si le comte de Munster a proposé au prince de Bismarck «Berlin ou Paris» ou bien «Paris ou Berlin» ou enfin «Berlin» seulement[3].

[1] Voir ci-dessus n° 95 et n° 108 note. — [2] Voir ci-dessus n° 104. — [3] Voir ci-essus n° 115.

122.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Paris, 16 mai 1880, 8 h. 20 soir.*

Le Ministre de France à Tanger me mande que Cid Bargach s'est rendu à Madrid accompagné du Premier interprète de la légation espagnole. Ce fonctionnaire a été secrétaire des Conférences de Tanger sur l'affaire des Protections; son action ne peut manquer de s'exercer dans le sens des idées patronnées par les Ministres d'Espagne et d'Angleterre au Maroc et l'emploi actif qui lui sera dévolu à Madrid n'est pas précisément d'accord avec la règle tendant à exclure des nouvelles conférences toute personne ayant déjà pris parti dans la question des Protections, règle que le Cabinet de Madrid a paru désirer lui-même de faire prévaloir dans le choix des délégués des différentes Puissances. Vous pourrez, si vous le jugez utile, en faire l'observation au Gouvernement espagnol. En tout cas, je signale à votre attention le renseignement transmis par M. de Vernouillet.

123.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. Confidentiel. *Paris, 17 mai 1880, 8 heures soir.*

Votre télégramme de ce jour semble laisser planer un certain doute sur notre communication relative au choix de Paris ou Berlin comme siège de la Conférence[1]. Il importe qu'on ne se méprenne pas à cet égard et qu'il résulte clairement de l'ensemble de vos conversations que nous n'avions nullement proposé Berlin; il n'y a eu aucune initiative de notre part. Si nous n'avons pas indiqué Paris à Lord Granville, c'est uniquement par déférence pour le désir exprimé par le Chancelier et il convient que ce sacrifice nous soit compté et devienne pour nous un avantage dont nous aurons à tirer parti pour la solution de la question grecque elle-même.

[1] Voir ci-dessus nos 103, 115 et 121.

124.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LÉON SAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

D. n° 144. *Paris, 17 mai 1880.*

Dès son arrivée à Paris, Lord Lyons m'a apporté le texte de la circulaire de Lord Granville en date du 4 mai dont vous avez reçu de votre côté la communication officieuse[1].

Le Gouvernement anglais nous invite ainsi que les autres Puissances à adresser à notre représentant à Constantinople des instructions pour qu'une note identique et simultanée soit remise à la Porte ottomane, lui demandant d'exécuter sans plus de retard les obligations qui lui sont imposées par le Traité de Berlin en ce qui concerne la Grèce, le Monténégro et l'Arménie. Après avoir formulé cette invitation, Lord Granville rappelle succinctement les faits qui la motivent à ses yeux.

Nous n'hésitons pas à reconnaître avec le Gouvernement de la Reine les graves inconvénients que présente l'inexécution prolongée du Traité de Berlin sur les trois points qu'il signale. Nous sommes donc disposés à nous associer à lui et aux autres Puissances signataires du Traité pour faire à la Porte ottomane la représentation collective qui nous est proposée et vous pouvez en donner l'assurance formelle au Principal Secrétaire d'État de la Reine. Toutefois, l'importance même de la démarche à laquelle nous sommes conviés à prendre part nous fait désirer qu'il soit entendu que la rédaction de la note identique à remettre à la Porte devra être préalablement concertée entre les divers Cabinets.

Je n'ai que de courtes observations à faire relativement aux trois questions spéciales que Lord Granville passe en revue.

[En ce qui concerne les frontières grecques la réunion internationale peut avoir lieu sans que les Puissances connaissent la réponse de la Porte. La Porte veut faire traîner la question monténégrine. Situation défavorable de l'Arménie qui appelle une amélioration immédiate. Clause de style sur la remise de la note.]

[1] Voir ci-dessus n° 117.

125.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 17 mai 1880, 3 h. 59 soir.*

(*Reçu* : 4 h. 45, soir.)

Le prince Orloff arrivé ici avant-hier repart ce soir après avoir dîné chez l'Empereur et chez le prince de Bismarck; il vient de me faire une longue visite dans laquelle il m'a tenu un langage satisfaisant sur les dispositions de son Gouvernement et sur ses sentiments personnels; il regarde comme presque entièrement effacée la mauvaise impression causée à Saint-Pétersbourg par l'affaire Hartmann[1]. Il sera samedi à Paris, après s'être arrêté deux jours à Bruxelles où il est chargé de porter les félicitations de l'Empereur Alexandre au Roi Léopold sur la prochaine union de sa fille avec l'Archiduc Rodolphe.

126.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Rome, 17 mai 1880, 12 h. 45 matin.*

(*Reçu* : 2 h., matin.)

Conformément à ce que je vous ai écrit dans une lettre particulière du 5 mai et considérant votre silence comme un assentiment, m'inspirant d'ailleurs du post-scriptum de votre lettre du 30 avril[2], j'ai différé d'aborder avec M. Cairoli la question de Tunis dans le sens que vous m'indiquiez. Je me suis borné à la question Rubattino. M. Cairoli m'a dit qu'elle était d'intérêt privé et qu'il la regardait comme terminée. La frégate italienne a quitté la Goulette plus tôt qu'elle ne le devait. La polémique des journaux a cessé.

Sauf urgence et sauf incidents qui me seraient inconnus, je ne crois pas que dans les circonstances présentes nous puissions utilement causer à fond de la question de Tunis avec le Gouvernement italien. Le ministère se considère comme étant en crise, et ne s'occupe que des élections[3]; il se refuse

(1) Voir ci-dessus n° 84 et note.

(2) Voir ci-dessus n°s 120 et 104 et post-scriptum.

(3) Voir ci-dessus n° 111, note 1. Les élections devaient avoir lieu les 16 et 23 mai.

à prendre aucune décision qui engage l'avenir. Dans de telles circonstances, quel résultat utile pouvons-nous attendre d'une conversation sur le sujet le plus délicat de nos relations avec l'Italie ?

Sauf, je le répète, des circonstances que j'ignorerais, il me paraît préférable de nous défendre au jour le jour en cherchant à avoir l'avantage comme nous y avons réussi, jusqu'ici, dans la question Rubattino. Je me conformerai d'ailleurs aux instructions que vous voudrez bien m'envoyer.

Si vos préoccupations étaient motivées par quelque incident nouveau, je vous prie de me mettre au courant de cet incident, dont j'aurais vraisemblablement à faire usage dans mes conversations avec M. Cairoli.

127.

M. Tissot, Ministre de France à Athènes,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Athènes, 19 mai 1880, 9 h. 20 matin.*

(*Reçu :* 11 h., matin.)

Le Roi et la Reine partent demain. Leurs Majestés voyagent *incognito* et vont directement en Angleterre.

Le Roi se tendra de Londres à Paris. Il tient à remercier le Président de la République, Votre Excellence et le Président du Sénat de l'appui que la France a constamment prêté à la Grèce dans la question des frontières.

128.

Le Marquis de Molins, Ambassadeur d'Espagne à Paris,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 20 mai 1880.*

Je viens de recevoir la dépêche suivante :

Ouverture conférence aujourd'hui; M. Canovas plénipotentiaire espagnol élu Président.

Bureau constitué, pouvoirs présentés; représentant Maroc annonce intention modifier quelques-unes propositions Tanger; prié rédiger.

Signé : Jaurès.

129.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 21 mai 1880, 9 heures soir.*

J'ai fait savoir au Gouvernement anglais que nous admettrions que la note identique(1) fût rédigée à Constantinople, comme Lord Granville l'a proposé, mais qu'avant d'autoriser notre représentant à la signer nous l'inviterions à nous en soumettre le texte.

130.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 21 mai 1880, 9 h. 30 soir.*

Dans l'état actuel des choses, nous devons considérer comme terminée la question relative au siège éventuel de la conférence grecque(2). Mais nous comptons qu'on nous saura gré à Berlin de nous être abstenus d'opter pour Paris, en présence des dispositions manifestées par le prince de Bismarck, et nous avons l'espoir que la satisfaction donnée à l'Allemagne sera avantageuse à la Grèce, en facilitant le règlement définitif de l'affaire des frontières.

131.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 22 mai 1880, midi 15.*
(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Je reçois votre télégramme d'hier soir(3); après mes communications antérieures, j'ai à peine besoin de vous indiquer que j'ai profité de mon entrevue avec le prince de Bismarck pour établir avec lui, comme précédemment avec le

(1) Voir ci-dessus n° 124. — (2) Voir ci-dessus n° 123. — (3) Voir ci-dessus n° 130.

prince de Hohenlohe, qu'en ne faisant pas valoir la préférence pour le choix de Paris, nous avons voulu donner un témoignage de déférence à l'ancien Président du Congrès, dont nous espérons que la haute influence secondera notre action en faveur de la Grèce. Le prince m'a paru sensible à notre bon procédé, mais il est nécessaire que vous sachiez bien que l'Angleterre n'a pas été seule à insister ici en faveur du choix de Berlin; l'Autriche et la Russie ont agi dans le même sens et l'Ambassadeur d'Italie a manifesté les mêmes préférences. Du reste on est d'avis ici que la réunion de cette conférence est rendue problématique par l'alternative contenue dans la proposition anglaise.

132.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Paris, 23 mai 1880, 6 h. 40 soir.*

Il nous est impossible d'accepter une modification des termes de notre convention avec le Maroc en ce qui concerne la protection acquise aux censaux employés par nos commerçants[1]. Nous ne saurions admettre davantage une limitation de notre liberté pour le choix des censaux. Veuillez vous refuser péremptoirement, jusqu'à nouvel ordre, à entrer en conversation sur les propositions dont vous me faites part. Je vous enverrai des instructions plus détaillées lorsque j'aurai reçu votre rapport complet par le courrier que vous m'annoncez.

133.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134. *Berlin, 24 mai 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 3 juin.)

Votre dépêche n° 164 du 10 de ce mois, qui répond à celles dans lesquelles je vous avais rendu compte des dispositions que m'a manifestées le prince Hohenlohe touchant la question de la protection européenne au Maroc[2],

(1) L'amiral Jaurès avait écrit le 22 mai que Cid Bargach ajoutait à sa demande n° 1 celle de nouvelles concessions sur les censaux, sous le prétexte que la convention de 1863 «cause des préjudices aux transactions commerciales dans l'intérieur du pays et dans les villes de la côte...»

(2) Voir ci-dessus nos 108 et 119 et note.

m'entretient aussi de certains projets attribués à l'Allemagne d'acquérir des établissements sur la côte du Riff et me transmet la copie d'une lettre de notre Ministre à Tanger qui fait justice à l'aide de bonnes raisons et d'observations logiques du renouveau périodique de défiances inspirées à nos différents gouverneurs généraux de l'Algérie[1] par des Agents fort zélés, sans doute, mais trop enclins à prendre au sérieux des bruits sans consistance.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié avant-hier[2], j'ai profité de mon entrevue avec le prince de Bismarck pour prendre acte auprès de lui de l'assurance du prince de Hohenlohe que l'Allemagne, n'ayant pas d'intérêt direct au Maroc[3], appuierait les vues de la France au sein de la Conférence internationale de Madrid. Je lui ai dit que j'avais reçu de Votre Excellence l'instruction de lui adresser tous nos remerciements, que j'avais déjà chargé le prince de Hohenlohe de les lui transmettre, mais qu'ayant la bonne fortune de le voir, je tenais à les lui exprimer à lui-même, y trouvant un témoignage nouveau de sa fidélité aux déclarations qu'il m'avait faites en 1878, lors du Congrès, sur son intention d'appuyer notre politique en Grèce, en Égypte et sur le littoral africain de la Méditerranée regardé par lui comme dévolu à notre action. Le Chancelier m'a répondu qu'il n'avait rien à changer à ses déclarations de cette époque et qu'il serait disposé à nous le montrer quand il en trouverait l'occasion, ainsi qu'il l'avait fait il y a deux ans à Tunis, et, depuis, en Égypte et en Grèce[4]; quant au Maroc, il m'a dit qu'il avait prescrit au prince Hohenlohe de donner au comte de Solms l'instruction de conformer son attitude à celle de son collègue de France. Sur une question de sa part, je lui ai donné quelques indications sur la protection dans les contrées barbaresques, son origine, son but, son absolue nécessité pour le commerce en la maintenant, après en avoir fait disparaître les abus, dans une juste mesure exigée par les mœurs et la situation du pays. Les idées que j'ai exposées ont été vivement appuyées par le remplaçant intérimaire du prince Hohenlohe, qui assistait à l'entretien; M. Busch, ancien premier drogman à Constantinople et fort au courant des choses de l'Orient, a affirmé que pas un négociant européen, si l'on retirait la protection à leur agent à l'intérieur, leur *censal*, généralement juif ou chrétien indigène,

(1) M. de Freycinet avait en effet écrit le 9 mai à M. de Saint-Vallier (D. 164) : «Le gouvernement général de l'Algérie avait dernièrement appelé de nouveau mon attention sur les rapports qu'il avait reçus à ce sujet et m'avait notamment signalé les intentions prêtées à l'Allemagne sur l'embouchure de la Moulouïa..., M. de Freycinet ajoute que M. de Vernouillet, Ministre à Tanger, a confirmé les renseignements donnés par le prince de Hohenlohe.

(2) Télégramme de Berlin du 21 mai, 5 h. 40 du soir.

(3) M. de Saint-Vallier reproduit à peu près textuellement les expressions de M. de Freycinet dans la dépêche précitée. Voir aussi *Die Grosse Politik*, t. III, n° 665. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 543.

(4) Voir aussi *Die Grosse Politik*, t. III, n° 662. *La Politique extérieure de l'Allemagne* t. III, n° 538.

ne pourrait continuer à faire le commerce ; que, de plus, il fallait apporter une grande prudence dans la révision des protections antérieures, même abusives, si l'on voulait ne pas provoquer le massacre des malheureux qu'on laisserait exposés aux vengeances et à l'avidité du Gouvernement local en les dépouillant de l'inviolabilité que leur donnait la protection.

Ces explications ont intéressé le prince Chancelier qui a invité M. Busch à s'assurer que des instructions conformes à notre manière de voir ont été envoyées au compte de Solms.

[M. de Saint-Vallier a une confiance absolue dans les promesses du prince de Bismarck.]

Néanmoins, en dehors des régions gouvernementales, on ne peut se dissimuler qu'il y a dans une fraction de l'opinion publique allemande des velléités d'expansion lointaine que satisfait une politique coloniale aventureuse ; l'échec apparent, ou plutôt l'ajournement momentané imposé par le vote du Reichstag aux plans relatifs à l'Archipel de Samoa, conduit certains esprits à accueillir avec faveur les idées que le voyageur Gerhard Rohlfs, récemment revenu de Tripoli, a développées dans la dernière séance de la Société de géographie de Berlin. M. Rohlfs, dont les voyages et les agitations ont fait souvent déjà l'objet d'un échange de correspondance entre le Département et moi, s'est attaché à développer les avantages qu'à son sens la nation allemande trouverait à fonder en Afrique des établissements lui permettant de donner à son commerce de nouveaux débouchés et pouvant surtout attirer l'émigration allemande aujourd'hui lancée vers les États-Unis, le Brésil ou la Plata et perdue pour la mère-patrie. M. Rohlfs a exprimé le regret que les meilleures positions fussent déjà occupées par d'autres nations européennes, mais en ajoutant qu'il en demeurait encore d'avantageuses à prendre sur l'immense littoral du continent africain ; il a indiqué sur l'Atlantique la côte de Guinée voisine des bouches du Niger ainsi qu'un point du Maroc en face des Iles Canaries, et, sur la Méditerranée, le plateau de Barka, l'ancienne Cyrénaïque, entre l'Égypte et la Tripolitaine. Les dissertations de M. Rohlfs ont eu peu de retentissement ; les journaux s'en sont à peine occupés et ont paru les traiter comme des rêves chimériques de voyageur ; il n'y a donc pas beaucoup à s'en préoccuper, jusqu'ici du moins, mais il convient de ne perdre de vue, ni M. Rohlfs, ni ses idées, et je crois de mon devoir de vous tenir renseigné.

P.-S. — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le seul compte rendu publié par les journaux de l'exposé fait par M. Gerhard Rohlfs.

[Allusion à un article tendancieux de la *Riforma*.]

134.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

T. *Paris, 25 mai 1880, 9 heures soir.*

La pensée du Gouvernement français, en désignant M. de Blignières pour les fonctions qu'il remplit en Égypte a été de trouver en lui, non seulement un fonctionnaire du Khédive animé d'une sollicitude légitime pour le service de ce Prince, mais aussi un représentant fidèle et un défenseur vigilant de nos intérêts nationaux, liés le plus souvent, suivant nous, aux intérêts de l'Égypte elle-même.

Je ne doute pas que l'intelligence et le patriotisme de M. de Blignières ne lui indiquent le moyen de concilier ses devoirs professionnels de contrôleur égyptien avec ce qu'il doit à la France; cependant nous ne pouvons nous dissimuler que les avantages considérables concédés depuis quelque temps en Égypte à certains entrepreneurs ou spéculateurs anglais ont contribué à répandre l'opinion que les intérêts français étaient insuffisamment défendus dans les conseils du Khédive. Cette opinion, qui m'a été manifestée de divers côtés, et que j'ai toujours combattue jusqu'ici comme injuste, serait de nature à nous causer, si elle gagnait en force, de graves embarras; elle risquerait d'entraver M. de Blignières lui-même dans l'accomplissement de sa mission et mettrait en péril l'organisation actuelle, au maintien de laquelle nous attachons le plus grand prix.

Je crois nécessaire que vous communiquiez très confidentiellement ces réflexions à M. de Blignières. Veuillez lui exposer de ma part qu'afin de désarmer des préventions dont il serait imprudent de ne pas tenir compte, je regarde comme désirable qu'il se concerte officieusement avec vous pour toutes les affaires dans lesquelles un intérêt français serait en jeu. Je compte sur le bon accord qui règne entre vous et sur la confiance que vous devez avoir l'un dans l'autre pour garantir par votre action concertée, et grâce à votre mutuelle entente, notre situation nationale en Égypte. Il ne s'agit pas seulement d'intérêts financiers mais de notre influence totale dans ce pays.

135.

M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 27 mai 1880, 7 h. 16 soir.*
(*Reçu :* 10 h., soir.)

Lord Granville s'en tient définitivement à l'idée d'une conférence pure et simple à Berlin; il n'est plus question de l'alternative[1], et, si la Turquie ne se présente pas pour produire des explications, on passera outre. La réunion aurait lieu avant la fin de juin, il ne paraît pas possbile de stipuler une date fixe plus rapprochée.

Il m'a demandé quelles étaient vos intentions quant au tracé; j'ai répondu que vous désiriez marcher d'accord avec le Gouvernement anglais, et que, tout en cherchant à donner une satisfaction aux sentiments grecs, vous n'aviez pas l'intention de prendre ce qu'il pourrait appeler la tête du mouvement. Lord Granville a dit alors que ce premier point était acquis que les deux Gouvernements désiraient être d'accord. Il voudrait donner satisfaction aux sentiments des Grecs, mais il lui paraît bien important que la frontière soit tracée de telle sorte que la Grèce prenne facilement possession des districts qui lui auront été attribués. Il m'a paru disposé à aller aussi loin en faveur des Grecs qu'on pourra le faire pratiquement.

Il demande à connaître très confidentiellement vos vues sur le tracé de manière à pouvoir pressentir les autres Puissances; il serait bien aise de connaître vos alternatives et votre dernier mot afin de préparer l'accord.

136.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 28 mai 1880, 9 heures soir*[2].

Je suis heureux d'apprendre que vous avez fait connaître au Cabinet italien notre manière de voir et nos intentions au sujet des télégraphes de la Tunisie[3]. Mais je tiens beaucoup à ce que vous ne vous borniez pas à discuter au

[1] Suggérée par une dépêche de Lord Granville à Lord Lyons du 11 mai (annexe à la minute n° 118 de Paris à Rome du 19 mai); la Commission de la délimitation des frontières grecques siégerait en territoire ottoman, et, en cas de refus de la Porte, se réunirait dans un autre pays. «Il semble au Gouvernement de la Reine, écrivait Lord Granville, qu'il y aurait un grand avantage, en portant cette proposition à la connaissance de la Porte à la lui présenter comme une alternative.»

[2] Voir ci-dessous n° 137.

[3] Télégramme de Rome du 28 mai, 4 h. 40 du s.

point de vue technique cette affaire spéciale, et je désire être assuré que vous avez saisi l'occasion qu'elle vous offrait pour vous expliquer avec une entière franchise, bien qu'en votre nom personnel, comme mes instructions vous le recommandaient, sur notre situation générale dans la Régence de Tunis et sur notre position à l'égard de l'Italie dans ce pays[1].

137.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 28 mai 1880, 4 h. 40 soir.*

(*Reçu* : 5 h. 30, soir.)

Je ne puis parvenir à déchiffrer votre télégramme de ce matin. Je crois comprendre qu'il s'agit de la communication relative au câble tunisien[2]. Cette communication a été faite par moi il y a trois jours, et j'ai eu à ce sujet avec le Directeur général des Affaires étrangères une longue conversation dont je vous rends compte par le courrier de demain. Le Commandeur Malvano a été obligé de reconnaître la valeur de mes observations, il a demandé quelques jours pour examiner l'affaire à nouveau. Si votre télégramme de ce matin a un autre sens que celui que j'ai cru deviner, je vous prie de me le faire répéter[3].

138.

M. le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine,

à M. l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

Saïgon, le 28 mai 1880.

J'ai l'honneur de vous communiquer une dépêche que je viens de recevoir de M. le Chargé d'affaires de France à Pékin au sujet de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam.

Le Gouvernement annamite continue sa politique séculaire; suivant les besoins du jour il s'éloigne ou se rapproche de la Chine, se déclare indépendant

(1) Voir ci-dessus n° 104.

(2) M. de Freycinet avait demandé par télégramme à 9 h. 35 du matin si M. de Noailles avait fait la communication relative à Tunis.

(3) Voir ci-dessus n° 136.

ou vassal; en ce moment il nous redoute et consent à toutes les bassesses dans l'espoir de trouver aide et protection chez son puissant voisin.

Je partage entièrement la manière de voir de M. Patenôtre et j'estime que le Gouvernement de la République ne peut permettre la violation des droits de protectorat que nous confèrent les traités de 1874.

Plus nous attendrons, plus les difficultés s'accentueront et le moment n'est pas éloigné où notre intervention armée deviendra nécessaire.

Peut-être est-il temps encore d'éviter cette éventualité dont les conséquences peuvent être graves, mais il faut agir avec fermeté et empêcher la ratification des traités espagnols[1]. Comme j'ai eu déjà l'honneur de vous l'écrire, toute hésitation de notre part est considérée à Hué comme un acte de faiblesse, toute concession comme une preuve d'impuissance; pour le Roi Tu-Duc nous sommes et nous resterons des Barbares. Les lettrés qui gouvernent nous abhorrent et ne nous respectent que lorsque nous imposons notre volonté; alors ils s'inclinent, ils vont même au-devant de nos désirs, sauf à regagner le terrain perdu, en profitant de la faiblesse ou de l'inexpérience de nos agents, en soulevant des difficultés d'interprétation de textes dont notre ignorance de la langue ne nous permet pas d'apprécier la portée.

En réalité, nous sommes aujourd'hui moins avancés qu'en 1873.

139.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 29 mai 1880, 4 h. 25 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Je m'empresse de répondre à votre télégramme d'hier soir[2]. Je me félicite de pouvoir constater que le langage que j'ai tenu sur l'ensemble des affaires tunisiennes se trouve conforme à vos intentions, et que vos instructions ont été exactement suivies dans la limite du possible. J'ai profité non seulement de la question du câble télégraphique, mais des derniers articles des journaux pour m'expliquer très clairement et toujours en mon

[1] «Un traité de commerce était intervenu le 27 janvier 1880 entre l'Espagne et l'Annam. Aussitôt ce traité ratifié, des consuls de Sa Majesté Catholique s'établiront dans les ports ouverts et notre action exclusive dans les affaires annamites aura pris fin.» Ainsi s'exprime l'auteur d'une note rédigée conformément aux intructions et d'après les indications de M. Le Myre de Vilers, où il indique que, depuis la conclusion des traités de 1874, la France s'était, au point de vue diplomatique, trouvée seule en présence de l'Annam et que la situation n'avait été modifiée que par les concessions faites volontairement par la France au gouvernement britannique en 1875.

[2] Voir ci-dessus n° 136.

nom personnel. Je voulais faire plus et voir M. Cairoli, pour avoir avec lui une conversation bien complète. J'ai reçu votre dépêche confidentielle n° 123 le 23 de ce mois par la valise. Je suis allé le 24 au Ministère. J'y ai appris que je pourrais voir M. Cairoli le lendemain à 6 heures. J'y suis retourné à l'heure indiquée. J'ai rencontré le comte Maffei. Il m'a dit que je ne pourrais pas voir M. Cairoli, que la situation s'était subitement compliquée, que le Conseil était réuni; que le Ministère serait peut-être démissionnaire. Depuis le moment nous sommes en pleine crise, et je n'ai pu voir le Président du Conseil.

[La situation parlementaire ne paraît pas devoir s'améliorer, la Droite ayant trop d'exigences.]

140.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 1er juin 1880, 9 h. 45 s.*

J'ai reçu de M. Roustan le télégramme suivant(1) :

«Le Premier Ministre du Bey a répondu à ma lettre du 21 mars en prenant l'engagement formel de n'autoriser aucune Puissance à faire atterrir un câble à la Régence qu'à la condition de relier ce câble aux lignes télégraphiques déjà établies. Cette décision avait été notifiée dès le 19 à M. Maccio qui a répondu par deux lettres très accentuées dans lesquelles il nie absolument les droits que le Bey nous reconnaît et somme Son Altesse d'avouer qu'elle n'a cédé qu'à mon intervention, qui lui a enlevé sa liberté d'action. Il ajoute que «toute déclaration qui s'échangerait entre le Bey et le Gouvernement de la République sur cette question ne pourrait être considérée comme ayant un caractère rétroactif et ne saurait infirmer les droits acquis par le Gouvernement italien en vertu de la demande qu'il a présentée.»

La réponse du Gouvernement tunisien est strictement conforme à notre convention de 1861 et nous devons la considérer comme mettant fin au conflit inopinément soulevé par les prétentions de l'agent italien, mais vous remarquerez ce qu'a d'étrange l'attitude de M. Maccio en présence d'une décision simplement conforme aux droits que nous tenons d'un arrangetent régulier. Non content de donner à ses réserves une forme que nous pouvons trouver blessante, il prend directement à partie son collègue français

(1) Du 30 mai, 10 h. 50 matin.

de la manière la plus insolite dans sa correspondance officielle avec le Bey. De tels procédés ne sont pas compatibles avec le maintien des rapports amicaux que nous désirons très sincèrement entretenir avec l'Italie. Je ne mets pas en doute que M. Cairoli ne les désapprouve formellement. Mais je vous prie de l'éclairer sur l'impression que nous en ressentons de notre côté et sur la nécessité urgente d'y mettre fin par des instructions très précises, si l'on ne veut pas voir les plus regrettables malentendus surgir à propos de la Tunisie entre l'Italie et la France. Le système de provocations suivi à notre égard, depuis quelques mois, par M. Maccio et l'opposition constante qu'il fait à nos intérêts légitimes dans la Régence nous obligent à sortir enfin de la réserve que nous étions disposés à garder.

Veuillez appeler sur cette situation l'attention la plus sérieuse du Cabinet italien. Nous avons grand souci de rester avec lui dans des relations de cordialité mutuelle, et nous croyons en avoir maintes fois donné la preuve; mais il nous serait impossible d'accepter avec indifférence des tentatives qui seraient faites, avec son assentiment, pour ébranler notre position dans le nord de l'Afrique.

141.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 2 juin 1880, 8 h. 1/2 soir.*

Je reçois de Constantinople le télégramme suivant :

«Dans le cours d'une longue conversation que je viens d'avoir avec M. Goschen, l'Ambassadeur a beaucoup insisté sur l'utilité, qu'il y aurait pour les Puissances, à la veille de demander de pénibles concessions à la Porte, à donner une preuve de leur esprit d'équité et d'impartialité en témoignant quelque intérêt aux populations turques de la Roumélie orientale. Il serait d'avis de procéder à une enquête sur les actes, dont ces populations auraient été victimes, et, dans le cas où les faits allégués seraient suffisamment constatés, de faire entendre des observations à Philippopolis. Mon sentiment personnel est conforme à celui de M. Goschen.

«Je crois que nous avons tout intérêt, au point de vue du succès de notre mission, à bien établir, dès le début, que nous ne faisons pas de distinctions entre Musulmans et Chrétiens.»

Signé : Tissot.

Veuillez dire à Lord Granville que nous sommes disposés à nous associer à la démarche suggérée par M. Goschen, et que nous nous renseignons sur l'impression des autres Cabinets à ce sujet(1)?

142.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 190. *Paris, 2 juin 1880.*

Dans le cours d'un entretien que j'ai eu hier avec M. de Radowitz, le Ministre d'Allemagne a pris occasion d'une insinuation contenue dans un journal algérien à propos des prétendues visées du Cabinet de Berlin sur les côtes du Maroc, pour me renouveler les déclarations que le prince de Hohenlohe vous avait fait entendre sur les dispositions de son Gouvernement envers la politique française dans la Méditerranée(2). Il m'a rappelé les instructions que le prince de Bismarck, ainsi que vous l'avez indiqué dans vos dépêches du 23 avril et du 24 mai, a adressées au représentant allemand à la conférence de Madrid et qui lui prescrivent de seconder les vues de la France dans toutes les questions soumises aux plénipotentiaires. M. de Radowitz, développant ensuite la pensée de son Gouvernement en ce qui concerne la situation de la France sur le littoral africain, a passé des affaires du Maroc à celles de Tunis. Sur ce point son langage n'a pas été moins explicite. Il m'a affirmé que le Cabinet de Berlin, considérant la Tunisie comme un prolongement naturel de l'Algérie, était d'avis que la prépondérance dans ces parages nous appartenait de la façon la plus incontestable et il a ajouté que son Gouvernement n'avait point caché à l'Italie cette manière de voir. J'ai pris acte de ces assurances qui confirment celles qui nous ont été déjà données à plusieurs reprises(3); en exprimant à M. de Radowitz notre satisfaction de voir notre situation en Afrique si bien jugée à Berlin, j'ai ajouté qu'en effet, à nos yeux, et en ce qui concerne particulièrement la Tunisie, il était pour nous d'un intérêt évident, politique et stratégique tout ensemble, que le développement graduel des relations qui unissent la Régence à l'Algérie ne fût entravé par aucune ingérence étrangère, que pour nous, comme M. de Radowitz lui-même venait de le reconnaître justement, la Tunisie était en quelque sorte une annexe de notre grande colonie africaine et que notre liberté d'action en Algérie était intéressée au

(1) Ce télégramme du 2 juin, de M. Tissot, était communiqué le même soir à 11 heures par M. de Freycinet à Berlin, Vienne, Rome (Quirinal) et Saint-Pétersbourg.

(2) Voir ci-dessus nos 95 et 133.

(3) Voir notamment t. II, 1re série, nos 367, 368, 369.

premier chef à ce que notre influence fût dominante à Tunis et à ce que la politique du Bey ne fût point entraînée en dehors de notre orbite.

J'ai poursuivi d'autant plus volontiers avec M. de Radowitz cet échange d'idées sur nos intentions en Afrique que depuis quelque temps l'Italie semble adopter dans la Régence une ligne de conduite regrettable à notre égard. En plusieurs circonstances l'Agent italien à Tunis nous a montré les dispositions les plus hostiles; ses provocations et ses chicanes contrecarrent sans cesse les démarches de notre Consul général et M. Roustan se voit constamment forcé d'entrer en lutte contre le mauvais vouloir et les entreprises de son collègue. Cet état de choses m'a obligé à charger le marquis de Noailles de faire entendre à Rome de sérieuses représentations[1] dont je crois utile de vous faire confidentiellement connaître l'origine et l'objet.

Le Cabinet du Quirinal a prétendu, il y a quelques semaines, contrairement à la convention conclue par la France avec le Bey en 1861, obtenir de Son Altesse l'autorisation de construire un câble sous-marin reliant la Sicile à la Régence avec prolongement sur le territoire tunisien et d'ouvrir dans les États du Bey un bureau télégraphique italien en dehors du réseau dont nous avons la possession exclusive. M. Roustan a dû user de son influence légitime pour faire repousser cette demande. Pour vous mettre en mesure d'apprécier complètement cette dernière difficulté et le langage que nous avons dû tenir en cette occurence au Cabinet du Quirinal, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint avec une note verbale que le Chargé d'affaires d'Italie m'a remise sur la question du câble les copies de huit dépêches que j'ai successivement adressées à M. de Noailles. Cette communication est d'ailleurs, je le repète, toute personnelle et confidentielle, mais je désire qu'en exprimant au Chancelier de l'Empire allemand notre reconnaissance des déclarations très nettes de M. de Radowitz, vous soyez en mesure de lui indiquer, d'une manière générale, l'ordre d'idées dans lequel à propos des affaires de Tunis, nous nous trouvons amenés à nous placer aujourd'hui avec le Gouvernement du Roi Humbert.

143.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 2 juin 1880, 7 h. 1/4 s.*

(*Reçu* : à 11 h. soir.)

Quand je me suis présenté ce matin à la Consulta[2], le Conseil des Ministres était en séance. Je me suis alors rendu auprès du Directeur politique. Je lui

[1] Voir notamment ci-dessus n^os^ 136 et 140. — [2] Voir ci-dessus n° 140.

ai dit que je venais lui parler du câble tunisien, non pour en discuter les détails, mais pour déterminer dans quel esprit étaient conduits les pourparlers relatifs à cette affaire. J'ai ajouté, que, tant à Paris qu'à Rome, il me semblait que les pourparlers étaient empreints d'un esprit de cordialité; que lui et moi, dans notre dernière conversation, nous nous étions toujours tenus sur un terrain parfaitement amical. Il m'a répondu qu'il l'entendait bien ainsi. Je lui ai dit alors que les procédés du Consul d'Italie à Tunis étaient tout différents, qu'ils étaient des plus insolites et des plus blessants à notre égard, qu'il fallait choisir entre les deux manières de procéder. Je lui ai fait observer qu'il s'agissait dans cette affaire de l'interprétation de conventions et de contrats passés entre la Régence et la France dont les seuls juges étaient le Gouvernement du Bey et celui de la République; que nous aurions donc pu parfaitement, sans blesser aucune susceptibilité, refuser toute discussion avec une tierce Puissance; mais nous avions, au contraire, constants dans nos sentiments d'amitié, accepté la conversation ouverte par l'aide-mémoire italien du 15 mai; que j'avais le droit de m'étonner qu'avant que cette conversation eût pris fin le Consul italien continuât à agir et le fît avec aussi peu de mesure.

J'ai cité à M. Malvano le passage de votre télégramme où il est dit que M. Maccio, dans ses dernières lettres, niait absolument les droits qui nous sont reconnus par le Bey et sommait Son Altesse d'avouer qu'elle n'avait cédé qu'à l'intervention du Consul de France, qui lui avait enlevé sa liberté d'action. Je lui ai fait remarquer combien était irrégulière une pareille exigence et quelles conséquences dangereuses elle aurait pu avoir. Je lui ai demandé dans quelle intention avait été demandée au Bey une déclaration officielle; quel usage en aurait fait le Gouvernement italien et s'il avait voulu se procurer un instrument pour ameuter injustement l'opinion contre la France. J'ai parlé ensuite en termes très nets de l'influence que les affaires de Tunis pourraient avoir sur les rapports de la France et de l'Italie, en m'inspirant de vos instructions précédentes et des considérations qui terminent votre télégramme d'hier soir.

M. Malvano m'a répondu en substance qu'il était animé des mêmes désirs que moi de maintenir l'affaire du câble tunisien sur un terrain amical; que les termes employés par le Consul d'Italie dans ses dernières lettres ne devaient pas être exactement ceux que citait M. Roustan; que M. Maccio n'avait pas été averti en temps opportun de la conversation engagée avec le Gouvernement français et qu'il allait lui télégraphier immédiatement pour l'engager à suspendre toute démarche jusqu'à nouvelles instructions.

A ce moment, on est venu me prévenir que je pourrais voir M. Cairoli. Il avait bien voulu quitter le Conseil pour me recevoir un instant. Le Gouvernement était préoccupé d'une interpellation de M. Crispi qui venait de lui être annoncée. La Chambre allait se réunir. Je répétai à M. Cairoli en l'abrégeant ce que je venais de dire à M. Malvano et lui lus le passage cité dans votre télé-

gramme des lettres de M. Maccio. M. Cairoli n'était pas au courant des détails de l'affaire. Il voulut bien cependant m'écouter avec une grande attention. Il me répondit que les Agents en Orient avaient souvent des excès de zèle, et que d'autre part les renseignements donnés à M. Roustan sur son collègue avaient été peut-être exagérés. M. Cairoli approuva qu'un télégramme fût envoyé immédiatement à M. Maccio pour l'engager à suspendre toute démarche. Il m'assura d'ailleurs des sentiments très amicaux de l'Italie sur lesquels nous pouvions continuer à compter et de son désir que la question du câble, comme les autres, fût amicalement traitée.

144.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. Confidentiel. *Madrid, 2 juin 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 7 juin.)

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître par le télégraphe[1] les divers incidents qui se sont produits dans la séance d'hier dont je joins ici le procès-verbal.

Dès le début de la séance, Cid Mohammed Bargach a déclaré qu'il retirait ses demandes de Madrid, ajoutant qu'il s'en tenait à celles de Tanger et à son langage dans la séance du 19 juillet 1879.

Le Plénipotentiaire d'Angleterre a lu alors les propostions qui aggravent assurément celles que M. Drummond Hay avait présentées à Tanger, et le Plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie a annoncé qu'il présenterait également une série d'articles relatifs aux censaux.

Désirant que la discussion s'établit sur le terrain des propositions marocaines de Tanger, j'ai immédiatement proposé de modifier l'article 14 de ces propositions, comme étant tout à fait insuffisant[2]; mais ici s'est produit

[1] Voir aussi Morocco n° 1880, Correspondence relative to the conference held at Madrid in 1880. London 1880. (Livre Bleu anglais, n° 116 et Inclosure *in* n° 116, protocole n° 5, séance du 1er juin).

[2] « Il (le Plénipotentiaire de France) rappelle qu'aucun traité n'avait limité pour la France le nombre de ses protégés; en le fixant, en 1863, à deux censaux par comptoir, on a déjà peut-être été au delà, comme concession, de ce qu'exigent les intérêts français; il déclare qu'il ne pourrait accepter que le nombre des censaux fût encore réduit. » Document cité dans la note.

un incident assez important, M. le comte Ludolf ayant dit qu'on devait avant tout examiner si les censaux seraient protégés, je me suis étonné d'une semblable demande; car, à mon avis, la protection leur est encore plus nécessaire qu'aux employés des consulats, pour lesquels on a peu à redouter, tandis qu'il nous serait impossible d'envoyer des agents commerciaux dans l'intérieur, s'ils n'étaient protégés. M. Canovas del Castillo, entrant dans les vues du Plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, est même allé plus loin, car il a voulu déduire du texte même de la convention de 1863 que la protection ne devait pas être la même pour les censaux et les employés des Consulats. Je me suis énergiquement élevé contre une semblable interprétation de la convention de 1863, et j'ai déclaré que, pour nous, les censaux étaient et devaient être dans la même situation que les autres protégés, ajoutant que depuis 17 ans il en était ainsi.

Le Plénipotentiaire de Belgique ayant demandé qu'on discutât sur l'ensemble des numéros 14, 15 et 16, je ne me suis pas opposé à cette proposition qui était appuyée par M. le comte de Casal-Ribeiro et par plusieurs autres Plénipotentiaires; mais ici s'est présenté un second incident. Au lieu de laisser, comme cela semblait naturel, la discussion s'engager sur l'ensemble des articles 14, 15 et 16 des propositions marocaines de Tanger, M. Canovas del Castillo a demandé à Cid Mohammed Bargach s'il persistait à maintenir les demandes de Tanger. Le Plénipotentiaire marocain, ne comprenant pas très bien tout d'abord le but de cette demande, ne savait trop que répondre; il était bien évident, ependant, que ce qu'on voulait de lui, c'était qu'il retirât ses demandes de Tanger pour que la discussion s'établît sur celles de l'Angleterre, dont le premier article nous enlève le droit de prendre des censaux dans l'intérieur, ce à quoi les Marocains n'avaient pas pensé en présentant les demandes 14, 15 et 16. Cid Mohammed Bargach s'étant rendu compte de la portée de l'interrogation du Président a déclaré alors qu'il retirait ses demandes de Tanger, *que le Maroc était malade et qu'il demandait aux Plénipotentiaires de trouver un remède à sa maladie.*

Immédiatement, le Président a consulté les Plénipotentiaires pour savoir quelles propositions on allait discuter; or, comme Cid Mohammed Bargach venait de retirer les siennes, il ne restait plus que les propositions anglaises.

Les Plénipotentiaires d'Allemagne, de France et d'Italie demandèrent cependant que la discussion s'engageât sur le même terrain qu'à Tanger, c'est-à-dire sur les articles 14, 15 et 16 des propositions marocaines. Tous les autres Plénipotentiaires ayant demandé qu'on discutât les propositions de la Grande-Bretagne, je déclarai alors que, du moment que la Conférence prenait cette décision, j'étais obligé de la prier de s'ajourner afin de me permettre de communiquer à mon Gouvernement les nouvelles propositions anglaises. La séance fut alors levée.

La gravité de ce qui précède n'échappera pas à Votre Excellence, et je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait étrange et considérable du Plénipotentiaire marocain retirant toutes ses demandes de Tanger et de Madrid et s'effaçant complètement, pour ainsi dire, pour laisser à l'Angleterre le soin de porter atteinte à nos droits et à nos intérêts [1].

Ce n'est plus le Ministre des Affaires étrangères du Sultan, Cid Mohammed Bargach que nous avons devant nous, c'est Sir J. Drummond Hay avec sa pensée unique et constante de saper notre influence et de ruiner notre commerce au Maroc.

P.-S. — Je joins au procès-verbal de la séance du 1er juin, qui contient les nouvelles propositions anglaises, les propositions que le Plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie a annoncé l'intention de déposer et qu'il m'a communiquées.

145.

M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 3 juin 1880, 3 h. matin.

(*Reçu :* à 6 h. 30, matin.)

Lord Granville m'a dit ce soir qu'il n'avait pas réussi à obtenir de l'Autriche un dédommagement pour le Monténégro du côté de l'Herzégovine en échange des districts contestés[2], mais qu'il s'était mis d'accord avec l'Autriche sur un dédommagement entre le lac de Scutari et la mer dont la prise de possession serait facile. Lord Lyons doit vous en parler aujourd'hui. Il m'a recommandé un secret scrupuleux vis-à-vis de la Turquie.

Lord Granville a reçu sans observation ma communication sur vos intentions de donner le titre de Ministre Plénipotentiaire à l'agent français à Belgrade.

[1] «M. le Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, dit le procès-verbal, demande à présenter quelques observations. Il estime que le Plénipotentiaire du Maroc ayant retiré les additions aux demandes nos 14, 15 et 16 de Tanger, la Conférence devrait discuter d'autres moyens, afin d'arriver, d'un commun accord, à la solution des points dont il s'agit. Mais avant de soumettre à la conférence les propositions (il y en a 9) qu'il a rédigées à cet effet, il doit déclarer que son Gouvernement désire maintenir l'indépendance du sultan du Maroc, ainsi que son autorité dans son propre territoire, et souhaite qu'il soit libéré des abus de la protection étrangère.»

[2] Voir ci-dessus n° 113.

146.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 3 juin 1880, 9 h. 20 soir.*

Le marquis de Noailles s'est acquitté des représentations que je l'avais chargé de faire au Gouvernement italien sur l'attitude de M. Maccio[1]. Cet agent reçoit l'ordre de s'abstenir de toutes démarches jusqu'à instructions nouvelles. Si vous aviez de ce côté quelque nouveau sujet de plainte veuillez m'avertir aussitôt.

147.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 3 juin 1880, 5 h. 45 soir.*

Le retard qu'a mis la Porte ottomane à répondre à la proposition du marquis de Salisbury devant être considéré comme une fin de non-recevoir, les Puissances médiatrices se sont entendues pour réunir en Conférence, avant la fin du présent mois, leurs représentants à Berlin, assistés de délégués techniques, et pour les charger de déterminer à la majorité des voix le tracé le plus convenable pour la frontière entre la Turquie et la Grèce; après qu'une décision aura été arrêtée par la Conférence, une Commission pourra se transporter sur le terrain pour régler les questions de détail.

Des instructions identiques, auxquelles nous avons donné notre complet assentiment, et qui ont été communiquées également aux autres Cabinets, sont adressées par le Gouvernement anglais à M. Goschen. Veuillez vous entendre avec lui et avec les représentants d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Russie pour les communications qui devront être faites à la Porte ottomane[2].

(1) Voir ci-dessus n° 143.

(2) Le texte de ce télégramme fut transmis le même jour à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome (Quirinal).

148.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 4 juin 1880, midi.*

La suggestion de M. Goschen[1] paraît lui être personnelle; toutefois Lord Granville la trouve digne de considération. Vous pouvez la mentionner au prince de Hohenlohe à titre de renseignement, mais sans la considérer comme une proposition formelle; si elle devait prendre ce caractère nous devrions en laisser l'initiative au Gouvernement anglais.

En ce qui concerne la conférence pour l'affaire grecque[2] vous êtes autorisé à annoncer officiellement au prince de Bismarck que nous sommes prêts à participer à une réunion convoquée à Berlin et ayant mandat d'exercer la médiation prévue par l'article 24.

149.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 4 juin 1880, 10 h. 20 s.*

Le comte Duchâtel me mande ce qui suit :

« Le baron Haymerlé pense que pour accélérer les travaux de la conférence[3] dont la réunion est prochaine, il serait désirable que dès aujourd'hui une des Puissances prît l'initiative de formuler tout au moins certaines indications qui pussent servir de base aux futures délibérations et permettre sans plus tarder aux différents Gouvernements de préparer les instructions nécessaires pour leurs représentants à Berlin. Le baron Haymerlé revient avec insistance sur cette idée. »

Notre Ambassadeur m'a indiqué d'ailleurs que le Cabinet de Vienne attendait de nous que nous prissions l'initiative d'un tracé. Mon télégramme du 28 mai[4] vous a fait connaître notre sentiment sur l'interprétation qui devait être donnée au protocole 13, conservé comme base.

(1) Au sujet des Musulmans de Roumélie. Voir ci-dessus n° 141.

(2) Voir ci-dessus n° 147.

(3) Voir ci-dessus n° 147.

(4) Dont M. de Freycinet reproduit à peu près exactement les termes dans le paragraphe suivant.

Nous pensons qu'en Epire le cours même du Kalamas pourrait servir de frontière, et qu'en Thessalie la délimitation devrait suivre la ligne de partage des eaux au nord du Salamyrias, de manière à comprendre dans le territoire hellénique tout le bassin de cette rivière et de ses divers affluents; entre l'Epire et la Thessalie la frontière suivrait une ligne tracée de manière à attribuer à la Grèce les villes et territoires de Janina et de Metzovo.

Bien que nous considérions ces indications comme les plus conformes à l'esprit du congrès de Berlin et les plus propres à répondre aux convenances diverses dont nous devons tenir compte, nous ne voudrions pas les recommander formellement aux autres Puissances avant de connaître le sentiment du Gouvernement anglais. Lord Granville a bien voulu vous convier à un échange confidentiel de vues sur le tracé général qu'il conviendrait d'adopter. Je vous serai reconnaissant de me faire connaître aussitôt que possible sa manière de voir. M. de Saint-Vallier me mande que le prince de Bismarck se propose de fixer au mercredi 16 courant la première séance de la conférence.

150.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 179. Confidentiel. *Paris, 4 juin 1880*

[M. de Freycinet met M. Léon Say au courant de l'incident créé par l'attitude du Consul d'Italie à Tunis [1].]

Je ne vous entretiendrais pas de cette affaire toute spéciale, si elle ne se rattachait pas à un ensemble de symptômes qui ont dû éveiller depuis quelque temps notre sollicitude, et qui démontrent que l'agent italien à Tunis, soit de son propre mouvement, soit d'après les inspirations de son Gouvernement, poursuit dans la Régence, à l'égard de la France, un système prémédité de provocations et de chicanes. Nous avons pendant plusieurs mois supporté avec patience ces manifestations, mais nous avons cru enfin, à l'occasion du dernier incident, qu'il était nécessaire d'avoir avec le Gouvernement du Roi Humbert des explications nettes, de manière à prévenir entre nous de fâcheux malentendus, et, j'ai adressé au marquis de Noailles des instructions en conséquence.

Je vous transmets ci-joint, avec la copie d'une note du baron Marochetti sur la question du câble, le texte de trois dépêches que j'ai envoyées à notre

[1] Voir ci-dessus n° 140.

Ambassadeur à Rome, et dans lesquelles vous trouverez exposée notre manière de voir sur la situation respective de la France et de l'Italie dans la Régence de Tunis(1). Je vous prie de lire ces pièces avec attention, et de vous assurer confidentiellement dès que vous pourrez trouver une occasion favorable si les sentiments actuels du Gouvernement anglais sont d'accord avec nos vues.

A la suite du Congrès de Berlin, la question de Tunis a fait entre l'Angleterre et nous l'objet de pourparlers confidentiels dont les données sont consignées dans la correspondance de mon prédécesseur avec le marquis d'Harcourt, et dont vous retrouverez par conséquent la trace dans les archives de votre ambassade(2). En vous reportant aux documents de cette époque, vous pourrez vous convaincre de la précision et de la largeur des déclarations qui nous ont été faites au nom du Gouvernement de la Reine. Nous les considérons comme n'ayant rien perdu de leur valeur par suite du changement de ministère; néanmoins il nous importe d'être fixés sur les dispositions personnelles des membres du nouveau Cabinet, dont les opinions pourraient être influencées dans une certaine mesure par les sollicitations de l'Italie, et en particulier par les démarches du général Menabrea, qui passe pour suivre dans les affaires de la Tunisie des tendances tout à fait contraires aux intérêts de la France.

Ce n'est pas que nous ayons l'idée d'inaugurer dans ce pays une politique précipitée, mais nous tenons à conserver la faculté de développer librement la situation prépondérante que nous y possédons déjà, et dont le maintien, exclusif de toute ingérence d'un Gouvernement étranger, est considéré par nous comme indispensable à la sécurité de notre établissement d'Algérie. Nous n'ignorons pas qu'un certain parti en Italie se refuse à admettre la légitimité de notre prédominance à Tunis, et cherche à se procurer une popularité de mauvais aloi en suscitant contre nous des jalousies nationales. Mais nous avons de fortes raisons de penser que d'une manière générale les Gouvernements de l'Europe sont disposés à nous donner raison sur ce terrain, et nous avons reçu de l'Allemagne en particulier des assurances récentes et spontanées qui sont entièrement de nature à nous satisfaire(3).

Nous avons trop le désir de répondre par la plus loyale cordialité au langage si amical que nous tiennent M. Gladstone et ses collègues depuis leur avènement au pouvoir pour que nous puissions passer sous silence avec eux une question si importante pour nous. Je vous prie donc de chercher le moment de vous expliquer avec Lord Granville, avant que vous ne quittiez Londres, sur les difficultés, d'ailleurs peu sérieuses par elles-mêmes, que nous avons

(1) Voir ci-dessus notamment n° 104 et note et n° 136. — (2) Voir t. II, 1re série, nos 330, 332, 334, 335, 336. — (3) Voir ci-dessus nos 95, 133 et note et 142.

eues dans ces derniers temps avec l'Italie à Tunis, et sur le prix considérable que nous attachons à pouvoir compter pour l'avenir, comme nous avons été en droit de le faire jusqu'à ce jour, sur l'appui sympathique de l'Angleterre dans toutes les questions relatives à notre position dans la Régence.

151.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 5 juin 1880, 11 h. m.*

D'après les renseignements de M. Léon Say, l'Angleterre aurait négocié secrètement avec l'Autriche pour obtenir en faveur du Monténégro un dédommagement en échange des districts albanais; l'Autriche s'étant montrée peu disposée à céder une partie de l'Herzégovine, on se serait mis d'accord pour chercher le dédommagement entre le lac de Scutari et la mer(1). Ces informations ne nous étant données qu'à titre confidentiel, il convient que vous n'en fassiez pas usage jusqu'à nouvel ordre. Mais vous pouvez dire au prince de Hohenlohe que nous sommes favorables à toute combinaison agréée par l'Autriche qui aurait pour objet de séparer du Monténégro les éléments albanais évidemment réfractaires à sa loi, en assurant à la Principauté une compensation équitable.

152.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, le 5 juin 1880, 7 h. 40 matin.*

(*Reçu :* 12 h. 45, soir.)

L'aviso italien qui avait quitté Tunis depuis quatre mois est revenu avant-hier et la station est rétablie. Je n'ai pas attaché tout d'abord d'importance à ce fait, mais les commentaires des Italiens et l'inquiétude du Gouvernement tunisien qui y voit un appui et une approbation pour M. Maccio me fait

(1) Voir ci-dessus n° 145.

penser aujourd'hui que le retour de notre stationnaire, absent depuis deux mois, ne saurait plus être différé sans inconvénient[1].

153.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 38 *Paris, 5 juin 1880.*

Le comte de Saint-Vallier vient d'avoir avec le prince de Hohenlohe un entretien relatif à la Conférence réunie à Madrid, en vue de procéder à l'examen des questions de protection diplomatique et consulaire au Maroc. Le prince de Hohenlohe a renouvelé à notre Ambassadeur l'assurance que le Plénipotentiaire d'Allemagne concerterait son attitude avec la vôtre, et il a ajouté que le Cabinet de Berlin avait voulu nous donner un témoignage de son désir d'entente en cherchant à s'enquérir de notre appréciation avant de répondre à l'Autriche qui lui avait demandé si elle pourrait compter sur son concours pour appuyer une démarche en faveur de la liberté religieuse dans l'Empire marocain. De mon côté, j'avais eu soin de faire connaître à M. de Radowitz notre acquiescement à la proposition du Cabinet de Vienne[2]. Le prince de Hohenlohe en a été informé, et le comte de Saint-Vallier lui a exprimé l'espoir que nous continuerions à nous mettre ainsi d'accord à l'avance sur toutes les questions qui viendraient à être soulevées dans la Conférence de Madrid. Je vous prie de vouloir bien tenir un langage analogue au Plénipotentiaire d'Allemagne, en faisant ressortir le prix que nous attachons à cette entente.

Quelques jours auparavant, le comte de Saint-Vallier avait eu l'occasion d'aborder le sujet des protections au Maroc avec le prince de Bismarck. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information confidentielle, un extrait de la dépêche par laquelle il m'a rendu compte de sa conversation

(1) Cette question de la présence d'un aviso à Tunis préoccupait beaucoup M. Roustan. Le 27 janvier il avait annoncé le départ de l'aviso italien le *Messagero*, laissant *l'Authion* sur rade de la Goulette, et s'était plaint de la disparition de notre stationnaire le *Forbin* qui était parti vers le milieu de décembre pour aller faire ses rechanges, et n'avait pas reparu. Le 3 février le Ministre des Affaires étrangères annonçait à M. Roustan que l'amiral Jauréguiberry avait bien voulu permettre l'envoi du *Cassard* aussitôt qu'il aurait complété ses approvisionnements.

(2) Dès le 21 mai, M. de Freycinet avait fait connaître à l'amiral Jaurès (D. 32) l'intention des gouvernements autrichien et espagnol de provoquer à la conférence des déclarations en faveur de la liberté religieuse et lui avait fait part d'une démarche de M. de Beust qui communiquait une dépêche du baron de Haymerlé et une note du cardinal Nina, Secrétaire d'État de Léon XIII.

avec le Chancelier[1]. Vous remarquerez en particulier que les déclarations fort explicites de notre Ambassadeur sur la nécessité de maintenir intactes les prérogatives des censaux ont rencontré une pleine adhésion de la part de son interlocuteur.

154.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 6 juin 1880, 6 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le prince de Hohenlohe me fait connaître que, l'Autriche ayant donné son assentiment à la proposition anglaise d'accorder comme dédommagement au Monténégro un territoire compris entre la mer et le lac de Scutari[2], le Cabinet de Berlin y donne également son adhésion et espère que les autres Puissances approuveront cette solution.

L'Angleterre a présenté en outre une autre proposition tendant à reconnaître à l'Albanie une autonomie limitée; à Berlin et à Vienne on désire être bien fixé sur cette nouvelle question avant de se prononcer.

155.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 6 juin 1880, 7 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Dans la réunion d'aujourd'hui[3], à la suite de l'exposé que j'ai présenté des raisons qui ne nous permettaient pas d'adopter les propositions anglaises, le Plénipotentiaire d'Angleterre a retiré ses propositions. On a demandé alors à ouvrir la discussion sur les propositions de l'Autriche; mais le Plénipotentiaire d'Italie a présenté d'autres propositions, beaucoup plus acceptables

(1) Voir ci-dessus n° 1[illegible].

(2) Voir ci-dessus n° 151.

(3) Voir *Documents diplomatiques. Question de la protection*, déjà cité. Protocole n° 6, p. 200. L'amiral Jaurès dit notamment : «Nous avons, par la Convention de 1863, consenti à réduire à deux par maison de commerce et par comptoir le nombre de nos agents commerciaux. J'ai déjà dit que par cette concession nous étions allés au delà de ce que nous permettaient les intérêts de notre commerce.»

pour nous. On a remis la prochaine réunion à mercredi à midi, afin de permettre l'impression des propositions de l'Italie dont voici les principales dispositions :

Les censaux jouiront de la même protection que les protégés de la première catégorie, et la protection s'étend sur leurs biens; ils ne pourront être arrêtés que dans le cas de flagrant délit de meurtre; dans tous les autres cas, ils ne pourront être arrêtés sous aucun prétexte dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire lorsqu'ils se rendent aux marchés de l'intérieur, lorsqu'ils font leurs opérations d'achat ou de vente et lorsqu'ils retournent à la ville où le négociant est domicilié; ils seront choisis dans les villes de la côte et dans l'intérieur, excepté dans les districts militaires où la population est soumise comme réserve du service militaire. Les agents paieront l'impôt agricole et la taxe des portes dans la qualité qui sera déterminée d'un commun accord entre le Gouvernement marocain et les chefs de mission. L'agent jouira exclusivement de la juridiction consulaire comme les autres protégés. Les négociants pourront avoir pour chaque comptoir deux agents commerciaux.

[En contre-partie on demandera peut-être à la France quelques concessions.]

156.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine.

L. Confidentiel et urgent. *Paris, 7 juin 1880.*

Je reçois de nouvelles dépêches de Tunis (1) qui confirment l'urgence de l'envoi d'un bâtiment. Il conviendrait que ce ne fût pas un mince aviso, mais quelque chose de plus imposant, si vous en avez à votre disposition.

157.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 juin 1880, 5 h. 12 soir.*

(*Reçu* : 6 h., soir.)

Le prince de Bismarck me prie de vous remercier des termes empressés de notre acceptation (2); celles de l'Autriche et de l'Angleterre viennent aussi d'être remises.

(1) Voir ci-dessus n° 152. — (2) Voir ci-dessus n° 154.

L'Autriche accepte complètement le tracé de la proposition anglaise pour le dédommagement territorial à donner au Monténégro et consent à ce qu'il comprenne Dulcigno en s'étendant jusqu'à la Bojana.

158.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. Très confidentiel. *Berlin, 9 juin 1880.*
(*Reçu :* Dir. pol., 14 juin.)

Le prince de Hohenlohe m'a fait hier, au nom du prince de Bismarck, une communication confidentielle que je tiens à vous transmettre sans retard.

Il m'a dit qu'il s'était acquitté de ma commission auprès du prince Chancelier et qu'il l'avait remercié de votre part des déclarations que vous a faites M. de Radowitz au sujet de Tunis, de l'Algérie et des égards de l'Allemagne pour notre situation et nos intérêts dans le bassin de la Méditerranée (1); il lui a indiqué en même temps l'ordre d'idées que je lui avais exposé en ce qui touche notre politique à l'égard des agissements de certains agents de l'Italie à Tunis.

Le prince Chancelier lui a répondu :

« Veuillez dire au comte de Saint-Vallier que je suis heureux de trouver une occasion de renouveler les déclarations que je lui ai faites à plusieurs reprises depuis deux ans; la France peut compter sur notre concours amical dans les notifications où ne se trouve pas un intérêt allemand contraire aux siens, c'est-à-dire que je suis et serai toujours prêt à appuyer et à seconder l'action de la politique française tant qu'elle ne se tournera pas vers ses anciennes provinces d'Alsace et de Lorraine; je regarde comme un devoir de lui faciliter, autant qu'il peut dépendre de moi, la recherche de compensations et d'avantages dans des régions éloignées de celles où nous pourrions nous heurter. Dans l'Afrique septentrionale spécialement, je suis doublement favorable à l'extension de son influence; en premier lieu par ce qu'elle y exerce une action civilisatrice qui doit appeler nos sympathies et surtout parce que je regarde ces contrées comme placées dans la sphère naturelle de son influence légitime. J'approuve donc pleinement l'attitude pacifique mais ferme qu'elle entend garder à Tunis; je ne comprendrais pas qu'elle agît autrement, et je n'ai caché à personne, pas même à l'Ambassadeur d'Italie, le comte de Saint-Vallier le sait, que je

(1) Voir ci-dessus n° 142.

désapprouve la conduite de l'Italie. Le Cabinet de Rome est prévenu qu'il ne peut attendre de moi aucun encouragement et qu'il agit à ses risques et périls, quand il crée des embarras à la politique française sur un terrain où son action doit s'exercer légitimement. Veuillez enfin ajouter que, dans ma pensée, il ne s'agit nullement d'inciter la France à se lancer dans des aventures qui lui créeraient des embarras et paralyseraient son action en Europe; je n'ai aucune intention machiavélique de lui conseiller une politique agressive en Afrique ou ailleurs, mais, tant que nos relations seront amicales comme depuis deux ans, je l'appuierai de mon concours moral dans les questions où son honneur, sa sécurité, ses intérêts véritables et légitimes seront engagés.»

Bien que ces déclarations ne soient, comme l'a observé lui-même le prince de Bismarck, que le renouvellement presque dans les mêmes termes de celles qu'il m'a faites à plusieurs reprises, elles me semblent trop importantes et énoncées d'une manière trop précise pour que je ne croie pas devoir vous en donner confidentiellement connaissance afin de compléter les indications que j'ai eu l'honneur de vous adresser par ma dépêche n° 152 du 6 juin.

159.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 10 juin 1880.*

Lorsque vous entretiendrez le Cabinet anglais des difficultés que nous suscitent les Italiens à Tunis[1] et auxquelles nous désirons couper court, vous aurez soin de marquer que nous n'avons l'intention d'entreprendre actuellement aucune action nouvelle en Tunisie. Nous tenons seulement à préserver notre situation acquise et à réserver la liberté de conduite qui, du côté de l'Angleterre, nous a été reconnue dans notre échange d'explications en 1878[2].

Quant aux suggestions que le prince de Bismarck aurait faites au comte Corti pendant le Congrès de Berlin, relativement à la Tunisie, elles sont contraires à toute vraisemblance, et ce que vous en a rapporté M. Dilke ne peut s'expliquer que par un malentendu. L'attitude du Chancelier allemand à l'égard des représentants de l'Italie au Congrès a été notoirement d'une froideur extrême. Il est vrai que dans les pourparlers entre les ministres anglais et

[1] Voir ci-dessus n° 150. — [2] Voir t. II, 1re série nos 330, 332, 334 335, 336.

mon prédécesseur, dont M. de Bismarck a eu connaissance dans une certaine mesure, il a été convenu que l'on ne ferait pas opposition à des entreprises de l'Italie du côté de Tripoli. M. de Bismarck a accueilli cette idée avec faveur, et il y est revenu en plusieurs occasions dans ses entretiens avec nous depuis cette époque. Nous savons pertinemment que ses dispositions sont encore les mêmes aujourd'hui, et qu'en ce qui nous concerne, il reconnaît que nous devons avoir toute latitude en Tunisie[1].

Depuis l'avènement du nouveau ministère anglais, il entre dans la politique du cabinet italien de se donner les apparences d'une très grande intimité avec l'Angleterre. L'Italie espère obtenir de cette façon un regain de crédit en Europe et des encouragements pour ses aspirations un peu incohérentes. Nous ne saurions y trouver à redire, pourvu qu'elle ne se croie pas autorisée à battre nos intérêts en brèche sur leur terrain légitime. Nous n'avons envers elle que des sentiments d'amitié et nous ne demandons qu'à vivre en bonne intelligence avec elle.

160.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 10 juin 1880, 12 h. soir.*

Je vous autorise à vous concerter avec les Représentants des autres Puissances signataires du Traité de Berlin pour la rédaction et la remise simultanée de notes identiques d'après les propositions contenues dans la circulaire de Lord Granville en date du 4 mai, sauf modification conforme aux instructions que je vous ai déjà transmises en ce qui concerne la question grecque.

Toutefois nous n'avons donné notre assentiment à la démarche proposée par l'Angleterre que sous la réserve d'une communication préalable du texte qui serait concerté à Constantinople. Je vous prie donc de m'envoyer par le télégraphe ce texte aussitôt que les termes en seront arrêtés d'accord avec vous et vos collègues[2].

(1) Voir ci-dessus n° 158 et note.

(2) M. Tissot envoie ce texte le jour même à 11 h. 40 du soir. L'essentiel en a été publié dans les *Documents diplomatiques* du ministère des Affaires étrangères, affaires de Grèce, MDCCCLXXX. Le gouvernement de Sa Majesté le Sultan n'ayant donné «aucune réponse définitive» aux observations que les Cabinets de Berlin, de Vienne, de Londres, de Rome, de Saint-Pétersbourg avaient présentées sur les retards apportés à l'exécution de certaines stipulations du Traité de Berlin, les Puissances «ont décidé que leurs représentants près sa Majesté l'Empereur d'Allemagne se réuniraient en Conférence à Berlin, le 19 de ce mois, pour déterminer à la majorité des voix et avec l'assistance d'officiers possédant des connaissances spéciales, la ligne frontière qu'il convient d'adopter.»

161.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 12 juin 1880, 8 h. soir.*

Dans une conversation que je viens d'avoir avec le général Simmons en présence de Lord Lyons, M. de Courcel, le colonel Perrier et M. de la Ferronays, nous sommes tombés d'accord sur le tracé suivant, qui a été rédigé séance tenante :

(suit la description).

Lord Lyons télégraphie à Lord Granville pour lui demander d'envoyer à Lord Odo Russell l'ordre de défendre avec nous ce tracé au sein de la conférence[1].

M. de la Ferronays sera adjoint à M. le colonel Perrier pendant la conférence. Ils arriveront tous deux à Berlin mardi matin.

162.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 12 juin 1880, 10 h. soir.*

L'Angleterre, dans des pourparlers confidentiels avec l'Autriche, a examiné un projet de compensation territoriale à offrir au Monténégro entre le lac de Scutari et l'Adriatique, en échange des districts albanais actuellement contestés à l'est du lac.

[Indication sur le tracé que suivrait la frontière[2].]

Cette combinaison nous a été communiquée ainsi qu'aux autres Puissances par le Cabinet de Londres, et elle a été acceptée de commun accord. Je vous prie de vous concerter avec M. Goschen et vos autres collègues pour en faire part à la Porte ottomane.

(1) Voir ci-dessus n° 147. — (2) Voir *Affaires étrangères. Documents diplomatiques. Affaires du Monténégro.* MDCCCLXXX.

163.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Léon Say, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 12 juin 1880, 10 h., soir.*

A la demande de Lord Lyons, j'ai télégraphié à M. Tissot de se concerter avec M. Goschen et avec ses autres collègues pour communiquer à la Porte ottomane le projet sur lequel les Puissances sont tombées d'accord et qui attribuerait au Monténégro une compensation territoriale entre le lac de Scutari et l'Adriatique, en échange des districts albanais actuellement contestés à l'est du lac [1].

164.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 156. Confidentiel. *Berlin, 12 juin 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 20.)

[Le prince de Hohenlohe a entretenu M. de Saint-Vallier du désir de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Angleterre de voir la France proposer à la Conférence un projet de tracé général de frontières turco-grecques. En attendant l'arrivée de ses instructions, M. de Saint-Vallier s'est efforcé de préparer le terrain et en premier lieu d'obtenir l'adhésion de l'Allemagne au tracé français dont il a indiqué les grandes lignes [2]. Le prince de Hohenlohe s'est chargé de faire connaître les propositions françaises au Chancelier.]

Le prince de Hohenlohe s'est fidèlement acquitté de la mission dont je l'avais chargé et m'a apporté le lendemain la réponse du prince de Bismarck dont, pour plus de sûreté, il avait noté par écrit les points principaux, ainsi qu'il l'avait fait la veille, pour ma communication à transmettre au Chancelier.

Il m'a déclaré que le Cabinet de Berlin nous appuierait comme il l'avait fait depuis le Congrès et que nous pouvions compter sur son vote en faveur de nos propositions dont le sens général et le résumé sommaire, tels que je les avais indiqués, semblaient sages et bien conçus [2]; que l'Allemagne se

[1] Voir ci-dessus n° 162. La pièce, comme la précédente, a été publiée dans les *Documents diplomatiques*, Paris, MDCCCLXXX.

[2] Voir ci-dessus n° 161.

[3] *Die Grosse Politik*, t. III, n° 666. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 544.

prononcerait notamment comme nous pour l'attribution à la Grèce de Janina et de Metzovo, mais qu'il y avait cependant un point dans notre aperçu où nous allions peut-être un peu loin, celui où nous suggérons de substituer au cours du Salamyrias les versants nord de son thalweg; ces versants sont en effet fort éloignés du lit du fleuve et il serait à craindre, si nous insistions trop vivement pour cette extension considérable, que nous ne fussions en minorité; il ne faut pas oublier en effet que l'Autriche ne verrait pas sans déplaisir la Grèce étendre son territoire sur la mer Egée au nord de l'embouchure du Salamyrias; or, la voix de l'Autriche nous est nécessaire et le Chancelier a agi pour nous l'assurer sur les points vraiments importants de Janina et de Metzovo; il espère qu'elle est acquise aujourd'hui, mais il ne faudrait pas risquer de la peidre en mécontentant le Cabinet de Vienne pour une question aussi secondaire qu'une extension de côtes, peu avantageuse en somme pour le royaume hellénique, sur la mer Egée; malgré tout son bon vouloir, l'Allemagne elle-même ne s'engagerait pas dès à présent à nous suivre si nous faisions une question de cette frontière des versants nord, mais il y aurait peut-être un moyen de transaction acceptable pour tout le monde qui consisterait à prendre comme frontière le Salamyrias dans la partie de son cours où il conserve de l'eau toute l'année, c'est-à-dire depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec le Xeraghis (l'ancien Europas); on suivrait alors le cours de cette dernière rivière jusqu'à la rencontre de la ligne Waddington de novembre 1879 qui est celle des versants nord qu'on adopterait jusqu'au delà de Metzovo, c'est-à-dire au point où, pour laisser Janina à la Turquie, elle s'infléchirait vers le sud; il faudrait de là tracer une nouvelle ligne passant au nord du lac de Janina et allant à la rencontre du Kalamas; ce ne sont que des idées premières, mais qu'il est bon d'examiner afin de ne pas nous exposer à nous trouver placés en minorité si nous demandions trop pour la Grèce.

Le prince de Bismarck a terminé ainsi : «M. de Saint-Vallier connaît trop bien mes appréciations sur l'Orient et les Orientaux pour croire que j'aie le moindre enthousiasme philhellène ; loin de là, les Grecs me sont tout aussi indifférents que les Turcs ou que les Bulgares et je professe le même mépris pour toutes les races du Levant, musulmanes ou chrétiennes. Mon unique mobile, est, je le lui ai déjà dit, et je vous prie de le lui répéter, d'être fidèle aux promesses que j'ai faites à la France, de lui prouver mon bon vouloir, de seconder ses vues; dans cette affaire, c'est donc la politique française qui détermine la mienne; je tiens essentiellement à ce qu'il n'y ait aucun doute à cet égard.»

[M. de Saint-Vallier indique ensuite les dispositions de ses collègues qui représentent les autres Puissances. L'Ambassadeur d'Angleterre est favorable à la Grèce, il espère que ses instructions lui permettront de marcher d'accord avec la France,

mais le délégué militaire qui lui est adjoint, le général Lintorn Simmons, est un ardent turcophile. L'Ambassadeur d'Autriche pense que son Gouvernement se prononcera en faveur de la Grèce quant à Janina. L'Ambassadeur de Russie n'est pas encore de retour, on peut craindre que le Sultan trouve auprès des Russes un appui contre les exigences anglaises. Enfin l'Ambassadeur d'Italie se pose en adversaire d'un agrandissement considérable de la Grèce en Epire, son Gouvernement regarde Janina comme une cité albanaise et ne peut admettre qu'on l'incorpore à la Grèce.]

Deux mobiles paraissent diriger les vues du Gouvernement du Quirinal; laisser intact le futur territoire d'une Albanie indépendante où il cherche dès à présent à asseoir son influence en vue d'y établir plus tard son protectorat ; ce serait à ses yeux une barrière à l'Autriche, et les agents italiens témoignent sans détours que leur rêve serait d'opposer à l'Empire voisin et rival une ligue de petits États, Albanie du nord, Albanie du Sud, confédération des Montagnes catholiques, Monténégro, qui prendraient à Rome leur point d'appui et serviraient de facteurs à la politique de l'Italie en Orient. Nous devons donc prévoir de ce côté une vive opposition, des propositions divergentes, des tentatives pour semer la division entre les Puissances, des votes hostiles, et, en cas d'échec, des protestations bruyantes suivies de manœuvres à Constantinople et d'intrigues en Epire pour empêcher l'exécution du verdict de la Conférence.

[Quant au Sultan, son Ambassadeur dit qu'il serait résolu à ne pas tenir compte de l'œuvre de la conférence et qu'il garderait les territoires qu'on voudrait lui enlever.]

P.-S. 13 juin. — Je reçois ce matin votre télégramme d'hier soir qui répond à quelques-unes des questions traitées dans cette dépêche en me faisant connaître le tracé arrêté hier entre vous, Lord Lyons, le général Simmons, le colonel Perrier, le baron de Courcel et le commandant de la Ferronays. Vos indications me font espérer un accord complet avec l'Angleterre; j'espère que l'Allemagne s'y adjoindra, peut-être l'Autriche, mais je n'en crois pas moins nécessaire de vous renseigner sur les idées du prince de Bismarck et sur les dispositions des divers membres de la Conférence.

165.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. *Paris, 14 juin 1880, 8 h. 35 soir.*

Nous regrettons assurément beaucoup la suspension des séances de la Conférence [1] et je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour que l'on comprenne bien autour de vous que, si cette réunion doit être définitivement interrompue, la responsabilité n'en incombe pas à la France. Nous sommes disposés à toutes les concessions compatibles avec le maintien de nos intérêts légitimes, et nous avons donné des preuves de notre esprit de modération en adhérant à certaines limitations des droits formels que nous tenions des traités. Mais il nous est impossible de souscrire à l'interdiction pour nos commerçants de choisir leurs censaux dans les campagnes à l'intérieur du pays, car ce serait accepter que le Maroc soit virtuellement fermé à notre commerce national.

166.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 14 juin 1880, 9 h. 30 soir.*

L'Ambassadeur de France à Madrid me mande que la Conférence sur les protections a suspendu ses séances sans indiquer le jour de sa prochaine réunion [2], à la suite du refus de Cid Bargach d'admettre que les censaux pussent être choisis dans les campagnes à l'intérieur du pays. Nous regretterions vivement la rupture de la conférence, qui aurait pu aboutir à d'utiles résultats si le représentant du Maroc avait montré plus de modération. Mais il nous est impossible de souscrire à une condition qui, outre qu'elle est contraire aux termes formels de nos traités, équivaudrait en pratique à une exclusion prononcée contre notre commerce national au Maroc.

Nous devons donc décliner toute responsabilité dans les difficultés qui entravent l'œuvre de la Conférence, et nous espérons que le Gouvernement anglais, reconnaissant les obligations impérieuses auxquelles nous avons dû obéir, rendra justice à l'attitude observée par notre représentant à Madrid.

(1) Voir ci-dessous n° 166.

(2) Voir le procès-verbal de cette séance du 12 juin au protocole n° 8. *Documents diplomatiques*, déjà cités.

167.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 15 juin 1880, 4 h. 50 soir.*
(*Reçu :* 15 juin; 9 h. soir.)

Je viens de recevoir la réponse de la Porte, datée du 14 juin, à la note identique du 11 (1).

Ainsi que je le faisais pressentir à Votre Excellence, elle ne traite que la question grecque.

Le Gouvernement ottoman fait observer tout d'abord que, s'il n'a pas répondu à la proposition de Lord Salisbury, c'est qu'il espérait que les Puissances prendraient en considération les sérieuses objections que cette combinaison avait soulevées de sa part, «au point de vue du caractère et du mandat de la commission projetée.»

La Porte constate ensuite qu'après avoir reconnu et fait reconnaître l'impossibilité d'une entente directe entre elle et la Grèce elle ne pouvait prévoir que la médiation prévue par l'article 24 du Traité de Berlin et qu'elle continue à appeler de tous ses vœux.

Elle n'aurait rien à objecter à la conférence projetée si les représentants des Puissances ne semblaient pas autorisés à prendre des décisions inconciliables avec l'idée et le caractère d'une médiation, ainsi qu'avec le respect de l'indépendance du Gouvernement impérial. Dans la pensée de la Porte, les Puissances, dans l'exercice de la médiation, devraient se borner à examiner, discuter et recommander tel ou tel projet de rectification des frontières en s'adressant aux deux États et surtout à celui qui est appelé à faire tous les sacrifices. Cette conviction est inspirée à la Porte par l'esprit et les termes de l'article 24 du Traité de Berlin, conçu de nature à rassurer le Gouvernement impérial contre toute crainte d'une atteinte à son indépendance et à la liberté de ses délibérations. En ce qui concerne particulièrement la commission qui pourrait se transporter sur le terrain, la Porte fait remarquer que cette commission ne peut avoir d'autre mandat que celui d'appliquer sur les lieux la ligne concertée entre les Puissances et l'État appelé à faire une cession territoriale.

La note se termine par la prière adressée aux différents Cabinets de prendre acte de la résolution du Gouvernement impérial de faciliter la tâche des Puissances médiatrices.

(1) Voir ci-dessus n° 160 et la note. M. Tissot avait fait prévoir la réponse de la Porte dans un télégramme adressé à Paris le 14 juin.

168.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 juin 1880, 10 h. 43 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30 soir.)

L'Ambassadeur d'Italie vient de me déclarer que son Gouvernement l'autorise à voter le tracé français tout entier[1] y compris Janina et Metzovo à la Grèce, ainsi que la ligne des crêtes de l'Olympe. Il me prie de l'associer à moi dans mon exposé et de dire, comme l'avait fait M. Waddington au Congrès de Berlin, « d'accord avec mon collègue d'Italie ».

M. Odo Russell approuve et appuie cette demande. Je n'y vois pas non plus d'inconvénient et, sauf ordre contraire de vous, j'y donnerai satisfaction.

Je suis heureux d'ajouter que je me suis mis également d'accord aujourd'hui avec le prince de Hohenlohe sur l'ensemble du tracé.

169.

L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Madrid, 16 juin 1880, 11 h. 15 matin.*

(*Reçu :* 3 h. s.)

Cid Bargach est venu me voir pour demander la continuation de la Conférence[2]. Il voudrait qu'on passât sous silence les articles 14, 15 et 16 relatifs aux censaux, et qu'on discutât l'article 17 et les suivants. Il ne peut, dit-il, nous accorder ouvertement le droit de prendre des agents dans les campagnes, parce que ses instructions le lui interdisent absolument; mais il admettrait qu'ils restassent tacitement dans la situation où ils sont aujourd'hui. J'ai répondu que le maintien tacite du *statu quo* me paraissait dangereux, et que si nous n'établissions pas ouvertement tous nos droits, on pourrait plus tard prétendre que nous avons renoncé à ceux qui n'auront pas été mentionnés; qu'il faudrait au moins de toute nécessité, et pour éviter l'équivoque, rédiger un article qui affirmât le maintien des privilèges que nous tenons des traités

(1) Voir ci-dessus n° 164. — (2) Voir ci-dessus n° 166.

et de notre convention. Cid Bargach a admis mon observation, et voici ce qu'il accepterait : il n'est rien changé à la situation des censaux telle qu'elle a été établie par les traités et par la convention de 1863. Votre Excellence jugera si nos droits resteraient ainsi sauvegardés et si nous pouvons reprendre sur cette base les conférences.

170.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. *Paris, 16 juin 1880, 8 h. 20 soir.*

Une déclaration formelle portant que rien ne sera changé à la situation des censaux telle qu'elle a été établie par les traités et par la convention de 1863 (1) serait satisfaisante. En visant les traités et la dernière convention, cette déclaration en confirmerait l'autorité.

171.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 17 juin 1880, 4 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 25 soir).

La nouvelle de l'annulation par le jugement anglais du contrat de vente du chemin de fer (2) produit ici une grande émotion. Si cette décision n'a pour effet que de faire remettre le chemin de fer aux enchères publiques, la Compagnie Bône-Guelma devra se résoudre à payer par de nouveaux sacrifices la faute qu'elle a commise en reculant depuis trois ans devant cet achat.

Mais, si la sentence permet à M. Rubattino, comme les Italiens le prétendent, d'entrer en possession immédiate moyennant paiement comptant du prix convenu, nos intérêts et notre influence vont être gravement atteints. Le seul moyen de parer le coup, et même de rendre inutile l'achat de M. Rubattino, serait de demander et d'exiger au besoin la concession immédiate du port à Tunis.

(1) Voir ci-dessus n° 169. — (2) Voir ci-dessus n° 89 et note.

172.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 17 juin 1880, 11 heures soir.*

M. Cairoli vient de m'annoncer que le général Cialdini accepte de retourner Ambassadeur à Paris[1].

M. Cairoli et le général désirent que la nouvelle reste secrète deux jours encore.

173.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 45. *Paris, 18 juin 1880.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception des lettres par lesquelles vous m'avez rendu compte, jusqu'à la date du 13 juin[2], des séances de la Conférence de Madrid et des incidents qui sont venus suspendre ses travaux au moment où elle abordait l'examen de la question des censaux. Mon télégramme du 14 de ce mois[3] vous a fait connaître le regret qu'éprouvait le Gouvernement de la République si cette interruption devait être définitive. Il importe tout au moins que les responsabilités soient clairement définies et la concession que je vous ai autorisé avant-hier à faire à Cid Mohammed Bargach vous aura permis de les bien établir en donnant un nouveau témoignage de la modération de nos vues et du sincère esprit de conciliation qui n'a pas cessé de nous animer. Vous avez déjà pris soin, dans la séance du 12 juin, de faire ressortir que nous n'étions pas seuls à exprimer des réserves légitimes en faveur des intérêts vitaux du commerce avec le Maroc, et que les attaques de Cid Bargach visaient aussi bien les propositions de l'Autriche et de l'Italie que nos déclarations antérieures.

[Impossibilité de traiter par voie de réglementation internationale les questions de nationalité. Le Ministre ne croit pas qu'il y ait lieu de s'en tenir au *statu quo*, si la Conférence ne pouvait pas aller au delà de la discussion de l'article 13.]

(1) Voir ci-dessus n° 104 et la note. — (2) Voir ci-dessus n°s 119, 144, 155 et 166. — (3) Voir ci-dessus n° 165.

En fait, l'article premier confirme les traités et la convention de 1863; le régime établi par les Plénipotentiaires réunis à Madrid répond d'ailleurs à nos exigences légitimes. Vous ne devrez donc pas vous opposer à ce que l'on considère comme acquis ce résultat de la Conférence, quelque incomplet qu'il soit; la France a donné au cours de ses séances des preuves trop nombreuses de son esprit libéral pour que nous désirions compromettre entièrement les fruits d'une entente entre les Puissances qu'il n'a pas dépendu de nous de ne pas rendre plus complète.

174.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES À LONDRES.

D. n° 200. *Paris, 19 juin 1880.*

Notre Ambassadeur à Constantinople a recueilli des détails sur un conseil des ministres qui se serait réuni récemment pour arrêter les termes de la réponse de la Porte à la note des représentants des Puissances relative au Monténégro[1]. Comme vous le verrez par la dépêche ci-jointe en copie de M. Tissot, la Porte s'efforce de devancer l'action commune des Puissances, sans se rendre compte de l'insuffisance des concessions tardives et incomplètes[2].

De son côté, notre agent au Monténégro me mande, par un télégramme d'avant-hier, que le Gouvernement du Prince Nicolas accepte en principe la combinaison anglaise, sauf quelques modifications à la ligne frontière, qu'il regarde comme nécessaires à sa sûreté. Il demande, en outre, que le Gouvernement anglais garantisse la remise régulière et pacifique des territoires cédés. Je vous prie de me faire savoir comment Lord Granville envisage l'expression de ce vœu.

(1) «La note identique a été remise hier à la Porte.» (Tél. de Péra du 13 juin, 8 h. 36 m.).

(2) M. Tissot revenait dans sa dépêche n° 119 du 14 juin sur le procédé de la Porte «qui se propose de répondre par trois communications séparées aux trois points dont il est question dans la note du 11 juin. En adoptant ce mode de procéder, les ministres du Sultan ont évidemment eu pour but d'affaiblir l'entente constatée par cette communication.....

«Votre Excellence sait également dans quelles limites étroites se renferment les tardives concessions de la Porte.»

175.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Madrid, 21 juin 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Comme suite à ma dépêche du 20 juin, n° 48 [1], j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la séance d'aujourd'hui, après la lecture du procès-verbal, la première partie de l'article 14 a été modifiée sur ma réclamation et définitivement établie comme il suit :

«*Le droit de propriété au Maroc est reconnu pour tous les étrangers.*»

176.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg.

D. n^os^ 219, 149, 152, 143. *Paris, 22 juin 1880.*

Dans une réunion officieuse que les représentants des Puissances signataires du Traité de Berlin ont tenue le 16 de ce mois, à Constantinople, sur l'invitation de M. Goschen, il a été question de la Roumélie orientale [2]. L'Ambassadeur d'Angleterre a indiqué le caractère général qu'il se proposerait de donner à l'enquête à laquelle il compte procéder. Dans sa pensée, il s'agirait non plus de constater seulement la portée des événements de Kirdjali et de Aïdos, mais de rechercher la situation faite aux musulmans dans la province dont il s'agit.

L'Ambassadeur de Russie, d'après ce que me mande M. Tissot, a déclaré qu'il lui était impossible de s'associer à une pareille suggestion. Quant aux représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, ils n'ont pas cru pouvoir s'engager sur une question qui leur semblait constituer de la part

[1] Cette dépêche était accompgnée du protocole n° 9 (séance du 20 juin), où furent acceptés la rédaction sur les censaux dont étaient convenus l'amiral Jaurès et Cid Bargach (art. 10 de la convention) et celle de l'ancien article 15 (art. 11 de la convention). V. *Documents diplomatiques,* déjà cités. (Question de la protection au Maroc).

[2] Voir ci-dessus n^os^ 141 et 148. M. Tissot, rendit compte de la réunion le 17 dans un télégramme expédié à 11 h. 20.

du Cabinet de Londres, une proposition toute nouvelle. Notre Ambassadeur me fait savoir, en même temps, que M. Goschen paraît tenir beaucoup à l'action collective des Puissances et cherche à s'entendre avec M. Novikoff sur une rédaction générale qui permette aux autres Gouvernements de se joindre à l'Angleterre.

[Le Gouvernement français a déclaré dès le principe qu'il était prêt à s'associer à l'action du Cabinet britannique dans la mesure qu'il jugerait lui-même convenable et M. de Freycinet a prescrit au Ministre français à Londres de le dire à Lord Granville. Lord Granville essaie de ramener la Russie à sa manière de voir.]

177.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. *Paris, 22 juin 1880, 1 h. 10 soir.*

Nous aurions préféré réserver pour une entente particulière entre le Maroc et nous la question des naturalisations[1], et nous croyons que ce mode de procéder serait le plus avantageux pour la solution des difficultés pendantes. Toutefois, par esprit de conciliation et pour marquer notre déférence envers l'opinion des autres Puissances, nous sommes prêts à accepter la rédaction indiquée dans votre télégramme d'hier, sous la condition qu'elle soit complétée par le membre de phrase suivant, dont l'adjonction nous paraît indispensable :

«*A moins qu'il ne soit prouvé que la naturalisation étrangère a été obtenue avec l'assentiment du Gouvernement marocain.*»

[1] Le 21 la conférence avait discuté le n° 19 des propositions du gouvernement marocain, «qui appelle l'attention des puissances sur l'abus qui résulte du retour et de la résidence au Maroc des sujets autrefois marocains naturalisés à l'étranger.» L'amiral Jaurès déclare qu'à son avis c'est «par la voie diplomatique qu'il pourrait être remédié à l'état de choses dont se plaint le Maroc.» (Protocole n° 10 de la Conférence). La discussion fut reprise le 24 juin (Protocole n° 11), et les réserves de la France acceptées. On adopta un texte qui devint le 1er paragraphe de l'article 14 de la Convention du 3 juillet : «Tout sujet marocain naturalisé à l'étranger, qui reviendra au Maroc, devra après un temps de séjour égal à celui qui lui aura été régulièrement nécessaire pour obtenir la naturalisation, opter entre sa soumission entière aux lois de l'Empire et l'obligation de quitter le Maroc, à moins qu'il ne soit constaté que la naturalisation étrangère a été obtenue avec l'assentiment du gouvernement marocain.»

178.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. s. n°. *Paris, 22 juin 1880.*

J'ai lu avec un grand intérêt votre lettre confidentielle du 19 courant et je vous remercie de me l'avoir adressée[1]. Je ne puis qu'approuver le langage que vous avez tenu dans vos entrevues avec les divers membres du Gouvernement italien ainsi qu'avec le général Cialdini.

[1] M. de Noailles annonce que M. Cairoli lui a écrit le 17 un petit mot pour lui faire connaître la décision du général Cialdini. «Voici donc, enfin, dit-il, la fin de cette longue histoire de l'ambassade terminée.» Il la retrace succinctement. Il a souvent jugé utile de se tenir sur la réserve pendant cette période, mais, M. Cairoli ayant dit le 4 juin en réponse à une interpellation de M. Massari que le «retard mis à remplir la vacance du poste de Paris ne troublait en rien les excellents rapports qui existent entre la France et l'Italie», M. de Noailles a fait connaître le lendemain à M. Cairoli le sentiment — qui est tout autre — de son Gouvernement. «Il (le Gouvernement) ne peut au contraire qu'attacher un très grand prix à avoir auprès de lui un ambassadeur de Sa Majesté le Roi d'Italie.» Le 6 juin, M. Cairoli répond que le ministre attendra pour faire un choix la partie décisive qui se jouera le jeudi suivant (la discussion d'une interpellation de M. Crispi qui fut retirée inopinément). Le 17 il annonce le retour du général Cialdini à Paris. Trois semaines plus tôt le général que les événements politiques avaient amené à Rome avait vu M. de Noailles à l'ambassade de Rome. Il refusait alors de retourner à Paris; il allait plus loin. «Il devait me dire *à moi, en confidence,* écrit M. de Noailles, que, s'il avait donné sa démission l'automne dernier, c'était surtout à cause de la Tunisie. Tout le monde sait bien cependant que le général à donné sa démission pour de tout autres raisons; mais n'importe je me suis demandé si le général n'était pas venu chez moi chercher quelques paroles, quelque demi engagement qu'il aurait fait valoir plus tard...... Dans le cours de la conversation, il me rappela l'entretien qu'il avait eu, en 1878, avec M. Waddington, il me demanda quelles étaient vos dispositions personnelles. Je lui répondis que je ne les connaissais pas directement, n'ayant pas eu l'honneur de vous voir, depuis que vous avez pris le ministère des Affaires étrangères, mais que la politique française n'était pas changée...... Le seul engagement pris (en 1878 par M. Waddington) a été (si je ne me trompe) de prévenir l'Italie, pour le cas où certaines circonstances politiques amèneraient la France à se décider à annexer la Tunisie, mais il n'a pas été question d'un accord préalable à établir. Le *statu quo* dont a parlé M. Waddington, n'est donc que le maintien, jusqu'à nouvel ordre, du Bey dans la Régence, et la porte reste ouverte au développement de notre influence par toute entreprise industrielle, emplois de capitaux, travaux, améliorations, etc., que nous voudrons entreprendre. Nous étions en train de construire tranquillement un chemin de fer; ce sont les Italiens qui sont venus nous troubler.,.... Ce sont eux qui ont troublé le *statu quo,* qui ont ouvert le feu contre nous...».

179.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 24 juin 1880, 5 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30 s.)

Le Président du Conseil a lu hier au Sénat et au Congrès un décret de prorogation des Chambres.

Dans la séance de ce jour, l'article 19 a été voté avec la rédaction que je vous avais communiquée et l'addition que vous m'avez indiquée[1]. On y a ajouté également une phrase pour établir la non-rétroactivité. Un article 20 ainsi rédigé a été ensuite adopté : le droit au traitement de la nation la plus favorisée est reconnu par le Maroc à toutes les Puissances représentées à la Conférence.

180.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 25 juin 1880, 7 h. 20 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30 soir.)

Je suis heureux de vous annoncer que notre tracé tout entier sans aucune modification vient d'être voté à l'unanimité par la Conférence après une discussion dans laquelle M. l'Ambassadeur de Russie a défendu son amendement qu'il a ensuite retiré devant le vote unanime des autres plénipotentiaires en réservant toutefois jusqu'à la prochaine séance l'approbation de son Gouvernement[2].

(1) Voir ci-dessus n° 177 et note.

(2) Voir ci-dessus n° 168. Dès la première séance de la conférence le plénipotentiaire russe avait déclaré que le tracé français était un élargissement des bases du traité de Berlin et infirmait l'autorité de ce traité. (Télégramme de M. de Saint-Vallier, du 16 juin, 6 h. 25 soir.) Il proposa de le modifier sans indiquer d'ailleurs avec une netteté suffisante le tracé qu'il proposait de lui substituer.

Le 19 juin, à la seconde séance, M. de Sabouroff exposa longuement le tracé de la ligne présenté par son gouvernement.

Le 26 juin, M. de Sabouroff informa le prince de Hohenlohe et, par un billet particulier, M. de Saint-Vallier de l'approbation de son Gouvernement.

Il a déclaré qu'il croyait devoir se rallier à notre tracé en raison de l'intérêt considérable pour le succès de notre œuvre de lui donner l'autorité d'une décision unanime.

Je me suis empressé de lui adresser solennellement mes remerciements afin de prendre acte de sa déclaration et tous les plénipotentiaires se sont joints à moi.

J'ajoute confidentiellement que la réserve de l'approbation de son Gouvernement faite par M. de Sabouroff nous paraît être une simple question de forme et un moyen de retraite honorable.

La prochaine séance est fixée à lundi, afin de laisser à nos délégués le temps de nous présenter un rapport sur la question de l'envoi ultérieur d'une commission topographique et sur les instructions spéciales qui devront lui être données.

181.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, 26 juin 1880, 8 heures soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

La Conférence a adopté aujourd'hui l'article[1] suivant : Aucune protection irrégulière ne pourra être accordée à l'avenir; toujours l'exercice du droit consuétudinaire de protection sera réservé au seul cas où il s'agirait de récompenser des services rendus par un Marocain à une Puissance étrangère ou pour d'autres motifs tout à fait exceptionnels, et particuliers à cette Puissance. La nature des services et l'intention de les récompenser par la protection seront préalablement notifiés au Ministre des Affaires étrangères à Tanger, afin qu'il puisse au besoin présenter ses observations; la résolution définitive restera néanmoins réservée au Gouvernement auquel le service aura été rendu; le nombre des protégés ainsi créés ne pourra jamais dépasser celui de trois par Puissance. La situation des protégés qui ont obtenu la protection en vertu d'usages désormais réglés par les dispositions qui précèdent sera pour eux et leur famille identique à celle établie pour les autres protégés. Cet article a été rédigé pour répondre aux demandes de l'Italie. M. Canovas a ensuite présenté le vœu du Pape, et le Plénipotentiaire d'Autriche a lu l'adresse au Sultan du Maroc que je vous ai communiquée, mais très modifiée quant aux louanges. La Conférence l'a adoptée et Cid Bargach y a répondu en lisant une lettre du Sultan qui ordonne que la plus stricte justice soit observée envers les juifs. La Conférence a pris acte

[1] Séance du 26 juin. Protocole n° 12. Cet article devint l'article 16 de la convention.

de cette promesse. Ses travaux se trouvant terminés, une question s'est élevée, celle de savoir si le travail de la Conférence sera soumis à la ratification des Puissances. Le Plénipotentiaire des États-Unis a dit qu'il avait ordre de réserver la ratification de son Gouvernement; le Belge et le Hollandais ont parlé dans le même sens. Le Plénipotentiaire du Maroc a alors demandé que les dispositions adoptées fussent immédiatement applicables. Plusieurs Plénipotentiaires ayant exprimé leur désir de consulter leur Gouvernement, on a pris la décision de s'ajourner à lundi et de télégraphier pour demander à établir par un dernier article que la convention sera immédiatement applicable, sauf ratification des Gouvernements, et que l'échange des ratifications se fera à Tanger dans un délai de 6 mois.

Je vous prie de me télégraphier demain si je pourrai lundi accepter la déclaration qui précède.

182.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Paris, 27 juin 1880, 12 h. 50 soir.*

Vous êtes autorisé à accepter la déclaration relative à l'application immédiate de la convention entre le Maroc et les Puissances, sauf ratification ultérieure par les Gouvernements[1].

183.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 juin 1880, 11 h. 15 matin.*

(*Reçu :* 12 h. 45, soir.)

Dans un nouvel entretien avec le prince de Hohenlohe, l'Ambassadeur de Turquie ayant insisté sur la protestation de son Gouvernement contre les décisions de la Conférence[2], le prince l'a engagé à informer la Porte des

(1) Voir ci-dessus n° 180.

(2) Voir ci-dessus n° 164.

Voir aussi Clovis de Hohenlohe *Mémoires*, trad. fr., t. III, p. 64. « De là je me rendis chez Odo Russell où je trouvai beaucoup de monde. Je racontai le projet russe à l'Ambassadeur de Turquie, que cela effraya quelque peu. Si les Russes envoient vingt mille hommes, lui disais-je, les autres Puissances ne resteraient pas en arrière. — *Et vous aussi* ? — Non, nous n'y songions pas, le nombre était déjà suffisant de ceux qui n'y manqueraient pas. — Il m'assura qu'il en télégraphierait immédiatement à Constantinople. De cette façon, je lui ai mis une puce à l'oreille, qui obligera peut-être la Porte à réfléchir. »

dangers auxquels elle s'exposerait en refusant de s'y conformer et l'a averti de la proposition d'envoyer un corps de débarquement de vingt mille hommes, faite à Londres par la Russie, en ajoutant que l'exemple pourrait être suivi par d'autres Puissances.

Sadullah Bey, très ému, a demandé si l'Allemagne serait du nombre : «Je n'ai pas à m'expliquer là-dessus», a répliqué le Prince.

184.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 29 juin 1880, 12 h. 40 soir.*

La compagnie Bône-Guelma a obtenu que l'adjudication du chemin de fer de la Goulette ait lieu par enchères ouvertes qui ont été fixées au 7 juillet. Bien que cette modification soit favorable aux intérêts français, ne laissez pas ignorer au Bey que, quoi qu'il arrive, nous ne saurions admettre que la ligne de Tunis à la Goulette passe avec l'assentiment de Son Altesse en des mains étrangères[1].

185.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Paris, 29 juin 1880, 11 h. 40 soir.*

Evitez de voter contre l'Italie[2] qui a soutenu les mêmes intérêts que nous dans l'affaire des censaux. Si le Cabinet de Rome ne réduit pas spontanément ses demandes, et ne présente pas un moyen terme que vous puissiez appuyer, vous devrez tout au moins vous abstenir.

[1] Voir ci-dessus n° 171. Le même jour, à 1 h. 35 du soir, M. de Freycinet fait dans les mêmes termes la même communication à M. de Noailles. Il ajoute : «Toute intervention du Gouvernement italien dans cette affaire, dissimulée ou ostensible, aurait fatalement pour résultat d'amener entre lui et nous les froissements les plus pénibles.»

[2] A la séance du 24 juin (Protocole n° 11), le Plénipotentiaire italien, invoquant des traités dont le plus ancien remontait au x^e siècle, avait établi que le principe du droit de protection y figurait dès l'origine et qu'ainsi avait été fondé un droit de *Protection consuétudinaire.* Une discussion s'engagea le 26 (Protocole n° 12) et le plénipotentiaire italien accepta le texte modifié, sous réserve de la ratification de son Gouvernement, ratification qu'il n'avait pas encore reçue le 28 (Protocole n° 13).

186.

M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Le Caire, 30 juin 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Conformément aux instructions contenues dans la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 avril sous le n° 36, j'ai communiqué à Mariette Pacha mon projet tendant à créer au Caire une école destinée à entretenir la tradition des grands égyptologues français. L'illustre directeur du Musée de Boulacq, qui, de son côté, avait souvent songé au moyen de conserver à notre pays le premier rang dans l'ordre des recherches auxquelles les Champollion, les Rougé et lui-même sont redevables de leur célébrité, s'est montré profondément reconnaissant de mon initiative et de l'écho sympathique qu'elle a éveillé auprès du Gouvernement de la République. Après nous être pourvus de tous les documents dont nous pouvions avoir besoin, nous nous sommes donc mis à l'œuvre pour ébaucher un plan d'organisation de la future école. Ce plan, dont je m'empresse d'attribuer tout le mérite à mon collaborateur, est rédigé sous la forme d'un projet de décret que Votre Excellence trouvera ci-joint.

[Réflexions de M. de Ring sur la sphère d'activité de l'école à créer. Projet de décret.]

187.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 1er juillet 1880, 6 h. 33 soir.*

(*Reçu :* 8 h. soir.)

La conférence vient de terminer ses travaux après avoir, dans sa dernière séance[1], signé l'acte final[2] et adopté à l'unanimité, sur ma proposition,

(1) Le texte de l'acte final avait été proposé par M. de Saint-Vallier et voté à l'unanimité dans la séance du 28 juin (Télégr. du 28 juin, 8 h. 38 s.). Des télégrammes de M. de Saint-Vallier du 30 juin, 4 h. 38 s., et 6 h. 35 s. montrent que l'Angleterre et l'Allemagne préfèrent comme la France le procédé de la note collective unique à celui de la note identique séparée.

(2) Un télégramme de M. de Freycinet à M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Athènes, lui annonce la signature de l'acte final de Berlin. La note fut remise le 16 juillet à M. Tricoupis, Président du Conseil des ministres de Grèce (Télégr. de M. Ternaux-Compans du 16 juillet, 4 h. 50 s. et 8 h. 5.)

la forme de note collective unique au lieu de note identique séparée. L'Ambassadeur de Russie a lu une déclaration d'ordre de son Gouvernement exprimant la satisfaction du Cabinet de Pétersbourg de constater l'heureux accord de l'Europe et le vœu de voir à l'avenir les Cabinets continuer à surveiller en commun l'exécution de l'œuvre du Congrès de Berlin. Le prince de Hohenlohe a prononcé un discours de clôture dans lequel il a affirmé que «la volonté de l'Europe ne saurait rencontrer de résistance sérieuse[1].»

188.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 1er juillet 1880, 2 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 1er juillet, 10 h. s.)

Je viens de faire à Abeddin Pacha la communication dont Votre Excellence m'avait chargé[1]. Bien que très ému par la révélation des dangers auxquels il ne croyait pas jusqu'ici, le Ministre des Affaires étrangères du Sultan m'a exprimé la conviction que, même dans le cas où la Porte, comme je le demandais, consentirait à désavouer les résistances albanaises, et à retirer ses troupes, afin qu'elles ne fissent pas défection, les Albanais refuseraient d'obéir aux ordres du Sultan. C'était, m'a-t-il dit, ce qui venait de se produire du côté du Monténégro; désirant pour éviter la cession de Dulcigno mettre immédiatement à exécution l'arrangement du 18 avril, le Sultan avait, avant-hier même, télégraphié au Chef de la ligue en l'adjurant au nom de Dieu et du Prophète de ne pas le perdre, en poursuivant leur opposition. Les Albanais n'avaient tenu aucun compte des instances du Sultan. Répondant d'ailleurs aux considérations que j'ai longuement développées sur les dangers que ferait naître la résistance de la Porte au verdict des Puissances, Abeddin Pacha m'a déclaré que la perte de l'Epire entraînerait fatalement pour la Turquie celle de l'Albanie qui, se voyant abandonnée par le pouvoir central, ne manquerait pas de s'en affranchir, et de se donner, soit à l'Autriche, soit à l'Italie, soit enfin à la Grèce. L'Albanie étant d'ailleurs la seule province utile qui restât à l'Empire en Europe, le démembrement serait accompli de fait, soit que la Porte cédât, soit qu'elle résistât aux décisions de Berlin. Son avis personnel était qu'elle devait succomber avec honneur et c'était, a-t-il ajouté,

[1] Le 29 juin, à 8 h. 30 du soir, M. de Freycinet avait télégraphié à M. Tissot : «Vous avez parfaitement bien fait de dire à Abeddin Pacha que le seul moyen pour la Porte ottomane d'éviter le démembrement est d'accepter la médiation de la Conférence de Berlin.»

celui de tous les Musulmans. J'ai très vivement combattu cette théorie de suicide politique, mais sans pouvoir faire avouer au Ministre des Affaires étrangères du Sultan que, si le démembrement de l'Empire ottoman était inévitable dans un cas, son salut était non seulement possible, mais probable dans l'autre; Abeddin Pacha m'a conjuré à la fin de l'entretien d'appuyer auprès de Votre Excellence la suggestion dont il m'avait déjà fait part dans notre précédent entretien.

Le seul moyen, à ses yeux, d'empêcher un conflit sanglant entre l'Albanie et la Grèce, d'éviter à la Grèce d'immenses sacrifices, d'épargner enfin à l'Europe des complications, dont nul ne peut prévoir la portée, était que la France prît l'initiative d'une transaction analogue à celle qui s'était produite par deux fois dans la question du Monténégro, et fît prévaloir le principe d'une compensation du côté de la Thessalie. Abeddin Pacha m'a laissé entendre que cette combinaison laisserait Metzovo à la Grèce, lui donnerait à peu près la ligne de l'Haliacmon et qu'à ces sacrifices s'ajouterait sans doute la cession de l'île de Psara. Du côté de l'Epire, la Grèce acquerrait avec Metzovo les districts grecs de la ligne de l'Arta (Tzoumerkse et Radovitza). A ce prix, Abeddin Pacha répondrait de la pacification de l'Albanie.

[Le Ministre ottoman demande le secret sur cette communication. Dispositions du Sultan. Conversation entre M. Goschen et Abeddin.]

189.

L'Amiral Jaurès, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Madrid, 1er juillet 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer hier par le télégraphe à Votre Excellence, la Conférence a terminé ses travaux; car l'acceptation par l'Italie de la mise en vigueur immédiate de la convention, bien qu'encore réservée, ne fait aucun doute, et demain ou après-demain au plus tard la signature aura lieu [1].

Les résultats obtenus satisferont, je l'espère, Votre Excellence, surtout après les difficultés des premières séances dans lesquelles il semblait que la Conférence n'eût pour but que de faire disparaître notre convention de 1863.

[1] Elle eut lieu le 3 juillet. (Télégr. de Madrid du 3 juillet; 1 h. 45 s.). Le texte de la Convention est publié dans les *Documents diplomatiques français. Question de la Protection au Maroc*, p. 271 et sq.

Désormais cette convention fait partie intégrante de la Convention de Madrid, et aucune atteinte ne peut plus lui être portée.

Nous avons conservé à la famille Benchimol un privilège qui l'honore et qui est la récompense de ses anciens et loyaux services.

Nous avons acquis le droit d'avoir des Consuls dans les villes de l'intérieur le jour où nous le jugerons utile.

Les transactions de notre commerce sont restées assurées par le maintien du droit de prendre des agents commerciaux dans les campagnes, aussi bien que dans les villes.

Le droit de propriété au Maroc a été formellement reconnu pour tous les étrangers.

La situation des naturalisés a été équitablement réglée.

Non seulement nous conservons nos anciens protégés, mais nous avons acquis, en outre, dans une mesure grandement suffisante, le droit d'accorder la protection pour services signalés rendus à la France.

Enfin, notre droit au traitement de la nation la plus favorisée à été affirmé.

Je ne saurais méconnaître que, si nous avons pu ainsi sauvegarder tous nos intérêts, nous le devons en partie à l'appui constant que m'a prêté le Plénipotentiaire d'Allemagne, et à mon accord sur toutes les questions avec le Plénipotentiaire d'Italie.

Je transmettrai à Votre Excellence le dernier procès-verbal dès qu'il me sera parvenu.

P.-S. — Les procès-verbaux des séances des 28 et 30 juin me parvenant à l'instant, je les joins à la présente dépêche.

190.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 4 juillet 1880, 8 h. 20 soir.*

Votre long télégramme du 1er juillet (1) et celui du 3 dénotent de la part de la Porte ottomane une disposition à la résistance que nous devons considérer comme absolument déplorable. En suivant aveuglément une politique

(1) Voir ci-dessus n° 188. Dans le télégr. du 3 juillet, 10 h. 20 du matin, M. Tissot disait : «Le prince de Hohenlohe s'est beaucoup avancé en affirmant *que la volonté de l'Europe ne saurait rencontrer de résistances sérieuses.*» (Ci-dessus n° 187.)

de résistance au vœu de l'Europe, elle met toutes les chances contre elle, et fournit un prétexte plausible à tous les mauvais desseins.

Quant à la suggestion confidentielle que vous a faite Abeddin Pacha, en admettant même qu'elle soit entièrement sincère, il nous est impossible de l'accueillir. Ce n'est pas au moment où les Puissances viennent de prendre sur notre proposition une décision unanime que nous pourrions en mettre nous-mêmes l'autorité en question, en prenant l'initiative de combinaisons nouvelles.

191.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 4 juillet 1880, 6 h. 35 soir.*

(*Reçu :* 9 h. 10 s.)

Pour M. de Courcel.

[Absence momentanée de M. de Noailles.]

Je ne sais rien de positif concernant Rubattino. Comme je vous l'ai déjà écrit, il est soutenu par Balduino et le Crédit mobilier, par une Banque de Turin et celle de Gênes. Il a l'intention de fonder ultérieurement, si cela lui est possible, une société par actions avec un capital considérable. Réduit à ses moyens d'action personnels il ne pourrait risquer dans l'affaire du chemin de fer tunisien[1] beaucoup plus qu'il n'a offert.

Mais comme il me paraît évident que le Gouvernement italien l'encourage et le soutient sous main, il faut se tenir prêt à tout.

J'espère bien que de notre côté on n'hésitera pas devant une question d'argent pour terminer cette ennuyeuse affaire et éviter des tracas sérieux politiques qui pourraient envenimer la situation.

192.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 5 juillet 1880, 6 h. 11 soir.*

(*Reçu :* 8 h. soir.)

Le prince de Hohenlohe vient de me dire à titre confidentiel que l'Autriche et l'Angleterre ont pressenti hier l'Allemagne pour savoir si elle serait

[1] Voir ci-dessus n° 184.

disposée à participer à une démonstration navale dans le cas où le refus de la Porte d'exécuter la décision de la conférence la rendrait nécessaire. Le prince de Hohenlohe a répondu que l'Allemagne ne refuserait pas sa participation, en cas de nécessité, à une démonstration navale combinée entre les Puissances; elle donnerait l'appui de son pavillon, mais, s'il fallait aller plus loin, elle ne fournirait pas de troupes expéditionnaires.

En ce qui concerne les armements de la Grèce[1], le prince de Hohenlohe est d'avis que, sans empêcher le Cabinet d'Athènes de prendre les précautions et dispositions qu'il juge nécessaires, on doit lui conseiller d'agir prudemment, afin de ne pas fournir à la Porte un prétexte pour se dire menacée et commencer les hostilités; le Cabinet de Berlin recommande donc à Athènes la prudence et la patience.

193.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 240. Confidentiel. *Paris, 6 juillet 1880.*

Au cours d'une visite que Lord Lyons est venu me faire ces jours derniers, je lui ai parlé des préoccupations que nous cause depuis quelque temps la politique peu amicale à notre égard suivie en Tunisie par le Gouvernement italien. J'ai dit que je comptais saisir l'occasion du retour du général Cialdini à Paris[2] pour m'expliquer très franchement avec l'Ambassadeur d'Italie sur les malentendus qu'une ligne de conduite semblable risquait de faire naître entre nos deux pays et j'ai ajouté que la question était assez grave à nos yeux pour que, dans les relations de cordiale entente où nous sommes avec le Cabinet de Londres, nous dussions le tenir au courant de cet éclaircissement.

Le développement graduel de nos intérêts dans l'Afrique septentrionale a amené par la force des choses une situation qui nous interdit d'être indifférents au sort de la Tunisie; nous ne saurions admettre que ce petit pays, qui ouvre un facile accès à nos départements algériens, passe en des mains étrangères, ni que l'influence d'une Puissance rivale se substitue à la nôtre dans la direction de ses services publics. C'est pourtant à quoi semblent ten-

[1] Dans un entretien avec le Chargé d'affaires français à Athènes, M. Tricoupis avait insisté sur la nécessité où se trouvait le Gouvernement grec d'occuper les territoires destinés au royaume hellénique et sur son intention de convoquer la Chambre pour pouvoir, s'il y avait lieu, mobiliser l'armée. (M. de Freycinet à M. de Saint-Vallier. Dép. 226 du 25 juin.)

[2] Voir ci-dessus n° 172.

dre en ce moment les efforts du Gouvernement italien. Les télégraphes de la Régence, en vertu d'arrangements dont la date remonte à plus de quinze ans, relèvent directement de l'administration française; l'Italie prétend modifier cet état de choses, en se faisant accorder par le Bey l'autorisation d'ouvrir des bureaux et d'établir une ligne télégraphique nouvelle sur le sol tunisien. De même pour les chemins de fer; ils appartiennent à une compagnie franco-algérienne, à l'exception du petit tronçon qui relie Tunis à La Goulette et qui a été construit par une compagnie anglaise aujourd'hui en liquidation. Cette ligne subsidiaire commande les communications du réseau principal avec la mer; un Italien, le sieur Rubattino, se présente pour l'acquérir, obtient l'annulation à Londres d'un premier contrat passé avec la Compagnie française et poursuit l'achat avec une ténacité inexplicable, car ses ressources personnelles sont notoirement insuffisantes, et la ligne en elle-même, abstraction faite de la concurrence qui fait monter les enchères, est d'une valeur matérielle presque nulle. Il est impossible de ne pas penser que M. Rubattino sert de prête-nom aux entreprises de son Gouvernement.

Un semblable état de lutte ne saurait se prolonger sans un grand détriment pour nos relations avec l'Italie. Nous sommes bien décidés à défendre notre position acquise en Tunisie et à ne pas souffrir de partage dans la prépondérance nécessaire que nous y exerçons en matière administrative et gouvernementale. Ce n'est pas à dire que nous entendions fermer la Régence aux capitaux ou à l'industrie des Italiens; sur le terrain commercial et économique nous admettons leur libre concurrence. Mais ce que nous n'accepterons pas, c'est que portant atteinte à notre état de possession et troublant le développement normal de nos intérêts d'ordre supérieur, ils s'immiscent dans la manutention des services qui, en tout pays, sont considérés comme devant dépendre, d'une manière directe ou indirecte, des pouvoirs publics. Tel est le sens précis des observations que je désire faire entendre au général Cialdini.

[M. de Freycinet compte sur l'appui du Gouvernement anglais qui s'est mis d'accord avec la France il y a environ deux ans.]

C'est ce que l'Ambassadeur d'Angleterre a bien voulu reconnaître avec moi, et il m'a promis d'exposer lui-même l'état des choses à Lord Granville, avec l'autorité d'un témoin qui a pris part aux explications échangées en 1878.

[M. Challemel-Lacour tiendra le même langage à Londres où l'on a lieu de penser que le Bey de Tunis demande conseil.]

194.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS.

L. *Paris, 6 juillet 1880.*

Je me suis assuré que l'escadre n'est venue devant Tanger[1] qu'en vertu d'instructions déjà anciennes et qui n'avaient aucun rapport avec la Conférence de Madrid .Je n'avais point eu connaissance d'ailleurs des mouvements spéciaux dont vous m'avez entretenu ce matin. Le séjour des navires devant Tanger a dû être très court d'après les renseignements du ministère de la Marine.

195.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 7 juillet 1880, 9 h. soir.*

Je partage entièrement l'opinion du prince de Hohenlohe sur le désavantage qu'il y aurait pour la Grèce à mettre en jeu l'amour-propre de la Turquie et à lui fournir un prétexte d'attaque par des armements publics et prématurés[2]. J'ai invité notre Chargé d'affaires à Athènes à faire entendre à M. Tricoupis des conseils de prudence et de sage réserve. Le Gouvernement anglais nous a fait savoir qu'il donnait également des instructions dans ce sens à son représentant à Athènes[3].

(1) Ce passage de bateaux français devant Tanger avait donné lieu à une question de Lord Lyons qui avait demandé «si nous n'avions pas voulu exercer quelque pression sur les déterminations du Gouvernement marocain par une démonstration navale». M. de Freycinet lui avait expliqué que les «commandants de nos bâtiments qui traversent le détroit de Gibraltar ont pour instruction «de s'arrêter à Tanger suivant l'état du temps et de la mer, pour se mettre en communication avec notre représentant dans cette ville».

(Dép. n° 251 de M. de Freycinet à M. Challemel-Lacour du 7 juillet.)

(2) Voir ci-dessus n° 192 et note.

(3) M. de Freycinet en informe M. Challemel-Lacour par télégramme du 8 juillet, 10 h. 55 s.

196.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. Urgent. *Londres, 7 juillet 1880, 4 h. 48 soir.*
(*Reçu :* 7 heures soir.)

L'adjudication du chemin de la Goulette a eu lieu ce matin. Le chemin a été adjugé à Rubattino au prix de 165.500 livres. M. Géry a poussé jusqu'à 160.000 livres[1].

197.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 242. *Paris, 7 juillet 1880.*

La Chancellerie allemande, ayant appris par la voie des journaux qu'au cours de discussions engagées devant la Commission du budget de la Chambre des Députés il avait été question de projets éventuels de l'Allemagne du côté du Tonkin, a chargé M. de Radowitz de nous déclarer en termes exprès que l'Allemagne ne nourrissait aucun dessein d'acquisition territoriale ou d'action politique dans cette contrée, où elle avait exclusivement des intérêts commerciaux.

En s'acquittant des ordres de son Gouvernement, M. de Radowitz a ajouté qu'en vue de la sécurité même de son commerce l'Allemagne applaudirait à l'affermissement et à l'extension de l'autorité française au Tonkin.

Nous n'avons pu que prendre acte avec beaucoup de satisfaction des déclarations amicales du Ministre d'Allemagne.

198.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 246. *Paris, 7 juillet 1880.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour votre information un extrait d'une dépêche dans laquelle l'amiral Jaurès me signale les points principaux du nouveau règlement des Protections au Maroc qui vient d'être établi par les Plénipotentiaires réunis à Madrid[2]. L'acte final de la Conférence, tel qu'il se trouve résumé par notre Ambassadeur, satisfait à nos demandes

(1) M. de Freycinet avertit M. Roustan par télégramme, à 9 heures du soir. — (2) Voir ci-dessus n° 189 et note.

et nous ne pouvons que nous féliciter de voir consacrés par l'accord des représentants des Puissances les droits que nous nous étions attachés à défendre. Dégagée des abus dont nous avions été les premiers à réclamer la suppression, la protection sera désormais accordée aux indigènes marocains dans des limites assez restreintes pour n'apporter aucune gêne à l'exercice de la souveraineté territoriale, assez larges pour assurer aux consuls et aux négociants européens la sécurité de leurs rapports avec la population indigène.

[Malgré la différence entre le point de vue du Gouvernement de la République et celui du Cabinet de Londres, M. de Freycinet pense que l'Angleterre accueillera avec satisfaction la transaction finale adoptée par la Conférence.]

199.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 juillet 1880, 4 h. 27 soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30 soir.)

Lord Odo Russell vient de faire au prince de Hohenlohe la communication relative au Monténégro que Lord Granville a faite hier à M. Challemel-Lacour [1] et que vous m'avez tranmise par votre télégramme de ce matin. Le prince a répondu que, si *l'Angleterre est d'accord avec l'Autriche,* l'Allemagne n'a aucune objection contre la marche indiquée ni contre l'exécution de la menace faite à la Turquie si, dans trois semaines, elle n'a pas rempli ses engagements; cette menace paraît indiquer un projet de démonstration navale.

L'Allemagne n'y prendra pas part, mais ne voit pas d'inconvénients à ce que d'autres Puissances, sans doute l'Angleterre et l'Autriche, s'en chargent.

200.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères,

T. *Berlin, 8 juillet 1880, 5 h. 15 soir.*
(*Reçu :* 6 h. 20 s.)

La *Gazette Nationale,* feuille d'opposition, renferme ce matin un article aussi fâcheux que violent contre nous au sujet de Tunis; le prince de Hohenlohe [2]

[1] Lord Granville était allé tout exprès chez M. Challemel-Lacour pour l'entretenir de la question du Monténégro et l'informer que les Turcs d'Albanie se refusaient décidément à la cession de Dulcigno. Lord Granville était d'avis de donner à la Porte un délai de trois semaines pour s'exécuter. (Télégr. de Londres, du 7 juillet, 1 h. 30 s.).

[2] Le prince suppléait le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le Chancelier. (Voir Holenhohe (Mém.) trad. franç., t. III, p. 62 et 69.)

est venu spontanément me dire son regret de cette publication *contraire de tous points aux vues et à la politique du Cabinet de Berlin;* n'ayant pu l'empêcher de paraître, il en fera démentir les assertions mensongères par les journaux officieux. Il a tenu à en connaître l'origine et a appris qu'il a été communiqué par un agent italien et traduit de cette langue. Je vous enverrai par la poste cet article regrettable.

201.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 165. *Paris, 8 juillet 1880.*

Depuis la réunion de la Conférence de Berlin, j'ai cru devoir à diverses reprises vous demander de représenter au Sultan et à ses conseillers à quels dangers l'Empire ottoman serait exposé par eux si, obéissant à d'imprudentes suggestions et refusant d'ouvrir les yeux sur les changements considérables qui se sont produits dans l'attitude de l'Europe vis-à-vis de la Sublime Porte, ils s'obstinaient à résister aux recommandations des Puissances médiatrices. Pour vous mettre en mesure de faire une plus vive impression sur Abdul Hamid et ses Ministres, et de donner ainsi plus de force aux conseils amicaux du Gouvernement de la République, je vous ai en même temps fourni des indications précises sur certains projets qui montrent à quel point les Puissances prennent au sérieux l'acte de Berlin et comptent le voir mettre en pratique sans trop de retards. Mon télégramme du 29 juin dernier, dans lequel je vous apprenais que la Russie avait proposé à l'Angleterre de fournir un corps de débarquement de 20.000 hommes pour assurer la prompte exécution de l'arrêt de la Conférence, contenait la plus significative de ces indications[1]. Vous m'avez fait savoir, le 1er juillet[2], que le Ministre des Affaires étrangères du Sultan avait été fort ému par les révélations d'un danger auquel jusqu'alors il n'avait pas cru, mais tout ce que vous a dit Abeddin Pacha au cours du long entretien que vous avez eu avec lui à cette date prouve malheureusement que son émotion n'a pas été assez profonde encore pour l'arrêter dans la voie périlleuse où il est engagé. Il n'en est que plus essentiel d'insister auprès de lui dans le sens des avertissements que nous avons cru devoir lui donner.

Ainsi que vous le verrez dans la copie ci-annexée d'une dépêche très confidentielle du comte de Saint-Vallier[2], l'exactitude des renseignements que

[1] Voir ci-dessus n° 183.

[2] Voir n° 188.

[3] M. de Saint-Vallier avait été avisé le 28 juin par le prince de Hohenlohe de la démarche faite à Londres par le prince Lobanoff auprès de Lord Granville (télégr. de Berlin du 28 juin, 7 h. 10 s.). Le télégramme auquel M. de Freycinet fait allusion ici avait été expédié de Berlin le 30 juin à 4 h. 38 s. Dès le 7 juillet, dans sa dépêche n° 250, le Ministre avait fait part à M. Challemel-Lacour des atténuations du comte Sabouroff.

je vous avais transmis au sujet de la proposition faite par le Gouvernement russe au Cabinet anglais a été confirmée à notre Ambassadeur par son collègue d'Angleterre. Lord Odo Russell a, il est vrai, ajouté que la réponse du comte de Granville à la suggestion du prince Lobanoff avait été évasive, et M. de Saint-Vallier m'apprend que l'Ambassadeur de Russie à Berlin cherche à atténuer la portée de la démarche faite à Londres, en déclarant que le prince Lobanoff avait émis une idée personnelle, sans instructions de son Gouvernement. Mais le fait seul que l'Ambassadeur de Russie en Angleterre a cru pouvoir entretenir le Cabinet britannique d'une proposition semblable n'est pas moins un symptôme très grave, dont la Porte ottomane aurait tort de méconnaître l'importance.

D'autre part, le comte de Saint-Vallier m'a fait savoir à la date du 5 de ce mois[1] que l'Autriche et l'Angleterre, se préoccupant des velléités de résistance révélées par toutes les manifestations connues des sentiments qui animent le ministère ottoman, ont, dès les premiers jours de juillet, pressenti le Cabinet de Berlin pour savoir si dans le cas où la Turquie adopterait un parti extrême, l'Allemagne serait disposée à prendre part à une démonstration navale, en vue d'appuyer les efforts que pourrait tenter la Grèce pour entrer en possession des territoires qui lui ont été attribués. C'est le prince de Hohenlohe lui-même qui a mis confidentiellement notre Ambassadeur au courant de cette démarche, et lui a fait en même temps connaître sa réponse dont le sens était que l'Allemagne ne refuserait pas l'appui de son pavillon à une démonstration de ce genre, et qu'elle serait prête à participer ainsi, dans une certaine mesure, à une entreprise combinée entre les Puissances pour assurer l'exécution des décisions de la Conférence.

Il serait peut-être utile que vous fissiez part de ce renseignement confidentiel au Ministre des Affaires étrangères de Turquie, et reveniez avec lui sur les indications de même nature que vous lui avez déjà données pour combattre les funestes illusions auxquelles on se laisse encore aller dans l'entourage du Sultan.

202.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 9 juillet 1880, 6 h. 19 soir.*

(*Reçu :* 8 heures soir.)

Le Roi des Grecs arrivé ici ce matin et partant demain pour Copenhague m'a fait prier de venir le voir. Après m'avoir remercié de mes efforts au Congrès

[1] Voir ci-dessus n° 192.

et à la Conférence en faveur de la Grèce, il m'a prié de vous exprimer de nouveau sa reconnaissance pour l'accueil qu'il a reçu à Paris. Il a répondu à mes conseils de prudente réserve par l'assurance qu'il partage entièrement votre sentiment[1] et qu'il s'efforce d'empêcher son Gouvernement d'entrer dans une voie dangereuse. Malheureusement, il se dit peu écouté par M. Tricoupis, qui, *plus ardent que sage*, voudrait appeler immédiatement les réserves. Le Roi lui télégraphie continuellement mais sans succès pour l'en détourner et il aura la main forcée si l'Europe ne pèse pas fortement sur le ministère pour empêcher l'appel des réserves dont l'effet *certain* serait d'agiter le pays et de le jeter dans les aventures. Il nous saurait gré d'agir dans ce sens à Athènes, mais sans qu'on puisse se douter qu'il nous l'ait demandé.

Le prince de Hohenlohe m'a succédé chez le Roi Georges qui lui a fait la même demande qu'à moi en insistant pour que les Cabinets ne se contentent pas de *déconseiller*, ce qui ne suffirait pas, mais *interdisent* formellement au ministère Tricoupis l'appel des réserves[2]; le prince de Hohenlohe est disposé à agir comme le désire le Roi, mais il a voulu en référer au prince de Bismarck dont il me dira demain les décisions.

203.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 244. *Paris, 9 juillet 1880.*

[M. de Freycinet communique à M. de Saint-Vallier les résultats de la Conférence de Madrid[3].]

L'Ambassadeur de la République fait ressortir dans sa dépêche l'efficacité du concours que lui a constamment apporté son collègue d'Allemagne. Cette entente a grandement contribué en effet au succès de l'œuvre de la Conférence et je vous prie d'exprimer au prince de Hohenlohe notre réelle reconnaissance pour la fidélité scrupuleuse avec laquelle le comte de Solms s'est appliqué à réaliser les promesses d'amical appui que le Gouvernement impérial avait bien voulu nous faire dès le premier moment de la réunion des Plénipotentiaires à Madrid.

(1) M. de Freycinet lui avait parlé «en termes qui étaient calculés pour lui inspirer une politique de réserve et de prudence.» (Télégr. de M. de Freycinet à M. de Saint-Vallier du 8 juillet, 8 h. 45).

(2) Le Roi renouvela personnellement ses démarches le lendemain auprès de M. de Saint-Vallier et du prince de Hohenlohe. (Télégr. de Berlin du 10 juillet, 5 h. 45 s.).

(3) Voir ci-dessus n^os 189 et 198.

204.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Rome, 9 juillet 1880.*

J'ai appris hier par les journaux que Rubattino avait poussé le chemin de fer de la Goulette jusqu'à 165.000 £. Je n'en suis pas très étonné. Devant cet aimable procédé, nous sommes dispensés de tout ménagement. Je ne sais pas quelle suite et quelle tournure M. de Freycinet compte maintenant donner à cette affaire. Comme je vous l'ai déjà mandé, les Italiens ont l'air de croire que la concession du chemin de fer de la Goulette implique le droit de faire les travaux du port. Il faut veiller de ce côté. Ils semblent croire aussi ou feignent de croire que la concession est exclusive et ne permet pas la concession d'une autre ligne de Tunis à la Goulette. L'autre rive du lac doit cependant être libre dans tous les cas et Roustan m'a dit l'automne dernier que c'était par là que la C[ie] Bône-Guelma comptait passer.

M. Géry père, à qui je l'avais fait demander, m'a envoyé une partie du procès et le contrat qui avait été signé entre la Compagnie anglaise et la Compagnie française. Le vice-chancelier Malius est un drôle de juge. Mais, le contrat portant qu'il ne peut y avoir recours que devant les tribunaux anglais, je ne vois pas trop comment on pourra empêcher les Italiens de devenir propriétaires. Le Bey pourrait refuser d'homologuer la vente. Est-ce praticable ? le Bey voudra-t-il y consentir ? Vous seul et Roustan pouvez le décider. Ce qu'il faut aussi tâcher de savoir, c'est si Rubattino paie réellement le prix de l'enchère ou s'il n'y a pas quelque arrangement sous main avec les Anglais. La Compagnie Rubattino est une société en commandite, elle n'a donc pas de statuts, elle a émis des obligations, mais pas d'actions. Elle va, dit-on, comme je vous l'ai déjà écrit, se constituer en société par actions avec un capital considérable. On parle d'une vingtaine de millions. L'affaire de Tunis servira de réclame. Le Gouvernement italien la subventionnera très probablement, en assurant l'intérêt du capital. Outre le service des paquebots, il y aura de l'Assab et de la Tunisie dans l'affaire. Pour aller de l'avant comme ils le font, les Italiens sont-ils soutenus ? Il ne paraît pas qu'ils le soient en Allemagne, d'après ce que vous m'avez écrit et d'après l'attitude prise depuis deux ans à Berlin relativement à l'Italie et spécialement pour l'affaire de Tunis. Ils ne sont certainement pas soutenus par l'ambassade d'Angleterre à Rome qui se plaint d'eux et a dernièrement encore montré de la mauvaise humeur et fait des repré-

sentations pour la naturalisation de Chahin. Serait-ce donc à Londres que Menabrea aurait obtenu ou croirait avoir obtenu quelque chose ? Dès le commencement, je vous ai écrit que Menabrea serait très ardent dans les affaires de Tunis et il est bien important de savoir si les dispositions actuelles de l'Angleterre sont ce qu'étaient celles de Salisbury. Tout me porte à le croire, mais il serait bon d'en être sûr.

[Affaire d'Assab. Départ de M. de Noailles pour Sorrente.]

205.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 10 juillet 1880, 6 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 9 heures soir.)

M. Odo Russell après être venu m'en parler a transmis aujourd'hui au Gouvernement allemand deux propositions du Cabinet anglais dont le prince de Hohenlohe vient de m'entretenir.

La première est relative à l'idée d'une démonstration navale combinée à Dulcigno dans trois semaines, si d'ici là la Turquie n'a pas rempli ses engagements pour le Monténégro[1]. Afin de répondre au désir de l'Angleterre et de l'Autriche, le Cabinet de Berlin associera volontiers son action près de la Porte à celle des autres Cabinets, et il enverra un navire de guerre pour représenter son pavillon, si toutes les autres Puissances le font; mais il désire connaître les intentions de la France et me prie de vous les demander.

La seconde proposition anglaise a pour objet d'offrir les bons offices des Puissances pour concilier les difficultés entre la Russie et la Chine. La dépêche de Lord Granville dit que la France a déjà accepté de se joindre à l'Angleterre et que la Russie se montre reconnaissante et remercie.

Dans ces conditions le prince de Hohenlohe ne voit pas d'objection pour l'Allemagne à prêter ses bons offices; toutefois, il ne veut pas répondre à l'Angleterre avant de savoir votre manière de voir.

(1) Voir ci-dessus nos 199 et 201.

206.

M. Roustan, Chargé d'affaires à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 11 juillet 1880, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 8 h. 30 s.)

Je viens de voir le Bey qui n'a fait aucune difficulté de promettre que les conditions pour l'homologation offertes par la compagnie Bône-Guelma seraient imposées intégralement à M. Rubattino. Son Altesse s'est engagée en outre de la façon la plus formelle à ne donner à aucun concessionnaire étranger la construction du port devant desservir Tunis. Mais le Bey a beaucoup insisté sur ce point qu'il aurait déjà avec M. Géry un quasi engagement pour cette concession. J'attribue cette insistance à la crainte du Bey de voir le port fait à Tunis même. Le projet en question de M. Géry était en effet relatif à la Goulette [1]. Je n'ai pas cru devoir insister, l'engagement pris par le Bey constituant une garantie suffisante pour le moment.

207.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 11 juillet 1880, 6 h. soir.*

(*Reçu :* à 11 h. soir.)

Presque tous les journaux italiens célèbrent avec fracas le succès Rubattino [2] et publient des articles fort malveillants à notre égard. Beaucoup encouragent le Gouvernement à profiter de ce premier succès pour aller de l'avant et à nous dominer en nous intimidant. L'ennemi, c'est l'influence française en Afrique. Le chemin de fer de la Goulette ne suffit plus et l'on parle déjà d'en faire une tête de ligne en obtenant de nouvelles concessions, telles que celle de Tunis à Tripoli. Le *Bersagliere* espère que la Chambre sera invitée à soutenir par une subvention la société Rubattino qui a si bien mérité de la patrie [3]. L'affaire du câble dont on ne parlait plus revient à flot tout à coup et fait l'objet de

[1] M. Roustan avait fait connaître les intentions de M. Géry par un télégramme du 9 février, 10 h. 45.

[2] Voir ci-dessus nos 196 et 204.

[3] Voir ci-dessus no 204.

plusieurs articles évidemment inspirés. La presse italienne obéit admirablement, comme d'habitude, au mot d'ordre donné. Le refrain de tous les articles c'est que Rome a appris à connaître le chemin de Carthage bien avant que la France n'existât et qu'elle n'a pas oublié. Aucun journal italien n'a songé à se demander si l'Europe verrait avec plaisir le Cap Bon, la Sicile et Messine tomber dans les mêmes mains et une seule Puissance dominer les passages qui unissent les deux bassins de la Méditerranée. Font exception à l'attitude des autres journaux l'*Italia* et l'*Opinione* qui tiennent un langage convenable et politique. Jusqu'ici le *Diritto*, le *Popolo Romano* et la *Perseveranza* ont gardé le silence. Je vous envoie par la poste les articles en question.

Les deux divisions de l'escadre italienne, comprenant cinq cuirassés et deux avisos, sont signalées comme se trouvant à Catane et à Messine. Ce fait n'a cependant rien de particulièrement significatif dans cette saison de l'année.

208.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, VIENNE ET ROME (QUIRINAL).

T. *Paris, 12 juillet 1880, 8 h. 30 soir.*

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a entretenu officiellement de la suggestion de son Gouvernement concernant le Monténégro que vous a fait connaître mon télégramme du 8 de ce mois [1].

J'ai répondu que, sans repousser le mode de procéder proposé par Lord Granville, il nous semblait qu'avant de menacer la Porte ottomane de mesures éventuelles de coercition il serait désirable que l'on fût fixé sur la disposition de toutes les Puissances à s'y associer, parce que toute démonstration qui ne serait pas collective et qui ne témoignerait pas d'une volonté unanime parmi les Gouvernements compromettrait dans les circonstances actuelles l'autorité morale de l'Europe, si nécessaire à maintenir en face de la Turquie; nous étions encore incomplètement renseignés sur les déterminations des Puissances et, quant à nous-mêmes, nous éprouverions quelque hésitation à prendre part aujourd'hui à une manifestation de ce genre, surtout si l'objet devait en être limité au seul règlement des affaires du Monténégro.

[1] Voir aussi ci-dessus n° 199.
Le 8 juillet, à 10 heures du matin, M. de Freycinet avait communiqué par un télégramme circulaire adressé à Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Vienne et Rome (Quirinal) la démarche faite par Lord Granville auprès de M. Challemel-Lacour. Voir (ci-dessus n°s 199 et 205.)

209.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 67. Confidentiel. *Londres, 12 juillet 1880.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

J'ai pris occasion de l'adjudication du chemin de la Goulette qui venait d'avoir lieu[1] pour me rendre vendredi dernier chez Lord Granville et l'entretenir comme vous m'en aviez donné l'ordre de notre situation en Tunisie. Après lui avoir rappelé en quelques mots les nombreuses tracasseries que nous avons eu à essuyer de la part du Consul italien à Tunis et toute une série de faits plus ou moins importants qui témoignent de prétentions que nous ne saurions accepter, je lui ai fait remarquer que l'acquisition du chemin de fer de la Goulette par le sieur Rubattino à un prix fort supérieur non seulement à la valeur du chemin, mais aux ressources de ce personnage, montrait assez qu'il n'était en cette circonstance que l'agent et, pour ainsi dire, le prête-nom du Gouvernement italien[2]. J'ai ajouté que nous voyons avec regret le Gouvernement italien persister dans cette voie, car, si nous sommes prêts aujourd'hui comme nous l'avons toujours été à admettre sur le terrain commercial et économique la libre concurrence des Italiens en Tunisie, nous ne sommes pas moins décidés à y défendre notre position acquise et à ne pas souffrir de partage dans la prépondérance nécessaire que nous y exerçons en matière administrative et gouvernementale. Les prétentions plus ou moins déclarées des Italiens, leurs efforts persistants pour s'immiscer dans la manutention de certains services qui dépendent des pouvoirs publics, comme les télégraphes et les chemins de fer, les procédés par lesquels on s'efforce d'émouvoir contre nous l'opinion publique en Italie à propos de Tunis, comme la lettre récente de Garibaldi, ne sauraient donc avoir aucun résultat utile pour l'Italie et n'auraient d'autre effet que d'altérer à la longue les bons rapports que nous avons eus jusqu'à présent et que nous désirons entretenir avec elle. J'ai ajouté que les droits qui résultent pour nous de notre situation à l'égard de la Tunisie avaient été reconnus en maintes circonstances et dans les termes les plus explicites par le Gouvernement anglais comme par celui de l'Allemagne et que nous espérions bien que le ministère de la Reine partageait à cet égard la manière de voir de celui qui l'avait précédé.

Je crois, m'a répondu Lord Granville, que M. Léon Say n'a pas rendu compte

[1] Voir ci-dessus n° 196. — [2] Voir ci-dessus n°s 204 et 207.

à votre Gouvernement de la seconde conversation que j'ai eue avec lui au sujet de la Tunisie. Lorsqu'il m'en a entretenu la première fois, je n'étais pas suffisamment informé de cette affaire; lorsqu'il y est revenu, je lui ai déclaré et je vous répète que nous ne sommes nullement jaloux de l'influence que la France peut exercer à Tunis et du développement qu'y peuvent prendre ses intérêts. Il me semble qu'il y avait entre les dépêches de Lord Salisbury et celles de M. Waddington quelque différence, même une différence assez grave et que les premières contenaient des réserves qui ne sont pas reproduites dans les autres[1]. Nous ne pouvons pas donner ce qui ne nous appartient pas. Au reste, nous ne sommes pas en état d'avoir un avis sur les différends qui se sont produits entre la France et l'Italie à Tunis. Nous n'y pouvons rien; nous ne pouvons que désirer qu'ils s'aplanissent et que le bon accord règne à Tunis entre les agents des deux pays.

En rappelant sa conversation avec M. Léon Say[2] et en parlant des dépêches de Lord Salisbury et de M. Waddington auxquelles je n'avais fait qu'une très lointaine allusion, Lord Granville ne répondait pas directement à ce que j'avais dit. Il me tenait un discours qui m'a paru arrêté d'avance, et il me laissait voir très clairement un parti pris de neutralité et des dispositions sur lesquelles il n'y a pas à se tromper. Nous ne demandons et nous n'avons rien à demander à Votre Excellence, lui ai-je dit, mais, dans les termes de cordialité où nous sommes avec vous, nous n'avons pas cru devoir vous laisser ignorer la situation fâcheuse qui résulte à Tunis d'un système de chicanes sans raison et de prétentions sans avenir. Nous devons et nous saurons y conserver la prépondérance que la sécurité de nos possessions, les intérêts de nos nationaux et notre dignité nous font une loi de ne pas laisser entamer. Il est peut-être bon qu'on ne l'ignore pas. Au moment où je le quittais, Lord Granville a ajouté que, s'il pouvait nous servir en quelque chose, il le ferait avec plaisir.

210.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 149. *Thérapia, 13 juillet 1880.*

(*Reçue :* Cabinet, 21 juillet 1880; Dir. pol., 23 juillet.)

Le Gouvernement turc s'était adressé il y a quelque temps au Cabinet de Berlin, dans le but d'obtenir l'envoi à Constantinople d'un certain nombre

[1] Voir t. II, 1re série, notamment nos 334, 335, 336 et notes. — [2] Voir ci-dessus nos 150 et 159.

d'officiers allemands qu'il comptait charger de la réorganisation de l'armée ottomane. Si les renseignements qu'on me fournit sont exacts, la demande de la Porte, après quelques hésitations du gouvernement allemand, aurait été accueillie sur l'ordre formel de l'Empereur Guillaume [1].

La mission militaire allemande serait en route, ou sur le point de se mettre en route pour Constantinople.

La bienveillance de l'Empereur d'Allemagne est allée plus loin, m'assure-t-on, et un certain nombre d'employés civils auraient été mis à la disposition de la Porte pour réorganiser les différents services administratifs. Celui de ces fonctionnaires auquel serait confiée l'administration financière est arrivé dimanche à Constantinople.

On a cherché à tenir secrètes les mesures que je viens de signaler et M. Goschen ignorait encore aujourd'hui l'arrivée prochaine d'une mission militaire allemande. Les renseignements que je tenais du Palais même m'ont permis de lui affirmer que son envoi était décidé en principe.

M. l'Ambassadeur d'Angleterre ne m'a pas dissimulé que l'Allemagne choisissait mal son moment pour donner son concours à la réorganisation des forces militaires de la Turquie [2]. L'envoi d'une mission civile lui semblait également peu d'accord avec la déclaration consignée dans le protocole du 11 juillet 1878 et relative à la constitution éventuelle d'une commission financière internationale.

Il est certain qu'en demandant à l'Allemagne un fonctionnaire chargé spécialement de la réorganisation de ses services financiers, la Porte s'est flattée de pouvoir écarter l'éventualité prévue par la protocole précité et l'ingérence de M. Goschen dans les matières qui lui sont familières et qu'on s'attend à le voir aborder. On ne fait pas mystère de ces intentions dans l'entourage du Sultan.

211.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 14 juillet 1880, midi 30.*

Je vous ai adressé hier soir par la valise une dépêche rendant compte d'un long entretien que j'ai eu avec le général Cialdini sur sa demande, au sujet

(1) Voir *Mémoires* du Prince Clovis de Hohenlohe, trad. fr., t. III, Lettre du Prince au Kronprinz, du 15 juillet.

(2) D'après une dépêche (n° 123) de M. Tissot du 29 juillet, le comte de Hatzfeldt aurait «reconnu lui-même l'importance de cette mesure dans les circonstances présentes.»

des affaires de Tunis. Je lui ai exposé notre point de vue que vous connaissez. Je lui ai déclaré qu'à moins de vouloir provoquer des froissements que pour notre part nous déplorerions il était impossible que l'Italie continuât ses tentatives pour porter atteinte, non seulement à notre prépondérance légitime et nécessaire dans la Régence, mais à notre état de possession en ce qui concerne la manutention des principaux services publics. C'est ainsi que les démarches faites pour l'établissement de bureaux et de lignes télégraphiques en concurrence avec le réseau franco-tunisien avaient constitué un acte d'intervention dirigé contre nous. Plus récemment l'appui manifeste prêté à Rubattino pour l'acquisition du tronçon de la Goulette[1], dont le seul intérêt entre les mains d'une compagnie italienne est de fermer l'accès de la mer à la grande ligne française de l'intérieur de la Régence, a témoigné aux yeux de tous de la politique peu amicale pour la France suivie par le Cabinet de Rome.

Vous voudrez bien présenter les mêmes observations à M. Cairoli, le prévenir de l'effet que produisent en France les inexcusables provocations de la presse italienne, et l'éclairer sur les dangers de la situation que les errements suivis depuis quelque temps créent entre les deux pays.

212.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. *Paris, 14 juillet 1880.*

Le Cabinet français est prêt à donner son adhésion[2], mais il désirerait savoir s'il est bien entendu, comme il le suppose, que, le cas échéant les six Puissances agiront pour les frontières grecques comme pour le Monténégro[3],

(1) Voir ci-dessus nos 206 et 207.

(2) Voir ci-dessus n° 199.

(3) Dans une dépêche n° 266 du 15 juillet M. de Freycinet développe le texte de sa lettre à Lord Lyons. Il a dit très nettement à l'Ambassadeur que «le premier point sur lequel il est indispensable pour nous d'être fixé avant que nous puissions souscrire pour notre part à la proposition anglaise, c'est la question de savoir si les six Puissances signataires avec la Turquie du traité de Berlin sont toutes également résolues à s'associer, en cas d'inexécution de l'arrangement Corti après un délai de trois semaines, aux mesures de coercition projetées par Lord Granville pour assurer aux Monténégrins la possession du district de Dulcigno...»

La seconde condition à laquelle la France subordonne son adhésion, c'est que «les Puissances, en entrant dans la voie qui leur serait tracée, se montrent bien décidées à ne pas la déserter le jour où elles auraient à aborder avec la Turquie d'autres questions d'un intérêt plus considérable encore.» Le Gouvernement ne saurait justifier devant l'opinion la participation de la France à l'affaire monténégrine «si nous devons laisser ensuite le Gouvernement ottoman maître de porter impunément un défi à l'Europe dans l'affaire des frontières grecques.»

213.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Sorrente, 15 juillet 1880, 6 h. soir.*

(*Reçu :* 16 juillet, 12 h. soir.)

La nouvelle compagnie Rubattino a été approuvée hier par la Chambre sans discussion. La subvention des services maritimes est augmentée. En outre l'État garantit à la compagnie Rubattino 6 °/₀ de la somme payée pour l'acquisition du chemin de fer de la Goulette ainsi que des sommes dépensées pour améliorations à effectuer sous le contrôle du Ministre des Travaux publics d'Italie. Si les revenus nets dépassent 6 °/₀, l'excédent se partagera entre la compagnie et le Gouvernement italien. Les questions du personnel, organisation, etc., devront être réglées entre la compagnie et le Gouvernement italien, en conformité autant que faire se pourra avec les lois italiennes qui règlent la matière. La compagnie Rubattino ne pourra vendre, ni céder la ligne à qui que ce soit, sans le consentement du Gouvernement italien.

Le journal *Pungolo* dont le directeur est l'ami et le familier du Président du conseil publie un article du maître des plus hostiles contre vous intitulé : « l'Italie à Tunis ». M. Cairoli a voulu se faire un jeu d'user de mauvais procédés à notre égard. Comme je vous l'ai mandé par télégramme et confirmé par dépêche écrite, M. Cairoli m'avait déclaré que l'affaire Rubattino était une affaire d'intérêt privé, que d'ailleurs elle était terminée et qu'il n'y avait plus à en parler.

Je vous envoie par la poste le texte de la Convention Rubattino et celui du rapport. Le journal *la Perseveranza* traite d'imprudente la conduite du Gouvernement italien dans l'affaire Rubattino.

Deux bâtiments italiens ont quitté hier Cagliari pour une destination inconnue. Il serait bon que vous invitiez nos consuls de Cagliari, Messine, Palerme, la Spezzia à vous renseigner directement par le télégraphe sur les mouvements de l'escadre italienne.

M. Cairoli justifiera peut-être la subvention donnée à Rubattino en alléguant que la société Bône-Guelma est subventionnée. Il est à remarquer que la compagnie Rubattino était également subventionnée et que la nouvelle subvention qui lui est donnée s'applique spécialement à la ligne de la Goulette, c'est donc la subvention promise à Rubattino qui a fait pousser les enchères.

214.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 181. *Paris, 16 juillet 1880.*

Je recueille chaque jour de nouvelles preuves des mauvaises intentions que les Italiens nourrissent à notre égard en Tunisie. Il n'y a plus d'illusion à se faire; ce ne sont pas seulement des particuliers ou des agents trop zélés qui cherchent à supplanter notre influence, c'est le Gouvernement lui-même qui entre ouvertement dans la lice et prétend faire valoir sur la Régence des droits soi-disant séculaires. A la vérité on ne s'en explique pas encore en termes aussi nets; on consent bien à reconnaître que nous avons en Tunisie une situation acquise qui mérite quelques ménagements; mais il est facile de discerner, sous l'apparente modération des paroles, le dessein bien arrêté de nous reléguer peu à peu au second plan.

C'est là une situation que nous ne saurions accepter et sur laquelle je me suis exprimé très franchement avec le général Cialdini. Ainsi que je vous l'ai mandé dans ma dépêche du 12 courant[1], j'ai dit à l'Ambassadeur d'Italie que les grands intérêts créés par nous en Algérie ne nous permettaient pas de laisser une autre puissance asseoir son influence en opposition avec la nôtre dans un territoire comme la Tunisie qui est l'annexe naturelle et l'entrée militaire de notre possession africaine. Le jour où une Puissance quelconque dominera dans la Régence, il n'y aura plus de sécurité pour nous en Algérie et l'état de notre colonie deviendra précaire. Je me suis appliqué à bien définir, dans mon entretien avec le général, ce que j'entendais par la prépondérance de notre influence. J'ai voulu prévenir la fâcheuse impression qu'il aurait pu ressentir en croyant que nous désirions bannir les intérêts italiens; en même temps j'ai tenu à ce qu'aucune équivoque ne pût subsister dans son esprit sur la nature exacte de nos prétentions. Je lui ai donc expliqué que dans notre pensée il y avait deux catégories bien distinctes d'entreprises sur lesquelles l'activité des nationaux des deux pays pouvait être tentée de s'exercer, ce que j'appelais les entreprises d'ordre privé et les entreprises d'utilité publique ou qui rentrent habituellement dans le domaine exclusif de l'État.

[1] «Le général, disait M. de Freycinet, dans cette dépêche n° 175, m'a demandé si j'étais disposé à ratifier les assurances qu'il avait reçues de M. Waddington relativement au maintien du *statu quo* en ce qui concerne le rôle joué à Tunis par la France et l'Italie. Des explications qu'il a ajoutées j'ai dû conclure que, d'après lui, ce *statu quo* consisterait dans un équilibre d'influence.»

Parmi ces dernières, je lui ai cité les lignes télégraphiques, les ports, les chemins de fer, etc. Ce sont là des entreprises qui portent la marque essentielle de l'État; quand elles ne sont pas exécutées par lui, elles le sont sous son patronage et sous son contrôle. Il est rare qu'un État civilisé s'en désintéresse. Dès lors, quand le Gouvernement de la Régence n'y veut pas procéder directement lui-même, il doit appeler pour lui confier cette tâche la puissance amie à qui appartient la prépondérance politique dont j'ai parlé. En fait c'est nous qui avons exercé jusqu'ici cette prépondérance, témoin le réseau télégraphique et le chemin de fer de Bône à Tunis. Elle nous revient naturellement, à cause de notre situation en Algérie, et a eu l'assentiment du Bey. Si donc vous tentez de vous substituer à nous, comme vous avez voulu le faire pour le câble télégraphique et comme vous l'avez fait pour le chemin de Tunis à la Goulette, nous considérons que vous marchez sur nos brisées et que fatalement, à un moment donné, un conflit surviendra entre nos deux pays. « Dans le domaine des intérêts privés, ai-je dit au général, liberté absolue entre les Français et les Italiens, disputez-nous la palme, enlevez-la nous si vous le pouvez, nous n'avons rien à dire. Que vous ayez en Tunisie des agents habiles et zélés pour protéger vos nationaux, nous n'avons rien à dire non plus. Mais quand il s'agira des entreprises d'État, de la direction politique de la Régence, nous ne pouvons admettre ce partage, qui serait une mencace perpétuelle pour nous et une source inévitable de conflits. Nous vous demandons de respecter les faits et de vous abstenir de tout ce que nous devons envisager comme des empiètements et, partant, comme des procédés peu amicaux à notre égard ». L'affaire du chemin de fer de la Goulette m'a offert un exemple bien caractéristique pour faire comprendre ma pensée. « C'était là, ai-je dit, une entreprise qui revenait de droit à la France, en possession déjà de la grande ligne d'Algérie à Tunis. En bons voisins, vous auriez dû dissuader vos nationaux de nous faire concurrence sur ce terrain. Mais, en admettant qu'ils l'eussent fait, du moins auriez-vous dû, vous Gouvernement, vous abstenir de les aider et de nous faire échec sous leur couvert. Comment voulez-vous que nous puissions voir ces procédés d'un œil indifférent ? Que diriez-vous si, dans un pays où vous seriez déjà fortement installé, où vous auriez dépensé des capitaux considérables et qui par dessus le marché importerait à votre sécurité, notre Gouvernement venait vous susciter des concurrences et vous infligeait des pertes d'argent et d'influence politique ? »

Ainsi que je vous en ai fait part, le général Cialdini n'a pas contrebattu ces arguments, qui me paraissaient difficilement réfutables. Mais il n'a pas été moins visible pour moi qu'il gardait au fond les mêmes sentiments et que mes raisonnements échouaient contre une sorte de parti pris qu'il apportait d'Italie et qu'il avait reçu peut-être mandat de faire prévaloir. C'est là un point qui doit exciter nos préoccupations; car, si nous laissions le Gouvernement

italien s'engager davantage dans cette voie, le mal pourrait devenir irrémédiable. Je vous invite donc à avoir au plus tôt une conversation très franche avec le Ministre des Affaires étrangères. Vous lui expliquerez en termes amicaux mais fermes comment nous comprenons la situation des deux Gouvernements en Tunisie. S'il se range à notre manière de voir — et il me semble difficile qu'à la réflexion il ne s'y range pas — rien ne troublera la cordialité des rapports que nous désirons vivement maintenir entre les deux pays. Si, au contraire, mal inspiré par une presse plus déclamatoire que sage, poussé par des agents qui veulent accroître leur importance, cédant inconsidérément au désir d'étendre l'influence du nom italien, le Cabinet du Quirinal se montre sourd à vos amicales observations, il est à craindre que dans un délai peu éloigné des froissements graves ne surviennent entre les deux Gouvernements. Je ne puis, quant à moi, laisser dépérir la situation que j'ai trouvée toute faite et le Premier Ministre de Sa Majesté le roi d'Italie a le sens trop droit et l'esprit trop équitable pour ne pas le comprendre.

215.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 199. *Berlin, 16 juillet, 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 21 juillet.)

Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche n° 244 du 9 de ce mois[1], j'ai prié le prince de Hohenlohe de recevoir pour lui-même et de transmettre au prince de Bismarck nos remerciements pour le concours fidèle et efficace que le comte de Solms, plénipotentiaire allemand à la Conférence de Madrid, a donné à notre Ambassadeur, concours auquel M. l'amiral Jaurès attribue en partie la solution satisfaisante enfin obtenue malgré les résistances du Maroc appuyé par l'Angleterre et l'Espagne[2]. J'ai exprimé le désir que le prince de Bismarck sût bien que nous lui sommes réellement reconnaissants de la fidélité avec laquelle le représentant de l'Allemagne s'est attaché à réaliser les promesses d'appui amical que m'avait faites le Chancelier avant l'ouverture de la Conférence et j'ai constaté les heureux effets de notre entente dans l'affaire marocaine comme précédemment dans celles de Grèce, de Roumanie, de Tunis et d'Égypte.

Le prince de Hohenlohe s'est empressé de prendre note des communications que je lui demandais de faire parvenir au Chancelier et m'a promis de les lui transmettre aujourd'hui même, sachant bien, a-t-il ajouté, qu'elles lui seront particulièrement agréables.

[1] Voir ci-dessus n° 203. — [2] Voir ci-dessus n° 189.

216.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 153. *Thérapia, 18 juillet 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet 1880; Dir. pol. 30 juillet.)

J'ai fait part à Votre Excellence, dans un de mes précédents rapports, des termes dans lesquels M. Goschen s'était exprimé, vis-à-vis de moi, au sujet de l'arrivée prochaine à Constantinople d'une mission militaire allemande [1]. M. l'Ambassadeur d'Angleterre n'a pas caché au comte Hatzfeldt la fâcheuse impression qu'il m'avait confiée.

Je ne sais si M. de Novikoff s'est exprimé dans le même sens auprès de notre collègue d'Allemagne ; ce que je puis affirmer, c'est qu'il m'a paru assez préoccupé du concours que l'Allemagne est sur le point de prêter à la Porte pour la réorganisation de ses forces militaires.

M. le comte Hatzfeldt, avec qui j'ai eu l'occasion de causer de l'envoi de la mission militaire allemande, a reconnu lui-même l'inopportunité de cette mesure dans les circonstances présentes et m'a exprimé la conviction personnelle qu'elle ne se réaliserait que lorsque la crise actuelle serait terminée. J'ai quelques raisons de penser que M. l'Ambassadeur d'Allemagne a dû écrire dans ce sens à Berlin [2].

La mission civile, par contre, est sur le point d'être constituée. M. de Wettendorf, Conseiller de Gouvernement, chargé de la partie financière, vient, après un séjour d'une semaine à Constantinople, de repartir pour l'Allemagne où il va recruter des auxiliaires.

[Arrivée annoncée d'autres fonctionnaires allemands.]

[1] Voir ci-dessus n° 210.

[2] Voir à ce sujet dans Clovis de Hohenlohe, *Mémoires*, t. III, une lettre du prince au Prince héritier d'Allemagne ce 15 juillet 1880 (déjà citée dans une note de la pièce n° 210) : «Pour ce qui est des objections soulevées par S. Alt. I. et R. contre l'envoi d'officiers et de fonctionnaires en Turquie, le Chancelier impérial ne croit par devoir les partager. Cette mesure lui paraît avantageuse sous plusieurs rapports. L'amitié de la Turquie peut nous être utile, tant qu'elle est à notre avantage.»

217.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CASSAS, CONSUL DE FRANCE À TANANARIVE.

D. n° 2. *Paris, 19 juillet 1880.*

Votre correspondance politique m'est parvenue jusqu'à la date du 6 mars dernier et du n° 6. J'ai reçu également la lettre par laquelle vous m'avez fait part le 15 avril sous le timbre de la Direction du personnel des raisons qui vous avaient déterminé, dans l'intérêt de votre santé, après avoir assuré le service tant à Tananarive qu'à Tamatave, à vous rendre pour quelques semaines à La Réunion. Mon collègue du Département de la Marine vient de son côté de me donner communication d'un rapport dans lequel le commandant de Vallon lui a rendu compte de votre retour à Madagascar à bord du *La Clochetterie* et de l'utile impression que la présence de ce bâtiment paraît avoir produite sur les représentants du Gouvernement de la Reine et sur la population indigène.

La situation très fâcheuse exposée en détails dans votre correspondance éprouve aujourd'hui une amélioration sensible dont vous vous appliquerez, je n'en doute pas, à prolonger les effets; mais, s'il est permis d'espérer que les obstacles qui ont mis à l'épreuve votre patience et vos forces sont en voie d'aplanissement, les causes mêmes qui les avaient fait naître sont loin d'avoir disparu. Vous aurez comme par le passé à rassurer sur nos intentions pacifiques un Gouvernement prompt à se laisser alarmer par les craintes les moins fondées, à ménager la vanité jalouse d'un peuple peu éclairé, à donner par la modération de votre langage et de vos actes un constant démenti aux allégations contradictoires de ceux qui se croient intéressés à nous dépeindre aux Hovas tour à tour comme des envahisseurs menaçants ou comme une nation dont on peut impunément violer tous les droits.

Vous saurez du moins mettre à profit les circonstances qui se présentent aujourd'hui sous un jour plus favorable pour vous conformer aux directions générales que je vous traçais il y a quelques mois. C'est là et non dans des instructions antérieures de plusieurs années au Traité de 1868 qui consacre l'état actuel de nos relations avec Madagascar qu'il convient de chercher la règle de votre conduite. Vous n'avez pas, vous le savez, à compter sur un recours à la force qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de la République d'autoriser en ce moment. La protection des intérêts nationaux qui vous sont confiés doit résulter à la fois de votre fermeté dans les circonstances où vous pourrez utilement montrer votre résolution d'exiger le

respect dû à nos droits, de votre patience et de votre circonspection dans les cas où vous jugerez qu'un langage sévère n'obtiendrait pas par lui-même des résultats satisfaisants.

En donnant aux prêtres français de la mission de Tamatave l'assurance que les efforts qu'ils consacrent au service de l'influence française conservaient tout leur prix à nos yeux et que comme citoyens français ils continuaient de jouir de la protection accordée à tous nos nationaux, le commandant de Vallon a été le fidèle interprète de la pensée du Gouvernement. Cette protection, étrangère en elle-même aux questions de propagande religieuse, leur est en effet maintenue et vous n'aurez à vous préoccuper dans son exercice que des nécessités d'une situation spéciale sur laquelle j'ai eu récemment l'occasion d'insister.

J'ai appris avec plaisir que dès votre retour à Tamatave M. Pakenham[1] s'était empressé de donner pour l'avenir les assurances les plus formelles de bonne entente avec vous. La correspondance que vous aviez échangée avec lui au sujet des armements des Hovas et qui m'a été communiquée par l'Ambassadeur d'Angleterre n'avait pas été sans me causer quelques regrets ; le ton général de vos lettres était en effet de nature à compromettre les rapports amicaux que nous avons tout intérêt à conserver avec les représentants des Gouvernements étrangers et je me suis mal expliqué les motifs qui avaient pu vous amener, en vous entretenant avec lui de la population de Madagascar, à employer des termes dont le Gouvernement indigène n'aurait pas manqué de ressentir l'injure s'ils avaient été portés à sa connaissance. La courtoisie que vous aurez le soin d'apporter dans vos rapports avec votre collègue loin de vous empêcher de soutenir nos intérêts vous aidera au contraire en dissipant tout soupçon d'inutile rivalité dans l'accomplissement de votre tâche.

Quelles que restent d'ailleurs les difficultés qui l'entourent, cette tâche honorable et laborieuse n'est au dessous ni de votre courage ni de votre patriotisme. Je suis certain que vous y consacrerez non seulement tout votre dévouement professionnel qui m'est connu mais encore les qualités de tact, de modération et d'esprit de suite, indispensables au succès de l'œuvre qui vous est confiée[2].

(1) Le consul anglais.

(2) Dans ses conseils à M. Cassas, M. de Freycinet s'inspire très visiblement des observations que M. de Vallon, commandant de la station de la mer des Indes, avait adressées à l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine : «A Madagascar, écrivait-il, il faut un agent politique calme, patient et tenace, capable de débattre vingt fois la même question, sans emportement ni découragement.» Dans la même dépêche il faisait du consul anglais un éloge qui était une critique par prétérition de l'agent français : «M. Pakenham est un type de cette apparente bonhomie qui semble prendre au sérieux la vanité indigène et ne la blesse jamais, ce qu'elle ne pardonne pas.»

218.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CANCLAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 262. Très confidentiel. *Paris, 22 juillet 1880.*

J'ai reçu les dépêches que M. de Saint-Vallier m'a adressées sous les nos 191 et 203 (1), au sujet de la question des Iles sous-le-Vent et qui me signifient les tendances de l'opinion allemande moins disposée que jamais à se désintéresser des affaires d'Océanie. J'ai pu me rendre également compte des dispositions du Gouvernement lui-même par le récit de l'entretien que notre Ambassadeur a eu à ce sujet avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, notamment en ce qui touche à l'extension éventuelle de notre protectorat de Tahiti aux îles avoisinantes. Tout en prenant soin de réserver pour l'avenir notre entière liberté d'action à cet égard, M. de Saint-Vallier a insisté sur notre ferme intention de demeurer fidèles à l'esprit comme à la lettre des arrangements de 1847, tant que nous n'en aurons pas été déliés par l'Angleterre.

Je ne puis qu'approuver ce langage, il est de tout point conforme aux déclarations que j'avais eu moi-même l'occasion de faire à M. de Radowitz et qui demeurent la fidèle expression de nos vues dans cette question.

Toutefois depuis ma dernière communication à ce sujet, il s'est produit un incident dont il importe que vous connaissiez exactement les phases et la portée. Au moment où M. le Ministre de la Marine, après accord avec mon Département, venait d'adresser au Commandant de nos établissements d'Océanie des instructions conçues dans le même esprit de réserve et de vigilante circonspection dont je m'étais inspiré moi-même dans mes entretiens avec les représentants de l'Angleterre et de l'Allemagne, il recevait de M. le commandant Chessé deux rapports l'avisant d'une complication que l'attitude gardée jusqu'alors par cet Agent était loin de faire prévoir. J'ai l'honneur de vous les communiquer ci-joint pour votre information très confidentielle avec une copie de la lettre de M. l'amiral Jauréguiberry.

Il en résulte que le Commissaire de la République à Tahiti, sur de nouvelles instances du Roi et des chefs de Raïatea, a étendu à cette île notre protectorat

(1) L'Ambassadeur à Berlin signalait les préoccupations de l'opinion allemande à ce sujet, un article malveillant du *Courrier de Hambourg*, reproduit par la *National Zeitung*, une question posée à la Wilhelmstrasse : «Le prince de Hohenlohe m'a demandé hier s'il était vrai que nous nous fussions emparés de Raïatea et me dit que, dans ce cas, il devrait faire des réserves en vue de sauvegarder les intérêts allemands que pourrait léser l'entrée de l'île dans le régime de protectorat de Tahiti.» (Dép. 203 de Berlin du 17 juillet.)

en prenant soin toutefois de subordonner la validité des mesures adoptées dans ce but à l'éventualité de l'abrogation amiable de la convention de 1847. Mais, de quelques réserves qu'il ait été entouré et quelle que puisse être la valeur des considérations d'opportunité qui l'ont inspiré, un tel acte constituait une infraction formelle à des engagements dont un accord avec le Gouvernement anglais peut seul nous délier. Je n'ai pas hésité dès lors à désapprouver la conduite tenue par M. Chessé et à demander à M. le Ministre de la Marine de lui transmettre l'expression d'un blâme formel. J'ai l'honneur de vous adresser également ci-joint, au même titre, une copie de la lettre par laquelle j'en ai avisé l'Ambassadeur d'Angleterre; elle vous fera connaître le point de vue auquel nous nous sommes placés dans cette conjoncture délicate.

Comme vous le verrez, nous sommes prêts à donner à l'Angleterre la satisfaction à laquelle nous reconnaissons qu'elle a droit. Toutefois j'ai cru devoir signaler à son représentant les inconvénients que présenterait le retrait de notre pavillon au point de vue du prestige commun de toutes les Puissances européennes dans ces parages. Si, comme certaines assurances antérieures nous autorisent à l'espérer, le Gouvernement britannique se montre disposé à partager notre manière de voir à cet égard, l'incident, dont il convient d'ailleurs de ne pas s'exagérer les proportions, se trouvera clos par l'acquiescement de l'Angleterre à une combinaison destinée, dans notre pensée, à ménager également les convenances respectives et l'intérêt commun des deux pays en cause. Dans le cas où il en serait ainsi, la complication dont j'ai eu à vous entretenir, si regrettable qu'elle ait pu être elle-même, n'aurait fait, en définitive, que nous fournir une occasion d'attester notre respect pour la parole donnée ainsi que le bon accord existant entre les deux Puissances directement intéressées. Vous devez du reste, pour le moment, considérer cette communication comme étant uniquement destinée à vous tenir au courant de ce qui s'est passé à ce propos entre nous et le Gouvernement qui se trouvait exclusivement appelé à se prévaloir auprès de nous des stipulations de l'arrangement de 1847.

219.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 22 juillet 1880, 7 h. 15.*

N'acceptez pas la discussion sur la comparaison à établir entre ce que nous faisons pour Bône-Guelma et ce que font les Italiens pour Tunis la Goulette.

C'est justement cette assimilation que nous n'acceptons pas et contre laquelle protestent mes précédentes dépêches. Nous admettons les intérêts italiens en Tunisie à l'état privé mais non à l'état gouvernemental. Il faut donc vous maintenir sur le terrain du principe et non entrer dans l'examen des détails. En fait, nous subventionnons en Tunisie 220 kilomètres, dont la ligne de Tunis la Goulette ne faisait évidemment pas partie.

220.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

L. particulière. *Paris, 22 juillet 1880.*

Le général Cialdini est venu me faire ses adieux hier, avant de partir pour Contrexéville. Quoiqu'il parût pressé, j'ai tenu à lui parler de nos affaires de Tunisie. Je lui ai tout d'abord exprimé la pénible surprise que m'avait causée l'intervention du Gouvernement italien dans l'achat du chemin de fer de Tunis à la Goulette. «Ce n'est pas, lui ai-je dit, ce que M. Cairoli avait assuré à M. de Noailles, ni l'application de la théorie exposée bien souvent par le Cabinet français et que l'Italie en d'autres temps avait paru accepter.» Sur la demande d'éclaircissements du général, je me suis appliqué à définir de nouveau les rôles respectifs, tels que nous les comprenions, de la France et de l'Italie dans la Régence. Le général ne m'a pas caché que l'Italie n'admettait à aucun degré cette manière de voir et qu'elle se croyait en droit d'exercer, toute proportion gardée, la même nature d'influence que la nôtre et que nous n'avions pas plus de titres sur la Tunisie que l'Italie elle-même, que c'était là, selon lui, un champ libre également ouvert à l'activité des deux nations[1]. Je m'empresse d'ajouter que toute cette explication a été échangée sur le ton le plus amical et dans des termes de cordialité qu'appellent nos excellents rapports habituels.

Je n'ai pas caché au général le regret que me faisait éprouver cette prétention un peu nouvelle, selon moi, de nos voisins. Je me suis du reste plutôt attaché à dégager la pensée du Gouvernement italien qu'à la combattre, car il était visible que je me heurtais à une résolution arrêtée contre laquelle les raisonnements ne pourraient rien. Ayant donc l'affirmation nette et précise de cette compétition que l'Italie entend faire prévaloir en Tunisie, j'ai dit avec non moins de franchise au général : «S'il en est ainsi, il est inévitable qu'à un moment donné il se produise des difficultés sérieuses entre les deux pays.

[1] Voir ci-dessus n° 219.

La France, depuis [de] longues années, se considère en Tunisie en quelque sorte chez elle. Il n'a tenu qu'à elle de s'annexer ce territoire que l'Allemagne et l'Angleterre lui ont pour ainsi dire offert après le Congrès de Berlin. Elle y a renoncé par un sentiment de modération auquel tout le monde a rendu hommage, mais, elle n'admettra jamais qu'on vienne sur ses brisées et qu'on lui ravisse le domaine où elle s'est installée. » Et comme le général reproduisait ses arguments en faveur de l'expansion italienne; « Savez-vous, ai-je ajouté, ce qui résultera de tout cela ? c'est que vous allez donner à la France l'envie irrésistible de s'annexer Tunis. Quand nos compatriotes verront que des contestations incessantes se produisent avec les Italiens, que votre Gouvernement nous dispute nos chemins de fer, nos télégraphes, veut avoir les ports, en un mot nous entrave dans toutes les entreprises d'État, se met en concurrence avec nous, non seulement dans les intérêts privés, mais au point de vue de l'action politique elle-même, de l'influence gouvernementale, on se dira : « Mieux vaut en finir une bonne foi et prendre la Tunisie d'un coup, cela coupera court aux difficultés ». De sorte, ai-je conclu, que vous amènerez vous-mêmes par trop de convoitises le résultat que vous redoutez le plus, savoir la transformation de la Tunisie en terre française ».

Cette dernière perspective a paru impressionner le général et je ne serais point surpris qu'il en transmît l'écho à son Gouvernement. De votre côté, quand vous vous expliquerez avec M. Cairoli, vous ne devez point négliger de vous maintenir très fermement sur le terrain où je me suis placé vis-à-vis de l'Ambassadeur d'Italie. Sans vous livrer à des récriminations qui seraient pour le moment sans but pratique, vous vous bornerez à constater que les agissements de l'Italie sont de nature à mettre les deux Gouvernements en opposition directe et à précipiter un dénouement que nos voisins auront à regretter. N'abandonnez rien de nos prétentions antérieures et continuez de vous inspirer des instructions que vous avez déjà reçues. Prenez acte avec autant de calme que de fermeté des agressions dont nous sommes l'objet depuis quelques mois et dont l'achat du chemin de fer de la Goulette est un éclatant exemple. En un mot, que rien actuellement n'altère la cordialité de nos rapports avec l'Italie, que pas un mot de votre bouche ne blesse la susceptibilité de nos voisins, mais qu'il soit visible pour eux que nous enregistrons les griefs avec une attention froide et qu'à un moment donné nous ne prendrons conseil que de nos intérêts et de l'opportunité des circonstances.

221.

M. de Canclaux, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 juillet 1880, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. soir.)

M. Odo Russell vient de me dire qu'il a reçu du prince de Hohenlohe un billet par lequel celui-ci lui fait savoir que toutes les autres Puissances étant d'accord pour accepter, sous la double condition à laquelle la France a subordonné sa participation[1], la proposition anglaise relative au Monténégro, le Cabinet de Berlin est disposé à prendre part à la démonstration navale projetée.

222.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 23 juillet 1880, 6 h. 25 s.*

(*Reçu :* à 7 h. 15 s.)

Je viens de voir M. Cairoli avec lequel j'ai eu une assez longue conversation. J'en ai dès le début déterminé le caractère en disant au Président du Conseil que vous m'aviez invité à me rendre auprès de lui pour confirmer la conversation que vous aviez eue dernièrement avec le général Cialdini.

J'ai résumé l'ensemble de cette conversation et signalé les points spéciaux que vous m'avez indiqués[2].

J'ai ajouté, en mon nom personnel, que, témoin de ce qui s'était passé depuis trois mois, je ne pouvais que regretter profondément que, pour des questions qui m'avaient paru n'avoir pour l'Italie qu'un intérêt secondaire, telles que l'exploitation de quelques kilomètres de chemin de fer en Tunisie, on avait été jusqu'à risquer et compromettre les rapports si précieux de bonne amitié entre nos deux pays et que j'étais affligé de voir qu'on avait soulevé dans la presse italienne contre la France une guerre de plume des plus violentes[3].

M. Cairoli m'a répondu qu'il avait déjà adressé un télégramme au général Cialdini dont il avait reçu le rapport; qu'il tenait plus que jamais aux relations

(1) Voir ci-dessus nos 199 et 212. — (2) Voir ci-dessus n° 214. — (3) Voir ci-dessus n° 207.

d'intimité entre la France et l'Italie et que ce serait de sa part faire de la bien petite politique que de compromettre cette intimité pour de mesquines questions.

Il m'a dit et m'a autorisé à vous le dire qu'il ne voulait en rien se mettre en rivalité contre l'influence politique de la France en Tunisie et qu'il se bornerait à y soutenir les intérêts commerciaux de l'Italie.

M. Cairoli est alité. Il espère pouvoir quitter Rome dans deux ou trois jours.

223.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 25 juillet 1880, 5 h. 5 soir.*

(*Reçu :* 25 juillet, 7 h. 5 soir.)

La presse turque ayant parlé d'un télégramme adressé par la Reine Victoria au Sultan, j'ai demandé à M. Goschen si le fait était exact.

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a confié que la Reine venait effectivement d'adresser au Sultan un télégramme dans lequel elle le prie dans son intérêt même de céder aux conseils des Puissances[1].

M. Goschen verra le Sultan demain et insistera dans ce sens auprès de lui.

224.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies.

D. Confidentiel. *Paris, le 26 juillet 1880.*

D'après l'étude de nouveaux documents sur le Tonkin, je crois que votre première idée d'occupation de ce pays était plus juste que celle d'une simple police des embouchures du fleuve, à laquelle s'est rallié le Conseil des Ministres et qui a amené le dépôt du crédit supplémentaire que vous connaissez. A mon sens, il faudrait en revenir à la pensée d'une véritable expédition

(1) La Reine évoque son amitié pour la Turquie et les sentiments du Sultan à son endroit pour lui exprimer « my strong hope that Your Majesty will even at the cost of some self-sacrifice met the united wishes of Europe as to the complete fulfilment of the conditions of the Treaty of Berlin. » (The letters of Queen Victoria. T. III. London, 1928, in-8°).

aboutissant à une solide occupation du fleuve jusque dans sa partie supérieure. D'après les derniers témoignages qui m'ont été fournis, trois mille hommes suffiraient et on serait largement rémunéré des frais par le produit de la douane sur les ports de commerce du fleuve. Il n'y aurait aucune complication à redouter du côté de la Chine qui verrait même volontiers qu'on la soulageât de la police intermittente qu'elle fait actuellement aux embouchures pour protéger son commerce de Canton. Enfin l'Allemagne m'a fait savoir qu'elle verrait sans aucune jalousie que nous implantions notre domination sur le Tonkin. Dans ces conditions, je pense qu'il conviendrait de préparer un projet de loi destiné à prendre la place du crédit supplémentaire précité et dans lequel on aborderait de front l'idée d'une occupation du fleuve Rouge. Si vous partagez cette manière de voir — qui est un retour à votre propre conception, je vous prierais de vouloir bien élaborer ce projet de loi que nous soumettrons au Conseil et au Président de la République après les vacances vers la fin de septembre. Je tiens à votre disposition, pour le cas où il pourrait vous intéresser, le dossier que j'ai réuni en dernier lieu sur le Tonkin.

225.

M. de Montebello, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. Confidentiel. *Londres, 26 juillet 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juillet; Dir. pol. 29 juillet.)

J'ai reçu les deux dépêches du Département sous les n^os^ 265 et 271 ainsi que les copies des lettres adressées par Votre Excellence au marquis de Noailles relativement à la question de Tunis. Sachant que l'Ambassadeur d'Italie avait à différentes reprises depuis quelques jours abordé ce sujet avec le Principal Secrétaire d'État, j'ai cru utile d'en entretenir moi-même Lord Granville. J'ai le regret de dire que j'ai trouvé, au début de notre entretien surtout, la même indifférence qu'avait déjà signalée M. Challemel-Lacour[1]. Lord Granville s'est tenu sur une complète réserve quant à la part que pourrait prendre l'Angleterre dans cette question. J'ai été fort surpris de la façon dont il a tout d'abord cherché à diminuer l'importance des faits en s'appliquant à établir que les exagérations assez naturelles de quelques particuliers dont les intérêts se trouvaient directement en cause pouvaient expliquer l'émotion un peu trop vive que nous avions ressentie depuis quelque temps et surtout à l'occasion de la récente adjudication du chemin de fer de la Goulette à Tunis. Une fois engagé sur ce terrain où j'ai cru bon de ne pas l'arrêter trop brusque-

(1) Voir ci-dessus n° 209.

ment, il m'a dit que le général Menabrea lui avait affirmé de la façon la plus catégorique que dans cette dernière circonstance comme dans celles qui s'étaient présentées jusque là, l'Italie n'avait eu d'autre but que celui de protéger et d'assurer le libre développement de son commerce et de son industrie, sans avoir même l'arrière-pensée de combattre notre situation politique dans la Régence. J'ai pu entrevoir enfin les termes mêmes dont le général Cialdini s'était servi auprès de vous dans l'entretien dont vous avez rendu compte au marquis de Noailles et constater que la leçon avait été faite à l'Ambassadeur d'Italie à Londres comme au général Cialdini[1]; enfin, selon l'expression de Lord Granville, le général Menabrea se serait beaucoup plaint de nous.

Il m'a été facile de répondre et les dernières dépêches de Votre Excellence m'en fournissaient les moyens; j'ai fait observer à Lord Granville que si la conduite de l'Angleterre avait depuis quelques mois montré moins d'hésitation, si elle était aujourd'hui moins indifférente, l'Italie ne songerait pas à se prévaloir, comme elle cherche à le faire, de la sympathie et même de l'appui de l'Angleterre; Lord Granville ne pouvait pas prendre au sérieux ce qu'il venait de me dire et soutenir sincèrement qu'un but uniquement commercial guidât l'Italie quand elle nous donnait au contraire des preuves fréquentes et incontestables des mauvaises intentions qu'elle nourrit à notre égard; que si l'Angleterre voulait seulement faire nettement comprendre à l'Italie qu'elle ne saurait avoir aucune raison de compter sur son appui moral et lui faire sentir tous les dangers qui pouvaient résulter dans l'intérêt général de l'Europe de la politique qu'elle suit vis-à-vis de nous en Tunisie, la situation serait bien vite replacée et sincèrement replacée sur le terrain qu'elle n'aurait jamais dû quitter, celui des intérêts commerciaux et du développement de l'industrie; que dans ces limites une concurrence ne pourrait que profiter à la Tunisie et ne nous causerait aucun ombrage.

Lord Granville, changeant alors assez brusquement de ton après avoir, ainsi que je viens de le dire, développé une thèse pour ainsi dire convenue d'avance et à laquelle il était facile de voir qu'il ne croyait pas fermement, m'a avoué confidentiellement que le langage de Sir A. Paget actuellement en congé à Londres donnait raison jusqu'à un certain point à notre façon d'apprécier la conduite de l'Italie; que les dispositions de cette Puissance s'étaient aujourd'hui modifiées, mais que pendant quelque temps, cédant à la pression du parti avancé et voulant lui donner quelque satisfaction, le Cabinet de Rome avait encouragé, sur beaucoup de points, des aspirations d'un ordre politique en cherchant à les couvrir sous le voile de ses intérêts commerciaux. J'ai cru comprendre que Lord Granville avait écrit à ce sujet à Lord Lyons en lui rendant compte en détail des impressions recueillies de la bouche de son

[1] Voir ci-dessus, n° 214 et note et n° 220.

Ambassadeur à Rome et dont il n'a fait que me donner à moi-même un très faible aperçu. Bien que cette dépêche, à laquelle le Principal Secrétaire d'État a dû se référer en écrivant aujourd'hui à Paris, ait eu un caractère très confidentiel, Votre Excellence pourrait peut-être amener M. Adams à lui en parler. En tous cas cet aveu de Lord Granville, après la forme qu'avait prise, au début, notre entretien, m'a paru assez frappant.

Comme je revenais encore avant de le quitter sur l'intérêt qu'il y aurait non seulement pour cette question spéciale, mais encore pour toutes celles qui s'agitent en ce moment en Orient, à ce que la sympathie de l'Angleterre nous fût acquise et qu'aucun refroidissement ne vînt altérer l'accord qui doit plus que jamais exister entre toutes les Puissances, Lord Granville m'a affirmé de la façon la plus formelle, en me chargeant de le dire à Votre Excellence, qu'il n'avait jamais prononcé un seul mot qui pût donner à l'Italie le droit de penser que l'Angleterre eût pour elle la moindre préférence; qu'il aurait soin de le répéter puisqu'il lui semblait que quelque doute subsistait encore à cet égard. Mais je n'ai pu obtenir davantage; ce que le Cabinet de Londres cherche aujourd'hui à établir, c'est son impartialité absolue dans cette question, en évitant avant tout de se compromettre.

226.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Adams, Chargé d'affaires d'Angleterre à Paris.

L. particulière. *Paris, 27 juillet 1880.*

Je m'empresse de vous faire connaître que le Gouvernement français adhérera au projet de note collective [que vous] avez bien voulu me communiquer de la part de Lord Granville aussitôt que vous m'aurez transmis l'avis officiel que toutes les Puissances sont d'accord pour appliquer au règlement des frontières grecques le même procédé qu'au règlement des frontières monténégrines[1]. Dans la pensée du Gouvernement français, l'assistance à prêter éventuellement au Prince de Monténégro doit consister dans une simple «démonstration navale» dans laquelle les pavillons des six grandes Puissances seront représentés.

[1] Voir ci-dessus, n° 221.

227.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 192. *Paris, 27 juillet 1880.*

[Commentaires de presse sur l'envoi éventuel de fonctionnaires allemands en Turquie et de quelques officiers français en Grèce[1].]

L'incident relatif aux fonctionnaires allemands est aujourd'hui sans portée possible. Le Cabinet de Berlin, pour couper court à toutes les conjectures, a cru devoir déclarer spontanément aux autres Cabinets que le départ de ces fonctionnaires serait différé jusqu'à ce que les affaires de Monténégro et de la Grèce aient été définitivement réglées. Dans la communication qu'il m'a faite à cet égard, M. de Radowitz ne m'a pas caché le ferme désir du prince de Bismarck d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à la simple apparence d'un manque d'accord entre les Puissances sur un point quelconque de leur action commune. Ainsi tombent les interprétations erronées de cet incident qui n'aurait jamais dû occuper, à ce point de vue, l'attention.

Quant à la mission militaire française en Grèce, dont le principe avait été décidé longtemps avant que la situation eût pris sa physionomie actuelle, on sait également qu'elle n'a à aucun degré le caractère d'une intervention plus ou moins déguisée dans les différends qui peuvent surgir entre la Grèce et la Porte. Il s'agit là d'un de ces bons offices comme nous en avons rendu si souvent à l'un et à l'autre de ces deux pays.

[Ces incidents ont servi à souligner la communauté d'intentions entre les Puissances pour la loyale exécution du Traité de Berlin.]

228.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 295. *Paris, 4 août 1880.*

Le Ministre d'Angleterre est venu ce matin m'entretenir de la part de son Gouvernement du désir qu'aurait Lord Granville de nous voir, pour la proposition de la note que les Puissances devront sans doute adresser à la Porte

[1] Voir ci-dessus, n° 216 et note.

au sujet des frontières grecques[1], prendre la même initiative que la Grande-Bretagne vient d'assumer en ce qui concerne le Monténégro[2]. M. Adams a eu soin de rattacher cette suggestion à l'intérêt particulier que la France a montré dès l'origine à la Grèce; mais j'ai cru pouvoir inférer de la vivacité de ses instances que le Cabinet anglais, en offrant de partager ainsi la responsabilité, n'était peut-être pas uniquement animé par un sentiment de déférence pour nos sympathies.

J'ai répondu à M. le Ministre d'Angleterre que je devais assurément me réserver d'examiner la proposition dont il venait me faire part et d'en parler à M. le Président de la République. J'ai ajouté que cependant, à première vue, je ne la trouvais pas entièrement conforme à l'idée générale que je m'étais faite des situations réciproques. D'une part en effet, s'il était exact que la France, au Congrès de Berlin et depuis, avait témoigné de la bienveillance à la Grèce, notre rôle spécial nous semblait être naturellement arrivé à son terme par suite des résolutions unanimes adoptées dans la dernière Conférence.

Par le fait même de la signature collective de l'acte final, il n'existait plus de proposition française pour la solution de la question grecque mais une décision européenne. L'Europe s'était assimilé notre pensée et l'avait concentrée dans un document qui est son œuvre commune : l'entente des Puissances s'était subtituée à notre initiative et nous n'avions point désormais d'action spéciale à exercer[3].

D'autre part, je croyais devoir rappeler à M. Adams que la démarche de l'Angleterre relative au Monténégro n'est pas un acte isolé, qu'elle se relie à l'ensemble des *desiderata* que le Cabinet de M. Gladstone, dès son arrivée aux affaires, a soumis à tous les Cabinets. En présentant ce programme nettement défini, en prenant spontanément l'initiative de signaler les trois questions qui s'y trouvaient renfermées et de demander pour les résoudre le concours de toutes les Puissances[4], le Gouvernement anglais n'avait pu méconnaître qu'il s'engageait à poursuivre l'œuvre dont il avait démontré l'urgence et qu'il

(1) En réponse à une communication du 27 juillet par laquelle la Porte avait cherché à éluder les propositions de la Conférence de Berlin. (Voir ci-dessus, n° 187.)

(2) Le 3 du présent mois une communication collective fut adressée à la Porte par les Ambassadeurs. Cette note portait que, dans le cas où l'engagement d'avril ne serait pas exécuté dans le délai de trois semaines, les Puissances comptaient que la Porte se joindrait à elles pour aider le Prince de Monténégro à prendre possession du district de Dulcigno, conformément au second projet.

Le 5, la Porte reçut officieusement communication d'un mémoire indiquant la rectification de frontière projetée à l'est du lac de Scutari (Projet d'instruction pour l'amiral commandant la station de la Méditerranée, rédigé par l'amirauté et communiqué à Paris le 31 août).

(3) «La conférence de Berlin, dira encore M. de Freycinet à M. Adams, le 13 août, vient de prononcer une décision finale en harmonie avec nos désirs. Dès lors l'Europe nous a déchargés de notre mandat bénévole; elle s'est approprié nos vues, elle s'est donné la mission d'en poursuivre l'exécution.»

(Dép. 305 *bis* du 14 août de M. de Freycinet à M. Challemel-Lacour.)

(4) Voir ci-dessus, n°s 105, 113 et 117.

assumait l'honneur de proposer successivement la série des actes collectifs qui lui paraîtraient les plus propres à résoudre les difficultés qu'il avait indiquées lui-même. Les Cabinets ont donc dû s'attendre à ce que sur les trois points dont il s'agit l'Angleterre les saisit de propositions formelles; elle a réalisé cette attente en ce qui touche le Monténégro et il semblait qu'elle seule était autorisée à agir dans le même ordre d'idées pour les affaires grecque et arménienne. Nous n'avions pas plus que tout autre Gouvernement à nous substituer à elle dans le développement de son plan général et nous ne paraîtrions pas plus fondés à nous occuper particulièrement de la Grèce que ne le paraîtrait par exemple la Russie, sous prétexte de voisinage, à prendre les devants pour les réformes en Arménie. En un mot l'ensemble de ces questions devait à mes yeux rester dans le domaine de l'Angleterre dont l'initiative était actuellement acceptée de toute l'Europe. L'opinion publique ne s'expliquerait pas un changement de rôle aussi imprévu.

Enfin et dans un autre ordre d'idées, je répondais que si la France, dans la situation qui résulte pour elle des événements, ne doit certainement pas s'abstenir de faire connaître ses dispositions, d'indiquer ses préférences et d'agir de concert avec tous les Cabinets, du moins l'Angleterre me semblait mieux placée que nous en ce moment pour se mettre en avant et pour exercer son influence. En acceptant la note relative au Monténégro, nous avions montré combien nous étions disposés, d'accord avec les Puissances, à accepter son impulsion et à seconder ses efforts pour le maintien de la paix en Orient.

Je vous engage à vous exprimer dans le même sens avec Lord Granville s'il vous fait la communication que M. Adams m'a transmise; car la réflexion m'a confirmé dans la pensée que j'ai ainsi exprimée à M. le Ministre d'Angleterre et M. le Président de la République à qui j'ai exposé mon sentiment a bien voulu y donner son entière approbation.

229.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. Confidentiel. *Londres, 5 août 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 août; Dir. pol. 11 août).

Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui au Foreign Office avec Sir Charles Dilke et qui éclaire, ce me semble, d'un certain jour les dispositions actuelles du Gouvernement anglais, relativement aux affaires orientales. Après l'avoir entretenu du sujet qui m'avait amené à le voir et qui n'avait rien de commun avec les affaires d'Orient, j'allais me retirer, lorsqu'il m'a exprimé brusquement sa surprise de

ce que vous aviez décliné l'honneur, qui selon lui vous revenait de droit, de rédiger la note sur la Grèce[1]. Le Gouvernement anglais, en vous faisant cette offre, croyait, m'a-t-il dit, que vous l'accepteriez avec empressement et il lui paraissait regrettable que la France perdît par cet excès de timidité l'occasion de se faire une grande situation en Orient. Il n'y a, lui ai-je répondu, nulle timidité à ne pas se charger d'une tâche qui ne revient pas plus à la France qu'à toute autre Puissance; il y a simplement circonspection et une circonspection bien naturelle de la part d'un Gouvernement qui n'entend pas se laisser entraîner plus loin qu'il ne veut aller. Reprenant son thème avec plus d'insistance, il m'a dit que cette circonspection même ne s'expliquait pas, car il n'y avait nul danger de guerre. Si, comme cela était probable, la pression morale restait sans effet, il y avait des moyens matériels de forcer la Turquie à céder, comme par exemple de *la prendre par l'argent,* peut-être d'occuper quelques points de l'Asie Mineure; mais cette pression matérielle n'était nullement la guerre. Je lui ai fait observer qu'il ne dépendait pas tout à fait de ceux qui se chargeraient d'exercer cette pression matérielle, qui n'est pas la guerre, d'empêcher à leur gré qu'elle le devînt; la Turquie, toute ruinée qu'elle soit, est encore guerrière et fanatique, et rien ne dit que, réduite au désespoir, elle ne commencerait pas la guerre. La laisserait-on, provoquée par cette pression matérielle, attaquer, écraser la Grèce? Sir Charles, au lieu de me répondre, m'a dit alors que si la Turquie ne prenait pas au sérieux la démonstration maritime des Puissances et si elle résistait, c'était la faute de la France, de ses réserves, de sa résolution plus d'une fois répétée de n'en pas venir à l'action; résolution et réserves dont la Turquie est très bien instruite, car elle est tenue au courant de tout par son agent à Rome, à qui une personne en mesure d'être parfaitement informée (peut-être un membre du Cabinet) ne laisse rien ignorer. Comme je lui disais qu'il me paraissait impossible que la Turquie se fût trompée sur la portée véritable des démonstrations dont il était question : comment, a-t-il repris, ne s'y serait-elle pas trompée, puisque je m'y suis trompé, puisque nous nous y sommes trompés nous-mêmes? L'Angleterre, tout en voulant la paix, avait été sérieuse et n'avait jamais écarté de ses prévisions l'éventualité d'une action effective. Je n'ai pas relevé la contradiction qu'il semblait y avoir entre cette déclaration, véridique ou non, et la résolution de ne pas aller au delà d'une pression matérielle qui ne fût pas la guerre, mais j'ai fait remarquer à Sir Charles que, si telles étaient les dispositions du Gouvernement anglais, la France avait bien fait, elle avait agi loyalement et sagement de dire nettement et à plusieurs reprises où elle entendait s'arrêter. Après m'avoir dit que M. Gladstone n'était pas homme à reculer, il m'a demandé si la France était résolue à ne rien faire quand la Grèce ferait

[1] Voir ci-dessus, n° 228.

la guerre au mois d'octobre prochain, car elle la ferait et la France, en renonçant à ses objections contre la mobilisation, semblait y donner son assentiment. Je ne pense pas, ai-je répondu, que l'abandon des objections que nous avons faites ait cette signification[1]; je ne pense pas non plus que la Grèce fasse la guerre; mais si, imprudente ou mal conseillée, elle venait à s'y engager, elle serait certainement mal venue de s'en prendre à nous des déceptions ou des disgrâces que son imprudence pourrait lui attirer.

Dans le cours de cette conversation qui n'avait pas un caractère positivement officiel, mais qui avait lieu au Foreign Office et dont j'abrège beaucoup le résumé, Sir Charles Dilke s'est exprimé avec moins de réserve que ne l'eût sans doute fait Lord Granville. Il m'a dit beaucoup de choses que le Principal Secrétaire d'État n'eût certainement pas dites. Je ne sais si le Cabinet de Londres incline vers les mesures décisives aussi vivement qu'il a plu à Sir Charles Dilke de me le laisser entrevoir et si l'étonnement qu'on éprouve au Foreign Office des dispositions pacifiques de la France est aussi grand qu'il me l'a dit. Je ne puis toutefois m'empêcher de penser que, si ce que m'a dit Sir Charles Dilke n'exprime pas des résolutions arrêtées dans le Cabinet, ses paroles reflètent jusqu'à un certain point des dispositions qui s'y sont fait jour et des idées qui y trouvent des partisans[2].

[1] M. de Freycinet écrivait le 3 août à M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires à Athènes (D. 66) : « Je vous invite à continuer de donner au Cabinet d'Athènes les conseils de prudence et de sagesse qui sont conformes à ses véritables intérêts, comme aux exigences de la situation générale. »

[2] Le 9 août, M. Challemel-Lacour donne une note différente (D. 74) : « Je viens de voir Lord Granville chez lequel je dînais hier et qui m'avait exprimé le désir de causer aujourd'hui avec moi. Je n'ai remarqué chez lui aucune trace de l'impression que votre refus de rédiger la note à la Turquie sur la Grèce paraissait avoir produit au premier moment et que Sir Charles Dilke m'avait exprimé si vivement il y a quelques jours. Au contraire Lord Granville m'a dit que, puisqu'il ne vous convenait pas de vous charger de la rédaction de cette note, l'Angleterre s'en chargerait sans difficulté, la seule chose importante étant, selon lui, de savoir non pas qui rédigerait la note, mais ce qu'elle contiendrait... La véritable préoccupation de Lord Granville était, à ce qu'il m'a semblé, de savoir si les dispositions de la France envers la Grèce étaient aussi changées que le disait le *Times* avant-hier. Je l'ai rassuré à cet égard. Je lui ai dit que le Gouvernement français ne songeait nullement à abandonner la position qu'il avait prise, qu'aujourd'hui comme au Congrès de Berlin et comme à la Conférence, il était tout à fait favorable à la Grèce et qu'il était résolu à soutenir, de concert avec toutes les Puissances, les décisions de la Conférence relativement aux frontières grecques, jusqu'à l'emploi de la force exclusivement. »

230.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 6 août 1880, 11 h. 10 m.*

(*Reçu :* 8 h. s.)

M. Maccio a fait hier une longue visite au Bey et lui a remis, d'ordre et au nom de son Gouvernement, une protestation écrite contre la concession éventuelle du chemin de fer de Radès[1]. Il a demandé que la question fût déférée à une commission arbitrale, composée d'Italiens et de Tunisiens, qui, d'après les termes de l'acte de concession du chemin de fer de la Goulette, doit statuer sur les différends entre le Bey et la compagnie. S. A. n'a pas adhéré à cette demande.

M. Maccio a attaqué l'avis émis par le comité consultatif et a déclaré ne pas vouloir le reconnaître parce qu'il aurait été formulé sous la pression du Premier Ministre. Celui-ci a protesté et le Bey a pris sa défense avec vivacité. Le Bey voudrait soumettre la question à l'arbitrage des Puissances européennes. Mais je m'y oppose.

Le bruit court que trois navires de guerre italiens arriveront mardi à la Goulette. Sans pouvoir rien affirmer à cet égard, je crois utile que notre pavillon se montre ici le plus tôt et sur le plus de bâtiments possible.

J'envoie un long courrier au Département par le bateau italien d'aujourd'hui.

Des communications télégraphiques très actives s'échangent entre Rome et le consulat d'Italie.

[1] Radès, sur la Méditerranée, au sud du lac de Tunis. Le chemin de fer partant de Radès ouvre un accès de la mer à Tunis. M. de Freycinet avait été satisfait de cette concession. «Je vois dans cette décision, écrivait-il le 5 août à M. Roustan (Dép. 31), un gage assuré de succès pour une entreprise dont nous attendons les meilleurs résultats pour le maintien de notre influence, et dont les avantages nous seraient au besoin démontrés par l'opposition même de l'agent italien.»

231.

M. de Canclaux, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 7 août 1880, 2 h. 5 soir.*

(*Reçu :* 4 h. soir.)

Dans une conversation que j'ai eue avant-hier avec lui, le prince de Hohenlohe m'a dit que rien n'était arrêté en ce qui concerne l'époque de l'envoi des officiers allemands en (*sic*) Constantinople [1]; qu'on avait quelque peine à former le personnel de cette mission, peu d'officiers capables se montrent disposés à quitter, au moins temporairement le service de l'Allemagne, pour revêtir l'uniforme turc et que, d'ailleurs, dans les circonstances présentes, il n'y avait pas lieu de se hâter.

232.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 7 août 1880, 5 h. s.*

Deux cuirassés arriveront devant Tunis du 10 au 12 courant; un troisième bâtiment se joindra à eux vers le 15 ou le 16 [2]. Ils stationneront jusqu'à la fin du mois, époque où ils seront remplacés par une division de l'escadre de la Manche. Profitez de leur présence pour enlever la concession du chemin de fer de Radès et ensuite, s'il se peut, la concession du port.

[1] Voir ci-dessus, n^{os} 216 et 227

[2] Voir ci-dessus, n° 230; un télégramme d'Athènes, 9 août, 11 h. 5, annoncera à M. de Freycinet que : « l'amiral Pritzbuer a quitté ce matin à 10 heures la rade de Phalère à destination de Tunis avec les deux cuirassés *la Provence* et *la Jeanne d'Arc.* »

233.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Tunis, 10 août 1880.*

Mes dernières dépêches vous mettent complètement au courant de la situation[1]. Elle est grave et le deviendrait plus encore, si nous devions subir et accepter un échec. Les Italiens ne gardent plus de ménagements. Leur vice-consul à la Goulette, avec les ingénieurs de Rubattino, va à Radès, prend des mesures, lève des plans. On dirait en un mot que ce sont eux qui vont faire le chemin de fer. Leur langage dépasse en audace celui de leurs journaux, ce qui n'est pas peu dire. Voici un nouveau premier Cagliari de *l'Avenir de Sardaigne* dû à la même plume que celui que je vous ai transmis dernièrement. Les uns l'attribuent à M. Maccio, les autres à l'avocat Maggiorani qui est parti pour Rome mercredi dernier en passant par Cagliari, et dont il reproduit fidèlement le langage au sein du comité consultatif.

J'ai écrit au Bey pour lui faire entrevoir la possibilité de mesures militaires qui seraient prises par nous du côté de la terre. Je vous envoie ci-joint copie de cette lettre. Il faut que l'on s'aperçoive ici que nous avons plus de moyens d'action que les Italiens. Jusqu'ici on ne s'en est pas rendu compte suffisamment.

En général on pousse le Bey (qui n'y est déjà que trop enclin) à se dérober pour nous mettre en face des Italiens et on lui persuade qu'alors nous reculerons. C'est une tactique fort dangereuse comme vous le voyez.

[Les bâtiments italiens n'ont pas encore paru.]

Le Bey est très agité; le Conseil des Ministres siège tous les jours malgré le Ramadan. Au fond, tous sentent que nous avons raison, mais ils ont peur que nous ne soyons pas les plus forts.

[Affaires diverses.]

(1) Voir ci-dessus, n° 230.

234.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étangères,

à M. Albert Grévy, Gouverneur général de l'Algérie.

L. particulière. Très confidentiel. *Paris, 12 août 1880.*

Nous aurions un grand intérêt à ce qu'une démonstration *importante* et *bruyante* de troupes ait lieu sur la frontière de Tunisie, sans franchir la frontière, bien entendu (1). Je vous serai reconnaissant d'y faire procéder le *plus tôt possible* et de vouloir bien m'en aviser par télégramme par ces simples mots :

« Instructions sont données en conséquence de votre lettre du 12 courant. »

235.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 14 août 1880, 11 h. 35 m.*

(*Reçu :* à 1 h. s.)

Le *Diritto,* journal officieux, la *Riforma,* organe de M. Crispi, et quelques autres feuilles italiennes se livrent sur le discours de M. Gambetta à Cherbourg (2) à des commentaires qui causent une certaine émotion dans les cercles de Rome. Les journaux se plaisent en effet à voir dans les paroles de M. le Président de la Chambre la menace d'une prochaine revanche de la France contre l'Allemagne, et ils déclarent que la pensée de la revanche, qui depuis dix ans est vivace dans le cœur de tous les Français et qui a été soigneusement dissimulée jusqu'à ce jour, s'est pour la première fois manifestée solennellement et officiellement par l'organe de M. Gambetta.

Le *Diritto* laisse entendre au Cabinet de Berlin que, puisque la France

(1) Voir ci-dessus n° 233.

(2) Le 10 août, pendant un voyage où le Président de la Chambre des Députés avait accompagné le Président de la République.

déclare compter sur le lendemain, il serait utile de l'obliger à ne compter que sur «aujourd'hui».

Les tentatives de la presse italienne pour amener entre la France et l'Allemagne un conflit dont l'Italie pourrait profiter pour satisfaire ses projets ambitieux ne sont pas nouvelles et elles n'ont, surtout en ce moment, rien qui doive nous surprendre.

236.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 14 août 1880, 11 h. 40 m.*

(*Reçu :* 7 h. s.)

Le Bey nous offre le port à Tunis [1] et j'ai obtenu qu'il joignît à cette offre la concession des chemins de fer de Bizerte et de Sousse. Il s'engage en outre à ne donner aucune concession de chemins de fer à l'Italie. Il a ajouté de lui-même que les Italiens l'ont trop fait..... avec ce bout de chemin de fer pour qu'il puisse jamais leur en accorder d'autres. Le monopole résulte d'ailleurs pour nous en fait de la concession des deux lignes précitées.

J'ai réservé votre approbation et j'ai insisté pour Radès. Mais il est évident pour moi que le Bey est lié de ce côté par quelques engagements maladroits.

Mon avis personnel serait d'accepter ces offres que je considère comme très supérieures à notre demande primitive. Bien que le Bey m'ait engagé sa parole en présence de mon interprète, je vous prie de ne considérer ces concessions comme définitives que lorsqu'elles auront été reproduites dans la lettre que j'ai demandé au Bey de m'écrire aujourd'hui même [2].

237.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Vienne, 16 août 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 août; Dir. pol., 21 août.)

La visite que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne a faite à Ischl, dans le courant de la semaine dernière [3], ne pouvait passer inaperçue; mais il

[1] Voir ci-dessus, n° 232.

[2] Dans un autre télégramme du même jour, 8 heures du soir, M. Roustan annonce qu'il a reçu une lettre du Bey confirmant les offres faites le matin.

[3] Il avait quitté Gastein le 9 août, avait rencontré l'Empereur d'Autriche à Obertraun le 10 et s'était rendu avec lui à Ischl pour en repartir le 11. Le 10 au soir le Prince Milan de Serbie avait dîné avec les deux Empereurs.

ressort de toutes les informations que j'ai pu recueillir à ce sujet qu'aucun observateur sérieux n'a attaché à l'entrevue des deux souverains une signification politique bien précise. Il était parfaitement naturel qu'en achevant sa cure de Gastein l'Empereur Guillaume s'arrêtât à Ischl, qui en est peu éloigné et où la Cour passe la saison d'été, pour faire visite à l'Empereur et à l'Impératrice d'Autriche. D'autre part, l'absence des Ministres qui tiennent entre leurs mains les fils de la politique des deux États exclut l'idée de toute combinaison importante.

[Il ne faut sans doute y voir qu'une manifestation de l'entente très intime établie entre l'Allemagne et l'Autriche. M. de Montmarin ne pense pas que la présence du maréchal de Moltke à Ischl ait une signification plus précise.]

238.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Tunis, 17 août 1880.*

J'ai reçu les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire, l'une de Sorrente le 29 juillet et l'autre de Paris le 10 août. Je n'ai pu répondre immédiatement à la première parce que je me trouvais, dans ce moment là, au plus fort de la crise que nous venons de traverser et qui a fini heureusement comme vous l'aurez déjà appris. Nous avons le port non à Radès[1], mais à Tunis, ce qui coûtera un peu plus cher mais vaudra beaucoup mieux sous tous les rapports. Le chemin de fer de Radès à Tunis n'aurait pu lutter contre la concurrence de la batellerie du lac et le transit des marchandises de Radès à Tunis nous échappait aussi bien qu'il échappe en ce moment entre Tunis et la Goulette au chemin de fer Rubattino.

Nous avons en outre la concession des lignes de Tunis au Sahel (Sousse) et de Tunis à Bizerte[2]. C'est le monopole *de fait* des chemins de fer puisque nous rayonnons désormais de Tunis par trois voies se dirigeant vers le nord-ouest, l'ouest et le sud-est. Il n'y a place pour personne entre elles d'autant plus que la concession comporte privilège pour la construction de toute autre voie dans un rayon de 50 kilomètres des deux côtés de chacune de ces trois lignes. Je vais du reste tâcher de faire formuler le monopole, même en principe, puisque le Département paraît y tenir.

C'est là un succès considérable et qui a dépassé mes espérances. Nous le

[1] Voir ci-dessus, n° 230. — [2] Voir ci-dessus, n° 236 et la note 2.

devons non seulement au langage énergique et aux démonstrations de notre Gouvernement, mais aussi aux prétentions et aux maladresses inouïes des Italiens qui ont fini par exaspérer le Bey, qui me l'a dit lui-même. M. Maccio lui écrit et lui parle sur un ton d'une violence révoltante. Je n'ai garde de m'en plaindre et je désire seulement que cela dure le plus longtemps possible.

J'ai obtenu ce que nous désirions et en outre les remerciements du Bey qui m'a exprimé avec effusion le plaisir qu'il avait à traiter avec moi plutôt qu'avec M. Maccio qui, dit-il, lui tient sans cesse un langage menaçant et inconvenant. En effet je n'ai exercé ostensiblement aucune espèce de pression. Je me suis borné à dire au Bey que notre escadre du Levant était venue pour faire respecter sa décision que nous comptions obtenir favorable, étant sûrs de notre bon droit et de son équité. J'ai ajouté que la présence de ces cuirassés [1] était la sanction de la garantie que j'avais déjà donnée à Son Altesse *contre tout danger et toute indemnité*. Il a compris à demi mot et s'est exécuté. Mais, pour le chemin de fer de Bizerte, il y a eu beaucoup de *tirage*.

Voilà le résultat acquis et je suis heureux doublement en voyant qu'il est tout à fait conforme au plan que vous m'exposez dans votre dernière lettre et que le Ministre m'a communiqué de son côté par télégrammes. Je ne regrette plus Athènes, car je doute qu'il m'eût été donné d'y faire une campagne aussi heureuse et aussi fructueuse pour les intérêts français.

[M. Roustan considère que les difficultés graves sont écartées. — Détails sur les agissements de quelques personnalités italiennes.]

239.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

T. *Montauban, 18 août 1880, 10 h. 8 matin.*

D'après les dernières nouvelles de Tunis, je pense qu'il y a lieu de suspendre toute démonstration par terre et par mer [2]. Si vous partagez cet avis, donnez des instructions en conséquence à Gouverneur général Algérie et à Marine.

(1) Voir ci-dessus, n° 232. — (2) Voir ci-dessus, nos 232 et 234.

240.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, MINISTRE DE LA MARINE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 89. *Tunis, 20 août 1880.*

(*Reçu :* Cabinet 26 août.)

J'ai reçu les deux télégrammes de Votre Excellence en date des 18[1] et 19 de ce mois, et j'ai l'honneur de lui confirmer ma réponse envoyée d'hier, et qui s'est croisée avec la seconde dépêche à laquelle elle répondait par avance. Je ne vois plus d'utilité à opérer de concentration de troupes sur la frontière[2] après que le Bey a fait droit à toutes nos demandes. Il y a entre cette démonstration militaire et la démonstration navale cette différence que la seconde peut être considérée comme un acte comminatoire à l'égard des tiers autant que du Bey, et c'est justement ce qui arrive aujourd'hui, tandis que le mouvement des troupes ne peut guère menacer que la Régence.

Ces mesures, prises pour la première fois, ont produit ici un très grand effet. Le Bey a senti que nous avions sur lui des moyens d'action de diverse nature et autrement forts que ceux dont peut disposer l'Italie. Je ne crois pas m'avancer en affirmant qu'il ne s'était pas suffisamment rendu compte jusqu'ici de cette différence. Quant à nos voisins, ils auront compris par ces dispositions que nous étions fermement résolus à ne pas leur céder le terrain dans cette circonstance, et il faut espérer que cette conviction servira à leur inspirer plus de modération à l'avenir.

D'après les renseignements qui me viennent d'Algérie, les préparatifs militaires qui avaient été ordonnés ont produit également une grande impression de ce côté de la frontière.

[Un télégramme adressé à M. Maccio par l'agent consulaire d'Italie à Constantine semble s'y rapporter.]

En ce qui concerne la présence de l'escadre, je ne puis que renouveler le vœu exprimé dans la dépêche d'hier, à savoir que nos bâtiments soient maintenus ici, jusqu'à ce que nous sachions sûrement que l'Italie, dont l'irritation doit être extrême, s'il faut en juger par celle de sa colonie tunisienne, a renoncé à intervenir ici. Agir autrement serait inquiéter le Bey et lui inspirer des doutes sur nos résolutions. Il est nécessaire en tout cas que la *Reine Blanche* continue à faire jusqu'à nouvel ordre le service de la station après le départ de l'amiral de Pritzbuer.

[1] Voir ci-dessus, n° 239.

[2] Voir ci-dessus, n° 234. L'amiral Jauréguiberry, qui fut chargé de l'intérim du ministère des Affaires étrangères pendant un voyage de M. de Freycinet à Montauban et son séjour à Luchon, du 15 août au 15 septembre, et M. de Courcel auraient été disposés à prolonger cette démonstration militaire, si M. Roustan l'avait jugée indispensable.

(Lettre particulière de M. de Courcel à M. de Freycinet du 18 août.)

241.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, MINISTRE DE LA MARINE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 136. *Rome, 20 août 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 août; Dir. pol. 28 août.)

La nouvelle parvenue hier soir à Rome que le Bey de Tunis avait accordé de sa propre volonté à la compagnie de Bône-Guelma la concession du port et de la ligne de Bizerte, ainsi que de celle de Tunis à Sousse, en échange de la ligne de Radès [1], a été accueillie avec la plus vive satisfaction à la Consulta.

Le ton des journaux parus ce matin est absolument différent de celui que j'ai signalé hier à Votre Excellence [2] et les éloges qu'ils nous décernent avec autant de conviction qu'ils nous injuriaient hier prouvent à quel point on redoutait en Italie la possibilité d'un conflit avec la France. Le *Diritto,* organe ministériel, déclare qu'il faut oublier les questions irritantes du passé, et ne plus songer qu'à éviter à l'avenir toutes celles qui pourraient troubler les rapports amicaux qui unissent la France et l'Italie, que le Bey est maître chez lui et qu'il a le droit d'accorder telle concession qu'il lui plaira, pourvu que cette concession ne viole pas des engagements formels antérieurement souscrits par lui, qu'il serait injuste d'en vouloir à la France de chercher à étendre son influence commerciale et à favoriser les entreprises de ses nationaux, tout aussi bien qu'à l'Italie d'aider au développement des intérêts italiens dans la Régence.

[Analyse de journaux italiens.]

242.

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, MINISTRE DE LA MARINE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 22 août 1880, 5 h. 45 soir.*

Veuillez faire entendre confidentiellement à la Porte ottomane qu'elle doit renoncer à tout espoir d'obtenir de nouveaux délais dans la question du Monténégro [3]. Il est absolument indispensable qu'elle se décide à donner aux

[1] Voir ci-dessus, n° 236.

[2] M. de Freycinet avait déclaré profondément regrettables «les déclamations passionnées auxquelles elle (la presse italienne) se livre depuis quelque temps contre notre politique.» (Dép. n° 208 *bis,* de Paris à Rome du 14 août.)

[3] Une note collective, conforme aux propositions anglaises sur le Monténégro (voir ci-dessus, n°s 205 et 226) avait été remise à la Porte par les ambassadeurs le 3 août. Néanmoins la Turquie cherchait à différer la remise de Dulcigno. (Note du Chargé d'affaires de Turquie au Quai d'Orsay du 19 août.)

Puissances une garantie de sa bonne foi et de sa bonne volonté en procédant dès à présent à la remise de Dulcigno par un commencement d'exécution bien caractérisé. Si elle n'accorde pas aux Cabinets une satisfaction immédiate sur ce point, une démonstration des six escadres alliées devant le littoral albanais est inévitable. Les Puissances les plus amies de la Turquie et les plus désireuses d'écarter une semblable éventualité se trouvent liées par l'accord que les notes identiques du 3 août ont consacré, et personne ne songe à se dédire de l'engagement contracté en commun.

Je vous serai obligé de me renseigner sur les dispositions du Gouvernement turc.

243.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 25 août 1880, 8 h. 35 matin.*

(*Reçu :* 1 h. s.)

Le Consul d'Italie a demandé la concession de la ligne de Tunis à l'Ariana au Bey qui l'a refusée en alléguant le privilège qu'il vient de nous accorder[1]. M. Maccio a écrit à Son Altesse une lettre par laquelle, en invoquant le traité de commerce italien, il proteste contre tout monopole acccordé au détriment des intérêts italiens. Le Bey m'a fait donner communication confidentiellement de cette lettre et je lui ai envoyé un projet de réponse. La lutte se transporte sur un terrain où nous avons l'avantage du droit et de la possession. Mais nous avons besoin plus que jamais de veiller et de résister.

244.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à l'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 25 août 1880, 7 heures soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45 soir.)

Nous venons de signer la note collective relative aux affaires grecques[2]. Elle sera remise demain.

(1) Voir ci-dessus, n^os^ 236 et 241.

(2) Voir ci-dessus, n^os^ 228 et 229. Le 21 août (télégramme à M. Tissot de 4 h. 30 s.) M. de Freycinet avait autorisé M. Tissot à signer une note transmise de Londres à M. Goschen.

245.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

T. *Bayonne, 26 août 1880, 5 heures soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45 s.)

J'approuve entièrement les trois dépêches adressées à M. Adams le 21 août[1]. Vous avez bien fait de rappeler nettement que nos forces navales ne seront en aucun cas autorisées à s'associer à des actes de coercition matérielle, et que, si les autres commandants passaient outre, le commandant français aurait l'ordre de se retirer immédiatement. Cette mention est d'autant plus opportune que Lord Granville affecte de ne pas prendre au sérieux nos déclarations antérieures dans le même sens.

Le langage et l'attitude de M. Challemel-Lacour dans la dépêche du 24 courant me paraissent également satisfaisants. Nous devons avoir toujours pour objectif dans nos communications les trois points suivants : 1° en aucun cas, nous ne nous associerons à l'emploi de la force. Nous avons toujours eu en vue une action collective essentiellement diplomatique, laissant aux événements le soin d'en développer l'efficacité, ainsi que l'indique notre circulaire du 16 avril ; 2° nous jugerions préférable, si la Turquie veut réellement céder une partie du territoire, notamment Dulcigno, de commencer par en prendre possession, sauf à continuer de négocier pour le surplus ; 3° si finalement les Puissances persistent à faire une démonstration navale, nous ne nous séparerons pas d'elles dans un acte qui est pour nous l'affirmation publique de notre accord, mais nous n'irons pas plus loin.

Il convient qu'à l'occasion M. Challemel-Lacour ait bien présent à l'esprit tout l'enchaînement afin de pouvoir montrer à quel point notre politique a été liée et conséquente depuis le début.

[M. de Freycinet pense qu'il convient d'ajourner la publication de sa dépêche relatant sa conversation avec M. Adams, en présence des dispositions de Lord Granville].

[1] Par l'amiral Jauréguiberry, qui était chargé de l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

246.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, MINISTRE DE LA MARINE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 141. Confidentiel. *Rome, 26 août 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Le Chargé d'affaires de Russie m'a rapporté *confidentiellement* une conversation qu'il a eue hier avec le comte Maffei au moment de son départ pour Belgirate : M. Chévitch, ayant demandé au Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères où en était la question de Tunis, celui-ci lui a répondu qu'il espérait qu'elle entrait en voie d'arrangement, et que, pour sa part, il comptait insister vivement auprès de M. Cairoli et de M. Cialdini pour qu'on renouvelât à la France l'assurance que l'Italie ne songeait nullement à lui disputer l'influence politique qu'elle est en droit d'exercer en Tunisie, que le seul désir du Cabinet de Rome était de favoriser le développement commercial des Italiens et non de prendre une situation politique dans la Régence. J'ai tenu à rapporter sans retard à Votre Excellence cette conversation qui s'accorde avec d'autres renseignements que j'ai recueillis sur les intentions actuelles de la Consulta à notre égard. Évidemment, le Gouvernement italien espérait intéresser à sa cause l'Angleterre et l'Allemagne, et comme il a échoué dans ses tentatives, et qu'il a vu que la France ne s'est pas laissé intimider par les menaces des journaux italiens, il feint de renoncer, quant à présent du moins, à ses espérances sur la Tunisie, en laissant toutefois la presse entretenir une certaine surexcitation contre nous dans l'opinion publique. Dans les cercles diplomatiques, où l'on a suivi avec soin les phases de toute cette question tunisienne, on attend avec impatience le résultat des Conférences de Belgirate(1) et de Monza,(2) et l'on espère que le Gouvernement italien comprendra qu'il est de l'intérêt de son pays de ne pas compromettre, par la réalisation de certaines ambitions que rien ne justifie, les bons rapports qui doivent exister entre la France et l'Italie.

(1) Entre le comte Maffei, le Président du Conseil et le général Cialdini.

(2) Entre ces personnages et le Roi (c'est ce qui résulte d'une dépêche 140 de Rome du 25 août).

247.

M. DE FREYCINET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

T. *Bayonne, 28 août 1880, 11 heures matin.*

(*Reçu :* 12 h. 45 s.)

Pour M. Roustan.

« Je vous félicite de l'habile énergie que vous avez montrée et des résultats que vous avez obtenus, tant au point de vue de la concession du port que du monopole des chemins de fer. Continuez dans la même voie. Ne vous laissez influencer par aucune provocation de M. Maccio. Soyez très prudent; évitez de blesser les Italiens, ménagez leur amour-propre, mais ne reculez pas d'une semelle dans la défense de nos droits. Je vous soutiendrai énergiquement[1] ».

248.

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, MINISTRE DE LA MARINE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CANCLAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 298. Confidentiel. *Paris, 30 août 1880.*

La persistance avec laquelle, depuis quelque temps, les feuilles publiques des différents pays se sont occupées des affaires de Tunis m'engage à vous adresser ci-joint un certain nombre de pièces, dont la lecture vous fournira, sur ce sujet, d'utiles renseignements.

Vous n'ignorez pas que la grande ligne de chemins de fer qui dessert l'intérieur de la Tunisie et qui doit mettre la capitale de ce petit État en communication directe avec le chef-lieu de nos territoires d'Algérie, a été entreprise depuis quelques années et est actuellement exploitée par une compagnie française, dite de Bône-Guelma. Ce réseau intérieur a nécessairement besoin d'être complété par un tronçon qui lui ouvre, en Tunisie même, un débouché sur la mer et telle semblait être la destination naturelle de la petite ligne qui relie la ville de Tunis située comme vous le savez, au fond d'une lagune, avec la station côtière de la Goulette. La compagnie de Bône-Guelma était effectivement, depuis plusieurs mois, en pourparlers avec la Société anglaise propriétaire du chemin de la Goulette[2], quand s'est produite la concurrence inopinée de la compagnie italienne dirigée par M. Rubattino.

[1] Voir notamment ci-dessus, n° 236. — [2] Voir ci-dessus, n° 196.

La dépêche de M. de Freycinet au marquis de Reverseaux, en date du 14 de ce mois[1], vous permettra d'apprécier les conditions dans lesquelles opérait M. Rubattino et qui lui ont assuré, au détriment de la compagnie française, l'acquisition du chemin de fer de Tunis à la Goulette. Par elle-même, la possession de cette ligne de banlieue ne présentait à l'acquéreur aucun avantage commercial, eu égard surtout au prix exorbitant auquel elle a été payée. Mais elle barrait l'accès de la mer. L'adjudicataire italien avait donc recherché et obtenu ce résultat purement négatif en soi, mais manifestement contraire à l'intérêt de nos nationaux de mettre en échec l'administration des grandes lignes intérieures de la Tunisie.

La compagnie de Bône-Guelma dut aussitôt se préoccuper des moyens de parer aux inconvénients de la situation qui lui était faite. Son droit d'accéder à la mer n'était pas contestable et il avait été formellement reconnu par le Bey de Tunis lui même. Elle sollicita donc de ce Prince la concession d'une petite ligne qui longeant le bord de la lagune par le côté sud eût abouti à Radès, localité située près de l'issue de cette lagune même et favorable à la construction d'un port de commerce. Je crois superflu d'entrer dans le détail des objections qui furent élevées, avec une violence extrême, au nom des acquéreurs du chemin de la Goulette, contre la réalisation de ce plan, qu'on représentait comme portant atteinte à leurs droits et leur créant une concurrence illégitime. Par esprit de transaction, notre Chargé d'affaires à Tunis, appelé à soutenir devant le Gouvernement local la cause de ses nationaux, renonça pour eux à la concession demandée et accepta une combinaison différente[2]. Vous en trouverez le détail dans les rapports de M. Roustan auxquels je me borne à vous référer. Il suffit de constater ici que les arrangements pris d'accord avec le Bey assurent aux intérêts français une satisfaction convenable, tout en donnant le gage des dispositions conciliantes apportées de notre côté dans la négociation de cette affaire.

[1] M. de Freycinet s'était expliqué sur l'affaire Rubattino dont M. Cairoli avait dit au marquis de Noailles, dans les premiers jours de mai, qu'elle était une affaire d'intérêt privé. Le Gouvernement français s'était abstenu d'intervenir entre cette compagnie et ses concurrents français. Or, «au jour de l'adjudication, la compagnie Rubattino poussa les enchères jusqu'à un prix qui n'était nullement en proportion avec la valeur de la ligne de la Goulette et qui dépassait notablement ainsi la mesure des ressources connues de l'adjudicataire. L'explication de ce résultat inattendu ne tarda pas à être donnée : le Gouvernement italien faisait voter d'urgence par le Parlement une loi qui accordait une garantie d'intérêt à tous les frais faits ou à faire pour l'acquisition et la mise en état du chemin de fer acheté par M. Rubattino. Ce dernier n'avait donc agi qu'avec l'encouragement et l'appui financier du Gouvernement royal.»

[2] Voir ci-dessus, n° 236.

249.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 333. *Paris, 30 août 1880.*

J'ai reçu de M. Tissot une dépêche dont je crois utile de vous communiquer la copie ci-jointe. Elle était accompagnée du texte de la réponse turque à la note collective du 3 août [1], concernant la question monténégrine, que vous connaissez déjà et elle relate l'impression générale produite par cette réponse parmi les Ambassadeurs des Puissances. Ainsi que vous le remarquerez, le sentiment qui paraissait prévaloir dans le corps diplomatique à Constantinople, au moment où écrivait M. Tissot, n'était pas défavorable à une acceptation des offres formulées par la Porte [2]. Les représentants des différents Gouvernements étaient surtout sensibles à l'avantage de terminer pratiquement les discussions relatives à la frontière monténégrine.

Nous pensons, nous aussi, vous le savez, qu'il eût été sage de prendre acte dès le premier jour de la proposition de la Turquie de remettre Dulcigno au Monténégro, sauf à différer ou même à abandonner le débat sur la partie de la délimitation située à l'est du lac de Scutari. Vous n'ignorez pas que de ce côté la commission spéciale instituée en vertu du Traité de Berlin n'avait pas pu aboutir à un accord définitif. D'autre part, le tracé qui a été concerté à Constantinople au moment de la remise de la note collective du 3 août n'a fait l'objet que d'une communication purement officieuse à la Porte ottomane ainsi que vous avez pu le voir dans la dépêche de M. Tissot du 6 août comprise dans l'envoi qui vous a été adressé le 18 sous le n° 311. Dans ces conditions c'était aller au devant de discussions inévitables et d'une perte de temps nécessairement préjudiciable à l'intérêt que les Puissances avaient en vue que de vouloir exiger impérativement l'adhésion absolue et intégrale du Gouvernement turc à une proposition qu'il était en droit de considérer comme encore insuffisamment définie à son égard.

[Quel que soit le sentiment particulier du Cabinet français, il désire marcher d'accord avec le Cabinet de Londres.]

(1) Voir ci-dessus, n° 228 et note.

(2) Par sa réponse du 18 août transmise à Paris par M. Tissot (n° 184) la Porte cédait Dulcigno, mais réclamait un nouveau tracé à l'est du lac de Scutari.

250.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Adams, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris.

L. Confidentiel. *Paris, 2 septembre 1880.*

En vous faisant connaître que nous sommes disposés à nous associer à l'Angleterre et aux autres Puissances pour l'envoi d'instructions identiques aux commandants des différentes escadres appelées à opérer de concert dans l'Adriatique, j'ai l'honneur de vous transmettre, par une lettre sous la date de ce jour même, la rédaction à laquelle il nous serait permis de souscrire dans cette vue, et qui, sauf quelques amendements de détails, est calquée sur le texte joint à votre communication du 31 août[1]. Nous n'avons pas pu nous dissimuler qu'un semblable projet d'instructions, tout en excluant l'éventualité d'un débarquement, laissait ouverte la possibilité d'un bombardement de Dulcigno ou de tel autre fait de guerre. Cependant, comme j'ai dû vous le marquer expressément par ma lettre du 21 août, le Gouvernement de la République ne saurait, dans les circonstances actuelles, accepter pour sa part la responsabilité d'un recours à des actes de coercition matérielle[2]. Nous n'avons pas voulu rappeler nos réserves à ce sujet dans un acte ostensible, qui pourra tomber dans le domaine de la publicité; mais nous nous sommes crus obligés d'en avertir le commandant de notre division navale, et des instructions confidentielles ont été préparées pour lui dans ce sens[3].

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie, dont je vous serai obligé de donner connaissance au Gouvernement de la Reine, à titre strictement confidentiel.

[1] Ce texte était celui des instructions préparées pour l'amiral en chef de l'escadre anglaise de la Méditerranée. La note remise par M. Adams avait pour objet d'y rallier la France. Le 1er septembre (télégr. 9 h. 30) la France envoya à Londres une adhésion de principe.

[2] Voir ci-dessus, n° 245.

[3] Le texte des instructions adressées en conséquence au contre-amiral Lafont et celui des instructions confidentielles furent communiqués le 9 septembre à M. Tissot.

Le même jour, parlant à M. de Montmarin, Chargé d'affaires à Vienne, de la démonstration devant Dulcigno (Dép. 232), le Ministre des Affaires étrangères lui dit que la France avait exclu de ses prévisions l'éventualité d'un recours aux actes de coercition matérielle, et que cette réserve avait été inscrite dans les instructions confidentielles du contre-amiral Lafont. Pareil langage fut tenu à M. Challemel-Lacour dans une dépêche confidentielle du 1er septembre, n° 334.

251.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 3 septembre 1880, 4 h. 45, soir.*

Vous êtes autorisé à signer d'accord avec les représentants des autres Gouvernements à Constantinople le Protocole[1] constatant que les Puissances s'interdisent de rechercher aucun avantage exclusif en poursuivant l'exécution du Traité de Berlin.

252.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Ternaux-Compans, Chargé d'affaires de France à Athènes.

D. n° 73. *Paris, 3 septembre 1880.*

Votre dépêche du 18 août dernier contient un intéressant exposé des sentiments que manifeste la presse hellénique et me fournit, en outre, quelques renseignements sur les dispositions dont M. Tricoupis semble aujourd'hui animé. D'après vos observations, la majorité du peuple grec commencerait à penser que le meilleur moyen d'assurer le succès de la combinaison approuvée par la Conférence de Berlin serait de prendre une attitude belliqueuse, même au risque de s'exposer éventuellement à un échec militaire, et l'on s'imaginerait volontiers à Athènes qu'en agissant ainsi on pourrait avoir l'espoir d'amener les Puissances à intervenir activement dans le sens des vœux qu'elles ont été unanimes à formuler. Quant au Premier Ministre du Roi Georges vous avez, me dites-vous, des raisons de croire qu'il penche de plus en plus vers la politique d'action dont il s'était montré partisan dès le lendemain de la Conférence[2].

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous l'écrire, nous estimons que la Grèce commettrait une faute grave si elle se laissait entraîner à des actes de provocation qui fourniraient à la Turquie des prétextes pour accentuer sa résistance

(1) Qualifié par les Anglais de «protocole d'abnégation.» (Télégr. de Thérapia, 2 septembre, 10 h. 40 s.). — (2) Voir notamment ci-dessus, n° 202.

aux désirs de l'Europe[1]. Vous ne manquerez pas pour cette raison de continuer à représenter aux conseillers du Roi combien de certaines imprudences pourraient compromettre la cause hellénique, à laquelle nous ne cessons pas de prendre un vif intérêt.

Nous ne saurions méconnaître que les dispositions révélées par les journaux d'Athènes répondent, dans une certaine mesure, aux exigences de la situation et il n'est guère possible de contester au Gouvernement grec le droit de se préoccuper du développement des forces dont il dispose en prévision des difficultés qui surgiront sans doute le jour où la rectification de frontière, dont le principe a été sanctionné par les Puissances, pourra être réalisée. A ce point de vue, la nation hellène fera donc bien de se préparer à toute éventualité; mais il n'importe pas moins qu'elle s'applique en même temps à dominer tout mouvement d'impatience et qu'elle se résigne à attendre quelque temps encore la solution pratique à laquelle elle aspire.

Nous avons la ferme conviction que l'arrêt des Gouvernements qui se sont associés à nos efforts en faveur du peuple grec sera exécuté dans un avenir peu éloigné, et la France ne cessera pas, pour ce qui la concerne, de travailler à hâter ce résultat en profitant de toutes les occasions qui lui permettront de faire tourner à l'avantage de la Grèce le bon vouloir de l'Europe.

253.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, 4 septembre 1880, 3 h. 15 soir.

M. Adams m'annonce que le Cabinet de Londres, en accusant réception des projets que nous lui avons transmis, propose de donner à l'amiral anglais des instructions supplémentaires pour lui prescrire, au cas où il serait appelé au commandement des escadres combinées, de ne convier le commandement de la division française à aucun acte et de ne prétendre à exercer sur lui aucune autorité en contradiction avec les instructions du Gouvernement de la Répu-

(1) Le 8 juillet alors que les Puissances discutaient la question des limites gréco-turques, M. Tricoupis pensait que les réserves auraient pu être appelées sans éveiller les susceptibilités du Gouvernement ottoman. Il conformerait toutefois «sa conduite aux conseils que nous lui donnons», faisait savoir à 8 h. 30 du soir, le Chargé d'affaires de France à Athènes. Le 16 juillet (télégr. d'Athènes, de 8 heures du soir), il déclarait accepter la ligne frontière fixée par la Conférence de Berlin. Mais la Grèce faisait des préparatifs militaires. «Les décrets appelant les réserves et convoquant la Chambre pour le 8-20 septembre, avait télégraphié M. Ternaux-Compans le 4 août, à 4 h. 50 s., seront en conséquence publiés demain ou après.»

blique[1]. Lord Granville déclare d'ailleurs qu'ayant reçu l'adhésion des autres Puissances au texte qui nous a été communiqué en dernier lieu il craindrait d'occasionner de nouveaux retards en rouvrant la discussion à ce sujet.

J'ai répondu à M. Adams que nous étions sensibles à l'offre amicale de l'Angleterre en ce qui concerne la ligne de conduite qui serait tracée à l'amiral anglais dans ses rapports avec le commandant de la division française, mais que nous avions chargé nous-mêmes nos agents diplomatiques de saisir les Puissances[2] du projet amendé rédigé par nous dans l'intention de nous rapprocher autant que possible du texte proposé par l'Angleterre.

J'ai ajouté que nous persistions à considérer l'identité d'instructions comme désirable, et que nous avions l'espoir que ce résultat pourrait être obtenu si le Cabinet de Londres voulait faire savoir aux autres Gouvernements qu'il n'a point d'objection de principe contre l'amendement du projet anglais dans le sens des modifications demandées par la France.

Je vous prie de tenir de votre côté le même langage au Cabinet de Londres. La concession qu'il nous fait par son offre d'instructions supplémentaires équivaut dans la pratique à l'acceptation de nos réserves. Il serait donc préférable à tous points de vue de consacrer l'entente commune par l'adoption définitive d'un même texte.

254.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Tunis, 10 septembre 1880.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 août et j'espère que celles que je vous ai écrites le mois dernier vous seront exactement parvenues. J'en ai envoyé une à de Courcel et j'ai adressé l'autre à Paris, au ministère, où je vous croyais de retour d'après ce que vous me disiez dans votre avant-dernière lettre.

L'état aigu a cessé ici, mais, comme vous vous en êtes bien rendu compte, nous n'en sommes pas quittes et à la première occasion tout sera à recommencer. Les journaux officieux italiens ont d'ailleurs seuls désarmé. Les autres

(1) Voir ci-dessus, n° 250.

(2) Par une note du 2 septembre où on lit notamment ceci : «Nous adopterions volontiers pour notre compte les nouvelles instructions préparées par l'Angleterre, sous la réserve de certaines modifications relatives surtout à la direction des mouvements des escadres combinées et l'exercice du commandement suprême.»

sont toujours très violents. Après avoir réclamé mon rappel à cor et à cri, on semblerait se contenter aujourd'hui de me voir partir en même temps que M. Maccio. A ce sujet je voudrais bien que l'on sût que non seulement je n'ai jamais désiré le départ de mon collègue d'Italie, mais que je le verrais même s'éloigner avec regret, car je suis convaincu qu'aucun autre agent italien ne pourrait parvenir à se rendre aussi désagréable au Bey. Quant à mes relations personnelles avec M. Maccio, elles ont été et sont toujours parfaitement correctes. A la réception du Beïram, il y a huit jours, il n'a guère causé qu'avec moi et comme si rien ne s'était passé. En dessous, il m'attaque de toutes les façons, mais en face il se montre toujours très poli, même prévenant. Quoi qu'en disent les journaux italiens et quelques-uns des nôtres, je n'ai contre lui aucune inimitié personnelle. Nous étions dans les meilleurs rapports à Beyrouth, bien que nous eussions eu un petit choc en Égypte en 1865. Depuis son arrivée ici, j'ai fait tous mes efforts pour continuer nos bonnes relations de Syrie. C'est lui qui a cherché la guerre, excité par son entourage, comme je vous l'ai dit : on a voulu me faire passer pour *italophobe*. C'est absolument faux et la plupart des Italiens d'ici savent bien à quoi s'en tenir à cet égard. J'ai fait avoir le Djebel Rour aux Italiens. Je les fais placer constamment dans notre chemin de fer qu'ils préfèrent au leur, dans nos compagnies de navigation. L'agent des bateaux Valéry, à Tunis, est italien. Celui des bateaux Péreire, à la Goulette, également italien. Je les protège spécialement. Mon médecin, mon pharmacien, mon vétérinaire, mes fournisseurs, mon valet de chambre sont tous *italiens*. Les Français auraient réellement le droit de s'en plaindre. Voilà mon «italophobie»!

[Appréciations de M. Roustan sur quelques sujets italiens établis à Tunis.]

Les Débats ont du reste publié dans ces derniers temps de bons articles sur la question tunisienne qui n'étaient pas de lui [1] naturellement. Notre presse a donné avec assez d'ensemble et fait preuve de patriotisme et d'esprit politique. Mais il ne faudrait pas qu'elle désarmât complètement et crût la question réglée. Je vois avec peine certains journaux, dans un but de conciliation, parler de partage d'influence sinon de territoire. Nous n'avons rien à partager ici.

Excusez mon griffonnage. J'ai peu de temps et beaucoup de choses à vous dire.

[1] «lui» s'applique au correspondant des *Débats*.

255.

M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, le 16 septembre 1880, 8 h. 30 soir.*

Le Cabinet de Londres, sur la suggestion de M. Goschen, est d'avis que la rectification de frontières, indiquée dans la note qui a été remise aujourd'hui même à la Porte ottomane[1], devra faire l'objet d'un arrangement spécial entre la Turquie et le Monténégro, ainsi que d'un Protocole par lequel les représentants des Puissances déclareront accepter ledit arrangement comme amendement aux clauses du Traité de Berlin.

Nous ne pouvons qu'approuver cette manière de procéder; elle est conforme à celle qui avait été adoptée au mois d'avril pour la combinaison Corti, et il nous paraît qu'il y a lieu de suivre entièrement ce précédent pour sanctionner la combinaison nouvelle. Je vous autorise en conséquence à vous concerter avec vos collègues pour arrêter d'accord avec la Sublime Porte les termes de l'arrangement qu'il s'agit de conclure et pour signer le Protocole qui le confirmera.

Il est bien entendu que l'accomplissement de cette formalité ne doit retarder en rien la remise effective de Dulcigno. Vous vous rappellerez d'ailleurs que, si la Porte nous donne satisfaction entière sur le littoral de l'Adriatique, nous n'avons nulle intention d'élever des difficultés pour la délimitation à l'est du lac de Scutari, et que nous sommes prêts à accepter de ce côté la base de l'*uti possidetis*, comme la Turquie l'a demandé, si les autres Puissances y consentent.

256.

L'Amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 20 septembre 1880.

J'ai l'honneur de vous adresser l'extrait d'une lettre de M. le contre-amiral Lafont, au sujet de la situation des affaires devant Dulcigno.

A bord du *Suffren*, Gravosa, 16 septembre.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les commandants des diverses divisions navales ont été convoqués par l'amiral Seymour à une conférence ayant pour objet

[1] Cette note datée du 15 septembre et remise le 16 est publiée dans les *Documents diplomatiques. Affaires du Monténégro*, n° 8, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXXX.

Elle était une réponse à la note turque du 18 août (voir ci-dessus, n° 249).

Elle n'accordait qu'une seule modification, du côté de Dinosi, au tracé mentionné par

de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour placer le Monténégro en possession de la ville et du district de Dulcigno. Je me suis rendu aujourd'hui à cette conférence avec mes collègues d'Autriche, d'Italie et de Russie, et le commandant de la corvette allemande.

M. l'amiral Seymour a fait comparaître M. le capitaine Sale, commissaire du Gouvernement anglais pour la délimitation des frontières du Monténégro, qu'il avait envoyé à Antivari à bord de l'*Halicon*, pour lui apporter des nouvelles certaines sur la situation des choses dans le district de Dulcigno.

Le capitaine Sale nous a dit s'être mis en rapport personnel avec le général commandant l'armée monténégrine.

Il a vu cette armée composée de 6.000 hommes campée dans la passe de Suthurman, et ayant devant elle 8.000 Albanais, chiffre douteux et qu'on croit exagéré, fortifier (*sic*) de Dulcigno à ...... et résolus à défendre le passage. Cinq bataillons turcs sont arrêtés à Goritza. Le général monténégrin ne pense pas pouvoir suivre la côte pour se rendre à Dulcigno, même appuyé par la présence de la flotte, à cause des bandes albanaises qu'il aurait en flanc.

Tous les rapports arrivés à l'amiral anglais lui représentent le district de Dulcigno comme livré à une bande d'Albanais animés des sentiments les plus fanatiques.

L'amiral autrichien assure avoir reçu des informations de gens sûrs des environs de Scutari lui affirmant que la présence des flottes alliées sur les côtes de Dulcigno serait pour le moment le signal du massacre des Européens dans cette partie de la Turquie. Comme d'un autre côté le temps est fort mauvais aujourd'hui et que d'après les pratiques de la côte il y a toute chance pour qu'il dure ainsi pendant 5 à 6 jours, l'amiral anglais commandant en chef a décidé, après avoir pris l'avis unanime des membres de la conférence, qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de quitter Gravosa pour se rendre à Dulcigno. Il nous a fait part de son intention de télégraphier au doyen des Consuls à Scutari pour qu'il ait à prévenir ses collègues de pourvoir à la sécurité de leurs familles et de leurs nationaux et qu'il enverrait un aviso à San Giovanni di Medua pour prendre les Européens qui le désireraient. Il doit télégraphier, en même temps, au Gouverneur de Scutari qu'il le rend responsable de la sécurité des Européens pendant leur route.

Lorsque l'amiral Seymour sera avisé que les Européens sont en sécurité il adressera, conformément à ses instructions, une sommation aux autorités turques leur enjoignant de livrer le district et la ville de Dulcigno aux autorités du Monténégro. Quand il aura reçu la réponse des Turcs ou que le délai qu il aura accordé sera expiré, il réunira la Conférence des commandants des diverses divisions navales pour se concerter avec eux sur la façon la plus utile de déployer devant Dulcigno les forces navales alliées afin d'atteindre le résultat cherché par les Puissances européennes. Je ne pense pas que ce soit avant une semaine que cette nouvelle conférence pourra se réunir. C'est alors sans doute que sera agitée la question de savoir s'il y a lieu de recourir à la force, et j'aurai soin de régler ma conduite sur la lettre et l'esprit de vos instructions confidentielles...

la note collective du 3 août pour la frontière à l'est du lac de Scutari, et, sauf pour le territoire de Dinosi, elle invitait la Turquie à remettre immédiatement au Monténégro les territoires concédés.

257.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 23 septembre 1880, 10 h. 50 matin.*

(*Reçu :* 5 h. s.)

Je viens de recevoir la réponse d'Assim Pacha à notre note collective du 15[1]. Les conclusions de ce document sont absolument conformes aux résolutions dont le Sultan m'avait fait part lundi dernier et qu'il a également annoncées avant-hier à l'Ambassadeur d'Allemagne[2]. Le Ministre des Affaires étrangères exprime tout d'abord le regret que notre communication ne mentionne point les assurances que le Gouvernement impérial s'est cru en droit de demander relativement à l'abandon entier de tout projet de démonstration navale, assurances dont la prompte obtention lui paraît indispensable. Faisant ensuite allusion aux difficultés qui paralysent la bonne volonté de la Porte et aux dangers que la pression des Puissances est de nature à créer, la note turque déclare que le Gouvernement impérial, pour mettre un terme à un pareil état de choses par un dernier et unique moyen catégorique, se voit dans l'obligation de subordonner l'évacuation de Dulcigno à l'obtention d'assurances formelles et officielles relativement aux trois conditions suivantes :

1° Abandon par les Puissances de tout projet de démonstration navale pour n'importe quelle question aussi bien dans le présent que dans l'avenir.

2° Garantie des biens, de la vie, de l'honneur, de tous les droits de ceux des habitants qui désireraient émigrer ainsi que des biens, de la vie, de l'honneur et surtout de la religion et des autres droits de ceux qui ne voudraient pas quitter leurs foyers.

3° Acceptation de la part des Puissances des bases du *statu quo* proposé par la Porte et abandon de toute idée de faire désormais aucune autre demande, quelle qu'en soit la dénomination, par rapport au Monténégro. Le Gouvernement impérial, ajoute la note, ne pourra se résoudre au sacrifice de l'évacuation de Dulcigno tant qu'il n'aura pas obtenu des assurances formelles relativement aux conditions sus-énoncées et se trouverait, si les Puissances écartaient ses demandes ou s'abstenaient d'y répondre, dans l'impossibilité d'ordonner l'évacuation de Dulcigno par les autorités locales. Enfin, dans le cas où les Puissances persisteraient à exercer une pression matérielle sur le Gouvernement ottoman, la Porte rejetait sur elles la responsabilité des complications qui pourraient en résulter et dénonçait *au monde* entier les pro-

[1] Voir ci-dessus, n° 255 et note 1. — [2] M. Tissot avait télégraphié ces résolutions le 21 septembre à 12 h. 40.

cédés pénibles dont elle aurait été l'objet. La note que je viens d'analyser est évidemment l'œuvre personnelle du Sultan. Elle renverse les rôles et constitue un véritable ultimatum.

258.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 163. Confidentiel. *Rome, 23 septembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 sept.; Dir. pol., 7 oct.)

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Rome vient de me rendre compte, à *titre confidentiel,* d'une conversation qu'il a eue hier avec le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères relativement aux rapports de l'Italie avec la France en Tunisie[1]. Le comte Maffei, répondant aux questions de M. Mac Donell, a déclaré que le Gouvernement considérait la question de Tunis comme terminée, et qu'il ne dépendait que des journaux français que l'opinion publique se calmât complètement et perdît même le souvenir des nuages qui, pendant un moment, ont porté ombrage à l'amitié traditionnelle des Italiens pour leurs voisins.

[Le comte Maffei exprime le vœu que le Gouvernement français use de son influence sur la presse ministérielle pour qu'elle ménage un peu plus l'amour-propre italien.]

Je ne saurais trop insister sur ce point auprès de Votre Excellence, car l'opinion publique, aussi bien que le Gouvernement, n'accueillent qu'avec la plus grande réserve les avances des Gouvernements allemand et autrichien; les feuilles de la Péninsule, qui sont les plus connues pour leurs sentiments hostiles à la France, ne dissimulent pas leur répugnance à contracter une alliance contre nous. C'est un fait que je suis heureux de constater; mais il ne faudrait pas nous aliéner ces dispositions favorables en nous donnant la satisfaction de dire aux Italiens leurs vérités. Il ne faudrait pas, surtout, en froissant son orgueil national, offrir un prétexte à l'Italie de se jeter dans les bras de l'Allemagne. Il y a donc un intérêt politique sérieux, pour la France, à ménager l'Italie, tout en n'abandonnant rien de nos droits et de nos légitimes prétentions en Tunisie.

[Le comte Maffei a fait entendre aussi au Chargé d'affaires d'Angleterre que le rappel des cuirassés français « serait considéré, dans la péninsule, comme un acte de courtoisie et de confiance dont on tiendrait compte à la France de ce côté des Alpes. »]

[1] Un télégramme de Rome 4 septembre, 4 h. 30 s., nous apprend que les instructions données à l'Ambassadeur d'Italie lui recommandent « de veiller à ce que les intérêts de la Compagnie Rubattino ne soient pas compromis et de ne pas s'occuper des faits et gestes du Bey en tant que ces actes ne porteront pas atteinte aux Italiens dans la Régence. »

259.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Canclaux, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 316. *Paris, 24 septembre 1880.*

Appelé par la confiance de M. le Président de la République au ministère des Affaires étrangères[1], mon premier devoir est de vous prier d'assurer le Gouvernement près duquel vous êtes accrédité que le nouveau Cabinet ne changera rien à la politique extérieure du Cabinet précédent. Jamais la France n'a attaché plus de prix au maintien de la paix, si féconde pour sa prospérité et pour son honneur. Ce système inauguré par la sagesse de M. Thiers, dont j'ai été si longtemps l'ami, a été suivi avec constance depuis dix ans, et il a porté d'excellents fruits. Nous resterons fidèles à une tradition si heureuse, et nous ferons tout pour développer encore les bonnes relations que la République française entretient avec les pays étrangers. Quant à moi personnellement, j'y appliquerai toutes mes forces et je compte pour m'aider à remplir cette tâche patriotique sur le concours le plus dévoué de tous les Représentants de notre diplomatie.

260.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 24 septembre 1880, 5 h. 15 soir.*

Le Chargé d'affaires ottoman à Paris vient de me communiquer le document dont votre télégramme d'hier m'a apporté le résumé[2].

La démonstration navale dont la Porte nous demande l'abandon est en voie d'exécution; il est impossible de la contremander aujourd'hui, et le seul moyen pour le Gouvernement turc d'en prévenir les conséquences fâcheuses est de donner l'ordre aux autorités locales de s'entendre avec les amiraux pour la remise amiable et immédiate de Dulcigno aux Monténégrins. Quant à renoncer d'avance à l'emploi de toute démonstration navale dans le débat des questions, autres que le délimitation monténégrine, qui nous restent à traiter avec la Porte ottomane, c'est là un engagement que nous ne saurions prendre, et nous devons nous réserver pour l'avenir une entière liberté d'appréciation et d'action.

[Sur les autres points visés par la Porte M. Barthélemy Saint-Hilaire est disposé à lui donner satisfaction.]

(1) M. Barthélemy Saint-Hilaire avait été nommé Ministre des Affaires étrangères dans le premier ministère Jules Ferry formé le 23 septembre 1880. — (2) Voir ci-dessus, n° 257.

261.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, le 24 septembre 1880, 7 h. 45 soir.*

L'amiral Lafont, commandant la division navale française dans l'Adriatique, a l'ordre de se tenir en communication avec vous. Je vous autorise volontiers à lui transmettre de votre côté les observations que vous croiriez devoir lui adresser au sujet de ses mouvements, sous la réserve que vous m'en fassiez également part.

Voici les instructions qui viennent d'être envoyées à l'amiral Lafont, pour le cas où une action militaire serait ordonnée par l'amiral Seymour, commandant en chef des escadres alliées:

«Manœuvrez de manière à vous dispenser de prendre part à toute action coercitive, sans toutefois paraître vous séparer complètement des autres divisions alliées» (1).

262.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Canclaux, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 26 septembre 1880, 12 h. 5 soir.*

M. de Radowitz, dans l'entretien que j'ai eu hier avec lui, m'a dit qu il était chargé de m'exprimer la satisfaction sincère avec laquelle le prince de Bismarck a appris la nouvelle de ma nomination au ministère des Affaires étrangères. Il a ajouté que le Gouvernement allemand appréciait à toute sa valeur la signification nettement pacifique du choix fait par le Président de la République et en attendait le meilleur effet pour les relations entre la France et l'Allemagne.

Je n'ai pu que remercier le Ministre d'Allemagne des paroles amicales qu'il me transmettait de la part du Chancelier impérial. Je lui ai confirmé l'expression de ma volonté de travailler au développement des bons rapports entre nos deux pays et j'ai insisté sur mon désir de conserver à l'Europe le bienfait de la paix. J'ai dit que le meilleur moyen de parvenir à ce résultat me paraissait être le maintien du concert européen, dont pour notre part nous étions résolus à ne pas nous séparer.

(1) Voir ci-dessus, n°s 250 et 253 et note.

Le Président du Conseil[1] qui assistait à mon entrevue avec le Ministre d'Allemagne a appuyé mes déclarations avec l'autorité qui lui appartient au nom du Gouvernement tout entier.

Veuillez communiquer ce qui précède à M. le comte Stirum en le priant de vouloir en transmettre l'expression au prince Chancelier.

263.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 27 septembre 1880, 10 h. matin.*

(*Reçu :* 28 septembre, 12 h. 30 m.)

J'avais devancé vos instructions[2] en tenant exactement au Premier Ministre le langage que vous m'invitez à faire entendre à Assim Pacha. J'ai provoqué d'ailleurs une réunion des Représentants des Puissances, l'entente à laquelle Votre Excellence faisait allusion, et nous avons arrêté cette nuit les termes d'une note collective que nous annonçons à nos Gouvernements par le télégramme identique suivant :

«Ayant comparé nos instructions et reconnu la nécessité d'une réponse immédiate et collective à la dernière communication de la Porte relativement au Monténégro[3], nous sommes convenus d'adresser au Ministre des Affaires étrangères une note constatant les décisions des Puissances sur les conditions turques, protestant contre les résistances du Gouvernement ottoman et rejetant sur lui toute la responsabilité des conséquences.»

[M. Tissot complète cette courte analyse en transmettant le texte des deux paragraphes par lesquels commence et se termine la note.]

264.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 208. *Thérapia, 29 septembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

J'ai appelé à plusieurs reprises l'attention du Département des Affaires étrangères sur les efforts que fait le Gouvernement turc, depuis quelque temps,

[1] M. Jules Ferry.

[2] Voir ci-dessus, n°s 260 et 261.

[3] La note du 23 septembre. Voir ci-dessus, n° 257.

pour donner plus de cohésion aux différentes fractions de la grande famille islamique, et établir entre toutes les races musulmanes, du Maroc jusqu'aux Indes, une entente à la fois politique et religieuse.

Le manifeste dont je signalais il y a quelques jours la prochaine apparition [1] peut être considéré comme le programme de cette alliance panislamique. Rédigé d'après les inspirations du Palais, il est conçu, — m'assure-t-on — en termes assez violents pour que Kiamil Pacha, Ministre de l'Instruction Publique, ait refusé d'en autoriser l'impression. J'ai déjà eu l'occasion de constater, à propos de la question tunisienne, que la Porte est beaucoup plus prudente que le Palais et reste le plus souvent étrangère aux démarches que le Sultan tente personnellement pour utiliser, au point de vue politique, l'influence que lui donne sa qualité de Khalife. Le Ministre des Affaires étrangères a pu me donner dernièrement, sans trop sortir de la vérité, l'assurance que le Gouvernement turc s'abstiendrait de toute tentative hostile à la France, à Tunis comme en Algérie. Il n'en est pas moins certain que nous devons nous attendre à voir Abdul Hamid poursuivre, à l'insu de ses Ministres, la réalisation des plans conçus naguère par Khereddine, et qui devaient, dans la pensée de l'ex-Grand Vizir, compenser par l'annexion des provinces arabes de l'Afrique septentrionale la perte des territoires que la dernière guerre a enlevés à l'Empire. J'ai des raisons de croire que des agents secrets italiens et allemands encouragent et appuient très activement les efforts dirigés au Palais contre notre influence à Tunis. L'agent allemand serait un Juif hongrois du nom de Weiss. Les agents italiens sont probablement plus qualifiés. Grâce aux relations que je possède, de longue date, dans la colonie arabe de Constantinople, j'espère être en mesure de surveiller efficacement les manœuvres qu'on me signale.

Le Département des Affaires Étrangères sait que le Sultan avait tenté, il y a trois ans, d'établir des relations avec le Maroc. Un certain Ibrahim es Snoussi avait été chargé par Abdul Hamid de se rendre auprès de Muley Hassan et de lui offrir de riches présents. Cette mission, que le Grand Chérif de La Mecque avait été invité à faciliter, n'avait abouti, je crois, qu'à l'échange entre les deux souverains, de lettres de pure courtoisie.

[1] Dans une dépêche n° 202 de Thérapia, 28 septembre, M. Tissot soulignait le dernier paragraphe de la note du 23 où la Porte indiquait les conditions auxquelles elle subordonnait l'abandon de Dulcigno. «Dans le cas où les Puissances persisteraient à exercer une pression matérielle sur le Gouvernement ottoman, la Porte reportait sur elles la responsabilité des complications qui pourraient en résulter et dénonçait au monde entier les procédés pénibles dont elle avait été l'objet. «J'appelle l'attention de Votre Excellence, disait l'Ambassadeur, sur les mots que je souligne. Le «monde» auquel fait allusion la note impériale est évidemment le monde musulman et la note elle-même s'adresse bien moins aux Puissances qu'à l'islamisme tout entier. Le Sultan s'adresse aux vrais croyants et les prend à témoins des procédés de l'Europe. La Porte fait imprimer du reste en ce moment un manifeste destiné à être distribué aux pèlerins réunis à la Mecque.»

On m'affirme que le Gouvernement turc a fait tout récemment une nouvelle tentative auprès de Muley Hassan, et que Ibrahim es Snoussi, qui se trouve depuis quelques jours à Constantinople, serait porteur d'une lettre dans laquelle Sa Majesté chérifienne se déclare prête à resserrer ses relations avec le Sultan et à accepter l'installation au Maroc d'un Agent diplomatique de la Porte accrédité auprès de sa personne.

La rivalité qui existe, au point de vue religieux, entre le Sultan du Maroc, descendant direct du Prophète, et le Sultan de Constantinople qui ne doit qu'à la conquête le titre de Khalife que lui conteste d'ailleurs une partie du monde mulsuman, définit suffisamment le caractère des avances faites par la Porte à Sa Majesté chérifienne; Abdul Hamid cherche évidemment à nous créer, à un moment donné, de graves embarras sur la frontière occidentale de notre colonie, de même qu'il espère en attaquer par Tunis le flanc oriental. Je crois, avec M. Roustan, que nous n'avons rien à craindre de ce dernier côté, et la politique des Chérifs aurait bien changé, depuis l'époque où j'habitais le Maroc, si elle renonçait au parti pris d'isolement et d'abstention complète dont elle s'est fait, depuis des siècles, une règle absolue.

Je n'en juge pas moins utile de signaler les démarches tentées, ou à la veille de se tenter, dans le but d'amener le Souverain du Maghreb à s'associer à la cause du Khalifat d'Orient.

265.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 30 septembre 1880, 7 h. 25.*

(*Reçu :* 9 h. 35.)

Lord Granville m'a reçu après le conseil qui a commencé à midi et duré jusqu'à trois heures. Il m'a donné communication d'un télégramme qu'il adressait à M. Goschen et dans lequel le Gouvernement anglais approuve le refus opposé par les Ambassadeurs à la demande qui leur a été faite par le Sultan de retirer leur protestation contre l'attitude de Riza Pacha[1]. Ce télégramme se termine par une phrase comminatoire contre la Turquie, où l'on exprime l'espoir qu'elle réglera dans le délai demandé la question monténégrine, de manière à écarter la nécessité de mesures ultérieures. Au reste,

[1] Cette protestation avait été formulée à la demande du baron de Haymerlé (télégr. de Berlin du 30 septembre, 4 h. 20 s.,) Riza Pacha avait adressé une réponse négative à la sommation de l'amiral anglais en déclarant qu'il défendrait Dulcigno jusqu'à la dernière extrémité.» (Télégr. de M. Barthélemy Saint-Hilaire, du 27 septembre, 9 h. 10 s.)

le Gouvernement anglais considère la situation comme modifiée et grandement aggravée par la résistance de la Turquie.

Lord Granville m'a protesté que tout le monde voulait éviter la guerre, mais il s'agit de trouver le meilleur moyen de réussir, et il estime qu'à cet égard le maintien du concert des Puissances est plus désirable que jamais. Il a ajouté que l'Allemagne «*comme toujours*» et l'Autriche avaient déjà déclaré s'associer à ce qui serait décidé. Il pense que les escadres réunies ne doivent en aucun cas se séparer, sauf à choisir un point commode pour y stationner à l'abri du mauvais temps. Si la décision finale du Sultan relative au Monténégro n'est pas telle qu'on doit l'attendre, le Cabinet anglais pense que, sans poursuivre sur ce point des négociations inutiles et qui deviendraient facilement ridicules, les Puissances devront prendre pour objet de leurs instances auprès de la Porte les trois questions réunies du Monténégro, des frontières grecques et des réformes.

Lord Granville en terminant s'est vivement félicité des assurances que vous avez données à M. Adams de votre désir de ne pas vous séparer du concert européen.

266.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. *Paris, 2 octobre 1880, 8 h. soir.*

Le Ministre d'Angleterre à Paris m'a donné confidentiellement connaissance de la conversation de M. Mac Donell avec le comte Maffei dont me rend compte votre dépêche du 23 septembre n° 163 [1].

Nous ne regrettons pas moins que le Gouvernement italien le langage souvent inconvenant et même violent que les journaux de France et d'Italie ont employé depuis plusieurs mois à propos des affaires de Tunis; mais il serait difficile de contester que l'initiative de ces polémiques déplorables est venue de la presse italienne, à laquelle il est permis de reprocher les torts les plus graves, et qui a risqué de compromettre par son intempérance les bons rapports de deux nations dont personne ne désire plus cordialement que moi l'intime union. Quoi qu'il en soit, je suis personnellement enclin à user de toute l'influence dont je puis disposer pour recommander aux journaux français de ne pas se départir du ton le plus conciliant et le plus amical lorsqu'ils sont amenés à parler de l'Italie et je l'ai fait déjà.

[1] Voir ci-dessus, n° 258.

Quant aux bâtiments cuirassés qui stationnent en ce moment dans les eaux de Tunis, il entre dans nos convenances et nos projets de leur donner prochainement l'ordre de rallier la division navale du Levant, dont ils ont été détachés[1]. Vous pourrez à l'occasion mentionner nos intentions à cet égard au comte Maffei ou à M. Cairoli. Il va sans dire que ce mouvement n'implique de notre part aucune modification du point de vue sous lequel nous envisageons notre situation en Tunisie, point de vue qui a été exposé par mon prédécesseur dans ses entretiens avec le général Cialdini[2] et dans sa correspondance avec le marquis de Noailles. Vous n'avez d'ailleurs à entrer dans aucune explication nouvelle à ce sujet.

267.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Londres, 5 octobre 1880.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 octobre.)

M. Gladstone que j'ai eu l'occasion de voir hier ne m'a pas caché qu'il était préoccupé de la situation et qu'il considérait comme très difficile la tâche imposée aux Puissances, mais particulièrement à l'Angleterre[3]. Il m'a paru dominé par un double sentiment, l'impossibilité pour l'Europe de reculer devant le mauvais vouloir de la Turquie ou de laisser indéfiniment en suspens l'exécution du traité de Berlin, et la nécessité de maintenir le concert des Puissances européennes pour atteindre ce but pacifiquement. Il ne se dissimule pas que ce concert devient de plus en plus précaire à mesure qu'on approche davantage d'une politique d'action, et qu'il cesserait certainement du moment où l'on y entrerait. Aussi M. Gladstone m'a-t-il paru animé du désir sincère de conjurer non seulement les chances de guerre, mais aussi les explosions révolutionnaires dont une action trop accentuée des Puissances pourrait devenir le signal. Au reste, il demeure toujours persuadé que la résistance de la Turquie «ne sera pas sans limite» et que le Sultan finira par céder.

(1) Voir ci-dessus, n°s 107 et 152.

(2) Voir ci-dessus, n° 214.

(3) D'après une dépêche n° 81 de M. Challemel-Lacour du 1er octobre, la question de la résistance de la Turquie n'avait jamais été examinée par le Cabinet anglais avant la séance du 30 septembre. Quelle que fût l'opinion personnelle de tel ou tel ministre, tous avaient «cédé à l'ascendant de M. Gladstone» qui jusque-là était resté très confiant.

J'ai vu également dans la journée Lord Granville. Le Principal Secrétaire d'État attendait avec impatience et non sans quelque inquiétude des nouvelles de Constantinople. Il pense, d'après un télégramme de M. Goschen arrivé le matin au Foreign Office, que les propositions, dont M. Tissot vous a fait connaître la substance par son télégramme de samedi et dont vous m'avez donné communication[1], sont les propositions des Ministres, mais non pas les résolutions du Sultan. Le retard que la Porte met à faire connaître sa décision donne beaucoup de vraisemblance à cette conjecture.

Lord Granville m'a donné lecture d'un passage de la dépêche où Lord Lyons lui rend compte de son entretien avec Votre Excellence. Vous lui auriez déclaré que la France n'avait aucune initiative à prendre dans la question des frontières grecques et qu'il ne vous était pas possible d'entrer en pourparlers sur cette question avec une Puissance isolée et en dehors du concert européen. Lord Granville m'a exprimé la crainte qu'il n'y ait eu ici quelque malentendu. En ce qui concerne l'initiative, M. de Freycinet, ayant déjà refusé de la prendre quand il s'agissait de répondre à certaine note de la Porte[2], Lord Granville ne pouvait pas songer à vous renouveler une invitation de ce genre, bien qu'il ne puisse oublier la part importante qui revient à la France dans cette affaire. En cherchant à s'entendre d'abord avec vous sur la question des frontières grecques avant de l'aborder avec les autres Puissances, le Cabinet de Londres ne voulait que tenir compte par une démarche courtoise de l'intérêt que la France a montré pour la Grèce et de l'attitude qu'elle avait prise au Congrès de Berlin. De plus, il croyait devoir procéder, comme l'avait fait, sans aucun inconvénient, le précédent Cabinet lors de la proposition de M. Waddington relative à la cession de Janina. Les Puissances n'ont pas ignoré alors les pourparlers du Cabinet de Londres avec celui de Paris et elles ne s'en sont pas formalisées. Telles sont les explications que m'a données Lord Granville et qu'il m'a prié de vous transmettre.

Il est assez difficile, vous le voyez, Monsieur le Ministre, de prévoir en ce moment à quel parti s'arrêtera le Cabinet de Londres ou plutôt M. Gladstone. Car M. Gladstone exerce à l'heure qu'il est un tel ascendant, une autorité si prépondérante, pour ne pas dire si exclusive, que tous les membres du Cabinet sont d'accord pour lui laisser l'honneur et la responsabilité des propositions à faire aux Puissances. Aussi, après le Conseil de jeudi, se sont-ils

[1] Un télégramme de M. Tissot de Thérapia, 2 octobre, 10 h. 35 du matin., annonçait l'envoi prochain d'une note ottomane d'un caractère dilatoire. La Porte offrirait à titre conditionnel la remise de Dulcigno, et demanderait un délai de deux mois pour régler la question grecque et de trois mois pour exécuter les réformes en Arménie.

[2] La note du 27 juillet par laquelle la Porte avait cherché à éluder les propositions de la Conférence de Berlin. Sur l'attitude de M. de Freycinet, voir ci-dessus, n° 228.

presque aussitôt dispersés de nouveau. Il ne reste à Londres que Lord Granville qui ne tardera pas à regagner Walmer Castle, et, si M. Gladstone était tenté de se porter à quelque résolution hasardeuse, ce n'est pas Lord Granville, malgré sa prudence naturelle, qui le retiendrait. Il a conservé un vif souvenir des attaques auxquelles l'exposa, en 1870, son indécision et ce qu'on appela sa mollesse à l'égard de la Russie. Il craint par-dessus tout d'encourir aujourd'hui les mêmes reproches, et il serait, à ce qu'on m'assure, résolu à ne pas s'y exposer.

268.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 7 octobre 1880, 3 h. 40 soir.*

Le Ministre d'Allemagne m'annonce que des instructions ont été envoyées au comte de Hatzfeldt l'invitant à agir par tous les moyens possibles auprès de la Porte ottomane pour la déterminer à donner une satisfaction aux Puissances avant que la déplorable impression causée par la note du 3 octobre[1] n'ait amené l'Europe à adopter définitivement des mesures de coercition rigoureuse contre la Turquie.

Je vous autorise à vous associer à toutes les démarches de votre collègue que vous croiriez de nature à produire sur la Porte un résultat utile.

J'approuve la conduite que vous avez tenue à l'égard du projet de note autrichien[2].

[1] Voir ci-dessus, n° 267, p. 231, note 1. «Cette note constitue, écrit M. Tissot, le 5 octobre (dép. 212 de Thérapia,) pour toutes les questions dont le Sultan nous promettait le règlement, une fin de non-recevoir à peine dissimulée, la Porte fait machine arrière dans l'affaire de Dulcigno et de la frontière entre la Grèce et l'Épire. Sur les dispositions de cette note, voir ci-dessus, n° 300, p. 268, note 1.

[2] Le baron Calice avait suggéré la rédaction d'une note par laquelle les Puissances inviteraient la Porte à envoyer à Riza Pacha les instructions nécessaires pour la cession immédiate de Dulcigno et à lui prescrire tout au moins de se retirer avec ses troupes sur la rive gauche de la Bojana et de ne prêter aucun appui aux Albanais.» C'est cette alternative que M. Tissot considérait comme fâcheuse. (Télégr. de Thérapia, du 1er octobre, 10 h. 30 matin.) La note ne fut d'ailleurs pas remise à la Porte. (Dép. 212 déjà citée du 5 octobre.)

269.

M. de Reverseaux, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 7 octobre 1880, 3 h. 57 soir.*

Le Gouvernement italien a donné son adhésion à la proposition que lui a soumise l'Angleterre relativement à l'occupation par les escadres alliées du port de Smyrne [1].

270.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 9 octobre 1880, 10 h. soir.*
(*Reçu :* 10 octobre, 8 h. matin.)

Assim Pacha vient de m'annoncer que la Porte est décidée à céder Dulcigno immédiatement et sans condition; elle exprimera seulement, dans la note qui nous sera adressée demain soir, ou après demain matin, au plus tard, l'espoir que la démonstration navale n'aura pas lieu [2]. J'ai demandé au Ministre si la décision de la Porte était approuvée, dès à présent, par le Sultan. Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que c'était avec l'assentiment de Sa Majesté qu'il faisait auprès des Représentants des Puissances la démarche dont je rends compte [3]. Le délai de 36 heures qui devait s'écouler avant la remise de la note turque n'était motivé, m'a-t-il dit, que par les formalités d'usage. Le Ministre des Affaires étrangères a affirmé que Dulcigno serait non pas évacuée, mais livrée par les employés turcs au Monténégro.

[1] A titre de gage. A la date du 6 octobre la Reine Victoria note dans son journal les dispositions favorables de l'Italie et l'opposition formelle du prince de Bismarck.

«Dans l'opinion du Gouvernement de la Reine, note M. Barthélemy Saint-Hilaire (télégr. Paris à Pétersbourg, 6 octobre, 5 h. soir), la conduite récente de la Porte ottomane, jointe à la perte de temps, qui en est résultée, a entièrement changé la situation et a augmenté a difficulté d'une action sur les lieux.

«Tel étant le cas, le Gouvernement de la Reine propose que les escadres alliées se transportent de l'Adriatique à Smyrne et que le port de Smyrne soit pris à titre de garantie matérielle.»

[2] Voir ci-dessus, n° 268.

[3] Un télégramme de M. Challemel-Lacour de Londres du 12 octobre, 2 h. 21 soir, est ainsi conçu : «Lord Granville me fait tenir le mot que voici : Le Sultan cède Dulcigno amicalement.»

271.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 375. *Paris, 9 octobre 1880.*

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander déjà par télégraphe, Lord Lyons, au cours d'une conversation récente, a laissé entre mes mains une note confidentielle rédigée sous forme de *pro memoria,* où, d'une part, se trouvait résumée l'impression du Gouvernement de la Reine, concernant la dernière communication de la Porte ottomane[1] et où, d'autre part, était formulée la proposition de diriger vers Smyrne les escadres alliées, pour prendre possession du port de cette ville à titre de garantie matérielle[2].

Je crois bon de vous envoyer ci-joint, pour ordre, une copie du texte anglais de cette note. Je dois constater tout d'abord que le sentiment du Gouvernement de la République est entièrement conforme à celui du Cabinet de Londres, en ce qui touche le document diplomatique au sujet duquel l'Ambassadeur d'Angleterre était venu m'entretenir. La réponse que la Porte a adressée aux Puissances par l'entremise de leurs représentants à Constantinople ne nous paraît pas plus satisfaisante qu'au Gouvernement de la Reine; et nous pensons, comme lui, qu'il est impossible de l'accepter, soit pour base d'arrangement, soit pour point de départ d'une discussion nouvelle.

Les Puissances se trouvent donc aujourd'hui dans la nécessité d'examiner de commun accord à quelle résolution elles doivent s'arrêter en présence du refus du Gouvernement turc d'entrer dans l'ordre d'idées où elles l'avaient convié à se placer avec elles.

Le Gouvernement de la Reine pense que, la situation se trouvant tout à fait modifiée, il convient d'exercer sur la Turquie, pour triompher de ses résistances, une pression qui se traduirait, non plus par une simple démonstration locale opérée à l'une des extrémités de l'Empire ottoman, mais par la prise de possession d'un gage matériel, exécutée au centre même de la puissance maritime et commerciale de cet Empire, et portant sur l'une des principales sources de ses revenus.

Nous sommes encore incomplètement renseignés sur l'accueil que cette ouverture pourra rencontrer auprès des différents Cabinets. Le Gouvernement de la Reine nous a fait savoir qu'en tout cas sa proposition demeurait subordonnée à l'accord de toutes les Puissances; si donc une ou plusieurs d'entre

[1] La note du 3 octobre. Voir ci-dessus, n° 268, note 1. — [2] Voir ci-dessus, n° 269 et note.

elles n'étaient pas d'avis de s'y associer, il l'abandonnerait spontanément. Une semblable ligne de conduite est trop conforme à la règle que nous nous sommes tracée à nous-mêmes, et que nous nous sommes constamment appliqués à suivre depuis l'origine de la négociation actuelle, pour que nous n'applaudissions pas très sincèrement aux efforts du Cabinet anglais en vue de maintenir le concert de toute l'Europe, et à sa détermination de ne rien faire qui puisse mettre ce concert en péril.

Mais avant même que nous soyons fixés d'une manière définitive sur les desseins des autres Gouvernements, je considère comme un devoir de vous soumettre personnellement quelques observations touchant la situation spéciale qui résulte pour nous à la fois du texte de la Constitution en vigueur, et des tendances actuelles du sentiment public en France.

[L'opinion publique en France est contraire à toute démonstration belliqueuse.]

La question se pose donc pour nous de savoir si la prise de possession du port de Smyrne par les escadres alliées pourrait être envisagée comme ne constituant pas un acte d'hostilité envers la Turquie.

[Le Cabinet anglais estime que l'opération serait sans difficulté. Est-on sûr que le gouvernement turc ne tentera pas une résistance à main armée ?]

Ces observations ont assurément frappé déjà l'esprit du Gouvernement anglais. Sans doute, en nous suggérant l'occupation du port de Smyrne, il a envisagé les risques divers attachés à cette mesure, et il a pris la résolution d'y faire face. Pour notre part, il ne nous serait pas aussi aisé de passer outre aux inconvénients d'une détermination semblable, et nous ne saurions engager notre responsabilité au point d'accepter à l'avance les conséquences qu'elle est de nature à entraîner.

Ceci dit pour votre gouverne personnelle, je reviens à ce que nous savons des intentions des autres Cabinets. L'Italie et la Russie ont adhéré, il est vrai, à la suggestion anglaise; mais on nous annonce de Vienne que le Gouvernement austro-hongrois, tout en acceptant dans une certaine mesure le principe de l'opération projetée à Smyrne, refuse de s'y associer personnellement par l'envoi de ses vaisseaux. Nous avons tout lieu de croire que l'Allemagne se placera au même point de vue.

[L'accord unanime des Puissances n'existant plus, il devient impossible à la France de participer à cette démonstration.]

Je vous prie de vouloir bien vous expliquer en toute franchise à ce sujet, et sous le plus bref délai possible, avec Lord Granville.

272.

M. d'Aubigny, Chargé d'affaires de France à Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 85. *Pétersbourg, 10 octobre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 19; Dir. pol., 22 oct.)

J'ai donné au baron de Jomini lecture de la dépêche du 24 septembre[1] dans laquelle Votre Excellence expose qu'elle suivra la politique pacifique de son prédécesseur et qu'elle cherchera à resserrer encore les liens qui unissent le Gouvernement de la République aux diverses Puissances. Le suppléant aux Affaires étrangères m'a dit que cette circulaire était venue à point pour dissiper certaines appréhensions qui s'étaient manifestées en Allemagne, mais qu'à Pétersbourg on n'avait pas douté un instant de nos intentions amicales et conciliantes; les paroles de Votre Excellence ne faisaient donc que confirmer la Russie dans cette conviction.

Il ne faudrait pas conclure de ces quelques paroles que l'on se félicite ici sans arrière-pensée de l'attitude que nous entendons garder dans les affaires européennes. Les difficultés et les lenteurs qui retardent depuis si longtemps la rectification des frontières monténégrines m'ont fourni à plusieurs reprises, pendant ces derniers temps, l'occasion de constater que l'on s'était attendu de notre part à une politique plus accentuée dans le sens des aspirations de la Russie. Il s'en est suivi des mécomptes qui se sont fait jour dans la presse, et dont M. de Jomini s'est rendu auprès de moi l'interprète. Selon lui, nous serions, par la réserve que nous avons adoptée à l'occasion de l'envoi de notre division navale dans l'Adriatique, la cause des dernières résistances du Sultan; nous serions également responsables du manque d'union qui vient de se manifester en présence des propositions de l'Angleterre, notre exemple servant de prétexte à d'autres Puissances pour se tenir à l'écart de toute action coercitive dans l'Archipel. En un mot, si le concert européen est aujourd'hui menacé d'une rupture, c'est à la France qu'on devrait l'attribuer. Ce langage qui n'était pas exempt d'une certaine vivacité trahissait par son exagération même un désappointement évident.

On ne peut se dissimuler que les agissements de l'Autriche sur le Danube et dans la péninsule des Balkans, secondés de toute l'influence morale de l'Allemagne, inquiètent sérieusement la Russie; les récents efforts du Cabinet de Vienne pour faire entrer la Serbie et la Roumanie dans sa clientèle ne peuvent qu'augmenter ces ombrages. En présence de cette situation grosse de menaces pour un avenir plus ou moins éloigné, l'opinion cherche ici un point d'appui autour d'elle, et les regards se portent instinctivement du côté de la

[1] Voir ci-dessus, n° 259 et le texte de cette dépêche circulaire.

France. C'est chez elle que l'on aimerait à trouver au moment opportun un contre-poids à l'union étroite des deux Empires du centre de l'Europe. Pour tout dire, la Russie verrait sans déplaisir que nous eussions une politique moins pacifique, dans l'espoir que nous prendrions alors une place nettement déterminée à ses côtés, dans le groupement européen, et que nous aurions pour elle des complaisances qui aideraient au succès de sa politique.

[M. d'Aubigny ne voit que des indices pacifiques dans l'attitude de la Russie en Turkestan, dans les deux Bulgaries, en Galicie, lors du voyage de l'Empereur François-Joseph[1].]

273.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Londres, 12 octobre 1880.*

Votre lettre particulière du 6 m'est parvenue le 8 à la campagne[2]. Comme vous l'avez appris par mon dernier télégramme, j'ai vu M. Gladstone hier dans la matinée[3]. Je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de placer sous ses yeux la partie de votre lettre où se trouve posée en termes si clairs la question qui domine à l'heure qu'il est toute la politique et sur laquelle le Cabinet de Londres s'est abstenu jusqu'à présent de s'expliquer. M. Gladstone a lu ce passage avec attention; mais, au lieu d'y répondre, il m'a demandé si l'incident qui s'est produit samedi soir à Constantinople ne me semblait pas être la preuve certaine qu'avec de la persistance et de l'énergie on était sûr de tout obtenir du Sultan. Après une réponse sommaire, je l'avais ramené doucement à la question dont je venais l'entretenir, lorsqu'on lui a remis un pli de Lord Granville. Il a saisi cette diversion avec un empressement visible. Il m'a demandé la permission de me laisser seul un moment et il est rentré bientôt après avec Lord Granville. Il ne m'a plus été possible de reprendre le sujet et de gouverner l'entretien comme je l'aurais voulu, ces messieurs ayant aussitôt abordé les questions qui ont fait l'objet de mon télégramme d'hier[4].

Lord Granville m'avait exprimé le désir de me revoir dans la journée;

(1) Le général russe Albedinsky, gouverneur général de Varsovie, était allé avec une délégation des officiers des régiments russes dont François-Joseph était le chef honoraire, le féliciter lors de son arrivée à Cracovie.

(2) Il n'y a pas trace de cette lettre aux archives des Affaires étrangères. Le second et le troisième paragraphe de la présente dépêche expliquent le sens de cette lettre.

(3) M. Challemel-Lacour avai expédié un télégramme le 11 à 2 h. 20 soir et il y résumait son entrevue avec les ministres anglais.

(4) «Ils me prient de vous demander tous deux, télégraphiait M. Challemel-Lacour, 1° «Si vous ne pensez pas que ces résolutions (du Sultan relatives à Dulcigno), n'eussent-elles été que momentanées, sont une preuve de l'efficacité de la démonstration et 2° si, dans le cas où ces résolutions ne se réaliseraient pas, elles ne vous paraîtraient pas être une nouvelle injure aux Puissances.»

je me suis rendu au Foreign Office à quatre heures. Le Principal Secrétaire d'État n'avait reçu depuis le matin aucune nouvelle de Constantinople. J'ai cru l'occasion favorable pour reprendre avec lui la question qui m'avait conduit le matin chez M. Gladstone. Après lui avoir fait lire une partie de votre lettre du 6, j'ai ajouté que l'article de notre constitution relatif au droit de guerre et l'opinion publique si vivement prononcée contre toute entreprise ou même contre toute démarche aventureuse étaient sans doute des raisons bien suffisantes pour justifier la réserve du Gouvernement, mais que l'incertitude, pour ne pas dire l'ignorance absolue où nous étions encore, sur la manière dont le Cabinet de Londres envisageait les conséquences peut-être inévitables et en tout cas fort possibles d'une pression de plus en plus énergique sur le Sultan et d'un soulèvement de la Turquie fanatisée serait certainement pour beaucoup dans votre détermination de ne vous associer à aucune action de guerre. Lord Granville m'a demandé si M. Gladstone avait répondu à la question posée dans votre lettre. Puis il m'a dit que, pour son compte, il était si loin de vouloir la fin de la Turquie qu'au contraire l'initiative prise par le Gouvernement anglais, la démonstration devant Dulcigno et la proposition relative à Smyrne avaient pour but de sauver la Turquie d'un danger imminent. Il m'a de plus affirmé que, malgré certains discours ou certaines expressions sur lesquelles on avait cru pouvoir lui attribuer des dispositions différentes, M. Gladstone était dans les mêmes sentiments.

Ces assurances n'ajoutaient rien à celles que Lord Granville m'avait précédemment données; elles n'étaient pas non plus une réponse à la question que vous aviez formulée avec tant de netteté. Il ne s'agit pas en effet de savoir si le Cabinet de Londres veut ou ne veut pas la fin de la Turquie, mais si la voie dans laquelle il est actuellement engagé ne risque pas d'aboutir à ce résultat et de quel œil le Gouvernement anglais envisage une telle éventualité. Il s'agit en un mot de savoir de quelle manière le Cabinet de Londres entendrait qu'il fût procédé à la liquidation de l'Empire turc si, comme il est permis dès à présent de le prévoir, les événements dont l'occupation de Smyrne peut être le prélude rendaient bientôt cette liquidation nécessaire.

Il est de plus en plus clair pour moi que le Gouvernement anglais se refuse de parti-pris à envisager cette éventualité. J'ai représenté à Lord Granville qu'après tout, elle était possible; il ne l'a pas nié, mais au lieu de s'expliquer là-dessus il s'est étendu sur le danger d'une politique d'inaction.

[Lord Granville craint l'agitation en Grèce, en Bulgarie, en Roumélie orientale.]

Lord Granville m'a demandé à son tour si nous avions quelque chose à proposer à la place des mesures auxquelles nous ne croyions pas pouvoir nous associer, et s'il nous paraissait plus avantageux de nous enfermer dans la politique d'inaction que de rester attachés à la politique du concert.

[Sur le premier point la France croit qu'il n'y a qu'à gagner du temps.]

Sur le second point, je lui ai répondu que nous n'avions plus à choisir entre la politique du concert et la politique de l'abstention, car la déclaration de l'Autriche et les sentiments bien connus de l'Allemagne[1] ne permettent plus dès à présent d'avoir aucune illusion sur la réalité du concert; il ne restait de choix maintenant qu'entre la politique d'abstention et une politique conduisant très probablement et peut-être prochainement à la guerre.

Si la guerre devait résulter de la première, ce qui nous paraissait peu probable, comme elle peut résulter de la seconde, ce que nous considérons comme à peu près certain, du moins nous ne nous y trouverions pas engagés par notre fait; et cela suffisait pour nous faire décliner la coopération à laquelle nous étions sollicités.

[M. Gladstone et Lord Granville rendent la France responsable du médiocre effet de la démonstration à Constantinople.]

274.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 14 octobre 1880, 1 h. 40, soir.*

Je reçois à l'instant votre lettre particulière d'hier. La proposition faite par l'Angleterre à Berlin et à Vienne, concernant le mandat européen[2], me paraît devoir tomber d'elle-même avec tout l'ensemble des propositions relatives à l'occupation de Smyrne. Il est donc inutile d'en parler davantage, et pour notre part nous devons éviter d'insister sur les divergences de vue, aujourd'hui purement rétrospectives, qui ont pu nous séparer du Cabinet de Londres. Par les mêmes raisons je ne crois pas que vous deviez insister maintenant pour rectifier les conclusions erronées qui ont pu être formulées au sujet de notre attitude éventuelle dans l'hypothèse gratuite d'un accord des cinq autres Puissances pour envoyer leurs navires à Smyrne[3]. Votre

(1) L'Autriche donnait une adhésion morale, mais refusait son concours matériel à l'occupation de Smyrne. (Télégr. Berlin, 10 octobre, 5 h. 5 matin.) Le prince de Bismarck déclarait «ne vouloir point prendre en cette affaire la responsabilité même d'un simple avis». (Télégr. Berlin, 7 octobre, 5 h. 10 soir.)

(2) L'Angleterre avait avisé les deux Cabinets d'une nouvelle proposition; les Puissances qui ne coopéreraient pas matériellement à l'occupation de Smyrne donneraient mandat aux autres pour agir en leur nom. (Télégr. circulaire de Paris, du 12 octobre, 6 heures soir.)

(3) Le Gouvernement anglais représentait la France comme ayant accepté dans ce cas de s'associer à l'occupation de Smyrne. (Télégr. de Paris à Londres, du 12 octobre, 6 h. 15 soir.)

langage a été parfaitement correct et prudent; je ne verrais nul avantage à prolonger des discussions qui seraient désormais sans intérêt pratique.

275.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 15 octobre 1880, 7 h. 30 soir.*

Je vous autorise volontiers à vous associer à vos collègues pour mettre la Porte en demeure de s'entendre immédiatement avec le Monténégro pour la remise de Dulcigno, ainsi que le propose M. Goschen[1]. J'ai fait savoir de mon côté au Chargé d'affaires de Turquie à Paris que la dernière communication de la Porte ne pourrait être prise en considération par les Puissances qu'à la condition d'être suivie à bref délai de l'exécution matérielle de la promesse consignée dans cette communication[2].

276.

Riza Pacha, Commandant en chef de la division de Scutari,

au Commandant en chef de l'Armée monténégrine.

L. *15 octobre 1880.*

Le Gouvernement Impérial ottoman, voulant donner une nouvelle preuve de son bon vouloir, cède Dulcigno au Gouvernement monténégrin et vient de me donner les ordres catégoriques relativement à la cession à laquelle doit intervenir une Convention dont on a fait part aux Puissances signataires du Traité de Berlin aussi bien qu'à moi.

Conformément donc aux instructions que j'ai reçues je cèderai et évacuerai la dite ville.

Je prie par conséquent Votre Excellence de vouloir bien se rendre à Rieka personnellement ou bien d'envoyer un délégué le 17 de ce mois dans l'après-midi pour y entamer avec le lieutenant-colonel Bedri Bey, délégué impérial ottoman, les pourparlers et dresser la Convention y relative.

[1] Voir ci-dessous, n° 277. — [2] Voir ci-dessus, n° 270.

277.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°. *Paris, 17 octobre 1880.*

Le Gouvernement anglais nous fait savoir par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de la Reine à Paris que M. Goschen a été invité à s'enquérir auprès de la Porte ottomane de la nature des dispositions qui ont dû être prises pour l'accomplissement de la promesse donnée aux Puissances concernant la remise du territoire de Dulcigno aux Monténégrins; le représentant de l'Angleterre à Constantinople devra s'assurer en même temps si des ordres ont été envoyés à l'agent turc à Cettigné pour lui prescrire de faire au Prince de Monténégro une communication officielle au sujet de la cession promise [1].

Lord Lyons m'ayant exprimé de la part du comte Granville le désir que l'Ambassadeur de la République à Constantinople pût être muni d'instructions semblables, j'ai autorisé M. Tissot, par le télégraphe [2], à s'associer aux démarches de M. Goschen. Nous sommes tout à fait d'avis qu'une réalisation immédiate de la cession de Dulcigno est indispensable et qu'il serait impossible aux Puissances de prendre en considération la note turque si les promesses qu'elle contient n'étaient pas suivies d'une exécution effective. Tel paraît être également le point de vue du Cabinet de Londres; j'ai d'ailleurs exprimé déjà ma manière de voir à cet égard, en termes très positifs, au Chargé d'affaires de Turquie à Paris.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information, la lettre que l'Ambassadeur d'Angleterre m'a écrite et la réponse que je lui ai faite concernant les points ci-dessus indiqués.

278.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 383. *Paris, 18 octobre 1880.*

Je vous ai fait part dans une précédente dépêche de mon impression sur vos récents entretiens avec M. Gladstone et Lord Granville [3] et sur le caractère trop vague à notre sens des appréciations et des prévisions du Cabinet anglais.

(1) Voir ci-dessus, n° 276.

(2) Télégramme de Paris du 15 octobre, 7 h. 30 soir : «Je vous autorise volontiers à vous associer à vos collègues pour mettre le Sultan en demeure de s'entendre immédiatement avec le Monténégro pour la remise de Dulcigno ainsi que le propose M. Goschen.»

(3) Voir ci-dessus, n° 273.

Je n'ai pas à revenir sur cet ordre d'idées, mais il est un point auquel le Premier Ministre et le Principal Secrétaire d'État de la Reine ont fait allusion au cours de leurs observations et que je crois devoir relever bien qu'il n'ait aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. M. Gladstone et surtout Lord Granville, dites-vous dans votre dépêche du 12 de ce mois (n° 84) [1], ont affecté de vous laisser entendre que notre attitude réservée connue à Constantinople aurait nui à l'effet de la démonstration navale.

Je m'explique jusqu'à un certain degré que le Gouvernement britannique, surpris des difficultés que sa politique a rencontrées et auxquelles il ne semblait pas s'attendre [2], cherche à trouver les causes de ces obstacles en dehors de cette politique même; mais il ne serait pas équitable de sa part d'attribuer la résistance de la Turquie à ces réserves de principe qui, en précisant les conditions de notre coopération, n'en démontreraient que mieux notre désir de demeurer dans le concert des autres Puissances. Les scrupules que nous éprouvions [3] et dont nous avons fait part en toute franchise au Cabinet de Londres n'ont diminué en rien l'autorité de la politique européenne à laquelle nous nous sommes loyalement associés. La Porte n'a pu apprécier les choses autrement, et elle a dû juger de la valeur que nous attachions à l'accord de tous les Cabinets par la netteté des conseils que nous n'avons cessé de lui faire entendre. Notre langage a toujours été conforme à la direction suivie par nos alliés et nous nous sommes constamment appliqués à éloigner de la pensée du Gouvernement ottoman l'erreur de croire que nous puissions nous séparer des autres Puissances. Il n'a pu exister dans son esprit aucun doute à cet égard. Le Cabinet de Londres de son côté a été exactement tenu au courant de nos démarches auprès de la Porte; notre Ambassadeur à Constantinople et le représentant britannique ont toujours agi d'accord ; ils se sont exprimés dans les mêmes termes pressants, et le meilleur garant de l'énergie de nos efforts et de la clarté de nos paroles est assurément l'entente parfaite des deux agents chargés de soutenir la même cause et poursuivant le même but avec un égal désir de l'atteindre.

[Le Ministre espère que le Gouvernement anglais ne persistera pas dans une impression aussi contraire à la réalité des choses.]

(1) Voir ci-dessus, n° 273. — (2) Voir ci-dessus, n° 267 et notes. — (3) Voir ci-dessus, n°s 271 et 273 et notes.

279.

M. DE CANCLAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 octobre 1880, 9 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30 s.)

L'Ambassadeur d'Angleterre est de retour d'une visite qu'il a faite au prince de Bismarck à Friedrichsruhe et il part demain matin pour aller passer une quinzaine de jours en Angleterre où se trouve sa famille. Lord Odo Russell m'a dit n'avoir pas été invité par le Chancelier, mais lui avoir exprimé lui-même le désir de faire cette excursion, ne voulant pas revenir à Londres sans avoir vu le prince depuis plus de six mois.

L'Ambassadeur s'est tu avec moi sur les sujets abordés, très probablement, dans ses entretiens avec le Chancelier qui ont plus particulièrement trait à la politique anglaise, mais il m'a dit que le prince avait insisté avec chaleur sur la parfaite attitude et la correction de la ligne de conduite de la France dans les circonstances actuelles, sur l'avantage du maintien du concert européen, sur la nécessité d'en finir avec l'affaire de Dulcigno, sur sa confiance dans le résultat qu'aura, avec de la patience, la pression morale exercée sur la Turquie, sur sa décision bien arrêtée de ne point prendre part dans les mesures coercitives et de se maintenir ainsi d'accord avec l'Autriche et la France [1].

Le Chancelier aurait répété d'ailleurs à plusieurs reprises combien il était heureux du maintien du comte de Saint-Vallier disant qu'il est le meilleur Ambassadeur que la France ait jamais eu à Berlin et espérant l'y garder toujours; ce sont les propres paroles que m'a rapportées Lord Odo Russell.

Le prince de Bismarck a d'ailleurs confirmé à l'Ambassadeur son désir de voir se terminer le plus promptement possible l'affaire de Dulcigno, en lui disant que le comte de Hatzfeldt avait reçu de nouveau l'ordre d'appuyer vivement les démarches en ce sens de ses collègues et particulièrement celle qui a été prescrite en dernier lieu à M. le baron Calice [2].

[1] M. de Canclaux avait signalé dans sa dépêche 226 du 15 octobre l'attitude bienveillante de la presse allemande inspirée. «*La Correspondance provinciale* a donné le ton dans son numéro du 13 de ce mois qui contient un article dans lequel, en se félicitant de la décision prise par la Porte au sujet de Dulcigno, cette feuille veut attribuer une bonne part de ce succès diplomatique à la France et à son représentant à Constantinople.»

[2] Voir ci-dessus, n° 269, note 2.

280.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin.

D. nos 388, 264, 341. Confidentiel. *Paris, 23 octobre 1880.*

En vous communiquant les pièces ci-jointes, qui se rapportent à l'affaire de Dulcigno, je crois utile de vous informer d'une démarche qui a été faite auprès de moi par le Ministre d'Allemagne à Paris. M. de Radowitz m'a exprimé les préoccupations de son Gouvernement en présence des lenteurs qu'éprouve la cession de Dulcigno (1) et des conditions nouvelles que la Porte a paru un moment vouloir y mettre (2) et il m'a dit qu'il était chargé de nous demander si nous voudrions nous unir à l'Allemagne et à l'Autriche pour agir directement auprès du Sultan. D'après lui l'action des trois Puissances qui ont tenu à l'égard de la Porte la conduite la moins comminatoire pourrait s'exercer d'une manière particulièrement efficace en ce moment.

Avant de répondre à cette ouverture, j'ai donné lecture à M. de Radowitz des instructions que j'avais déjà adressées à notre Ambassadeur à Constantinople et qui l'invitent à agir énergiquement auprès de la Porte pour la déterminer à la remise immédiate de Dulcigno (3). J'ai demandé alors à M. de Radowitz si ces instructions ne suffiraient pas au but que son Gouvernement se proposait; il est clair en effet, lui ai-je dit, que notre Ambassadeur devra se considérer comme implicitement autorisé à se joindre à tous ceux de ses collègues qui voudraient agir dans le même sens. Dans le cas où la suggestion du Cabinet de Berlin viserait à une démarche spéciale, dépassant la portée des instructions dont M. Tissot se trouve déjà muni, il m'a paru que cette suggestion devait être faite aussi à toutes les autres Puissances. L'intérêt qui, à nos yeux, domine tous les autres est de maintenir l'accord européen et de le présenter à la Porte comme un fait constant et durable. L'Angleterre en ce moment même semble renoncer à donner suite à la proposition qu'elle avait faite relativement à l'occupation du port de Smyrne (4) et elle se maintient dans le cadre commun. Au reste, j'ai ajouté que nous serions prêts,

(1) Voir ci-dessus, n° 270.

(2) La Porte avait notamment «voulu introduire dans la convention militaire relative à la cession de Dulcigno une clause concernant la délimitation à l'est du lac de Scutari». (Elle y réclamait le maintien du *statu quo*). Télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Tissot, 20 octobre, 10 h. 50 soir.)

(3) Toute discussion à ce sujet dans les circonstances actuelles, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le télégramme déjà cité, ne pourrait qu'être directement contraire à l'intérêt de la Turquie.

(4) Voir notamment nos 269 et 271.

pour le cas où l'Allemagne ferait les mêmes communications à toutes les Puissances à examiner avec elle la conduite à suivre d'après les réponses qui lui seraient adressées.

J'ai tenu à vous mettre confidentiellement au courant de cette conversation et je crois utile de bien préciser avec vous le terrain sur lequel je me suis maintenu avec M. de Radowitz.

Vous trouverez comme un écho de l'ouverture qu'il était chargé de me faire dans la dépêche en date du 22 octobre, que M. de Canclaux m'a adressée de Berlin[1] et qui rend compte des impressions rapportées de Friedrichsruhe par Lord Odo Russell.

281.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome.

D. n^os 391, 267, 342, 266, 263. Confidentiel. *Paris, 24 octobre 1880.*

Lorsque le Gouvernement anglais, dans une occasion récente, nous a saisis de la proposition de faire occuper, par les forces navales des Puissances alliées, le port de Smyrne, à titre de gage matériel[2], afin d'exercer une pression utile sur le Gouvernement turc, indépendamment des considérations de politique générale qui nous ont fait envisager avec peu de faveur une mesure semblable, nous avions à faire entrer en ligne de compte des motifs particuliers, tirés de la situation que nous créait l'importance des intérêts français sur ce point de l'Empire ottoman.

Parmi ces intérêts, qui pouvaient être affectés jusqu'à un certain point par les conséquences d'une action coercitive inspirée et dirigée par la Grande-Bretagne, il en est un qui devait nous préoccuper principalement. Le port de Smyrne, dont on proposait de prendre possession, a été construit par des entrepreneurs français, et la concession qui leur a été faite implique pour eux le droit de se rémunérer par la perception de certaines redevances. Les travaux sont complètement terminés depuis quelque temps; ils ont été exécutés dans les conditions les plus favorables au développement du commerce de Smyrne et font grand honneur à l'industrie de nos compatriotes. Néanmoins des difficultés administratives soulevées à Constantinople retardent encore pour les entrepreneurs français la pleine jouissance de l'exploitation dont ils ont droit de revendiquer les bénéfices. Il est à noter que des objections pro-

[1] Voir ci-dessus, n° 279. — [2] Voir ci-dessus, n° 271.

venant des représentants du Gouvernement anglais sont en grande partie la cause de ce délai préjudiciable.

La tournure qu'ont prise les événements politiques en Orient nous autorise à penser que le projet relatif à l'occupation de Smyrne est définitivement abandonné aujourd'hui par le Cabinet de Londres[1]. Toutefois j'ai présumé qu'au moins à titre d'éclaircissement rétrospectif et confidentiel les indications qui précèdent conserveraient pour vous de l'intérêt, et je crois bon de les compléter en vous transmettant la copie ci-jointe d'un rapport que j'avais demandé à M. Hadjoute Pellissier sur l'état actuel de la réclamation des concessionnaires français du port de Smyrne.

282.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 24 octobre 1880, 3 h. 15 soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45 s.)

(Pour M. de Courcel.)

Je vous remercie de votre intéressante lettre particulière[2] qui m'a été remise hier à Tergnier avec ses annexes. Je partage votre sentiment sur l'objet et la signification réelle de l'ouverture du prince de Bismarck et je tiendrai ici un langage analogue à votre réponse à M. de Radowitz. Je suis en parfait accord avec vous sur la nécessité d'écarter tout projet d'action ou de pression à deux ou à trois, d'où que vienne la proposition, et la démarche suggérée par l'Allemagne nous exposerait à blesser l'Angleterre et à nous laisser afficher comme inféodés au groupe austro-allemand[3]. Je crois néanmoins qu'il conviendrait de donner au prince de Bismarck une satisfaction sans inconvénient en acceptant d'agir *tous et après entente* sur le Sultan lui-même au lieu de la Porte; il suffirait pour cela d'inviter M. Tissot à adresser au Sultan les représentations que le télégramme du Ministre du 20 lui prescrit de faire à Assim Pacha.

Le prince de Hohenlohe, qui a eu une rechute, garde le lit et ne pourra recevoir avant quelques jours. Le Ministère est toujours géré par le comte Stirum dont vous savez le timide mutisme. Tous les Ambassadeurs mes collègues sont en congé.

(1) Voir ci-dessus, n[os] 274 et 280. — (2) Voir ci-dessus, n° 280. — (3) Voir ci-dessus, n° 280.

283.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 25 octobre 1880, s. h.*

Le comte de Stirum[1] m'a entretenu de l'ouverture confidentielle du Chancelier dont M. de Radowitz a été l'organe auprès de vous et de la réponse que vous y avez faite[2]. Il m'a dit que le prince de Bismarck se louait beaucoup de notre attitude dans toutes les péripéties de la question monténégrine et que le premier succès obtenu par l'action commune de nos deux Ambassadeurs à Constantinople lui donnait la confiance qu'en persistant dans cette voie nous travaillerions utilement à la grande cause du maintien de la paix européenne; c'est dans cette pensée qu'il avait chargé M. de Radowitz de vous proposer des démarches communes auprès du Sultan, mais sans prétendre substituer une action séparée à l'action collective des Puissances qu'il sent comme vous l'utilité de maintenir. Son ouverture avait deux objets : faire porter l'effort des Ambassadeurs plutôt sur le Sultan que sur la Porte puisqu'il est démontré que la résistance et les obstacles viennent du Sultan lui-même ; établir entre nos deux Ambassadeurs à Constantinople une entente qui s'exercerait efficacement sur leurs collègues dont les Gouvernements n'apportent pas dans la question des vues aussi désintéressées ni aussi impartiales que les nôtres. Dans tous les cas, votre réponse lui semble parfaitement correcte et il pense que suivant les circonstances il y aura lieu soit de donner suite à sa proposition, soit de la réserver pour le moment où éclateront de nouvelles difficultés.

Tel est le résumé des explications et des indications de M. de Stirum qui s'effraie trop d'être l'organe du Chancelier dans des questions graves pour qu'il ne soit pas difficile de démêler dans son langage la véritable pensée de son chef. Je ne serai exactement fixé sur les vues du prince que lorsque j'aurai pu avoir avec lui-même un entretien qui semble devoir être assez prochain.

Ce qui résulte nettement des paroles de M. de Stirum et mieux encore des impressions rapportées de Friedrichsruhe par Lord Odo Russell et communiquées à M. de Canclaux qui vous les a transmises, c'est que le prince Chancelier témoigne très hautement sa satisfaction de notre action dans les questions orientales.

[1] Il gérait le ministère des Affaires étrangères pendant la maladie du prince de Hohenlohe qui suppléait le prince de Bismarck et qui était provisoirement remplacé à Paris par M. de Radowitz.

[2] Voir ci-dessus, n° 280.

284.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 395. *Paris, 28 octobre 1880.*

J'ai vu avec satisfaction, d'après votre dépêche du 26 octobre, que le discours prononcé récemment par le Roi de Grèce a été jugé en Angleterre comme nous le jugeons ici[1]. Ce discours ne contient, il est vrai, aucun passage de nature à alarmer sérieusement les Cabinets, et l'on ne pouvait attendre un autre langage de la part d'un souverain qui, après une absence assez prolongée, revenait dans un pays agité, depuis quelques mois surtout, par d'ardentes espérances patriotiques. Il faut plutôt savoir gré au Roi Georges de la modération relative que vous signalez vous-même dans son discours. Toutefois, les faits qui ont suivi sont de nature à causer quelque inquiétude. On peut craindre que les passions nationales, violemment surexcitées, n'entraînent malgré lui le Gouvernement royal et ne le poussent dans des entreprises dangereuses. Les conseils de l'Europe doivent, à mon avis, continuer à le détourner de cette voie.

L'opinion en France est à peu près ce qu'est l'opinion en Angleterre, et, l'on peut dire, dans le reste de l'Europe. Je crois comme vous que nous n'avons rien à regretter de la conduite amicale que nous avons tenue à l'égard de la Grèce, et nous ne cherchons pas à nous soustraire aux engagements moraux que nous avons contractés. Mais nous sommes certainement libres de choisir et d'attendre l'opportunité du moment, et les engagements auxquels je fais allusion ne vont pas jusqu'à nous obliger à suivre la Grèce dans une aventure. Un devoir supérieur envers la France nous interdit de compromettre d'une manière irréfléchie la conduite de notre politique nationale pour satisfaire les impatiences de la nation hellène, quelque légitimes que soient d'ailleurs les réclamations après le verdict que nous avons provoqué en sa faveur à la Conférence de Berlin. L'Europe doit demeurer maîtresse de son action et du choix de l'heure où il lui conviendra de l'exercer ; nous ne cesserons donc d'engager la Grèce à s'en remettre à la bonne volonté des six Puissances médiatrices pour l'aider elle-même à obtenir la réalisation de son juste espoir.

Nous lui avons conseillé d'attendre et nous le lui demandons encore. Avant

[1] «En soi il n'est pas inquiétant, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire dans une note préparée pour écrire cette dépêche; mais quelques faits qui l'ont suivi peuvent causer de sérieuses alarmes. On peut craindre que les passions nationales n'entraînent le Gouvernement hellénique et ne le poussent à des entreprises dangereuses.»

tout, la prudence exige que nous conduisions à son dénouement l'affaire de Dulcigno. J'espère que, malgré des lenteurs qui ne sont pas toutes calculées, ce dénouement ne saurait plus tarder bien longtemps. Ici encore, j'invoque pour appuyer la mienne l'opinion générale de l'Europe, opinion que je retrouve dans les correspondances de tous vos collègues, et dont le baron Haymerlé apportait l'autre jour l'expression devant les délégations réunies à Budapest.

Mais, après que la question monténégrine sera résolue, que feront les Puissances ? Il serait prématuré de préjuger dès maintenant l'ordre de leurs déterminations. Elles devront, alors, comme aujourd'hui, continuer de s'inspirer des circonstances, et les amis les plus sincères de la Grèce auront, dans leurs démarches en faveur de sa cause, à ménager les dispositions des divers Cabinets. Il en est trois au moins, vous le savez, qui ont montré leur résolution d'éviter de se laisser entraîner à des actes d'hostilité contre la Sublime Porte. La France en particulier a donné ses justes raisons d'adopter ce principe de conduite, et notre sentiment sur ce point, loin d'avoir changé, se serait plutôt fortifié depuis les derniers incidents.

[Cette réserve n'est pas le désintéressement et l'Ambassadeur insistera, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, sur le double mobile qui guide la France.]

285.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 30 octobre 1880, 5 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15 s.)

Le prince de Bismarck a chargé M. le comte Stirum de m'exposer les motifs pour lesquels il ne peut, à son regret, laisser M. de Radowitz à Paris jusqu'au retour du prince de Hohenlohe. En raison de la gravité des choses en Orient et des imprudentes folies dans lesquelles les Grecs semblent vouloir se jeter [1], le Chancelier croit nécessaire que M. de Radowitz retourne quelque temps à son poste d'Athènes et y fasse entendre avec autorité des conseils de

[1] «Le prince de Bismarck est de plus en plus inquiet de la tournure que prennent les affaires en Orient et croit indispensable d'avoir à Constantinople et à Athènes des organes pouvant parler avec autorité. La Grèce semble sur le point de se jeter dans les plus redoutables folies, folies qui peuvent amener pour elle de grandes infortunes et pour l'Europe de graves embarras.» (Dép. 233 de Berlin du 31 octobre où M. de Saint-Vallier reproduit la communication de M. de Limburg Stirum qu'il analyse dans le présent télégramme.)

sagesse avant d'aller remplacer le comte de Hatzfeldt à l'ambassade de Constantinople. Le prince pense que dans l'état satisfaisant de nos relations un intérim de quelques semaines n'aura pas d'inconvénient, le prince de Hohenlohe qui va mieux devant toujours reprendre son poste à la fin de l'année. Je vous transmettrai par le prochain courrier le détail des explications qui viennent de m'être données avec prière, jusqu'à nouvel ordre, de les regarder comme confidentielles.

286.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Paris, 31 octobre 1880.*

M. Barthélemy Saint-Hilaire a bien voulu me recevoir hier après que je vous ai vu et nous avons causé de Tunis. Le Ministre m'a demandé des éclaircissements sur certains points de détail que je n'avais pas été en mesure de lui fournir. J'ai donc immédiatement fait faire une tournée de renseignements, et les notes ci-jointes que je vous serai infiniment reconnaissant de vouloir bien faire passer sous les yeux du Ministre en sont le résultat. Sans prendre la responsabilité des renseignements et des appréciations des intéressés, je crois le tableau général de la situation (*sic*). Il y a un effort à faire et un effort sérieux et prochain pour remettre nos affaires en bonne voie. Je sais que c'est l'intention et la volonté du Ministre, nous devons donc aider à ce que cela s'accomplisse. Le Bey nous résiste, les agents français à Tunis créent des embarras et des difficultés à Roustan, les Italiens intriguent sous main et font leur chemin comme les taupes, ne voulant pas pour le moment agir au grand jour. Ce sont, croyez-moi, de dangereux compères. Tous les avantages sont de notre côté, mais, si nous avons un seul moment de distraction, si notre action se ralentissait, ils en profiteraient à l'instant et nous serions tous étonnés de les voir nous braver à l'avenir. Ils ne perdent pas un instant de vue cette question de Tunis, et c'est vers cela qu'ils font converger toute leur politique. Leur attitude envers l'Angleterre le prouve.

[Effort des Italiens pour établir un Crédit foncier.]

287.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Vienne, 31 octobre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

Depuis que la visite du prince de Bismarck à Vienne, en 1879, a posé les bases de l'entente austro-allemande, les relations politiques entre les deux Empires n'ont pas cessé de prendre avec la marche des événements un caractère chaque jour plus marqué d'étroite intimité. Le fait paraît actuellement si bien acquis et patent qu'il serait inutile d'y insister. Tout récemment pourtant, quelques feuilles ont cru découvrir et ont signalé des symptômes d'un rapprochement de l'Autriche avec la Russie et d'un refroidissement avec l'Allemagne. Cette étrange rumeur, si contraire à la réalité des choses, ne pouvait pas rencontrer beaucoup de créance ; mais, s'il avait été nécessaire, un double fait n'eût pas tardé à en démontrer l'invraisemblance. A Budapest, au sein des Délégations, le baron de Haymerlé a déclaré qu'il existe «une entente absolument complète» entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, et il a notamment reconnu que, dans toutes les questions orientales, l'Allemagne tient le plus grand compte des intérêts autrichiens. Presque en même temps, l'Empereur adressait au feld-maréchal de Moltke, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire de naissance, une lettre autographe dans laquelle Sa Majesté lui souhaite «de nombreuses années de bonne santé et de travail fécond en résultats». Cette lettre de félicitation écrite au feld-maréchal prussien est interprétée dans le sens d'une nouvelle et importante manifestation de l'intimité des relations austro-allemandes. La *Deutsche Zeitung* publie même, à ce sujet, les réflexions suivantes.

[Un article de la *Deutsche Zeitung* insiste sur la valeur symbolique de cette lettre écrite par le souverain de l'Autriche au vainqueur de Königgrätz.]

288.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 31 octobre 1880, 7 h. 30 soir.*

M. de Radowitz m'a annoncé hier son rappel, conformément à l'indication contenue dans votre télégramme confidentiel[1]. Il a pris congé ce matin

[1] Voir ci-dessus, n° 285.

du Président de la République et vient d'accréditer auprès de moi M. de Bülow comme Chargé d'affaires. Il compte néanmoins prolonger encore son séjour à Paris jusqu'à mardi ou mercredi. Il pense que le prince de Hohenlohe pourra reprendre son poste avant la fin de l'année[1] et qu'il a le désir de revenir ici le plus tôt possible.

Je suis persuadé d'ailleurs comme le prince de Bismarck que, dans l'état satisfaisant de nos relations avec l'Allemagne, un intérim de quelques semaines n'aura pas d'inconvénients, mais nous voyons partir avec beaucoup de regret M. de Radowitz qui par ses efforts constants pour écarter toute difficulté ou tout malentendu, par son expérience et sa vive intelligence des affaires a certainement rendu de très utiles services aux deux pays pendant son trop court séjour parmi nous.

289.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Vienne, 1er novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

[Relations difficiles de l'Autriche-Hongrie avec la Roumanie, la Bulgarie et surtout avec la Serbie.]

La convention conclue, le 8 juillet 1878 à Berlin, entre le comte J. Andrassy et M. Ristitch portait ce qui suit :

«Les relations commerciales entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie seront réglées de manière à faciliter autant que possible l'échange des provenances réciproques et à favoriser le développement non interrompu des rapports intimes et stables entre les deux pays. Eu égard aux besoins particuliers des districts limitrophes, le commerce des frontières sera soumis à un traitement spécial. Dans cette intention, l'Autriche-Hongrie et la Serbie s'engagent réciproquement à conclure un traité de commerce répondant au but susindiqué. On étudiera en même temps la question d'une union douanière à conclure entre les deux pays autant qu'elle pourrait être trouvée dans l'intérêt des deux parties contractantes. Pour quelque forme qu'on se décide, les deux parties s'engagent à conclure une convention à ce sujet, aussitôt après la ratification de la paix. Les délégués des deux États se réuniront, à cet effet, à Vienne. quatre mois après cette date ou plus tôt, si faire se peut».

[1] Voir dans les *Mémoires* de Clovis de Hohenlohe, t. III, une lettre du prince au prince de Bismarck, du 2 novembre 1881.

[La dépêche rappelle avec précision les échanges de correspondances entre l'Autriche et la Serbie du 14 novembre 1878 au 11 juillet 1880; 16 juin 1880 : Note du baron Herbert à M. Ristitch; 11 juillet : Lettre du baron Haymerlé au baron Herbert.]

Le 14 juillet, M. Ristitch déclare, dans une note adressée au baron Herbert, que ni le traité de 1862, ni le traité de Berlin n'accordent à l'Autriche le traitement de la nation la plus favorisée, et que, par suite, le Gouvernement serbe ne peut pas lui reconnaître le droit de choisir selon les cas entre le tarif autonome et le tarif *ad valorem* du traité anglo-serbe.

Le 30 juillet, le baron de Haymerlé répond à M. Ristitch que le traité de Berlin a consacré le maintien du *statu quo ;* or, le *statu quo* est incontestablement détruit si une de ses conditions essentielles, l'égalité du traitement pour les importations austro-hongroises est modifiée par suite d'avantages plus grands accordés à d'autres Puissances.

[Détails sur la loi autrichienne relative aux importations étrangères.]

De plus, le Ministre considère comme inutile de poursuivre les négociations tant que la Serbie n'aura pas reconnu le droit du Cabinet de Vienne au traitement de la nation la plus favorisée.

La communication du 30 juillet étant demeurée sans réponse, le baron de Haymerlé écrit au baron Herbert la dépêche du 17 octobre ; en maintenant la même manière de voir et en faisant surtout reposer son argumentation sur les articles 28 du traité de Paris et 37 du traité de Berlin, le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois termine par ces lignes qui posent un véritable ultimatum à la Serbie :

«Vous êtes chargé, monsieur le baron, de déclarer au Gouvernement de Son Altesse le Prince de Serbie qu'il ne saurait être question de la reprise des négociations pour la conclusion ni d'un traité de commerce ni d'une convention de juridiction consulaire ou autre avant que la base la plus importante de nos relations commerciales, mise en doute par la note de M. Ristitch du 14 juillet 1880, ne soit rétablie par une déclaration inconditionnelle du Gouvernement serbe renfermant la reconnaissance formelle et explicite que le traitement sur le pied de la nation la plus favorisée revient sans restriction aucune à nos nationaux. A la première infraction à ce principe, le Gouvernement impérial et royal sera obligé de mettre à exécution les prescriptions de la loi du 27 juin 1878. Il se réserve, s'il n'obtient pas dans un bref délai la déclaration demandée, d'appliquer telle autre mesure qu'il jugera utile à la défense de ses intérêts.»

La conséquence presque immédiate de la dépêche autrichienne du 17 octobre a été la démission de M. Ristitch et la formation d'un nouveau ministère à Belgrade. J'ai déjà eu l'occasion de faire savoir au Département

combien, tout en se louant de l'attitude sympathique et bienveillante du Prince de Serbie, le baron de Haymerlé était porté à se plaindre des sentiments et des procédés hostiles de M. Ristitch; le changement ministériel en Serbie n'a donc pu être accueilli qu'avec satisfaction en Autriche.

[Hypothèses sur l'attitude future de la Serbie et de l'Autriche. Le comte Duchâtel n'a pas encore d'exemplaires du Livre rouge autrichien.]

290.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 novembre 1880, 6 h. 54 soir.*

Le prince de Bismarck a chargé M. le comte de Stirum de m'annoncer que le prince de Hohenlohe retournerait à Paris avant la fin de ce mois, et le prince de Hohenlohe, que je quitte à l'instant, me confirme cette nouvelle. Il part demain pour la campagne[1] et les médecins assurent qu'il sera dans trois semaines en état de reprendre l'ambassade. Afin d'empêcher tout commentaire fâcheux sur le départ de M. de Radowitz, M. le comte de Stirum, sur mon désir, fait annoncer par les feuilles officieuses et les agences télégraphiques le retour du prince de Hohenlohe à Paris pour la fin du mois.

291.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 235. *Berlin, 2 novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 nov.; Dir. pol., 5 nov.)

A l'époque où j'étais en congé, le Département a demandé plusieurs fois à M. de Canclaux de lui faire connaître si les officiers et les fonctionnaires allemands demandés par la Porte au Gouvernement impérial étaient partis ou devaient prochainement partir pour l'Orient[2].

J'ai eu soin, dans ma correspondance de juin et de juillet derniers, de bien établir le sens et la portée du consentement, contraire à l'ensemble de

[1] Pour Randen. Voir la lettre au prince de Bismarck du 2 novembre déjà citée en note (n° 288). — [2] Voir notamment ci-dessus, n° 231.

ses vues, que le prince de Bismarck avait donné dans cette circonstance; ma dépêche d'hier n° 234 revient sur ce point et fait ressortir de nouveau le véritable objectif du Chancelier. Il me suffira donc d'un mot pour le bien préciser; il a voulu marquer d'une façon apparente que l'Allemagne pas plus que l'Autriche n'entend se prêter à une destruction immédiate de l'Empire ottoman ; qu'elles veulent au contraire contribuer dans une certaine mesure à son maintien, ce dont témoigne l'autorisation accordée à des officiers et fonctionnaires allemands de prendre du service en Turquie. C'est un avis que le prince de Bismarck a voulu donner à l'Angleterre et à la Russie qu'elles n'auraient pas son concours dans leur œuvre hâtive de démolition et qu'elles le trouveraient au contraire résolu à s'y opposer. Mais l'avis donné, rendu public, commenté par toute la presse européenne, le but était atteint, et le Chancelier s'est montré peu soucieux de passer à l'application pratique. Il ne pouvait s'opposer à tout envoi de fonctionnaires après avoir donné un consentement général, mais il s'est attaché à en restreindre le nombre en décourageant ceux que paraissaient tenter les offres de la Porte et, quant aux officiers, il a ajourné le moment où quelques-uns d'entre eux pourraient se rendre à Constantinople jusqu'à la solution des difficultés actuellement pendantes entre la Porte et les Puissances. . .

[En fait l'envoi des officiers est ajourné et il ne reste que deux fonctionnaires allemands à Constantinople.]

En résumé, M. le Ministre, je crois ne pas me tromper en répétant que le Chancelier a voulu, en juin dernier, avertir l'Angleterre et la Russie qu'il ne regardait pas la Turquie comme abandonnée et que, dans ce but, il a fait bruyamment annoncer et commenter par les journaux son consentement à l'envoi de fonctionnaires et d'officiers allemands ; il a ensuite ajourné ou restreint cet envoi, mais il entend demeurer libre de donner suite, le cas échéant, à la demande de la Porte si cela devenait utile à sa politique ou à celle de l'Autriche, comme contre-poids à de nouvelles entreprises russes ou anglaises.

292.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

D. n° 60. *Paris, 4 novembre 1880.*

Mon télégramme du 31 octobre dernier vous a fait connaître mon sentiment sur les difficultés qui ont retardé la prise de possession par la Société marseillaise du domaine de l'Enfida, et vous a indiqué d'une façon précise

les démarches que je vous demandais de faire auprès du Gouvernement du Bey pour défendre les droits incontestables des acquéreurs de cette propriété(1). Je vous confirme aujourd'hui les instructions que je vous ai envoyées par le télégraphe, et je me plais à espérer que vos démarches auront facilement raison d'une résistance qui constituerait un véritable déni de justice. Votre dépêche datée du 22 octobre(2), sous le n° 11, m'a mis au courant de la façon dont les difficultés en question se sont produites, et de l'attitude que vous avez prise dès le début de cette affaire. Je donne mon entière approbation non seulement au langage que vous avez fait entendre au Premier Ministre avant de vous décider à intervenir officiellement, mais aussi aux termes des lettres que vous lui avez adressées quand la fin de non-recevoir opposée par le Cadi aux réclamations de M. Chevallier-Rufigny vous a prouvé que vos sages conseils avaient été méconnus.

Les raisons invoquées par le Cadi à l'appui de son refus et développées dans la communication par laquelle le premier Ministre a répondu à votre lettre du 6 octobre sont, ainsi que vous l'avez justement dit à Mustapha Pacha, de pures subtilités qui ne peuvent infirmer en aucune façon les titres de propriété de Khereddine Pacha, ni par conséquent les droits incontestables des acquéreurs de ses domaines. Je ne puis donc que vous approuver de n'avoir pas même consenti à les discuter; et vous avez été particulièrement bien inspiré en vous contentant de faire appel à la loyauté du Bey, dont la parole et la signature sont évidemment engagées, pour lui demander, par l'entremise de son premier Ministre, et dans l'intérêt même de sa dignité, de lever promptement, par les moyens qu'il jugerait les plus convenables, les difficultés alléguées dans la lettre de Mustapha Pacha. Les démarches pressantes que je vous ai invité à faire auprès de la personne même du Bey se trouvaient ainsi parfaitement préparées.

(1) M. Barthélemy Saint-Hilaire y fait allusion au rapport de M. Roustan dont il est question dans la note suivante. Il ajoute : «La question de propriété est si claire et le droit de la Société Marseillaise si incontestable que, si les autorités judiciaires tunisiennes encouragées par l'attitude du Gouvernement persistaient dans le refus de procéder à l'accomplissement des formalités d'usage pour la mise en possession des acquéreurs français, nous devrions considérer cette conduite comme un déni de justice. Nous nous verrions dès lors obligés d'en demander compte au Bey lui même... Veuillez exposer au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité de quelle manière nous apprécions la question.»

(2) M. Roustan y rend compte des difficultés qui ont été soulevées à Tunis, lorsque la Société Marseillaise a voulu entrer en possession du domaine de l'Enfida qui lui avait été vendu par l'ancien ministre Khereddine. Le Cadi refusait de faire droit aux demandes de la Cie, Mustapha soutenait le Cadi sous prétexte que Khereddine n'avait pas le droit de transmettre ses domaines. «Votre Excellence, avait écrit M. Roustan à Mustapha, le 21 octobre, connaît aussi bien que moi les actes en vertu desquels Khereddine Pacha a acquis la pleine propriété de l'Enfida. Elle sait qu'ils sont conçus dans les termes les plus formels et revêtus de toutes les formalités qui pouvaient être exigées, y compris l'homologation du Comité exécutif qui manque jusqu'ici à d'autres donations du même genre faites par Son Altesse à de hauts fonctionnaires.»

293.

L'AMIRAL JAURÈS, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 82. *Madrid, 10 novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

Dès le lendemain de mon arrivée à Madrid, j'ai eu un long entretien avec le Président du Conseil et j'ai pu constater que les sentiments amicaux du Gouvernement espagnol à l'égard de la France étaient plus fermes que jamais.

Votre Excellence aura certainement remarqué dans les dépêches de M. le vicomte de Bresson le soin avec lequel le Ministre d'État s'était attaché à plusieurs reprises à démentir les bruits de tentative d'alliance de l'Espagne avec l'Allemagne, et à écarter tout ce qui pouvait exciter notre susceptibilité. Le langage de M. Canovas del Castillo n'a pas été moins explicite :

«Nous avons tout à attendre de nos bons rapports avec la France, m'a dit le Président du Conseil, et, sans parler de sympathies naturelles et réelles, comment pourrions-nous méconnaître tout ce que nous vous devons ? Si nos transactions commerciales se sont si considérablement développées dans ces dernières années, si l'exploitation de nos richesses industrielles a pris un vif essor, vous y avez largement contribué par vos capitaux et vos ingénieurs. Sans doute, il y a eu longtemps dans la nation espagnole un amer souvenir des faits qui se sont passés sous le premier Empire, mais ce souvenir a disparu avec la génération qui avait souffert de l'invasion. Les guerres entre l'Espagne et la France appartiennent à l'histoire; elles ne sont plus possibles dans l'avenir, et, si nous voulons la paix avec toutes les Puissances, elle nous est plus particulièrement précieuse avec la France, et quant à moi, je n'ai rien plus à cœur, je vous affirme, que la continuation de nos rapports si intimes et si cordiaux.»

[Opinion de M. Canovas sur l'intransigeance des Congrégations religieuses en France. Tranquillité politique de l'Espagne.]

294.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE COURCEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. particulière. *Berlin, 12 novembre 1880.*

La crise ministérielle[1] et le manque de courrier m'ont empêché de vous transmettre aussitôt que je les ai reçues les communications que le prince de Bismarck a chargé Radowitz de me faire ; elles ont porté sur quatre points, dont un absolument confidentiel, que M. de Radowitz m'a prié de réserver pour une lettre particulière à vous adressée, avec prière de la faire lire au Ministre; il s'agit de Tunis; quant aux autres questions, démonstration navale, Grèce et démarches communes de nos deux Ambassadeurs à Constantinople, elles sont confidentielles, mais non secrètes et peuvent figurer dans la correspondance politique.

Sur Tunis, voici les déclarations du prince : rien n'est ni ne sera changé à sa politique de 1878, aux assurances qu'il nous a données alors, à M. Waddington et à moi, et qu'il m'a plusieurs fois répétées depuis cette époque. Il considère la Tunisie comme relevant légitimement du domaine d'action de la France, comme étant un complément naturel de sa grande colonie algérienne ; il n'a jamais caché cette manière de voir à l'Italie ; il a repoussé et continuera à repousser toutes les tentatives du Cabinet de Rome pour l'intéresser à ses visées. Il a fait déclarer plusieurs fois à M. Cairoli qu'il blâmait sa politique et ses entreprises en Tunisie ; il a prescrit à l'agent allemand à Tunis d'appuyer M. Roustan toutes les fois que ce dernier le lui demanderait. Il désire le maintien des bons rapports entre la France et l'Italie et il croit y travailler en détournant l'Italie, comme il l'a fait plusieurs fois, d'une politique de provocation contre la France sur un terrain que lui, Bismarck, regarde comme devant être réservé à la France. A la demande de M.Waddington, il a conseillé il y a quinze mois à l'Italie de tourner ses besoins d'expansion extérieure vers la Tripolitaine ; il est prêt, aujourd'hui comme alors, à nous prêter dans cette question les bons offices en son pouvoir, et si nous sommes amenés par la conduite de l'Italie envers nous à adopter à son égard une politique plus accentuée, nous pouvons absolument compter

(1) M. de Freycinet, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, avait démissionné le 19 septembre, et avait été remplacé le 23 septembre à la Présidence du Conseil par M. Jules Ferry et au ministère des Affaires étrangères par. M. Barthélemy Saint-Hilaire.

sur l'appui diplomatique de l'Allemagne au cas où nous jugerions utile d'y faire appel. Le Chancelier a ajouté qu'il espérait que nous n'avions pas pris au sérieux les bruits intéressés répandus cette année par l'Italie sur des projets d'entente secrète entre elle et l'Allemagne ; il n'a aucune pensée de nouer avec l'Italie des relations étroites qui seraient contraires à toute sa politique dont les bases sont l'alliance autrichienne et les bons rapports avec la France : Il ne sacrifiera jamais l'un ou l'autre pour les beaux yeux de l'Italie dont la politique lui inspire aussi peu de confiance que de sympathie (1). D'ailleurs, à un point de vue plus général, le prince désire trop assurer entre la France et l'Allemagne des rapports amicaux durables pour ne pas se montrer favorable à nos entreprises dans le bassin de la Méditerranée ; les satisfactions que nous pouvons obtenir sur ce terrain sont à ses yeux une utile diversion en détournant un peu nos regards et nos pensées de l'Alsace-Lorraine (2). Il lui paraît que plus nous pourrons offrir à notre nation des avantages réels, sérieux, acquis dans la Méditerranée, moins elle sera disposée à réclamer la guerre de revanche; voilà le secret, il ne tient pas à le cacher, de la faveur avec laquelle il nous voit agir de ce côté, et de l'appui qu'il est résolu à nous donner en Tunisie, au Maroc, en Égypte, en Grèce, en Syrie. Voilà pourquoi le Chancelier repousse non seulement toute idée (que l'on prête si souvent à l'Allemagne) d'acquérir un port ou un territoire sur le littoral méditerranéen, mais aussi toute pensée d'encourager ou d'appuyer une Puissance qui voudrait contrecarrer nos vues sur ce terrain.

En résumé, dans la question tunisienne, maintien complet de la politique favorable à la France promise en 1878 et 1879; et, dans le cas où nous viendrions à être forcés d'accentuer notre politique à l'égard de l'Italie, neutralité bienveillante assurée, et même concours diplomatique, si nous y faisions appel.

Pour la question grecque, le Chancelier se félicite de constater d'après ce que M. de Radowitz lui a rapporté de vos vues qu'il est en parfait accord avec le Cabinet de Paris. Nous devons, à son sens, unir nos efforts pour peser sur le Gouvernement grec et l'empêcher de se jeter dans une aventure guerrière où il trouverait la défaite et la ruine; il espère que M. de Moüy sera autorisé à concerter son langage dans ce sens avec M. de Radowitz spécialement envoyé à Athènes pour détourner la Grèce d'une folie (3). Il désire que nos deux envoyés exhortent fortement le Roi et le Cabinet hellénique à la patience;

(1) Voir *Die Grosse Politik*, t. III. n° 535. *La politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 550.

(2) *Mémoires de Clovis de Hohenlohe*, t. III, *Journal*, 26 novembre. «Aujourd'hui entretien avec le Chancelier sur les affaires de France. Il insiste pour qu'on dise ouvertement aux Français que nous sommes heureux de les voir chercher leur intérêt ailleurs, par exemple à Tunis, dans l'Afrique Occidentale ou en Orient, parce qu'ils cesseront de porter leurs regards sur la frontière du Rhin.»

(3) Voir ci-dessus, n° 285.

mais sans leur laisser ignorer que nous n'abandonnons nullement leurs intérêts, que le programme de la Conférence de Berlin demeure le nôtre, que nous entendons toujours qu'il sera exécuté, seulement qu'il faut savoir attendre le moment opportun (1). D'ici là, l'Allemagne est disposée à soutenir *par la voie diplomatique* la décision de la Conférence de Berlin, et nous pouvons, quand nous le voudrons, compter sur son entier concours en faveur de la Grèce, *dans les limites de l'action diplomatique et en excluant l'éventualité d'une action militaire à laquelle elle ne saurait participer*. Toutefois, elle ne veut ni prendre une initiative quelconque, ni s'associer *sans nous* à des ouvertures anglaises ou italiennes, elle entend régler son attitude sur la nôtre, se tient prête à participer à toute démarche diplomatique que nous croirons devoir faire quand nous estimerons le moment venu, elle désire seulement que nous l'avertissions au préalable de nos intentions à titre confidentiel.

Quant au rappel de nos navires engagés dans la démonstration navale, le Chancelier constate également avec satisfaction que ses dispositions sont en parfaite harmonie avec les nôtres (2). Il est très désireux de retirer aussitôt que possible la frégate allemande et de dégager le pavillon allemand d'une aventure qu'il juge pitoyable et qu'il reproche amèrement à M. Gladstone. Au point de vue où en sont les choses à Dulcigno et après le sacrifice que nous avons fait de laisser là nos navires si longtemps contre notre gré, il croit qu'il vaut mieux les y laisser encore quelques jours pour attendre la solution sans nous séparer des autres; mais, si cette solution tant attendue ne se réalisait pas ou si de longs délais étaient encore à redouter, il serait disposé à se concerter avec nous pour retirer la *Victoria* quand nous jugerions devoir retirer nos bâtiments; il nous prie seulement de l'avertir à l'avance, afin que nous puissions nous retirer ensemble, ce qui évitera qu'on reproche à ceux qui partiraient seuls et les premiers d'avoir mis fin à l'action collective européenne.

[Le Chancelier désire le maintien des bons rapports entre la France et l'Angleterre et une action commune de l'Allemagne et de la France en Orient, contrairement aux prétentions du Sultan qui voudrait passer pour le protégé de l'Allemagne. Rédaction du Livre jaune sur le Maroc.]

(1) Voir ci-dessus, n° 284.

(2) V. Hohenlohe, *loco citato*. «Le prince Bismarck et Saint-Vallier étaient unanimes à souhaiter que les escadres des deux nations lèvent bientôt l'ancre de Dulcigno. Bismarck critiquait très vertement la politique de Gladstone.»

295.

Note du Ministre.

16 novembre 1880.

Il est bien certain que la France et l'Allemagne sont à Constantinople les deux Puissances les plus désintéressées. De là un rapprochement très naturel, et l'entente dans bien des cas peut être extrêmement utile comme elle l'a déjà été. On peut donc la pratiquer toutes les fois qu'elle ne sera pas de nature à éveiller les susceptibilités des autres Puissances. C'est une affaire de tact; mais elle est fort délicate [1].

En écrire à M. Tissot, en le prévenant de l'arrivée de M. de Radowitz et des excellentes impressions qu'il a laissées ici.

B. St-Hilaire.

296.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 18 novembre 1880.*

Je tiens à vous dire que votre lettre du 12 de ce mois, adressée à M. de Courcel [2], et qu'il m'a communiquée de votre part, m'a fait un très vif plaisir; j'attache le plus grand prix aux ouvertures qu'elle contient, et je ferai de mon

(1) Dans une dépêche 244, du 14 novembre, M. de Saint-Vallier rapportait que le prince de Bismarck lui avait fait dire par M. de Radowitz qu'il lui paraissait «que, pour des communications officieuses et particulières comme il y a souvent lieu d'en faire à Constantinople, il conviendrait que nos agents fussent invités à coordonner leurs idées et leur action, afin d'être assurés d'agir en harmonie tant auprès du gouvernement ottoman que de leurs collègues.» C'est à cette dépêche que le Ministre a ajouté la présente note.

Répondant à M. de Saint-Vallier le 16 novembre (D. 354), M. Barthélemy Saint-Hilaire abonde dans le sens de M. de Saint-Vallier et du prince de Bismarck avec cette réserve de forme : «Peut-être un accord trop apparent provoquerait-il quelques susceptibilités de la part des autres Puissances, sans obtenir politiquement de meilleurs résultats.» Le Ministre a écrit à M. Tissot pour lui annoncer l'arrivée prochaine de M. Radowitz à Constantinople. «J'ajoute et je repète qu'en passant à Athènes M. de Radowitz trouvera les mêmes dispositions dans notre Ministre avec lequel il est personnellement lié. Pour la Grèce nos vues sont absolument identiques.

«... Vous voudrez bien vous inspirer de ces considérations dans les conversations qui pourraient vous y ramener. Elles se résument dans la résolution de ne rien faire qui puisse compromettre le concert européen, et dans le désir de nous entendre avec l'Allemagne toutes les fois que la situation l'indiquera elle-même, car déjà l'un et l'autre procédé, suivis avec fermeté et avec tact, ont produit des conséquences dont nous n'avons eu jusqu'ici qu'à nous applaudir.»

(2) Voir ci-dessus, n° 294.

côté tout ce que je pourrai pour les mettre à profit dans la mesure où elles nous sont faites. Elles sont pleines de sagesse et d'équité, et j'y suis personnellement très sensible. La question de Tunis est une des plus délicates que nous ayons à traiter; et je suis heureux du concours moral donné à la politique que nous avons nécessairement à suivre dans ce pays. La sécurité de notre possession algérienne exige que la France soit prépondérante en Tunisie comme elle l'y a été jusqu'à ce jour; et, à plusieurs reprises, nous avons dû faire savoir au Gouvernement italien que nous ne pouvions admettre, de la part d'aucun Gouvernement étranger, ni le partage, ni la diminution à quelque degré que ce soit de notre position supérieure dans la Régence. C'est là un besoin indispensable qui ne s'impose absolument qu'à nous seuls, et les autres États n'ont pas, pour entreprendre une compétition, les raisons toutes puissantes qu'à la France pour la repousser et pour s'en défendre. Les Italiens, en tant qu'individus, peuvent devenir aussi nombreux qu'ils le voudront dans la Régence; mais l'ingérence du Gouvernement italien est faite pour nous causer de sérieuses inquiétudes, et nous ne pouvons la souffrir à aucun prix.

Je suis donc très satisfait que ces légitimes exigences de notre position en Afrique soient si bien reconnues par M. le prince de Bismarck, et je le remercie, comme l'ont déjà fait mes prédécesseurs, des conseils qu'il donne à l'Italie, à laquelle nous ne les épargnons pas non plus, sous la forme la plus cordiale, mais aussi la plus ferme. J'espère que ces conseils finiront par être entendus, partant d'une autorité aussi haute et aussi désintéressée.

Vous avez bien raison de croire d'ailleurs que nous n'avons pas pris non plus au sérieux les bruits auxquels vous faites allusion. Nous n'avons jamais cru à ce rapprochement intime entre l'Italie et l'Allemagne, et nous en sommes encore à voir comment elles pourraient contracter des liens aussi étroits. Sur ce point, ma pensée est absolument conforme à la vôtre et à celle qui vous a été exprimée.

Je ne suis pas moins heureux de la parfaite conformité de vues en ce qui concerne la Grèce; vous savez les instructions, écrites et verbales, qui ont été données à notre Ministre à Athènes; et M. de Radowitz a pu vous rapporter les entretiens que j'ai eus avec lui plus d'une fois, et que j'ai continués soit avec M. de Bülow, soit avec M. de Thielmann. Nous avons recommandé à la Grèce la patience et la plus absolue réserve; elle doit laisser à l'Europe le soin de ses intérêts, et ne pas risquer une aventure qui pourrait lui être fatale. La Grèce a des titres sérieux dans les actes de Berlin en 1878, et surtout dans les actes de cette année. Elle doit laisser l'Europe complètement maîtresse de choisir ses moyens et son moment. Prétendre engager les Puissances malgré elles, et les violenter, ce serait une imprudence qui lui aliénerait bien des sympathies et qui, sans doute, lui coûterait fort cher. Nous ne savons rien encore des intentions des Puissances, car aucune proposition ne nous a été

faite, et nous le concevons du reste tant que l'affaire de Dulcigno n'est pas terminée; puis, la question grecque présente par elle-même des difficultés toutes particulières que le concert européen ne serait pas de trop pour résoudre; c'est toujours à six que nous comptons agir, et nous ne demandons pas mieux que de nous rencontrer d'accord avec l'Allemagne dans les décisions que nous pourrons adopter et qu'elle connaîtra toujours par votre habile et amical intermédiaire.

Je pense également que nos vaisseaux doivent rester dans les bouches de Cattaro jusqu'à la fin de l'affaire de Dulcigno; le dénouement ne peut tarder encore beaucoup, et, quoique nous soyons très désireux de partir, nous attendrons encore. Il sera très convenable de se concerter pour se retirer ensemble, afin de ne pas exciter les ombrages que pourrait faire naître une retraite isolée. Sur ce point, il sera facile de s'entendre, et un départ simultané sera également avantageux des deux parts.

Nos Ambassadeurs auprès de la Porte ont déjà plus d'une fois agi de concert et fort utilement à Constantinople; j'ai écrit tout spécialement à M. Tissot pour le prévenir de l'arrivée assez prochaine de M. de Radowitz, et je ne doute pas que notre Ambassadeur ne continue avec lui les excellents rapports qu'il n'a cessé d'avoir avec M. de Hatzfeldt, et qui ont produit de si bons résultats. Nous sommes d'avis que nous devons tout faire pour prolonger la durée de l'Empire turc, et, notre but étant identique, il sera facile de trouver en commun les moyens à prendre pour l'atteindre.

Vous voyez, mon cher Ambassadeur, que sur les questions que je viens de parcourir, en les effleurant, je partage toutes les opinions que vous m'exprimez ou que vous me transmettez. Vous le saviez déjà par toutes les conversations que j'ai eues avec vous, et par la lettre que j'ai écrite au début de cette année, longtemps avant de devenir Ministre, et qui a fait quelque bruit. Je ne doute pas que vous ne me croyiez aujourd'hui, mais je puis invoquer en outre ce témoignage antérieur.

[Retard de la publication du livre jaune sur le Maroc.]

297.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Rome, 19 novembre 1880.*

J'ai eu le plaisir de voir passer à Rome notre ami M. de Moüy et M. de Ring dont j'ai fait la connaissance. Ils viennent de partir tous les deux, ce matin, pour Athènes et Alexandrie.

[Manque de personnel à l'ambassade de Rome.]

Les députés de droite croient que le ministère va courir de sérieux dangers et sera peut-être mis à bas à l'occasion des nombreuses interpellations (Tunis et l'Égypte y figurent) dont on commencera le développement le 24. Je ne partage pas tout à fait cette opinion; mais c'est peut-être moi qui me trompe.

A propos de Tunis on me dit que nos affaires y sont toujours embourbées, et que rien ne marche encore. Allons-nous rester devant ces belles concessions, que nous avons obtenues, l'été dernier[1], comme la flotte devant Dulcigno? Épargnez-nous cette douleur. Prenez vivement l'affaire en mains, il n'y a que vous qui puissiez la mener à bonne fin. Secouez la torpeur et l'entêtement des Agents qui nous font de l'opposition; que les mots célèbres «il faut aboutir» tombent aussi sur Tunis.

Pour le moment les Italiens sont tranquilles *en apparence*. Ils n'ont renoncé à rien, mais ils sont absorbés, il me semble, par leurs affaires intérieures, et l'opération Rothschild ne peut que les tenir en bride pour quelque temps. Ce ne sera peut-être pas long, mais profitons-en.

Ils envoient une expédition ou quelque chose de semblable à Benghazi (Cyrénaïque) pour y trouver des débouchés et fonder un comptoir, et le Gouvernement donne une subvention de 30.000 francs. Ils sont *si riches* et nous *si pauvres* quand il s'agit de ces affaires-là. Mais ne vous réjouissez pas trop de voir les Italiens se lancer du côté de la Cyrénaïque. Cela veut dire qu'ils veulent avoir des intérêts ou faire semblant d'en avoir sur un très grand nombre de points dans la Méditerranée, au Maroc, dans la mer Rouge, à Assab, en Égypte, à Tunis, à Tripoli, en Cyrénaïque et encore ailleurs.

Je veux vous dire un petit mot de Nice. Un comité n'a-t-il pas imaginé d'y élever un monument à Garibaldi? Mais c'est une idée désastreuse : dites-en un mot à M. Barthélemy Saint-Hilaire et trouvez le moyen qu'on étouffe l'idée dans son germe. Je crois que M. Constans pourra parfaitement le faire, s'il a la complaisance de le vouloir.

298.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 273. *Paris, 22 novembre 1880.*

Le général Cialdini a bien voulu me donner connaissance d'une dépêche qui lui a été adressée, le 16 novembre, par le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, au sujet d'une ligne télégraphique que le Gouvernement royal pro-

[1] Voir ci-dessus, n° 236.

jetterait d'établir entre la Sicile et la Régence de Tunis. Afin de répondre au désir du Cabinet italien, qui nous demande de préciser nos vues sur la question, j'ai exposé par écrit au général Cialdini dans quelle mesure et sous quelles réserves le Gouvernement de la République pourrait adhérer à la réalisation du projet dont il s'agit. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en copie la dépêche de M. Cairoli, qui m'a été communiquée, et ma lettre à l'Ambassadeur d'Italie. Vous remarquerez avec quel soin j'ai saisi dans cette circonstance, l'occasion de renouveler le témoignage des sentiments amicaux et conciliants qui nous animent à l'égard du Cabinet du Quirinal.

299.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 255. Très confidentielle. *Berlin, 22 novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 nov.; Dir. pol., 7 décembre.)

Votre dépêche n° 353 [1] m'a informé d'une ouverture confidentielle que vous a faite Lord Lyons touchant les vues du Gouvernement britannique sur les instructions à donner aux amiraux commandant la flotte combinée pour le cas où la remise de Dulcigno serait enfin opérée dans un délai prochain. Le Cabinet de St-James ne demanderait pas le maintien de la flotte dont la réunion n'aurait plus un but précis, mais il verrait un inconvénient à sa dispersion définitive, qui produirait selon lui un mauvais effet politique; il proposerait donc que chaque amiral eût pour instructions de rechercher des mouillages distincts, assez rapprochés entre eux pour permettre aux différentes escadres de se réunir rapidement en cas de besoin.

Cette idée singulière, grosse de dangers, contraire à nos vues prudentes et à notre politique de réserve, m'a, je n'ai pas besoin de le dire, causé la plus fâcheuse impression; elle est à mes yeux un moyen détourné, habilement conçu pour nous empêcher de retrouver notre entière liberté d'action et nous maintenir, malgré nous, engagés, même après la solution de l'affaire monténégrine, dans la fâcheuse compromission de la démonstration navale. Si nous nous prêtions au plan nouveau de M. Gladstone, nous lui permettrions de réaliser le but qu'il poursuit de rendre permanente la pression militaire

[1] Dans cette dépêche circulaire, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'exprime dans les termes que répète M. de Saint-Vallier. «J'ai répondu à Lord Lyons, écrit-il, qu'en ce qui me concernait j'étais sensible aux avantages d'un mode de procéder qui conserverait pour des éventualités de l'avenir le principe de notre communauté d'action.»

maritime des Puissances sur la Turquie; ce seraient successivement la question grecque, celle du contrôle financier européen, peut-être même celle d'Arménie qu'on prétendrait résoudre à l'aide de nos vaisseaux; la faute qu'ont faite les Puissances d'accepter la démonstration navale serait poursuivie, prolongée sans terme défini, appliquée à tous les articles en souffrance du Traité de Berlin; l'Europe enfin compromettrait des escadres pour aider M. Gladstone à faire triompher sa politique en obtenant l'exécution de l'imprudent programme de sa circulaire du 4 mai. Que signifieraient ces mouillages distincts et rapprochés, s'il ne s'agissait pas de rester dans l'Adriatique? Où nous rendre alors? Serait-ce dans les ports autrichiens, italiens ou turcs? Serait-ce aux îles Ioniennes? mais chacun de ces ports offre des dangers ou des inconvénients frappants. D'ailleurs est-ce au moment où nous cherchons à contenir les Grecs, où nous nous efforçons de leur donner des conseils de prudence, de les empêcher de se jeter dans une entreprise insensée, que nous pouvons les encourager, les enflammer, par le maintien de nos navires? Il faut de toute nécessité qu'aussitôt l'affaire de Dulcigno réglée la flotte combinée soit dissoute, la page de la démonstration navale fermée; si nous ne prenons pas ce parti nettement, fermement, nous serons engagés dans des aventures contraires à nos vues, à notre intérêt, au sentiment bien hautement prononcé de l'opinion publique française.

[Les Grecs, les Albanais, les Bulgares interpréteraient le maintien de nos navires comme un encouragement à la curée et à l'action.]

Je constate avec satisfaction que je me rencontre entièrement dans ma manière de voir avec le Cabinet de Berlin et également, paraît-il, avec celui de Vienne. M. le comte de Limburg-Stirum n'a pas été jusqu'ici saisi de la suggestion anglaise, mais il la connaît par l'Autriche à qui elle a été présentée; il s'est empressé d'en rendre compte au prince Chancelier dont il n'a pas encore reçu la réponse, mais il connaît assez bien ses vues pour savoir qu'il ne se prêtera pas au nouveau projet de M. Gladstone, et que le navire allemand sera retiré dès que l'affaire Dulcigno pourra être regardée comme définitivement réglée; il pense d'ailleurs pouvoir inférer de nos constantes déclarations que nous agirons de même et que nous ne nous prêterons pas plus que l'Allemagne à une combinaison qui nous exposerait, sur une nouvelle et plus large échelle, aux périls et aux déboires de la démonstration navale.

300.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 239. *Péra, 24 novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

Dans le cours d'une assez longue conversation que j'ai eue avec Assim Pacha avant-hier, le Ministre des Affaires étrangères du Sultan a spontanément abordé la question grecque. Assim Pacha m'a parlé des préparatifs militaires de la Grèce, des déclarations belliqueuses du Cabinet d'Athènes [1] et de la perspective à peu près inévitable d'une guerre prochaine. On lui signalait déjà, m'a-t-on dit, l'apparition dans les provinces turques de bandes armées qui auraient franchi la frontière. La Porte, a-t-il ajouté, était obligée de prendre des mesures en vue de repousser l'agression dont elle était menacée, et elle se disposait, en effet, non pas à prendre l'initiative des hostilités, mais à recevoir énergiquement l'invasion qui se préparait. En aucun cas, m'a dit à plusieurs reprises le ministre du Sultan, nous n'attaquerons les premiers, mais nous serons en mesure de faire chèrement payer à la Grèce l'agression qu'elle dirigera contre nous.

J'ai admis sans peine que le résultat d'un conflit sur la frontière turco-grecque pût être celui que prévoyait Assim Pacha, mais j'ai fait observer au Ministre des Affaires étrangères du Sultan que la Turquie pouvait avoir à compter avec d'autres adversaires, et qu'un conflit avec la Grèce pouvait être le signal, sur d'autres points de l'Empire, de complications dont il était difficile de calculer la portée.

«Ces complications sont effectivement possibles», m'a répondu Assim; «nous ne pensons cependant pas qu'elles soient probables.»

L'insistance avec laquelle Assim Pacha a répété cette dernière phrase m'a fait supposer que le ministre du Sultan tenait à me donner à entendre, sans vouloir s'expliquer plus clairement, que la Porte avait reçu des assurances de certaine Puissance ou qu'elle comptait tout au moins sur son concours effectif pour neutraliser les influences étrangères qui pouvaient seules donner au mouvement slave un véritable caractère de gravité.

J'ai profité de l'occasion qui m'était offerte par cette muette confidence pour demander à Assim Pacha s'il était exact que la Porte songeât, comme le bruit s'en était répandu, à occuper les Balkans. Assim m'a répondu négativement.

[1] Voir ci-dessus, n° 252 et n° 285 et note.

Revenant alors à la question grecque, j'ai fait observer au Ministre des Affaires étrangères que si les complications auxquelles j'avais fait allusion n'étaient pas considérées par lui comme inévitables, elles n'en étaient pas moins possibles, de son propre aveu, et que la prudence, aussi bien que les nécessités de sa situation intérieure, conseillaient dès lors au Gouvernement turc d'éviter de redoutables éventualités en se conformant aux décisions de l'Europe.

«L'attitude de l'Albanie», m'a répondu Assim Pacha, «ne nous permet pas d'étendre nos concessions au delà des limites indiquées dans la note du 3 octobre[1]. Vous savez à quelles résistances se heurte déjà notre bonne volonté dans cette question de Dulcigno, où il s'agit, cependant, pour l'Empire, de remplir des obligations formelles. Vous pouvez pressentir l'opposition formelle que nous rencontrerions si nous consentions à l'abandon de territoires appartenant à l'Albanie et qu'aucune stipulation formelle ne nous oblige à céder. L'Albanie tout entière s'armerait contre la Grèce». — «Soit», ai-je répondu; «mais puisque, d'après vos propres paroles, la cession des territoires désignés par la Conférence de Berlin est avant tout une question albanaise, pourquoi ne pas vous mettre en règle avec l'Europe en retirant vos troupes de ces territoires et en laissant l'Albanie vider sa querelle avec la Grèce?» — «La Grèce serait écrasée», m'a répondu Assim Pacha, «et l'Albanie victorieuse nous punirait de notre abandon en se déclarant indépendante. Nous ne pouvons pas l'abandonner.»

[Inquiétudes et ménagements des Turcs à l'endroit des Albanais. Mouvements de troupes en Turquie.]

301.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 25 novembre 1880, 8 h. 30 soir.*

Je viens de lire votre dépêche n° 255[2]. J'ai lu aussi avec la plus grande attention votre lettre particulière dont je vous remercie beaucoup.

[1] Voir ci-dessus, n° 268, n. 1. La note du 3 octobre propose entre la Turquie et la Grèce une nouvelle ligne frontière commune qui laisse à la Porte «la Tchamourie, Janina, Metzovo et Larisse... Dans le délai de cent jours à partir de celui où les assurances demandées aux Puissances seront obtenues, le Gouvernement turc cédera au Gouvernement grec les localités indiquées par le traité qui précède et dans les mêmes formes que celles désignées plus haut relativement à Dulcigno.» Le paragraphe relatif à Dulcigno se termine ainsi : «Le Gouvernement ottoman ne sera point tenu responsable de n'importe quelle complication qui pourrait surgir sur les lieux à la suite d'un tel insuccès.» (Le refus des populations cédées soit d'accepter la situation, soit d'émigrer volontairement.) (Tél. de Thérapia du 4 octobre, 6 h. 40 du s.).

[2] Voir ci-dessus, n° 299.

Je partage votre impression sur la nécessité de retirer nos navires de l'Adriatique aussitôt que la cession de Dulcigno aux Monténégrins sera un fait accompli, mais je crois que vous vous exagérez la portée de ma conversation avec Lord Lyons.

L'Ambassadeur d'Angleterre admet complètement la dispersion des escadres, qui est dans nos vues aussi bien que dans les vues de l'Allemagne; mais il demande si avant de se séparer, on ne pourrait pas convenir à l'avance de se retrouver au besoin. Ce serait un moyen de continuer en principe le maintien du concert européen, et je vous avoue qu'un pareil engagement ne me paraît pas bien dangereux. Il ne s'agit pas en réalité de garder des mouillages rapprochés les uns des autres qui conserveraient, bien que sous une forme moins étroite, le fait du rassemblement actuel des flottes; une semblable hypothèse présenterait à mes yeux les mêmes inconvénients qu'aux vôtres. Il est question seulement, du moins c'est ainsi que je l'ai compris, de rendre possible pour l'avenir un nouvel appel à l'action commune, ayant son point de départ nécessaire dans une nouvelle consultation et dans une entente unanime des six Puissances.

L'intérêt que nous ne cessons pas de porter au règlement des questions pendantes en Orient nous fait envisager sans déplaisir cette éventualité, et elle offre par elle-même assez de garanties pour que nous n'ayons pas à appréhender d'être entraînés contre notre gré dans des complications inattendues.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai écrit dernièrement au sujet des questions que vous pouvez être amené à traiter avec le prince de Bismarck [1]. En vous maintenant dans les termes de ma lettre particulière, vous pouvez lui témoigner le désir très sincère qui nous anime de marcher d'accord autant que possible avec le Cabinet de Berlin dans les affaires européennes et de développer entre la France et l'Allemagne des causes de rapprochement dont je suis personnellement convaincu que les deux pays devront se trouver bien.

[1] M. de Saint-Vallier invité par le prince de Bismarck devait partir le 26 novembre pour Friedrichsruhe et y rencontrer le prince de Hohenlohe qui l'avait devancé de vingt-quatre heures. (Tél. de Berlin, 25 novembre, 10 h. 57 et 4 h. s.) Le prince de Hohenlohe passa les journées du 26 et du 27 novembre auprès du Chancelier et rentra à Berlin le 27. (Cf. *Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe*, trad. fr., t. III.)

302.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Paris, 26 novembre 1880, 1 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 2 h. soir.)

D'après des informations que j'ai lieu de croire exactes, la Porte viendrait de donner à Dervish Pacha l'ordre d'inviter le prince Nicolas à prendre possession aujourd'hui même de Dulcigno[1].

303.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 27 novembre 1880, 1 h. 45 soir.*

J'apprends de source confidentielle que la Porte ottomane a adressé à Athènes de vives représentations au sujet de la violation de la frontière turque par des bandes venues de Grèce[2], et qu'au cas où des détachements de l'armée régulière hellénique viendraient à passer également la frontière, elle serait résolue à envahir aussitôt le royaume et à pousser ses troupes en avant, sans entreprendre aucune opération sur mer. L'énergie que le Gouvernement ottoman déploie en ce moment même pour terminer l'affaire de Dulcigno s'expliquerait par les projets qu'il a conçus contre la Grèce et par son désir d'avoir les mains entièrement libres de ce côté.

Je vous prie de vérifier avec la discrétion nécessaire si ces renseignements sont exacts. Nous ne pourrions que déplorer l'état d'esprit qu'ils révéleraient chez les conseillers du Sultan. Nous faisons de grands efforts, vous le savez, pour détourner la Grèce de tout acte de provocation à l'égard de la Turquie[3]; mais si cette dernière Puissance, de son côté, au lieu de se borner à repousser des attaques, se laissait entraîner à prendre l'offensive, elle se placerait elle-même, devant l'Europe, dans la position la plus désavantageuse[4].

[1] Bedri Bey avait proposé dès le 25 de remettre la ville et le district de Dulcigno aux troupes turques, à la condition expresse que l'occupation monténégrine se fît le vendredi 26 à midi (Tél. de Gravosa du 25 novembre, 5 h. 40 s.).

[2] Voir ci-dessus, n° 300. M. Barthélemy Saint-Hilaire, préoccupé de cette éventualité, priait M. de Saint-Vallier d'en entretenir le prince de Bismarck. (Télégr. du 27 novembre, 9 h. du soir).

[3] Voir ci-dessus, n° 252.

[4] M. Barthélemy Saint-Hilaire communiqua aux représentants diplomatiques de la France à Londres, Saint-Pétersbourg et Rome, le 6 décembre, les renseignements dont il fait part ici à M. Tissot.

Sans prendre jusqu'à nouvel ordre l'initiative d'aucune démarche particulière, tâchez de trouver l'occasion d'éclairer amicalement la Porte sur les dangers au devant desquels elle peut être tentée de courir aujourd'hui. Ne lui laissez aucune illusion sur le très mauvais effet que ne manquerait pas de produire auprès de tous les Cabinets l'adoption par la Turquie d'une politique d'hostilité active contre la Grèce. Il est incontestable que la bonne impression causée par le règlement de la question monténégrine ferait immédiatement place à des dispositions contraires, si la Turquie prenait une attitude qui la montrerait bravant ouvertement la décision rendue par l'Europe en faveur des Grecs.

304.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 27 novembre 1880, 11 h. 50 matin.*

(*Reçu :* midi 30.)

Un télégramme d'Antivari parvenu ce matin à l'Ambassadeur d'Angleterre annonce que Dulcigno a été occupé cette nuit à une heure par les Monténégrins [1].

305.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 27 novembre 1880, 9 h. soir.*

Vous pouvez donner au prince de Bismarck l'assurance que sans prendre l'initiative de nous séparer des autres Puissances en rappelant nos navires de l'Adriatique avant qu'elles n'agissent de même [2], nous sommes décidés à retirer notre division navale aussitôt que la dispersion des escadres alliées aura commencé par la retraite de l'une d'elles. Ainsi, dès que le navire allemand aura son ordre de départ, l'amiral Lafont recevra un ordre semblable. Nous demandons seulement au Gouvernement allemand de nous prévenir du moment où il enverra l'ordre en question.

Par suite de mesures précédemment prises, la *Reine Blanche* est en route

(1) Voir ci-dessus, n° 302. — (2) Voir ci-dessus, n°s 299 et 301.

pour remplacer dans la division française le *Friedland,* qui a besoin de quelques réparations. Ce mouvement n'implique de notre part aucun désir de prolonger la station de nos navires dans les eaux albanaises, et n'occasionnera aucun retard lorsque le signal de la retraite sera donné. Je crois bon néanmoins de vous en informer afin d'éviter tout malentendu.

Lord Lyons que j'ai vu ce matin est parfaitement d'accord avec moi sur l'interprétation qui doit être donnée à la récente ouverture de son Gouvernement [1]. Les commandants des escadres alliées, au moment de se séparer, pourront convenir d'un point de ralliement éventuel pour le cas où les Puissances trouveraient bon de réunir de nouveau la flotte combinée; mais chaque escadre se rendra au mouillage qui lui sera indiqué par le Gouvernement auquel elle appartient, et une entente formelle de tous les Cabinets serait nécessaire pour un nouveau rassemblement de leurs forces navales. Réduite à ces termes, la proposition anglaise me semble parfaitement inoffensive.

306.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 243. *Péra, 27 novembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 déc.; Dir. pol., 9 décembre.)

Votre Excellence sait que j'avais insisté auprès d'Assim Pacha pour qu'il entretînt le Premier Ministre, et, par l'intermédiaire de ce dernier, le Sultan lui-même, de l'extrême intérêt que nous attachons au maintien absolu du *statu quo* dans les relations de la Régence de Tunis et du Gouvernement ottoman [2].

Le Ministre des Affaires étrangères m'a fait donner avant-hier, par le premier drogman de l'Ambassade, l'assurance formelle que la Porte ne songeait, en aucune façon, à porter atteinte à cet état de choses et qu'elle désapprouverait, le cas échéant, toute tentative ayant pour but d'y porter atteinte. Assim Pacha m'a fait dire, en outre, que d'accord avec le Premier Ministre il n'avait pas jugé opportun d'entretenir le Sultan des projets qu'on m'avait dénoncés, «de peur», a-t-il ajouté, «que Sa Majesté ne vînt à y songer». Dans le cas où, par impossible, des résolutions de nature à nous porter ombrage viendraient

(1) Voir ci-dessus, n° 301.

(2) «J'ai déjà fait savoir à Assim Pacha, télégraphiait M. Tissot le 16 novembre à 11 h. 26 du matin, que nous n'admettrions aucune modification dans la situation du Bey de Tunis vis-à-vis de la Porte. J'aurai une explication dans le même sens avec le Premier Ministre après les fêtes de Kourban-Beïram, et, s'il le faut, avec le Sultan lui-même.»

à être prises au Palais, Assim Pacha m'a donné l'assurance que la Porte, dont le concours serait indispensable pour y donner suite, les combattrait énergiquement.

Il m'était difficile de ne pas voir dans cette singulière communication l'aveu implicite des intrigues qui nous occupent[1]. Insister eût été inutile. Je me suis borné à prendre acte par la lettre dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie, de la déclaration verbale d'Assim Pacha et je me réserve, dès que l'occasion s'en présentera, d'agir moi-même auprès du Sultan. Les lettres particulières que je viens de recevoir de M. Roustan me font espérer, d'ailleurs, que Mustapha ben Ismaïl n'osera pas donner suite aux projets qu'il déclare, sous serment, n'avoir jamais conçus.

307.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 29 novembre 1880.*

Revenu dans la nuit d'hier de Friedrichsruhe[2] j'ai trouvé en arrivant vos deux télégrammes[3] d'avant-hier soir, malheureusement arrivés trop tard pour que je fusse en mesure de m'en servir auprès du prince de Bismarck; j'en ai éprouvé beaucoup de regret, et, comme je viens de vous le télégraphier, je me suis hâté, dès le retour ici du comte de Limburg, de l'en entretenir; il m'a promis d'adresser à l'instant au prince un télégramme l'informant de nos inquiétudes sur les dispositions belliqueuses et les vues d'invasion de

(1) M. Tissot avait fait part dès le 11 novembre (Télégr. de 12 h. 20 du soir) des démarches faites à Constantinople par le premier ministre du Bey de Tunis qui avait répondu par une dénégation formelle (Télégr. de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Tissot, 7 h. 15 du soir). M. Tissot avait fait savoir à Assim Pacha «que nous n'admettrions aucune modification dans la situation du Bey de Tunis vis-à-vis de la Porte» (Télégr. de Péra du 16 novembre, 11 h. 26 du matin).

(2) Voir ci-dessus, n° 301, p. 269, n. 1. M. de Saint-Vallier avait passé deux jours à Friedrichsruhe, du 26 au 28. (Télégr. de Berlin du 25 novembre, 10 h. 57 du matin.) Sur cette entrevue cf. aussi *Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe*, t. III, Berlin, 27 novembre. Le prince note que 4 points principaux ont été discutés entre M. de Saint-Vallier et le Chancelier : 1° Conseils de modération à donner aux Italiens dans l'affaire de Tunis; 2° Instructions à donner aux agents diplomatiques allemand et français en Grèce; 3° Propositions anglaises sur les ordres à donner aux escadres qui étaient devant Dulcigno; 4° Participation de l'Allemagne à l'Exposition d'électricité projetée à Paris pour 1891.) Ces points «sont de nature tout à fait confidentiels. C'est pourquoi Saint-Vallier devait les présenter verbalement.»

(3) Il s'agit du télégramme publié ci-dessus (n° 303) et d'un télégramme du 27 nov. 9 h. 5 du soir sur le retrait de la division navale qui était à Cattaro.

la Turquie contre la Grèce; il reconnaît avec moi la nécessité de faire entendre sans retard aux ministres du Sultan des conseils de modération et des représentations analogues à celles que nous adressons à Athènes; il ne doute pas que le Prince Chancelier ne donne immédiatement au comte de Hatzfeldt l'instruction de joindre ses efforts à ceux de M. Tissot. Du reste, les informations inquiétantes que vous avez eues de source confidentielle sont aussi parvenues au Cabinet de Vienne qui les a fait connaître ici quelques instants avant moi.

Pour les vaisseaux de la démonstration navale, le Cabinet de Berlin est très pressé de retirer le sien et pense ne pas tarder à envoyer au commandant de la *Victoria* son ordre de rappel; on sera satisfait que ce départ s'effectue simultanément avec nous et je serai informé, en temps utile, quand les ordres seront envoyés, pour que vous puissiez adresser les nôtres à l'amiral Lafont.

Enfin, quant à la proposition anglaise, le Cabinet de Berlin n'est pas disposé à l'accueillir et celui de Vienne la décline également.

Maintenant que j'ai répondu en quelques mots à vos télégrammes, je passe au compte rendu très sommaire, le temps me faisant défaut, de mes entretiens de Friedrichsruhe; je me réserve d'y revenir ultérieurement plus en détail dans mes dépêches politiques lorsque j'aurai à traiter les diverses questions qui en ont fait l'objet.

J'ai suivi l'ordre des affaires à aborder d'après votre lettre particulière du 18 (1) dont j'ai lu au prince quelques extraits; il s'est montré fort sensible aux assurances dont vous me chargiez et m'a prié de vous témoigner ses sentiments amicaux et ses intentions sympathiques sur lesquels, m'a-t-il dit, nous pouvons fermement compter. Il ne m'a pas caché que le discours de Cherbourg de M. Gambetta (2) et la retraite de M. de Freycinet avaient extrêmement inquiété l'Empereur qui lui avait même demandé s'il n'y aurait pas lieu de prendre quelques précautions militaires : «Si votre démission, a ajouté le prince, avait suivi celle de M. de Freycinet, comme le bruit en a couru, il y aurait eu certainement des dispositions prises en vue des éventualités que l'on redoutait; j'ai d'abord prié l'Empereur d'attendre quelques jours au bout desquels la nomination de M. Barthélemy Saint-Hilaire comme Ministre des Affaires étrangères (3) et l'assurance du retour à Berlin de M. de Saint-Vallier, qui est ici notre drapeau de paix et d'entente, ont rassuré l'Empereur et mis fin à une période d'émotions réellement vives, plus vives même, à mon sens du moins, que ne le comportait le discours de Cherbourg, manifestation de

(1) Voir ci-dessus, n° 296.

(2) Voir ci-dessus, n° 235.

(3) A Paris une note *Havas* du 21 septembre était ainsi conçue : «Nous sommes en mesure d'affirmer que la crise ministérielle n'a éclaté qu'à la suite des dissentiments qui se sont produits dans le Conseil relativement à l'exécution des décrets. Aucun débat n'a porté sur les tendances pacifiques de notre politique extérieure, que personne n'a jamais songé à modifier».

premier mouvement peu réfléchie à laquelle je suis convaincu que son auteur ne voulait pas donner la signification qu'on lui a attribuée. Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer que le nuage, si gros qu'il ait été un moment, est aujourd'hui dissipé, il n'en reste rien dans l'esprit de l'Empereur depuis que je lui ai fait connaître le passé et les idées publiquement déclarées de M. Barthélemy Saint-Hilaire, idées dont il voit un gage satisfaisant pour lui dans votre retour et votre réinstallation ici.»

Le premier point dont nous avons ensuite parlé a été la question de Tunis, le prince m'a déclaré qu'il n'a rien à changer aux assurances qu'il m'a souvent données et *spontanément* à cet égard depuis trois ans : «En vous appuyant à Tunis et dans le bassin de la Méditerranée, je n'ai nullement, comme le prétendent M. le duc Decazes et les politiques de son école, l'arrière-pensée de vous encourager à des aventures dont je profiterais ensuite pour vous attaquer et vous arracher quelque lambeau de territoire; hélas, nous n'en avons que trop pris de votre territoire et nous le payons par de lourds embarras; vous savez mes idées là-dessus et que cela a été fait contre mes vues; je n'ai donc aucune des idées machiavéliques que l'on me prête; mon objectif est plus simple et mon intérêt moins compliqué. J'ai la conviction qu'un grand pays comme la France a besoin de rencontrer des satisfactions dans sa politique extérieure, et comme je ne puis malheureusement pas vous en donner sur le terrain de l'Alsace-Lorraine, je désire le faire partout où il n'y a pas un intérêt allemand en opposition avec l'intérêt français. Je crois que si vous trouvez dans la Méditerranée de quoi répondre à votre besoin naturel et légitime d'expansion, les idées chez vous se tourneront avec moins d'amertume vers vos provinces perdues, et la paix, les bons rapports entre vous et nous deviendront plus sûrs et plus faciles; voilà le secret du bon vouloir que je vous ai toujours montré soit à Tunis, soit au Maroc, soit en Egypte, en Syrie ou en Grèce. Ne cherchez donc pas mes motifs cachés, j'aime mieux vous les dire franchement, je désire et j'espère arriver ainsi à détourner vos regards de Metz et de Strasbourg en vous aidant à trouver ailleurs des satisfactions».

«En ce qui touche particulièrement Tunis, j'ai dit à tout le monde, aux Anglais comme aux Italiens, lors du Congrès de 1878, que je regardais la Régence comme une partie du domaine forcément placé dans la sphère d'action de votre colonie algérienne, que je vous approuverais si vous y établissiez votre pouvoir par un protectorat ou sous une autre forme, que j'y verrais le résultat naturel de votre besoin d'assurer votre tranquille possession des territoires algériens et que toute Puissance qui voudrait s'opposer à vos vues sur Tunis rencontrerait mon blâme et ne pourrait en aucun cas compter sur mon appui. Je vous ai souvent, depuis lors, renouvelé cette déclaration et je vous la répète aujourd'hui d'une manière formelle. Si vous venez donc soit par suite d'événements intérieurs dans la Régence, soit en raison des entreprises

italiennes, à être forcés maintenant d'accentuer votre politique, vous pouvez compter sur mon concours moral et diplomatique, sur mes bons offices si vous y avez recours, sur notre neutralité amicale et bienveillante si les choses vont plus loin; il n'y a que l'appui par les armes sur lequel je me récuse et que d'ailleurs vous ne me demanderiez pas. Pour des conseils à l'Italie, des exhortations à plus de sagesse, l'invitation de bien vivre avec vous, de ne pas vous chercher une querelle où je lui donne tort, je suis prêt à faire ce que vous pouvez désirer. Je l'ai déjà fait il y a 18 mois à la demande de M. Waddington, j'ai alors engagé l'Italie à se désintéresser de Tunis et à tourner son exubérance vers Tripoli[1]. Je vais aujourd'hui lui faire signifier de nouveau, en termes précis, qu'elle n'a pas à compter sur notre approbation ni sur un appui quelconque de notre part dans ses visées, que je les désapprouve absolument et que j'ai fait connaître à la France mes dispositions sympathiques à ses vues sur le terrain de Tunis. Je vais dès demain adresser à M. de Keudell l'instruction de parler dans ce sens à M. Cairoli ou à M. Maffei à la première allusion qu'ils feront à Tunis, ce qui sans doute ne tardera pas; s'il arrivait cependant qu'ils gardassent le silence à notre égard, M. de Keudell sera autorisé à prendre l'initiative lorsque son collègue de France le priera de le faire; vous n'aurez donc, quand vous désirerez que nous fassions des représentations à Rome, qu'à inviter M. de Noailles à le dire à M. de Keudell.»

Le prince m'a ensuite parlé de l'Italie et de sa politique dans le sens où il l'a toujours fait depuis trois ans[2], c'est-à-dire avec la défiance et le dédain qu'il a d'ailleurs témoignés avec si peu de ménagement aux Plénipotentiaires italiens lors du congrès : «Vous avez eu pleinement raison, m'a-t-il dit, de ne pas ajouter foi aux bruits répandus cet été par quelques journaux, sur un prétendu rapprochement, une sorte d'alliance intime entre l'Italie et nous. Depuis 1866, *je suis guéri de l'Italie;* la campagne d'alors a trop marqué leur impuissance et leurs présomptueuses prétentions; 1870 m'a ôté mes dernières illusions; je les ai vus à l'affût, nous guettant dans notre grand duel et attendant de connaître le vainqueur pour l'aider à écraser le vaincu; si vous nous aviez battus, ils auraient été vos alliés enthousiastes; nous victorieux ils ont pris Rome, une ville alors sans défense, c'était un exploit à la hauteur de leur courage; puis ils ont mis à nos pieds leurs plus basses adulations. Leur politique, c'est celle des chacals qui suivent le lion pour achever ses victimes. La mission que s'est donnée près de moi un certain M. Crispi[3], il y a quatre ans, a complété la mesure de l'éloignement que j'éprouve pour eux; cet homme est venu m'offrir, avec un cynisme de malfaiteur, les plus honteux marchés; successivement il m'a proposé la mutilation de la France et celle de l'Autriche.

(1) Voir t. II, 1re série, nos 367 et 369.
(2) Voir t. II, 1re série, nos 369 et 440.
(3) Voir t. II, 1re série, nos 204, 211, 369, 440.

Il nous donnait dans sa générosité peu coûteuse la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté; il se réservait, il est vrai, outre la Savoie et Nice, le Dauphiné et la Provence avec Marseille et Toulon; je me suis borné à lui demander s'il comptait sur mes grenadiers pour les aller prendre. Mêmes offres contre l'Autriche : à nous, la Bohême, la Silésie, le Tyrol du Nord; à eux le Trentin, l'Istrie, Trieste, la Dalmatie. Je lui ai répondu que le jour où les Italiens voudraient prendre Trieste, j'y mettrais cent mille hommes pour appuyer les Autrichiens; ce courtier sans vergogne m'a poursuivi trois jours de ses importunités, et j'ai dû finir par où j'aurais dû commencer, le faire mettre à la porte; il s'est vengé par des flots de publications mensongères que j'ai dédaigné de faire démentir. L'Italie, c'est l'enfant gâté qui a tout reçu des autres sans jamais avoir la peine ou le mérite d'y travailler par elle-même; sa devise de *fara da se* est le plus effronté mensonge que je connaisse; c'est le sang français qui lui a donné la Lombardie, le sang allemand la Vénétie, les bandes cosmopolites de la révolution lui ont donné Naples et les États romains; mais, elle, qu'a-t-elle fait ? Non, l'Italie n'a pas d'alliance, de faveur ou d'accord à attendre de moi; que peut-elle me donner ? de la force, elle n'en a pas, de l'argent, encore moins, je n'aime pas les contrats où je donne tout sans rien recevoir en retour; d'ailleurs elle veut tout ce que je ne veux pas et elle désire le contraire de ce que je recherche. Je veux fermement la paix dont j'ai besoin, elle court après les aventures; je veux le *statu quo* territorial de l'Europe, elle revendique les territoires de mes voisins, surtout de mon alliée d'Autriche [1]; j'entends ne jamais laisser tomber Trieste, port unique de l'Allemagne sur les mers du sud, entre les mains d'une Puissance non allemande; elle multiplie ses intrigues pour s'en emparer; je veux que le Trentin, la clef des Alpes, soit en des mains sûres, elle cherche à mettre cette clef aux mains des Garibaldiens et de la révolution cosmopolite. Tout me sépare de l'Italie; rien, aucun intérêt commun ne saurait nous unir. On a dit que je voulais m'en servir contre vous; j'espère n'en avoir pas besoin et garder longtemps nos bons rapports et, dans ce cas même, son concours me serait-il précieux ? Avec quelques régiments vous lui fermeriez les Alpes; avec quelques cuirassés vous la bloqueriez dans ses villes maritimes. L'Italie n'est pas un état militaire sérieux; qu'elle fasse des peintres, des musiciens, des chanteurs et des danseuses, voilà son vrai rôle.

« Enfin, je suis fatigué d'avoir à lui adresser sans cesse des représentations et à contenir ses ardeurs d'invasion, plus bruyantes d'ailleurs que redoutables; ce sont des envies d'eunuques, mais gênantes et agaçantes.

« Dès qu'une Puissance européenne se laisse aller à des vues d'aventures, on est sûr de trouver l'Italie à sa remorque; il y a un an, elle intriguait pour

[1] Voir *Die Grosse Politik,* t. III, 535. *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n° 550.

suivre la politique russe belliqueuse des Milutine et des Ignatieff; aujourd'hui, elle est dans le sillage de Gladstone. Je n'ai qu'un reproche à faire à mon ami Haymerlé; c'est qu'il a des faiblesses pour l'Italie, c'est le seul point sur lequel j'ai des remontrances parfois à lui adresser; il a vécu longtemps avec eux, il a gardé des amitiés et des illusions; je voudrais qu'il parlât plus ferme à Rome et qu'il cessât d'avoir la pensée chimérique qu'entre l'Autriche et l'Italie il puisse y avoir des rapports quelque peu confiants.»

Après m'avoir ainsi parlé de l'Italie à propos de Tunis, le prince m'a entretenu de la Grèce et de nos efforts communs à Athènes; il espère que nous parviendrons à contenir les ardeurs imprudentes des Hellènes et que nous les sauverons du danger de se faire écraser et envahir auquel ils s'exposeraient en attaquant la Turquie. Il compte que l'hiver aidera à gagner quelque temps, mais il doute fort qu'au printemps nous puissions empêcher la collision; en tout cas, il trouve qu'il ne faut rien épargner pour tenter d'y parvenir. Il ne veut nullement abandonner la cause des Grecs, mais seulement réserver à l'Europe le choix du moment où la question pourra être reprise sans danger pour la paix du monde[1]. Il est prêt à se joindre à nous dans toutes les démarches que nous croirons devoir tenter en faveur des Grecs, que ces démarches soient de notre initiative ou suggérées par un autre Cabinet et acceptées par nous; il nous prie seulement de le prévenir quand nous jugerons le moment venu de parler. Toutefois, son concours ne dépassera pas les voies diplomatiques; il n'entend participer à aucune action militaire, tout en laissant absolument libres les autres Puissances de recourir à ce moyen; il comprendrait fort bien par exemple qu'en cas d'invasion de la Grèce par la Turquie nous ne permettions pas sans intervenir une occupation d'Athènes et du Pirée par les musulmans; il admet que ce puisse être pour nous un devoir de l'empêcher à titre de Puissance protectrice non moins que comme nation chrétienne, maritime et méditerranéenne.

Sur les bons rapports et l'entente de nos Ambassadeurs à Constantinople, je lui ai lu le passage de votre lettre; il m'a déclaré qu'il répond entièrement à ses idées et qu'il accepte volontiers la mesure que vous indiquez : éviter ce qui inspirerait des défiances aux autres et risquerait de nuire à l'*accord à six* en donnant lieu de croire à une entente particulière à deux ou à trois en dehors de l'entente générale; mais ne pas oublier que l'Allemagne et la France sont les deux seules Puissances que les Turcs ne peuvent taxer d'aucune velléité de s'attribuer un lambeau de l'Empire ottoman; qu'elles poursuivent le but commun de faire vivre autant que possible le pouvoir vermoulu des Sultans; qu'elles ont donc à Constantinople des vues et des intérêts conservateurs qui doivent les engager à se concerter souvent pour agir en

(1) Voir *Die Grosse Politik*, t. IV, 719. *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 549.

commun, leur double action pouvant obtenir beaucoup des Turcs et prévenir bien des dangers.

Quant à la démonstration navale et au retrait des vaisseaux, il est fermement convaincu qu'il est de notre intérêt à Paris de les rappeler sans délai quand l'affaire de Dulcigno sera définitivement réglée.

[Le prince espère que le moment sera bientôt venu. Le Chancelier est très hostile à la proposition anglaise.]

Nous avons aussi parlé de la Bulgarie, il voit comme vous un danger dans les effets de l'irritation causée à la Porte par les agissements des autorités bulgares envers les musulmans; il a chargé son agent de faire des représentations à Sofia; si vous jugez utile que, pour donner plus de poids à nos démarches, nos deux agents agissent de concert, il est tout disposé à donner des ordres en conséquence. Il m'a dit à ce sujet, confidentiellement, qu'à Vienne on commence à croire qu'il ne sera plus possible bien longtemps d'empêcher l'union des deux Bulgaries; bien que cela lui soit fort peu agréable, le baron de Haymerlé se serait résigné à cette perspective pour le printemps prochain, il voudrait seulement sauver à ce prix la Thrace et la Macédoine en empêchant le mouvement unioniste bulgare de s'étendre au delà de la Roumélie orientale.

[Participation de l'Allemagne à l'Exposition internationale d'électricité et à une conférence sur le mono et le bimétallisme. Insuffisance du nombre des attachés d'ambassade.]

308.

Nicolas I^er^, Prince de Monténégro,

À Sir Beauchamp Seymour, Vice-Amiral, Commandant en chef de la Flotte combinée.

L. *Cettigné, le 18/30 novembre 1880.*

Après bien des péripéties, la question de Dulcigno a enfin reçu une solution satisfaisante [1].

Le Monténégro en est redevable à l'attitude bienveillante des grandes Puissances qui ont suivi avec un accord si parfait l'initiative généreuse de la Grande-Bretagne dans toutes les vicissitudes de cette question.

Cet accord a reçu son expression dans l'envoi dans nos parages de la flotte

(1) Voir ci-dessus, n° 276, la note du Gouverneur de Scutari au commandant en chef de l'armée monténégrine lui annonçant la cession de Dulcigno. Les Monténégrins en prirent possession le 26.

combinée placée sous le commandement de Votre Excellence et, grâce à l'attitude ferme des Puissances revendiquant nos droits, les escadres européennes n'ont pas été appelées à procéder à des mesures coercitives, leur présence seule a suffi pour arriver au but que les Cabinets européens se proposaient d'atteindre.

Pouvant apprécier plus que tout autre le rôle important que la flotte combinée a joué dans l'arrangement final de cette question, je me fais un agréable devoir de vous en exprimer, Monsieur l'amiral, ma profonde reconnaissance, en vous priant de vouloir bien vous faire également l'interprète de mes sentiments auprès de vos collègues.

309.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople, Cettigné.

T. *Paris, 3 décembre 1880, 2 h. 15 soir.*

L'Ambassadeur d'Angleterre à Paris nous a proposé au nom de son Gouvernement d'autoriser l'amiral Seymour à donner sans plus de retard l'ordre de séparation de l'escadre combinée qui se trouve actuellement aux Bouches de Cattaro [1].

J'ai acquiescé à cette ouverture, et en conséquence le contre-amiral Lafont vient d'être invité à se tenir prêt à appareiller dès que le commandant en chef donnera le signal du départ.

Sur la demande de Lord Lyons, je lui ai fait connaître que les bâtiments français recevaient pour instruction de rentrer au port de Toulon.

310.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Péra, 5 décembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 déc.; Dir. pol., 18 déc.)

[Entretien avec Assim Pacha. Le Sultan tient à exprimer au Président de la République «sa très vive reconnaissance» pour l'attitude de la France dans l'affaire de

[1] Les Cabinets de Vienne et de Berlin avaient déclaré qu'ils considéraient la démonstration navale comme terminée. (Télégr. de M. Barthelémy Saint-Hilaire à M. Challemel-Lacour du 2 décembre, 12 h. 45 du s.)

Dulcigno. Il espère que l'appui de la France ne lui manquera pas non plus dans la question grecque. La nouvelle de la dislocation de la flotte a été accueillie au Palais avec une très vive satisfaction.]

J'éprouve pour ma part, Monsieur le Ministre, une profonde satisfaction à constater que notre influence, naguère si compromise, se relève de jour en jour à Constantinople, j'avais trouvé ici, il y a six mois, une situation des plus difficiles; on croyait encore, j'ai eu l'occasion de le dire, à notre désintéressement, on ne croyait plus à notre bienveillance. Grâce à la sagesse de la politique extérieure du Gouvernement de la République, les préventions dont nous étions l'objet se sont dissipées et nous avons repris, en Orient, la place que la France y a traditionnellement occupée.

311.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 10 décembre 1880.*

Plus j'y réfléchis, plus je pense que le moyen le plus honorable et le plus sûr, si ce n'est le moyen facile, de résoudre la question grecque, c'est l'arbitrage, dont je vous ai dit un mot dans ma dernière dépêche et dont j'ai entretenu aussi M. le prince de Hohenlohe[1]. Cet arbitrage se ferait à six, et ne serait ainsi que la continuation et la confirmation du concert des Puissances européennes. Ce concert a, jusqu'ici, maintenu la paix; et il en est pour l'avenir la meilleure, et peut-être la seule garantie.

Voici, en traits généraux, ce que pourrait être cet arbitrage, qui aurait de toute nécessité trois phases principales.

Première phase. — Il faudrait tout d'abord que les six Puissances eussent entre elles, et par les voies diplomatiques ordinaires, un échange de vues. Veulent-elles accepter le principe de l'arbitrage ? et le souhaitent-elles pour empêcher la collision à peu près inévitable de la Grèce et de la Turquie ? Les Puissances n'accepteraient évidemment les conséquences du principe qu'à la condition *sine qua non* de tout arbitrage, à savoir la soumission préalable et absolue des deux parties à la décision qui serait rendue souverainement par les arbitres. C'est là précisément la grande utilité d'un tribunal

[1] Dès le 8 décembre M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait à M. de Saint-Vallier : «J'ai vu hier le prince de Hohenlohe, qui m'a entretenu des dispositions nouvelles du Sultan. De mon côté, j'ai suggéré au prince l'idée d'un arbitrage des six Puissances entre la Turquie et la Grèce.»

arbitral, qui ne laisse place ni à l'appel, ni même à la plainte et à la récrimination. L'arbitrage ne rendra pas seulement service à l'Europe; il tirerait la Grèce et la Turquie d'une situation qui les épuise, et qui leur épargnerait une guerre ruineuse également pour l'une et pour l'autre.

Cette première phase passée, voici la phase suivante.

Seconde phase. — Les six Puissances, une fois d'accord sur le principe, et dans le plus profond secret possible, l'une d'elles se chargerait d'obtenir le consentement des deux parties, ce qui ne serait pas la démarche la moins épineuse de toutes. On choisirait parmi les six Puissances celle qui paraîtrait avoir le plus de chances de réussir. C'est la Porte qu'il faudrait tout d'abord persuader de s'en fier à la bienveillance et à la justice de l'Europe. Le moment paraît assez favorable, si l'on en juge par la dernière conversation de M. le comte de Hatzfeldt avec Sa Majesté le Sultan[1]. La Porte, quelque décidée qu'elle soit de résister à la Grèce, et quelque assurée qu'elle pourrait se croire de remporter une facile victoire, préférerait sans doute encore céder à l'Europe, qui lui montrerait par cette démarche le désir sincère qu'elle a de soutenir et de conserver l'Empire turc. A un instant où l'on cherche les moyens de satisfaire ses créanciers, on saisira sans doute avec joie l'occasion de cesser avec sécurité les dépenses excessives qu'entraînent des préparatifs formidables.

A plus forte raison, peut-on espérer que des motifs de cet ordre agiraient efficacement sur la Grèce. Sa situation actuelle est si extraordinaire qu'elle ne peut durer sans amener une catastrophe imminente; et j'ai trop bonne opinion de l'intelligence des Grecs pour ne pas supposer que leurs hommes d'État entreraient bien volontiers dans la voie qu'on leur ouvrirait. Cette voie serait d'autant plus aisée pour eux que la Turquie les y aurait précédés, et qu'ils pourraient très sérieusement calmer les ardeurs populaires en leur montrant l'Europe entière prête à régler équitablement leur situation. Il n'y aurait alors pour la Grèce ni humiliation devant la Turquie, ni même de gêne par trop embarrassante devant l'armée de recrues qu'on a appelées à la hâte et dont on ne sait que faire. D'ailleurs, il paraît certain que l'imagination de quelques hommes d'État va plus vite et plus loin que l'enthousiasme militaire. Une fois qu'on saurait que l'Europe a pris les choses en main, tout ce mouvement ne manquerait pas de s'apaiser; et la Grèce se hâterait de cesser des dépenses qui sont à peu près aussi lourdes pour elle qu'elles le sont pour son ennemi.

[1] «Le Sultan lui a donné l'assurance de ses vues conciliantes, de son désir d'éviter la guerre et a paru disposé, s'il y était poussé par les Puissances, à entamer de nouvelles négociations directement avec la Grèce en faisant des propositions amiables plus étendues que les précédentes, mais en excluant toujours Janina et Larisse.» (Dépêche 264 déjà citée de M. de Saint-Vallier du 6 décembre.)

Je ne doute pas que la Grèce ne fût plus facile à persuader que la Porte ottomane.

Ce serait là la fin de la seconde phase.

Troisième phase. — Une fois que les deux parties se seraient soumises à l'arbitrage européen, les six Puissances, qui se seraient mises antérieurement d'accord sur le principe, pourraient annoncer leur résolution et l'acquiescement des deux États à concilier. Je ne crois pas qu'il y eût besoin de convoquer un Congrès, ni telle autre assemblée solennelle. La diplomatie ordinaire y suffirait; les Cabinets pourraient se concerter par leurs Ambassadeurs; et, avec les travaux du Congrès de Berlin et ceux de la Conférence, appuyés eux-mêmes sur les travaux de la Commission technique, les six Puissances pourraient arriver à tracer une frontière rectifiée qui pourrait contenter provisoirement les peuples en armes, et retarder pour assez longtemps la collision que le monde entier redoute moins encore en elle-même que dans ses suites fatales.

Je ne voudrais pas, mon cher Ambassadeur, me risquer à préciser trop, dans cette lettre, mes idées sur des choses que vous connaissez si bien et qui sont si controversables quand on n'est pas sur les lieux et même quand on y est. Mais, d'une manière toute générale, je pense que, si l'Europe devait laisser à la Porte Larisse et Janina, ou tout au moins cette dernière ville, on pourrait trouver des compensations à la Grèce sur la rive droite du Kalamas et au nord du Salamyrias. Mais je m'arrête dans ces hypothèses que je ne veux pas pousser plus loin.

Je sais bien les objections qu'on peut faire à ce projet d'arbitrage [1]; et sans prétendre les énumérer toutes, je puis bien en énumérer quelques-unes :

1° Il sera fort difficile de faire agréer le principe aux Puissances; je le

[1] Un télégramme de M. de Saint Vallier du 14 décembre, 6 h. 54 du soir, annonce que «le prince de Bismarck est disposé à accepter les bases générales de l'idée d'arbitrage» exposées dans cette lettre, à certaines conditions dont l'une est «l'entente préalable sur les moyens de sanction en cas de refus des parties de se conformer à la sentence». M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a prévu les objections croit en résoudre une en établissant d'après Vatel une distinction entre la médiation et l'arbitrage. Il lit dans Vatel (Droit des gens, 2e édit. t. II, p. 304 et 328 : «La médiation, dans laquelle un ami commun interpose ses bons offices, se trouve souvent efficace pour engager les parties contendantes à se rapprocher, à s'entendre, à convenir ou à transiger de leurs droits. Le médiateur doit garder une exacte impartialité. — Il est conciliateur et non pas juge ; sa vocation est de procurer la paix...»

L'arbitrage est tout autre chose. M. Barthélemy Saint-Hilaire renvoie à Vatel, *ibid.*, § 29, p. 305 :

«Quand les souverains ne peuvent convenir sur leurs préventions et qu'ils désirent cependant de maintenir ou de rétablir la paix, ils confient quelquefois la décision de leurs différends à des arbitres, choisis d'un commun accord. Dès que le compromis est lié, les parties doivent se soumettre à la sentence des arbitres ; elles s'y sont engagées et la foi des traités doit être gardée.» (Lettre particulière de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Saint-Vallier du 14 décembre).

pense aussi; mais les scrupules n'égaleront jamais ceux qu'a fait naître la démonstration navale;

2° Peut-on être jamais bien sûr de la parole donnée par la Porte ottomane et par la Grèce? J'avoue que la foi est douteuse; mais on pourrait demander des engagements formels; et, une fois ces engagements pris, la Grèce et la Turquie seraient hors d'état d'y manquer, parce qu'on ferait du désarmement partiel une condition préalable de l'arbitrage promis. Proportionnellement, chaque État devrait licencier une certaine quantité de troupes sur les frontières respectives;

3° L'arbitrage européen n'aura pas de sanction coercitive [1].

C'est vrai, mais la démonstration navale n'a pas eu à recourir à l'emploi effectif de la force; l'arbitrage, qui aurait une autorité morale considérable, ne réussirait pas moins, bien que par des moyens tout différents.

Je suis bien loin de nier la force de ces objections; mais il ne semble pas qu'elles doivent arrêter les Puissances. D'abord, la tentative serait éminemment honorable; et le concert européen confirmerait une fois de plus son existence, sa durée et sa bienfaisante influence. Les peuples sauraient un gré infini à leurs Gouvernements d'une pareille pensée, dût-elle ne pas aboutir; et je crois que leur reconnaissance pour la paix du continent maintenue serait la quatrième phase et la très juste récompense de cette négociation devant laquelle je ne puis pas admettre la résistance insurmontable de la Turquie et de la Grèce.

Voilà, mon cher Ambassadeur, ce que j'aurais voulu vous écrire dès hier; mais, outre que le temps m'a manqué, je voulais mûrir un peu davantage mes idées sur un tel projet. Je ne dis pas qu'elles soient encore arrivées à pleine maturité; mais, si des esprits supérieurs veulent bien m'aider à les féconder, elles pourront devenir pratiques et vivantes.

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire écrit le 22 décembre dans une lettre particulière à M. de Saint-Vallier : «Je conçois d'autant mieux la résolution de l'Allemagne de ne prendre part en aucun cas à des moyens coercitifs que j'ai moi-même cette pensée bien arrêtée et que je ne sais pas ce qui pourrait me déterminer à lancer mon pays dans une aventure militaire de ce genre. Sur ce point, vous pouvez être sûr que nous n'aurons jamais l'ombre d'un dissentiment ; et c'est là au fond la pensée de l'arbitrage dont je prends l'initiative.»

312.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 12 décembre 1880, 5 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30 s.)

Le comte de Hatzfeldt, à la veille de rendre compte à Berlin de la situation générale de l'Orient, a tenu à s'entretenir de la question grecque avec M. l'Ambassadeur d'Autriche et avec moi.

A la suite de l'échange d'idées qui a eu lieu entre nous, il nous a paru qu'en présence de l'intention manifestée par le Cabinet hellénique de prendre possession des territoires désignés par la conférence de Berlin et de la résolution non moins arrêtée de la Porte de ne pas céder ces mêmes territoires, l'immobilité à laquelle les Puissances se trouvent condamnées dans la question grecque par leur dernière déclaration devait avoir pour conséquence inévitable le conflit qu'elles avaient voulu conjurer en 1878 [1].

Nous avons pensé, mes deux collègues et moi, que le seul moyen possible de prévenir les éventualités qui se préparent, était de ne pas se laisser surprendre par les événements, mais de chercher de nouveau à les conduire. Les Puissances y arriveraient peut-être en maintenant en ce qui les concerne la valeur absolue de la décision de la Conférence, mais en engageant en même temps la Turquie [2] et la Grèce à entrer de nouveau en négociations directes.

La note que la Porte prépare et par laquelle elle demandera selon toute apparence les bons offices de l'Europe fournirait aux Puissances l'occasion de préparer le terrain pour ces nouveaux pourparlers. La Porte serait invitée à donner plus qu'elle n'a offert par la note du 3 octobre [3] et Votre Excellence sait déjà que le Sultan s'est montré disposé à aller au delà des concessions que cette note présente comme un maximum proposé. Les Puissances, d'autre part, recommanderaient une autre déclaration au Cabinet hellénique et il ne serait peut-être pas impossible de la lui faire accepter en lui donnant confidentiellement l'assurance que, dans le cas où l'existence de l'Empire

[1] «J'ai appris de source confidentielle, écrivait déjà M. Barthélemy Saint-Hilaire dans une circulaire confidentielle du 6 décembre (D. 420, 283, 280), que, si les détachements de l'armée régulière hellénique venaient à passer la frontière turque, la Porte ottomane serait résolue à envahir aussitôt le royaume et à pousser ses troupes en avant sans entreprendre aucune opération maritime.»

[2] Le comte de Hatzfeldt avait «profité de son audience de congé pour donner au Sultan des conseils de modération à l'égard de la Grèce». (Dép. 264 de Berlin du 6 décembre.)

[3] Voir ci-dessus, n^os 268 et 300 et les notes.

turc serait mise en question, aucune portion des territoires désignés par la conférence de Berlin ne passerait sous une autre domination que celle de la Grèce.

Le baron Calice télégraphie aujourd'hui dans ce sens au baron de Haymerlé que le comte de Hatzfeldt verra à son passage à Vienne.

313.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 13 décembre 1880, 2 heures soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30 s.)

J'ai eu l'honneur de dîner hier avec le Sultan. Sa Majesté a bien voulu me dire en me recevant qu'elle avait tenu à donner à la France dans la personne de son représentant une preuve de ses sentiments d'amitié et de reconnaissance [1].

Dans la conversation intime qui a suivi le dîner, le Sultan m'a confié les préoccupations que lui causait la question hellénique. Il était résolu, m'a-t-il dit, à la résoudre conformément au Traité de Berlin et il espérait que la France dont l'attitude à son égard avait été si amicale dans l'affaire de Dulcigno ne lui refuserait pas son appui pour l'aider à sortir des difficultés si graves de la question hellénique. C'était à peu près le langage que Sa Majesté avait tenu il y a quelques jours au comte de Hatzfeldt [2] et, comme l'Ambassadeur d'Allemagne, j'ai fait observer à Sa Majesté que, lié par les dernières instructions adressées par les Puissances à leurs représentants, j'éprouvais un véritable embarras à la suivre sur le terrain où elle venait de se placer. J'ai ajouté toutefois que Sa Majesté avait raison de compter sur les sentiments amicaux du Gouvernement de la République et que la France, dans ma conviction personnelle, ne laisserait échapper aucune occasion légitime de les lui prouver.

Sa Majesté a paru comprendre qu'il m'était impossible d'aller au delà de ces assurances générales et n'a pas insisté.

Au moment où je sortais du palais, elle m'a fait remettre par le Premier Ministre le Grand Cordon de l'ordre de l'Osmanieh.

[1] Voir ci-dessus, n° 310. — [2] Voir ci-dessus, n° 312.

314.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ministre de France à Athènes.

T. *Paris, 17 décembre 1880, 8 h. 15 soir.*

D'après mes renseignements particuliers, le Gouvernement grec paraît continuer sur la plus large échelle ses achats d'armes et d'équipements militaires. Je regrette que les conseils que vous avez été chargé de lui faire entendre ne le détournent pas de la voie funeste où il s'est engagé, et qui le conduira non seulement à la ruine financière mais à une catastrophe politique (1). Le Cabinet d'Athènes se méprend entièrement sur la manière dont la situation est envisagée par l'Europe. Quelque valeur que les Puissances soient disposées à attribuer à l'avis de la Conférence de Berlin (2), cet acte ne saurait constituer la base juridique d'une revendication à main armée, et les efforts du Gouvernement royal pour en dénaturer le caractère en l'interprétant dans le sens des passions populaires ne peuvent exercer sur les Cabinets européens qu'une influence défavorable.

Veuillez insister sur ces considérations auprès de M. Coumoundouros.

315.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 17 décembre 1880, 10 h. 30 matin.*

(*Reçu :* 2 h., s.)

M. Maccio s'est rendu hier chez le Bey en dehors des jours ordinaires d'audience de Son Altesse pour appeler son attention sur les préparatifs militaires qui se feraient en Algérie. Cette démarche a été bruyamment

(1) M. Barthélemy Saint-Hilaire savait que la Turquie était résolue à se défendre. Voir ci-dessus, n° 303.

(2) La Grèce considérait cet avis comme intangible. Un télégramme circulaire de M. Coumondouros portait en substance «que le Gouvernement grec, croyant savoir que la Porte compte faire aux Puissances une proposition contraire au tracé de la Conférence de Berlin, tient à affirmer qu'il reste fermement attaché au tracé de la Conférence, et invite son représentant à se régler sur cette déclaration dans les conversations officielles».

(Tél. de Rome du 14 décembre, 16 h. 40 s.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire ne tient pas moins à son point de vue qu'il résume en une note du 27 décembre : «Dans la réponse à M. de Moüy, dépêche n° 5, rectifier cette idée que la déclaration de la Conférence de Berlin constitue un droit à la Grèce».

annoncée à l'avance et commentée dans la colonie italienne[1]. Le Bey a répondu que ses relations avec le Gouvernement de la République étaient excellentes et qu'il n'avait pas à se mêler de ce qui se passait de l'autre côté de la frontière[2].

Avant-hier est arrivée une dépêche télégraphique de 445 groupes adressée par le Premier Ministre du Sultan au Gouverneur général de Tunis. C'est la première fois que le Bey reçoit de Constantinople une communication aussi longue par le télégraphe[3].

Il m'a été impossible jusqu'ici de savoir à quoi elle se rapporte.

316.

Note du Ministre.

Paris, 19 décembre 1880.

Dangers du *statu quo :*

Énormes préparatifs de la Grèce qui s'engage de plus en plus dans la voie des revendications illégitimes à main armée.

Dispositions de la Porte moins menaçantes mais qui se prépare à repousser la force par la force.

Conséquences inévitables d'une collision entre la Grèce et la Turquie, la paix de l'Europe et du monde peut y être compromise.

Nécessité de prévenir le conflit; le temps presse, et le printemps s'approche.

Utilité plus grande que jamais du Concert européen.

(1) M. de Noailles avait signalé le 9 décembre (D. 213) une grande activité dans la politique africaine italienne, l'établissement d'une station météorologique à Assab, et la nouvelle propagée avec une certaine emphase «que le jeune prince Borghèse, parti de l'est, avait réussi à percer les contrées difficiles du centre de l'Afrique et annoncé sa prochaine arrivée à Tripoli».

(2) M. Roustan signale le 18, à 3 h. 25 du soir, l'action du consul d'Italie «non seulement au Bardo, mais auprès des notables tunisiens pour jeter l'alarme dans le pays au sujet des projets qu'il nous prête.» Le 19, à 11 h. 35 du matin, il annonce que plusieurs émissaires ont été envoyés en Algérie par le Consul d'Italie. «Il vient d'en signaler un au commandant supérieur de Soukkaras.»

(3) Invité par M. Barthélemy Saint-Hilaire à demander des explications à Mustapha ben Ismaïl avant de dénoncer au Bey ses agissements à Constantinople, M. Roustan avait été amené à voir le Bey et à lui parler énergiquement en présence du Premier Ministre. «Son Altesse a nié énergiquement, télégraphie M. Roustan le 30 décembre à 11 h. 20 du matin, et m'a prié de vous informer qu'elle opposait le démenti le plus formel tant en son nom qu'en celui de son Ministre aux renseignements dont je lui ai fait part.» Dans un second télégramme du même jour, 1 h. 35 du soir, M. Roustan ajoute : «Bien que le Bey ait constamment défendu son Ministre en ma présence, j'ai déjà appris qu'il lui a fait après mon départ une scène violente.»

317.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

Paris, 20 décembre 1880.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire, tout en proclamant les sympathies de la France pour la Grèce, déclare nettement qu'à la Conférence comme au Congrès de Berlin, «l'Europe n'a jamais prétendu exercer qu'une tentative de conciliation entre les deux parties» (Grèce et Turquie). La Grèce en a retiré un titre précieux, mais non un droit absolu. Si elle essayait de faire valoir ce titre par la force, elle le ferait à ses risques et périls.]

Cependant, en présence de ce qui se passe en Grèce et en prévision d'événements qui deviennent de jour en jour plus probables, il y a lieu de se demander si des résolutions nouvelles ne seraient pas opportunes et si l'action des Puissances a été complètement épuisée par la Conférence de Berlin. Avons-nous réussi à faciliter les négociations dans la mesure que nous pouvions désirer? Est-il permis de croire que des négociations directes, qui s'ouvriraient encore une fois après deux échecs antérieurs entre la Porte et la Grèce, auraient plus de chance d'aboutir à une entente pacifique? La dernière note de la Porte d'une part, quelque conciliante qu'elle veuille être, et, d'autre part, les dispositions belliqueuses qui se manifestent à Athènes avec une acuité redoutable, ne permettent plus de l'espérer. L'attention de l'Europe ne saurait se distraire de ce qui se prépare dans un avenir peu éloigné, car ce qui se prépare, c'est la guerre, au moment où l'Europe a le plus sérieux désir et le plus grand besoin de la paix.

Quelle conduite devons-nous suivre pour conjurer ce danger d'un conflit dont il est impossible de mesurer les conséquences, et pour maintenir la paix de l'Orient? La question ne peut pas être résolue sans un long examen et je me contente de la poser. Pourtant il est un point qui ne saurait être l'objet d'aucun doute, c'est que, moins que jamais, nous devons nous départir de ce concert européen qui nous a si bien servis jusqu'à ce jour et qui nous a mis à même de résoudre bien des difficultés qui pouvaient paraître insolubles. S'il est permis d'espérer que nos propositions définitives seront acceptées par la Porte ottomane et par la Grèce, c'est évidemment à la condition que toutes les Puissances occidentales resteront unies pour les préparer et pour les réaliser. Dans le cas contraire et, si malheureusement une ou plusieurs Puissances se retiraient du concert que nous avons toujours maintenu, la Porte et la Grèce seraient autorisées à ne pas accorder le même res-

pect à une proposition qui ne serait plus revêtue de l'adhésion unanime de l'Europe. Il deviendrait plus difficile d'obtenir leur résignation et cette désunion des Puissances les porterait certainement à chercher dans les Cabinets dissidents un appui contre ceux qui seraient restés unis.

Je crois donc que l'union des Puissances est plus nécessaire encore aujourd'hui qu'elle ne l'était naguère parce que le danger est plus imminent et plus formidable. Les suggestions que les Cabinets se soumettent les uns aux autres doivent avoir pour caractère général d'être également acceptables pour tous, afin de ménager et de conserver ce concert sans lequel l'autorité morale et efficace de l'Europe serait si déplorablement amoindrie.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire pense que le Gouvernement anglais apprécier[a] l'intention dans laquelle il lui soumet ses réflexions à ce sujet.]

318.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Pétersbourg, Vienne et Rome.

T. *Paris, 20 décembre 1880, 10 heures soir.*

D'après les conversations que j'ai eues ces jours derniers avec les représentants des différentes Puissances à Paris, j'ai lieu de penser que tous les Cabinets s'accordent à reconnaître l'urgente nécessité d'une action européenne en vue d'amener un accommodement pacifique entre la Turquie et la Grèce. La forme la plus efficace de cette action me semblerait être un arbitrage des six Puissances qui devrait être préalablement demandé par les deux parties intéressées (1). Je vous prie d'entretenir de cette idée le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de me faire connaître comment il serait disposé à l'accueillir. Dans le cas où le principe de l'arbitrage européen serait admis par les Cabinets, nous aurions à examiner ultérieurement en quels termes il devrait être réalisé; mais, dans l'état actuel des choses, le point de départ nécessaire est de savoir si les Puissances sont réellement prêtes à s'entendre pour s'interposer le cas échéant comme arbitres entre deux pays dont le conflit menace d'être le signal d'une perturbation générale (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 311.

(2) «Il est indispensable, écrit le 24 décembre M. Barthélemy Saint-Hilaire (Dép. circulaire), que les Puissances se rendent réciproquement compte de leurs intentions à cet égard, et que les parties intéressées soient assurées elles-mêmes des chances qu'elles auraient de rencontrer un accueil favorable, si elles se déci-

319.

Note du Ministre.

Paris, 22 décembre 1880.

Préparer un télégramme à nos agents pour les informer que les Puissances ont accepté le principe de l'arbitrage. (Ce télégramme ne partirait qu'après qu'on aura reçu l'adhésion de l'Angleterre.)

Après ce premier pas, nous agissons auprès de la Porte et de la Grèce pour qu'elles demandent à l'Europe d'accepter l'arbitrage (1).

Tous nos agents doivent agir en ce sens chacun en ce qui peut le concerner, et ne rien divulguer jusqu'à nouvel ordre (2).

320.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, 22 décembre 1880.

(*Reçu :* Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 25 décembre.)

D. n° 116. Confidentiel.

[Conversations avec le Prince Reuss et le baron de Haymerlé sur le projet d'arbitrage entre la Turquie et la Grèce.]

Ce que j'ai dû surtout remarquer dans le langage du baron Haymerlé, c'est, sur la plupart des points, sa parfaite concordance avec celui du Prince

daient à présenter à l'Europe une demande formelle d'arbitrage.........

«A mon sens, cette démarche devrait être faite par la Turquie et par la Grèce, sous une forme qui donnerait aux Puissances une garantie absolue de la résolution des parties de s'en remettre à l'équité de l'Europe et d'accepter, d'avance, son verdict, quel qu'il soit.»

Dans une note du 22 décembre, destinée sans doute au Directeur politique pour une lettre à M. de Moüy, ministre de France à Athènes, M. Barthélemy Saint-Hilaire écrit : «Lui recommander de faire tous ses efforts auprès du Cabinet hellénique, d'accord avec tous ses collègues, et surtout M. de Radowitz, s'il est encore présent, pour amener la Grèce à demander l'arbitrage européen».

(1) Des instructions conformes furent adressées par télégramme à M. Tissot, le 23 décembre à 8 h. du soir. Voir aussi n° 318.

(2) M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait à M. Tissot le 23 décembre à 8 h. s. : «Toutes les Puissances nous ont fait savoir qu'elles sont disposées à accepter le rôle d'arbitres entre la Turquie et la Grèce ausssitôt que les deux parties présenteront une demande officielle à cet effet, en s'engageant formellement à se soumettre à la décision arbitrale».

Reuss. A Vienne comme à Berlin, on accepte en principe mais conditionnellement l'arbitrage; on serait plutôt disposé à ne pas en hâter l'application. Le Prince Reuss m'avait exprimé sous forme de sentiment personnel cet avis que la situation n'était peut-être pas assez mûre pour qu'une nouvelle intervention des Puissances pût se produire avec toute l'efficacité voulue; le baron Haymerlé a beaucoup insisté sur la nécessité de ne pas précipiter les choses et de ne pas risquer, par exemple, que la saison du printemps vînt à s'ouvrir sur une négociation manquée; en vue d'assurer le succès de la solution pacifique que doivent se proposer les Puissances, il désirerait au contraire que l'action européenne fût ménagée comme un moyen d'arrêter au moment le plus opportun les hostilités qui seraient prêtes à éclater entre les deux pays. Dans la pensée du Ministre austro-hongrois, ce moment ne serait pas encore arrivé.

[On croit à Vienne que le danger de guerre n'est pas imminent en hiver et l'idée d'un arbitrage européen paraît exposé à se heurter à de sérieuses difficultés.]

321.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Berlin, 30 décembre 1880.*

Je profite de l'obligeance du jeune de Bülow, second Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne qui retourne ce soir à Paris, pour vous envoyer quelques dépêches confidentielles impossibles à transmettre par la poste, et je suis heureux, en même temps, de vous remercier bien affectueusement de votre amicale, sage et intéressante lettre particulière du 27 que j'ai reçue hier par la poste. Vos déclarations pacifiques si résolues, si nettes, si parfaites me sont arrivées hier à point nommé, et j'en ai fait un utile usage dans mes entretiens avec M. Busch comme avec mes collègues d'Angleterre et d'Autriche. Comme vous le verrez en effet par une de mes dépêches confidentielles, le n° 292 du 29 (1), nous nous trouvons encore une fois en présence d'une assez vive

(1) Cette dépêche 292 est consacrée à la campagne de presse qu'avaient provoquée en Allemagne la célébration à l'Hippodrome de Paris de la fête de l'Arbre de Noël pour les réfugiés alsaciens et la présence d'hommes d'Etat en vue à cette cérémonie, présence sur laquelle revient ici M. de Saint-Vallier. Il ajoutait d'ailleurs : «Si ardent et si général que soit le langage de la presse, je ne m'en alarme pas outre mesure, car je crois qu'il s'apaisera promptement» et il donnait de cet optimisme les mêmes raisons que dans cette lettre du 30 décembre.

excitation de la presse allemande contre nous et d'une campagne à peu près générale des journaux pour inquiéter l'opinion publique sur nos arrière-pensées de guerre et de revanche, c'est la présence, d'ailleurs fâcheuse et maladroite, de deux de nos Ministres à la fête alsacienne de l'Arbre de Noël qui a donné naissance à cette sorte de crise. Les autres années, en effet, si beaucoup de députés ou de sénateurs assistaient à cette fête, les Ministres en exercice avaient le bon esprit et la sagesse fort naturelle de n'y pas paraître. Cette année, on n'a pas été aussi bien inspiré, et MM. Ferry et Tirard, renforcés de M. Gambetta, ont donné par leur présence une sorte de sanction officielle et du patronage gouvernemental aux revendications dont la réunion de l'hippodrome a été le prétexte, tant à la fête elle-même que dans les journaux qui en ont rendu compte.

Assurément, comme je vous le dis dans ma dépêche, cette excitation ne durera pas, le Gouvernement allemand ne l'encourageant pas, et elle tombera assez promptement d'elle-même si nos orateurs ou nos gazettes ne lui fournissent pas un nouvel aliment par quelqu'une de ces maladresses dont ils sont si coutumiers. Cette année, particulièrement, on a été prodigue chez nous de fautes de ce genre, et je ne puis vraiment comprendre le manque de logique de gens qui ne veulent pas la guerre contre le voisin et qui passent leur temps à l'exciter. De deux choses l'une, à mon sens: si nous voulons jouer la partie des batailles contre l'Allemagne, préparons-nous et taisons-nous; mais si comme je le crois, nous voulons la paix, pourquoi jeter à chaque instant l'inquiétude et le trouble dans nos rapports? Pourquoi détruire la sécurité des relations internationales? A quoi bon des rodomontades à des commis voyageurs comme le discours de Cherbourg (1) dont le souvenir est aussi vivant, aussi amer en Allemagne que s'il avait été prononcé hier? Et les grotesques affirmations belliqueuses d'une Madame Adam, d'un sieur Reinach, d'un M. Paul Bert, vivisecteur d'animaux? Est-ce que tous ces gens-là iront à la frontière quand par leurs criailleries puériles ou insolentes ils auront amené la guerre? Cela fait honte et pitié. Quant à la fête alsacienne de l'Arbre de Noël dont j'approuve vivement le sens patriotique, tout le monde peut et doit y aller sauf les Ministres en fonctions, le moindre esprit de réflexion aurait dû les en détourner; qu'ils y envoient leurs femmes, s'ils le veulent, mais qu'ils se souviennent davantage des responsabilités que leur imposent leurs charges.

Je ne sais rien de nouveau sur l'arbitrage (2), ma dépêche 291 complète les indications que je vous ai envoyées avant-hier par le télégraphe; vous verrez en la lisant qu'ici les dispositions se maintiennent bonnes, mais sans aucune confiance dans le succès. On assure aussi dans le monde diplomatique ici qu'au fond M. Gladstone voit notre tentative de mauvais œil et que les

(1) Le discours du 10 août souvent cité. — (2) Voir ci-dessus, n° 319.

agents anglais travaillent sous main contre notre projet à Constantinople, et surtout à Athènes. J'espère que cela n'est pas exact; mais, ce qui est certain, c'est que les agents anglais tiennent partout un langage fort sceptique et décourageant et qu'ils affectent de mettre en avant des combinaisons à essayer après l'*échec assuré* de l'arbitrage. Je suis aussi frappé de ce que rapporte M. de Moüy [1] de l'attitude de son collègue d'Angleterre qui garde un silence énigmatique sans vouloir joindre ses conseils de sagesse et de modération à ceux des ministres de France, d'Allemagne et d'Autriche.

[Rectification d'une assertion inexacte du roi Georges. L'Ambassadeur signale des maladresses commises par nos agents en Océanie.]

Le Ministre de la Marine croit qu'il est de notre intérêt de nous établir dans les îles Sous-le-Vent de Taïti; qu'il le fasse donc sans retard comme je le demande depuis deux ans; mais, s'il ne croit pas pouvoir le faire maintenant encore à cause du traité de 1847 avec l'Angleterre et qu'il veuille éviter de voir tomber ces îles sous le protectorat allemand, qu'il prescrive à ses officiers de ne pas injurier les officiers allemands dans les petits journaux anglais d'Océanie et que nos agents consulaires s'abstiennent, eux aussi, de mauvais procédés dont l'effet ne peut être que de piquer les Allemands et de les décider à une prise de possession dont ils ont fort envie et dont ils ne se sont abstenus jusqu'ici que sur mes observations et par ménagements pour nous. Il serait temps d'y prendre garde, car, en laissant nos agents et nos marins poursuivre leur campagne anti-allemande, nous ferons naître de bien fâcheuses difficultés qui tourneront contre nous.

[Conclusion et assurances d'amitié. Affaires particulières au personnel de l'ambassade.]

322.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 30 décembre 1880, 1 heure soir.*

Le Ministre de France à Athènes me mande que tandis que ses collègues de Russie, d'Allemagne et d'Autriche font au Gouvernement hellénique les recommandations les plus fermes pour le déterminer à adopter une politique de paix et appuient ainsi nos démarches en faveur du projet d'arbitrage

[1] Dans un télégramme d'Athènes du 29 décembre, 8 h. 55 s., M. de Moüy annonce que ses collègues d'Allemagne, d'Autriche et de Russie ont appuyé sa démarche... «Le Ministre d'Angleterre s'abstient absolument.» Celui d'Italie se réserve.

le ministre d'Angleterre s'abstient absolument [1]. Cette attitude de M. Corbett nous paraît extrêmement regrettable dans les circonstances actuelles. Elle est de nature à encourager les Grecs dans leurs funestes illusions et à leur faire repousser le moyen que l'Europe leur offre de sortir pacifiquement et avantageusement de la difficulté présente. Veuillez insister auprès du Cabinet de Londres pour qu'il envoie sans aucun retard à son représentant à Athènes des instructions l'invitant à joindre ses efforts à ceux des ministres des autres Puissances. Le langage que me tient Lord Lyons m'autorise à penser que le Gouvernement de la Reine est tout à fait d'accord avec nous sur la nécessité de détourner la Grèce de toute entreprise belliqueuse et de travailler au maintien de la paix, ce qui ne peut être fait qu'en conseillant aux deux parties de présenter à l'Europe une demande d'arbitrage; nous sommes donc en droit de compter que les agents de la Grande-Bretagne à Athènes aussi bien qu'à Constantinople s'associeront loyalement à notre action [2].

L'insistance que je mets à vous renouveler mes instructions à cet égard vous prouvera tout le prix que nous mettons au concours de l'Angleterre.

323.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102 *bis*. *Londres, 31 décembre 1880.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er janvier; Dir. pol., 3 janv.)

Aussitôt après avoir reçu votre télégramme d'avant-hier [3], je m'étais rendu au Foreign Office, où je n'avais trouvé que sir Julian Pauncefote, Sous-Secrétaire permanent. Je m'étais contenté de lui signaler les inconvénients que pouvait avoir l'attitude neutre et silencieuse gardée par M. Corbett, tandis que les représentants des autres Puissances insistaient auprès du Gouvernement d'Athènes pour lui faire accepter le projet d'arbitrage. Je savais que Lord Granville devait rentrer hier à Londres et je me réservais de le voir à son arrivée. Il m'a reçu, en effet, à cinq heures et demie, au sortir du Conseil.

(1) Voir ci-dessus, n° 321 et la note.

M. Barthélemy Saint-Hilaire s'inspire ici du télégramme de M. de Moüy du 29 décembre, 8 h. 55 s.

(2) Voir ci-dessus, nos 317 et 318.

(3) M. Barthélemy Saint-Hilaire avait déjà télégraphié le 28 décembre à 2 h. 50 s. pour signaler l'attitude de M. Corbett et prié M. Challemel-Lacour de «faire connaître au Gouvernement britannique tout le prix que nous attacherions à son concours actif dans une affaire qui nous paraît présenter pour l'Europe entière un pressant intérêt». Un second télégramme dans le même sens fut envoyé le 30 décembre.

Voir ci-dessus, n° 322.

Il était informé de ma démarche de la veille, et, prenant la parole le premier sans me donner le temps d'aborder l'objet de ma visite, ni de lui parler de votre second télégramme qui venait de me parvenir, il m'a dit que le Gouvernement de la Reine avait accédé au projet d'arbitrage mis en avant par la France et qu'il désirait coopérer à son succès. Il a ajouté que les Agents de l'Angleterre en avaient été avisés, comme Lord Lyons a dû vous le faire connaître. S'il ne leur a pas été donné de directions spéciales, si notamment ils n'ont pas été invités à joindre leurs instances à celles de nos Agents pour décider la Turquie et la Grèce à solliciter l'arbitrage, c'est que le Cabinet de Londres ne sait pas encore très exactement où en sont les choses. Lord Granville m'a demandé alors si je pouvais lui dire quelles étaient les instructions données à nos agents, quel était le caractère des communications qu'ils avaient dû faire et quel genre d'arguments ils étaient autorisés à faire valoir. Je n'étais pas, vous le savez, en mesure de répondre à ces diverses questions. La dernière m'aurait étonné, si je n'avais compris que le Cabinet de Londres ne serait peut-être pas disposé à présenter à la Grèce le projet d'arbitrage comme une sorte d'ultimatum dont le rejet l'exposerait à se voir abandonnée par les Puissances. Telle était bien, en effet, la pensée de Lord Granville, car il a fait, un instant après, allusion au malencontreux article publié hier jeudi 25, par le *Temps*, article où il est dit, entre autres choses, qu'accepté ou rejeté le projet d'arbitrage aura du moins pour la France l'avantage de lui permettre «de retirer son épingle du jeu». Comme Lord Granville me parlait des relations connues de ce journal, je lui ai rappelé aussitôt que j'avais déjà eu l'occasion de lui dire que le *Temps* n'était ni un journal officiel, ni un journal officieux; j'ai ajouté que j'ignorais si à d'autres époques il avait reçu des communications ou des inspirations de vos prédécesseurs, mais que je prenais sur moi d'affirmer que, dans cette circonstance, il n'exprimait certainement pas votre pensée et que vous n'approuviez, j'en suis sûr, ni le fond, ni la forme de cet article. Lord Granville m'a témoigné combien il était satisfait de m'entendre parler ainsi; puis, revenant à la pensée qui le préoccupait, sans l'exprimer toutefois avec une entière netteté, il m'a demandé s'il ne me paraissait pas à craindre que ce projet d'arbitrage ne pût avoir pour résultat de faire à la Grèce une situation plus mauvaise que celle qu'elle a aujourd'hui. Je lui ai répondu qu'assurément la Grèce pouvait s'attendre à ne pas obtenir tous les avantages qu'elle a rêvés, mais qu'il y aurait en tous cas une grande différence entre une sentence arbitrale, ayant l'autorité d'un arrêt définitif, immédiatement exécutoire, et une décision comme celle de la Conférence, qui n'avait jamais eu que la valeur, très grande assurément, d'un conseil donné à la Turquie par les Puissances. J'ai ajouté, mais en ayant soin de faire observer que j'exprimais là une opinion purement personnelle, que, même en cas de refus, la Grèce ne serait probablement pas abandonnée, car la ques-

tion qui l'intéresse avait et ne cesserait pas d'avoir un intérêt européen, mais la Grèce se ferait assurément le plus grand tort en repoussant un projet présenté et soutenu par ses amis les plus anciens et les plus déclarés. C'est pourquoi, ai-je dit en terminant, il serait à regretter que l'attitude de M. Corbett, par son contraste avec les insistances des représentants des autres Puissances, parût au Gouvernement d'Athènes un encouragement à persister dans de dangereuses illusions.

Lord Granville a pris note par écrit de ces observations, selon son habitude constante, qui n'est pas précisément favorable à la libre allure de la conversation et il m'en a lu un résumé à peu près exact, mais incomplet. Quoiqu'il soit résolu sans doute à s'employer très sincèrement au succès du projet d'arbitrage, il m'a paru douter beaucoup de l'acceptation, soit de la Turquie, soit de la Grèce, et mon impression est qu'il prendrait peut-être sans trop de difficulté son parti d'un échec. M. Gladstone est très attaché aux intérêts grecs, il l'est encore plus au système de la «pression morale», et je n'affirmerais pas qu'il ait renoncé à l'espoir d'y ramener l'Europe dans le cas où le projet d'arbitrage n'aboutirait pas. En prévision de cet échec, le Cabinet de Londres ne se prêterait pas volontiers à une tentative qui aurait pour objet de nous dégager, qui nous permettrait, comme l'a dit le *Temps* en termes si malheureux, de «tirer notre épingle du jeu». C'est apparemment pour cela que Lord Granville tiendrait à établir dès aujourd'hui que la décision de la Conférence ne se trouverait pas annulée par le projet d'arbitrage et qu'après avoir refusé de prendre les Puissances pour arbitres la Grèce pourra néanmoins continuer à alléguer la décision qu'elles ont rendue à la Conférence et à les mettre en demeure de l'aider à faire valoir son titre.

324.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 2 janvier 1881.*
(*Expédié* à 11 h. 30 soir.)

Je reçois votre télégramme de ce matin et votre dépêche du 28 décembre n° 137 [1]. Je compte sur le bon effet de l'explication que vous avez eue

[1] Le télégramme de M. Roustan du 2 janvier 1881, 10 h. 35 du matin, annonçait que M. Maccio avait différé son départ pour Palerme afin d'attendre l'arrivée d'un bâtiment de guerre qui devait y transporter une députation italienne et une mission tunisienne chargées d'y saluer le roi Humbert. La dépêche du 28 décembre n° 137 était relative au rejet par le Gouvernement tunisien d'un projet de crédit présenté par M. Léon Renault, rejet dû en grande partie à l'influence de M. Maccio. M. Roustan y signalait également l'envoi de la députation tunisienne.

avec le Bey en présence de Mustafa ben Ismaïl[1] pour nous garantir l'attitude prudente et correcte du Gouvernement tunisien devant les sollicitations auxquelles donnera lieu, sans doute, de la part des Italiens, le voyage de la mission tunisienne à Palerme. Toute manifestation dont nous pourrions avoir lieu de nous plaindre serait immédiatement relevée par nous et je vous prie d'en prévenir le Gouvernement du Bey.

Quant à la question des biens de Khereddine, je vous sais gré du soin avec lequel vous la suivez. La nouvelle lettre de Khereddine à son mandataire établit d'une manière décisive le caractère définitif du contrat passé avec la Société marseillaise[2]. Il y a vente accomplie et droit acquis, consacré par le versement d'une partie du prix. Dans ces conditions, les difficultés de forme qui seraient opposées à la Société marseillaise par les autorités locales ne sauraient être prises au sérieux, et, au besoin, pour y couper court, je vous ai autorisé déjà à procéder à l'enregistrement de l'acte en votre Chancellerie. Je vous prie de recueillir avec soin et de m'exposer dans un rapport spécial les précédents créés au profit de nationalités étrangères qui justifieraient notre recours à cette procédure.

Vous pouvez être assuré de l'énergie avec laquelle je suis décidé à soutenir vos démarches à l'appui de nos droits et des droits de nos nationaux en Tunisie, toutes les fois que nous aurons d'une manière évidente la raison pour nous et que nous pourrons le démontrer par des pièces probantes. Veuillez donc veiller à ce que sous ce rapport nos dossiers soyent aussi complets que possible.

325.

M. DE CANCLAUX, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Belgrade, 3 janvier 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 janvier ; Dir. pol., 19 janvier.)

M. le baron des Michels a transmis au Département, le 13 avril dernier (Direction politique, n° 55), le texte de la Convention austro-serbe relative aux chemins de fer à construire dans la Principauté et à leur raccordement avec

[1] Relativement aux intrigues de ce même Mustapha à Constantinople, M. Roustan rendait compte de son entretien avec le Bey à ce sujet dans un télégramme du 30 décembre, 11 h. 20 du matin. Voir ci-dessus, n° 315 n. 3. Il ajoutait dans un autre télégramme de même date, 1 h. 35 du soir : «Je crois que l'attitude de Mustapha ben Ismaïl dans ces derniers temps méritait une leçon et que l'entretien avec Son Altesse n'aura pas été inutile sous ce rapport».

[2] Voir ci-dessus, n° 292 et les notes. M. Roustan avait envoyé une copie de cette lettre le 28 décembre, à la suite de sa dépêche n° 137. Il la jugeait «excellente à tous les points de vue».

les lignes hongroises, turques et bulgares [1]; mais il n'a pas, ce me semble, insisté sur les dispositions de l'article 11 de cet acte tout en reconnaissant au Gouvernement serbe la liberté de fixer les tarifs du trafic d'importation, d'exportation et de transit à des conditions qui pourraient être préjudiciables en certains cas au commerce des autres Puissances.

Le 3ᵉ paragraphe de cet article est ainsi conçu :

«La Serbie accorde à la Monarchie austro-hongroise le traitement de la nation la plus favorisée pour ce qui est du trafic international et de transit, de manière que la Serbie n'appliquera pas, sur ses lignes à construire en vertu de la présente convention, aux marchandises et autres objets de transport quelconques qui sont exportés de Serbie dans des pays tiers ou qui sont importés de pays tiers en Serbie ou qui passent la Serbie en transit, ni directement, ni indirectement, des taxes kilométriques *moindres*, ni d'autres facilités, ni faveurs que celles qui sont appliquées aux mêmes articles dans le trafic avec l'Autriche-Hongrie. Réciproquement la Serbie jouira des mêmes avantages sur la ligne de jonction hongroise aboutissant à Budapest, ainsi que sur les lignes qui relient aujourd'hui Budapest à Vienne, en tant que des droits déjà existants, acquis en vertu de concessions ou en vertu d'un autre titre, ne s'y opposent.»

Ainsi qu'on le voit, le Cabinet de Vienne s'est, en réalité, réservé le droit d'empêcher la Serbie de favoriser, par des abaissements de tarif, son commerce avec les tierces Puissances et comme, en dehors des questions de transit, la Principauté pourrait devenir un marché assez considérable pour la France, sinon au point de vue de l'importation en Serbie que l'Autriche nous interdira en grande partie par la Convention douanière projetée, tout au moins en ce qui concerne l'exportation de produits qui trouveraient un débouché en France par la voie de Salonique (vins, bétail, etc.), il y aurait peut-être lieu de tenter quelque effort pour combattre la volonté du Gouvernement austro-hongrois de rester maître des tarifs de la ligne future.

Une combinaison se présentera probablement d'ici à peu de temps qui donnerait aux intérêts français une occasion d'intervenir dans cette question malgré qu'elle paraisse réglée définitivement entre les deux États voisins.

[Cette solution serait la concession de la ligne internationale Budapest, Salonique, Constantinople à une Société financière, «l'Union Générale», présidée par un Fran-

(1) La Convention austro-serbe d'avril 1880, imposée par l'Autriche au Prince Milan, obligeait la Serbie à construire : 1° entre Belgrade et Pirot la partie de la ligne de raccordement de la ligne Constantinople-Sarembey au réseau austro-hongrois par Sofia, Nich, Belgrade et Semlin; 2° l'embranchement de Nich, Uskub par la vallée de la Morava reliant la ligne Salonique, Mitrovitza à la grande ligne précédente. La construction de l'embranchement devait être entreprise d'abord et achevée en trois ans, tandis que celle de la ligne principale serait remise à un avenir indéterminé.

çais, M. Bontoux. Elle s'efforcerait d'intéresser à l'affaire diverses grandes compagnies européennes et en particulier la compagnie française de l'Est. Celle-ci pourrait alors intervenir dans la fixation des tarifs internationaux. Il ne semble pas que le Cabinet de Vienne soit hostile à cette combinaison.]

D'autre part, Votre Excellence a appris que le Gouvernement bulgare se montrait fort opposé au raccordement de la ligne de Constantinople avec celle de la Serbie, par Sofia, Bellova, Pirot et Nich : le Cabinet de Belgrade s'est fort ému de cette attitude déclarée et se prépare à protester énergiquement; il a réclamé l'appui de l'Autriche-Hongrie et je suis tout disposé à croire que le baron de Haymerlé agira à Sofia dans le même sens que le Gouvernement princier [1].

326.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 3 janvier 1881, 5 h. 15 soir.*
(*Reçu :* 6 h. 45 soir.)

Les correspondances de Tunis publiées ici par les journaux et qui ont été signalées par l'Agence Stefani avaient annoncé depuis quelques jours la résolution prise par la colonie italienne, dont vous voulez bien m'entretenir dans votre dernier télégramme, d'envoyer une députation pour saluer le Roi à Palerme [2]. Il n'y est pas question de la mission qu'enverrait le Bey.

[1] Le 22 mars 1881, le commandant de Torcy, attaché militaire de la France à Constantinople, après avoir parcouru une partie de la Serbie et de la Bulgarie, remit à M. Tissot un mémoire confidentiel sur la question du raccordement des chemins de fer autrichiens au réseau turc. (Dépêche de Constantinople n° 201 *bis*). Il y expose en ces termes l'attitude de la Bulgarie : «Le ministère bulgare, au lieu de comprendre l'avantage de relier immédiatement Sofia avec Vienne et Constantinople et de sentir la nécessité, en vue même de la réalisation de ses ambitions sur les districts bulgares de la Macédoine, de ne pas faire le jeu de l'Autriche en lui fermant la route de Constantinople et en la poussant vers la vallée du Vardar, s'obstina dans l'entêtement étroit qui fait le fond du caractère national et crut faire d'habile politique en contrecarrant l'Autriche dans ses apparents projets... Il ne comprend pas que sa résistance aveugle et parfaitement irrégulière d'ailleurs à l'application de l'article 10 du Traité de Berlin [substituant les Principautés de Bulgarie et de Serbie aux obligations antérieurement contractées par la Turquie] vient à l'encontre de tous ses intérêts présents et d'avenir et fait, sans s'en douter, le jeu de l'Autriche, en justifiant par ses refus le projet de joindre directement Pest et Belgrade à Uskub et à Salonique.»

[2] Du 2 janvier, 7 h. 55 soir. «M. Roustan, ajoutait M. Barthélemy Saint-Hilaire, pense qu'à cette occasion l'on s'efforcera peut-être d'entraîner le roi Humbert à faire des déclarations ou au moins à prendre des engagements qui auraient pour objet d'accentuer la politique italienne dans un sens hostile aux intérêts de la France en Tunisie.»

Les bruits répandus sur la santé du Bey et sur des mouvements de troupes à la frontière algérienne ont été récemment le prétexte de plusieurs articles de journaux rédigés dans l'esprit d'aigreur habituelle que je vous adresserai par le prochain courrier.

Le Roi, la Reine, le Prince royal, le prince Amédée et leur suite sont partis ce matin et doivent s'embarquer ce soir à Naples. Ils seront demain à Palerme où ils séjourneront une semaine. M. Cairoli, le Ministre de la Marine et celui des Travaux publics les accompagnent. La famille royale montera sur le cuirassé *Roma*. Quelques journaux ont annoncé que le *Duilio* escorterait l'escadre mais je ne sais rien de positif à cet égard. Le *Duilio* profiterait peut-être de l'occasion pour aller se montrer à Tunis.

Le Roi m'a laissé voir par quelques mots qu'il m'a dits le printemps dernier qu'il se préoccupait des affaires de Tunis. Il ne m'en a pas reparlé depuis. Il fera sans doute un chaleureux accueil aux députés de la colonie italienne; mais j'espère qu'il ne dira rien de compromettant, car il est habituellement prudent dans son langage.

Il n'y a point, au reste, à se dissimuler que, malgré un certain apaisement relatif qui s'est manifesté cet automne, les dispositions de l'Italie dans la question de Tunis nous sont toujours hostiles et il ne serait pas surprenant qu'on cherchât à nous créer de nouveaux embarras. On s'attend à ce que la famille royale trouve un accueil enthousiaste en Sicile et, à son retour, dans l'Italie méridionale. On n'est cependant pas sans quelques préoccupations pour la sécurité des augustes voyageurs. La police a pris toutes les précautions nécessaires. Le voyage doit durer de 20 à 25 jours.

327.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 4 janvier 1881, 1 h. 45 soir.*

J'ai reçu votre télégramme d'hier soir[1]. Je compte comme vous sur le bon esprit du Roi et sur la prudence du Gouvernement italien pour éviter en Sicile des démonstrations qui seraient blessantes pour la France. Cependant il me paraît utile que le Cabinet de Rome soit averti de nos préoccupations. Il connaît le point de vue auquel nous sommes placés pour apprécier tout ce qui est relatif à Tunis; le souci légitime de la position que nous occu-

[1] Voir ci-dessus, n° 326.

pons dans le nord de l'Afrique nous oblige à suivre avec une sollicitude particulière tous les incidents qui peuvent intéresser notre prépondérance dans cette région. Le Gouvernement royal ne s'étonnera donc pas que la manifestation préparée par M. Maccio coïncidant avec l'envoi à Palerme d'une mission tunisienne spéciale nous cause quelque inquiétude. Je vous prie de lui signaler sans retard, bien que d'une manière confidentielle et tout amicale, le danger qu'il y aurait pour la bonne entente de la France et de l'Italie à mettre en épreuve nos justes susceptibilités nationales; et vous ne lui laisserez pas ignorer que la moindre apparence d'atteinte portée à ce que nous devons maintenir comme notre droit provoquerait nécessairement de notre part une protestation immédiate.

328.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 6 janvier 1881, 12 h. 20 matin.*

(*Reçu :* 2 heures matin.)

Pendant l'absence de M. Cairoli qui accompagne le Roi, c'est à M. Depretis que j'ai cru devoir m'adresser, bien que ni lui ni aucun autre Ministre ne soit chargé de l'intérim des Affaires étrangères. Je lui ai donné le sens du télégramme que vous m'avez adressé hier (1) et j'ai bien marqué que je venais de votre part. Je lui ai dit notre situation en Tunisie. M. Depretis m'a répondu qu'il déplorait depuis longtemps les susceptibilités que l'on avait éveillées au sujet des affaires tunisiennes; qu'avant le départ de M. Cairoli il avait causé avec lui de la manifestation projetée par la colonie italienne de Tunis et qu'il avait été bien convenu entre eux que tout ce qui pourrait donner à cette manifestation un caractère politique serait soigneusement écarté. Il m'a dit que s'il était naturel que des Italiens profitent de l'occasion qui leur était offerte pour porter leurs hommages à leur Souverain, la signification politique que l'on semblait vouloir donner à cette démarche vous préoccupait à juste titre. Sans vouloir traiter le fond de la question, j'ai ajouté quelques mots sur nos intérêts et sur notre autorité à vous le dire. Il m'a d'ailleurs proposé d'adresser à ce sujet un télégramme à M. Cairoli. Je lui ai dit que je serais heureux que le Président du Conseil connût la démarche que je venais de faire.

(1) Voir ci-dessus, n° 327.

329.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, le 7 janvier 1881, 10 h. 5 matin.*

(*Reçu :* 7 janvier, 2 heures soir.)

J'ai appris avant-hier que la Compagnie Rubattino construisait une ligne télégraphique le long du chemin de fer de Tunis à la Goulette pour le service de la voie. Il m'a été affirmé au Bardo qu'elle n'avait obtenu ni demandé d'autorisation pour cela. Elle se fonde probablement sur ce que le chemin de fer français a agi de même. Nous ne pouvons admettre que cette ligne serve à autre chose qu'aux communications pour le service de la voie et surtout qu'elle puisse être prolongée en dehors des gares de Tunis à la Goulette et rattachée à un câble. Mais il serait peut-être utile de préciser cela dans une communication que j'adresserais au Gouvernement tunisien.

Quant à nous opposer à l'établissement d'un fil pour la voie, il me semble que ce serait difficile en présence du précédent créé par notre propre compagnie. Je prie Votre Excellence de me donner son avis à cet égard.

Un aviso italien vient d'arriver pour embarquer la mission tunisienne et la députation italienne qui vont avec M. Maccio complimenter le Roi à Palerme.

330.

Le général Chanzy, Ambassadeur de France à Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Pétersbourg, 8 janvier 1881.*

(*Reçu :* Cabinet 17; Dir. pol., 18.)

Votre dépêche n° 299 du 27 décembre dernier m'entretient de la communication qu'a cru devoir vous faire le Ministre de Chine près la République française à propos des bruits qui circulent sur nos affaires au Tonkin [1]. J'ai pris connaissance des diverses pièces annexées à cette dépêche, et j'ai remis immédiatement au marquis Tseng la lettre qui lui était destinée.

Hier, le marquis qui est mon voisin et que je vois souvent est venu me faire une visite, et amena de lui-même la conversation sur la question du Tonkin.

(1) Ces bruits prêtaient à la France l'intention d'annexer le Tonkin.

Il exposa d'abord les considérations qui l'avaient décidé à vous écrire. Il n'avait pu, me dit-il, voir se renouveler les bruits qu'il avait déjà signalés à votre prédécesseur, sans chercher à savoir ce qu'ils pouvaient avoir de fondé. Il devait renseigner son Gouvernement qui ne manquerait pas de s'émouvoir de ces bruits s'il en avait connaissance. Il exposa ensuite la situation de l'Annam vis-à-vis de la Chine dont il avait toujours reconnu la suzeraineté, et l'intérêt que devait avoir aux yeux de la Cour de Pékin tout ce qui pouvait se passer sur ses frontières et modifier les conditions de ses rapports avec un pays dont le souverain tenait d'elle son investiture.

Je répondis au marquis que je ne connaissais de cette question que ce qu'en disaient les lettres échangées entre lui et vous, et que vous aviez bien voulu me communiquer, mais que la situation de la France vis-à-vis de l'Empire d'Annam me paraissait très nettement réglée par le traité de 1874. J'ajoutai que cet acte en nous créant comme devoir de protéger les intérêts européens dans cette partie de l'Asie nous donnait également le droit de prendre toutes les dispositions que nous jugerions utiles pour maintenir dans l'Annam l'ordre et la sécurité auxquels la Chine était la première intéressée.

«Nous connaissons les droits et les devoirs qui résultent pour la France de ce traité, a repris le marquis; il a été notifié à Pékin par votre Gouvernement; nous n'y avons vu qu'une garantie pour l'Annam, un bien pour la tranquillité, mais rien ne nous a indiqué que les liens de vassalité qui liaient ce pays au nôtre fussent rompus. Nous n'avons donc aucune raison de faire des objections, et nous ne soulèverions aucune observation si les bruits auxquels j'ai fait allusion ne faisaient prévoir dans le cas où ils se réaliseraient des modifications à une situation établie et touchant de si près à nos intérêts.»

Il m'était facile de voir que le représentant de la Chine ne m'avait pas encore dit toute sa pensée et qu'il était sous le coup d'une préoccupation que je ne pouvais cependant chercher à dissiper, ne connaissant rien des projets qui peuvent exister à l'endroit du Tonkin. Après avoir répété à diverses reprises les arguments déjà exposés, le marquis en arriva à la question que je prévoyais : «La lettre que vous m'avez remise, m'a-t-il dit, ne fait aucune allusion aux bruits que je signalais à M. le Ministre des Affaires étrangères, et dont j'avais déjà entretenu M. de Freycinet. Ces bruits prêtent à la France la pensée de s'annexer le Tonkin; j'aurais désiré être rassuré à ce sujet, et savoir dans quel sens je dois renseigner mon Gouvernement que de pareils projets ne manqueraient pas de préoccuper. Si la Chine se désintéressait dans une question de cette importance, parce qu'elle a toute confiance dans la France et qu'elle tient essentiellement aux bonnes relations entre les deux pays, elle créerait par cela même un précédent dangereux. Déjà le Japon s'est annexé les îles Liou-Kéou parce que le Céleste Empire n'avait pas affirmé son

droit de suzeraineté sur ces îles. Demain, les Russes, s'ils ne trouvaient aucun obstacle, s'empareraient de la Corée, les Anglais du Thibet, et les conditions de l'Empire chinois et des pays sous sa dépendance se trouveraient complètement modifiées. Nous ne voyons, je le répète, ajoute le marquis, qu'un avantage dans le protectorat que vous exercez, en vertu du traité de 1874, sur l'Annam, mais l'annexion du Tonkin à votre colonie de Cochinchine, en plaçant sous une autre autorité que celle de l'Empereur d'Annam une contrée desservie par les grands fleuves dont le cours est en grande partie sur notre territoire, outre le préjudice qu'elle porterait à nos intérêts, ne manquerait pas de soulever des conflits et des difficultés qu'il est utile de prévoir et d'empêcher ».

Je répondis au Ministre de Chine, que je n'avais pas mission de discuter avec lui des projets dont je ne connaissais ni l'existence, ni la portée, mais que je pouvais lui donner l'assurance que la France avait l'intention de se conformer strictement aux stipulations du traité de 1874, en remplissant les obligations qui peuvent en découler pour elle.

La conversation dut en rester là, et le marquis me quitta d'autant plus préoccupé que les difficultés pendantes entre la Russie et la Chine pèsent sur lui, et qu'il semble croire qu'elles ne feraient que s'aggraver s'il en naissait d'autres avec la France. Aussi m'a-t-il prié de vous faire part de ses préoccupations; c'est ce qui m'a amené à vous rendre compte tout au long d'un entretien qui peut avoir son importance.

331.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 10 janvier 1881.*

Depuis le temps que je ne vous ai écrit, je crains que vous ne croyiez que j'oublie les affaires qui vous tiennent particulièrement à cœur. Il est vrai que depuis que M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est lancé dans sa proposition d'arbitrage européen entre la Turquie et la Grèce, cette affaire domine pour nous toute autre préoccupation, et, à vrai dire, notre politique gravite autour d'elle[1]. Quel en sera le succès pratique, nous l'ignorons encore; mais

[1] Cf. ci-dessus, nos 318 et 319. L'adhésion de l'Angleterre à l'arbitrage, la seule que M. Barthélemy Saint-Hilaire n'eût pas encore reçue le 22 décembre, lui fut transmise par M. Challemel-Lacour le 1er janvier (télégr. 2 h. 15 du soir). Mais, le 3 janvier, M. Tissot télégraphiait qu'il avait malheureusement lieu de penser que le sultan y était absolument hostile (télégr. 8 h. 40 du soir). De fait il fut repoussé par la Turquie le 17 janvier.

aux yeux de la France, qui est affolée de paix, et qui demande avant tout à son Gouvernement de couper court à toute velléité d'aventure, le projet d'arbitrage aura eu du moins cet avantage de démontrer que le ministère actuel est décidé à ne pas se laisser entraîner par un philhellénisme sentimental, et ne craint pas de répudier les conséquences compromettantes attachées par un certain nombre de personnes à la décision de la Conférence de Berlin.

Cela n'empêche pas M. Barthélemy Saint-Hilaire d'être et de rester très ferme sur les affaires de Tunis. Il a pris très mal les projets de manifestation attribués à M. Maccio à l'occasion du voyage du roi Humbert à Palerme, et, si quelque chose de ce genre se produit en effet, il est résolu à réagir énergiquement.

Je vous envoie sous le couvert de cette lettre les copies de quelques-unes des dernières communications de Roustan trop confidentielles pour être comprises dans l'envoi officiel d'analyses et de correspondances que nous vous expédions par chaque valise. Vous verrez que la situation mûrit lentement mais fatalement à Tunis. Cependant les Italiens ne cessent pas de chercher mille moyens détournés pour nous couper l'herbe sous le pied. Ils se sont imaginé de construire un télégraphe sur le chemin de Tunis à la Goulette, pour le service de la voie [1]. Ils n'ont prévenu personne, et il n'y a pas grand'chose à leur dire jusque-là; mais ils ont l'arrière-pensée évidente d'amorcer à ce fil privé leur câble sous-marin, et d'arriver ainsi à leur but, qui est d'avoir une communication télégraphique directe d'Italie à Tunis entre leurs mains. Voilà de ces ruses qui nous obligent à être sans cesse en éveil, et toujours sur la défensive.

Quant aux sœurs italiennes, Desprez nous a télégraphié qu'il n'en était pas question à la propagande [2].

Je vois que l'affectation du Cabinet de Rome de trotter en toute chose derrière l'Angleterre et de se targuer aux yeux du monde de se trouver en si bonne et si forte compagnie, loin de diminuer, prend chaque jour de plus larges proportions. Ce n'est pas très inquiétant pour la politique générale; mais cela peut être embarrassant dans une certaine mesure pour la question tunisienne. Je crois cependant que cette ostentation d'amitié ne cache rien de bien sérieux. D'ailleurs les Anglais nous ont donné des paroles trop positives pour qu'ils puissent les renier aujourd'hui, bien qu'ils éprouvent peut-

(1) Voir ci-dessus, n° 329.

(2) M. Roustan avait télégraphié le 2 janvier à 10 h. 35. «On annonce que le Gouvernement italien serait en instance auprès de la Propagande pour faire envoyer en Tunisie des sœurs franciscaines pour faire concurrence à nos sœurs de Saint-Joseph. Votre Excellence jugera peut-être à propos de prévenir notre Ambassadeur près le Saint-Siège.»

être quelque humeur de la tournure peu sympathique à leurs vues que prend notre intervention dans les affaires d'Orient.

[Affaires personnelles.]

332.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. Confidentiel. *Berlin, 12 janvier 1881.*

[M. de Saint-Vallier rappelle les nombreuses dépêches qu'il a consacrées déjà au nouveau système de gouvernement inauguré par le maréchal de Manteuffel en Alsace-Lorraine. Les effets en ont été assez longtemps contrariés par l'opposition tenace du Secrétaire d'État, Herzog, et des fonctionnaires allemands, partisans d'une politique plus rigoureuse. Mais le maréchal est parvenu à obtenir le rappel de Herzog et à faire réunir à son gouvernement le commandement du XVe corps. Il peut désormais continuer son œuvre sans rencontrer les obstacles qui la paralysaient. Il importe de se rendre compte des résultats qu'il y a lieu de prévoir.]

Nos craintes se sont en partie vérifiées et, il y a quelques mois, j'écrivais à M. de Freycinet que nous perdions beaucoup de terrain dans les campagnes surtout et que nous en perdrions plus encore si la résistance des fonctionnaires allemands ne paralysait pas dans une certaine mesure les intentions libérales et conciliantes du Statthalter. Cette dépêche serait trop longue si je voulais rappeler les actes et le langage habiles de M. de Manteuffel; les journaux, d'ailleurs, ont reproduit ses discours dont la hardiesse a surpris tout le monde, en France comme en Allemagne ; ce chef d'armée, ce Gouverneur général déclarait en effet hautement aux adversaires les plus résolus de l'Allemagne que la fidélité de leur attachement à la France lui inspirait la plus haute estime pour leur caractère, qu'il les louait de leurs sentiments, qu'il les engageait à les garder au fond de leur cœur, mais qu'il faisait appel à leur raison pour les exhorter, en vue du bien du pays, à subir la nécessité et à se résigner à l'irrémédiable. Ce langage si nouveau pour les pauvres Alsaciens-Lorrains ne leur était pas seulement tenu par le maréchal dans ses discours publics ; il avait soin de l'accentuer encore par des prévenances multipliées à l'égard des hommes marquants du parti français traités jusque là en suspects ; visites, invitations, politesses de tous genres, menues faveurs de chaque jour, M. de Manteuffel s'est fait une loi de les conquérir malgré eux, et presque à leur insu ; les échecs ne le rebutent jamais, et quand des patriotes éprouvés, comme MM. Kablé, Dollfus, Germain, etc... refusent ses invitations ou évitent ses entretiens, il s'ingénie à de nouvelles tentatives

assez adroites pour ne pas manquer de réussir; sa courtoisie, ses témoignages de respectueuse déférence envers l'évêque de Strasbourg Mgr Raess, envers le digne et vénérable évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, envers les membres les plus considérables du clergé catholique, il les a manifestés également à l'égard de simples curés et des derniers vicaires de village. «Les protestants, disait-il dernièrement, sont à nous depuis l'annexion, l'élément catholique nous est hostile; il est l'âme de la résistance il faut le conquérir à tout prix». Le succès n'a certes pas répondu entièrement de ce côté aux efforts du Statthalter. Mgr Dupont des Loges est un patriote français au-dessus de toutes les tentatives et de toutes les séductions et sa grande influence sur son clergé s'exerce constamment en vue de la France et de son amour pour la patrie ; mais, en Alsace, le faible évêque de Strasbourg s'est laissé séduire, son exemple a entraîné quelques prêtres de son diocèse, si bien que les trois chanoines députés au Reichstag, les Abbés Winterer, Guerber et Simonis, demeurent le plus ferme noyau du parti français.

Au mois de juin dernier, je rapportais à M. de Freycinet un propos tenu, à cette époque à Berlin, dans un cercle de cour assez nombreux, par le maréchal de Manteuffel :

«Notre Kulturkampf, disait-il, a été jusqu'ici un des plus grands obstacles au succès de notre œuvre d'assimilation allemande en Alsace-Lorraine; aujourd'hui qu'il s'éteint chez nous et qu'il sévit en France, les cartes se retournent et nous deviennent favorables; à nous d'en savoir user. Mon meilleur allié, bien inconscient de sa complicité, c'est le ministère français avec ses décrets du 29 mars; il m'a construit, sans le savoir, le pont qui me manquait pour pénétrer dans le fort du parti catholique alsacien.»

A l'égard des classes populaires, un des moyens d'action employés avec le plus de succès par le Statthalter, c'est l'accueil aimable, bienveillant, qu'il fait à tout individu, sans distinction de rang ou de situation qui s'adresse à lui ; tout solliciteur a accès auprès de sa personne, et, dans ses excursions, il ne manque jamais d'aborder lui-même les paysans et les ouvriers, de s'enquérir de leurs besoins, de leur offrir son appui. J'ajoute que l'énorme liste civile dont il jouit lui permet de multiplier les actes de générosité qui sont, d'ailleurs, dans sa nature et lui font des obligés et des amis en grand nombre.

Reste enfin l'assemblée provinciale, le *Landesausschuss,* qu'il importait au-dessus de tout de concilier à l'Allemagne; l'œuvre était difficile, car à côté d'un certain nombre de députés *autonomistes,* c'est-à-dire de véritables adhérents de l'Empire, il y a dans cette assemblée un groupe *protestationniste,* fidèlement dévoué à la France et rebelle à toutes les tentatives des autorités allemandes. Le maréchal s'est appliqué avec une extrême habileté à neutraliser l'opposition de ces députés; il s'est bien gardé d'essayer de les convertir à l'Allemagne; il les a au contraire constamment loués de leur attachement à leur an-

cienne patrie; il leur a fait entendre que son respect pour leur fidélité le portait à leur témoigner d'autant plus d'égards, puis il les a peu à peu amenés à chercher avec lui un moyen d'établir le *modus vivendi* le plus acceptable, en les adjurant de faire taire leurs ressentiments et leurs répugnances pour le seconder dans son désir d'améliorer la situation du pays et de lui épargner, autant qu'il le pourrait, les maux résultant de sa récente conquête. Le *Landesausschuss* a exprimé plusieurs vœux, dont trois surtout qu'il a placés en première ligne : la suppression des conseils de guerre; le rétablissement des conseils municipaux élus dans les quatre villes où ils ont été dissous; l'amélioration de la condition des optants.

Le maréchal s'est aussitôt employé à réaliser ces trois *desiderata* et il est en voie d'y réussir.

[Les Conseils de guerre ont été supprimés ; les conseils municipaux de Colmar et de Mulhouse rétablis.]

Reste la grave question des optants qui nous intéresse à un si haut degré; le Département sait toutes les difficultés que l'interprétation différente, en France et en Allemagne, d'une clause, mal rédigée, du Traité de Francfort, nous a values depuis dix ans; c'est par milliers que les contestations se chiffraient dans les années qui ont suivi l'annexion, et bien longtemps le zèle, les efforts de l'Ambassade sont demeurés impuissants pour tirer des prisons allemandes ou faire libérer du service militaire allemand les pauvres jeunes gens sortant de notre armée et rentrant imprudemment dans leurs foyers pour revoir leurs familles. Depuis mon arrivée à Berlin, j'étais parvenu à faire apporter quelque adoucissement à cet état de choses en plaçant ces questions irritantes sur le terrain des bons rapports, en faisant personnellement appel aux désirs de conciliation du Chancelier ou du Ministre, en arrivant enfin à obtenir ainsi en faveur d'individus isolés de nombreuses libérations que la jurisprudence allemande ne me permettait pas de réclamer comme principe général ni de faire appliquer à des catégories déterminées; ma correspondance, depuis trois ans, a fait connaître au Département une partie de mes négociations, de mes succès partiels, de mes efforts inutiles. Mais les concessions de détail, de fait, que j'ai pu obtenir dans l'espèce ont laissé entière la question d'ensemble et la jurisprudence allemande parfois tempérée dans son application est demeurée en principe aussi rigoureuse qu'au lendemain du Traité de Francfort. Or, aujourd'hui, l'œuvre importante qu'a entreprise le maréchal de Manteuffel en vue de se concilier le *Landesausschuss*, c'est d'introduire une révision générale dans le régime usité à l'égard des optants; il a constitué, dans ce but, une grande commission siégeant à Strasbourg et composée d'éléments alsaciens-lorrains et allemands sous sa présidence, avec mission de réviser les options contestées et de classer comme valables celles où la bonne

foi de l'optant, sa ferme croyance qu'il a perdu la nationalité allemande, sa résolution de demeurer étranger, sont prouvées et certaines. Une note du journal officieux de l'Administration d'Alsace-Lorraine, en date du 9, reproduite dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 10, ce qui lui donne un caractère d'autorité, fait connaître qu'après un premier travail la Commission a déjà reconnu comme valables un grand nombre d'options contestées.

Une autre note, en date d'hier, de l'organe officieux du Statthalter, également reproduite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, fait entrevoir comme prochaine la réalisation d'un progrès bien autrement essentiel, car il ne s'appliquerait pas seulement à des cas spéciaux et il constituerait un règlement général de la question des optants sur la base équitable que réclame chaque année le *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine : dorénavant, les optants ayant transféré leur domicile avant le 28 janvier 1873 ou ayant obtenu, postérieurement à cette date, des permis d'émigration accompagnés d'un certificat constatant la perte de leur nationalité seraient considérés comme ayant perdu la nationalité alsacienne-lorraine, et dès lors seraient traités en Alsace-Lorraine comme les autres étrangers; ils cesseraient d'être inquiétés, emprisonnés, incorporés dans l'armée allemande ou expulsés, lorsque, par leur conduite, ils ne donneraient aucun motif à l'adoption contre eux de mesures de rigueur. Ils rentreraient, en un mot, dans le droit commun appliqué à tous les étrangers.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la traduction de cette dernière note, et je n'ai pas besoin d'insister sur l'extrême importance de la promesse qu'elle renferme, qui, lorsqu'elle sera réalisée, comme il y a lieu de l'espérer, constituera une solution équitable de la question des optants et nous affranchira du plus grand nombre des réclamations que nous avons le devoir de soutenir.

En résumé, M. le Ministre, les conclusions de l'examen de la situation actuelle de nos anciennes provinces sur lequel je viens d'appeler votre attention, c'est que le système de Gouvernement inauguré et désormais appliqué sans entraves par le maréchal de Manteuffell apporte des améliorations considérables dans le régime auquel sont soumises depuis l'annexion les populations de l'Alsace-Lorraine; il fait disparaître peu à peu les mesures tyranniques, vexatoires appliquées par les autorités allemandes; il introduit un mode de Gouvernement conciliant et libéral, il abroge les lois d'exception, et rétablit l'état de choses normal; il met fin aux persécutions dirigées contre les optants, et règle une question qui, depuis dix ans jette sans cesse le trouble et l'alarme dans les familles; il réalise enfin une partie des vœux qu'exprimaient sans grand espoir d'obtenir satisfaction les députés d'Alsace-Lorraine. Si nous envisageons l'intérêt de nos anciens et regrettés concitoyens, nous devons reconnaître que leur situation va se trouver modifiée à leur grand avantage, et que les conditions de leur existence seront notablement améliorées, mais si

nous nous préoccupons du grand problème patriotique de l'avenir et des espérances qui doivent demeurer vivantes dans tous les cœurs français, nous éprouvons une grande inquiétude et une légitime anxiété.

333.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Vienne, 12 janvier 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Vers le milieu du mois de décembre, le baron d'Oubril a été appelé à Saint-Pétersbourg; ces jours derniers, après une absence de trois semaines, l'Ambassadeur de Russie est rentré à Vienne. Depuis son retour, les journaux viennois parlent beaucoup d'un rapprochement qui serait en voie de s'opérer entre la Russie et l'Autriche. Divers renseignements, que j'ai pu recueillir, concordent avec ces informations de la presse. Sans aller jusqu'à prétendre que le rétablissement de l'alliance des trois Empereurs doive être considéré comme un fait probable et prochain, on ne saurait nier, toutefois, que, par suite des intentions modérées et pacifiques qui semblent aujourd'hui diriger la politique du Gouvernement russe dans le règlement des questions orientales, une certaine entente ne soit devenue possible entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. En tous cas, on paraît avoir accueilli avec sympathie et satisfaction les assurances dont le baron d'Oubril aurait été porteur de la part de son souverain [1].

Dans mon rapport n° 111 [2], en parlant à Votre Excellence du passage à Vienne de Drigalski Pacha et de sa mission à Berlin, j'avais fait allusion à un projet d'alliance que, sous les auspices de l'Allemagne, la Turquie aurait voulu négocier avec la Roumanie [3]. Depuis lors, j'ai appris que ce projet aurait été

[1] Voir ci-dessus, n° 70 note. En décembre 1880, *La Grosse Politik* contient un certain nombre de pièces qui nous renseignent sur les échanges de vues qui eurent lieu à ce sujet entre Vienne, Pétersbourg et Berlin : Lettre du Prince de Reuss, Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, à Bismarck, du 18 décembre 1880, sur les conditions envisagées avec M. de Haymerlé pour un rapprochement entre l'Autriche et la Russie, réponse du prince de Bismarck du 22 décembre et nouvelle lettre du Prince de Reuss du 25 décembre sur les conditions auxquelles la tentative pourrait réussir. (*Die Grosse Politik*, t. III, n°s 520, 521 et 522 ; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n°s 552, 553 et 554.)

[2] Du 11 décembre Drijalski Pacha, aide de camp du Sultan, qui s'était rendu pour des motifs privés en Saxe, avait fait un voyage à Berlin, et en repassant à Vienne il avait eu des entretiens avec des personnages de l'entourage de l'Empereur.

[3] Ce projet, écrivait M. Duchâtel, aurait été dirigé à la fois contre la Bulgarie et la Russie.

abandonné. Le Gouvernement roumain se serait montré peu disposé à y donner suite; il aurait craint tout à la fois de provoquer le mécontentement de la Russie et de ne pas trouver des garanties suffisantes dans une alliance avec la Porte ottomane.

P.-S. — 13 janvier 1881. — Dans un article, publié ce matin, le *Fremdenblatt*, après avoir de nouveau célébré les avantages de l'alliance austro-allemande, consacre les dernières lignes de cet article à la question, agitée par la presse, d'un rapprochement entre la Russie et l'Autriche. L'organe officieux en définit dans les termes suivants le véritable caractère et la signification exacte :

« Il faut encore considérer comme un succès de la politique pacifique et logique que les deux alliés ont poursuivie ce fait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'est de plus en plus dégagé d'une politique qui avait pour but de contrarier l'exécution du Traité de Berlin. La conséquence naturelle est que les relations entre Berlin et Vienne, d'une part, et Saint-Pétersbourg, d'autre part, sont devenues plus amicales. Mais, si rapprochement il y a, il convient de ne pas perdre de vue que, dans ce rapprochement, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'ont eu à opérer aucun mouvement; la Russie seule a dû changer de position. »

334.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 8. *Paris, 14 janvier 1881.*

Parmi les dépêches que vous m'avez adressées depuis le commencement de l'année, celle qui porte le n° 4 et qui est datée du 5 janvier [1] m'a paru mériter un accusé de réception particulier. Elle traite des affaires de Tunis, et des nouvelles conversations que vous avez eues à ce sujet avec Assim Pacha.

Je ne puis qu'approuver la fermeté du langage que vous avez tenu et vous recommande d'y persister toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Vous me rappelez la note verbale du 26 novembre dernier, que vous avez remise entre les mains du Ministre ottoman des Affaires étrangères et dont vous m'avez envoyé la copie dans votre dépêche du 27 novembre 1880, n° 243 [2].

[1] Relative à un entretien avec Assim Pacha sur les attaques dirigées par le journal le *Vatik* contre l'attitude de la France à Tunis. M. Tissot avait exprimé la conviction que la France ne permettrait pas que les attaques se renouvelassent, et avait laissé entre les mains du Ministre une note verbale.

[2] Voir ci-dessus, n° 306.

Cette note rappelle exactement et précise les principes de notre politique à Tunis, principes que Saïd Pacha et Assim Pacha ont reconnus sans difficulté à cette époque[1]. Sans les méconnaître aujourd'hui, Assim Pacha vous a demandé de retirer votre note du 26 novembre; vous avez eu raison de vous y opposer. Il vous a dit que l'opinion qu'il vous avait exprimée autrefois, et qu'il avait aussi attribuée à Saïd Pacha leur était personnelle et n'engageait pas leur Gouvernement; vous avez légitimement protesté contre le caractère privé attribué à une conversation sur un sujet aussi grave entre un Ministre des Affaires étrangères et un Ambassadeur étranger. Nous tenons la Porte pour engagée à respecter la situation existante à Tunis. Non seulement par les paroles récentes de ses Ministres, mais parce que les circonstances nous ont en quelque sorte constitués garants de cette situation et que nous ne pourrons admettre qu'il y fût porté atteinte par une Puissance quelconque sans nous sentir personnellement blessés de la manière la plus directe. Nous sommes assurés que la Sublime Porte est très éloignée de toute intention de ce genre, et qu'elle désire entretenir avec nous les relations amicales auxquelles nous sommes habitués et auxquelles, pour notre part, nous attachons le plus grand prix. Aussi tenons-nous pour indispensable de dissiper dans l'esprit du Gouvernement turc toute incertitude sur notre sentiment réfléchi à l'égard des affaires de la Tunisie et sur notre résolution de défendre contre toute ingérence extérieure notre position acquise dans ce pays.

335.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

au général Chanzy, Ambassadeur de France à Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 15 janvier 1881.*

Je prends la liberté de vous adresser sous ce pli quelques pièces confidentielles qui vous mettront au courant d'un grave incident survenu ces jours derniers en Tunisie[2]. Le temps nous manque pour vous les transmettre

[1] Le passage essentiel de la note de M. Tissot était le suivant : «Votre Excellence [Assim Pacha] a bien voulu me faire savoir hier par l'intermédiaire de M. de Longeville que Son Altesse Saïd Pacha ignorait comme vous les faits sur lesquels j'avais été spécialement chargé d'appeler la sérieuse attention du Gouvernement impérial et que le Premier Ministre répudiait avec vous dans le présent comme pour l'avenir toute idée comme tout projet contraire au maintien de l'état de choses auquel la France ne saurait consentir à voir porter atteinte.

«Je remercie Votre Excellence de cette déclaration dont je prends acte au nom du Gouvernement de la République française.»

[2] Il s'agit des dernières communications de M. Roustan. Voir ci-dessus, le n° 331.

avec une lettre officielle et le Ministre tient cependant beaucoup à ce que vous soyez informé personnellement de la vilaine querelle que nous cherchent là-bas les Italiens. Ils veulent absolument créer une question tunisienne; c'est en partie à cause de certaines préoccupations de politique intérieure. Depuis près d'un an nous nous tenons sur la défensive avec une patience et une persévérance dignes d'un meilleur succès. Il est évident que ce rôle ne pourra pas toujours nous convenir et qu'il faudra un jour ou l'autre nous tirer cette épine du pied.

Le Ministre a remarqué avec quelque préoccupation que, dans les discussions de presse auxquelles les affaires tunisiennes ont donné lieu depuis quelque temps, certaines feuilles russes, ou inspirées par la Russie, inclinaient à prendre parti pour l'Italie contre nous. Il est bien à souhaiter que ce ne soit pas là un symptôme des dispositions du Gouvernement impérial, car il nous serait très pénible de ne pas avoir le poids de son autorité morale de notre côté de la balance, si l'affaire de Tunis, ce que je ne pense pas, prenait les proportions d'un débat européen. Je dis que je ne prévois pas un débat de ce genre, parce que les difficultés toutes locales que nous rencontrons à Tunis devront autant que possible se régler sur les lieux mêmes, et nous comptons bien que l'Europe nous y laissera les coudées aussi franches qu'aux Anglais à l'autre extrémité de l'Afrique, ou aux Russes dans la Tartarie.

Vous portez naturellement un trop grand intérêt aux choses de l'Algérie pour que notre politique à Tunis vous laisse indifférent. Je ne crois pas que le moment soit venu d'en parler aux Russes; mais si, à l'occasion, dans des conversations toutes privées et spéculatives, vous pouviez disposer le terrain en notre faveur, il me semble que ce ne serait pas peine perdue.

336.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, le 15 janvier 1881, 9 h. 55 matin.*

(*Reçu :* 15 janvier, 1 h. 30.)

En arrivant à l'Enfida, M. Robin et le mandataire de la Société marseillaise ont trouvé la maison occupée par un Maltais qui a déclaré avoir reçu ordre de M. Lévy d'y demeurer et a refusé d'en sortir[1]. Ils se sont bornés à protester

[1] Le 12 janvier, le mandataire de la Société marseillaise, après avoir fait faire par les notaires tunisiens l'acte de vente pour tous les biens de Khereddine, avait versé, contre quittance, le montant des droits qui s'élevait à 160.000 francs environ. Dès qu'il

contre cette violation de domicile. Hier j'ai écrit à mon collègue d'Angleterre pour lui expliquer l'état de cette affaire et lui dénoncer les intrigues dont on cherche à s'abriter sous sa protection. Aujourd'hui je viens de lui écrire de nouveau en protestant contre la violation d'un domicile français commis par un de ses administrés et en le priant de la faire cesser.

337.

Mgr Lavigerie, Archevêque d'Alger,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

L. Confidentiel. *Saint-Louis, le 15 janvier 1881.*

Les bruits chaque jour plus accentués qui circulent sur l'intention du Gouvernement français de prendre enfin le Protectorat officiel de la Tunisie m'engagent à appeler votre attention sur un point grave et délicat de l'administration ultérieure de ce pays.

Ce que la France devra se proposer, ici, sera évidemment l'assimilation progressive de la population européenne de telle sorte que la question de l'absorption complète mûrisse et se résolve ensuite, avec le temps, comme d'elle-même.

Or, vous le savez comme moi, le grand obstacle, le seul véritable que vous trouverez à cette œuvre nécessaire, c'est le clergé diocésain de la Régence, tout entier italien, et encore plus hostile à la France, comme ses actes le prouvent, que la population italienne elle-même. Cette population, il la ralliera encore davantage, autour de lui, lorsqu'elle se sera vue frustrée de ses espérances ambitieuses, et le Gouvernement italien lui-même aura toujours là un point d'appui.

Il me semble donc, à ces divers points de vue, d'un intérêt de premier ordre pour la France, d'empêcher à Rome la nomination d'un coadjuteur pour Mgr Sutter qui le demande et qui est sur le point de l'obtenir.

Le vicaire apostolique actuel n'a plus, à son âge si avancé, que très peu de temps à vivre. On peut espérer obtenir à sa mort, et, si la France a déjà assumé le Protectorat, *elle sera en droit d'exiger absolument du Saint-Siège* une nomi-

eut connaissance de l'accomplissement de ces formalités, le sieur Lévy, protégé anglais, partit en toute hâte pour l'Enfida en annonçant qu'il allait en prendre possession avant l'arrivée des nouveaux propriétaires. « M. Lévy n'est en tout cela, télégraphiait M. Roustan en annonçant la nouvelle, qu'agent salarié de Mustapha ben Ismaïl et d'un certain groupe dont Khereddine nous a fait connaître les noms. Il faut donc s'attendre à ce qu'il trouve auprès du Gouvernement tunisien autant d'appui que nous rencontrons d'obstacle... » (Télégr. de Tunis, 13 janvier, 10 h. 55 du matin.)

nation qui sauvegarde ses intérêts politiques. La seule vraie combinaison me paraît être d'avoir ici, désormais, un évêque français assez habile pour opérer sans secousses les changements nécessaires et substituer l'élément français à l'élément italien dans toutes les paroisses catholiques du pays. C'est le moyen le plus simple et le plus efficace pour tenir et modifier, sans même le dire, les Italiens et les Maltais qui sont pleins d'une religieuse déférence pour le clergé.

Si ces vues vous paraissent justes, je pense qu'il est important de faire mettre, *sans retard*, un *veto* politique *accentué*, sous forme officieuse, à la nomination du coadjuteur, auprès de la Propagande, par M. Desprez, notre Ambassadeur, mais *pour être sûr de réussir*, il faut aller jusqu'à dire que *dans le cas où il serait passé outre, la France se réserve d'imposer au Gouvernement du Bey de telles mesures que le vicariat Apostolique soit mis hors d'état de nous nuire, à l'avenir.....* Il ne faut rien préciser, c'est le meilleur moyen de réussir.

Je remets à votre sagesse l'examen de ces pensées qui ne me sont inspirées que par mon amour de la France et j'ai l'honneur de me dire avec le plus respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

338.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, le 16 janvier 1881, 1 heure soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15 soir.)

Malgré la défense du Bey[1], la Compagnie Rubattino a continué ce matin les travaux pour la pose du fil télégraphique. J'envoie le premier drogman chez le Ministre pour lui demander si et comment il compte faire respecter l'autorité du Bey.

[1] Le 12 janvier M. Barthélemy Saint-Hilaire avait télégraphié à M. Roustan que si la Compagnie Rubattino demandait au Bey l'autorisation d'établir un fil pour les besoins de son exploitation, l'on ne pourrait s'y refuser, mais qu'il y aurait lieu de réclamer et de fixer des garanties, et il avait indiqué les principales d'entre elles (télégr. 12 janvier, 1 h. 30 du soir.) Le 13, M. Roustan remit au Gouvernement beylical une note qui mentionnait ces garanties, et réclamait en attendant qu'elles fussent acceptées l'interruption immédiate des travaux italiens (télégr. 13 janvier, 5 h. 30 du soir). Le 15, après une entrevue avec le Bey, M. Roustan télégraphiait : «Je n'ai pu obtenir de Lui que la promesse qu'il écrirait aujourd'hui même à la Compagnie Rubattino et au Consul d'Italie pour les inviter à cesser les travaux de la construction du télégraphe jusqu'à ce qu'on se soit entendu sur les garanties à prendre pour son fonctionnement. Son Altesse a ajouté que, dans le cas où il ne serait pas déféré à cette invitation, Elle aviserait aux mesures à prendre pour faire respecter son autorité.» (Télégr. 15 janvier, midi 40.)

339.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. Particulier et confidentiel. *Rome, 17 janvier 1881, 2 h. 40 matin.*

(*Reçu :* 5 heures matin.)

J'ai reçu aujourd'hui la visite d'une personne qui n'a aucune position officielle, mais qui vit dans l'intimité du ministère des Affaires étrangères italien, et avec laquelle je suis depuis longtemps en relation. Le but de cette visite était évidemment de me sonder sur les affaires de Tunis. Mon interlocuteur m'a dit que l'annexion de Tunis à la France était décidée; que avis non officiel, mais officieux en avait été donné à l'Ambassadeur d'Italie à Paris. Il a ajouté que l'Italie n'irait certainement pas déclarer la guerre, et ne protesterait même pas, mais que la situation entre les deux pays allait devenir extrêmement difficile, et qu'il y aurait un mouvement d'opinion très violent. Il a reconnu que, du côté de l'Italie, on avait pu manquer de prudence et que, personnellement, il regrettait qu'on eût soulevé la question tunisienne le printemps dernier, ajoutant qu'il n'y avait plus à y revenir, mais qu'il fallait trouver un moyen de sortir de cette situation mauvaise. Il m'a parlé des ménagements à prendre pour couvrir l'amour-propre italien, et, voulant m'amener sur le terrain des compensations, m'a demandé si, au moins, la France laisserait l'Italie chercher à s'établir du côté de Tripoli, se plaignant que, là aussi, l'influence française vînt faire concurrence à l'influence italienne et me demandant si la France voulait positivement, comme on le disait, faire de la Méditerranée un lac français et s'établir sur toutes les côtes d'Afrique. Le spectre de l'Allemagne a été évoqué vers la fin de la conversation, dans une pensée d'intimidation.

J'ai répondu que la pensée qu'on nous prêtait de vouloir faire de la Méditerranée un lac français n'était pas sérieuse, que j'ignorais absolument quelles pouvaient, aujourd'hui, à la suite des derniers incidents, être vos dispositions; mais que je savais parfaitement quelle était jusqu'à ces derniers temps la politique d'extrême modération et d'amitié que mon Gouvernement était résolu à suivre à l'égard de l'Italie, non seulement à Tunis, mais dans toute la Méditerranée, et je l'ai définie en ces termes : que «nous demandions à l'Italie de ne pas rivaliser avec nous, sur les points où nous avons des intérêts antérieurs, spéciaux et directs; mais que nous trouvions tout naturel qu'*ailleurs*, elle cherchât à développer son influence, que nous eussions même été disposés à l'y aider».

Je n'ai pas manqué de rappeler que ce n'était pas nous qui avions troublé

le *statu quo* en Tunisie, et que j'avais prévenu le printemps dernier M. Cairoli des conséquences qu'aurait la politique dans laquelle on l'entraînait. J'ai insisté sur la malheureuse inspiration qu'avait eue M. Maccio de faire proclamer par ses nationaux à Tunis la prépondérance italienne au moment où ils partaient pour aller porter leurs hommages à leur Souverain [1]. Mon interlocuteur m'a répondu que M. Maccio avait agi sans instructions et qu'on l'avait blâmé. Je me suis permis de lui dire que c'était là une mauvaise plaisanterie.

Je ne pense pas que je sois de nouveau interrogé de quelque temps, je me tiendrai sur la réserve. On me paraît assez ému dans le monde officiel, et la démarche faite aujourd'hui près de moi paraît indiquer que l'on voudrait trouver un compromis pour dénouer la situation.

340.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 17 janvier 1881, 9 h. 15 soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15 soir.)

Assim Pacha m'a notifié aujourd'hui le refus définitif du Gouvernement turc en ce qui concerne l'arbitrage. La Porte ne croit pas pouvoir se soumettre à une procédure qui peut l'engager au delà de ses convenances [2].

[1] Le 8 janvier, au moment du départ de l'aviso italien, *Stafetta*, qui devait conduire à Palerme la mission tunisienne et la députation de la colonie italienne, M. Maccio avait organisé une grande manifestation italienne à Tunis à laquelle s'était associé le Consul d'Angleterre. A Palerme les chefs de la délégation italienne conduits par M. Maccio exposèrent au roi Humbert les «aspirations légitimes de la Colonie» et s'efforcèrent d'obtenir de son Gouvernement une intervention plus efficace dans les affaires tunisiennes. (Dépêches de M. Roustan du 11 janvier, n° 6 et n° 7.)

[2] Un télégramme de M. Tissot reçu la veille avait déjà fixé à cet égard le Gouvernement français; M. Barthélemy Saint-Hilaire avait aussitôt prévenu M. Challemel-Lacour, en indiquant que pour le règlement de la question turque il attachait le plus grand prix au maintien du concert européen et en particulier à l'entente complète entre la France et l'Angleterre. «Nous y tenons beaucoup plus, lui écrivait-il, qu'on n'a quelquefois semblé le croire à Londres dans ces derniers temps. Je vous prie de faire ce qui dépendra de vous pour en convaincre Lord Granville. Vous pouvez lui dire que nous recevrons avec reconnaissance toutes les indications concernant sa manière de voir et toutes les ouvertures qu'il voudrait bien vous faire au sujet de la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.» (Télégr. 16 janvier, 2 h. 45 soir.)

341.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 17 janvier 1881, à 2 h. 25 soir.*

(*Reçu :* 7 heures soir.)

Le Représentant de la Société marseillaise est revenu de l'Enfida après en avoir pris possession par un acte en règle dressé par les notaires tunisiens(1). Il a conclu en outre les baux avec les fermiers indigènes pour la culture de la plus grande partie des terres. Il se trouve donc absolument nanti et dans la position de défendeur suivant le désir que vous exprimez. Mais le sieur Lévy, toujours très soutenu par le Consul anglais(2), proteste, et l'on annonce qu'il partira après-demain pour Londres, afin de faire valoir ses prétendus droits. La complicité du Gouvernement tunisien dans toutes ces intrigues est de plus en plus évidente et j'en recueille des preuves chaque jour. Les bœufs avec lesquels le sieur Lévy continue à faire des labours sur une partie des terres de l'Enfida appartiennent aux fonctionnaires tunisiens et même en grande partie au Premier Ministre, bien qu'il se défende de cette accusation.

(1) Voir ci-dessus, n° 336 et note.

(2) Aux lettres de protestation de M. Roustan du 14 et du 15 janvier (cf. le n° 336) M. Reade avait répondu le 15 par deux lettres qui, d'après M. Roustan, ne pouvaient laisser aucun doute sur le parti pris qu'il apportait dans l'examen de l'affaire. Aussi M. Roustan, jugeant inutile de continuer la discussion, avait écrit à son collègue qu'il ne restait qu'à soumettre la question à leurs Gouvernements (dépêche de Tunis du 16 janvier, n° 9). Le 16, l'expulsion de Lévy fut suivie d'une protestation de sa part que M. Reade transmit à M. Roustan, et à laquelle celui-ci répondit le lendemain (dépêche de Tunis du 17 janvier, n° 10). Le 17, par un télégramme chiffré de 10 h. 27 du soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire informa M. Roustan qu'il avait causé avec Lord Lyons et que ce dernier avait dû transmettre immédiatement ses observations au Cabinet de Londres. «Je vous prie, prescrivait-il à M. Roustan, de vous maintenir dans les meilleurs termes avec M. Reade. S'il ne consent pas à abandonner ou du moins à suspendre son intervention en faveur de Lévy, efforcez-vous d'obtenir à l'amiable qu'il la restreigne au minimum de ce que lui prescrivent ses instructions, en attendant qu'il reçoive de Londres des directions nouvelles.»

342.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Albert Grévy, Gouverneur général de l'Algérie.

T. *Paris, 19 janvier 1881.*

Nous avons le plus grand intérêt à ce que les chemins de fer algériens soient reliés le plus tôt possible au chemin de fer de Tunis. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que la Compagnie Bône-Guelma exécute ces travaux immédiatement.

343.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Péra, 19 janvier 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier ; Dir. pol., 12 février.)

Un iradé impérial récent dont la notification a été transmise le 15 de ce mois seulement au ministère des Travaux publics a désigné Edhem Pacha, Ambassadeur ottoman à Vienne, et M. Galland, ingénieur des Ponts et Chaussées français, en mission à Constantinople, comme délégués de la Sublime Porte aux conférences qui doivent s'ouvrir prochainement à Vienne pour régler les questions relatives à la jonction des voies ferrées[1]. Cet iradé obtenu à grand'peine par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie n'a pas d'ailleurs la portée qui lui a été prêtée par la presse locale; il ne vise en effet que la désignation des deux délégués ottomans par application des dispositions de l'article 38 du Traité de Berlin et n'implique dans l'esprit du Sultan et de ses conseillers aucune décision prise quant au fond des questions qui vont être discutées à Vienne. J'ai même quelques raisons de penser que la Porte, mise en éveil de

[1] L'Autriche avait préparé la solution de ces questions par un accord conclu le 13 avril 1880 avec la Serbie. Mais, en vertu de l'article 38 du Traité de Berlin, il restait à obtenir l'adhésion de la Porte. M. de Torcy dans le mémoire confidentiel cité ci-dessus, n° 325, note, écrivait : «La Turquie n'a pas plus de programme technique que de politique arrêtée sur cette question. Mais elle peut cependant arriver à comprendre le très sérieux danger politique et économique des projets autrichiens, et elle pourrait bien tromper les espérances du Cabinet de Vienne si les conditions de la politique générale et l'appui des Principautés venaient à lui permettre d'opposer un *veto* contre lequel l'Autriche ne pourrait rien.»

longue date sur les visées de l'Autriche et sur son intention arrêtée d'absorber économiquement la Serbie et la Macédoine, en attendant qu'elle les absorbe politiquement, ne se montrera nullement disposée à prêter les mains aux projets autrichiens. Tout au moins essaiera-t-elle de lutter autant que sa situation politique le lui permet en mettant en avant des considérations commerciales d'une valeur incontestable et sans doute aussi en opposant sa force d'inertie habituelle à l'ardeur des négociateurs autrichiens.

Votre Excellence n'ignore pas mon sentiment sur les conséquences d'une jonction des lignes d'Autriche-Hongrie avec le port de Salonique. Au point de vue ottoman, elle aurait pour effet immédiat si elle était obtenue, comme le veut l'Autriche, à l'exclusion de la ligne de Nich à Sofia et Philippopoli, la ruine commerciale de Constantinople et elle favoriserait grandement les progrès de la germanisation dans la vallée du Vardar. Au point de vue français, elle ferait de Salonique le principal entrepôt du commerce entre le centre de l'Europe, l'Égypte et l'Extrême-Orient au détriment de nos ports de la Méditerranée.

Les traités et plus encore le besoin qu'éprouve la Serbie de s'ouvrir vers le sud un débouché commercial rendant nécessaire l'établissement d'une jonction entre le réseau austro-hongrois et les chemins de fer orientaux, j'estime qu'il est de beaucoup préférable pour l'Empire ottoman et pour la France de voir les travaux de la future commission aboutir à une jonction par Belgrade et Nich, Sofia et Sarembey, et ajourner au moins jusqu'à l'achèvement de cette première ligne la construction du tronçon de Nich, Vranja, Uskub, Salonique.

Les délégués ottomans sont en bonne situation pour obtenir ce résultat. La convention passée entre la Porte et la compagnie de Hirsch (1872), les déclarations postérieures de Safvet Pacha et l'article 38 du traité de Berlin, n'ont pas tellement préjugé la question que la défense ne leur soit facile[1] et leur

[1] En 1869, le baron de Hirsch avait obtenu la concession des lignes de raccordement des chemins de fer turcs aux chemins de fer autrichiens. La ligne Constantinople-Sarembey devait se prolonger par Sofia, Nich et Belgrade jusqu'à Semlin ; la ligne de Salonique-Mitrovitza devait pénétrer en Bosnie par Novi Bazar, passer à Sienitsa et à Serajevo et se relier avec le tronçon de Banialouka à Novi qui se rattacherait lui-même à la ligne Brod-Sisek. En 1872, La Porte avait accepté de résilier le contrat passé avec M. de Hirsch dans des conditions très onéreuses pour le trésor turc. Elle affirma alors son intention de reprendre pour son compte la plus grande partie des travaux laissés en suspens par le premier concessionnaire et promit à l'Autriche : 1° d'achever la ligne Constantinople, Sofia, Nich, et 2° à défaut du prolongement de la ligne très difficile de Mitrovitza à Banialouka de relier par un embranchement transversal *non déterminé* la ligne Salonique-Mitrovitza à la voie Constantinople-Belgrade. L'article 38 du Traité de Berlin était ainsi conçu. « La principauté de Serbie est substituée pour sa part aux engagements que la Sublime Porte a contractés tant envers l'Autriche-Hongrie qu'envers la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe par rapport à l'achèvement et au raccordement ainsi qu'à l'exploitation des lignes ferrées à construire sur le territoire nouvellement acquis par la Principauté.

« Les Conventions nécessaires pour régler ces questions seront conclues immédiatement après la signature du présent traité entre

succès sera certainement assuré si les délégués serbe et bulgare comprenant les vrais intérêts des Principautés qu'ils vont représenter à Vienne constituent une majorité en s'associant aux votes des Représentants de la Turquie.

M. Galland doit partir le 28 de ce mois pour Vienne par la voie de Trieste. Cet honorable fonctionnaire, tout en gardant la réserve qui convient à sa situation actuelle de délégué ottoman, est resté essentiellement français; il est tout disposé à tenir M. le comte Duchâtel au courant des futures négociations et à recevoir, par son intermédiaire, les directions officieuses qu'il pourrait convenir à Votre Excellence de lui donner.

344.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, au général Chanzy, Ambassadeur de France à Pétersbourg.

D. n° 5. *Paris, 21 janvier 1881.*

[Allusion à la conversation du général Chanzy avec le marquis Tseng rapportée dans la dépêche de Pétersbourg du 8 janvier.]

La correspondance échangée entre le marquis Tseng et moi au sujet de la situation faite à l'Annam par les traités de 1874 a donné à l'envoyé chinois l'occasion de s'entretenir avec vous des affaires du Tonkin.

S'il reprenait avec vous cet entretien, vous pourrez lui donner l'assurance que nous désirons aussi vivement que lui la continuation des relations amicales entre la France et la Chine. Rien ne saurait contribuer plus utilement à ce résultat qu'une juste appréciation des conventions qui ont placé l'Annam sous notre contrôle.

Je ne pense pas qu'à Pékin on ait lieu de se méprendre sur ce point; mais, si quelque doute pouvait encore se produire, il importerait de couper court dès le principe à toute cause de malentendu. Il est nécessaire que le Gouvernement chinois se rende bien compte que l'Annam et par conséquent sa dépendance, le Tonkin se trouvent aujourd'hui affranchis de tout lien quelconque avec une Puissance autre que la France. La situation de ce pays n'est dès lors aucunement comparable à celle du Thibet qui fait notoirement partie intégrante du Céleste Empire; on ne saurait davantage l'assimiler à celle de la Corée que les Puissances s'accordent généralement à reconnaître comme rattachée à la

l'Autriche-Hongrie, la Porte, la Serbie, et, dans les limites de la compétence, la principauté de Bulgarie.»

(*Documents diplomatiques français. Imprimerie nationale.* Congrès de Berlin 1878, p. 289.)

Or les engagements pris par la Porte auxquels il est fait allusion au début de l'article, s'ils étaient formels pour l'achèvement de la ligne Constantinople-Belgrade, ne stipulaient aucun tracé précis pour la construction de l'embranchement entre Salonique et cette ligne.

Chine par un lien direct de vassalité. Les préoccupations que pourrait causer au Cabinet de Pékin une modification de la situation internationale de ces contrées n'ont donc aucune raison de s'appliquer aux provinces riveraines du Song Koï, et nulle analogie ne peut être recherchée entre des cas si différents.

Le protectorat sur l'Annam, en créant à la France des droits, lui impose aussi des devoirs qu'elle ne saurait déserter, même sur les conseils d'une Puissance amie comme la Chine; le marquis Tseng est mieux que personne en mesure d'éclairer sur ce point son Gouvernement et nous avons la confiance qu'un examen attentif du texte des traités qui lui ont été communiqués amènera facilement le Tsong Li Yamen à se rendre compte par lui-même du véritable état des choses. Pour notre part, nous ne saurions, sans altérer la position que nous avons prise en 1874, entrer en explication avec un Gouvernement étranger sur l'exercice éventuel de notre action vis-à-vis de l'Annam, dans des circonstances dont nous devons rester les seuls juges.

Vous avez déjà indiqué ces considérations au marquis Tseng et vos rapports personnels avec lui vous donneront sans doute l'occasion de les faire valoir encore auprès de lui dans les termes les plus amicaux.

345.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. Très confidentiel. *Berlin, 22 janvier 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 janvier.)

Parmi les extraits de la correspondance de mes collègues joints à votre dépêche n° 6 du 15 janvier [1], je trouve la copie d'une dépêche de M. le marquis de Noailles en date du 12 rapportant l'effet produit en Italie par la lettre d'Algérie qu'a publiée récemment l'agence Havas au sujet de la Tunisie [2]. Cette lettre dans laquelle, pour la première fois, nous avons eu le courage d'exposer publiquement avec quelque netteté nos droits et nos résolutions paraît avoir donné à réfléchir aux écrivains et aux orateurs italiens qui, depuis deux ans, dans la presse et à la tribune, nous poursuivent de leurs provocations,

(1) Elle énumérait simplement les extraits de la correspondance diplomatique envoyés à Berlin.

(2) «Elle a produit, écrivait le marquis de Noailles, une forte impression. Les journaux ne savent pas encore sur quel ton ils doivent y répondre... Elle peut avoir un excellent effet. Il me paraît nécessaire qu'elle soit doublée d'une politique très ferme à Tunis.»

de leurs rodomontades et de leurs attaques haineuses et passionnées. M. de Noailles constate le bon résultat obtenu par cette première affirmation publique de nos vues, mais il conclut en demandant qu'elle *soit doublée d'une politique très ferme à Tunis.*

Je suis heureux de relever cette recommandation de mon collègue conforme aux exhortations que, dans ma correspondance politique confidentielle et particulière, je n'ai cessé d'adresser à notre Gouvernement. La longanimité, les atermoiements, permettez-moi d'ajouter, la faiblesse dont nous avons fait preuve dans la question tunisienne, depuis le Congrès de Berlin, nous ont fait perdre peu à peu l'excellent terrain sur lequel nous nous trouvions placés il y a trois ans, alors que l'Allemagne, l'Angleterre et l'Autriche étaient d'accord pour reconnaître hautement nos droits et nos titres et nous donnaient sans réserve leur appui moral et diplomatique.

J'ai lieu de craindre que la situation ne nous soit plus aujourd'hui, à beaucoup près, aussi favorable. En effet, les Italiens encouragés par l'impunité sont devenus plus hardis et plus agressifs, et les moyens dont ils ont fait un usage plus large que l'état de leurs finances ne semblait le comporter leur ont concilié un certain nombre d'organes importants de la presse européenne; l'été dernier, j'ai eu à transmettre à votre prédécesseur des articles hostiles à la France rédigés dans les Chancelleries italiennes et insérés à grand prix dans quelques journaux fort répandus. En même temps, nos hésitations apparentes ou réelles, notre timide résignation dans plusieurs circonstances importantes, ont fait penser aux Cabinets qui nous étaient d'abord favorables qu'entre l'Italie et nous le débat ne tournerait pas à notre avantage. La regrettable faute politique que nous avons commise en nous laissant enlever le chemin de fer de Tunis à la Goulette, faute de savoir risquer quatre ou cinq millions pour défendre notre position et assurer notre sécurité a surtout accrédité à l'étranger les doutes les plus graves sur notre clairvoyance et sur notre fermeté; on a naturellement fait une comparaison peu avantageuse pour nous entre la France riche et prospère, ne sachant pas sacrifier quelques millions au soin de son prestige et de sa grandeur et l'Italie, pauvre et besogneuse, hasardant, sans hésiter, une grosse somme pour s'assurer en Tunisie un intérêt d'État qui lui manquait jusque là, et conquérant ainsi une forte et excellente base devenue aujourd'hui son moyen d'action contre nous.

Je ne veux pas insister davantage, ce qui serait facile, sur les résultats déplorables de la faute que nous avons faite, mais il me suffit de la rappeler pour qu'on comprenne aisément combien notre conduite nous a fait perdre de terrain dans le jugement de l'opinion publique européenne.

Aujourd'hui, l'Angleterre qui nous appuyait en 1878, protège l'Italie et épouse sa cause; elle a changé de ministère et de politique; elle n'a plus le souci de nous faire oublier Chypre en nous donnant des satisfactions à Tunis.

L'Autriche aussi a changé de ministre et j'ignore si elle est aussi désireuse qu'il y a deux ans de nous remercier de notre attitude envers elle au Congrès de Berlin. Enfin, si l'Allemagne demeure fidèle aux promesses qu'elle nous a faites et si le prince de Bismarck n'a pas hésité à me les renouveler en termes formels il y a deux mois à Friedrichsruhe[1], ce n'est pas sans émettre des doutes assez sceptiques sur la fermeté de nos résolutions; j'ai cependant pris acte de ses promesses, et je vous en ai rendu compte dans ma lettre particulière du 29 novembre dernier; j'ai su depuis par l'un de ses confidents qu'il avait émis un jugement assez sévère sur les Gouvernements qui, suivant ses expressions, *ne savent pas vouloir*. Le langage tenu par le prince ne devait pas figurer dans ma correspondance politique en raison de la source toute confidentielle et personnelle d'où je le tenais, mais je vous l'ai fidèlement fait connaître, tel qu'il m'avait été rapporté, dans ma lettre particulière du 15 de ce mois.

346.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Pétersbourg.

D. n^os 15, 12, 13, 7. *Paris, 24 janvier 1881.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, avec une dépêche que j'ai reçue de M. Roustan, sous la date du 18 janvier, l'ensemble des documents auxquels répond notre Chargé d'affaires à Tunis, et dans lesquels il a trouvé les directions qu'il a suivies. Ces documents se composent d'une dépêche que j'ai adressée à M. Roustan le 12 janvier courant et d'une lettre que m'avait écrite M. Cochery le 8 janvier, avec deux annexes[2]. La lecture de ces pièces

[1] Voir ci-dessus, n° 307.

[2] La lettre du 8 janvier de M. Cochery à M. Barthélemy Saint-Hilaire était relative aux réserves et aux conditions que la France était en droit d'émettre à propos de l'installation d'un fil sur le chemin de fer de la Goulette par la Compagnie Rubattino. La lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Roustan, du 12 janvier, n° 5, développait à ce sujet les instructions qu'il avait télégraphiées en conséquence à M. Roustan (voir ci-dessus, n° 338). La dépêche de M. Roustan, du 18 janvier, n° 12, indiquait que sur la question de droit le Gouvernement du Bey ne faisait aucune difficulté de reconnaître que le télégraphe italien ne devrait pas dépasser les deux gares extrêmes, et qu'il devrait être affecté exclusivement au service de la voie. Mais il restait à imposer les garanties à la compagnie italienne. «Cette négociation, écrivait M. Roustan, ne laissera pas que d'offrir quelques difficultés à cause de la résistance que nous devons prévoir de la part des Italiens et des dispositions actuelles du Bardo à leur être agréable dont j'ai déjà eu une preuve dans le peu d'empressement qu'on a mis à arrêter les travaux de construction de la ligne... Je comprends d'autant mieux l'importance de cette question, ajoutait-il, que les Italiens ne font pas mystère de leur intention de poser prochainement le câble et de le relier au fil de la gare.»

vous mettra au courant de la question dont il s'agit, et qu'il est d'ailleurs facile de résumer brièvement.

Le 5 janvier, le Ministre des postes et des télégraphes a été informé que la compagnie Rubattino, propriétaire, comme vous le savez, du chemin de fer de Tunis à la Goulette, avait commencé des travaux pour établir son fil télégraphique le long de la voie. J'ai télégraphié immédiatement à M. Roustan pour l'informer du renseignement parvenu au Gouvernement français et le prier d'en contrôler l'exactitude. Le 7 janvier, un télégramme de M. Roustan confirmait de tout point la nouvelle, et provoquait de ma part les instructions que je vous transmets.

La convention de 1861 nous donne un véritable monopole sur les télégraphes de la Régence de Tunis. Toutefois, nous admettons que certains télégrammes, échangés d'une gare à l'autre sur le parcours d'une voie ferrée, ont en quelque sorte le caractère de signaux, et qu'à ce titre le droit de se servir d'un télégraphe peut être considéré comme très utile à l'exploitation d'un chemin de fer. En France une semblable concession est admise au profit des compagnies de chemin de fer, mais sous certaines conditions de surveillance que M. Cochery a très nettement exposées dans sa lettre du 8 janvier. La situation de l'administration télégraphique française en Tunisie nous oblige à réclamer des garanties pareilles, et c'est dans ce sens que j'ai donné les instructions à M. Roustan. J'ai eu soin, en même temps, de lui prescrire de faire une démarche immédiate auprès du Gouvernement du Bey pour le mettre en demeure de faire suspendre les travaux entamés par la compagnie italienne, et pour lui déclarer que nous le rendrions responsable de toute atteinte qui serait portée à nos intérêts et à nos droits.

M. Roustan a exécuté ses instructions avec sa fermeté ordinaire, et ce n'est pas sans quelque peine et sans quelque lenteur qu'il a obtenu l'interruption, au moins provisoire, des travaux entrepris par la compagnie Rubattino. Sa dépêche du 18 janvier contient une lettre de Mustapha ben Ismaïl, Premier Ministre du Bey, qui se fonde, pour obtempérer au désir que nous avions énergiquement exprimé, sur le fait que la compagnie Rubattino n'avait pas de cahier des charges. L'établissement du fil télégraphique est suspendu jusqu'à la confection de ce cahier; le moment est donc opportun pour rappeler les droits que nous tenons de la convention de 1861, et pour faire en sorte que leur respect soit une des charges imposées à la compagnie Rubattino. J'ai cru utile de vous tenir au courant d'une affaire, qui, comme vous le voyez, n'est pas encore terminée.

347.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Tunis, 24 janvier 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier ; Dir pol., 2 février.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par ma lettre du 18 de ce mois, sous le n° 13, *la Stafetta* est revenue à la Goulette ce même jour, ramenant la mission tunisienne et la députation italienne envoyées à Palerme[1]. Cet aviso est reparti aujourd'hui seulement, après avoir passé sur rade six jours qui ont été employés presque entièrement en manifestations patriotiques ou plutôt politiques de la part de la colonie italienne.

Je craindrais d'être taxé d'exagération si je racontais textuellement les démonstrations qui se sont produites depuis mardi dernier, notamment à l'entrée de M. Maccio à la Goulette et à Tunis. Malgré le plus grand désir de les apprécier en termes courtois, je suis obligé de les qualifier de grotesques. Pendant quelques jours nous n'avons vu dans les rues que drapeaux italiens, nous n'avons entendu que musiques italiennes. En débarquant à la Goulette, M. Maccio est monté en voiture avec le Prince Hussein pour se rendre à la gare. Il était précédé par le drapeau italien et suivi par le personnel du consulat à pied et en uniforme. A Tunis, tous les enfants des écoles italiennes attendaient à la gare le Consul qui s'est rendu chez lui au milieu des vivats enthousiastes des Siciliens, entouré par les correspondants des journaux de Sardaigne et accablé de bouquets et de guirlandes. Le jour suivant, il y a eu réception au Consulat, assemblée de la Colonie, sérénades, feux d'artifices devant la gare, etc. Enfin jamais entrée triomphale ne s'est produite au milieu d'un plus grand enthousiasme.

Je ne parle que de la colonie italienne, car, parmi les autres, le sentiment produit a été seulement une profonde stupéfaction mêlée d'une certaine gaîté. On se demandait ce qui pouvait justifier une pareille manifestation. On n'a pas revu les trompettes dont M. Maccio s'était fait précéder à sa première entrée à Tunis, il y a deux ans, mais leur absence a été largement compensée.

Bien que tous les renseignements officiels s'accordent à reconnaître que le

[1] «La députation italienne et la mission tunisienne, écrivait M. Roustan le 18, ont prolongé leur séjour à Palerme six jours après le départ du Roi. Le mauvais temps n'a pas été étranger à ce retard mais, il ne l'explique pas entièrement et l'on se demande quel intérêt pouvait avoir M. Maccio à demeurer absent de son poste dans les circonstances actuelles.»

langage tenu à Palerme par le Roi et M. Cairoli a été très réservé, les députés de la colonie, désireux, sans doute, de se mettre à la hauteur d'une pareille réception, se montrent beaucoup moins mesurés dans leurs discours. Ils annoncent que l'appui de l'Italie est acquis au Bey contre les empiètements de la France et qu'un camp italien de 200.000 hommes est en formation sur la frontière des Alpes. C'est surtout parmi les indigènes que ces nouvelles trouvent quelque créance et produisent quelque effet.

Le lendemain de son arrivée, M. Maccio a reçu du Bey le Grand cordon du Nicham Iftikar. C'est une marque de courtoisie habituelle envers le Consul général et naturellement provoquée en cette occasion par le fait que le Prince Hussein avait reçu la Grand Croix des Saints Maurice et Lazare. Mais ce qui est moins conforme aux usages et même aux convenances, c'est que l'interprète du consulat d'Italie, M. Pestalozza, a reçu, en même temps, la décoration de Grand Officier du Nicham. Aucun officier du consulat de France n'a obtenu cette décoration à l'exception des Consuls, Juges et Consuls suppléants après un certain nombre d'années de résidence. Ce petit détail révèle non seulement les prétentions du consulat d'Italie, mais aussi la connivence qu'elles rencontrent au Bardo.

La *Jeanne d'Arc* a salué le pavillon du Prince Hussein, au retour de la *Stafetta*, comme elle l'avait fait à son départ.

348.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

D. n° 11. *Paris, 26 janvier 1881.*

J'ai cru devoir transmettre confidentiellement à M. le Gouverneur général d'Algérie les passages de votre dépêche en date du 3 de ce mois relatifs aux crimes et délits dont les tribus tunisiennes voisines de la frontière algérienne se rendent fréquemment coupables et qui restent trop souvent impunis. En communiquant ces extraits à M. Albert Grévy, je n'ai pas manqué de signaler à son attention le point de vue auquel vous vous placiez pour apprécier la conduite à tenir à l'égard des auteurs de ces agressions[1]. En outre, j'ai

[1] M. Roustan signalait dans cette dépêche qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de semaine que quelque tribu tunisienne ne commît des actes de brigandage en territoire algérien. Il regrettait de n'en être pas plus régulièrement informé, «les autorités militaires mettant un certain amour-propre à étouffer ces affaires au lieu de les pousser.» Il fallait convaincre le Gouvernement tunisien que, dans le cas où nous n'obtiendrions pas

prié le Gouverneur général de vous tenir directement au courant de toutes les réclamations auxquelles de nouvelles violations de frontière pourraient donner lieu de notre part.

J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui une copie de la réponse que M. Albert Grévy a faite à cette communication sous la date du 21 janvier. Ainsi que vous le verrez, M. le Gouverneur général me fait savoir qu'il a donné aux autorités militaires de la province de Constantine l'ordre de lui signaler par le télégraphe tous les faits de brigandage dont les tribus tunisiennes se rendraient coupables à l'avenir, et il m'annonce qu'il usera désormais de la même voie pour porter ces faits à votre connaissance.

M. le Gouverneur général estime d'ailleurs qu'avant de prendre le parti de réprimer nous-mêmes les agressions dont les Algériens de la frontière ont à souffrir de la part des tribus voisines établies sur le territoire de la Régence, nous ferons bien d'épuiser tous les moyens de conciliation compatibles avec notre dignité.

Il me paraît utile que vous ayez connaissance des idées de M. A. Grévy à ce sujet, ainsi que de la ligne de conduite qu'il se propose de suivre.

349.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Berlin, 26 janvier 1881.*

Le dernier courrier, M. Decrais, m'a apporté votre longue et affectueuse lettre du 29, et je tiens à vous en remercier bien vivement en répondant aux diverses questions qu'elle traite. Je ne puis cependant me défendre de vous dire qu'elle m'a péniblement impressionné en me faisant voir, hélas, que cette fois encore les intérêts électoraux, les préoccupations du moment, les soucis secondaires de l'intérieur l'emportent sur les nécessités patriotiques qui devraient, seules, guider notre conduite dans l'affaire de Tunis. L'heure était venue de faire l'acte d'énergie et de ferme politique déjà trop ajourné,

des réparations immédiates, nous nous ferions justice nous-mêmes soit en allant châtier les agresseurs sur leur propre territoire, soit en occupant temporairement certaines positions dans la Régence. «Ce serait, ajoutait M. Roustan, un acheminement certain à une occupation du riche pays des Kroumirs qui nous assurerait une prépondérance définitive dans la Régence.» (Dépêche du 3 janvier, n° 1.)

et cette heure est peut-être la dernière où nous pouvions agir sans risques graves, sans crainte de soulever une question européenne et internationale. Quelques escadrons passant la frontière, quelques cuirassés à la Goulette et à Bizerte auraient suffi pour nous replacer à Tunis dans la position indispensable à notre prestige, à notre dignité, à notre sécurité, et que nos faiblesses déplorables et renouvelées depuis deux ans nous ont fait perdre. Vous me dites qu'on veut laisser passer les élections et qu'on agira ensuite!... Quelle imprudence et quel aveuglement! Dans six mois, vous serez en face d'une tout autre situation, en face d'un protectorat italien, d'une alliance secrète organisée et conclue contre nous, et vous devrez reculer de nouveau, car ce ne sera plus comme au jour où nous sommes une promenade militaire à accomplir, mais une guerre européenne à soutenir pour sauver notre colonie algérienne. Ah! mon cher Ministre, vous êtes bon patriote, M. Gambetta l'est aussi; voyez-le, entendez-vous avec lui, et faites en sorte que notre pays n'ait pas à subir la nouvelle humiliation, le nouvel amoindrissement dont il est menacé; j'en suis si affecté, si inquiet, si malheureux, que si je m'écoutais je partirais pour Paris y passer 48 heures, vous conjurer, conjurer M. Gambetta, M. Ferry, M. Grévy, la Chambre entière de faire ce que commandent impérieusement l'honneur et l'intérêt de la patrie. Si je ne tenais avant tout à ne jamais rien faire sans votre assentiment, j'écrirais aujourd'hui même à M. Gambetta; je lui exposerais la situation, et je ferais un appel ardent à son patriotisme. Allons-nous donc justifier cette fois encore les dédaigneuses appréciations du prince de Bismarck que je vous rapportais dans mon avant-dernière lettre [1]? Allons-nous une fois de plus justifier le mot du prince Gortchakoff : «La France ne compte plus, elle est impuissante à l'extérieur». Nous sommes au pied du mur, et l'Europe nous observe pour nous juger et savoir si nous sommes encore quelque chose; un acte de fermeté, d'énergique volonté sans danger sérieux, sans effusion de sang, et nous reprenons notre rang dans l'estime des nations; une nouvelle preuve de faiblesse, et nous achevons de nous reléguer au rang de l'Espagne. *Carpe diem,* ce doit-être votre devise aujourd'hui; le jour de demain ne sera plus à nous. Hélas, si notre cher maître et ami pouvait renaître, avec quelle ardeur il s'efforcerait d'obtenir ce que je demande à notre gouvernement. Faites voir ma lettre, si vous le voulez, à vos collègues, à M. Grévy, à M. Gambetta; montrez-leur la dépêche que je vous ai écrite à ce sujet dimanche par le courrier anglais; citez-leur les paroles dédaigneuses de M. de Bismarck, le mot plus dur encore du prince Gortchakoff; faites usage de tous les moyens pour réveiller en eux le patriotisme et nous éviter une faute irrémédiable ayant pour conséquence un déplorable abaissement; qu'ils comprennent qu'ils ont à choisir entre l'intérêt

[1] Voir ci-dessus, n° 344.

vital de la France et les intérêts secondaires de leur popularité près de la masse ignorante des trembleurs de profession; au mois d'août, M. Gambetta se plaignait à moi, avec toute raison, de l'abaissement moral de notre opinion publique; elle tombera plus bas encore si le Gouvernement ne cherche pas à la relever!

Après avoir traité ce si grave sujet, je n'ai guère le courage de vous parler des autres, bien secondaires en comparaison. Qu'est pour nous l'affaire grecque auprès de celle de Tunis? Du reste, en ce qui touche l'affaire grecque je n'ai rien à ajouter à la longue dépêche n° 24 très confidentielle que je vous écris par ce courrier; vous y trouverez la reproduction sommaire, mais fidèle des appréciations du prince de Bismarck et de ses vues [1]; j'ai seulement atténué, et beaucoup, les termes de son jugement sur la façon dont a été conduite la négociation relative à l'arbitrage. Il a jugé vos circulaires, surtout celle du 24 décembre [2], inopportunes, et leur publication l'a extrêmement indisposé; entre nous, il m'a même fait savoir qu'il désirait attendre encore quelques jours avant de me voir pour laisser le temps un peu calmer la vivacité de ses impressions et de ses regrets.

Je suis heureux que mon grand travail sur l'Alsace-Lorraine vous ait intéressé et je suis très flatté de votre bienveillante appréciation [3], mais je regrette malheureusement de ne pouvoir partager votre sentiment trop optimiste à mon avis; quand je vous ai expliqué le terrain que nous fait perdre l'habile politique du maréchal de Manteuffel, je n'ai pas voulu parler seulement des générations présentes qui ont connu la France, mais de celles de l'avenir, élevées dans des écoles allemandes, dans les idées allemandes, avec la langue allemande, par des maîtres allemands, au milieu de tout un monde grossis-

[1] Par une circulaire du 15 janvier, après avoir repoussé l'arbitrage des Puissances européennes dans la question des frontières grecques, la Turquie avait proposé une négociation à Constantinople entre la Sublime Porte et les six Puissances signataires du traité de Berlin comme le meilleur moyen de parvenir à une solution pacifique. L'Allemagne avait été d'avis d'accepter la proposition turque sans conditions préalables de nature à empêcher l'ouverture des pourparlers. Le point de vue et les arguments du prince de Bismarck sont longuement exposés dans une dépêche confidentielle de M. de Saint-Vallier du 25 janvier, n° 24. Il y relate les critiques que le Chancelier n'avait pas ménagées sur la façon dont avait été présenté l'arbitrage européen et il précise l'attitude que le prince recommandait de prendre actuellement: 1° Dire bien haut aux Grecs qu'en cas de guerre personne ne se mêlera de leur duel qui sera redoutable pour eux; 2° Dans les pourparlers de Constantinople chercher à obtenir du Sultan les concessions territoriales, telles que la cession à la Grèce des plaines de Pharsale et de Larisse, des deux golfes d'Arta et de Volo, y compris Prevesa avec comme compensation le maintien de la Turquie à Janina et à Metzovo, et si on y réussit, peser sur les Grecs avec toute l'autorité nécessaire pour qu'ils se déclarent satisfaits; 3° Dans le cas contraire, obtenir du Sultan les garanties nécessaires pour enlever à la guerre turco-grecque la portée et les dangers d'une crise internationale.

[2] Cette circulaire développait les principes résumés dans la note du 22 décembre (n° 319).

[3] Voir ci-dessus, n° 332.

sant chaque jour de fonctionnaires allemands, et insensiblement conduites à chercher leur but d'ambition ou leur pôle d'attraction vers Berlin au lieu de Paris. Voilà le vrai danger sur lequel gémissent avec moi les bons patriotes alsaciens que je vois fréquemment ici durant les sessions du Reichstag.

[[Affaires diverses.]

350.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 15. *Paris, 28 janvier 1881.*

Parmi les questions dont vous m'entretenez dans votre dépêche du 18 janvier se trouve le projet de traité de commerce entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, projet sur lequel je vous ai communiqué déjà un certain nombre de documents. Vous m'exposez des considérations très judicieuses sur la nécessité où sont les principautés riveraines du Danube, tant par leur situation géographique que par leur faiblesse, de graviter dans l'orbite tantôt de la Russie tantôt de l'Autriche. C'est sous la pression autrichienne que quelques-unes d'entre elles et la Serbie en particulier sont placées en ce moment[1]. Je ne méconnais pas le phénomène historique dont vous m'entretenez et je le regarde même, à quelques égards, comme salutaire. Toutefois, lorsque les développements matériels de l'Autriche-Hongrie menacent de porter atteinte à nos propres intérêts industriels et commerciaux, nous devons les surveiller avec attention. Or, telle me paraît être la situation que créerait le traité de commerce austro-serbe si sa rédaction définitive était conforme au projet que nous en connaissons.

L'étude attentive de ce projet n'a fait que confirmer la première impression que j'avais éprouvée. Les résultats de l'examen auquel j'ai fait procéder dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères sont consignés sous forme d'observations dans une note que je vous transmets ci-joint à titre d'information purement confidentielle, et qui me dispense d'entrer dans de plus longs commentaires sur le caractère du projet austro-serbe et sur les inconvénients que nous y voyons.

J'ai prié le comte Duchâtel de saisir une occasion prochaine pour faire

[1] Toute cette partie de la dépêche de M. Barthélemy Saint-Hilaire résume le passage de la dépêche de M. de Saint-Vallier du 18 janvier, n° 16, à laquelle il est fait ici allusion.

part au baron Haymerlé des préoccupations que je vous exprime. Je lui ai recommandé d'employer les termes non seulement les plus mesurés, mais les plus amicaux, notre intention étant, non de présenter des observations sous une forme qui peut blesser le Gouvernement autrichien, mais d'indiquer que la question ne nous est pas indifférente, que nous avons le devoir de nous en occuper avec sollicitude et que nous ne voudrions pas qu'on prît notre silence pour un acquiescement, ni surtout pour une approbation.

J'ai lieu de croire que Sir Henry Elliot a été chargé par le Gouvernement anglais de faire une démarche analogue.

Je ne méconnais pas que les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne en Serbie sont actuellement plus développés que les nôtres. Cette Puissance s'appuie d'ailleurs sur un traité récent dont les stipulations devaient lui inspirer toute confiance. Bien que nous ne soyons pas dans une situation identique, nous avons de notre côté l'obligation morale de garantir l'avenir de notre commerce dans la péninsule des Balkans contre les effets d'une tentative, qui si elle était maintenue, fermerait à nos produits tout accès en Serbie et rendrait parfaitement illusoire la clause de la nation la plus favorisée dont nous jouissons en vertu de notre traité de 1861 avec l'Empire ottoman.

351.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 21. *Paris, 28 janvier 1881.*

[M. Barthélemy Saint-Hilaire résume les phases successives de l'affaire de l'Enfida.]

Les affaires de Tunis présentent en ce moment pour nous une difficulté nouvelle, qui serait très aggravée par l'attitude qu'a prise le Consul général anglais, M. Reade, si cette attitude était maintenue.

Ce qui a lieu de nous surprendre, c'est l'ardeur avec laquelle le Consul général anglais, dans ses explications écrites avec M. Roustan, a pris la défense du sieur Lévy et de ses prétendus droits. M. Roustan lui a répondu qu'en présence d'une divergence si marquée dans leurs appréciations respectives, ils ne pouvaient pas continuer une discussion stérile et qu'ils devaient en référer à leurs Gouvernements[1]. Il était clair que l'agent anglais, à son insu sans doute, s'était laissé entraîner à servir une intrigue dirigée contre

[1] Voir ci-dessus, n[os] 336 et note, 341 et note.

nous par Mustapha ben Ismaïl et les personnes de son entourage, intrigue dont le sieur Lévy était chargé d'amener le dénouement. Rien jusqu'ici ne faisait pressentir de la part de l'agent anglais une détermination de cette nature, le langage et la conduite de M. Reade ayant toujours été conformes aux vues amicales pour la France que le Gouvernement britannique nous a exposées à plusieurs reprises au sujet des affaires de Tunis.

J'ai eu sur cette question un entretien avec Lord Lyons et je lui ai dit tout l'étonnement que nous a causé la démarche de M. Reade [1]. Il s'en est montré surpris lui-même, et m'a promis d'en écrire à Londres. Je lui ai parlé en termes généraux de notre situation en Tunisie, des intérêts que le voisinage de l'Algérie a créés pour nous dans la Régence, des droits que nous y avons acquis et que nous avons le désir légitime de maintenir, des préoccupations que nous avons éprouvées à la suite d'incidents récents, qui menacent toujours de se renouveler; je lui ai rappelé enfin les assurances que le Gouvernement anglais nous a données de respecter la sphère de notre action à Tunis, et même les encouragements à l'étendre que nous avons reçus de lui. Lord Lyons n'a fait aucune observation à l'encontre des miennes; il a paru en comprendre parfaitement le sens et en approuver l'esprit. Je vous serai obligé de me faire savoir vous-même l'impression qu'on a éprouvée à Londres de l'attitude de M. Reade. Je ne doute pas qu'elle ne repose sur un malentendu, mais il y aurait intérêt à le faire cesser au plus tôt pour enlever au Gouvernement anglais l'apparence de soutenir un complot dont il désavoue certainement le but, qui est de détruire ou de diminuer en Tunisie la juste et utile influence que la France y exerce, en mettant des entraves au développement de ses intérêts [2].

[Le Ministre envoie à M. d'Aunay la copie de plusieurs rapports de M. Roustan.]

[1] Voir ci-dessus, n° 341 et note.

[2] Le 19 janvier, M. Chevallier-Rufigny, représentant de la Société marseillaise, avait adressé une requête au Consulat de France à Tunis pour protester contre les troubles que le sieur Lévy et consorts apportaient à la jouissance de sa propriété de l'Enfida. M. Roustan la transmit pour l'éclairer à M. Reade. Mais la réponse de ce dernier (19 janvier) témoigna une fois de plus de son désir d'éviter toute discussion de droit ou de morale, pour s'en remettre à la décision des tribunaux locaux, attitude conforme à celle des fonctionnaires tunisiens qui préparaient l'expulsion de la Société Marseillaise. (Dépêche de Tunis du 21 janvier, n° 16.) En attendant il faisait faire par un de ses janissaires et un cadi ami de ce dernier une enquête sur de prétendus actes de violence commis contre le sieur Lévy par M. Chevallier-Rufigny. «Suivant vos instructions, ajoutait M. Roustan à M. Barthélemy Saint-Hilaire, j'ai continué à entretenir de bonnes relations personnelles avec M. Reade. Nous avons échangé des visites dans le courant de cette semaine et je lui ai reproché amicalement son attitude dans cette affaire. Il m'a paru embarrassé et s'est rejeté sur les ordres qu'il avait reçus de son Gouvernement. Je n'ai pas insisté davantage sachant que ce serait inutile.» (Dépêche de Tunis du 25 janvier, n° 20).

352.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 16. *Paris, 28 janvier 1881.*

L'Ambassadeur de Turquie à Paris a bien voulu me communiquer une dépêche d'Assim Pacha en date du 15 de ce mois, dans laquelle M. le Ministre des Affaires étrangères, après avoir exposé les périls que font courir à la paix les armements de la Grèce, exprime la conviction qu'il y a possibilité d'arriver à un arrangement pacifique des difficultés pendantes, et indique qu'aux yeux du Gouvernement turc le meilleur moyen d'y parvenir consisterait en une négociation entre la Sublime Porte et les Représentants à Constantinople des six Puissances signataires du Traité de Berlin (1).

Nous prenons acte très volontiers des dispositions pacifiques dont l'expression se trouve consignée dans le document que je viens de résumer, et nous nous plaisons à rapprocher les déclarations d'Assim Pacha à cet égard de l'assurance qui vous a été donnée déjà qu'en aucun cas le Gouvernement ottoman ne prendrait l'initiative des hostilités contre la Grèce.

Quant à la proposition qui nous est faite de concourir à une négociation qui s'ouvrirait à Constantinople entre les Représentants des six Puissances et la Sublime Porte, et qui aurait pour objet de rechercher de commun accord la solution à appliquer dans la question de la rectification des frontières grecques, nous ne saurions avoir une confiance absolue dans ce mode de procéder. Nous aurions préféré, vous ne l'ignorez pas, une procédure qui, en assurant d'avance l'adhésion volontaire des deux parties intéressées à une décision arbitrale que l'Europe aurait rendue dans sa sagesse et son impartialité, eût mis fin à toute crainte de malentendu et à tout risque de conflit. Toutefois, le maintien de la paix nous paraît un intérêt si essentiel et notre désir d'y employer tous nos efforts est si vif que nous n'hésiterons pas à faire l'épreuve du moyen qui s'offre aujourd'hui de travailler à l'établissement d'un accord.

Mais, en acceptant la proposition de la Sublime Porte, nous avons le devoir de lui rappeler qu'il dépend d'elle surtout de faire aboutir à un résultat pratique les pourparlers auxquels elle convie les Puissances. C'est à elle qu'il appartiendra de leur soumettre des offres assez étendues pour qu'elles les prennent en considération sérieuse et pour qu'elles consentent à les transmettre au Gouvernement hellénique avec l'appui de leur recommandation

(1) La proposition turque du 15 janvier avait précédé son refus définitif de l'arbitrage des Puissances européennes. Voir ci-dessus, n°s 340 et 349 et la note.

collective. Nous ne pouvons aujourd'hui dissimuler à la Sublime Porte que les offres que nous avons à attendre d'Elle devront être notablement plus larges que celles qui ont été consignées dans la circulaire ottomane du 3 octobre et sur l'insuffisance desquelles l'opinion de l'Europe est unanime. Je ne doute pas que M. le Ministre des Affaires étrangères de Turquie en demandant aux Puissances une négociation nouvelle ne se soit lui-même rendu compte des nécessités de la situation qui nous occupe et je puise dans cette persuasion le plus sûr motif d'espérer que la voie où nous sommes prêts d'entrer sur son appel pourra aboutir à une solution satisfaisante [1].

Je vous prie de vouloir bien donner à M. le Ministre des Affaires étrangères communication de la présente dépêche.

353.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 29 janvier 1881, 2 h. 30 soir.*

J'ai entretenu le Conseil des Ministres des informations que vous m'avez transmises hier au sujet des desseins attribués à la Porte ottomane sur la Tunisie [2]. Le Gouvernement vous invite à demander immédiatement une audience du Sultan et à déclarer à Sa Majesté Impériale, dans les termes les plus positifs, que la France, qui s'est toujours opposée à toute intervention

(1) La proposition de la Porte du 15 janvier avait donné lieu à des échanges d'idées entre Paris, Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Rome dont témoignent entre autres un télégramme circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire du 21 janvier, 1 heure du soir, un télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire au comte Duchâtel du 24 janvier, 9 h. 30 du soir, un télégramme de M. Challemel-Lacour à M. Barthélemy Saint-Hilaire du 25 janvier, 9 h. 20 du soir. Les Puissances à l'exception de l'Angleterre et de l'Italie s'étaient montrées favorables à l'acceptation dans le sens qu'indique la dépêche de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le Gouvernement anglais ne s'était pas encore prononcé formellement, mais laissait entendre qu'il ne tarderait pas à se rallier à l'opinion des autres Puissances, ce qui eut lieu en effet le 19 janvier, et son adhésion entraîna celle de l'Italie. (Télégr. de M. de Noailles du 30 janvier, 4 h. 5 du soir.)

(2) Dans une dépêche, n° 17, du 23 janvier, M. Tissot écrivait : «Il sera moins facile d'empêcher les démarches par lesquelles le Palais tient à affirmer de temps à autre les droits de souveraineté que le Sultan s'arroge sur la Régence». Dans un télégramme du 28 janvier, 3 heures du soir, l'Ambassadeur disait avoir «de sérieuses raisons de croire que le Sultan songe à envoyer Khereddine Pacha à Tunis et que tout se prépare ici pour faire passer le Gouvernement de la Régence dans les mains de ce personnage.»

étrangère dans la Régence de Tunis ne pourra pas admettre dans la Régence aujourd'hui une tentative du même genre venant de la Turquie[1].

354.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Paris, 29 janvier 1881, 10 h. 50 matin.*

Il est impossible que nous nous résignions à considérer comme intéressant exclusivement l'Autriche une négociation qui peut aboutir à consacrer, en Serbie, à notre détriment, des clauses directement contraires à nos traités actuels[2]. Veuillez dire au baron Haymerlé que nous nous trouvons dans l'obligation d'élever des réserves formelles contre l'effet, en ce qui nous concerne, des dispositions exceptionnelles insérées dans le projet de traité de commerce austro-serbe[3].

J'ajoute pour votre information confidentielle que, bien que la Serbie ait déjà accepté les principes généraux du projet autrichien, les commissaires serbes à Vienne ont reçu l'ordre de ralentir les négociations pour attendre l'effet de nos démarches.

[Modifications qui pourraient être introduites dans le projet de traité pour tenir compte des intérêts français.]

(1) Dans sa réponse télégraphique du lendemain, 30 janvier, M. Tissot se déclarait prêt à obéir, mais soumettait au Ministre des objections très fortes. « Le moindre inconvénient de cette démarche serait d'être absolument inutile. Non seulement le Sultan ne prendra aucun engagement, mais il niera les faits. » M. Barthélemy Saint-Hilaire se rendit aux raisons de l'Ambassadeur. (Télégr. de Paris, 31 janvier, midi.)

(2) Voir ci-dessus, n° 325.

(3) M. de Haymerlé ne se prêtait pas volontiers à des conversations sur le traité de commerce austro-serbe. « Le Ministre, qui avait déjà refusé de s'expliquer à ce sujet avec mon collègue d'Angleterre, m'a répété, mais dans la forme la plus amicale, qu'il ne pouvait pas parler sur des négociations pendantes. » (Télégr. de M. Duchâtel du 28 janvier, 3 h. 35 du soir.)

355.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 30 janvier 1881, 3 h. 1/4 du soir.*

J'approuve entièrement le langage que vous proposez de tenir au Bey en lui annonçant l'envoi à Tunis d'un nouveau cuirassé[1]. Vous pourrez, au moment que vous jugerez opportun, déclarer à ce Prince que dans notre conviction, soit par le fait des intrigues de Mustapha ben Ismaïl, soit par suite de l'ambition de Khereddine Pacha et du désir du Gouvernement turc de soumettre la Tunisie à sa domination, son maintien sur le trône et probablement aussi sa vie sont menacés d'un péril imminent, s'il ne trouve pas une protection immédiate et puissante. Il est trop tard aujourd'hui pour chercher dans la rivalité de la France et de l'Italie un moyen de sécurité. L'appel qu'en d'autres temps il a pu songer à faire à La Porte lui serait fatal dans les circonstances actuelles. La seule voie de salut qui lui reste est donc de se confier loyalement à la France et de signer avec nous le traité de garantie que nous lui avons offert[2]. Par cette simple signature, sans aucune atteinte portée à sa Souveraineté, sans aucune démonstration violente, sans aucun acte dont aucune Puissance étrangère puisse être fondée à se plaindre, il assure non seulement l'indépendance et l'intégrité de son Royaume, mais la tranquille continuation de son règne et la sécurité de son existence. Si au contraire il persiste à méconnaître l'union nécessaire de ses propres intérêts et des nôtres, les choses en sont arrivées aujourd'hui à ce point que, sans plus tenir compte de lui, nous nous trouverons obligés de pourvoir nous-mêmes à la défense de nos droits.

[1] Le 29 janvier, à midi 35, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait télégraphié à M. Roustan les nouvelles que M. Tissot lui avait fait parvenir sur le départ éventuel de Khereddine Pacha pour Tunis et sur les préparatifs destinés à le rendre maître de la Régence. Voir ci-dessus, n° 353. «Il n'est que prudent, déclarait-il, de nous préparer en vue de toute éventualité» et il annonçait l'envoi à Tunis d'un nouveau cuirassé. Le 30 janvier, au matin, M. Roustan accusa à M. Barthélemy Saint-Hilaire réception de son télégramme et lui signala que certains bruits qui circulaient à Tripoli et dont il venait d'être informé concordaient avec les nouvelles de Constantinople. «J'attends vos instructions, lui disait-il, pour savoir dans quels termes je dois annoncer au Bey l'arrivée d'un nouveau bâtiment cuirassé. Puis-je lui dire, par exemple, que les intrigues de Mustapha ben Ismaïl à Constantinople ont porté leurs fruits et que nous nous trouvons dans la nécessité de veiller aux desseins de La Porte sur Tunis, que suivant l'attitude du Bey à notre égard nous agirons pour protéger son indépendance ou en ne nous inspirant que de nos propres intérêts dans cette question?» (Télégr. Tunis, 30 janvier, 7 h. 15 du matin.)

[2] Voir ci-dessus, n° 109.

356.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. *Berlin, 31 janvier 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 de ce mois sous le timbre du protocole [1] nécessite de ma part une prompte réponse car elle repose sur un malentendu. Ma dépêche politique n° 1 qu'il a provoquée traitait en effet deux questions distinctes; elle rappelait d'une part l'usage traditionnel invariablement suivi par tous les chefs d'État, souverains ou présidents de la République, d'adresser des félicitations à l'Empereur d'Allemagne, le 22 mars, jour anniversaire de sa naissance et de l'autre elle vous rendait attentif au prochain mariage du Prince héritier Guillaume auquel tous les Gouvernements européens se feront représenter.

En ce qui touche la fête de l'Empereur je n'ai pas l'intention d'exposer ici les inconvénients que présenterait pour nos relations extérieures l'application des doctrines de M. Grévy; je me bornerai à rappeler que M. Thiers dont l'ardent patriotisme et la profonde connaissance des questions de l'étranger ne sauraient être contestés apportait au contraire un soin extrême à ne laisser échapper aucune occasion d'entretenir nos bonnes relations avec les principaux souverains européens en leur témoignant des attentions courtoises auxquelles ils sont fort sensibles; j'ai eu l'honneur d'être longtemps son intermédiaire en pareille circonstance et je conserve précieusement des télégrammes de lui qui sont des merveilles de grâce, de mesure et de dignité. M. le Maréchal de Mac-Mahon, de son côté, a toujours suivi sur ce point l'exemple de M. Thiers. Il en résulte que, depuis le rétablissement de la paix, le Gouvernement français n'a jamais manqué, le 22 mars, de s'associer aux autres Gouvernements pour charger son représentant d'adresser ses félicitations à l'Empereur d'Allemagne. C'est là un acte de Gouvernement qui n'a rien à voir avec les rapports particuliers d'amitié ou de parenté entre les Souverains; ceux-ci échangent entre eux, mais à titre privé, des témoignages personnels dont nous n'avons pas à nous occuper, mais, comme chefs d'État, tous sans distinction, chargent leurs représentants de porter leurs félicitations à l'Empereur; le Ministre de Suisse et celui des État-Unis remplissent cette mission

[1] Sur l'attitude que devait adopter le Gouvernement français au moment de l'anniversaire de l'Empereur d'Allemagne, le 22 mars, et du mariage du Kronprinz Guillaume, fixé au 27 février.

comme les autres. Il n'y a donc pas lieu, comme le fait la lettre du Protocole à laquelle je réponds, de faire intervenir la personnalité du Président Grévy; c'est le Chef de l'État, quel que soit son titre, qui est appelé à donner ce témoignage de courtoisie internationale. Le précédent à suivre cette année a d'ailleurs été établi l'an passé, d'accord avec M. le Président de la République, par votre prédécesseur M. de Freycinet qui m'a adressé la veille de la fête, sans que M. Grévy ait eu à intervenir, un télégramme en clair m'invitant à m'associer à mes collègues pour porter à l'Empereur les félicitations et les vœux du Chef de l'État et du Gouvernement de la République. Il est nécessaire d'agir de même cette année et je vous écrirai en temps utile pour vous rappeler la date et prévenir un oubli.

Ce qui est plus urgent, c'est la question du mariage du Prince héritier lequel sera célébré avec une grande solennité le 27 février; il sera l'occasion de nombreuses fêtes de cour et de grandes manifestations nationales et toutes les Puissances européennes, grandes et petites, s'y feront spécialement représenter. Les monarchies apparentées le seront par des Princes du sang ou par les souverains eux-mêmes, les autres États par des ambassades extraordinaires entourées d'un grand apparat. Le Prince de Galles, les ducs d'Edimbourg et de Connaught représenteront l'Angleterre; l'Archiduc héritier Rodolphe, l'Autriche; deux Grands-Ducs, la Russie; le Prince royal de Suède, celui de Danemark, les États Scandinaves; le Roi Léopold ou le Comte de Flandre, la Belgique; presque tous les souverains allemands viendront eux-mêmes; l'Italie voulait envoyer le Duc d'Aoste ou le Prince de Carignan, mais elle se bornera, paraît-il, à l'envoi d'une mission extraordinaire, la Cour de Berlin ayant manifesté la crainte de ne savoir comment loger un si grand nombre de Princes; mon collègue, le comte de Launay, ignore encore si cette mission aura à sa tête un grand personnage ou s'il sera lui-même chargé de la présenter avec des lettres de créance spéciales d'Ambassadeur extraordinaire; l'Espagne envoie l'un des plus grands seigneurs du Royaume, le duc d'Ossuna avec plusieurs officiers.

Après cette simple énumération, je n'ai pas besoin de dire l'effet que produirait notre abstention et les conséquences qui en résulteraient. L'Empereur et, à son exemple, le Gouvernement et la nation, y verraient un manque d'égards prémédité dont le résultat serait de mettre fin à toute espèce de bons rapports. L'offense serait d'autant plus vivement ressentie à Berlin que nous n'avons jamais manqué de nous faire représenter ailleurs dans des circonstances analogues; en ne parlant que de ces dernières années, je citerai la mission de l'amiral Fourichon à Madrid pour le mariage du jeune Roi d'Espagne, celle du maréchal Canrobert pour le couronnement du Roi Humbert, la mienne à Dresde pour les noces d'argent du Roi de Saxe, et, il y a quelques mois, l'envoi à Pétersbourg, pour les obsèques de l'Impératrice, du général

Chanzy alors en congé, avec une mission extraordinaire où se trouvaient un général, plusieurs officiers et un aide de camp du Président de la République. Si nous devons dorénavant renoncer à ces usages de courtoisie, le soin de notre sécurité et de la paix que nous tenons à conserver veut que nous ne commencions pas par la Cour d'Allemagne; il me paraît superflu d'insister à ce sujet.

L'envoi de ces missions extraordinaires entraînant des frais considérables, je crois qu'on pourrait faire le nécessaire et se tenir dans la limite des convenances sans imposer de lourdes charges à notre budget. Il suffirait, je le crois, d'agir comme plusieurs États ont l'intention de le faire, c'est-à-dire de m'envoyer des lettres spéciales m'accréditant comme Ambassadeur extraordinaire pour le mariage, en confiant le soin de m'apporter ces lettres à un fonctionnaire ou plutôt à un militaire d'un grade élevé, commandant ou colonel, que je pourrais présenter comme envoyé *ad hoc* par mon Gouvernement; le meilleur choix serait un des aides de camp ou des officiers d'ordonnance du Président de la République, ainsi que cela a été fait, il y a quelques mois, pour les obsèques de l'Impératrice de Russie. Il suffirait que cet officier arrivât ici deux ou trois jours avant les fêtes qui en dureront quatre ou cinq. Cette mission ne le retiendrait pas plus d'une semaine. Ce serait, je crois, le moyen de donner à l'Empereur un témoignage de courtoisie indispensable dans cette circonstance sans qu'il en doive résulter des frais onéreux.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner ces diverses questions avec l'attention qu'elles méritent et de me faire connaître vos intentions aussitôt que vous le jugerez possible.

357.

M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 1er février 1881, 10 h. 30 soir.*
(*Reçu :* 2 février, 9 h. matin.)

Le colonel d'un régiment de cavalerie ayant été remplacé, il y a une quinzaine de jours, par un officier *circassien,* un grand nombre de militaires *indigènes* avaient signé une pétition à Riaz Pacha pour demander la réintégration du révoqué, arabe comme eux. Non seulement cette pétition n'a pas eu de suite; mais, de plus, les colonels des trois autres régiments auxquels appartenaient les pétitionnaires ont été arrêtés ce matin par ordre du Ministre de la guerre, lui-même circassien. Cette mesure de rigueur a violemment irrité les troupes qui, vers midi, ont délivré leurs chefs par la force.

Ces nouvelles m'ont été apportées par deux officiers indigènes, en même temps qu'une requête des trois colonels, par laquelle ceux-ci me demandaient de provoquer une démarche du Corps diplomatique à l'effet d'obtenir le renvoi d'Osman Pacha et de ses favoris. J'ai refusé, comme de raison, d'intervenir dans l'affaire, et j'ai engagé les deux officiers à calmer leurs camarades. Ensuite j'ai été prendre M. Malet pour me rendre avec lui chez le Khédive que nous avons trouvé entouré de ses Ministres.

Son Altesse était très émue. Elle *venait d'envoyer le Ministre Wakf* auprès des mutins pour gagner du temps. Après un court entretien, nous lui avons conseillé, M. Malet et moi, pour le cas où les soldats insisteraient sur la destitution d'Osman Pacha, de céder plutôt que de provoquer une catastrophe.

M. de Blignières et M. Colvin ne sont pas au conseil. Le mouvement n'est du reste dirigé ni contre eux ni, à plus forte raison, contre les Européens en général; mais il pourrait avoir pour conséquence indirecte d'ébranler la position de Riaz Pacha.

358.

M. Roustan, Ministre de France à Tunis,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Tunis, 1er février 1881.*

Ce que vous me dites est bien triste[1], mais je veux espérer que le coup de fouet donné par les nouvelles de Constantinople[2] aura modifié la manière de voir dont vous me parlez et fait comprendre que l'attitude passive équivaudrait à un véritable renoncement de notre part. Après les préparatifs dénoncés en Algérie et même en France qui ne sont plus aujourd'hui un mystère pour personne, après la lettre d'Alger, les commentaires de nos journaux, etc... nous ne pouvons plus reculer aujourd'hui sans signer notre abdication. Nous tomberons dans un tel état aux yeux mêmes des Tunisiens, ils se gêneront si peu avec nous qu'il n'y aura plus qu'un espoir, c'est que l'excès de nos humiliations nous amène bon gré mal gré à une résolution virile. Nous perdrons l'Enfida et nous verrons faire le télégraphe de la Goulette. En revanche nous ne verrons pas faire nos chemins de fer et notre port, ou il faudra accepter des conditions qui rendront ces concessions illusoires. Voilà déjà

[1] D'après une lettre particulière de M. de Courcel à M. de Noailles, du 30 janvier, il serait fait allusion ici aux hésitations du Gouvernement *dans sa politique tunisienne.* «Notre Gouvernement, écrivait M. de Courcel, a bien du mal à se décider. Il ne sort pas des préoccupations électorales et parlementaires, et croit le tempérament public tellement ennemi de toute action énergique qu'il hésite à prendre les mesures de l'urgence la plus démontrée et de la simplicité d'exécution la plus incontestable.»

[2] Voir ci-dessus le n° 355 et la note.

qu'on nous refuse la station de l'Hammam Life pour une misérable chicane des Italiens[1]. On est convaincu que nous ne pouvons pas nous fâcher avec l'Italie et qu'on peut impunément nous refuser en s'abritant derrière elle. L'affaire de l'Hammam Life est la seconde édition de celle du port de Radés. Non seulement je ne puis pas vous promettre de perdre le moins de terrain possible, comme vous me le demandez, mais je puis vous garantir que nous perdrons tout le terrain possible. Il ne nous restera strictement que ce qu'on n'aura pas voulu ou osé nous retirer. Voilà la vérité sans fard. Je ne vous parle pas de la mission Billing d'Hérisson[2] qui vient d'arriver. Je réponds sur ce sujet à Mariani qui m'en avait entretenu de la part de M. de Choiseul. Je prévois de gros ennuis pour moi sinon pour nos affaires et vous conviendrez que je n'avais pas besoin en ce moment d'un pareil surcroît de difficultés.

J'appelle toute votre attention sur la situation actuelle qui est grave et décisive.

Ce serait déjà assez dur d'être contraint de s'arrêter, mais être forcé de reculer, c'est en outre bien dangereux.

[1] Le 3 février M. Roustan télégraphiait à 9 h. 15 du matin à M. Barthélemy Saint-Hilaire : «Le Gouvernement tunisien refuse à la compagnie Bône-Guelma le droit d'établir une station à l'Hammam Life pour sa ligne du Sahel. Ce refus est basé sur le prétendu droit que posséderait M. Mancardi en vertu d'une concession antérieure. Le Comité des Chemins de fer a cependant déclaré à l'unanimité que cette station, qui est la première et de beaucoup la plus importante de la ligne du Sahel, était indispensable. Mais rien ne prévaut contre les sentiments d'hostilité, et le désir d'annuler nos concessions. C'est en vain que j'ai adressé des représentations à Mustapha ben Ismaïl pour prévenir ce refus.»

[2] Le baron de Billing, secrétaire de première classe, avait été Chargé d'affaires à Tunis du 26 mai au 23 décembre 1874. A la suite de plusieurs incidents il avait été rappelé par le duc Decazes et remplacé par M. Roustan. Le 27 mai 1880, M. d'Hérisson fut chargé à titre gratuit d'une mission archéologique en Tunisie et M. de Billing, alors hors cadre et sans poste, fut laissé libre de l'accompagner. Il affirma dans la suite qu'il avait été chargé d'une double mission auprès du Gouvernement italien et auprès du Bey. Son objet aurait été : 1° de faire cesser les malentendus entre la France et l'Italie et 2° d'amener le Bey à accepter bénévolement le protectorat français. Il est possible qu'il ait eu avant son départ des entretiens avec M. Grévy et avec M. Gambetta, mais le Ministre des Affaires étrangères soutint toujours qu'il ne lui avait confié aucune mission. Arrivé à Rome, le 19 janvier 1881, il eut de nombreux entretiens à la Consulta avec les Ministres italiens et estima «qu'ils étaient disposés à tous les sacrifices» (discours de M. de Billing au Cirque Fernando, le 23 octobre 1881). Dès son arrivée à Tunis (le 28 janvier), il confia à M. Mattei, notre agent consulaire à Sfax, qu'il était investi d'une mission par M. de Noailles et il ne tarda pas à entrer en rapports avec les consuls d'Angleterre et d'Italie et les ministres du Bey. Le Ministre des Affaires étrangères dut intervenir une première fois le 28 janvier pour démentir la nouvelle affirmée en termes exprès par le *Figaro* que M. de Billing avait été chargé par lui d'une mission. Il le rappela définitivement à la fin de février à la suite des renseignements que M. Roustan lui envoyait sur ses agissements. M. de Billing s'étant associé, au moment du traité du Bardo, à la campagne de l'*Intransigeant* contre le ministère et contre M. Roustan fut mis en disponibilité le 3 octobre 1881 ; il démissionna le lendemain. Le 23 octobre il prononça un grand discours sur sa prétendue mission, dans un meeting sur la Tunisie organisé au Cirque Fernando par les comités radicaux anti-opportunistes.

359.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 2 février 1881, 9 heures.*

Le général Cialdini est venu me demander hier si l'escadre française avait reçu l'ordre de se rendre devant Tunis, comme l'annonçaient certains journaux. Je lui ai répondu que cette nouvelle était fausse, mais qu'il était vrai que le *Friedland,* détaché de l'escadre, avait été envoyé à Tunis, non par mesure comminatoire, mais pour rassurer le Bey contre tous les périls dont ce Prince pouvait se croire menacé[1].

Le général m'a paru satisfait d'apprendre que l'escadre entière n'avait pas été mise en mouvement. Cependant l'envoi du *Friedland* lui a causé quelque préoccupation, et il m'a dit qu'il était bien désirable d'éviter entre la France et l'Italie les froissements que certaines démonstrations pourraient causer.

Il nous semble que l'appui éventuel que nous sommes disposés à prêter au Bey ne saurait justifier en aucune façon la susceptibilité de l'Italie. Nous désirons en tout cas continuer à traiter les affaires tunisiennes sans y impliquer cette Puissance et elle n'aurait à s'en prendre qu'à elle-même, si, venant nous chercher sur ce terrain, elle se trouvait par son propre fait en présence de difficultés avec nous que nous avons tout fait pour éviter.

360.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 3 février 1881, 8 h. 30 matin.*

Je suis absolument d'accord avec vous pour le cérémonial du 27 de ce mois[2], vous seriez Ambassadeur extraordinaire avec mission spéciale et lettres de créances *ad hoc,* apportées par une personne choisie. Je vais m'occuper de cet arrangement ; et aussi, de l'autre, qui est plus délicat.

[1] Voir ci-dessus, n° 355. — [2] Voir ci-dessus, n° 356.

361.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 3 février 1881, 3 h. 25 soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30 soir.)

Lord Granville qui sort de chez moi est venu me dire qu'il se félicitait beaucoup de la résolution que vous avez prise à sa prière de ne rien faire à Tunis qui soit de nature à compliquer le différend relatif à l'acquisition de l'Enfida[1]. Mais il a appris avec le plus vif regret la nouvelle donnée par vous à Lord Lyons que le *Friedland* était déjà parti pour Tunis et que l'envoi de ce navire se rattachait à la question pendante[2]. Il serait fortement à souhaiter, m'a-t-il dit, que le *Friedland* reçut l'ordre de ne pas s'arrêter à Tunis; car le Gouvernement anglais se verrait dans l'absolue nécessité d'envoyer de son côté un bâtiment dans les mêmes parages, et la présence de deux navires de guerre français et anglais dans les eaux de Tunis ne pourrait que jeter un jour très faux sur un différend dont il est permis d'espérer une solution satisfaisante, et sur le caractère des relations qui existent actuellement entre les deux pays.

362.

M. Roustan, Chargé d'Affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 3 février 1881, 7 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 4 février, 4 h. 30 matin.)

M. de Billing a vu le Bey aujourd'hui, à mon insu, contre tous les usages reçus ici. Il a eu ensuite une entrevue avec M. Maccio. Le bruit se répand en ville qu'il a désavoué, au nom de personnages éminents, la politique que je suis à Tunis. Ces agissements aggravent singulièrement une situation déjà fort difficile[3]. Le Bardo se rassure, les Italiens s'exaltent, et la Colonie s'alarme. S'il n'arrive pas un désaveu officiel et formel, ma position n'est plus tenable.

(1) Voir ci-dessus, n° 351.

(2) Voir ci-dessus, n° 355.

(3) Voir ci-dessus, n° 358, p. 343, n. 2. Le 8 février, dans une lettre particulière, M. Roustan écrivait à M. de Noailles : «Vous n'avez pas idée du mal que Billing a fait ici à

363.

Note pour l'Ambassade britannique.

N. Confidentiel. *Paris, 4 février 1881.*

Le Cabinet de Londres a été sous une impression inexacte quand il a pensé que l'envoi du *Friedland* à Tunis se rattachait à l'affaire de l'Enfida[1]. Rien n'a été plus éloigné des intentions du Gouvernement français que de recourir à une démonstration semblable comme à un moyen d'action qui dût être employé dans une affaire où le Gouvernement de la Reine, à tort ou à raison, croit que les intérêts d'un de ses nationaux sont impliqués. La cordialité et la confiance qui caractérisent les rapports du Gouvernement de la République avec le Gouvernement de la Reine excluaient certainement de la part de la France un mode de procéder semblable.

Le mouvement du *Friedland* a été décidé à la suite de renseignements très alarmants qui étaient transmis de Constantinople et qui représentaient comme imminente une tentative de la Porte ottomane pour établir sa domination sur la Tunisie. Il est à la connaissance du Gouvernement français et sans doute aussi du Gouvernement britannique que le Sultan Abdul Hamid poursuit depuis quelque temps, dans tous les pays musulmans, des desseins secrets qui, au fond, sont aussi hostiles à l'Angleterre qu'à la France et que le Cabinet de Londres par conséquent ne saurait voir d'un œil favorable. Les intelligences mystérieuses entretenues par le Sultan actuel s'étendent jusque parmi les populations musulmanes de l'Inde, et c'est probablement à son instigation qu'est dû ce récent complot découvert à Kolapour.

Les derniers rapports de M. Tissot permettent dès aujourd'hui de supposer qu'en ce qui concerne la Tunisie le péril, qui tout d'abord avait été signalé comme immédiat, est moins prochain qu'on n'avait été autorisé à le croire. Le Gouvernement français espère recevoir bientôt à cet égard des informations qu'il puisse considérer comme définitivement rassurantes. Le séjour du *Friedland* dans les eaux de Tunis où il est arrivé hier matin n'aurait plus dès lors

nos affaires en se disant envoyé par vous et par M. Gambetta dans des vues politiques tout à fait différentes de celles que je poursuis ici. Il a été chez le Bey à mon insu, s'est mis en relations suivies avec Mustapha et Maccio, etc... Le Ministre prévenu par moi lui a envoyé l'ordre de rentrer immédiatement à Paris. Il a demandé à passer encore quinze jours à Utique et est parti immédiatement pour cette localité. Le Ministre n'a pas accueilli sa demande. Je pense qu'il partira demain pour Livourne... Il dit qu'il s'est mis en rapports avec M. Maccio d'après vos propres instructions... et qu'il était chargé par vous d'une mission spéciale dont l'objet m'est complètement étranger. »

[1] Cf. ci-dessus, n° 361.

de raison d'être, et il est permis de compter qu'en tous cas il ne sera pas de longue durée.

Quant à l'indication qui a été donnée au Gouvernement de la République que le Gouvernement de la Reine pourrait se trouver amené à envoyer de son côté devant Tunis un navire de guerre anglais, pour contrebalancer l'effet de la présence du vaisseau français, M. Barthélemy Saint-Hilaire a l'assurance que Lord Granville n'a pu s'arrêter un instant à un dessein de ce genre que sous l'impression erronée à laquelle il a été fait allusion plus haut, et que les explications confidentielles qui précèdent ont pour objet de dissiper. Rien ne justifierait dans les circonstances actuelles l'adoption d'une mesure sur le caractère comminatoire de laquelle il serait pénible au Gouvernement français d'insister et qui aurait pour inconvénient évident, comme Lord Granville l'a dit à M. Challemel-Lacour, de jeter un jour très faux sur le caractère des relations existantes entre la France et l'Angleterre[1].

En ce qui concerne spécialement le litige relatif à l'Enfida, M. Barthélemy Saint-Hilaire, sans pouvoir naturellement répondre des actes que la Société marseillaise croirait devoir faire pour la défense légitime de ses droits de propriété, s'est empressé de prescrire à M. Roustan, comme l'a demandé Lord Granville, de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de toute intervention pouvant rendre plus difficile le règlement de l'affaire[2]. Le Gouvernement français a d'ailleurs la confiance que le Gouvernement britannique, éclairé sur la portée actuelle et sur la valeur morale des réclamations du sieur Lévy, renoncera de lui-même à couvrir de sa protection les subtilités juridiques au moyen desquelles cet individu s'efforce de priver une compagnie française du bénéfice d'une acquisition régulière, loyalement faite, et payée à deniers comptants.

(1) Un télégramme conforme à cette note confidentielle fut envoyé par M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Challemel-Lacour le 4 février, à 3 heures du soir.

(2) Voir ci-dessus, n°s 341 et 351 et note. Le 3 février, à 3 heures du soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait télégraphié à M. Roustan que le Gouvernement anglais lui avait exprimé le désir d'ajourner la discussion de l'affaire Lévy, jusqu'au moment où il aurait reçu des informations plus complètes, et qu'en attendant aucun des deux partis ne fît rien qui pût compliquer l'affaire. M. Barthélemy Saint-Hilaire se montrait disposé à acquiescer à cette demande et, ne pouvant engager la Société marseillaise, il prescrivit à M. Roustan de faire savoir à ses représentants son désir qu'ils s'abstinssent de tout acte de violence et se renfermassent dans une attitude purement défensive. Il lui recommandait en outre de nouveau d'entretenir les relations personnelles les plus amicales avec M. Reade et de tâcher de l'amener par de bons procédés à ne pas combattre les droits de nos nationaux.

364.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 5 février 1881, 7 h. 30 soir.*

Nous ne saurions trouver mauvais que le Gouvernement anglais envoyât un ou plusieurs des bâtiments de sa marine sur la rade de Tunis qui est ouverte aux flottes de tous les pays. Nous ne pouvons avoir la pensée qu'un tel mouvement ait un caractère qui doive nous offusquer, de même que nous n'avons pas cru adopter une mesure dont le Gouvernement anglais eût le moindre motif d'éprouver de la susceptibilité lorsque nous avons envoyé à Tunis le *Friedland*. L'amitié qui existe entre les deux pays me paraît exclure absolument l'emploi de procédés comminatoires dans leurs relations mutuelles. Nous ne verrons donc dans les mouvements maritimes éventuels dont vous a entretenu Lord Granville aucune raison soit de prolonger, soit d'abréger le séjour de notre vaisseau devant Tunis[1].

Quant à l'affaire de l'Enfida, je persiste à croire qu'elle doit être appréciée d'après les mérites propres de chacune des parties, sans mélange de préoccupations étrangères au débat, et je ne veux pas cesser d'avoir à cet égard une entière confiance dans les sentiments qui animent le Cabinet de Londres.

[1] Voir ci-dessus, n° 363, n. 1. M. Challemel-Lacour avait télégraphié ce même jour, à 1 h. 25 du soir, qu'il avait vu Lord Granville et qu'il lui avait communiqué la rectification de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur les raisons de l'envoi du *Friedland*. «Lord Granville, disait-il, m'a déclaré ne pouvoir comprendre la méprise de l'Ambassadeur anglais. Il m'a exprimé son vif regret d'apprendre que le *Friedland* devait rester même temporairement dans les eaux de Tunis et il m'a dit que le Gouvernement anglais ne pouvait se dispenser d'y envoyer un et peut-être deux vaisseaux. Il espère toutefois que la présence simultanée de ces navires ne fera pas obstacle à l'arrangement amiable du différend». M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphia aussitôt à 6 h. 15 du soir qu'il était seul responsable de la méprise et qu'il n'avait parlé à Lord Lyons que de la question de l'Enfida à propos du *Friedland*. Mais, ajoutait-il, le départ du *Friedland* avait été décidé plusieurs jours auparavant à la suite des intrigues ourdies à Constantinople, et l'affaire de l'Enfida n'en était pas la cause. M. Challemel-Lacour devait transmettre ces éclaircissements à Lord Granville. L'entretien de M. Challemel-Lacour et de Lord Granville est longuement développé dans une dépêche de Londres du 5 février, n° 9.

365.

M. DE CANCLAUX, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Belgrade, 6 février 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 février ; Dir. pol., 23 février.)

[Signature des Conventions entre le Gouvernement serbe et l'«Union générale», présidée par M. Bontoux, pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Belgrade à la frontière turque vers Salonique. M. de Canclaux analyse les Conventions signées le 3 février entre l'«Union générale» et le Gouvernement serbe.]

On m'assure que, bien que des intérêts autrichiens et belges soient engagés dans cette affaire, les capitaux français y ont la plus grande part. En tous cas, elle est présentée comme française et se sont des Français qui en ont la direction et je vois dans la concession obtenue par «l'Union générale» un résultat favorable aux intérêts financiers français, car, d'après ce que l'on dit, les conditions du marché sont satisfaisantes à la fois pour la compagnie et pour le Gouvernement serbe. Notre influence dans ce pays ne peut qu'y gagner ; la Serbie apprendra à nous connaître davantage et nous pourrons nous-mêmes mieux apprécier ses ressources.

Les conventions dont il s'agit seront présentées prochainement à l'Assemblée et tout me porte à penser qu'elles seront approuvées par elle malgré l'opposition vive que leur font les agents de la Russie.

366.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, TUNIS.

T. *Paris, 8 février 1881, 2 h. soir.*

Le *Friedland* quittera demain la rade de Tunis à destination de Bône et Alger.

367.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 8 février 1881, 10 h. 31 soir.*

(*Reçu :* 9 février, 1 h. matin.)

Lord Granville à qui j'ai donné connaissance du contenu de votre télégramme d'aujourd'hui [1] me fait savoir qu'il n'a pas perdu de temps pour en informer l'amirauté, et que le *Thunderer* va recevoir l'ordre de quitter Tunis immédiatement.

368.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Rome, 9 février 1881.*

Je regrette d'avoir à prendre la plume pour vous parler de mes préoccupations sur les affaires de Tunis et l'attitude des Italiens. L'entourage de M. Cairoli y met de l'acharnement, s'applique par l'agitation des journaux, qu'il a tous dans la main, à semer la haine de la France. M. Cairoli couvre le tout de son chauvinisme olympique ; les demi-dieux travaillent pour lui. Notre désir a toujours été de maintenir nos droits à Tunis et de ne pas compromettre nos rapports avec l'Italie, de là sont venus nos ménagements. Mais les Italiens ont pris l'offensive, et c'est la guerre au couteau qu'ils nous font à Tunis. Ils nous croient débonnaires et leur audace redouble. C'est le jeu qu'ils jouent contre nous depuis l'année dernière et ils y prennent goût. J'ai eu un moment d'espoir il y a trois semaines. La lettre d'Alger publiée par l'agence Havas les avait fort impressionnés et ils se disposaient déjà à mettre les pouces [2]. Deux ou trois articles de journaux d'un ton ferme accompagnés de la moindre baisse à la Bourse et je crois qu'on en serait venu à des accommodements. Aujourd'hui l'affaire de l'Enfida me paraît être venue compliquer la situation.

Vous avez bien voulu m'autoriser, et je vous en remercie, à faire entendre aux Italiens que nous n'étions pas disposés à leur donner notre argent s'ils continuaient à nous taquiner comme ils le font. Je suis cependant

[1] Voir ci-dessus, n° 366.

[2] La lettre d'Algérie publiée par l'Agence Havas exposait pour la première fois avec netteté les droits et les résolutions de la France. Le 12 janvier, M. de Noailles en avait constaté le bon effet sur l'opinion italienne. Voir ci-dessus, n° 344.

resté muet jusqu'ici car je ne voudrais pas donner un nouveau coup d'épée dans l'eau. Les Italiens se feront immédiatement renseigner à Paris et, si le terrain ne leur paraît pas contraire, ils iront de l'avant sans se soucier de ce que je leur aurais dit. Je ferais donc une mauvaise campagne et vous desservirais au lieu de vous servir.

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que l'on ne nous saura aucun gré de nos ménagements et, si les choses durent, nos rapports avec l'Italie auxquels nous tenons à juste titre ne feront que s'envenimer et on nous fera tant de désagréments que nous serons obligés de nous fâcher. Je crois donc, une fois que nous y verrons clair dans l'affaire de l'Enfida, qu'une petite crise dont votre prudence mesurera d'avance avec soin les proportions sera salutaire. Je pourrai avoir une conversation sérieuse avec M. Cairoli et aller au fond de la question, lui demander nettement où veut en venir avec nous le Gouvernement italien et lui faire entendre que notre patience aura des bornes. Mais je crois que pour réussir il faut une action combinée. Le langage de Votre Excellence au général Cialdini, le mien vis-à-vis de M. Cairoli, l'attitude de M. Roustan à Tunis, au besoin les journaux et peut-être la finance pourraient y avoir leur place. J'attendrai donc pour faire une démarche sérieuse un signe de vous, et me bornerai jusque là à parler selon que les circonstances s'offriront.

M. le Président du Conseil ayant bien voulu au moment de mon départ de Paris m'entretenir de la question de Tunis et de l'Italie, je vous serais bien reconnaissant de lui dire un mot de mes préoccupations.

J'ai reçu avant-hier une lettre de M. Roustan qui a bien besoin de tout son calme et de tous ses moyens d'action dans la situation difficile où il se trouve. Il me fait part du trouble où l'a mis l'arrivée de M. de Billing[1]. Billing est un de mes anciens amis, mais pour lui Tunis, où il a été, est un terrain brûlant.

Je n'ai jamais su au juste ce qu'il y avait eu au fond de la nouvelle donnée et démentie du rappel de M. Maccio.

369.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. Confidentiel. *Berlin, 10 février 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février ; Dir. pol., 15 février.)

[Réflexions de M. de Saint-Vallier sur les affaires tunisiennes.]

Il est un seul point sur lequel mon sentiment diffère un peu de celui de M. le marquis de Noailles ; je persiste à croire que Tripoli doit nous offrir le dériva-

(1) Voir ci-dessus, n° 358, note 1.

tif indispensable vers lequel il convient de rejeter les ardeurs italiennes. Je ne méconnais pas plus que mon collègue les inconvénients qu'auraient pour l'Algérie des entreprises italiennes pénétrant par la Cyrénaïque vers Ghadamès et les oasis du Sahara ; mais, entre le péril, encore bien éloigné, qu'entrevoit M. de Noailles, et le danger pressant de l'établissement ou même de la prédominance de nos voisins de la Péninsule à Tunis, il n'y a pas de comparaison possible.

Assurément, si l'on pouvait écarter les Italiens de toute la côte africaine méditerranéenne et les pousser vers l'Albanie ou la mer Rouge, cela serait bien préférable, mais je craindrais qu'en leur opposant des obstacles à Tripoli nous ne les amenions, de plus en plus, à faire converger toutes leurs ambitions vers Tunis. L'occupation de la Cyrénaïque par l'Italie exigerait de grands sacrifices, et nécessiterait des années avant que leurs établissements fussent assurés de bases assez solides pour pouvoir s'avancer vers Ghadamès et le Grand Désert, suivant les plans du voyageur allemand le docteur Rohlfs, tandis qu'en Tunisie le terrain est tout prêt, et qu'en quelques semaines les forces italiennes pourraient être campées sur notre frontière qu'elles menaceraient dans toute leur étendue.

[M. de Saint-Vallier exprime à nouveau l'espoir que le Gouvernement français adoptera une politique vigoureuse dans la question tunisienne.]

370.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 36. *Paris, 10 février 1881.*

[M. Barthélemy Saint-Hilaire se félicite que M. Challemel-Lacour ait pu dissiper le malentendu qui s'était produit entre les Gouvernements français et anglais à propos de l'affaire de l'Enfida[1]. Il fait quelques réserves sur les explications fournies à la Chambre des Communes par Sir Charles Dilke[2].]

(1) Au cours de sa conversation avec Lord Granville, le 5 février (voir ci-dessus, n° 364), M. Challemel-Lacour avait eu occasion de s'entretenir avec lui de l'affaire de l'Enfida. Lord Granville avait déclaré que le Gouvernement anglais était complètement désintéressé dans l'affaire, et que la seule chose qui l'intéressait était la violence exercée contre un sujet anglais et l'intervention du consulat français dans cette affaire. M. Challemel-Lacour lui avait exposé le rôle joué par la coterie qui soutenait le sieur Lévy à Tunis, et donné tous éclaircissements sur l'attitude du Chancelier du consulat français (Dépêche de Londres du 5 février, n° 9.)

(2) Dans ces explications Sir Charles Dilke avait fait allusion à un engagement de la France de s'abstenir de toute intervention et de remettre la décision de l'affaire aux autorités tunisiennes. Dès qu'il en fut informé M. Barthélemy Saint-Hilaire envoya à Londres un télégramme rectificatif (9 février, 5 h. 15 du soir.)

Ces explications de Sir Ch. Dilke ne me sont connues que par les comptes rendus des journaux, et peut-être n'ont-elles pas été rapportées avec une exacte fidélité. Quoi qu'il en soit, Monsieur, vous savez que nous n'avons pris d'autre engagement que celui de prescrire à M. Roustan de s'abstenir de toute intervention, jusqu'à ce que le Cabinet de Londres eût reçu les informations dont il déclarait avoir besoin pour être édifié sur la valeur des réclamations du sieur Lévy. Nous avons contracté cet engagement à la demande de Lord Granville, qui par ce fait même retenait lui aussi dans une certaine mesure la cause de l'Enfida à l'état d'instruction devant son Gouvernement. En même temps nous consentions nous-mêmes à ce que la cause fût étudiée par les deux Gouvernements, au lieu d'être livrée à la décision des autorités tunisiennes, et nous avons donné ainsi une nouvelle preuve de notre confiance dans la loyauté du Cabinet anglais.

La promesse que nous avons faite de nous abstenir de toute intervention dans l'affaire de l'Enfida a naturellement deux caractères ; elle est purement suspensive et elle ne lie que le Gouvernement français et son agent à Tunis.

[Il est bien évident que la Société marseillaise reste libre de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour la sauvegarde de ses droits[1].]

Telles sont, Monsieur, les explications que j'ai cru utile de vous donner pour les rapprocher de celles que Sir Charles Dilke paraît avoir fournies à la Chambre des Communes. Il est facile d'en résumer l'esprit. Le Gouvernement français a une opinion formée sur les droits respectifs de la Société marseillaise et du sieur Lévy relativement à l'Enfida; le Gouvernement anglais a déclaré qu'il n'en avait pas encore, mais qu'il attendait à bref délai des renseignements qui lui permettraient de s'en former une; le Gouvernement français a donné aussitôt à son agent à Tunis l'ordre de s'abstenir jusqu'à ce que la religion du Gouvernement anglais soit éclairée sur cette affaire, et il attend ce moment avec une entière confiance.

371.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 10 février 1881.*

Nos affaires de Tunis continuent à aller fort médiocrement, et je vous communique une lettre de Roustan qui, vous le verrez, commence à se sentir fort

(1) Dans son télégramme du 9 février, 5 h. 15 du soir, cité ci-dessus (voir ci-dessus n° 370 et note), M. Barthélemy Saint-Hilaire indiquait en outre que la France n'avait jamais pris l'engagement de remettre la décision de l'affaire aux autorités tunisiennes dont elle avait de justes raisons de suspecter l'impartialité.

découragé[1]. L'intervention de l'Angleterre qui s'est méprise ou a feint de se méprendre sur la signification de l'envoi de notre malheureux *Friedland,* et l'envoi d'un bâtiment anglais pour faire retirer le nôtre sont des incidents déplorables. Les Italiens, qui ont tant manœuvré à Londres, vont jeter des cris de triomphe et nous aurons peine à les contenir désormais. Je doute que nos financiers qui poursuivent naturellement leurs intérêts aient le patriotisme nécessaire pour faire acheter leur concours, si indispensable à l'Italie en ce moment, le prix qu'il vaut politiquement parlant. Quant à notre Conseil des Ministres, il me semble qu'il a assumé une bien grosse responsabilité devant la France et devant l'avenir le jour où il a refusé à M. Barthélemy Saint-Hilaire l'action prompte et énergique sur les frontières de la Tunisie, qui était nécessaire pour affirmer nos droits et assurer notre proposition avant que la place ne fût prise par d'autres.

On annonce que M. de Bismarck va prendre l'initiative d'une proposition nouvelle et *secrète* pour le règlement de l'affaire grecque ; il s'agirait de la cession à la Grèce de la Crète en échange de l'Epire ; la Thessalie continuerait à lui être attribuée conformément à la décision de la Conférence de Berlin[2].

372.

M. DE RING, CONSUL GÉNÉRAL AU CAIRE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 10 février 1881, 8 h. 5 matin.*

(*Reçu :* 10 h. 45 matin.)

Le Conseil des Ministres a décidé d'augmenter la solde des officiers en disponibilité. Malgré cette mesure, les sentiments de l'armée continuent à être hostiles au ministère. Des pétitions demandant le changement de ce dernier

(1) Voir ci-dessus, n° 358. Le 8 février, M. Roustan avait écrit dans une lettre particulière à M. de Noailles : «Nous sommes en pleine reculade. Il paraît que notre Ministre qui est très bien disposé n'est pas parvenu à entraîner ses collègues à une action énergique... Je n'ai plus qu'un espoir, c'est que par l'excès des exigences italiennes et des avanies que nous subirons nous en venions enfin à des résolutions énergiques... Le Bey a peur de nous. Il redoute l'annexion, le protectorat, l'alliance même, tout enfin... Nos dernières manifestations ont achevé de nous rendre un objet d'épouvante et je suis convaincu qu'elles ont cimenté une union de l'Angleterre et de l'Italie sur la question de Tunis...»

(2) M. de Saint-Vallier avait informé M. Barthélemy Saint-Hilaire de la proposition du prince de Bismarck par une lettre particulière le 7 février et par un télégramme le 8 février, 11 h. 54 du matin. Le prince de Hohenlohe la lui communiqua le 11. (Voir ci-dessous, n° 373.)

circulent parmi les Cheiks du Caire et des provinces. J'use de l'influence que les circonstances m'ont permis de prendre sur les chefs de l'armée pour modérer ceux-ci; mais je doute à cette heure qu'il soit possible de faire avorter le mouvement. Le Khédive ne pourra probablement pas, sans dangers pour lui-même, conserver Riaz-Pacha.

373.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 11 février 1881, 8 h. 45 soir.*

Le prince de Hohenlohe vient de me communiquer la proposition de l'Allemagne concernant le mode de procéder pour le règlement de la question des frontières grecques[1]. Cette proposition est conforme aux indications que vous avez eu soin de me transmettre. J'ai dit au prince de Hohenlohe que notre adhésion était acquise aux vues qu'il m'exposait, et je vous prie de faire parvenir de votre côté la même assurance au Chancelier de l'Empire.

[1] Le 7 février (M. de Saint-Vallier à M. Barthélemy Saint-Hilaire, lettre particulière et télégr. du 8 février, 11 h. 54 du matin.), le prince de Bismarck avait fait savoir à M. de Saint-Vallier qu'après un entretien avec M. Goschen il s'était décidé à soumettre aux Puissances le plan de solution de l'affaire grecque dont il avait précédemment indiqué l'esprit à notre Ambassadeur et à leur proposer de donner la Crète à la Grèce en échange de l'abandon de ses prétentions sur l'Epire. (Voir ci-dessus n° 349.) Le 9, la proposition allemande fut envoyée au prince de Hohenlohe (M. de Saint-Vallier à M. Barthélemy Saint-Hilaire, télégr. du 10 février, 12 h. 9 du soir.) L'Ambassadeur, après en avoir exposé le sens à M. Barthélemy Saint-Hilaire le 11, lui remit à titre confidentiel une note qui figure dans la Correspondance à la date du 11 février. M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphia aussitôt à M. de Saint-Vallier que son concours empressé était acquis à l'essai nouveau du prince de Bismarck, mais qu'il en prévoyait toutes les difficultés d'application et que, s'il réussissait, l'influence austro-allemande ferait d'immenses progrès en Orient (télégr. de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Saint-Vallier du 11 février, midi 15.) M. de Saint-Vallier fit connaître le lendemain au prince de Bismarck l'adhésion française (M. de Saint-Vallier à M. Barthélemy Saint-Hilaire, télégr. 12 février, 5 h. 40 du soir.) et M. Barthélemy Saint-Hilaire en informa le 13 nos représentants à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople et Rome. (Télégr. 13 février, 3 h. 10 du soir.) Le mode de procéder proposé par l'Allemagne d'accord avec l'Angleterre se ramenait aux trois points suivants : 1° Délibération secrète des Ambassadeurs à Constantinople sur les agrandissements de la Grèce; 2° Démarche auprès de la Grèce pour obtenir son assentiment; 3° Négociation avec la Turquie pour lui faire accepter la combinaison agréée par la Grèce. La Turquie conserverait l'Epire, la Grèce recevrait la Thessalie et en dédommagement de l'Epire la Crète.

374.

MEHEMED TEWFIK, KHÉDIVE D'ÉGYPTE,

À M. JULES GRÉVY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Le Caire, 14 février 1881.*

Depuis le retour en Egypte de M. le baron de Ring, j'ai eu l'occasion de remarquer dans ses rapports avec mon Gouvernement un certain changement d'attitude qui s'est manifesté par la création de difficultés sans raison sérieuse et auxquelles du reste je n'avais pas attaché d'importance.

Des faits récents, d'une certaine gravité, me mettent aujourd'hui dans l'obligation de m'adresser à Votre Excellence.

Vous n'êtes pas, Monsieur le Président, sans connaître que le 1er février je dus, dans l'intérêt majeur de l'ordre public, faire un acte de clémence à la suite duquel tout était rentré dans le calme.

Cinq jours plus tard, de nouveaux bruits alarmants étaient mis en circulation, annonçant un changement ministériel. Rien n'était plus éloigné de ma pensée; je fis démentir ces bruits qui avaient eu le temps de causer une inquiétude générale, notamment au Caire et à Alexandrie. Mais je fus péniblement impressionné en apprenant ensuite par la voix publique que le jour précédent M. le baron de Ring avait reçu les chefs de l'émeute du 1er février[1] et avait écouté leur plan politique.

Je ne sais, Monsieur le Président, si un Agent accrédité près de moi peut régulièrement recevoir des visites de la part d'officiers insubordonnés et s'entretenir avec eux de questions d'un ordre purement intérieur. Je crois en tout cas que son devoir serait de venir sans perte de temps me faire part d'une démarche de cette nature, surtout si elle se trouve, comme dans le cas présent, aggravée par les commentaires les plus alarmants qui jetèrent la perturbation dans l'esprit public. M. le baron de Ring n'en fit rien. Il reçut, au contraire, à trois jours d'intervalle, une nouvelle visite des mêmes officiers encouragés probablement par l'accueil qu'il avait fait à leur première visite et par le bruit qui s'était répandu que l'Agent de France était favorable à leurs desseins.

M. de Ring vint, il est vrai, me faire part de cette seconde visite, mais ce fut vingt-quatre heures après l'événement, et il refusa de me faire connaître les noms des officiers, disant qu'il avait engagé sa parole de ne pas les dénoncer.

Je lui exprimai mes regrets de voir et d'entendre dire que la réception et le bon accueil qu'il avait faits aux officiers lors de leur première visite avaient

[1] Voir ci-dessus, nos 357 et 372.

eu pour effet non seulement de les maintenir dans la voie de l'égarement qu'ils avaient prise, mais aussi de les encourager à lui faire une seconde visite et à répandre dans l'esprit du public l'idée que l'Agent de France était favorable à leurs projets.

Au lieu de s'arrêter, M. de Ring poussa plus loin sa singulière conduite. Au milieu de l'agitation générale que ces événements avaient produite, il se rendit auprès d'un prince de ma famille, mon cousin Osman Pacha, fils aîné de feu Mustapha Fazil Pacha, et lui demandant en cas de changement ministériel s'il accepterait un poste de ministre sans portefeuille. Il savait pourtant qu'un parfait accord régnait entre moi et mon ministère qui a toujours ma confiance entière.

Le Prince Osman vint immédiatement me rendre compte de cette étrange démarche de l'Agent de France.

Il me serait pénible, M. le Président, de qualifier la conduite de M. de Ring, conduite d'autant plus inexplicable pour moi que la France n'a cessé de prêter tant à moi qu'à mon Gouvernement, et de prouver dans toutes circonstances son bienveillant concours à l'œuvre de régénération que je me suis imposé d'accomplir avec mes Ministres.

Je livre les faits dans leur éloquente simplicité à l'appréciation et à la sagesse de Votre Excellence.

375.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 14 février 1881.*

Je viens de lire, vous pouvez comprendre avec quels sentiments, votre dépêche de Tunis arrivée ce matin et les documents qui s'y trouvent annexés[1]. Les choses prennent le tour auquel il fallait s'attendre. Tout cela risque, peu à peu, de finir par la dépossession de la Compagnie marseillaise.

Il est dangereux de se prononcer de loin sur la meilleure conduite à tenir dans ces pays musulmans où la justice n'existe pas et où tout se réduit à une question de force et d'influence. Si les Cadis agissent, comme on vous l'écrit, ouvertement sur les fermiers de la Compagnie pour les intimider, ils se con-

[1] Il s'agit de la dépêche de M. Roustan du 21 janvier. (Voir ci-dessus n° 351.) M. Barthélemy Saint-Hilaire l'avait envoyée à M. Challemel-Lacour, le 12 février. «Elle vous édifiera, lui écrivait-il, sur la confiance, vraisemblablement trop bien fondée, du sieur Lévy dans la juridiction tunisienne et sur le plan qui paraît avoir été formé à cet effet de dépouiller la Société marseillaise avec la connivence des autorités locales.»

damnent eux-mêmes et vous êtes en droit de décliner leur juridiction. Mais il faut le faire tout de suite et très nettement. Vous le dirai-je ? La Compagnie marseillaise me paraît singulièrement inerte en face de l'activité et de l'audace du sieur Lévy. Au lieu de se placer tout d'abord derrière le consul ou derrière son chancelier et de nous compromettre en donnant ainsi au Cabinet de Londres prétexte de se plaindre de notre immixtion officielle, on ne comprend pas qu'elle n'aît pas conduit ses affaires et défendu ses intérêts, ayant pour elle la loi et l'argent, de manière à forcer le consul anglais à sortir de son attitude d'observation. Il doit y avoir à cela des raisons que j'ignore.

Quant au Gouvernement anglais, vous songez toujours, m'avez-vous dit dans votre télégramme, à traiter l'affaire avec lui directement en toute amitié et en toute confiance[1]; me permettrez-vous de vous parler moi-même en toute confiance ? Eh bien, ces choses là sont bonnes à mettre dans une dépêche officielle, qui peut être un jour ou l'autre livrée à la publicité. Mais, en fait, vous vous exposeriez à une déception si vous comptiez sur son amitié, et vous auriez grand tort de vous abandonner à cette belle confiance en lui ! Je vous ai dit et je vous répète que le Gouvernement anglais est notre adversaire à Tunis, soit par complaisance pour l'Italie dont la servilité le flatte et dont l'hostilité à notre égard ne lui déplaît pas, soit par une jalousie contre nous dont l'Angleterre ne guérira jamais. Il faudrait être aveugle pour s'y tromper. Si le Gouvernement anglais n'a pas eu dès le début la main dans l'affaire Lévy-Pacifico (c'est la même chose), s'il n'est pas le complice de ceux qui ont suscité ce personnage, soyez sûr qu'il est résolu à profiter de l'occasion pour nous mettre en échec. Il est certainement à cette heure aussi bien informé qu'il peut l'être ; essayez, pour voir, d'arriver à une entente directe avec lui. Vous serez bien vite à même de juger de ses véritables dispositions.

376.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 28. *Paris, 15 février 1881.*

J'ai lu avec soin votre dépêche confidentielle du 10 février, qui porte le n° 39[2], et dans laquelle, après avoir rappelé l'opinion unanime de vos collè-

(1) Il s'agit du télégramme du 9 février, 5 h. 15 du soir. (Voir ci-dessus, n° 370.) « Il a toujours été dans notre pensée, au contraire, écrivait M. Barthélemy Saint-Hilaire après avoir rectifié les explications de Sir Charles Dilke, de nous expliquer en toute amitié et en toute confiance avec le Gouvernement anglais sur les instructions données à son consul. »

(2) Voir ci-dessus, n° 369.

gues, le général Chanzy, le marquis de Noailles, M. Tissot, vous m'exprimez de nouveau la vôtre au sujet de la question de Tunis. Je partage absolument votre manière de voir sur les dangers que nous préparent, pour l'avenir, les empiètements d'une puissance étrangère dans la Régence, et je puis vous assurer que toute mon attention y est consacrée. Je ne négligerai rien pour maintenir, par des moyens diplomatiques, le *statu quo* à Tunis, mais les motifs d'un ordre supérieur obligent en ce moment le Gouvernement de la République à ne pas en employer d'autres. La politique de ménagements et de précautions, qui n'exclut ni la fermeté ni l'habileté, doit être préférée à la politique d'action, parce qu'on peut plus facilement s'en promettre, étant donnée la situation générale à l'intérieur comme à l'extérieur, la constance et l'esprit de suite qui sont si nécessaires au succès.

J'ai dû m'inspirer de considérations diverses, qui ne sont pas toutes exposées, dans les dépêches que je reçois de nos agents au dehors, pour donner des instructions à M. Roustan, et j'ai confiance en lui pour garder la juste mesure entre une initiative trop prononcée qui aurait aujourd'hui des inconvénients, et une inaction qui ne conviendrait ni à son caractère personnel ni à nos intérêts.

377.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 15 février 1881, 5 h. 20 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15 soir.)

J'ai vu Lord Granville[1] et je lui ai déclaré qu'en présence de la partialité manifeste des juges tunisiens et de l'intimidation que les Cadis essayaient d'exercer sur les fermiers de l'Enfida il vous était impossible d'accepter une telle juridiction. Je lui ai dit d'ailleurs que la Compagnie ne s'y soumettait pas, qu'elle consentirait peut-être à un arbitrage, mais que je n'étais pas autorisé à l'affirmer[2]. Lord Granville m'a exprimé le désir de savoir comment vous entendiez que ce litige pût être terminé, et il vous serait obligé de lui faire connaître vos propositions, si vous en avez à formuler à cet égard.

[1] «A l'effet de savoir si le Gouvernement avait reçu les informations qu'il attendait de Tunis. Lord Granville m'a répondu qu'en effet des dépêches lui étaient arrivées de M. Reade et qu'il en résultait que de l'aveu des hommes compétents à Tunis, le litige relatif à l'Enfida soulevait des questions légales qui relevaient naturellement des tribunaux du pays.» (Dépêche de M. Challemel-Lacour du 16 février n° 12.)

[2] Voir ci-dessus, n° 370.

378.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Péra, 15 février 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février ; Dir. pol., 28 février.)

J'ai récemment signalé à Votre Excellence[1] les indices qui me faisaient supposer qu'Abdul Hamid songeait à donner à Khereddine Pacha en Tunisie une situation qui satisfît tout à la fois l'ambition de l'ex-Grand-Vizir, devenu gênant à Constantinople, et le désir qu'a le Sultan de resserrer les liens qui attachent la Régence à l'Empire ottoman. La dernière visite que m'avait faite Khereddine, évidemment avec l'autorisation de son maître, me m'avait laissé aucun doute que la réalité de la combinaison qui m'avait été dénoncée par les familiers du Palais[2].

L'ancien Grand-Vizir a eu hier avec M. le commandant Roustan, frère de notre Consul général à Tunis, un long entretien dans lequel il a nettement posé sa candidature à la succession du Bey, tout en la subordonnant, comme nous pouvions nous y attendre, à l'approbation préalable du Gouvernement français.

Je ne veux pas analyser le rapport que vient de m'adresser M. Roustan sur sa conversation avec l'ancien premier Ministre du Bey de Tunis. Votre Excellence le trouvera ci-joint. Je me borne à appeler son attention sur le rôle que l'Allemagne jouerait à notre égard au dire de Khereddine dans la question tunisienne[3]. Ce rôle m'avait été dénoncé depuis longtemps par les rapports secrets que je recevais du Palais, et j'y ai fait allusion à plusieurs reprises dans ma correspondance politique. J'insisterai également sur la contradiction que nous pouvons relever dans la façon dont Khereddine Pacha a apprécié naguère vis-à-vis de moi, et hier vis-à-vis de M. Roustan, le caractère du lien qui subsisterait entre Tunis et Constantinople. L'ancien

(1) Voir ci-dessus, n° 353 et note.

(2) «L'attitude de Khereddine vis-à-vis de moi, télégraphiait M. Tissot le 28 janvier, ses protestations de dévouement à la France à tous propos m'avaient déjà fait soupçonner de pareils projets.» (Télégr. 28 janvier, 3 heures du soir.)

(3) La question tunisienne, avait déclaré Khereddine, constituera pour vous une perpétuelle menace, parce que Tunis demeurera le brandon de discorde qui servira à éveiller contre vous la méfiance pour vous isoler de vos alliés naturels et aussi l'appât à l'aide duquel on cherchera à nouer contre vous de dangereuses alliances. Je tiens du comte Corti que le prince de Bismarck aurait déjà fait à ce sujet des ouvertures très nettes à un diplomate italien, dont il ne m'a pas dit le nom et qui aurait répondu : «Vous voulez donc nous lancer dans une guerre contre la France ? Qui peut dire que le jour où celle-ci se trouverait engagée dans des complications graves, les convoitises ainsi éveillées ne prévaudraient pas sur toute autre considération.» (Rapport de M. Roustan à M. Tissot du 14 février, joint en annexe à sa dépêche n° 31.)

Grand-Vizir, Votre Excellence se le rappelle sans doute, m'avait avoué lui-même, il y a quelques semaines que ce lien «spirituel» représentait au fond, dans la pensée du Sultan, une véritable suzeraineté temporelle[1].

Khereddine, en somme, se déclare prêt à devenir Bacha Bey, ou Khédive de Tunisie, avec l'assentiment du Gouvernement français, et offre de reconnaître cet assentiment par des concessions qu'il a quelque peine à définir, mais qui sont en tout cas subordonnées à l'approbation de certaines Puissances qui ne les approuveront pas. J'ai eu tout récemment l'occasion de dire nettement à Votre Excellence le fond de ma pensée sur l'affaire tunisienne. Elle devinera facilement mon sentiment sur une combinaison qui n'aurait pour résultat, en substituant un fonctionnaire turc à une dynastie qu'on peut considérer comme indigène, que de rattacher plus étroitement Tunis à l'Empire ottoman, et qui pis est, de l'y rattacher de nos propres mains*.

379.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 31. Confidentiel. *Paris, 16 février 1881.*

En vous accusant réception, par une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier[2], de votre intéressante dépêche du 10 février, n° 39[3], je vous donnais quelques indications sur l'état actuel de nos affaires à Tunis et sur la politique toute prudente que les circonstances m'y imposent en ce moment. J'ai relevé dans votre dépêche un point particulier sur lequel je tiens aussi à vous exprimer mon avis. Vous me dites que vous ne verriez pas avec autant d'inquiétude qu'un de vos collègues, le marquis de Noailles, l'effort des Italiens se porter sur la Tripolitaine, et que nous pourrions au contraire trouver là, pour l'activité italienne, un dérivatif salutaire. Il vaudrait mieux pour nous en effet que cette activité s'exerçât sur la Tripolitaine que sur la Tunisie; toutefois, dans la Tripolitaine même, je crois qu'il est utile de distinguer la partie orientale qui était proprement l'ancienne Cyrénaïque et qui se rapproche de l'Egypte de la partie occidentale, où se trouve Tripoli, et qui confine non seulement à la Tunisie, mais, par le sud, à nos frontières

[1] «Il a également insisté, écrivait au contraire M. Roustan, sur l'inanité des craintes que pouvaient inspirer les intentions de la Porte en ce qui concerne la Tunisie, en prétendant qu'il n'y a aucune importance à attacher à l'état de vassalité spirituelle dans lequel il croit pourtant nécessaire de maintenir ce dernier pays.»

*Annotation du Ministre :

Paris, 15 février 1881.

La conclusion de M. Tissot est juste. La France ne peut s'associer aux projets de Khereddine. Il faut conserver la dynastie actuelle.

Communiquer la lettre de M. Tissot et celle de M. Roustan, le commandant, à M. Roustan à Tunis.

[2] Voir ci-dessus, n° 376.

[3] Voir ci-dessus, n° 369.

algériennes. C'est sur cette seconde partie de la Tripolitaine que les préoccupations du marquis de Noailles étaient surtout éveillées. Tripoli est le point où convergent plusieurs des routes les plus importantes de l'Afrique centrale, routes qui se dirigeaient autrefois sur Alger, qui ont dévié vers l'Est depuis la domination française, et à l'extrémité desquelles nous ne verrions pas s'établir sans appréhension une colonie européenne quelconque.

Mais là s'arrêtent mes craintes pour l'avenir, et, loin de voir avec peine les Italiens essayer de s'établir dans l'ancienne Cyrénaïque, séparée de Tripoli par de vastes espaces et par la grande Syrte, je serais tout disposé à n'y trouver comme vous que des avantages. C'est donc à titre de simple renseignement que je vous communique la dépêche ci-jointe de M. Féraud, notre consul à Tripoli[1]. Vous y verrez qu'une maison italienne est sur le point de se fonder à Benghazi, et que des projets plus considérables sont en élaboration pour créer des établissements commerciaux et agricoles à Derna et à Tobrouk. La proximité de l'Egypte, que M. Féraud me signale comme une circonstance aggravante est rassurante, au contraire. Nous ne sommes pas seuls, en effet, en Egypte; les Italiens y rencontreront les Anglais, et ils les rencontreront plus sûrement encore s'ils poussent leurs établissements plus loin à l'est et au sud-est, du côté de la mer Rouge. Je ne puis éprouver aucun déplaisir à ce qu'ils tournent dans ce sens leur action civilisatrice, et je regarde comme plus avantageux que compromettant qu'ils trouvent à Benghazi, à Derna, et généralement dans le Barka un point de départ et un point d'appui pour leurs opérations ultérieures. Je ne partage donc pas les sentiments du marquis de Noailles, et sans doute il ne les éprouve lui-même qu'en ce qui concerne la Tripolitaine occidentale, et, sur le fond de la question, je crois que vous avez une vue très juste et très politique dans les considérations que vous avez bien voulu me développer.

380.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 17 février 1881, 6 h. 30 soir.*

Le Président de la République, après avoir pris connaissance de votre dernière dépêche, a bien voulu décider qu'il enverrait pour la cérémonie du mariage du Prince héritier un officier de sa maison.

On me donnera demain le nom de l'officier qui sera désigné[2].

(1) Elle figure dans la correspondance à la date du 3 février 1881.

(2) Voir ci-dessus, n° 356. L'officier désigné fut le commandant Fayet, ancien officier d'ordonnance de M. Thiers.

381.

M. Roustan, Chargé d'Affaire de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 17 février 1881, 2 heures soir.*

(*Reçu :* 17 février, 6 heures soir.)

Le consul de Tunis à Bône signale une violation de notre territoire plus grave que toutes celles commises jusqu'ici. Trois cents Kroumirs en armes ont pénétré en Algérie pour venger le meurtre d'un des leurs tué chez nous en essayant de voler des chevaux. Ils ont brûlé trois tentes et livré un combat aux Algériens. J'attends la confirmation de cette nouvelle par le Gouverneur général de l'Algérie et vos instructions.

382.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'Affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 18 février 1881, 12 h. 15 soir.*

Je vous prie d'adresser au Gouvernement du Bey une protestation contre la violation du territoire français par une bande de sujets tunisiens. Vous voudrez bien réclamer le concours du Bey pour le maintien de l'ordre sur la frontière, en réservant d'ailleurs notre droit d'obtenir une réparation convenable[1].

[1] Le 21 février, M. Roustan transmit à M. Barthélemy Saint-Hilaire copie de la protestation qu'il avait adressée au Premier Ministre du Bey. Il lui annonça qu'il avait vu le Bey dans la matinée et qu'il ne lui avait pas dissimulé que toutes les mesures prises par lui jusqu'à présent étaient insuffisantes. Il s'était plaint de la fréquence des attentats sur la frontière «dûs aux bruits qui circulent jusque dans cette partie du pays sur les mauvaises dispositions du Gouvernement tunisien à notre égard.» J'ai profité de cette occasion, écrivait M. Roustan, pour attirer l'attention de Son Altesse sur la nécessité qui s'impose au Gouvernement tunisien de se maintenir dans des relations cordiales avec le Gouvernement de la République au lieu de lui donner tant de légitimes sujets de mécontentement. J'ai essayé de lui faire comprendre que le maintien de la tranquillité sur la frontière ne pouvait subsister que grâce à une extrême tolérance de notre part, et que nous étions en droit d'en attendre une réciprocité de bons offices. J'ai formulé ces conseils pour l'acquit de ma conscience et dans l'espoir que le Gouvernement pourrait les rappeler à un moment donné. Mais je ne me fais aucune illusion sur leur efficacité». (Dépêche n° 39.) Cet entretien est le dernier que M. Roustan eut avec le Bey avant les révélations sensationnelles du correspondant anglais du *Standard* le 24 février signalées aussitôt par le télégramme de M. Challemel-Lacour du 24, 12 h. 30 du soir. Voir ci-dessous n° 389.

383.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

T. *Paris, 18 février 1881, 10 h. 30 soir.*

J'ai lu avec attention vos rapports 19 et 20 sur les incidents de l'émeute militaire qui a eu lieu au Caire dans les premiers jours du mois[1]. Je vous prie d'éviter avec soin toute démarche qui pourrait vous donner l'apparence d'une intervention quelconque dans des mouvements de ce genre. Veuillez vous abstenir également de prendre parti dans les questions de modification ministérielle qui peuvent s'agiter autour du Khédive. J'attache beaucoup d'importance à ce que vous ne vous compromettiez pas dans les discussions de personnes qui paraissent aujourd'hui passionner les esprits en Egypte.

384.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 20 février 1881.*

Voici deux nouvelles lettres de Roustan[2]. Elles vous indiqueront la rapidité de notre descente à Tunis, depuis que le Gouvernement en conseil a décidé de laisser aller les choses à la dérive et de renoncer à toute action personnelle pour la défense de nos intérêts dans la Régence. Je suis surtout frappé et

(1) Voir ci-dessus, nos 357 et 372. La dépêche du Caire n° 19 du 4 février reprenait et développait les incidents, signalés dans le télégramme du 1er février, qu'avait provoqués la retraite du Ministre de la guerre, Osman Pacha Refki. La dépêche n° 20 du 7 février signalait l'effervescence qui continuait de régner dans l'entourage turc et circassien du Khédive.

(2) La première de ces lettres conservées à la correspondance de Tunis est du 15 février : «Vous vous rendez compte comme moi, y écrivait M. Roustan, que la situation empire chaque jour et que nous sommes obligés de tout lâcher.» Il y ajoutait que sa présence à Tunis devenait non seulement inutile mais même dangereuse, et qu'il vaudrait mieux négocier son départ avec les Italiens, alors qu'on pourrait en tirer quelque profit. «Je suis, disait-il, non seulement fatigué, mais découragé et l'affaire de Billing a achevé de m'abreuver de dégoût...» La seconde lettre de M. Roustan du 16 février traite des menées du sieur Lévy pour faire déférer l'affaire de l'Enfida à des tribunaux indigènes. «L'impudence de Lévy, surexcité par les Italiens, dépasse toute mesure... Nous sommes littéralement bafoués par tous ces gens là. Non contents de nous couler, ils nous insultent...»

peiné du découragement de Roustan ; si nous devions perdre cet excellent agent, si maître de son terrain, si prudent et si précautionné sous ses apparences de fougue patriotique, nous aurions la plus grande peine à le remplacer.

Il est clair que l'intervention brutale des Anglais modifie singulièrement les affaires à notre détriment. Elle prouve combien nous avons eu tort de ne pas agir avec la rapidité nécessaire pour prendre position à Tunis avant toute autre Puissance. Il fallait localiser cette question, en faire une question entre le Bey et nous, destinée à se terminer à l'amiable par la signature du traité de garantie que nous proposons à ce Prince depuis deux ans[1], et qui devait consacrer un régime aussi avantageux pour lui que pour nous, en mettant fin une fois pour toutes à toute difficulté, à toute jalousie, à toute incertitude; tandis que désormais, les uns et les autres ayant pris pied à côté de nous, la question tunisienne devient forcément dans l'avenir une question internationale, beaucoup plus délicate à résoudre, impliquant des compromissions et des compensations, et nous obligeant peut-être à un partage qui annulera toute sécurité pour nos possessions du nord de l'Afrique. Dieu veuille que je me trompe; mais en politique j'ai rarement vu les occasions une fois manquées se retrouver.

La politique Maffei Malvano triomphe en ce moment. Les Italiens ont le bon esprit de s'effacer modestement, et de laisser le devant de la scène aux Anglais. Leurs persévérants efforts depuis un an, leur constant sacrifice de toute autre considération à l'alliance anglaise, leur humble subordination, leurs sollicitations incessantes sont couronnées du succès qu'ils recherchaient. J'ai lieu de croire qu'au moment de l'envoi du *Friedland* à Tunis, ayant réussi à représenter à Londres cette malencontreuse demi-mesure comme une démonstration relative à l'affaire de l'Enfida, et par conséquent comme dirigée contre l'intérêt anglais impliqué dans le débat, ils avaient espéré y répondre par une contre-démonstration consistant en l'envoi simultané de toute l'escadre anglaise et de toute l'escadre italienne devant la Goulette. Je suppose qu'au dernier moment l'Angleterre les aura un peu calmés et ramenés au sentiment de la juste proportion des choses.

Nous avons, hélas, beaucoup trop peu ménagé les Anglais depuis quelques mois. Le torrent de l'opinion publique, déchaîné en France contre la politique philhellène de M. Gladstone, nous a entraînés un peu loin et nos alliés, se voyant abandonnés par nous dans une affaire qui leur tenait très à cœur, se sont vengés en nous touchant à notre endroit sensible.

[1] Voir ci-dessus, n° 109.

385.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Ring, Agent diplomatique et Consul général de France au Caire.

T. *Paris, 22 février 1881, 2 h. 30 soir.*

L'état des choses en Egypte préoccupe très vivement le Gouvernement, qui désire avoir à ce sujet un éclaircissement décisif; je vous prie de prendre vos dispositions pour vous rendre en France par le plus prochain paquebot, afin de me fournir de vive voix les explications dont j'ai besoin pour apprécier en connaissance de cause les derniers événements du Caire[1].

386.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Tunis, 22 février 1881.*

[M. Roustan indique combien devant l'anéantissement de notre influence la situation est devenue pénible pour lui et son intention de se retirer, quand le Département n'aura pas à en souffrir [2].]

Vous verrez par ma correspondance que le découragement ne ralentit [pas] mon travail. Je continuerai, comme je vous l'ai dit, jusqu'au dernier moment. Si nous parvenions à nous mettre d'accord avec l'Angleterre pour la question de l'Enfida, ce serait un grand point d'obtenu, mais le pourrons-nous en présence des moyens de corruption employés à Londres et surtout si les Anglais se sont mis d'accord avec les Italiens ? Nous avons pourtant bien le droit de réclamer des juges, au lieu de nous mettre à la discrétion du Gouvernement tunisien après ce qu'il vient de faire. A défaut d'arbitrage européen, je propose le Chara de Constantinople, enfin tout tribunal qui ne nous aurait pas condamnés d'avance comme celui-ci. Cela me semble assez raisonnable. J'accepterais même le Chara de Tunis si l'on voulait nous laisser le rôle de défenseurs qui nous permettrait de diriger la procédure, choisir le rite, etc... Mais point. On voudrait admettre que Lévy est le vrai propriétaire et nous, des

[1] Voir ci-dessus, n° 374. — [2] Voir ci-dessus, n° 384.

intrus ayant à formuler leur demande. Cela dépasse toute vraisemblance quand on connaît les faits.

Je prévois que nous ne ferons rien pour la violation de la frontière[1]. Le Bey nous paiera avec un rapport de ses Adabachis constatant que ce sont les Algériens qui ont commencé. Aussi je m'abstiendrai de pousser trop fort tant sur ce point que pour la station de l'Hammam Life dont le refus est encore une abomination[2]. Plus nous nous avançons et plus la reculade est marquée.

Les Italiens semblent savoir ou comprendre que nous lâchons tout et ils agissent en conséquence. C'est de la bonne politique et de la bonne guerre. Ils n'auraient pas besoin d'y ajouter les mensonges et les calomnies de leurs journaux.

387.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Péra, 23 février 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mars ; Dir. pol., 3 mars.)

J'ai reçu par la dernière valise de notre Consul à Tripoli de Barbarie un rapport dont Votre Excellence a dû avoir connaissance. M. Féraud y constate que la population de l'Eyaler est convaincue de la prochaine réalisation de la combinaison que j'avais signalée à Votre Excellence et qui aurait pour résultat de placer Khereddine Pacha à la tête du Gouvernement tunisien en rattachant plus étroitement la Régence à l'Empire ottoman.

Il m'a paru utile de profiter de cette communication pour faire connaître nettement à la Porte, conformément aux instructions que Votre Excellence m'avait récemment envoyées[3], le point de vue auquel le Gouvernement de la République envisagerait la combinaison dont l'opinion publique se préoccupe dans les pays arabes limitrophes de la Régence. J'ai donc fait part avant hier à Assim Pacha des renseignements qui me parvenaient de Tripoli, en exprimant la conviction que ces bruits n'avaient rien de fondé et en ne dissimulant pas les dangers qu'offrirait, au point de vue des rapports des deux pays, toute infraction aux engagements que la Porte avait pris naguère vis-à-vis de nous.

Le Ministre des Affaires étrangères du Sultan m'a donné, à plusieurs reprises, l'assurance que le Gouvernement ottoman ne songeait en aucune façon à modifier l'ordre de choses établi à Tunis et j'ai pris acte de ces déclarations.

(1) Voir ci-dessus, n°s 381 et 382. — (2) Voir ci-dessus, n° 358 et la note 1, page 343. — (3) Voir ci-dessus, n° 353.

388.

LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉTERSBOURG,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Pétersbourg, 23 février 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars ; Dir. pol., 4 mars.)

Il semble certain que l'éclatante victoire de Geok Tépé (1) a mis fin pour cette année aux opérations militaires en Asie. Ce n'est peut-être pas sans quelques tiraillements que les amis de la paix ont pu faire prévaloir leurs conseils en haut lieu; le Ministre des Finances s'est, dit-on, montré très rebelle à toute politique d'aventures; il a eu gain de cause; car, à défaut d'autres preuves, je ne crois pas que le général Skobeleff puisse s'engager plus avant avec les forces si réduites dont il dispose. Les affirmations de M. de Giers sont d'ailleurs aussi nettes et aussi rassurantes que possible. Les opérations se bornent actuellement à nettoyer l'oasis jusqu'à Askabad, à provoquer la soumission des tribus turcomanes; les rapports du commandant en chef affirment que les indigènes répondent en masse à l'appel du Gouvernement russe. Les renseignements techniques sur les faits de guerre que je vous ai déjà annoncés sont encore peu nombreux; ils sont transmis par notre mission militaire au département de la guerre, et n'offriraient qu'un intérêt relatif à Votre Excellence. Ce qui en ressort incontestablement, ce sont les rares qualités déployées dans le commandement par le jeune général de l'armée d'Asie.

Ce qu'il importe d'étudier aujourd'hui, c'est l'attitude que les Russes vont prendre vis-à-vis de l'Angleterre, à la suite des avantages remportés par eux. Le sentiment général des hommes compétents sur les questions asiatiques est qu'avec le temps on doit frayer la route et continuer le chemin de fer de Krasnovodsk dans la direction de Séraks. Ce serait l'amorce de la ligne future entre l'Inde et la Caspienne; chacun convient ici qu'avant de poursuivre cet ordre d'idées un accord loyal doit intervenir avec l'Angleterre; néanmoins je crois savoir que des suggestions faites récemment par l'Ambassadeur britannique lui-même n'ont pas encore reçu un accueil explicite; le terrain n'est pas suffisamment préparé; on attend sans doute le retour et les conseils de Skobeleff. Une équivoque fâcheuse me semble encore subsister ici; les officiers qui reviennent de la Transcaspienne réclament hautement

(1) La forteresse de Geok Tépé peuplée de 30.000 habitants et défendue par 7.000 hommes sous le commandement du chef turcoman Tokma Sadar avait été emportée d'assaut par Skobeleff le 12 janvier 1881. Cette victoire russe avait entraîné la soumission de Tokma Sadar et d'une grande partie des Turcomans.

l'entente avec l'Angleterre pour la route de Séraks, en faisant la plus large part à cette Puissance, jusqu'à abandonner Hérat à son influence exclusive; mais, si l'on prononce le nom de Merv, ces mêmes officiers esquivent la difficulté, en affirmant que c'est là un tout autre ordre d'idées, que Merv n'intéresse plus en rien la route de l'Inde, que les points de vue à ce sujet ont totalement changé; selon eux, un jour ou l'autre, Merv doit être pris à revers par les colonnes russes remontant de l'oasis Tekké vers Boukhara; il y a là une question de transit commercial capitale pour la Russie, les cotons du Turkestan devant arriver au Caucase en quelques jours par le chemin de fer de la Caspienne, au lieu d'employer des mois par la voie de Tachkent. Ceux qui parlent ainsi ont peut-être raison en théorie, et Merv ne joue plus évidemment qu'un rôle secondaire comme point d'approche de l'empire anglo-indien; mais il n'en est pas moins certain que l'opinion publique est extrêmement montée en Angleterre sur cette question, et que le nom de cette ville a le privilège d'éveiller dans les parlements et les cercles militaires des susceptibilités peut-être surannées; les considérations géographiques que les Russes veulent nous faire accepter comme définitivement acquises, en reportant toute la discussion sur Séraks, sont loin d'être mûres pour le gros du public anglais; il faut chercher là sans doute la cause du dissentiment qui ne permet pas aux négociations de se rouvrir pour délimiter à nouveau ce qu'on a appelé les deux sphères d'influence; si une occasion favorable ou des déplacements d'autorité dans les conseils du Tsar permettent d'appliquer trop tôt le programme que je vois se dessiner, il est à craindre qu'une nouvelle tension ne se produise dans les rapports des deux Gouvernements.

389.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 24 février 1881, 12 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30 soir.)

Le *Standard* publie ce matin le télégramme suivant daté de Tunis, mercredi :

« Une violente altercation a eu lieu entre le Consul de France et le Bey [1]. Quoique les détails de la scène n'aient pas encore été rendus publics, il en a transpiré assez pour exciter la plus grande indignation parmi les habitants. Le Bey m'a envoyé chercher ce matin, et m'a demandé de faire connaître à

[1] Voir ci-dessus, n° 382.

l'Europe qu'il ne se soucie pas d'avoir la protection d'un État plus que d'un autre, mais qu'il désire entretenir des relations amicales avec tous. En outre, il ne peut pas comprendre pourquoi, après avoir fait à la France plus de concessions qu'à aucun autre pays, la France persiste à le traiter d'une manière arbitraire et envahissante. Le Bey a insisté avec une extrême amertume sur les procédés hautains du Gouvernement français et spécialement sur le système de terrorisme que pratique à son égard le Consul de France. Le Bey a ajouté d'un ton très résolu que, si le Gouvernement tunisien doit lui être enlevé, on ne le lui enlèvera que par la force. Dans l'intérêt de son peuple, il n'abandonnera aucune partie de l'autorité qu'il a héritée de ses ancêtres. La plus grande excitation règne dans la ville et on craint une démonstration contre la France.»

Quoique ce télégramme ne soit peut-être qu'une manœuvre de Lévy et Cie, je crois cependant devoir vous l'envoyer.

390.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 24 février 1881, 3 h. 36 soir.*

(*Reçu :* 6 heures soir.)

Sir Henry Wolf adressera aujourd'hui à la séance de la Chambre des Communes deux nouvelles questions à Sir Ch. Dilke : la première aura pour but de savoir si le Gouvernement de la Reine a eu connaissance d'une démarche qui aurait été faite par M. Roustan auprès du Bey pour lui suggérer l'idée de demander que la Régence de Tunis fût placée sous le protectorat de la France[1]. Sir Ch. Dilke répondra qu'il a en effet reçu certaines informations confirmant les bruits qui ont couru à ce sujet. M. Wolf demandera en outre si le Gouvernement est en possession de documents établissant que les agents du consulat général de France à Tunis ont attaqué et expulsé les personnes employées par M. Lévy à l'Enfida[2], et si ces documents ainsi que les rapports du Consul général anglais à Tunis peuvent être déposés sur le bureau de la Chambre. Sir Ch. Dilke répondra que le Gouvernement français a nié que ses agents aient participé à aucun acte de violence, et que les pièces relatives à cette affaire seront communiquées à la Chambre plus tard.

[1] Voir ci-dessus, n° 389. — [2] Voir ci-dessus, nos 341 et 351.

391.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 24 février 1881, 11 heures soir.*

Aucun renseignement transmis par M. Roustan ne confirme les assertions acrimonieuses contenues dans le télégramme du *Standard* que vous me signalez.

M. Roustan m'annonce que le sieur Lévy revendiquera probablement le droit de Cheffa non en vertu de la propriété qu'il possède près de l'Enfida, parce que la réserve de la bande de terrain retenue par le général Khereddine le prive de la contiguïté nécessaire, mais bien comme propriétaire de certains terrains faisant partie de l'Enfida, pour lesquels il s'est fait délivrer de faux titres avec la connivence du Cadi de Tunis. Il espère faire juger par ce même Cadi la valeur de ces titres en même temps que le fond de l'affaire [1].

392.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Particulier et confidentiel. *Rome, 24 février 1881, 7 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55 soir.)

Je viens vous remercier de votre lettre particulière que j'ai reçue hier [2]. Sans doute elle m'avait fait craindre que notre politique dans les affaires de

[1] Il est fait ici allusion aux dernières nouvelles parvenues de Tunis : un télégramme de M. Roustan du 23 février, 4 h. 15 du soir. Le 24 à 7 h. 5 du soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire communiqua à M. Roustan le télégramme du *Standard* en lui demandant des éclaircissements. Le 25, à 10 h. 45, M. Roustan télégraphia que les renseignements du *Standard* étaient absolument faux, qu'il n'avait pas vu le Bey depuis le 21 (voir ci-dessus n° 382, n. 1), et qu'il était de notoriété publique que le voyage du correspondant du *Standard*, M^me^ Taylor, avait été provoqué et payé par le groupe Lévy. M. Roustan après avoir obtenu du Gouvernement tunisien, et du Bey lui-même, des désaveux, précisa dans les télégrammes ultérieurs (25 février, 2 heures et 3 h. 37 du soir ; 26 février, 12 heures du soir) qu'il s'agissait bien d'une intrigue destinée à placer la Tunisie sous le protectorat anglais. Il se montrait en même temps quelque peu sceptique sur la valeur des dénégations du Bey.

[2] Cette lettre à peu près contemporaine de celle de M. de Courcel à M. de Noailles du 20 février, publiée ci-dessus, ne figure pas à la correspondance.

Tunis ne fût modifiée. Je suis heureux d'apprendre que la voie que vous m'avez tracée reste toujours la même.

La situation s'est notablement aggravée depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire [1]. Les Italiens qui avaient un instant fléchi, comme je vous l'ai déjà signalé [2], paraissent aujourd'hui plus que jamais persister dans leur résolution d'annihiler notre influence et de se substituer à nous en Tunisie, en nous bravant sur tous les points contestés tels que travaux de chemin de fer, télégraphes, etc... Ils affectent de prendre même à notre égard une certaine attitude de dédain qui perce d'ailleurs dans les affaires tunisiennes. Ma responsabilité personnelle se trouvant engagée, je me suis senti dans l'obligation de vous prévenir et je vous ai adressé ma dernière lettre particulière en vous priant de prévenir M. le Président du Conseil. Le silence des journaux italiens ne tient pas, comme vous me l'écrivez, au désir que l'on pourrait avoir ici de nous ménager en vue de l'emprunt à contracter sur le marché français. Les Italiens ont malheureusement la conviction et croient avoir la certitude qu'ils peuvent tout se permettre à notre égard, sans que leur emprunt en soit le moins du monde compromis. Il se trouve même, par une singulière et fâcheuse contradiction, que cette opération financière est devenue une arme contre nous en leurs mains, et qu'elle leur assure des alliés dans nos journaux et dans notre monde financier. Si la presse italienne fait le silence sur les affaires de Tunis, cela tient peut-être à ce que l'on veut nous laisser en tête-à-tête avec l'Angleterre.

Si nous avions pris l'offensive dans la question tunisienne, nous pourrions peut-être nous replier sur nous-mêmes sans de trop grands dommages. Mais ce sont les Italiens qui ont pris l'offensive contre nous le printemps dernier avec le but hautement avoué de nous chasser de Tunisie en s'appuyant sur l'Angleterre. Toutes leurs manœuvres depuis un an tendent à ce but. Ils y ont mis une rare dextérité et, pendant que nous nous trouvions détournés par d'autres soins, ils ont en outre réussi. Ils avanceront donc avec d'autant plus de hardiesse qu'ils croiront à des hésitations de notre part, et le succès les rendra de plus en plus entreprenants. Nous perdrons la Tunisie, l'Algérie sera compromise et notre tolérance, loin de nous assurer l'amitié de l'Italie, nous la fera rencontrer partout comme adversaire. Nous aurons en outre subi un échec diplomatique qui pourra nuire à notre situation générale en Europe.

Il est donc bien permis de concevoir des doutes et des appréhensions quand on voit notre marché financier favoriser une opération qui met à la disposition

[1] Les dernières communications officielles adressées par le marquis de Noailles sur la Tunisie, une dépêche du 19 février n° 27, et un télégramme du 22 février 1 h. 40, étaient relatives à l'impression produite en Italie par la nouvelle des incursions des tribus tunisiennes en territoire algérien. Mais nous ne possédons pas toutes ses lettres particulières.

[2] A la suite de la lettre d'Algérie publiée par l'Agence Havas. Voir ci-dessus, n° 368.

de l'Italie 650 millions qu'elle pourra employer à la conversion de son papier monnaie, ou à toute autre chose, et nous aurions quelques droits à savoir auparavant de l'Italie quelles sont ses véritables intentions à notre égard, ce que contient en réalité cette entente avec l'Angleterre dont elle fait montre depuis six mois et dont nous voyons un premier effet, et ce que signifient ces vœux que l'on rencontre à chaque instant dans la presse italienne, manifestement inspirés par le Gouvernement, de voir éclater une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne.

Au point de vue même de notre situation intérieure, et de la volonté si légitime qu'a le Gouvernement de la République d'écarter toute préoccupation de complications à l'étranger, la question mérite une sérieuse attention. Que ferons-nous si, une fois l'emprunt accompli, l'Italie abat ses cartes et produit un acte formel, tel que serait l'annonce d'un protectorat anglo-italien, d'une garantie territoriale de la Régence, ou de quelque autre chose du même genre ?

Faudrait-il nous soumettre, abandonner nos intérêts et nos prétentions, et notre soumission n'aurait-elle pas à l'intérieur de sérieux inconvénients ?

Avec les millions de son emprunt, ses deux cuirassés, le *Duilio* et l'*Italie*, peut-être l'Italie se trouvera en mesure d'opposer une résistance qu'il ne sera pas facile de dominer.

A l'origine, je n'ai montré aucun zèle spécialement pour la question tunisienne, j'ai même plutôt exercé une influence modératrice. Mais je croirais manquer à mes obligations envers vous et envers le Gouvernement qui veut bien m'honorer de sa confiance, si je ne disais la vérité telle que je la vois.

Je voudrais pouvoir espérer que l'action diplomatique engagée d'accord avec l'Angleterre en vue d'une médiation entre le Chili et le Pérou est le signe d'un rapprochement heureux.

393.

Note pour l'Ambassade britannique.

N. Confidentiel. *25 février 1881* [1].

Le Gouvernement français pense qu'il y a lieu de se préoccuper vivement de la situation que le récent mouvement militaire a révélée en Egypte. Il

[1] Le 24 février M. Barthélemy Saint-Hilaire eut un entretien avec Lord Lyons sur les affaires d'Egypte. Ils estimèrent qu'il serait d'un grand intérêt que les représentants français et anglais reçussent des instructions identiques, et ils échangèrent leurs vues à cet égard. M. Barthélemy Saint-Hilaire rédigea alors cette note et la fit porter à Lord Lyons pour qu'il la transmît à son Gouvernement. Si celui-ci l'approuvait, elle serait envoyée par les deux Gouvernements sous forme d'instructions communes au Caire (lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à Lord Lyons accompagnant la note du 25 février 1881.)

considérerait comme très dangereux de laisser se développer dans ce pays des germes de désordre, qui pourraient menacer plus tard l'état de choses institué sous les auspices et soutenu par l'action commune de la France et de l'Angleterre.

Les deux nations se sont proposé avant tout de faciliter la réorganisation administrative de l'Egypte. Grâce à leurs efforts, l'œuvre de la liquidation financière a pu être menée à bonne fin, et elle a produit des résultats sur l'heureux effet desquels il n'y a plus de doute ni de discussion possible aujourd'hui. Il s'agit désormais de garantir la durée d'un régime financier qui fonctionne à la satisfaction générale.

La révision du système judiciaire que les Puissances ont entreprise depuis quelques mois ne saurait porter à son tour d'heureux fruits que si l'ordre matériel est maintenu en Egypte par un gouvernement fort et respecté.

Le Gouvernement français est donc d'avis qu'il y a lieu pour les Agents de France et d'Angleterre en Egypte de prêter de commun accord à l'administration du Khédive tout leur appui et de décourager autant qu'il dépendra d'eux les tentatives qui pourraient être faites soit pour renverser le trône de Tewfik Pacha, soit pour amener un changement violent dans son système de Gouvernement.

Il paraîtrait utile que des instructions identiques dans ce sens fussent données par les deux Gouvernements aux Agents qui les représentent en Egypte, afin que l'entente absolue qui règne entre la France et l'Angleterre pour les affaires intéressant ce pays fût manifestée à tous les yeux et pût apporter au Khédive un nouvel élément de force contre les adversaires de l'ordre de choses existant.

Il sera à propos d'ajouter ici que le Consul général de France au Caire vient d'être invité à se rendre immédiatement en France, afin de fournir des explications sur les récents événements, au cours desquels cet agent ne paraît pas avoir interprété avec toute l'exactitude désirable la pensée qui anime le Gouvernement de la République.

394.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Vienne, 1er mars 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars ; Dir. pol., 7 mars.)

[M. Duchâtel a eu occasion de s'entretenir avec M. Galland au sujet de la conférence convoquée à Vienne pour le raccordement des réseaux turc et autrichien, et il l'a trouvé en parfaite communauté de vues avec M. Tissot (1).]

(1) Voir ci-dessus, n° 343.

Seulement et en raison des termes si vagues de la lettre de convocation qui se borne à fixer la date, sans indiquer l'objet de la réunion, le Délégué de la Turquie semblait hier encore ignorer quels seraient les différents projets soumis à la Conférence et par conséquent quel pourrait être le champ de ses délibérations. Devrait-elle circonscrire sa tâche à l'examen des engagements pris par la Porte en 1876 (1), ou bien, au contraire, étendrait-elle sa compétence à l'étude des propositions nouvelles qui viendraient à se produire ? En causant aujourd'hui de cette question avec le baron de Haymerlé, j'ai cherché à connaître les intentions du Gouvernement austro-hongrois. D'après la réponse que m'a faite le Ministre des Affaires étrangères, «la conférence à quatre» se réunirait à Vienne, par application des articles 10 (2) et 38 du Traité de Berlin; les engagements contractés par la Porte en 1876 devraient être exécutés, et, en insistant sur l'exécution de ces engagements, le but de l'Autriche serait d'obtenir soit par Sarembey, soit par Uskub, soit par un point de raccordement à déterminer sur le chemin de fer déjà en exploitation de Salonique à Mitrovitza, l'établissement d'une ligne internationale vers l'Orient. Mais, quant à la question de savoir à laquelle de ces lignes il conviendrait d'accorder une priorité de construction, le Ministre a évité de se prononcer sur ce point.

Le baron de Haymerlé m'a paru attacher une grande importance à ce que le projet de convention relative aux chemins de fer serbes et récemment conclue entre le Gouvernement princier et la société autrichienne représentée par M. Bontoux (3) fût ratifié par un vote favorable de la Skoupchtina ; en me parlant de la vive opposition entretenue contre ce projet par la Russie et surtout par l'Angleterre, il s'est plaint en termes assez amers des agissements de M. Gould à Belgrade.

395.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Pékin.

D. n° 8. *Paris, 3 mars 1881.*

Les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le timbre de la direction politique me sont exactement parvenues jusqu'au n° 33 et jusqu'à la date du 27 décembre 1880.

(1) Voir ci-dessus, n° 343.

(2) L'article 10 du Traité de Berlin substituait la Bulgarie à la Turquie dans les engagements contractés envers l'Autriche-Hongrie pour l'achèvement, le raccordement et l'exploitation des lignes ferrées situées sur le territoire bulgare. (Voir encore n° 343.)

(3) Voir ci-dessus, n° 365.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des indications que vous avez pu recueillir sur les intentions attribuées à l'Ambassade envoyée par le Roi Tu Duc à Pékin. Ma correspondance avec le marquis Tseng dont je vous ai entretenu dans mes dépêches du 26 novembre 1880, du 7 et du 21 janvier 1881 me semble avoir jusqu'à nouvel ordre suffisamment laissé voir au Gouvernement chinois notre façon d'apprécier la situation internationale de l'Annam.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que de votre côté, si vous en trouvez l'occasion favorable, vous indiquiez incidemment au Cabinet de Pékin que, sans vouloir entrer avec lui dans une discussion touchant les questions relatives à l'Annam, nous ne renonçons pas aux droits que nous avons acquis sur ce pays et sur ses dépendances par un traité solennel, et ne nous considérons pas davantage comme déchargés des obligations que nous avons assumées vis-à-vis de lui.

Le Gouverneur de la Cochinchine signale au Ministre de la Marine, dans un rapport annexé à cette dépêche, la présence d'une canonnière chinoise dans les eaux annamites. Vous pourrez rappeler amicalement à ce propos au Tsong Li Yamen que la répression de la piraterie dans ces parages est attribuée à la France, que nous la poursuivrons d'une manière effective et vous pourrez ajouter que nous ne présumons pas qu'une nation étrangère quelle qu'elle soit cherche à se substituer à nous dans l'exercice du droit de police qui nous est dévolu.

396.

M. DE COURCEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

L. particulière. *Paris, 3 mars 1881.*

Vous ne nous en écrirez jamais trop sur Tunis, et vous ne sauriez ni lasser ni épuiser notre intérêt [1]. J'espère que les renseignements que vous avez maintenant vous auront à peu près complètement édifié sur l'affaire de l'Enfida, qui est une pure coquinerie de Mustapha ben Ismaïl, le Premier Ministre tunisien, furieux de voir échapper la riche proie qu'il convoitait. Le juif de Gibraltar qu'il a suscité, et au moyen duquel il a fort adroitement amené le

[1] M. de Noailles avait écrit le 1er mars à M. de Courcel : « Je vais tâcher d'être sage cette fois-ci et de ne vous pas parler, officiellement du moins, de la question de Tunis. » Il avait cependant conclu : « Soyez assuré que si les meneurs de l'affaire de Tunis en trouvaient l'occasion et étaient assurés d'une bonne alliance qui les mît à l'abri de tout danger, ils seraient enchantés de tomber sur nous. »

Gouvernement anglais à prendre parti contre nous, est un homme qui fait le plus vil métier; mais il est sûr de tout l'appui que les autorités locales, administratives ou judiciaires, peuvent lui prêter. Il n'y a donc pas à penser à confier le jugement de l'affaire aux tribunaux tunisiens, et le Cabinet de Londres, à qui nous avons proposé un arbitrage, fait étudier la question par les jurisconsultes de la couronne. Se prononcera-t-il en définitive pour cette transaction, ou persistera-t-il à nous faire une mauvaise querelle ? Là est la vraie question, comme vous le sentez très bien. Je suis tout à fait de votre avis; il faut que nous nous attachions à éliminer de nouveau l'élément anglais de la question de Tunis, avant de pouvoir rien faire de sérieux de ce côté. Nous nous y appliquons de notre mieux.

Je vous envoie copie d'une nouvelle lettre de Roustan. Il voit très en noir. J'espère que les choses ne sont pas aussi désespérées. Mais il est certain que l'impuissance à laquelle nous condamne actuellement notre situation intérieure, compromet beaucoup l'avenir de nos intérêts au dehors [1].

397.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 41. *Paris, 4 mars 1881.*

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du rapport joint à votre dépêche du 15 du mois dernier et que le commandant du *Pétrel* vous a adressé pour vous rendre compte d'un entretien avec Khereddine Pacha au sujet des affaires tunisiennes [2]. Je vous prie de remercier M. Roustan des soins avec lesquels il a consigné dans son récit tous les détails de son entrevue qui étaient de nature à appeler l'attention du Gouvernement de la République. J'ai communiqué ce rapport à notre Chargé d'affaires à Tunis qui y trouvera de son côté d'utiles indications. Je sais d'ailleurs que je puis compter sur le zèle du commandant du *Pétrel* pour vous tenir exactement au courant de tout ce qu'il pourrait apprendre encore sur les aspirations et les desseins de Khereddine Pacha, et vous ne manqueriez pas de me transmettre les informations complémentaires que vous recevriez à ce sujet par cette voie ou par toute autre. Vous faites ressortir à cette occasion les inconvénients qui résulteraient pour nous du succès des visées ambitieuses dont Khereddine Pacha a fait la confidence au commandant Roustan, et qui, tendant à assurer la succession du Bey

(1) Voir ci-dessus, nos 384 n. 2 et 386. — (2) Voir ci-dessus, n° 378.

de Tunis à cet ancien grand-vizir, auraient pour effet de substituer un fonctionnaire turc à une dynastie que l'on peut considérer comme indigène, en rattachant ainsi Tunis à l'Empire ottoman, contrairement à nos intérêts. Je partage entièrement cette manière de voir; comme vous le savez d'ailleurs par la correspondance du ministère des Affaires étrangères, le Gouvernement de la République n'a jamais varié dans son opinion à ce sujet. Je me félicite, à ce point de vue, des assurances réitérées que vous avez reçues du Ministre des Affaires étrangères du Sultan d'après lesquelles le Gouvernement impérial ne songerait en aucune façon à modifier l'ordre des choses établi à Tunis; je vous approuve d'avoir pris acte de ces déclarations comme vous me l'avez écrit sous la date du 23 février [1]; je veux croire qu'elles sont sincères et que les dispositions dont elles témoignent ne seront ébranlées par aucune intrigue, quels qu'en soient les auteurs.

398.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Berlin, 4 mars 1881, 5 h. 46 soir.*

Je reçois votre télégramme me communiquant celui de M. Tissot [2]. J'y ai répondu d'avance par les informations confidentielles que renferme ma lettre d'hier qui vous sera remise par le général Caillot demain matin. Elle vous fait connaître le mécontentement inspiré au prince de Bismarck par l'attitude des Ambassadeurs à Constantinople et son intention de renoncer à son plan et de se retirer de l'affaire en présence du défaut d'un concours unanime sur lequel il avait compté. Mon collègue d'Angleterre et moi étions

(1) Voir ci-dessus, n° 387.

(2) Le télégramme de M. Tissot du 3 mars, 9 h. 48 du soir, annonçait que le Sultan, d'abord disposé à céder toute la Thessalie, ne consentait plus qu'à la cession de Candie et peut-être à celle des deux petites îles voisines de Kasos et Karpathos, et qu'il avait affirmé à ses Ministres que cette combinaison lui avait été suggérée par l'Allemagne. M. Tissot indiquait que ses collègues se refusaient à admettre que l'Allemagne ait pu agir officieusement en dehors d'eux, et qu'il lui paraissait également imposssible que l'Allemagne ait pu proposer une condition aussi inacceptable pour la Grèce à moins qu'elle n'ait elle-même sur Candie des projets que certains hommes d'État turcs ne manquaient pas de lui prêter. Mais dans une dépêche confidentielle du 2 mars n° 39, M. Tissot avait indiqué qu'il avait tout lieu de soupçonner des démarches personnelles de M. de Hatzfeld, et il avait signalé que M. Goschen, après avoir fait prévaloir à Berlin le mode de procédure exposé par l'Allemagne, ne dissimulait pas sa surprise qu'on n'en eût pas tenu compte dans la pratique et qu'en négociant comme on le faisait à Constantinople on eût abandonné la ligne de conduite qu'il s'était flatté d'imposer aux Puissances avec le concours de l'Allemagne.

surpris de le voir dans ces dipositions. Je me les explique maintenant en constatant avec regret les faits, d'autant que les défiances et les soupçons peu raisonnés de nos Ambassadeurs entre eux vont jusqu'à leur faire prendre au sérieux les fables inventées par les Turcs pour les diviser. C'est déplorable, et je comprends le découragement du Chancelier.

399.

Mehemed Tewfik, Kkédive d'Égypte,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Le Caire, 7 mars 1881.*

Je suis très sensible à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 22 février dernier [1]. Je constate avec plaisir que je n'avais pas trop présumé des sentiments de bienveillance qui animent le Gouvernement de la France à l'égard de l'Egypte et à mon égard. J'ai toujours eu confiance entière dans ces sentiments que je me plais à reconnaître comme étant particulièrement partagés par vous, Monsieur le Ministre, et dans les principes qui président à la politique du Gouvernement de la République vis-à-vis de mon pays. C'est dans cette conviction que j'ai signalé à M. le Président de la République l'attitude prise par le baron de Ring dans l'événement du mois passé.

Je remercie M. Grévy et je vous remercie, M. le Ministre, de l'accueil fait à ma communication. De mon côté, je persévèrerai dans la voie du devoir que je me suis tracée pour la régénération de mon pays; ainsi j'aurai toujours droit à la bienveillante sympathie qui de tout temps a marqué de son sceau les relations qui unissent la France à l'Egypte.

[1] A la suite de la lettre écrite par le Khédive à M. Grévy le 14 février, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait rappelé le 22 (voir ci-dessus n° 385) M. de Ring. Il écrivit le même jour au Khédive pour l'en informer en lui exprimant les sentiments de sincère sympathie du Gouvernement de la République envers sa personne.

400.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 11 mars 1881, 10 h. 45 soir.*

D'après ce que me mande M. de Saint-Vallier, le Cabinet de Berlin considère aujourd'hui comme complètement rétabli entre les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople l'accord de vues et d'action qu'il craignait dernièrement de voir compromis (1). La Chancellerie allemande paraît d'ailleurs n'être pas défavorablement impressionnée par le compte rendu de la seconde conférence.

Je vous renouvelle mes recommandations sur l'appui que vous devez prêter aux vues de vos collègues d'Allemagne et d'Angleterre et sur la responsabilité que vous devez leur laisser dans la conduite de la négociation actuelle (2).

401.

M (3).

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 13 mars 1881.*

Je suis aujourd'hui en mesure de répondre à votre dernière lettre du 2 mars (4).

(1) M. Tissot avait télégraphié le 8 mars à M. Barthélemy Saint-Hilaire : «L'entente est faite et le comte de Hatzfeldt, chargé de conduire les pourparlers, a reconnu hier même l'utilité du mode de procéder que ses collègues lui avaient conseillé d'adopter». Ce mode de procéder préconisé par les Ambassadeurs d'Autriche, d'Italie, de Russie et de France consistait à s'assurer des dispositions de la Porte avant d'arrêter le tracé qui serait soumis d'abord aux Puissances, ensuite à la Grèce et en dernier lieu à la Turquie. En sondant préalablement le terrain à Constantinople les Ambassadeurs s'écartaient de la tactique proposée d'abord à Berlin. Voir ci-dessus, n° 373, n. 1.

(2) Ces recommandations avaient déjà fait l'objet d'instructions de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Tissot le 7 mars. M. Barthélemy Saint-Hilaire les avait fait connaître à M. de Saint-Vallier le même jour en ajoutant : «Je ne doute pas que ces instructions ne soient conformes à ce que le prince de Bismarck peut désirer pour le succès du plan dont il a bien voulu prendre la direction». Le 13 mars il les confirma de nouveau et non moins catégoriquement : «Je ne puis, télégraphia-t-il à M. Tissot, que vous engager à vous rallier purement et simplement à la solution que le comte de Hatzfeldt et M. Goschen recommanderont d'un commun accord. Cette règle de conduite me paraît suffire à dégager notre responsabilité dans le cas où le différend entre la Turquie et la Grèce aboutirait à un conflit.» (Télégr. 13 mars, 11 heures du soir.)

(3) Vraisemblablement M. de Courcel.

(4) La dernière lettre de M. de Noailles à M. de Courcel que nous possédions est celle du 1er mars. Voir ci-dessus, n° 396.

Il est exact que M. Barthélemy Saint-Hilaire ait (*sic*) demandé au Conseil des Ministres de prendre une attitude énergique à propos des affaires de Tunis; il n'est pas exact que le Conseil ait, à la majorité, décidé de s'en désintéresser. Mais il est vrai que, à l'exception de trois de ses collègues dont vous devinerez facilement les noms, M. Barthélemy Saint-Hilaire a vu tous les autres repousser sa proposition et décider d'attendre encore.

On ne peut actuellement insister sur ce point pour faire revenir le Conseil de sa décision avec chance de succès. La seule chose qu'il y ait à faire utilement serait que vous ne cessiez d'insister auprès de Barthélemy Saint-Hilaire pour que l'on suive sa manière de voir sur ce point et, peut-être, vos dépêches à la main, réussira-t-il mieux une autre fois.

Nous déplorons tous, comme vous, et la campagne anti-patriotique de certains journaux, et l'absurde pusillanimité qui en est la conséquence et qui s'est emparée de beaucoup trop de personnages officiels. Mais la situation actuelle est telle que, pour quelques semaines encore, on est condamné à l'abstention.

402.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 14 mars 1881, 10 h. 30 matin.*

Il est exact qu'au moment où la Compagnie française venait de donner l'ordre de commencer les travaux de la première section du chemin de fer de Sousse, comprise entre Tunis et Hammam Life, elle a reçu du Gouvernement tunisien l'avis que l'approbation du tracé était ajournée jusqu'après présentation et examen du tracé de la ligne entière jusqu'à Sousse. La Compagnie a protesté formellement le 9 mars et demande une indemnité pour le préjudice qui lui est causé par ce retard. Nous ne sommes pas encore avisés que M. Roustan soit intervenu d'une manière quelconque [1].

[1] Voir ci-dessus, n° 358 et la n. 1 p. 343. M. Roustan envoya sur ce sujet une longue dépêche (n° 62) le 14 mars. Elle parvint au Cabinet le 19. «Je crois, disait M. Roustan, que la compagnie est en mesure de satisfaire promptement à cette nouvelle exigence [présentation du projet complet] et qu'il ne peut surgir par conséquent de ce fait aucune difficulté sérieuse. Je ne m'en serais donc nullement préoccupé, et j'aurais tout au moins jugé inutile d'en occuper Votre Excellence si nous ne devions voir là en même temps un nouveau et très caractéristique symptôme de l'idée bien arrêtée de la part du Gouvernement tunisien d'entraver par tous les moyens possibles l'exécution de ce chemin de fer en obéissant aux conseils et même aux directions qui lui sont donnés dans ce but par le Consulat d'Italie.»

403.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 15 mars 1881, 5 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15 soir.

On assure de nouveau que M. de Rothschild arrive prochainement à Rome[1], mais je ne sais si la nouvelle est fondée.

Les intentions de l'Italie sont toujours aussi mauvaises à notre égard; elles constituent un grave danger pour l'avenir.

404.

M. Monge, Gérant de l'Agence et du Consulat général de France au Caire,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 18 mars 1881, 5 h. 15 soir.*

(*Reçu :* 8 heures soir.)

L'état des esprits en Egypte est à peu près le même[2]. Une grande méfiance règne toujours entre le Gouvernement du Khédive et l'armée. A la suite d'une adresse au Khédive signée par les sous-officiers du régiment nègre campé à Toura et provoquée par Youssef Pacha, chef de la Daïra du Khédive, par laquelle ils déclaraient avoir été conduits par les officiers lors de l'émeute du 1er février, sans connaître le but du mouvement, Youssef-Pacha a été renvoyé sur les instances de Riaz Pacha. Depuis, tous les officiers supérieurs égyptiens semblent s'être un peu ralliés au ministère Riaz Pacha.

Le mécontentement de l'armée, c'est-à-dire des officiers, se rattache au mécontentement général qui règne dans toutes les sphères en Egypte et qui provient du nouveau système administratif dont la régularité relative froisse tant d'intérêts privés.

(1) Pour l'emprunt italien vraisemblablement. Voir ci-dessus, n° 392. — (2) Voir ci-dessus, n°s 357, 372, 383 et notes. M. de Ring avait été rappelé le 22 février. (Voir ci-dessus, n° 385.)

405.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Rome, 19 mars 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars ; Dir. pol., 25 mars.)

J'ai si souvent entretenu Votre Excellence de la question tunisienne [1] qu'il m'est difficile de rien ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire. J'ai toujours été dans cette conviction qu'il aurait fallu régler cette question dès le principe, sous peine de voir nos rapports avec l'Italie, auxquels je n'ai cessé d'attacher la plus grande importance, s'altérer chaque jour davantage. Il m'a toujours semblé aussi qu'en laissant cette question ouverte nous laissions subsister un germe de complications qui pourrait, un jour ou l'autre, se transformer en un danger réel pour notre situation générale. Les Italiens, qui ont fait une cour si assidue à l'Angleterre pour qu'elle intervînt dans les affaires de Tunis, n'hésiteront pas davantage à se jeter dans les bras de toute autre Puissance, à nous desservir par tous les moyens possibles, à exciter les soupçons contre nous, à nous créer des embarras. Votre Excellence a compris depuis longtemps que la question en jeu est tout autre que celle des chemins de fer de la Goulette et de quelques kilomètres de fil télégraphique sur le territoire de la Régence. Ce ne sont là que les prétextes dont on se sert. Il ne s'agit pas non plus seulement d'une question d'influence commerciale et politique à Tunis ; les visées de nos adversaires vont au delà : ce qu'ils veulent réellement, c'est supplanter la France dans la Méditerranée, y prendre, à la suite de l'Angleterre, la seconde place que nous y occupons par l'importance de notre commerce, et se substituer à nous partout où ils le pourront. L'Italie ne peut espérer atteindre ce but que si nous tombons victimes de quelque grave complication européenne. Aussi le conflit pourrait-il fort bien, un jour ou l'autre, cesser d'être partiel et local et avoir à Londres, Vienne ou Berlin les ramifications les plus dangereuses. Cette question de Tunis ne touche donc pas seulement à nos intérêts, qui sont de plusieurs sortes, dans la Régence, à la sécurité de notre colonie algérienne, à notre prestige sur les côtes de la Méditerranée qu'habitent des populations si facilement impressionnables; elle reste à l'état de menace pour l'ensemble de notre politique extérieure, en même temps qu'elle en est une pour notre politique intérieure, car elle peut être un objet de préoccupations pour le pays au moment des élections; le Gouvernement se verra, en effet, repro-

[1] Voir ci-dessus, n° 392 et 401.

cher son esprit d'aventures, s'il agit; s'il n'agit pas, on l'accusera d'abandonner les intérêts que tous ses prédécesseurs ont défendus.

Pour embrasser l'ensemble de la situation il faut se demander aussi quelle sera d'ici à peu de temps la situation de l'Italie. A l'intérieur, elle est normale; il n'y a aucune difficulté spéciale, aucune agitation révolutionnaire pour le moment et l'on a détourné vers l'Afrique les ardeurs de l'*Italia Irredenta*. Le Ministère a peu de forces par lui-même et manque de cohésion; des tiraillements existent entre M. Cairoli et M. Depretis; il n'a pas, à vrai dire, de majorité dans le Parlement, mais on comprend parfaitement bien que la conversion du cours forcé est liée à l'existence du ministère; sa chute, sauf accident imprévu, est donc en dehors des probabilités. On peut même ajouter que la question de Tunis lui vaut une trentaine de voix dans les Chambres, et il y a peut-être eu marché passé avec M. Crispi. Quant à la situation économique de l'Italie, quoiqu'en léger progrès peut-être, elle laisse beaucoup à désirer. Mais cela importe peu dans l'espèce, car le Gouvernement pour soutenir l'opération de la conversion a gonflé les statistiques, habilement groupé les chiffres et a répandu la croyance dans une prospérité qui est plus factice que réelle.

Quant à la situation étrangère de l'Italie, elle est bonne. On a su s'attirer la bienveillance de l'Angleterre et obtenir peut-être davantage; on a calmé toutes les appréhensions de l'Autriche, qui ne voit pas sans plaisir que la question de Tunis est un heureux dérivatif de la question du Trentin; on compte sur l'Allemagne pour le jour où l'Allemagne croira devoir nous molester.

Mais c'est surtout dans l'emprunt et dans les millions que la France se dispose à lui offrir que l'Italie va puiser une force nouvelle et qu'elle n'avait pas connue jusqu'ici; son papier monnaie étant aujourd'hui au pair, la loi votée par la Chambre n'imposant aucune date fixe à la conversion du papier et à la reprise de la circulation métallique qui pourra se faire peu à peu, l'émission des nouveaux billets qui doivent figurer pour un tiers dans la circulation étant, à partir du mois de juin prochain, retirée aux Banques et donnée à l'État, le Gouvernement italien va se trouver, pour une période de temps indéterminée avoir à sa disposition des ressources considérables en espèces, et, comme l'a dit le Ministre des Finances, dans son rapport, si des complications extérieures viennent menacer l'Italie, les capitaux qu'elle s'est procurés à un taux avantageux ne lui seront pas inutiles.

Telle sera dans quelque temps la situation de l'Italie. Elle fait aussi entrer en ligne de compte ses nouveaux cuirassés, dont elle presse l'achèvement.

De l'exposé qui précède, je ne voudrais pas que Votre Excellence crût devoir conclure que tout Italien a au cœur la haine de la France. Je crois, au contraire, que la majorité du pays serait disposée à vivre en bons termes avec nous et que les sympathies pour la France sont nombreuses en Italie.

Une partie même du Gouvernement regrette qu'on ait entamé la campagne de Tunis. Mais cette atténuation a peu de valeur, du moment que la puissance d'agir est entre les mains de personnes, je serais presque tenté de dire entre les mains d'une faction, dont les passions et l'amour-propre sont excités contre nous.

Il importe donc, non seulement au point de vue de nos intérêts dans la Régence, mais aussi pour les raisons d'un ordre plus général, que je me suis efforcé d'exposer tout à l'heure, que nous portions désormais toute notre attention sur la question de Tunis. Facile à régler dans le principe, elle est devenue aujourd'hui, il ne faut pas se le dissimuler, plus difficile. Chaque pas en avant pour reconquérir le terrain perdu doit être mesuré ; mais ce que nous devons éviter surtout, c'est de reculer, ou paraître reculer après nous être avancés, car un de nos meilleurs moyens d'action doit être notre force morale et notre prestige que nous ne devons pas laisser contaminer. Le ferme espoir que j'ai de me rencontrer avec la manière de voir de Votre Excellence, les encouragements personnels qu'elle a bien voulu me donner, l'importance des intérêts en jeu excuseront, je l'espère, mon insistance.

406.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Berlin, 21 mars 1881.*

[Nouvelles personnelles.]

L'affaire de Tunis est, à mon sens comme au vôtre, le plus grave échec et la plus funeste humiliation que je relève dans notre histoire depuis bien des années ; jamais, à aucune époque, même pendant la période tant attaquée de la paix à tout prix de la monarchie de juillet, nous ne nous sommes laissés insulter, braver, évincer, chasser aussi pitoyablement ; c'est un oubli de toute dignité, un verdict de faiblesse sans nom, d'impuissance sans remède que nous nous laissons infliger aux yeux surpris de l'Europe qui nous raille et nous méprise. C'est la perte de notre influence, de notre situation dans la Méditerranée, peut-être de notre possession algérienne, où les Italiens, enhardis par notre pusillanimité, ne tarderont pas à venir nous attaquer sans que nous sachions et puissions leur défendre d'aller plus loin ; avec les Arabes qui n'ont de respect et de crainte que devant la force et le succès ce sera la tache d'huile ; et le mal commencé en Tunisie gagnera vite notre colonie mise hors d'état de se protéger par la désorganisation complète qu'y a intro-

duite l'administration inepte de l'incapable M. Albert Grévy. La République, je l'écris au Ministre et à ses collègues par chaque courrier, aura à sa charge la perte de l'Algérie comme l'Empire a à la sienne celle de l'Alsace-Lorraine. Il est pitoyable de penser que ce qui nous désarme, ce qui nous rend inaptes à nous défendre, à faire respecter notre honneur, c'est le souci de misérables intérêts électoraux ; notre Chambre qui n'a pour elle ni l'intelligence, ni l'esprit politique, ni les convictions respectables, ne connaît et ne comprend qu'une chose, l'intérêt de sa réélection, et elle sacrifie tout, la grandeur du pays, sa sécurité, son honneur, aux ménagements à garder pour une opinion publique stupide de peur vague, de lâcheté ignorante, d'abandon coupable. On pleure des larmes de sang quand on assiste à un pareil abaissement et qu'on voit son pays, déjà diminué, mutilé, courir à l'abandon de ce qui lui reste de prestige et d'influence dans le monde.

Vous faites courageusement votre devoir en cherchant à secouer cette torpeur honteuse; je m'efforce aussi de le faire, mais je doute que nous réussissions ! Encore merci de votre lettre, mon cher ami ; veuillez parler de moi à Madame de Noailles et me croire bien affectueusement à vous.

407.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 22 mars 1881, 6 h. 5 soir.*

(*Reçu :* 22 mars, midi 45.)

Hier, la Compagnie Rubattino a placé des poteaux télégraphiques en dehors de la gare de Tunis jusqu'à la marine sur le lac. J'ai fait avertir ce matin Mustapha ben Ismaïl qui a déclaré que la Compagnie excédait ses droits et qu'il allait lui envoyer l'ordre de retirer ces poteaux. Dans la journée, l'agent Rubattino, loin d'obéir à cette invitation, a fait poser le fil sur les poteaux. Je renouvellerai demain ma réclamation et vous informerai du résultat.

408

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 23 mars 1881, 3 h. 17 soir.*

M. Maccio étant indisposé n'a pas reçu hier l'envoyé du Bardo, chargé de le prier de faire enlever les poteaux placés en dehors de la gare. Ce matin, le

Premier Ministre a écrit une lettre à l'agent Rubattino pour renouveler cette invitation. Le Gouvernement tunisien et le Consul d'Italie montrent aussi peu d'empressement à faire droit à nos justes réclamations que d'ardeur et d'entente à s'opposer à l'exercice des droits que nous tenons de nos concessions.

409.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 54. *Paris, 25 mars 1881.*

Les dernières dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur la marche des négociations à Constantinople [1] me font craindre que l'Europe ne soit pas encore sur le point d'atteindre le but qu'elle poursuit, c'est-à-dire le règlement pacifique de la question des frontières grecques. Les divergences de vues qui se sont particulièrement produites entre le comte de Hatzfeldt et M. Goschen ont fait naître des difficultés qui préoccupent tous les Cabinets, ainsi que vous avez pu le voir par les nombreuses dépêches que j'ai reçues des différents postes diplomatiques et que je n'ai pas manqué de vous communiquer. Vous trouverez ci-joint deux documents nouveaux dont la lecture précisera mieux encore à vos yeux la disposition des esprits à Berlin et

[1] Dans une dépêche confidentielle du 9 mars n° 42, M. Tissot avait résumé toutes les divergences d'opinion qui s'étaient produites parmi les Ambassadeurs à Constantinople. Il avait indiqué ensuite dans quelles conditions l'accord de principe avait paru se faire entre eux. Voir ci-dessus n° 400 et notes. Mais le 13 mars, dans un télégramme de 11 h. 10, il signalait que l'entente n'était pas complète, M. de Hatzfeldt considérait Candie comme élément principal de la combinaison de Berlin, tandis que M. Goschen inclinait à l'abandonner pour obtenir une meilleure frontière sur le continent. Le 16 mars, dans une dépêche confidentielle n° 44, M. Tissot avait exposé l'état de la négociation et les résistances de la Turquie sur la Thessalie. «Il semble de plus en plus démontré, écrivait-il, qu'une des Puissances avait fait espérer au Sultan que la cession de la Crète le dispenserait de tout autre sacrifice.» A quoi M. Barthélemy Saint-Hilaire répondit par la note suivante : «Justifier la conduite de l'Allemagne qui a toujours proposé Candie et la Thessalie et rejeter le malentendu sur le Sultan qui aura cru que la cession de la Crête suffirait à tout.» Le 19 mars, à 6 h. 10 du soir, M. Tissot avait télégraphié que la Turquie offrait, comme solution mixte, la Crète et un agrandissement de frontières du côté de la Thessalie excluant la ville de Volo. Les Ambassadeurs avaient jugé la concession insuffisante et les Turcs avaient promis de faire de nouvelles propositions. Le 23 ils proposèrent une solution exclusivement continentale et qui agrandissait la Grèce de 14.000 kilomètres carrés : «offres considérables, télégraphiait M. Tissot, et qui ont paru telles»; (télégr. du 23 mars 8 h. 50 et 9 heures du soir) mais, ajoutait-il dans son télégramme de 9 heures : «La discussion a continué entre nous sans autre résultat que d'accentuer l'antagonisme entre les deux Ambassadeurs anglais et allemand et les divergences de vues qui se produisent entre Londres et Berlin.»

à Londres. L'un est une dépêche du comte de Saint-Vallier en date du 20 mars, l'autre une lettre adressée par le comte Granville à Sir Henry Elliot, et dont Lord Lyons m'a remis copie. Le comte de Saint-Vallier a constaté, comme vous le verrez, une sorte de découragement dans le Gouvernement allemand, à tel point que le comte de Hatzfeldt, qui paraissait devoir prendre jusqu'au bout les principales initiatives à Constantinople, a reçu pour instructions de s'enfermer, au moins momentanément, dans une réserve qui ressemble à de l'abstention [1]. Le Cabinet de Londres, au contraire, paraît n'avoir guère modifié sa politique originelle, et la lettre de Lord Granville a pour objet de rattacher la situation présente aux événements qui l'ont précédée et amenée, afin de montrer que, s'il y a eu des variations dans la conduite suivie jusqu'à ce jour, ce n'est pas au Gouvernement anglais qu'il faut en attribuer la faute, attendu qu'il n'a pas cessé d'avoir pour lui la logique et la constance. Dans cette revue rétrospective et souvent complaisante, nous aurions, en ce qui concerne le rôle qu'on nous attribue, à exprimer parfois des réserves légitimes; mais cette critique du passé ne servirait à rien, et ce qui me paraît devoir être plus utilement retenu de la dépêche de Lord Granville, c'est la persistance qu'elle indique dans le programme qui consiste à résoudre la question des frontières turco-helléniques en cédant à la Grèce, sur le continent, la Thessalie tout entière, et, à la place de l'Epire, l'île de Crète dans la Méditerranée.

Il semble bien, en effet, que tel était l'objet primitif de la suggestion qui avait été faite aux diverses Puissances par le Cabinet allemand; ce qui se passe aujourd'hui montre que M. Goschen, en quittant Berlin pour se rendre à Constantinople, ne doutait pas que tels étaient l'esprit et presque les termes du projet du prince de Bismarck. Le Gouvernement anglais, après avoir revendiqué pour la Grèce l'Épire et la Thessalie, consentait donc à substituer la Crète à l'Epire, et il se croyait complètement d'accord avec le prince de Bismarck pour proposer ce système de compensation aux autres Puissances représentées par leurs Ambassadeurs à Constantinople, et pour le leur faire accepter. Vous savez mieux que personne à quelles difficultés pratiques l'exécution de ce plan s'est heurtée tout d'abord, et vous m'avez ponctuellement informé des circonstances quotidiennes qui ont dissipé peu à peu l'illusion de M. Goschen sur l'entente parfaite qu'il avait cru exister entre son Gouvernement et le Cabinet de Berlin, jusqu'au moment où le désaccord

(1) «Le prince de Bismarck, télégraphiait M. de Saint-Vallier le 24, ne veut pas inviter le comte de Hatzfeldt à se prononcer dans le sens de M. Goschen contre la conviction de ses autres collègues et la sienne propre que les exigences anglaises dépassent ce qu'on peut obtenir de la Porte ; d'autre part il craindrait de pousser le Cabinet Gladstone à quelque résolution dangereuse pour la paix en marquant l'isolement de M. Goschen. En conséquence il prescrit au comte de Hatzfeldt d'attendre qu'il se produise de nouvelles propositions du fait de ses collègues et de se rallier à celle qui rencontrerait l'assentiment des autres» (télégr. 25 mars, 6 heures du soir).

a été manifeste. Il est impossible de ne pas reconnaître aujourd'hui qu'on s'était insuffisamment expliqué à Berlin, et il sera certainement difficile de rétablir par des explications nouvelles l'entente si désirable qu'avec toute l'Europe nous avions crue acquise.

Le comte Granville, dans un passage de sa lettre à Sir Henry Elliot, regrette qu'on se soit départi, au début des pourparlers de Constantinople, de la ligne de conduite tracée par le prince de Bismarck, et il propose d'y revenir et de s'y enfermer. Mais n'y aurait-il pas quelque imprévoyance à oublier les dispositions du Gouvernement ottoman, après avoir pris la précaution de s'en informer ? Or, l'enquête préliminaire que regrette le Gouvernement anglais a montré la Porte ottomane résolue à céder soit la Thessalie, ou du moins la majeure partie de la Thessalie, soit la Crète, mais non l'une et l'autre en même temps. La Thessalie sans la Crète, ou la Crète avec une bordure insignifiante sur la frontière de Thessalie, tel paraît être le dernier mot de la Porte. Si on ferme les yeux à ce fait, ne risque-t-on pas, après avoir adopté une frontière et l'avoir fait accepter par la Grèce, de se trouver dans la situation où l'on a été déjà, et où, l'Europe et la Grèce s'étant mises d'accord, il a fallu compter avec les résistances du Gouvernement ottoman ?

La situation est donc pleine d'embarras, et il n'est pas surprenant qu'on hésite à Berlin à conserver la direction des pourparlers. Vous dites que le comte de Hatzfeldt est personnellement favorable, avec la majorité de ses collègues, à la solution par la Crète et par une bande de territoire en Thessalie; le comte de Saint-Vallier confirme cette information qui nous éloigne, il faut le reconnaître, du programme ou du moins des espérances de Berlin. Il y a d'autre part, ainsi que le prince de Bismarck paraît le sentir, un grand inconvénient à laisser l'Angleterre dans un isolement où elle peut faire valoir, au profit de son opinion, des raisons assez spécieuses, et où elle nourrit peut-être des projets d'action personnelle plus énergiques.

Dès lors, quelle doit être l'attitude du représentant de la République ? J'ai à peine besoin de le dire, car je n'ai rien à changer aux instructions que vous avez reçues jusqu'ici[1]. La réserve est plus que jamais indiquée par la situation, mais une réserve attentive à tous les événements qui pourraient se produire, à toutes les dispositions qui pourraient se manifester, et qui opéreraient entre vos collègues un rapprochement de vues que nous désirons toujours avec la plus grande vivacité. Nous restons attachés à la politique de paix, avec la ferme conviction que la meilleure garantie de la paix et de la

[1] Voir ci-dessus n° 400 et note. Le 22 mars encore, M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphiait à 7 h. 45 du soir à M. Tissot : «Efforcez-vous d'amener s'il est possible une entente entre le comte de Hatzfeldt et M. Goschen. Mais si l'accord que nous désirons ne s'établit pas entre les deux ambassadeurs, abstenez-vous de formuler une opinion jusqu'à ce qu'ils aient pu en référer à leurs Gouvernements respectifs et que vous-même ayez reçu de moi de nouvelles instructions.»

solution par la paix des difficultés toujours pendantes, c'est l'union des Puissances, le concert de l'Europe. Devant l'abstention de l'Ambassadeur allemand, il est probable que l'Ambassadeur anglais, tenant compte des sentiments de ses autres collègues, cherchera quelque proposition transactionnelle.

En tout cas, nous ne saurions désespérer encore de voir se produire une combinaison qui réunisse l'unanimité des Puissances, de quelque côté qu'elle vienne; et c'est à faciliter ce dénouement que doivent tendre tous vos efforts.

410.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 26 mars 1881, 9 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55 soir.)

Ayant constaté la difficulté d'arriver à une solution mixte [1] et reconnu que la dernière proposition turque [2] offrait la meilleure base pour une solution acceptable et pacifique, nous avons examiné cette ligne et nous sommes tombés d'accord que nous pourrions la recommander à nos Gouvernements, en y ajoutant, comme condition essentielle, une clause relative à la cession de Punta à la Grèce, au désarmement de Prevesa, la libre navigation du golfe d'Arta et quelques autres points [3].

Le présent télégramme doit être considéré comme une communication préliminaire, et nous soumettrons incessamment à nos Gouvernements une proposition formulée et motivée dans ce sens. Dans l'intérêt du succès de cette solution vis-à-vis de la Grèce, nous croyons devoir recommander vivement le secret sur les bases de notre entente. Télégramme identique.

(1) Le 24 mars, les Ambassadeurs avaient reconnu l'impossibilité d'arriver à une combinaison mixte comprenant la Crète et en Thessalie une ligne frontière sur le tracé de laquelle l'Angleterre d'un côté, les autres Ambassadeurs et M. de Hatzfeldt de l'autre, ne pouvaient se mettre d'accord. M. Goschen se déclara alors disposé à se rallier à une combinaison purement continentale. Le comte de Hatzfeldt fut du même avis bien que sa position ne lui permît pas de se prononcer. M. Tissot pouvait télégraphier le 26 : «Si nous étions abandonnés à nous-mêmes, la solution serait trouvée en une heure. Je ne doute pas que nous ne tombions bien vite d'accord sur la combinaison purement continentale. Elle s'impose à tous avec la dernière évidence et j'espère que M. Goschen prendra à cet égard l'initiative dont il a déjà manifesté l'intention de se charger». (Télégr. 26 mars, 1 h. 55 du soir.)

(2) Voir ci-dessus n° 409 et note. M. Tissot avait télégraphié à propos de cette proposition : «Les offres que les Turcs viennent de faire sur le continent sont considérables et ont paru telles. La plupart d'entre nous et M. Goschen tout le premier ont le sentiment très net que ce serait de ce côté là seulement qu'on pourrait espérer une solution pacifique» (télégr., 23 mars, 9 heures du soir).

(3) Voir ci-dessous n° 414.

411.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 26 mars 1881, 9 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55 soir.)

L'accord s'est fait dans les conditions les plus cordiales. Nous avons facilité autant que possible au comte de Hatzfedt l'évolution à laquelle son Gouvernement se résignait en principe et dont notre collègue d'Allemagne reconnaissait la nécessité. Nous nous félicitons sincèrement d'être enfin en mesure de proposer une solution acceptée par la Turquie, acceptable pour la Grèce et de nature, par conséquent, à assurer le maintien de la paix.

412.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, le 26 mars 1881, 10 h. 20 m.*

(*Reçu :* 26 mars, 3 h. 15 soir.)

Le Premier Ministre vient de me faire dire que le Bey attendait ce matin M. Maccio et allait l'inviter à faire retirer les poteaux télégraphiques placés en dehors de la gare de Tunis [1]. Devant cette nouvelle promesse, je suspends encore l'envoi de ma protestation.

413.

M. Ducros-Aubert, Ministre de France à Bucarest,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Bucarest, 26 mars 1881, 6 h. 20 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 50 soir.)

La Chambre et le Sénat viennent de voter à l'instant séparément une loi émanée de l'initiative parlementaire et à laquelle le Gouvernement a adhéré,

[1] Voir ci-dessus nos 407 et 408. Le 24 mars M. Barthélemy Saint-Hilaire lui avait télégraphié à 12 h. 30 du soir : « Dans le cas où il serait passé outre à vos observations, vous adresseriez au Bey une protestation en forme et vous m'en aviseriez immédiatement. »

déclarant la Roumanie royaume et conférant au Prince Charles le titre de Roi de Roumanie. De chaudes acclamations ont accueilli cette mesure dans le sein des Chambres et la ville est pavoisée. J'attendrai vos instructions avant de solliciter du souverain l'audience dans laquelle je dois lui remettre le brevet et les insignes de la médaille militaire, ignorant l'accueil que le Gouvernement de la République se réserve de faire à l'acte politique qui vient d'avoir lieu soudainement, et si je dois recevoir de nouvelles lettres de créance.

414.

M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 27 mars 1881, 9 h. 55 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30 soir.)

Télégramme identique.

Les Ambassadeurs des Puissances médiatrices, chargés de s'entendre sur une nouvelle rectification de frontières entre la Turquie et la Grèce, se sont mis d'accord [1] sur la ligne suivante : la nouvelle frontière, partant de la mer Égée à 4 kilomètres au sud de Platamona, suivrait une série de hauteurs au nord du Pénée jusqu'au mont Kratchovo, d'où elle rejoindrait l'Arta, dont elle suivrait le thalweg jusqu'à son embouchure. Punta et son territoire doivent être cédés à la Grèce; toutes les fortifications du côté de Prevesa et de Punta doivent être désarmées, et la libre navigation du golfe doit être assurée. Les Ambassadeurs sont aussi d'avis de rappeler à l'attention de leurs Gouvernements les points spécifiés dans les 4 premiers articles de l'annexe C du 5e Protocole de la Conférence de Berlin. D'après les nouvelles qui leur parviennent d'Athènes, ou qu'ils recueillent ici, il leur paraît d'ailleurs nécessaire, dans l'intérêt d'une issue pacifique, que les Cabinets, s'ils approuvent cette solution, la communiquent en premier lieu et sans retard au Gouvernement grec comme une tentative unanime de l'Europe, comme ils le feront plus tard à la Porte.

Ils croient enfin que l'acceptation de la Grèce serait facilitée si les Cabinets jugeaient convenable de déclarer que, le cas échéant, les Puissances veilleraient à l'exécution de l'accord.

[1] Voir ci-dessus n° 411.

415.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 92. *Berlin, 30 mars 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril ; Dir. pol., 9 avril.)

[M. de Saint-Vallier indique que bien des indices signalent l'abandon par le le maréchal de Manteuffel de sa politique de conciliation et son dessein d'adopter une attitude de rigueur et de compression[1].]

Les députés d'Alsace-Lorraine du parti français, que je vois fréquemment ici pendant la session du Reichstag, me confirment ce brusque et complet changement de la politique du Statthalter, changement qu'il avait d'ailleurs annoncé dans ses deux discours du mois de janvier au Landesausschuss. J'ai trop souvent indiqué dans les dépêches auxquelles je viens de faire allusion les mobiles qui dirigent le maréchal pour y revenir encore, mais je dois vous signaler un nouvel acte de son autorité conçu dans le même esprit. C'est l'obligation imposée aux membres du Landesausschuss de ne se servir dorénavant dans les discussions de cette assemblée que de la langue allemande à l'exclusion du français; cette mesure équivaut pour quelques-uns des délégués à l'interdiction de la parole, plusieurs d'entre eux n'ayant aucune notion de l'allemand; les Lorrains surtout sont presque tous dans ce cas et le juste mécontentement qu'ils ont éprouvé leur avait un instant donné la pensée d'abandonner leur mandat; la réflexion les a heureusement détournés de commettre cette faute qui aurait servi les vues et les calculs de l'administration allemande; celle-ci en effet a eu évidemment pour but, en décrétant cette mesure vexatoire, de déterminer les membres du parti français à se retirer et à la délivrer ainsi d'opposants irréconciliables; elle espérait aussi trouver dans cette démission collective un prétexte pour réaliser une de ses arrière-pensées, celle de briser la force d'opposition de l'Alsace-Lorraine en séparant les deux provinces, en laissant à l'Alsace seule son caractère de pays d'Empire et en incorporant la Lorraine dans la Régence de Trèves pour l'annexer directement à la Prusse. Les délégués ont vu à temps le piège et se sont résignés à subir cette nouvelle vexation.

L'ordonnance du Statthalter apportant une modification à la constitution d'un pays d'Empire ne peut être rendue exécutoire qu'au moyen d'une loi votée par le Reichstag et sanctionnée par l'Empereur; le projet de loi vient

[1] Voir ci-dessus n° 332.

d'être déposé au Parlement qui sera prochainement appelé à le discuter mais dont le vote n'est pas douteux; j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint ce document et j'appelle votre attention sur l'exposé des motifs dont il est précédé.

416.

LE GÉNÉRAL FARRE, MINISTRE DE LA GUERRE,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 1er avril 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 septembre.)

Obligé de m'absenter de Paris aujourd'hui, je charge le général Blot, mon chef d'État-major général, de vous porter une dépêche que je viens de recevoir du général Osmont relativement aux événements de la frontière de Tunis [1]. Cette affaire prend une certaine importance. Il importe de porter sur le point menacé une force suffisante, des ordres sont donnés à cet effet. Le général Blot vous donnera verbalement des explications à ce sujet. J'estime que dans la répression contre les envahisseurs il ne faut pas s'arrêter à la frontière et qu'il est nécessaire d'aller châtier chez eux (*sic*) ces tribus que le Gouvernement tunisien ne peut pas ou ne veut pas maintenir dans le devoir. Je soumets cette observation à vos réflexions. J'aurai l'honneur de vous entretenir de cette affaire demain au Conseil.

417.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 2 avril 1881, 8 h. 55 matin.*

(*Reçu :* 12 h. 50 soir.)

Le Gouverneur général de l'Algérie m'a informé de la nouvelle attaque des Kroumirs qu'il a également signalée à Votre Excellence. J'en ai donné avis hier au Bardo et j'ai écrit ce matin au Bey à ce sujet en réponse à une lettre que je venais de recevoir de lui et dans laquelle il affirmait que, lors de la précédente affaire [2], les meurtriers étaient du côté des Algériens et les victimes du côté des Tunisiens.

[1] Voir ci-dessous n° 417.

[2] Voir ci-dessus n° 381 et 382 et note. La lettre du Bey à laquelle il est fait allusion est annexée à une dépêche de M. Roustan du 1er avril n° 74.

L'agent Rubattino signe Emilio Fedriani les dépêches chiffrées qu'il envoie à Paris au correspondant que je vous ai signalé et il les adresse à M. Joseph Carchero, 6, rue du Caire.

418.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. *Berlin, 3 avril 1881, 7 h. 43 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55 du soir.)

[M. de Saint-Vallier à la suite d'un entretien avec le prince de Bismarck avait résumé les communications de ce dernier en trois télégrammes séparés :

1° Le premier (7 heures du soir) avait trait à l'affaire grecque.

2° Le deuxième à l'entente européenne contre les criminels politiques.]

3° Sur Tunis, le prince n'a pas vu sans regret pour la cause de la civilisation les brigandages des Tunisiens en Algérie, surtout le massacre de la mission du colonel Flatters. Il croit que notre longanimité envers le Bey a provoqué ces faits qui se renouvelleront si nous n'agissons pas immédiatement et énergiquement. Nous sommes en mesure de le faire d'autant plus librement que nous pouvons compter sur son approbation et son concours moral et qu'il croit savoir que les protestations italiennes ne seraient soutenues par personne, l'Angleterre dont le Cabinet de Rome se flattait, ces derniers temps, d'avoir l'appui, paraissant aujourd'hui résolue à ne pas se mêler de la question.

419.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

À M. DUCROS-AUBERT, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. *Paris, 3 avril 1881, 6 h. 45 soir.*

Vous pouvez annoncer au Cabinet de Bucarest que le Président de la République recevra demain matin M. Cogalniceano qui lui remettra la lettre notifiant la proclamation de la royauté en Roumanie[1]. La réponse de M. Grévy au Roi Charles, annonçant la reconnaissance officielle par le Gouvernement de la République du titre nouveau pris par Sa Majesté, sera expédiée immédiatement.

[1] Voir ci-dessus n° 413.

Je vous autorise à demander une audience du Roi [1] pour lui présenter les félicitations du Président et du Gouvernement français aussitôt que vous recevrez le présent télégramme [2].

420.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 4 avril 1881, 2 h. 1/4 s.*

Après un entretien avec le prince de Bismarck, l'Ambassadeur de France à Berlin me mande ce qui suit [3].

« Le prince n'a pas vu sans regret pour la cause de la civilisation les brigandages des Tunisiens en Algérie, surtout le massacre...................... résolue à ne pas se mêler de la question. »

Il est extrêmement désirable pour nous que l'impression du prince de Bismarck, relativement aux intentions de l'Angleterre dans la question tunisienne, se confirme. Le silence prolongé que garde le Cabinet de Londres au sujet de l'affaire de l'Enfida peut être interprété dans ce sens favorable. Il serait bon que vous puissiez vous assurer discrètement des dispositions réelles du Gouvernement de la Reine, en évitant avec soin toute interrogation trop directe qui lui donnerait occasion de trahir le mauvais vouloir dont quelques-uns des membres du Cabinet actuel passent pour être personnellement animés à l'égard de la France dans cette affaire.

Quels que soient au fond les sentiments réels du Cabinet anglais, il nous paraît assez vraisemblable qu'il a reconnu aujourd'hui l'impossibilité morale de soutenir ostensiblement la basse intrigue dont le sieur Lévy est l'agent, et que, sans vouloir avouer ce qu'il en pense, il tend à se retirer silencieusement de l'affaire. D'autre part, les événements qui se passent sur notre frontière ont mis en évidence le grave péril que récèle pour le maintien de notre domination en Algérie la situation actuelle de la Tunisie, et l'impossibilité absolue où nous sommes de tolérer plus longtemps que les États du Bey restent le foyer d'une agitation violente dirigée contre nous. Il y va pour notre position en Algérie d'un intérêt aussi sérieux que l'est pour l'Inde anglaise le maintien

(1) Voir ci-dessus n° 413.

(2) Le 2 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait chargé M. Challemel-Lacour de s'informer des intentions du Gouvernement anglais avec qui il désirait agir de concert. (Télégr. 9 h. 30 du soir.) La réponse de ce dernier sur l'attitude de l'Angleterre favorable à la reconnaissance lui parvint le 3 avril à 5 h. 30 du soir (télégr. de Londres du 2 h. 11 du soir.)

(3) Voir ci-dessus n° 418.

de la liberté et de la sécurité de ses communications avec la métropole. Nous respectons loyalement, au profit de l'Angleterre, cet intérêt de premier ordre sur le canal de Suez et dans la mer Rouge. Nous devons compter que par une juste réciprocité les Anglais respectent notre entière liberté d'action à Tunis, et nous laissent maîtres de pourvoir, sur un point aussi essentiel pour nous, à toutes les nécessités de notre politique. L'échange confidentiel de vues et de déclarations qui a eu lieu entre Lord Salisbury et M. Waddington en 1878 était fondé sur une équitable appréciation des intérêts respectifs de la France et de l'Angleterre, et nous sommes persuadés que les ministres anglais actuels, bien que nous n'ayons pas échangé les mêmes confidences avec eux, ne sauraient fermer les yeux aux raisons majeures qu'ont nos deux pays de rester fidèles au programme de mutuelle entente tracé il y a trois ans. Nous n'avons, depuis cette époque, rien fait pour précipiter les événements, et l'on nous rendra cette justice, que, depuis une année surtout, notre longanimité a supporté patiemment bien des provocations. Mais aujourd'hui, les résolutions énergiques s'imposent à nous, et nous allons probablement nous trouver contraints à une action décisive que nous aurions volontiers retardée, s'il eût dépendu de nous seuls.

421.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Londres, 4 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril ; Dir. pol., 5 avril.)

La dernière agression des nomades tunisiens contre les frontières de l'Algérie [1], après tant d'incursions restées à peu près impunies, n'est pas sans produire ici un certain effet. On commence à comprendre que ce n'est pas uniquement dans des vues d'agrandissement territorial, mais dans un intérêt impérieux de sécurité pour nos nationaux d'Algérie, que la France est obligée de se préoccuper vivement de ce qui se passe à Tunis et de ne pas y laisser dépérir sa légitime influence. Les lenteurs que met le Gouvernement anglais à s'expliquer, après m'avoir annoncé, il y a près de quinze jours, une communication qui devait me parvenir presque aussitôt et que j'attends encore, pourraient bien résulter d'une certaine répugnance à s'engager plus avant dans la voie où il est entré à propos de l'Enfida. Les réponses réservées et quelquefois évasives faites, soit à la Chambre des Communes, soit à la Chambre

[1] Voir ci-dessus nos 416 et 420.

des Lords, par le Gouvernement aux questions si fréquemment renouvelées concernant les affaires tunisiennes, semblent témoigner du même embarras[1]. Je pense que si la France manifestait aujourd'hui la résolution de pourvoir d'une manière efficace à la sécurité de ses frontières en Algérie et de ne pas souffrir plus longtemps des insultes qui se rattachent évidemment à la conduite du Bey à notre égard et ne s'expliquent que par le déclin de notre considération dans la Régence, l'opinion publique ici ne s'en étonnerait pas. Les personnes intéressées à maintenir et à aggraver à nos dépens la situation actuelle à Tunis semblent en avoir le sentiment; elles craignent que les gens sensés n'en viennent à reconnaître bientôt que nous avons déjà poussé trop loin la patience.

[M. Challemel-Lacour analyse à l'appui de cette opinion une *Lettre d'un résident anglais à Tunis* parue le jour même dans les journaux anglais, insinuant que les agressions des Kroumirs pourraient bien être une simple fiction ou avoir été préparées sous main pour fournir à la France un prétexte contre le Bey. Il rend compte également à propos de cette lettre d'un article du *Times* parlant à propos de Tunis de l'intégrité de l'empire ottoman et éventuellement de la nécessité de faire à ce point de vue des objections au Gouvernement français.]

De pareils arguments sont tout aussi sérieux que la crainte manifestée par les Italiens pour la Sicile. A ces arguments, qu'il serait oiseux et presque puéril de discuter, nous n'avons à répondre que par l'argument décisif, évident, péremptoire, de notre sécurité. Il finira par être entendu pourvu que nous agissions comme gens convaincus de sa valeur.

P. S. — J'apprends de source certaine qu'il n'a jamais été question de nommer M. Arpa consul à Tunis à la place de M. Reade. Il n'a même jamais été question du remplacement de M. Reade, quoiqu'il ne paraisse pas être considéré au Foreign Office comme un très bon agent.

[1] Le 22 mars, M. Montagu-Guest ayant demandé au Gouvernement si l'affaire de l'Enfida serait soumise aux tribunaux locaux, Sir Charles Dilke avait répondu brièvement que le Gouvernement n'avait pris aucune décision et qu'il attendait un rapport du Consul d'Angleterre. (Télégr. de Londres du 22 mars, 7 h. 30 du soir.) Une question sur l'Enfida fut également posée le 25 mars par Lord Delaware à Lord Granville. Celui-ci répondit comme Sir Charles Dilke que l'affaire était encore à l'examen (télégr. de Londres du 25 mars, 7 h. 22 du soir).

422.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 103. Confidentiel. *Berlin, 5 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 avril ; Dir. pol., 9 avril.)

[La première partie de la dépêche développe le télégramme de M. de Saint-Vallier du 3 avril, 7 h. 43[1].]

Le prince (de Bismarck) ajoute que la diminution de notre prestige ne nous intéresse pas seuls et qu'au Maroc, en Egypte, en Syrie, dans tous les pays mulsumans, les Européens sont exposés à en ressentir les conséquences ; mais il espère que les tristes événements qui viennent de s'accomplir auront du moins le bon effet de nous faire sortir d'une trop longue passivité et de nous déterminer à recouvrer par des actes énergiques notre influence malheureusement bien amoindrie parmi les Arabes.

Si nous nous décidons, comme il le pense, à en finir avec la question tunisienne et à assurer dans la Régence notre autorité comme nous aurions dû, à son sens, le faire depuis longtemps, il ne prévoit pas que nous ayions à redouter de sérieuses difficultés.

Pour lui, en effet, il tient à me répéter ce qu'il m'a dit souvent, c'est que, dans une question où notre cause est celle de la civilisation, où notre bon droit est incontestable, nos vues hautement justifiées, nous pouvons compter sur son approbation et sur son concours moral le plus sympathique. L'Italie sait quel est son sentiment à cet égard et elle n'a aucun doute sur le blâme que rencontrent à Berlin ses velléités hostiles à notre autorité en Tunisie ; ne pouvant compter sur la faveur de l'Allemagne elle s'était retournée vers l'Angleterre et, dans ces derniers temps, elle avait pu se flatter d'avoir l'appui du Cabinet de Londres, mais le Prince *sait* qu'aujourd'hui il n'en est plus de même et que les protestations italiennes, s'il s'en produisait à la suite de notre action en Tunisie, ne rencontreraient pas plus d'écho au Foreign Office qu'à la Chancellerie impériale de Berlin.

[1] Voir ci-dessus n° 418.

423.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 5 avril 1881, 10 h. 10 soir.*

(*Reçu :* 6 avril, 4 heures matin.)

Je viens de voir M. Cairoli (7 heures). Je l'ai trouvé extrêmement ému. Il a eu la plus grande peine à obtenir que les interrogations sur Tunis fussent renvoyées à demain [1]. Il m'a dit que la majorité des députés était surexcitée à un point extraordinaire et qu'il craignait pour demain la chute du ministère. Il a ajouté que, s'il devait tomber, il eût voulu que ce ne fût pas sur une question de dissentiment entre l'Italie et la France, ayant toujours considéré l'amitié des deux pays comme précieuse et nécessaire.

M. Cairoli m'a dit que les députés qui veulent l'attaquer prétendent que les faits allégués, c'est-à-dire les incursions des tribus tunisiennes sont controuvés, et ne sont que des prétextes cherchés par la France pour justifier des actes de violence prémédités; que c'est l'Italie en réalité qui est mise en cause et que le langage de la presse française le prouve surabondamment.

J'ai répondu à M. Cairoli que je n'avais depuis longtemps reçu de vous aucune information sur les affaires de Tunis, qu'il pouvait constater que depuis plusieurs mois je ne lui avais pas parlé de Tunis, que les entretiens qui avaient eu lieu l'année dernière à ce sujet entre les deux Gouvernements avaient été parfaitement amicaux et qu'il était fondé à dire que l'Italie n'était pas en cause le moins du monde et que les questions de pillage, d'incursions et d'attaques à main armée ne pouvaient concerner que la France et le Gouvernement du Bey. En continuant de tenir à M. Cairoli le langage le plus amical, j'ai ajouté que je ne pouvais comprendre que la Chambre italienne exige que la France laisse insulter et envahir son territoire, piller et massacrer ses sujets. Je lui ai rappelé l'incident si douloureux et si récent de la perte de la mission

(1) Deux demandes d'interrogation avaient été déposées le 2 avril à la Chambre italienne : l'une de M. Massari sur l'authenticité d'une nouvelle relative à un engagement franco-anglais sur Tunis, l'autre de M. di Rudini sur certaines stipulations qui auraient eu lieu entre la France et l'Angleterre relativement à la question tunisienne. (Télégramme de Rome du 3 avril, 5 heures du soir.) Le 3 au soir l'agence Stefani publiait un télégramme daté de Tunis annonçant «que le Gouvernement tunisien n'avait reçu aucune nouvelle des graves désordres qui, suivant les télégrammes d'Algérie, auraient éclaté sur la frontière et qu'il avait pris néanmoins les précautions nécessaires pour le maintien de la sûreté publique dans cette zone» (télégr. de Rome du 4 avril, 1 h. 40 du soir). Le 5, M. de Noailles avait annoncé que M. Cairoli n'avait pas encore dit quel jour il répondrait aux interrogations et que la veille au soir une nouvelle interrogation avait été déposée par M. Damiani. (Télégr. de Rome du 15 avril, 4 h. 40 du soir.)

Flatters, incident qui pouvait faire craindre que toute une atmosphère de révolte et de conspiration n'entourât notre colonie algérienne. « C'est un devoir sacré pour tout Gouvernement, ai-je dit en terminant au Président du Conseil, que de faire respecter son territoire et de couvrir de sa protection et de son prestige les hommes de cœur qui exposent leur vie pour leur pays et pour la civilisation. A notre place, l'Italie ne manquerait pas à ce devoir. Elle ne peut s'étonner que nous l'accomplissions ».

M. Cairoli m'a quitté, appelé par le Roi. Les événements sur nos frontières algériennes étant mis en doute par les députés italiens, ne pourriez-vous m'informer officiellement de l'exactitude des faits et m'autoriser à en donner demain matin la confirmation à M. Cairoli? C'est là, je crois, tout ce que nous pouvons faire dans les circonstances actuelles. Les interpellations auront lieu demain, à l'ouverture de la séance, à deux heures.

424.

M. Roustan, Ministre de France à Tunis,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Tunis, 5 avril 1881.*

Je vous remercie de votre bonne lettre du 22 mars qui s'est croisée en route avec ma dernière (1). Je suis un peu plus content de la situation. Nous allons agir d'après les dernières nouvelles et sur un excellent terrain que M. Maccio est allé choisir très imprudemment, celui des questions de la frontière. Là, nous sommes chez nous et personne n'a le droit de s'immiscer, pas plus qu'entre les Anglais et les Boers; mon collègue d'Italie, grisé par ses succès dans les autres questions et la facilité avec laquelle le Gouvernement tunisien accueille toutes les difficultés qu'il soulève contre l'exécution de nos entreprises, a voulu s'aventurer sur un nouveau terrain. Il a envoyé des émissaires dans l'intérieur, chez les Kroumirs, poussé les Arabes des tribus à nous attaquer, etc., bref il nous a ouvert toutes grandes les portes à la plus légitime des interventions. Il tâche de se rattraper en ce moment en appelant des escadres pour protéger la population européenne soit disant menacée par l'excitation du fanatisme musulman.

C'est une manœvre dont chacun rit ici en dehors des affiliés du consulat d'Italie. M. Maccio sait mieux que personne qu'il n'y a pas de fanatisme à craindre à Tunis même. Il a assez fait depuis deux ans et sans succès pour le

(1) Nous ne possédons ni l'une ni l'autre de ces deux lettres.

susciter contre nous. Je ne me préoccupe plus des agissements de Billing depuis que je suis débarrassé de sa présence ici[1]. Je sais qu'il a fait rage contre moi à Paris et d'Hérisson repart aujourd'hui dans les mêmes intentions. C'est une jolie mission qu'on m'a envoyée là !

Vous savez que ma nomination à la première classe n'a jamais existé que dans les colonnes de quelques journaux. C'est un vrai canard. Du reste ce n'est pas sur ma personne mais sur nos affaires ici que je veux voir se porter l'intérêt du Gouvernement ! Je ne serai jamais si heureux que si nous en finissons bien et pour cela je resterai volontiers toute ma vie de deuxième classe.

425.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 6 avril 1881, 8 h. 15 soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15 soir.)

D'après un télégramme de M. Reade arrivé ce matin au Foreign Office, le Bey de Tunis se proposerait d'envoyer un corps de cinq mille hommes contre les Kroumirs. Lorsque Lord Tenterden m'a communiqué cette nouvelle, je lui ai répondu que le Bey ne nous inspirait peut-être pas assez de confiance pour que vous lui laissiez le soin de réprimer des agressions qu'il n'a pas pu ou qu'il n'a pas voulu empêcher jusqu'à présent. Lord Tenterden ayant remarqué que le parti le plus sage était de ne pas grossir inutilement les petites affaires, je me suis empressé de reconnaître la justesse de cette observation; mais j'ai ajouté que les illusions du Bey, la malveillance déclarée de son entourage, les manœuvres de M. Maccio, la propagande du journal arabe de Cagliari, les déclamations des journaux italiens et peut-être aussi les questions trop fréquemment répétées à la Chambre des Communes sur les affaires de Tunis[2] menaçaient de produire, et avaient déjà produit des conséquences si graves que nous étions malgré nous obligés de prendre sans délai des mesures efficaces pour faire respecter nos frontières et le nom de la France. Lord Tenterden s'est contenté de m'exprimer l'espoir que les choses s'arrangeraient.

Lord Granville est encore retenu chez lui.

[1] M. de Billing avait été rappelé à la fin de février et fut mis en disponibilité le 3 octobre. Voir ci-dessus n° 358, note 2. — [2] Voir ci-dessus n° 421.

426.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 94. *Paris, 6 avril 1881.*

J'ai pris connaissance avec un intérêt particulier de la dépêche que vous m'avez adressée en date du 4 avril, au sujet des graves événements qui viennent de se produire sur nos frontières algériennes et de l'impression qu'on en a éprouvée à Londres [2]. Je vous remercie des renseignements que vous m'avez envoyés sur la question et des considérations personnelles que vous y avez ajoutées. Les conclusions auxquelles vous êtes arrivé sont tout à fait conformes à celles que nous avons adoptées nous-mêmes, sous le coup non seulement des nouvelles qui nous sont venues d'Algérie, mais encore du mouvement d'opinion qui s'est manifesté chez nous avec une grande énergie à la suite de ces nouvelles, ainsi que vous aurez pu le voir par la lecture des journaux. Il nous est impossible de rester plus longtemps dans l'inaction que nous avons pratiquée jusqu'ici. On n'est pas loin, dans le public et dans le monde politique, de reprocher au Gouvernement de la République la longanimité extrême dont il a usé envers le Bey de Tunis, et c'est à cette patience, trop prolongée peut-être, qu'on attribue l'audace des tribus nomades du sud de la Régence. Si ce reproche était fondé en quelque mesure, vous n'ignorez pas par quels motifs il faudrait expliquer la réserve dans laquelle nous nous sommes tenus. Nous n'avions aucune illusion sur les dangers éventuels qu'une attitude aussi peu conforme aux intérêts de notre prestige sur les tribus arabes pouvait nous faire courir, mais nous tenions avant tout à ménager les susceptibilités plus ou moins fondées des Puissances européennes qui avaient été amenées à intervenir dans certaines affaires où nos nationaux à Tunis se trouvaient impliqués. Il est extrêmement regrettable, à tous les points de vue, que ces affaires n'aient pas pu être réglées aussi rapidement que nous l'aurions désiré, et que la prolongation de cet état de choses nous ait imposé des ménagements qui n'ont profité à personne, et qui n'ont eu d'autre résultat que d'encourager contre nous d'abord toutes les intrigues et bientôt les attaques directes que nous sommes obligés aujourd'hui de réprimer et de châtier.

Il y a lieu sans doute d'espérer que l'Angleterre nous tiendra compte des motifs de la patience que nous avons montrée jusqu'à ce jour; et elle ne

(2) Voir ci-dessus n° 421.

saurait désapprouver les mesures que nous prenons en ce moment pour la sécurité de nos frontières. C'est un droit universellement reconnu, pour un pays quelconque, de se défendre contre des agressions de peuplades barbares, et d'assurer contre elles le présent et même l'avenir. Plus les frontières coloniales d'un Empire sont développées, plus souvent cette nécessité s'impose; aussi l'Angleterre, dans ces dernières années, nous a-t-elle maintes fois donné l'exemple de la conduite qu'il convient de suivre et des précautions qu'il faut prendre en pareil cas. Nous n'avons jamais élevé la moindre objection contre la manière dont il lui a paru opportun de procéder, soit dans l'Asie centrale, soit dans l'Afrique méridionale, soit ailleurs, surtout lorsque ses efforts ont eu pour conséquence non seulement de garantir ses frontières, mais de protéger contre des barbares la cause de la civilisation.

Je ne suis donc pas surpris que vous n'ayez trouvé aucune objection sérieuse parmi toutes celles que vous avez relevées avec soin dans votre dépêche et qui, d'après certains journaux anglais, pourraient être faites contre la détermination que nous avons prise. Quel argument valable pourrait-on invoquer en effet contre notre droit de légitime défense ? Il est vrai que certains esprits trop hâtifs, nous attribuant la pensée d'agir comme d'autres Puissances l'ont fait dans des circonstances analogues, craignent déjà de nous voir annexer la Tunisie à notre territoire et proclament le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman. Nous pouvons dire que nous nous sommes montrés aussi respectueux que personne de ce principe, qui n'a pas toujours obtenu la même faveur auprès des hommes d'État anglais, et qui, dans la pratique, n'a pas laissé que de recevoir quelques interprétations assez larges. C'est ainsi que l'Herzégovine et la Bosnie, c'est ainsi que l'île de Chypre n'ont pas cessé de faire partie de l'Empire ottoman, bien que les unes soient soumises à une administration austro-hongroise et l'autre à une administration anglaise. L'intégrité de l'Empire ottoman a été sauvée, ce qui est un intérêt très appréciable, mais le développement de l'Autriche-Hongrie a été assuré dans les Balkans, et l'Angleterre s'est procuré une étape nouvelle dans la voie qui conduit à Suez ou dans l'Asie Mineure. Certainement, nous ne projetons rien de semblable dans la Régence; il est pourtant permis de dire qu'une solution de ce genre, loin de porter atteinte à l'intégrité de l'Empire turc, ne changerait absolument rien aux relations qui existent aujourd'hui entre Tunis et Constantinople, ou plutôt entre le Bey et le Sultan, qui est son souverain spirituel comme il est celui de tous les Musulmans, et qui n'a d'ailleurs sur lui aucune autorité effective dans le domaine politique.

Il vous sera donc facile, si l'occasion vous en est donnée, de dissiper les scrupules théoriques qui pourraient s'élever contre notre action sur la frontière tunisienne. Cette action ne se rattache pas directement aux incidents qui se sont passés depuis quelques semaines à Tunis, à moins qu'on ne veuille

dire qu'elle est devenue encore plus nécessaire par suite des ménagements que l'intervention de certaines Puissances dans ces incidents nous a fait adopter. Sans que notre prestige ait été jusqu'ici atteint, il est incontestable qu'une circonspection trop apparente de notre part a pu faire illusion aux tribus à demi sauvages qui avoisinent nos possessions algériennes, et les a disposées davantage à céder aux suggestions de l'intolérance musulmane. Le sentiment religieux des Mahométans est en ce moment surexcité dans le monde entier; le Gouvernement anglais doit se préoccuper, comme nous, plus que nous peut-être de cette situation qui est générale, et lorsque nous nous opposons sur un point aux manifestations de ce fanatisme qui est sur le point d'éclater sur tant d'autres, c'est une cause commune que nous défendons.

427.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 6 avril 1881, 9 h. 40 matin.*

J'approuve absolument l'excellent langage que vous avez tenu à M. Cairoli [1]. Il est impossible de comprendre que les mesures prises pour la sécurité de notre frontière en Algérie et les garanties que nous pouvons être amenés à exiger pour assurer le respect de notre territoire soient considérées par une assemblée italienne comme dirigées, à quelque degré que ce soit, contre l'Italie. Une semblable susceptibilité ne saurait assurément se justifier. Malgré le langage provocant d'une partie de la presse de la Péninsule, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour tenir l'Italie en dehors des discussions quelque fois irritantes que nous avions à soutenir avec le Bey de Tunis et vous avez très justement fait observer à M. Cairoli que depuis longtemps vous n'aviez été chargé d'aucune communication pour le Cabinet italien, relative aux affaires tunisiennes. Si des esprits passionnés ou prévenus, au sein de la Chambre italienne, veulent choisir ce terrain pour se livrer à une démonstration hostile contre la France et peut-être pour renverser un ministère accusé de rester fidèle aux sympathies traditionnelles qui unissent nos deux pays, nous devons dégager notre responsabilité des conséquences très fâcheuses qui peuvent en résulter, mais nous ne saurions modifier la ligne de conduite qui nous est impérieusement commandée par la défense de nos intérêts, et par l'émotion de l'opinion française, qui commence à s'étonner de notre longue patience à l'égard de ce qui se passe sur notre frontière.

(1) Voir ci-dessus n° 423.

Quant aux faits annoncés à la tribune du Sénat et [à] la Chambre des Députés par le Président du Conseil et par le général Farre, ils sont matériellement exacts [1], et le Gouvernement a plutôt atténué qu'exagéré la vérité, nos soldats ont eu beaucoup de peine à repousser l'attaque dirigée par les Kroumirs contre notre territoire; nos troupes ont subi des pertes sérieuses dans la lutte, et les habitants du district de La Calle, indigènes ou colons, sont dans un état d'inquiétude et d'insécurité que nous ne pouvons pas laisser durer. L'agitation se répand déjà vers le sud, et semble indiquer qu'un mouvement d'ensemble, destiné à envelopper toute cette partie de notre territoire, a été prémédité. La situation présente donc pour nous un péril certain et urgent, dont l'évidence exclut, pour tout esprit impartial, l'idée d'une mise en scène que nous aurions fallacieusement imaginée.

Je me suis expliqué personnellement dans le même sens avec M. le général Cialdini, qui est venu me voir hier mardi de la part de M. Cairoli, et je lui ai donné toutes les explications nécessaires, si le Président du Conseil doit répondre à une interpellation [2].

428.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 6 avril 1881, 1 h. 30 soir.*

J'ai reçu vos deux télégrammes d'hier, concernant les explications que le Bey désire recevoir [3].

Veuillez déclarer à ce Prince que nous faisons fond sur l'amitié fidèle dont il nous a si souvent donné l'assurance, et dont nous avons à réclamer de lui aujourd'hui des marques effectives. Un péril sérieux menace l'intégrité de

[1] Le 4 avril, M. Jules Ferry et le général Farre avaient informé le Parlement des incursions des Kroumirs et avaient annoncé que des forces étaient réunies pour en prévenir le retour. Les demandes de crédit pour la guerre et la marine furent présentées trois jours plus tard.

[2] La fin de cette dépêche et la signature sont de la main de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

[3] Dans un premier télégramme de 12 h. 25 du soir, M. Roustan annonçait que le Bey devant envoyer le surlendemain à la frontière un camp commandé par son frère. Ali Bey ne s'expliquait pas la déclaration faite aux Chambres par le Gouvernement français (Voir ci-dessus n° 427 et note.) et ne pensait pas que les troupes françaises dussent pénétrer sur le territoire tunisien. En conséquence il désirait recevoir des explications.

Dans un second télégramme de 4 h. 50, M. Roustan indiquait que la communication du Bey dont il venait de rendre compte avait été faite sur le conseil de M. Maccio. «L'interprète du consulat d'Italie, écrit-il, attendait au Bardo pour savoir si j'avais consenti à vous transmettre les observations du Bey. Mustapha ben Ismaïl attend votre réponse d'heure en heure dans une vive impatience. Votre Excellence appréciera si, dans ces conditions, il y a lieu de répondre.»

notre territoire et la sécurité des populations qui y vivent sous la protection de nos lois. Ce péril vient de tribus insoumises qui occupent une partie des États du Bey et contre lesquelles un devoir impérieux de défense légitime nous oblige d'opérer avec vigueur. Nous ne pouvons malheureusement pas compter sur l'autorité du Bey pour réduire ces tribus avec l'énergie et la promptitude qui sont indispensables à un état de soumission qui les rende désormais inoffensives. Mais nous avons le droit de compter sur les forces militaires du Bey pour nous prêter main forte dans l'œuvre de la répression nécessaire. Nos généraux reçoivent en conséquence l'ordre de s'entendre amicalement avec les commandants des troupes tunisiennes et de les avertir au moment où les besoins des mouvements stratégiques les amèneront à emprunter pour leurs opérations le territoire tunisien soit près de La Calle, soit dans la vallée de la Medjerda. C'est en alliés et en auxiliaires du pouvoir souverain du Bey que les soldats français poursuivront leur marche; c'est aussi en alliés et en auxiliaires que nous espérons rencontrer les soldats tunisiens, avec le renfort desquels nous voulons châtier définitivement les auteurs de tant de méfaits, ennemis communs de l'autorité du Bey et de la nôtre.

429.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

au général Farre, Ministre de la Guerre.

Urgent. *Paris, 6 avril 1881.*

Général et Cher Collègue,

Je prends la liberté de vous rappeler que, conformément à la décision que nous avons prise en conseil des Ministres, les généraux français devront se borner à avertir le Gouvernement tunisien, par l'intermédiaire, soit de notre Chargé d'affaires à Tunis, soit des autorités beylicales, au moment où nos troupes franchiront la frontière de la Régence pour poursuivre leurs opérations contre les agresseurs de notre territoire et pour protéger la ligne de chemin de fer de la vallée de la Medjerda, exploitée par une administration française. Cette formalité remplie, il est entendue que les commandants de nos forces dirigeront leurs mouvements par les seules considérations stratégiques, conformément aux ordres qui pourront leur être donnés et en se bornant à régler leur conduite à l'égard des troupes régulières tunisiennes sur l'attitude que ces troupes observeront elles-mêmes [1].

[1] L'attitude que devaient prendre les commandants de l'expédition française en Tunisie, vis-à-vis des autorités beylicales, des populations, des troupes tunisiennes fut précisée peu après dans un projet d'instructions du 13 avril qui figure à la Correspondance de Tunis.

430.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 6 avril 1881, 6 h. 9 soir.*

(*Reçu :* 11 heures soir)

Je reçois le compte rendu abrégé, mais officiel, de la séance. J'en extrais le passage suivant du discours de M. Cairoli : «Le Gouvernement français a déclaré à notre Ambassadeur [1] qu'il n'envoie pas de navires de guerre et que le mouvement des troupes avait seulement pour but de réprimer l'insurrection et de protéger le chemin de fer. Nous prenons acte de cette déclaration pour le présent et pour l'avenir et il est utile que l'on sache l'importance que nous lui donnons. Nous avons le droit d'y voir une assurance que la France, tout en pourvoyant à sa défense, respectera la situation politique de la Régence. Cette situation étant liée à l'équilibre européen dans la Méditerranée, une modification ne peut laisser l'Italie indifférente.»

431.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *6 avril 1881.*

Le télégraphe tue la correspondance politique; je ne vous adresse pas de dépêche aujourd'hui; je ne pourrais que délayer tout ce que je vous ai dit plus vite et aussi complètement par le câble électrique.

De l'affaire grecque, je ne vous dirai rien que vous ne sachiez [2]. La visite

[1] Le 5 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait eu un entretien avec le général Cialdini (voir ci-dessus n° 427).

[2] Après l'entente des Ambassadeurs sur les conditions gréco-turques (voir ci-dessus les n°s 410 et 414), les Gouvernements avaient décidé que les Ambassadeurs arrêteraient ensemble un projet de note collective qui, s'il était approuvé, devrait être remis sans délai à Athènes. Le projet tel qu'il fut rédigé avait un caractère péremptoire et portait que les conclusions approuvées par les Puissances étaient formellement substituées à l'acte final de Berlin et devaient être considérées comme une décision de l'Europe. Les Puissances s'engageaient à surveiller l'exécution de la solution adoptée. Le 4 avril, le projet avait été adressé à Paris par M. Tissot (télégr. 4 avril, 5 h. 30.) Le 5 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire l'avait approuvé et l'avait télégraphié à M. de Moüy à Athènes en lui prescrivant de s'entendre avec ses cinq collègues pour signer la note collective (M. Barthélemy Saint-Hilaire aux Ambassadeurs de France, télégr. 5 avril, 2 heures du soir.)

que m'a faite hier Coundouriotis est significative, les Grecs tremblent que l'Europe ne leur fasse pas une salutaire violence [1]. Ils seront servis à souhait par la note collective dont nous vous avons adressé le projet. Ma rédaction a été approuvée chaudement par tous nos collègues. Abandonnés à nous-mêmes, du reste, nous sommes toujours d'accord sur ce qu'il y a à faire, parce que nous connaissons tous le terrain et que nous sommes tous de bonne foi. Hatzfeldt n'est pas celui que les instructions de Berlin ont le moins gêné; c'est un esprit très juste, très pratique, très clairvoyant, et il n'a pas cessé un instant, au fond, d'être avec nous. Goschen est moins familiarisé avec les choses de l'Orient, mais lui aussi est un honnête homme et un homme intelligent. Nous l'avons ramené de loin, Corti et moi.

En somme, si l'affaire turco-grecque finit paisiblement [2], c'est bien à vos Ambassadeurs à Constantinople que vous le devrez, car M. de Bismarck et Albion nous menaient tout simplement à la guerre.

432.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Londres, 7 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 avril ; Dir. pol., 10 avril.)

Les journaux français et anglais de ce matin contiennent un télégramme de Rome d'après lequel j'aurais fait au Cabinet de Londres les déclarations les plus rassurantes au sujet des préparatifs militaires de la France nécessités par la situation de notre frontière algérienne. Comme je n'ai pas eu depuis plusieurs jours l'occasion de faire une déclaration d'aucun genre [3], j'ai été

[1] M. Tissot à la suite des propos tenus par M. Coundouriotis à Constantinople avait écrit dans son télégr. du 4 avril (cité ci-dessus): «Le Gouvernement grec attend des Puissances comme un véritable service qu'elles déclarent formellement substituer le tracé proposé par nous à celui de la Conférence de Berlin».

[2] Tous les Gouvernements ayant autorisé leurs représentants à signer la note collective, elle fut remise le 7 avril à Athènes au Président du Conseil grec. Celui-ci ne fit aucune observation et se borna à promettre aux Ministres étrangers une prompte réponse (M. de Moüy à M. Barthélemy Saint-Hilaire, télégr. 7 avril, 6 h. 30 du soir.)

[3] Au lever du Prince de Galles, M. Challemel-Lacour, ayant rencontré M. Gladstone, avait amené la conversation sur les événements de Tunis. M. Gladstone lui avait dit «qu'en raison de l'indisposition de Lord Granville et de ses propres occupations, il ne savait rien de ce qui s'était passé depuis dix jours.» A la même réception Sir Charles Dilke avait dit à l'Ambassadeur que n'ayant pas reçu d'information de M. Reade ni de Lord Lyons, il ferait une réponse évasive aux questions qui lui seraient posées aux Communes. (Télégramme de Londres, 5 avril, 6 h. 52 du soir.)

curieux de découvrir l'origine de cette nouvelle; et, m'étant rendu ce matin chez Lord Granville, je n'ai pas tardé à en avoir, je crois, la véritable explication. Le général Menabrea a vu le Principal Secrétaire d'État; il lui a fait part de la préoccupation que lui causait l'interpellation qui doit avoir lieu sur Tunis au Parlement italien et du désir qu'il aurait de calmer un peu l'opinion à Rome [1]. Lord Granville lui a répété à cette occasion les explications que je lui ai données à maintes reprises sur notre politique à Tunis et c'est sans doute là-dessus que l'Ambassade d'Italie aura envoyé le télégramme que donnent aujourd'hui les journaux.

Je n'avais pas à me plaindre d'une nouvelle qui, bien que n'étant pas fondée en fait, répond cependant à ma pensée, et je n'avais pas à désavouer ce que j'ai dit maintes fois à Lord Granville sur nos vues et nos règles de conduite en ce qui concerne les affaires tunisiennes. Mais j'ai dû lui faire observer que, par suite des événements qui viennent d'avoir lieu sur la frontière, la situation était gravement modifiée, et lui déclarer que nous étions obligés non seulement de réprimer les agressions dont nos frontières ont été trop fréquemment l'objet dans ces derniers temps, mais d'y mettre un terme et d'arriver à un état de choses qui nous offre désormais des garanties de sécurité. Nous n'avons pas, lui ai-je dit, l'intention d'aller au delà de ce qui est nécessaire pour atteindre ce but; mais il faut qu'il soit atteint, et nous ne nous déroberons pas aux obligations que les événements peuvent nous imposer.

Lord Granville m'a paru décidé à ne pas sortir de la réserve que j'avais déjà rencontrée chez M. Gladstone et chez Sir Charles Dilke et que j'ai signalée précédemment à Votre Excellence [2]. Je ne saurais toutefois me dissimuler qu'à travers cette réserve il perçait une certaine défiance, sinon un peu d'aigreur.

[Discussion entre les deux interlocuteurs sur des polémiques de presse.]

Ce que je tenais davantage à signaler à Sa Seigneurie, c'est que les événements qui viennent de se passer sur la frontière de Tunisie ne sont pas une explosion sans cause, mais qu'ils se rattachent à une série de faits qui lui étaient connus et dont j'espérais qu'il m'épargnerait l'énumération. Je lui ai rappelé cependant les manœuvres du Consul italien de Tunis, les attaques persistantes de la presse italienne, la propagande haineuse faite parmi les Arabes par le «Mostakel» de Cagliari, enfin le parti que nos ennemis déclarés à Tunis avaient essayé de tirer de l'affaire de *l'Enfida* et l'affectation que les Italiens, les ministres eux-mêmes, mettaient à déclarer que l'Italie et l'Angleterre étaient entièrement d'accord sur les affaires de Tunis. Lord Granville s'est hâté de me dire qu'il ne savait pas ce que pouvaient signifier de telles déclarations; il m'a dit qu'il voyait avec regret les jalousies qui existaient

(1) Voir ci-dessus n° 423. — (2) Voir ci-dessus n°s 421 et ci-dessus la note 3, p. 409.

entre la France et l'Italie à propos de Tunis, qu'il s'était toujours efforcé de les calmer de part et d'autre impartialement et qu'il espérait que nous ne ferions rien pour irriter des défiances dont il était malheureusement certain que le germe existait. J'ai cru pouvoir lui répondre avec quelque fermeté que, s'il existait à Tunis d'autres intérêts que ceux des Français (et nous étions prêts à reconnaître et à respecter tous les intérêts), notre situation à Tunis ne pouvait cependant être assimilée à aucune autre, car il y avait pour nous de ce côté un danger de tous les instants, dont les derniers incidents attestaient une fois de plus l'existence et la gravité. Par là pouvaient s'exercer constamment et s'exerçaient en effet une propagande et des pratiques auxquelles nous étions décidés à mettre un terme.

[M. Challemel-Lacour n'est pas très satisfait de la conversation du Ministre.]

Mais quelles que soient les dispositions du Gouvernement, à en juger par cette conversation avec Lord Granville, je n'y ai rien vu qui indique jusqu'à présent l'idée d'une intervention active. Lord Granville ne m'a parlé ni de la souveraineté de la Porte, ni des intérêts anglais, ni de l'équilibre des forces dans la Méditerranée. S'il m'a laissé voir le déplaisir que pourraient causer au Cabinet de Londres une action décidée de la France et les suites que cette action peut avoir, il ne m'a rien dit qui impliquât que l'Angleterre s'attribuât le droit et eût la pensée de s'y opposer. Tout au plus a-t-il vaguement indiqué les susceptibilités et les protestations que cette action pourrait provoquer du côté de l'Italie; et ces protestations, dans la situation où se trouve actuellement l'Italie, à la veille d'un emprunt pour lequel elle ne peut guère se passer de nous, risqueraient fort de rester purement platoniques. Les dispositions du Cabinet de Londres changeraient peut-être si l'opinion venait à se prononcer. Jusqu'à présent, malgré les excitations de quelques journaux, l'opinion reste muette et paraît indifférente.

Je vous envoie ci-joint quelques extraits de la *Pall-Mall Gazette* qui m'arrive à l'instant.

433.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 7 avril 1881, 12 h. 10 matin.*

(*Reçu* : 3 h. 15 matin.)

Je vous envoie discours de M. Cairoli extrait du compte rendu analytique de la séance, redigé par le secrétariat de la Chambre :

«M. Cairoli, Ministre des Affaires étrangères, remercie les interpellateurs

de leur modération. Il s'efforcera de répondre brièvement et clairement en ce qui concerne un prétendu accord qui aurait eu lieu entre la France et l'Angleterre relativement à une occupation éventuelle de la Tunisie par la France [1]; il affirme catégoriquement que cet accord n'existe pas. En 1878, il demanda officiellement des explications et ce prétendu accord fut formellement nié. Tout dernièrement, ayant posé nettement cette question au Gouvernement anglais, il lui fut répondu qu'aucun accord de ce genre n'existait entre les deux Gouvernements français et anglais; l'Ambassadeur d'Italie à Londres mande que Lord Salisbury a absolument nié l'existence d'un semblable accord; enfin la France vient de déclarer tout récemment aussi qu'elle entendait maintenir le *statu quo* en Tunisie.

Aujourd'hui nous sommes en présence d'un événement imprévu et qui n'a aucun rapport avec les dernières difficultés qui avaient été soulevées en Tunisie.

Voici la version officielle du Gouvernement français sur cet événement : les agressions des tribus tunisiennes devenaient de plus en plus fréquentes contre les indigènes Algériens; ces agressions provoquèrent des conflits où plusieurs officiers et soldats français ont été tués. Le Gouvernement français a déclaré qu'il était obligé de faire un exemple et qu'il faisait marcher ses troupes vers la frontière pour prévenir à tout jamais le renouvellement de faits semblables. La version tunisienne porte aussi que des conflits sanglants ont lieu sur la frontière. On ne peut donc empêcher la France de couper court à ces agressions, pourvu qu'elle ne dépasse pas les limites de la défense.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait une déclaration officielle à l'Ambassadeur d'Italie [2]. Cette déclaration porte que tout se réduit à une simple répression de tribus insurgées et à la protection du chemin de fer Bône-Guelma qui relie Tunis à l'Algérie. Le Cabinet de Rome prend acte de cette déclaration avec tout le calme imposé par la grave responsabilité que les événements peuvent lui créer dans l'avenir.

Il est utile, il est même salutaire pour nos rapports avec la France, qu'elle sache toute la valeur que nous attribuons à cette déclaration.

Nous avons le droit de penser que, tout en défendant ses intérêts, la France ne saurait modifier la situation politique de la Régence de Tunis, sans que l'Italie et d'autres Etats s'en émeuvent.

L'Italie et l'Angleterre, d'accord sur un grand nombre de questions, sont également d'accord sur la question de Tunis. Cette communauté de vues entre les deux Gouvernements anglais et italien répond suffisamment au reproche d'imprévoyance adressé au Ministère; on a parlé d'équivoques, mais la conduite du Gouvernement italien, prudente et digne à Tunis comme partout ailleurs, a été approuvée par les Gouvernements étrangers.»

[1] Voir ci-dessus n° 423. — [2] Voir ci-dessus n°s 427 et 430 et ci-dessous n° 434.

434.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 7 avril 1881, 2 h. 10 soir.*

Si les comptes rendus de la séance d'hier au Parlement italien sont fidèles (1), je dois croire que M. Cairoli n'a pas interprété exactement le sens de mon entretien avec le général Cialdini.

Je n'avais assurément ni explications à fournir à l'Ambassadeur d'Italie, ni déclarations officielles à lui faire sur notre ligne de conduite à l'égard des tribus tunisiennes qui ont violé notre frontière, ou à l'égard du Bey de Tunis lui-même. Cependant, la conversation s'étant portée sur ce sujet, j'ai bien voulu donner amicalement au général Cialdini quelques indications sur nos intentions dans le moment présent. Je lui ai dit que nous avions actuellement un double objectif, réprimer les incursions des tribus sauvages qui menacent les habitants paisibles de l'Algérie, et pourvoir à la sécurité du chemin de fer français dans la vallée de la Medjerda. J'ai ajouté qu'au moment où nos troupes, pour remplir ce programme, seraient amenées à opérer sur le territoire tunisien, elles en avertiraient le Bey, en l'invitant à joindre ses forces aux nôtres pour assurer la tranquillité de la frontière. Le général m'ayant interrogé sur les armements de navires qui se poursuivent à Toulon, je lui ai dit qu'il s'agissait simplement de transports destinés à porter des troupes en Algérie afin de renforcer nos garnisons d'Afrique, et que nous n'avions pas, quant à présent, l'idée d'envoyer une escadre à Tunis. Enfin le général ayant exprimé le désir de savoir ce que nous ferions plus tard, je lui ai déclaré que nous n'en savions rien encore, que nos déterminations dépendraient des circonstances et que nous devions nous réserver toute liberté d'appréciation et d'action.

Ainsi que vous le voyez, le caractère de cette conversation et le langage que j'ai tenu excluaient toute pensée d'engagements pouvant limiter à un degré quelconque la liberté de nos résolutions à l'égard de la Tunisie, et nous ne saurions accepter d'être représentés comme ayant donné des assurances dont une Puissance étrangère aurait à prendre acte.

Les questions posées à Tunis se débattent exclusivement entre le Bey et

(1) Voir ci-dessus nos 430 et 433. M. de Noailles répondit le 9 à 6 h. 45 du soir. «L'authenticité des paroles prononcées par M. Cairoli ne peut être mise en doute. Si je me suis empressé de vous télégraphier le passage du discours du Président du Conseil en question, c'est que j'ai bien pensé que M. Cairoli prenait plus de galon que vous ne lui en aviez donné.... Il était d'ailleurs fort troublé et peu maître de sa parole.»

nous. Nous ne désirons mettre aucune nation européenne en cause; mais nous ne pouvons plus admettre qu'un Gouvernement désireux de conserver des relations amicales avec nous vienne s'interposer entre nous et le Prince musulman notre voisin, lorsqu'il s'agit du règlement d'affaires ayant un caractère surtout local et de la garantie d'intérêts essentiellement algériens et français.

435.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 7 avril 1881, 7 h. soir.*

(*Reçu :* 11 h. 55 soir.)

Le renvoi de la discussion accepté par le Gouvernement a été refusé par la Chambre par 192 voix contre 171 [1].

M. Cairoli a dit qu'il ferait connaître demain les résolutions du Gouvernement.

Toute la droite qui compte de 110 à 120 voix a voté contre le ministère.

La séance a été calme. M. Sella qui a parlé contre le renvoi a dit, en répondant à un député ministériel, que la succession du Cabinet n'impliquait nullement une politique belliqueuse.

Aucun groupe de la Chambre ne constituant de majorité, la formation d'un nouveau Cabinet ne pourra être que laborieuse. On dit que M. Depretis a déclaré qu'il se retirait avec ses collègues.

Un certain nombre de députés reconnaissent que le ministère est tombé par sa faute et qu'il n'aurait pas dû soulever une question tunisienne.

436.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 7 avril 1881, 11 h. soir.*

(*Reçu :* 8 avril, 9 heures matin.)

J'ai fait connaître ce matin au Bey la déclaration contenue dans votre télégramme d'hier [2] et je viens de recevoir sa réponse, dont, vu l'importance, je crois devoir vous transmettre immédiatement la traduction [3]. Je dois ajouter que M. Maccio qui a inspiré cette réponse vient d'adresser à Rome une longue dépêche télégraphique qui la reproduit probablement. M. Reade télégraphie

(1) Voir ci-dessus n° 433. — (2) Voir ci-dessus n° 428. — (3) Cette traduction est jointe dans la correspondance à une dépêche de M. Roustan, du 8 avril n° 78.

également à son Gouvernement. Enfin, Madame Taylor [1] télégraphia dès cet après-midi une dépêche adressée à l'agence Reuter qui résume la substance de la réponse du Bey dont voici le texte : «Nous avons reçu votre lettre de ce jour, nous informant que le Gouvernement français, notre ami, avait résolu de punir certaines tribus de notre Royaume. Nous sommes surpris de cette décision prise par une Puissance amie dont nous avons eu trop à cœur de conserver l'affection pour croire qu'elle ait le dessein de nous offenser par un pareil langage. Tous les faits survenus jusqu'ici sur la frontière ne sont que des incidents de peu d'importance, résultant de l'habitude dont ne peuvent s'affranchir les tribus limitrophes, fussent-elles sous la dépendance d'une autorité unique. Malgré cela, dès que nous avons connu l'existence de certains troubles dans cette région, nous nous sommes empressé d'envoyer un officier avec des cavaliers et nous venons d'apprendre par les lettres qu'il nous a adressées que la tranquillité règne là-bas. L'agitation n'avait pour cause que la crainte des préparatifs militaires faits sur la frontière algérienne contre nos sujets; en outre, nos troupes qui ont été envoyées et celles qui vont l'être bientôt suffiront à rétablir la tranquillité la plus complète. Lors même qu'il serait établi que ces tribus se sont rendues coupables d'actes criminels, c'est à nous qu'il appartient d'arrêter les auteurs et de les punir. Votre Gouvernement aura ainsi la preuve des efforts que nous avons faits, dans cette circonstance, dans l'intention de la tranquilliser sur la sécurité de l'Algérie. Nous ne doutons pas qu'il ne revienne dès lors sur la résolution qu'il a prise et, s'il y persiste, nous l'informons à présent qu'elle est attentatoire à notre dignité vis-à-vis de nos sujets et des Puissances étrangères et peut-être en résulterait-il d'autres complications et des dommages impossibles à énumérer en ce moment. Nous ajoutons que l'entrée des troupes françaises sur le territoire de la Régence est une atteinte à notre droit souverain, aux intérêts que les Puissances étrangères ont confiés à nos soins, et spécialement aux droits de l'Empire ottoman. En raison de tout ce qui précède nous n'acceptons pas la proposition de votre Gouvernement de faire entrer ses soldats sur le territoire de notre royaume et s'il le fait contre notre volonté il assumera la responsabilité de tout ce qui en résultera [2]».

[1] Correspondante de plusieurs journaux anglais à Tunis.

[2] Un télégramme de M. Roustan du 8 avril, 8 h. 30, précise les circonstances dans lesquelles la réponse du Bey lui fut envoyée. Après avoir reçu la déclaration française (le 7 au matin) le Premier Ministre avait annoncé l'intention de répondre le lendemain dans les termes aussi courtois que ceux de la déclaration. C'est dans l'après-midi du 7 et après une démarche de M. Maccio que le Bey changea d'avis et envoya sa réponse. M. Roustan déclarait qu'il était stupéfait de son ton arrogant et comminatoire. «Le Bardo n'a jamais rien écrit de pareil, disait-il, et il est hors de doute que la lettre est traduite de l'italien.»

437.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 8 avril 1881, 10 h. 30 soir.*

Je vous ai adressé hier [1] le texte du télégramme que j'avais envoyé à M. de Noailles pour le mettre en mesure de rectifier certaines assertions prêtées à M. Cairoli, et pour préciser la portée de ma conversation avec le général Cialdini [2]. J'ai tenu à Lord Lyons à peu près le même langage qu'à l'Ambassadeur d'Italie ; je lui ai parlé de nos intentions présentes et du but immédiat de nos opérations sur la frontière; mais je n'ai nullement limité notre liberté d'action, et je n'ai pris aucun engagement pour l'avenir. Les déclarations portées par Sir Charles Dilke à la tribune et telles que les indique votre télégramme ne rendent donc point le sens exact de mes paroles [3].

438.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 8 avril 1881, 8 h. 30 soir.*

(*Reçu :* 10 heures soir.)

M. Cairoli a annoncé aujourd'hui à la Chambre que le ministère avait remis sa démission au Roi [4]. Sa Majesté n'a pas encore fait connaître sa décision.

Les noms de M. Depretis et de M. Sella ont été seuls jusqu'ici mis en avant.

[1] Par un télégramme envoyé le 7 avril à 2 h. 15 du soir.

[2] Voir ci-dessus n° 434.

[3] Le 8 avril, à une question de M. Montagu-Guest, Sir Charles Dilke avait répondu que le Gouvernement français avait fait savoir au Gouvernement anglais que les opérations militaires se borneraient au voisinage de la frontière et à la répression des tribus coupables des dernières agressions. «Il n'a pas dit, ajoutait M. Challemel-Lacour, de qui le Gouvernement tenait cette information. Ce ne peut être que de Lord Lyons» (télégr. de Londres du 8, 7 h. 25 du soir., reçu à 9 h. 10 du soir.)

[4] Voir ci-dessus n° 435.

Mon impression que je vous ai transmise hier soir[1] me paraît de plus en plus fondée.

La chute du ministère et la tournure qu'a prise la séance d'hier, mais surtout l'empressement qu'on met dans tous les groupes du Parlement à bien marquer que la succession du Cabinet n'implique nullement une politique hostile à l'égard de la France, facilitent singulièrement notre tâche et nous mettent à l'aise dans la question tunisienne.

439.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 8 avril 1881, 8 h. 50 soir.*

(*Reçu :* 9 avril, 11 h. 15 matin.)

Le Bey vient d'adresser une circulaire au corps consulaire pour protester contre les prétentions de la France formulées dans la déclaration que je lui ai faite hier[2]. Ce document reproduit à peu près la lettre que j'ai reçue moi-même et contient les mêmes allusions aux droits de souveraineté de la Turquie et aux désordres que notre intervention peut susciter dans le pays[3].

Madame Taylor est tenue au courant de toutes ces communications et les télégraphie le plus souvent aux divers journaux de Londres avant que j'en sois informé moi-même.

440.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 8 avril 1881, 1 h. 38 soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30 soir.)

D'après les renseignements que je tiens de M. Christitch, les délégués serbes et austro-hongrois sont tombés d'accord sur tous les points de la convention

[1] Dans la nuit du 7 au 8, à 1 h. 20 du matin, M. de Noailles notait dans son télégramme que dans la séance il ne s'était dégagé aucun sentiment d'hostilité contre la France. En votant contre le renvoi, la majorité a surtout voté contre le Ministre à qui elle en voulait plus de la maladresse avec laquelle il avait dirigé les affaires extérieures italiennes qu'aux Français de faire ce que les Italiens feraient à leur place. Quelques hommes politiques semblaient même se résigner pour l'avenir à un fait qui, selon eux, s'accomplirait nécessairement, la perte de la Tunisie pour l'Italie. Mais cette impression, observait M. de Noailles, peut se modifier. « Amoureux, comme ils le sont de la Tunisie les Italiens trouveront peut-être trop amère la pensée de la voir passer en d'autres mains. »

[2] Voir ci-dessus, n° 436.

[3] Voir ci-dessous, n° 443.

commerciale à conclure entre les deux pays[1]; aucun obstacle ne s'opposerait donc à la signature immédiate, si, avant de procéder à cette formalité, le Cabinet de Vienne ne désirait encore avoir terminé avec la Serbie un autre arrangement relatif à la navigation. Les deux questions seraient ainsi liées et devraient être résolues ensemble. Sans s'expliquer sur les détails de la convention commerciale, M. Christitch, en termes généraux, m'a pourtant indiqué que le Gouvernement austro-hongrois aurait renoncé à maintenir celles de ses prétentions qui avaient paru tout d'abord les plus exorbitantes; et, dans la pensée de mon collègue serbe, les réserves faites par l'Angleterre et par la France pourraient bien avoir contribué à ce résultat.

441.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Pétersbourg, Tunis, Constantinople, Madrid, Berne.

T. *Paris, 9 avril 1881. S. h.*

M. le général Cialdini vient de me dire de la part de M. Cairoli que ce n'est pas lui, mais un des députés qui l'ont interrogé qui avait prononcé les mots : «Je prends acte des déclarations du Cabinet français.»[2] En effet, dans mon entretien avec M. le général Cialdini, rien n'avait pu donner prétexte à cette forme de langage, que les journaux ont, par erreur, attribuée au Ministre italien.

442.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 9 avril 1881, 12 h. 45 soir.*

J'ai reçu votre télégramme du 7 avril[3], rendant compte de la réponse du Bey à la communication que vous aviez été chargé de faire à Son Altesse.

Veuillez dire au Bey que vous avez rendu compte de ses observations au Gouvernement de la République, mais qu'il nous est impossible de modifier les dispositions qui ont été prises et qui nous sont commandées par la gravité exceptionnelle des événements de la frontière. Nos généraux devront donc

[1] Voir ci-dessus, n° 354. — [2] Voir ci-dessus, n°s 430, 433 et 434. — [3] Voir ci-dessus, n° 436.

régler leur conduite sur l'attitude qui sera observée par les troupes tunisiennes. Nous regretterions beaucoup qu'un conflit dût s'ensuivre; mais, si par malheur nous nous étions mépris sur les intentions du Bey en cette circonstance et sur le caractère des relations qu'il désire conserver avec la République française, nous devrions décliner dès à présent la responsabilité des conséquences qui résulteraient nécessairement du changement survenu dans l'esprit de Son Altesse.

443.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 9 avril 1881, 11 h. 15 matin.*
(*Reçu :* 4 h. 45 soir.)

Je n'ai pu me procurer que ce matin le texte de la lettre adressée hier soir par le Bey aux consuls (1). Elle débute par un exposé au point de vue tunisien des désordres de la frontière, des causes qui ont amené l'interruption de la conférence et des mesures prises pour nous donner satisfaction. Le Bey communique aux consuls copie de ma déclaration et de sa réponse (2). Il ajoute qu'il a fait à la Porte un rapport détaillé sur la situation afin de dégager sa responsabilité. Enfin, il conclut dans les termes suivants :

«Les intérêts des étrangers, sujets des Puissances européennes à Tunis, étant liés avec ceux de la Régence, nous avons cru devoir nous adresser à vous ainsi qu'à vos collègues, représentants des grandes Puissances, avec prière d'informer votre Gouvernement et leurs Gouvernements respectifs de la situation. Nous nous adressons à leurs sentiments bien connus de justice et d'équité pour qu'ils nous prêtent leur concours dans le but de sauvegarder nos droits et ceux de l'Empire ottoman. Nous les prions également de faire cesser les actes et les menaces qui auraient pour effet des dangers dont nous déclinons toute responsabilité.»

Hier le départ du bateau italien pour Naples a été retardé de plusieurs heures afin de donner le temps aux consuls de communiquer cette lettre à leurs Gouvernements respectifs.

(1) Voir ci-dessus, n° 439. — (2) Voir ci-dessus, nos 428 et 436.

444.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 110. Confidentiel. *Berlin, 10 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril ; Dir. pol., 12 avril.)

Je vous ai entretenu, dans mes dépêches précédentes, du rapprochement marqué en voie de s'accomplir entre la Russie et l'Allemagne depuis le meurtre de l'Empereur Alexandre II et je vous ai dit que, de part et d'autre, on s'efforçait de rétablir l'alliance des trois Empereurs brisée lors du Congrès de Berlin[1]. Les indices nouveaux que je recueille viennent à l'appui des impressions dont je vous ai déjà fait part à ce sujet et il semble aujourd'hui de plus en plus avéré que le jeune Empereur de Russie, résolu à inaugurer dans ses États une politique de compression pour tenter de briser le nihilisme, veut s'appuyer à l'extérieur sur les Puissances dont la force militaire et le système politique lui promettent un appui; c'est l'Allemagne qui est naturellement l'objectif vers lequel il se tourne et tout milite pour qu'il rencontre ici l'accueil le plus empressé; les sentiments personnels de l'Empereur et du Prince Impérial, les vues politiques du Chancelier sont d'accord sur ce point et permettent d'affirmer que, dans la voie où Alexandre III entre avec tant d'ardeur, il rencontrera un concours absolu et des encouragements empressés à Berlin.

Je viens d'apprendre de source sûre un témoignage marqué des sentiments réciproques des deux Cours et des deux Gouvernements; le prince Souwaroff, envoyé ici comme Ambassadeur extraordinaire pour annoncer l'avènement du nouvel Empereur, a remis à l'Empereur Guillaume une lettre autographe dans laquelle le Tsar Alexandre III informe son grand oncle qu'il

[1] Voir ci-dessus, n°s 70 et 333 et notes. Le 14 janvier, la négociation avait repris activement à la suite d'instructions envoyées à Berlin par M. de Giers et transmises par M. de Sabouroff au prince de Bismarck, en même temps que la copie des lettres de M. d'Oubril, ambassadeur à Vienne, rendant compte de ses entretiens avec M. de Haymerlé (*Die Grosse Politik,* t. III, n° 523; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n° 555). Le 17 janvier, le Chancelier envoya au prince de Reuss à Vienne : 1° une lettre de Guillaume Ier à François-Joseph; 2° un projet d'alliance des trois Empereurs, accompagnés d'instructions détaillées (*Ibid.,* t. III, n° 524, et t. III, n° 556). Les pourparlers continuèrent en février : cf. la lettre du prince de Bismarck au prince de Reuss, du 1er février (*Ibid.,* t. III, n° 525, et t. III, n° 558) et ils se poursuivirent plus intimement encore en mars après l'avènement d'Alexandre III : cf. le télégramme de M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, du 15 mars, et la lettre confidentielle du prince de Reuss au prince de Bismarck, du 15 mars (*Ibid.,* t. III, n°s 526 et 527, et t. III, n°s 560 et 561).

viendra le voir à Berlin à la fin du mois de mai prochain et assister, comme le faisait autrefois son père, à la grande parade militaire du printemps à Potsdam. On ajoute qu'en quittant Berlin le jeune Empereur se rendrait à Vienne pour y voir l'Empereur François-Joseph.

445.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 100. Confidentiel. *Paris, 10 avril 1881.*

Je tiens à vous remercier du soin extrême que vous mettez à me renseigner sur les dispositions de l'Angleterre à l'égard des affaires de Tunis [1], et à noter toutes les nuances qui peuvent nous éclairer sur les intentions pratiques du Gouvernement de la Reine dans une conjoncture si importante pour nos intérêts. Vous avez analysé avec beaucoup de finesse les mobiles divers auxquels obéit le Cabinet anglais, et malgré l'humeur que paraît inspirer à une partie du monde politique chez nos voisins la perspective d'une extension ou plutôt d'un affermissement de l'influence française sur les bords de la Méditerranée, vous concluez avec vraisemblance que le Gouvernement britannique ne fera pas à notre action nécessaire en Tunisie une opposition de nature à compromettre sérieusement ses relations amicales avec la France.

Indépendamment des raisons permanentes et d'ordre général qui doivent détourner le Cabinet anglais de s'opposer directement à nous dans les circonstances actuelles, il a, vous ne l'ignorez pas, des motifs particuliers de ne pas nous contrecarrer à Tunis. Des engagements positifs, qui n'ont rien perdu de leur force, le lui interdisent. Vous connaissez les déclarations qui ont été échangées à Berlin en 1878 entre le comte de Beaconsfield et Lord Salisbury d'une part, M. Waddington de l'autre, et qui nous garantissent que l'Angleterre respectera notre liberté d'action en Tunisie [2]. Ces déclarations, d'abord purement personnelles et même sous cette forme, d'ailleurs, parfaitement catégoriques et obligatoires, ont revêtu ensuite un caractère officiel par suite d'un échange de notes entre les deux Gouvernements d'Angleterre et de France. La correspondance de mon prédécesseur avec le vôtre, aux mois de juillet et d'août 1878, contient ces pièces probantes que vous connaissez bien, et que je vous prie de ne pas perdre de vue aujourd'hui. Je ne pense pas assurément que Lord Granville ou M. Gladstone puissent avoir l'idée d'en contester

[1] Voir ci-dessus, n° 432. — [2] Voir t. II, 1re série, n° 330.

l'autorité; mais il est bon que vous restiez muni d'arguments pour toutes les controverses, et, de peur que vous n'ayez pas actuellement sous la main le document principal, c'est-à-dire la dépêche anglaise du 7 août 1878, qui a été communiquée officiellement à M. Waddington par Lord Lyons, je vous envoie par précaution la copie ci-jointe[1].

Je préférerais certainement que vous n'eussiez pas à invoquer cette communication dans vos entretiens avec les Ministres anglais, et que vous fussiez assez rassuré sur leurs dispositions pour ne pas trouver nécessaire de leur rappeler en termes formels les obligations contractées par leurs devanciers. En tout cas, nous n'oublions pas que l'accord établi en 1878 entre les deux Gouvernements doit demeurer strictement confidentiel, et nous n'avons aucun désir ni aucune raison jusqu'à présent de le livrer à une publicité à laquelle il n'était point destiné. Il nous suffit de constater que notre discrétion n'infirme en rien la valeur des titres qui sont entre nos mains, et vous remarquerez certainement, en relisant la dépêche du marquis de Salisbury, avec quelle exactitude frappante les prévisions consignées dans ce document s'adaptent à la ligne de conduite que nous avons patiemment suivie à l'égard de la Tunisie depuis 1878 jusqu'aujourd'hui.

(1) Voici les passages essentiels de cette dépêche du 7 août : «Le Gouvernement de Sa Majesté a été témoin avec une vive satisfaction du succès de l'expérience poursuivie par la France en Algérie et de la grande œuvre de civilisation qu'elle y accomplit. Il n'a jamais méconnu que la présence de la France dans ces parages, soutenue comme elle l'est par une imposante force militaire, doit avoir pour effet de lui donner, quand elle jugera convenable de l'exercer, le pouvoir de peser avec une force décisive sur le Gouvernement de la province voisine de Tunis. C'est là une conséquence que le Gouvernement anglais a depuis longtemps reconnue comme inévitable et acceptée sans arrière-pensée. L'Angleterre n'a pas dans cette région d'intérêts spéciaux qui puissent en rien l'amener à voir avec appréhension ou défiance la légitime et croissante influence de la France.

«Sur le sort de cette province dans l'avenir, il est inutile de faire des hypothèses. Je pense que M. Waddington doit m'avoir mal compris en supposant que je prévoyais une chute prochaine du Gouvernement actuel de Tunis... En ce qui concerne un événement qui peut être lointain je me bornerai à dire qu'il ne modifiera pas l'attitude de l'Angleterre. Elle continuera à reconnaître, comme elle le fait actuellement, les effets naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisateur comme la France et elle n'a pas à mettre en avant des prétentions qui lui soient opposées.

«Il y a cependant une circonstance sur laquelle, dans la conversation, j'ai attiré l'attention de M. Waddington et que je ne dois pas complètement omettre dans la présente occurrence. La France n'est pas le seul pays qui soit à proximité de la Tunisie. Je n'ai pas les moyens de connaître les vues exactes du Gouvernement italien sur cette question, mais j'ai des raisons de croire qu'elle est une de celles sur lesquelles son attention a été attirée : on ne doit pas entendre par là que le Gouvernement de Sa Majesté est arrivé à se faire une opinion sur la position que prendra l'Italie par rapport à la région dont il s'agit, car, comme les deux Gouvernements n'ont pas échangé de communication sur la question, une pareille opinion aurait été conçue dans une entière ignorance.»

446.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 10 avril 1881, 4 h. 30 soir.*

[M. Barthélemy Saint-Hilaire envoie aux Ambassadeurs son télégramme à M. Roustan du 6 avril, 1 h. 30 du soir, le télégramme de réponse de M. Roustan du 7 avril, 11 heures du soir, et les deux télégrammes de Paris et de Tunis du 9 avril, midi 45, et du 9 avril, 11 h. 15 du matin.]

Vous remarquerez la mention des droits de l'Empire ottoman, qui est faite dans la lettre du Bey à M. Roustan aussi bien que dans la circulaire adressée aux consuls étrangers. Cette allusion est absolument contraire au langage qui de tout temps nous a été tenu par le Gouvernement tunisien. En mainte occasion, depuis nombre d'années, ce Gouvernement a protesté auprès de nous de son indépendance, et nous a déclaré que le Bey, Prince entièrement souverain, ne relevait du Sultan de Constantinople qu'au point de vue spirituel. Ces assertions étaient conformes à l'évidence des faits et aux traditions historiques des derniers siècles. Aussi n'avons-nous jamais admis les tentatives que la Porte ottomane a quelquefois faites pour étendre son autorité sur Tunis. En 1871, notamment, malgré les difficultés auxquelles nous avions alors à faire face, nous n'avons pas hésité à déclarer que nous considérions comme nul et non avenu le firman à double entente par lequel le Sultan paraissait revendiquer sur la Tunisie certaines droits de suzeraineté. On nous a d'ailleurs assuré, à Constantinople aussi bien qu'à Tunis, qu'on n'avait aucune intention de modifier en quoi que ce soit le *statu quo*. Nous ne saurions reconnaître aujourd'hui moins que jamais des prétentions contraires à ces précédents.

447.

M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 10 avril 1881.*

Le sort en est jeté; nous voilà les armes à la main sur les frontières de la Tunisie. Espérons que tout se passera bien. Mais, comme premier contre coup,

quelle culbute que celle de ce Ministre italien si passionnément et si maladroitement engagé depuis quinze mois par ses sous-ordres dans le guêpier tunisien[1] ! Au moins serons-nous définitivement débarrassés des Maffei, Malvano, Rubattino, et de toute cette séquelle épileptique ?

Le télégramme que nous recevons de vous tout à l'heure, analysant un article du *Popolo Romano*, me fait une impression excellente [2]. J'aime beaucoup cette pétition organisée par Maccio, et tendant à l'envoi de cuirassés italiens dans les eaux de la Goulette, gratifiée, par l'organe officieux, de demande *platonique*. Le mot est joli.

Je dis l'organe officieux, parce qu'il me semble que les choses marchent de plus en plus vers la solution Depretis, que vous nous avez indiquée dès le principe comme la plus probable, et qui est en tout cas la meilleure et la plus désirable pour nous[3]. Nous n'avons nulle envie de nous brouiller avec l'Italie, soyez en sûr, et je suis persuadé que les Italiens n'ont pas plus envie de se brouiller avec nous.

Je crois qu'on serait très content ici de garder l'excellent général Cialdini, dont la conduite dans toute cette sotte histoire tunisienne a été pleine de tact et de réserve. Ce serait bien ennuyeux pour vous d'avoir à recommencer pour nous, comme l'an dernier, la recherche du meilleur des Ambassadeurs.

Il me revient qu'à l'ambassade d'Italie à Londres on se plaint de l'égoïsme des Anglais. C'est en vérité une grande découverte qu'ont faite les Italiens au fond du cœur de ces alliés qu'ils ont si obséquieusement courtisés ! Mais si l'on trouve les Anglais égoïstes, c'est qu'apparemment ils n'ont envie de risquer ni un cuirassé, ni même un écu dans la bagarre de Tunis, et nous ne pouvons qu'en être fort satisfaits pour notre compte, car c'est bien du côté de Londres qu'était le point noir, ou au moins le point d'interrogation, dans toute cette affaire.

(1) « L'impression du moment est que pour les affaires de Tunis toute la faute est au ministère Cairoli ou pour parler plus exactement à l'entourage Cairoli. Le pauvre homme est le bouc expiatoire. On est tenté de nous donner l'absolution. » (Lettre particulière du marquis de Noailles au baron de Courcel du 9 avril.)

(2) Voici le passage essentiel de l'article : « Des dépêches de Tunis aux journaux français annoncent que le Bey a fait une protestation à l'instigation du Consul italien et du Consul anglais. Nous sommes en mesure de démentir absolument cette nouvelle calomnieuse... Quelques-uns de nos nationaux résidant à Tunis ont demandé au Gouvernement des navires cuirassés dans les eaux tunisiennes. Il est inutile de faire remarquer que ce sont là des demandes platoniques qui ne sont justifiées par aucune nécessité. » (Télégr. de Tunis du 10 avril, 4 heures du soir.)

(3) Cependant, le 9 avril, M. de Noailles écrivait à M. de Courcel dans une lettre particulière : « Il est extrêmement probable, mais il n'est pas certain que Depretis va former le nouveau Cabinet. Il y a toutes sortes de complications personnelles et parlementaires trop longues et inutiles à vous expliquer... Si nous avons un ministère Depretis Magliani, nous aurons devant nous une politique infiniment plus raisonnable, mais aussi plus *sérieuse*. »

448.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. *Paris, 10 avril 1881.*

Vous avez vu la tournure toute nouvelle qu'ont prise les affaires tunisiennes depuis les premiers jours de ce mois. L'attaque des Kroumirs a tout précipité, et les mesures que nous avons à prendre contre eux nous amèneront nécessairement à résoudre définitivement toutes les questions pendantes. Je ne vous les rappelle pas parce que vous les connaissez aussi bien que personne. Notre longanimité a pu sembler excessive durant quelque temps; mais je ne crois pas que nous ayons à la regretter. Elle aura démontré à tout le monde la justice de notre cause, et notre droit de nous défendre nous-mêmes, puisque le Gouvernement tunisien a su si peu nous défendre et même nous respecter. Vous pouvez être assuré que le Gouvernement de la République ne s'arrêtera que quand il aura obtenu une pleine satisfaction à tous ses griefs légitimes. Nous ne pensons ni à une conquête ni à une annexion. Mais notre prépondérance sera établie de manière à ce qu'on ne puisse plus la contester de quelque manière que ce soit. La sécurité de notre grande colonie africaine l'exige impérieusement et nous avons là des devoirs auxquels nous ne manquerons pas, et qui, je l'espère, seront reconnus par toutes les Puissances. Je ne doute pas que l'Italie ne les reconnaisse bientôt, comme le reste de l'Europe, et que les passions aveugles qui ont cherché à soulever le patriotisme de ce pays ne s'apaisent d'elles-mêmes, en présence de mesures qu'ont rendues absolument nécessaisaires les événements survenus sur notre frontière.

L'incident qu'avait fait naître le discours de M. Cairoli dans le Parlement est clos par la déclaration que m'a faite hier en son nom M. le général Cialdini[1]. J'avais pressenti la vérité, comme vous le prouvait ma dernière dépêche[2], et j'aurais voulu éviter toute publicité sur un sujet de cet ordre, délicat, quoique fort secondaire; mais, comme les journaux avaient parlé, j'ai dû rassurer l'opinion publique qui commençait à s'émouvoir ici plus que de raison[3]. Tout cela a été vite passé; mais il reste la question du futur Cabinet, dont il est bien difficile de prévoir la composition et le caractère.

Le Consul général d'Italie paraît jouer un rôle bien actif et bien peu pru-

(1) Voir ci-dessus, n° 441.

(2) Elle est du 7 avril. Elle reprend et développe le télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. de Noailles publié ci-dessus, n° 434. Elle fut envoyée à la plupart des ambassades.

(3) Par une note de l'agence Havas.

dent dans les conseils du Bey, si j'en crois les correspondances des journaux et celles que je reçois. Je crains qu'actuellement il ne le dirige d'une manière qui est plus dangereuse pour Son Altesse que pour nous. Je n'attache pas plus d'importance qu'il ne convient à des démarches de ce genre; mais il y a là une source d'embarras que le Cabinet italien pourrait s'épargner ainsi qu'à nous.

En attendant, nous hâtons nos préparatifs militaires autant que nous le pouvons; mais il ne faut agir que d'ensemble dans un pays d'accès très difficile même pour nos généraux algériens les plus expérimentés, et contre des ennemis dispersés dans des montagnes et des forêts à peu près inaccessibles. Nous avons convié le Bey à nous aider dans cette rude campagne; il préfère protester et en appeler aux Puissances. Sa voix ne sera pas entendue et ne doit pas l'être.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire remercie M. de Noailles des analyses de la presse italienne qu'il lui envoie par le télégraphe.]

449.

Monseigneur Lavigerie, Archevêque d'Alger, au Père Charmetant.

L. particulière. *Alger, 11 avril 1881.*

Pressé par l'heure du courrier, je n'ai pu, dimanche dernier, tout vous dire relativement aux affaires religieuses de la Tunisie[1]. Je n'ai pas prévu le cas possible où la Propagande ferait deux objections qui se présentaient à l'esprit assez naturellement et qu'elle pourrait opposer à M. Desprez, si elle trouvait son intérêt à ménager l'Italie. Mais ces objections ne sont que spécieuses et il est, comme vous allez le voir, très facile d'y répondre.

1° On peut dire que je suis chargé du diocèse d'Alger et qu'il est contraire aux usages de l'Église de charger, en même temps, un évêque de l'administration de deux diocèses. Cela est vrai en thèse générale, mais le Saint-Siège fait tous les jours le contraire quand il le veut, particulièrement dans les pays de mission. C'est ainsi que Mgr Valcoga, patriarche de Jérusalem, a été durant 15 ans chargé à la fois de ce diocèse et de la délégation apostolique de la Syrie. Il résidait six mois à Jérusalem et six mois à Beyrouth. Moi-même j'ai dirigé pendant trois ans, dans les mêmes conditions, comme vous le savez, les diocèses d'Alger et de Constantine. Il suffit donc que le Saint-Siège le veuille et pour qu'il le veuille il suffit que la France l'exige, au nom de ses

[1] Il s'agissait du rattachement du vicariat apostolique de Tunis au diocèse d'Alger.

intérêts. Du reste j'ai un coadjuteur, ce qui simplifie encore la question.

2° On peut répondre que Mgr Sutter, le vicaire apostolique, est encore en vie, qu'on ne peut, sans paraître manquer aux égards dus à son âge et à ses services, exiger sa démission; qu'il faut donc attendre sa mort. C'est l'objection la plus spécieuse. Il faut la réfuter en disant que Mgr Sutter est incapable d'administrer son diocèse, qu'il le reconnaît lui-même en demandant un coadjuteur et qu'il est, d'ailleurs, de notoriété publique qu'il a perdu la mémoire et qu'il est en état de véritable enfance, que, dans les circonstances actuelles, il est au contraire de toute nécessité qu'un évêque possède l'intelligence et l'énergie que réclament les difficultés. Dans ces conditions, le Saint-Siège, s'il ne veut pas, comme il le pourrait, exiger la démission de Mgr Sutter, doit, tout en lui laissant son titre, confier à un autre prélat, l'administration du vicariat apostolique et, ce qu'il y a de plus naturel, c'est de la donner à l'archevêque d'Alger qui est l'évêque plus voisin. C'est ce qui se fait ordinairement. Je ne doute pas que M. Desprez, en répondant ainsi et en montrant la *ferme volonté* d'obtenir satisfaction, ne réduise bientôt ses contradicteurs et ne réussisse dans sa négociation. Il est très important que les choses ne traînent pas en longueur parce que si on laisse aux capucins italiens le temps de se préparer à la résistance ils créeront au nouvel administrateur de graves difficultés.

Si vous voyez M. de Courcel et, s'il vous parle de nouveau de cette affaire, je vous prie de lui soumettre ces réflexions qui me sont dictées par l'ardent désir de servir la France, dans la faible mesure de mon pouvoir.

J'ai vu très longuement le délégué secret du Ministre de la Guerre. Je l'ai mis au courant de tout ce qu'il désirait savoir, tant sur nos tribus algériennes que sur Tunis et sur les agissements des Italiens. Je lui ai aussi donné un ordre écrit pour nos missionnaires d'avoir au *nom de la religion et du patriotisme* à lui faire savoir tout ce qu'ils savent ou ce qu'ils apprendraient sur les manœuvres dirigées contre la France et contre l'armée partout où ils sont établis. Je leur ai naturellement imposé et j'ai exigé de cet officier d'État-major le secret le plus absolu.

Mes conclusions sur toute cette affaire ont été fort nettes. Ce sont les suivantes :

1° Certitude d'une insurrection générale en Algérie et en Tunisie si notre armée était tenue en échec, à plus forte raison, si elle devait reculer par suite d'une intervention étrangère, italo-allemande par exemple.

2° Nécessité d'agir avec autant de promptitude que de vigueur, afin de frapper les esprits en Afrique et de prévenir les complications en Europe.

3° Inconvénients graves à annexer la Tunisie à l'Algérie, avant la liquidation générale des affaires européennes, dans un avenir plus ou moins prochain,

étant certain que si nous avions une guerre en Europe nous ne pourrions pas tenir un pays qui s'étendrait de Nemours à Tripoli avec moins de deux cent mille hommes. L'insurrection serait certaine.

4° Nécessité d'imposer le *Protectorat officiel* immédiat et de préparer, à son ombre, la francisation et l'annexion ultérieure du pays.

5° Prévoir l'abdication ou le départ du Bey et la nomination de son successeur, autant que possible dans l'ordre naturel d'hérédité.

Mon interlocuteur a été très étonné et frappé de ce que je lui ai dit.

450.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 11 avril 1881.*

J'ai reçu hier la visite du chevalier Ressmann, conseiller d'ambassade et premier secrétaire du général Menabrea. Il part en congé pour deux mois et venait me faire ses adieux. Notre conversation a roulé exclusivement sur les affaires de Tunis, et il m'a exprimé en termes émus ses regrets de tout ce qui se passe; il a plaidé les circonstances atténuantes pour l'Italie. Je me suis empressé d'entrer dans sa pensée en lui disant que je comprenais les ambitions de l'Italie, d'une nation jeune et d'autant plus avide d'étendre son action, mais qu'il était bien fâcheux qu'elle eût pris, on ne sait trop pourquoi, pour objet spécial de son ambition un pays où nous ne pouvons admettre ni voisinage dangereux ni rivalité d'influence, et je lui en ai donné les raisons. Il en a reconnu de bonne grâce la valeur. Puis il s'est aussitôt étendu sur ce qu'aurait de déplorable une hostilité contre nature entre la France et l'Italie, et il m'a demandé si avec de la bonne volonté de part et d'autre il n'y aurait pas moyen de la conjurer. Il a été jusqu'à m'avouer qu'au point où en sont les choses, l'annexion de Tunis à la France lui paraissait inévitable. Mais, a-t-il ajouté, ne serait-il pas possible de trouver quelque manière de désintéresser l'Italie, de satisfaire plus ou moins son amour-propre, par une déclaration ou autrement? Il s'exprimait avec peu de clarté et un peu d'embarras; je n'ai pu refuser de le comprendre. Mais je n'ai cru devoir lui laisser à cet égard aucune espérance. Je lui ai dit que je ne voyais pas en quoi l'amour-propre de l'Italie avait été ou pouvait être froissé de nous voir défendre à Tunis une situation ancienne, et visiblement insuffisante à l'heure qu'il est pour protéger notre sécurité; que nous n'avions pas provoqué les luttes misérables qui s'y étaient produites dans les derniers temps et qu'avaient attisées

toutes sortes de mauvais vouloirs et de maladresses, que nous attachions sans doute un prix immense à l'amitié de l'Italie et que nous ferions beaucoup pour la conserver, mais qu'en vérité nous ne pouvions pas nous charger de satisfaire son ambition, quelque naturelle qu'elle soit, et que nous n'en avions pas le moyen; que, quant à des déclarations, nous n'en ferons aucune, car elles n'auraient d'autre effet que de laisser croire que nous doutions de notre droit.

M. Ressmann avait-il dans l'esprit l'idée de quelque convention finale avec le Bey, à laquelle l'Italie fût admise à prendre part, un protectorat commun, ou bien pensait-il à je ne sais quel arrangement territorial sur lequel il ne s'est pas expliqué? Je l'ignore, et je ne vous entretiendrais pas de cette conversation et de cette vague ouverture, si M. Ressmann n'était un homme sérieux, qui jouit auprès de son Gouvernement d'une juste considération. Il vit dans de si bons rapports avec son chef, le général Menabrea, que j'incline à regarder ces idées qu'il m'a exposées comme un reflet de ses entretiens avec l'Ambassadeur, et l'autorité du général Menabrea est trop grande à Rome pour qu'il n'y ait pas à tenir compte des idées qui peuvent être les siennes.

Il est peu probable que vous ayez l'occasion de voir le chevalier Ressmann. Il a eu, étant secrétaire à Paris, une altercation avec le général Cialdini, dont il a été beaucoup parlé et qui a amené son envoi à Londres. Il est obligé par là de garder une grande réserve et de se tenir à l'écart du monde diplomatique à Paris. S'il vous arrive cependant de le rencontrer, ces renseignements que j'ai tenu à vous donner pourraient ne vous être pas inutiles.

451.

M. Monge, Gérant de l'Agence et du Consulat général de France au Caire,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Le Caire, 11 avril 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que M. de Lesseps vient de solliciter du Khédive la concession d'un canal d'eau douce allant d'Ismaïlia à Port-Saïd. M. de Lesseps sera probablement chargé de la formation d'une société indépendante de la Compagnie du canal maritime, dont le but sera d'exécuter le travail conformément à un contrat à forfait qu'il fait étudier

par M. Paponot, ingénieur français. Cette société trouverait sa rémunération dans la culture des terrains irrigués par le nouveau canal d'eau douce. Une des berges de ce canal sera disposée de façon à recevoir les rails d'un chemin de fer dont M. de Lesseps se propose de demander ultérieurement la création.

Le Khédive partira pour l'isthme vers le 28 de ce mois, accompagné de M. de Lesseps et c'est à Port-Saïd même qu'il annoncera cette concession aux colonies de cette ville en souvenir de sa visite. En partant du Caire, le Khédive se rendra à Suez par le chemin de fer; de là il suivra le canal jusqu'à Ismaïlia et Port-Saïd à bord du *Mahroussah* qui le conduira à Alexandrie où Son Altesse résidera jusqu'à la fin de l'été.

452.

M. DE MOÜY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Athènes, 12 avril 1881, 11 heures du soir.*

(*Reçu :* 13 avril, 11 h. 30 matin.)

Voici le texte de la réponse du Gouvernement grec à la note collective[1] :

Le soussigné, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de Grèce, a eu l'honneur de recevoir la note collective du 26 mars/7 avril que Son Excellence, M. l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République française, conjointement avec Leurs Excellences Messieurs les Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de la Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie lui ont adressée, d'ordre de leurs Gouvernements.

En réponse à cette note, le soussigné a l'honneur de communiquer à M. le comte de Moüy ce qui suit :

En acceptant les dispositions de l'acte solennel de Berlin qui fixait les nouvelles frontières du royaume, le Gouvernement grec pensait en pleine confiance, comme il le pense encore aujourd'hui, que cette décision des grandes Puissances de l'Europe faisait naître des droits et des obligations pour la Grèce aussi bien que pour l'Europe.

Or, les grandes Puissances viennent aujourd'hui communiquer à la Grèce que les conclusions consignées dans l'acte final de la Conférence de Berlin, n'ayant pas pu, par la force des choses, recevoir l'exécution pacifique que les Cabinets avaient en vue, ceux-ci ont prescrit à leurs représentants à Constantinople de rechercher et d'arrêter entre eux la ligne frontière qui leur paraîtrait le mieux répondre aux nécessités de la situation.

[1] Voir ci-dessus, n° 431 et notes.

Les conclusions des Ambassadeurs, adoptées par l'Europe et substituées formellement à celles de l'acte du 1er juillet 1880, modifient radicalement le tracé de la Conférence de Berlin; elles le remplacent par une ligne frontière nouvelle dont les points n'ont en grande partie aucune sécurité et manquent de toute défense naturelle. Cette ligne, dont les défauts ne tarderaient pas à engendrer des difficultés dans le présent et des dangers pour l'avenir, la Grèce est invitée à l'accepter dans le plus bref délai.

Devant cette invitation de l'Europe, la Grèce ne pourrait guère se défendre de se demander si son acceptation avancerait la question et en assurerait la solution pleine, prompte et pacifique. L'expérience du passé, le sort des décisions prises à Berlin, l'effet du consentement donné par la Grèce aux déterminations de la Conférence, tout cela n'encouragerait certes pas le Gouvernement hellénique à se (*sic*) donner une réponse affirmative. Aussi, lui importe-t-il de connaître quand les nouvelles décisions de l'Europe recevraient leur exécution, de savoir si la remise pacifique des territoires cédés à la Grèce s'effectuera immédiatement ou dans un bref délai déterminé d'avance, d'être enfin éclairé d'autre part sur les garanties que les Puissances voudraient lui donner à cet effet.

Le Gouvernement du Roi est peiné d'apprendre que la perspective d'une perturbation de la paix a suffi pour amener l'Europe à la modification de sa résolution prise à Berlin. La Grèce n'aurait jamais cru que la Turquie se fût refusée à déférer aux décisions des grandes Puissances, ni qu'elle eût pu méconnaître ses propres intérêts au point de contrecarrer leur volonté ferme et inébranlable, et de s'exposer à toutes les éventualités d'une guerre, dont elle-même n'aurait pu calculer les suites ni les dimensions.

La Grèce désire la paix. Elle est reconnaissante à l'Europe de ses efforts pour la pacification de la question des frontières helléniques. Aussi s'empressera-t-elle d'entrer en possession des territoires qui lui reviennent et de donner toute garantie désirable en faveur des musulmans des provinces annexées, au double point de vue de la liberté du culte et du respect de la propriété.

Mais, toute décidée qu'elle est à marcher dans la voie de la paix, qui lui est indiquée par l'Europe, dont elle a, de tout temps, respecté les conseils, la Grèce croit qu'il ne serait pas digne ni généreux de sa part de voir abandonner à leur sort actuel ses enfants laissés en dehors des nouvelles frontières et dont l'Europe a solennellement reconnu à Berlin et consacré itérativement les droits.

Aussi le Gouvernement hellénique aime à croire que les grandes Puissances voudront bien prendre en sérieuse considération cet appel à leur équité, et l'examiner avec ce même esprit de bienveillance qui a toujours présidé à leurs délibérations au sujet de la Grèce et des Hellènes.

453.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. *Vienne, 12 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 17 avril.)

Le comte Schouvaloff, chargé d'une mission extraordinaire de son souverain auprès de l'Empereur François-Joseph[1] vient de passer quatre jours à Vienne. Il y a été l'objet d'égards tout particuliers. Une voiture de la Cour l'attendait à la gare, des appartements avaient été préparés pour lui au Palais impérial. Le lendemain de son arrivée, il a été reçu en audience par l'Empereur, et le soir même un dîner a eu lieu en son honneur à la Burg ; le comte Schouvaloff a dîné également chez l'Archiduc Charles-Louis et chez le baron de Haymerlé. Il s'est plusieurs fois rencontré et entretenu avec le Ministre. En quittant Vienne, il s'est dirigé sur Rome, pour y porter aussi au roi Humbert la notification officielle de l'avènement au trône d'Alexandre III.

La plus grande discrétion est observée sur la nature et le sujet des entretiens que le comte Schouvaloff a eus avec l'Empereur ou avec le Ministre des Affaires étrangères. On peut supposer toutefois que l'Ambassadeur extraordinaire de Russie aura su reconnaître et aura cherché à atténuer la fâcheuse impression produite à Vienne par la récente nomination du général Ignatieff aux fonctions de Ministre des Domaines; pour ce poste important, qui met le titulaire en contact presque quotidien avec l'Empereur aucun choix ne pouvait être ici plus désagréablement accueilli que celui du général qui a joué le rôle que l'on sait dans les événements de la guerre de 1877 et la préparation du traité de San Stefano.

La désignation du comte Schouvaloff pour la mission de Vienne a, d'ailleurs, donné lieu à beaucoup de conjectures, d'autant plus que ce diplomate a toujours été considéré comme un ardent partisan de l'alliance des Trois Empereurs. En regard de certaines apparences qui feraient croire à un rétablissement plus ou moins prochain de cette alliance[2], il n'est peut-être pas sans intérêt de placer les impressions de personnes qui reviennent de Saint-Pétersbourg et avec lesquelles j'ai eu occasion de m'entretenir. D'après leur sentiment, le trouble et la confusion dans les esprits seraient arrivés à un point extrême en Russie; le *statu quo* ne saurait se prolonger; la nécessité de sérieuses réformes s'imposerait au nouveau Tsar. Mais Alexandre III

[1] Pour lui annoncer son avènement. Sur la mission analogue du prince Souwaroff à Berlin, voir ci-dessus, n° 444. — [2] Voir ci-dessus, n° 444 et note.

dont on n'a pu constater jusqu'à ce jour que les qualités privées, aura-t-il la volonté et l'énergie de les accomplir? Certaines personnes paraissent, du moins, en douter à Vienne, envisagent l'avenir de la Russie sous des couleurs assez sombres et se demandent quel intérêt l'Autriche pourrait avoir à se lier avec un empire dont la double situation politique et militaire ne leur inspire qu'une fort médiocre confiance.

M. d'Oubril part samedi prochain pour Rome où il doit remplir auprès du Vatican une mission semblable à celle dont le comte Schouvaloff a été chargé auprès du Quirinal. Je sais de mon collègue de Russie que le nouveau Tsar a été particulièrement touché des termes de la lettre que le Saint-Père lui a adressée, à la suite de l'attentat du 13 mars. Bien que les relations officielles ne soient pas encore reprises entre Saint-Pétersbourg et Rome, les dispositions réciproques d'Alexandre III et de Léon XIII ne peuvent que faciliter et hâter le succès des négociations engagées et poursuivies depuis plusieurs mois, pour arriver à une entente sur les questions religieuses.

454.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. Confidentiel. *Berlin, 12 avril 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol. 14 avril.)

M. René Petit m'a remis avant-hier soir les deux dernières dépêches politiques que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les n^{os} 66 et 67 [1]. La seconde renferme des extraits intéressants des dernières correspondances politiques parvenues au Département.

La première complète les indications que vous m'avez données par vos télégrammes sur le soin avec lequel vous vous êtes empressé de rétablir la vérité des faits et de rectifier le langage que, dans son discours au Parlement italien, M. Cairoli vous avait attribué. J'ai lu avec satisfaction la copie de votre dépêche du 7 avril au marquis de Noailles établissant avec netteté que jamais à aucun moment, dans aucun entretien, à l'égard d'aucun ambassadeur, vous n'avez pu prendre un engagement quelconque de nature à entraver ou à restreindre la liberté d'action que la France garde et doit garder tout

(1) Il s'agit de deux dépêches collectives, la première relative à l'incident qu'avaient fait naître le discours de M. Cairoli au Parlement italien et les propos qu'il avait prêtés à M. Barthélemy Saint-Hilaire (voir ci-dessus, n° 446), la deuxième envoyant des extraits de la correspondance de Rome et de Tunis.

entière dans une affaire où, seule intéressée, elle a le droit et le devoir de n'admettre l'immixtion d'aucune Puissance.

Les explications que M. Cairoli vous a fait donner par le général Cialdini sont confuses; elles dénotent plus d'embarras que de bonne foi et il est certain qu'avec l'élasticité habituelle des imaginations et des consciences italiennes, le Ministre et l'Ambassadeur péninsulaires, abusant, à l'envi, de notre confiante ouverture, espéraient nous représenter devant l'Europe comme liés envers eux par des engagements aboutissant forcément à l'échec de notre entreprise actuelle et à la ruine de notre influence en Afrique. La trame était bien tendue, et il n'était que temps de la déchirer; je vous félicite de l'avoir fait sans retard et en termes catégoriques.

Toutefois, je dois insister sur ce que je vous ai télégraphié le 8 à ce sujet; il faut que votre rectification reçoive une complète publicité[1], la note officieuse de l'agence Havas n'est pas suffisante; c'est le texte même de votre dépêche du 7 au marquis de Noailles qu'il faut faire connaître au public européen; je me permets de vous le recommander.

[D'après M. de Saint-Vallier, le point essentiel sur lequel il ne doit demeurer aucun doute est notre liberté entière, absolue d'agir en Tunisie par mer comme par terre et contre les intrigues de nos adversaires il est de toute nécessité *d'agir vite*. L'instant est décisif pour notre prestige.]

Je termine en vous remerciant de l'importante communication télégraphique que vous avez bien voulu m'adresser le 10 de ce mois pour me faire connaître le texte des principales pièces relatives aux affaires de Tunis. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier, dans mon accusé de réception télégraphique, j'ai cru devoir donner lecture de votre communication à titre tout personnel et confidentiel au comte de Limburg-Stirum en lui demandant d'en rendre compte au prince de Bismarck. Dans les circonstances actuelles il est essentiel de ne rien négliger pour maintenir le Chancelier d'Allemagne dans des dispositions favorables à notre cause et sympathiques à nos vues; depuis trois ans dans l'affaire de Tunis, il nous a témoigné, à toute occasion, son bon vouloir; son langage n'a pas varié, et hier encore, le comte Limburg m'exprimait, pour le succès de nos armes, des vœux qui, dans sa bouche, ne sont que l'écho fidèle des idées qu'il entend exprimer par le prince. D'autre part, la presse allemande presque entière, sous l'impulsion de la chancellerie, se prononce en notre faveur. Pour nous conserver le bénéfice de ces

[1] Le 8 avril, informé par un télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire de la rectification par le Ministre des propos de M. Cairoli, M. de Saint-Vallier lui avait télégraphié : «Le langage de M. Cairoli ayant été publié, il est indispensable que votre rectification le soit également sans aucun retard. En ce qui me concerne, je ferai usage aujourd'hui de votre télégramme pour rétablir la vérité des faits auprès du Gouvernement allemand.» (Télégr. Berlin, 8 avril, 11 h. 2.)

sentiments, il convient de tenir le prince de Bismarck éclairé sur les faits qui se produisent, sur nos légitimes griefs, sur les menées de nos adversaires; c'est le moyen de neutraliser les efforts que tente l'Ambassadeur d'Italie pour nous donner tous les torts et nous représenter comme des agresseurs cherchant la conquête et l'annexion de tout le littoral méditerranéen.

455.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 12 avril 1881, 9 h. 30 matin.*

Rassurez Son Altesse le Bey avec la plus vive et la plus bienveillante insistance[1]. Calmez ses craintes le plus complètement que vous pourrez. Nous l'avons convié et nous le convions encore à se joindre à nous pour la répression des Kroumirs et pour prendre de concert avec nous toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour atteindre ce but et empêcher le retour des désordres. Son Altesse doit être bien persuadée que, si nous entrons sur le territoire de ses États, ce n'est pas en ennemis mais en protecteurs et pour le soin de notre propre défense. Partout où nos troupes rencontreront celles de Son Altesse, elles ont l'ordre de fraterniser et de coopérer pacifiquement[2]. Nous n'aurions recours à la force que si elle venait à être d'abord employée contre nous et nous ne serions pas responsables d'un conflit que nous désirons éviter. Que Son Altesse renonce aux conseils perfides qui l'ont égarée et qui ont amené la crise actuelle; qu'elle se fie à la parole de la France et à sa générosité; qu'elle termine définitivement avec nous toute les questions

[1] A la suite du télégramme de M. Barthélemy Saint-Hilaire du 9 avril (voir ci-dessus, n° 442), M. Roustan avait télégraphié le 11 à 8 h. 40 : «Je continue mes relations officielles et officieuses avec le Gouvernement tunisien. Je n'ai pas encore reçu la réponse du Bey à ma dernière communication (celle que M. Barthélemy Saint-Hilaire lui avait prescrit de faire par son télégramme du 9) mais je crois qu'elle contiendra l'assurance que les troupes tunisiennes ne feront aucun acte d'hostilité contre les nôtres et renouvellera la protestation déjà formulée contre notre intervention.»

[2] «L'armée française ne tardera pas à se rencontrer avec les forces organisées par le Gouvernement tunisien en vue des événements actuels. De deux choses l'une ou bien elles se présenteront comme ennemies disposées à barrer le chemin, ou bien elles s'offriront comme alliées. Dans le premier cas, aucune hésitation; le commandant de l'expédition devra passer outre et repousser la force par la force. Dans l'autre hypothèse rien ne s'opposera à ce qu'on procède contre les tribus insoumises par une action concertée. On ne devra pas oublier toutefois que l'occupation même de la contrée par nos troupes la soumet à notre autorité militaire.» (Projet d'instructions pour le commandant de l'expédition française en Tunisie daté du 13 avril 1881.)

pendantes et qu'elle garantisse l'avenir par des conventions amicales et durables. Répétez bien à Son Altesse au nom du Gouvernement de la République française que nous n'en voulons ni à sa personne, ni à son trône, ni à la durée de sa dynastie. Nous voulons seulement rétablir entre nous et Son Altesse des relations de justice et de bonne harmonie qui ne puissent plus être troublées. La Régence gagnera à cette cordiale entente bien plus que la France qui veut rester une bienfaisante et paisible voisine. Nous espérons encore que la sagesse du Bey entendra ce loyal et dernier appel de notre part.

456.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 12 avril 1881, 8 h. 25 matin.*

(*Reçu :* 2 h. 15 soir.)

Le Bey m'a répondu hier dans le sens que je vous avais fait pressentir[1]. Il renouvelle ses protestations, rejette sur nous les premiers torts dans l'affaire des Kroumirs, déclare néanmoins que ses troupes ne feront pas acte d'hostilité contre les nôtres, mais que, si nos soldats attaquent les tribus tunisiennes, celles-ci pourront se défendre contre la volonté du Bey et cela entraînera des conséquences dont il décline comme précédemment la responsabilité. Il dit enfin que nos officiers pourraient soumettre nos griefs au commandant des troupes tunisiennes qui en prendrait connaissance avec sollicitude et y ferait droit.

Le camp d'Ali Bey est encore en formation : on annonce néanmoins qu'il pourra partir après-demain. Le prince a déclaré qu'il ne voyagerait jamais sur un chemin de fer français et compte faire la route en voiture.

457.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris.

L. *Paris, 12 avril 1881.*

Je reçois, avec votre lettre particulière de ce jour, la copie du télégramme qui vous a été adressé de Constantinople, concernant les affaires de Tunis,

[1] Voir ci-dessus, n° 455 et notes.

et dont vous avez bien voulu me donner officieusement connaissance[1]. En vous remerciant de votre obligeante communication, j'ai le devoir de vous faire remarquer que la Sublime Porte se place avec vous à un point de vue qu'il nous serait impossible d'admettre, et que la France n'a d'ailleurs admis à aucune époque.

Nous n'entendons nullement contester les liens spirituels qui rattachent le Bey de Tunis au chef suprême de la religion musulmane; mais les questions qui se débattent aujourd'hui sur la frontière de l'Algérie n'intéressent en rien le domaine religieux, et nous ne saurions accepter de les traiter avec aucune autre Puissance qu'avec le Prince indépendant en présence duquel nous nous trouvons. Nous attachons trop de prix à conserver à nos relations avec le Gouvernement turc en particulier le caractère entièrement amical qu'elles n'ont pas cessé d'avoir jusqu'à ce jour, pour vouloir nous engager avec lui dans une discussion qui serait sans issue, et je crois préférable de décliner d'avance tout échange officiel de vues entre nous qui porterait sur les affaires tunisiennes[2].

458.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 avril 1881, 6 h. 51 soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15 soir.)

Conformément à vos instructions, j'ai fait part au comte de Limburg du langage que vous avez tenu à l'Ambassadeur de Turquie quand il a voulu parler de Tunis[3]. Le Ministre m'a donné l'assurance que le prince de Bismarck «dont les sympathies nous sont assurées dans cette question» partage vos idées et n'admet pas la prétention d'invoquer, à propos de Tunis, l'inté-

(1) Télégramme du Ministre des Affaires étrangères turc, daté du 11 avril. Il indiquait les mesures prises par le Gouvernement tunisien pour châtier les incursions des Kroumirs en territoire algérien, et ajoutait : «Nous nous sommes empressés d'engager instamment Son Altesse d'imprimer à ces mesures de répression la plus grande vigueur et célérité de manière à écarter tout ce qui serait de nature à faire surgir à cette occasion un conflit à l'encontre des sentiments d'amitié réciproque de la Sublime Porte et du Gouvernement français. Nous sommes persuadés que les mesures en question du Gouvernement général de Tunis suffisent amplement pour le rétablissement du calme sur les lieux.»

(2) Le lendemain, 13 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire informa par un télégramme circulaire les Ambassadeurs de Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople de la démarche d'Essad Pacha et de la réponse qu'il y avait faite et il les pria d'en donner communication aux Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités. (13 avril, 2 h. 30 s.)

(3) Voir ci-dessus, n° 457.

grité de l'Empire ottoman. Il m'a dit aussi qu'il s'est borné à écouter silencieusement la lecture qu'est venu lui faire hier l'Ambassadeur de Turquie d'un télégramme de la Porte annonçant que des désaccords étant survenus en Tunisie, le *Pacha de Tunis* se disposait à faire marcher ses troupes pour châtier les coupables.

459.

M. Duchâtel, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 14 avril 1881, 6 h. 13 soir.*

(*Reçu :* 11 h. soir.)

J'ai trouvé aujourd'hui l'occasion de faire connaître au baron de Haymerlé la démarche d'Essad Pacha et le langage que, dans cette circonstance, vous aviez cru devoir tenir à l'Ambassadeur de Turquie [1].

Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que dès le premier jour il avait considéré la question comme ayant un caractère local et intéressant surtout la sécurité de notre frontière algérienne; il a ajouté que, du moment où le Bey se montrait impuissant à maintenir l'ordre dans ses États, notre intervention était parfaitement justifiée par les circonstances.

Le langage du baron de Haymerlé, bien que concis, a été de nature à me laisser la meilleure impression.

460.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 14 avril 1881, 11 h. 5 soir.*

(*Reçu :* 15 avril, 2 h. 15 matin.)

Je n'ai aucun droit de m'immiscer dans les opérations militaires qui se préparent, mais nous faciliterions singulièrement la formation du nouveau Cabinet italien en faisant passer la frontière tunisienne à nos troupes. Le fait accompli dégagera la responsabilité du nouveau ministère, sans engager celle des hommes qui viennent de tomber, et l'amour-propre des intéressés, point essentiel en Italie, se trouvera par là sauvegardé. On ne pourra s'en prendre qu'à la crise, c'est-à-dire à tout le monde et à personne. Les vacances du Parlement italien finiront le 24 avril.

[1] Voir ci-dessus, n° 457.

461.

L'Amiral Cloué, Ministre de la Marine et des Colonies,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 677. *Paris, 15 avril 1881.*
(*Reçu :* Dir. pol., 16 avril.)

En m'accusant réception, par lettre du 2 mars dernier, de la communication que je lui avais faite de la correspondance échangée entre votre Département et M. le marquis Tseng, au sujet du Tonkin, M. le Gouverneur de la Cochinchine me fait observer que c'est la première fois que le Gouvernement chinois intervient officiellement dans nos relations avec la Cour de Hué.

Cette situation paraît très délicate à M. Le Myre de Villers, qui attribue l'immixtion du Céleste-Empire dans les affaires de l'Annam à la réserve constante que nous avons observée jusqu'ici dans nos rapports avec la Cour de Hué, et que les Chinois, aussi bien que les Annamites, ont pu prendre pour de la faiblesse. Les prétentions des premiers, qui s'étaient effacées devant l'attitude énergique que nous avions prise tout d'abord, renaissent aujourd'hui plus audacieuses qu'autrefois, et vous serez d'avis comme moi, je n'en doute pas, que notre dignité et notre prestige dans l'Extrême-Orient exigent la cessation immédiate de semblables contestations.

Vous serez donc conduit à vous associer à mes efforts pour soutenir la demande de crédits en ce moment soumise au Parlement pour mettre mon Département en mesure d'assurer la stricte exécution des traités de 1874, au cas où la Chambre ou le Sénat éprouverait quelque hésitation à faire à cette demande l'accueil qu'elle a obtenu auprès de la commission du budget de la première de ces assemblées.

462.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 15 avril 1881, 9 h. 30 matin.*
(*Reçu :* 1 h. 15, soir.)

Suivant vos instructions[1], je prends acte de la déclaration du Bey de faire retirer ses troupes devant les nôtres, en lui écrivant une lettre dans la-

[1] Le 12 avril, à 11 heures du soir, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait télégraphié à M. Roustan de demander le plus tôt possible au Bey quels ordres avaient été donnés à ses troupes pour le cas où elles se trouveraient sur le même terrain que les nôtres. «Afin

quelle je renouvelle mes instances pour la coopération militaire en m'appuyant sur l'interprétation donnée au départ du camp que les indigènes et grand nombre d'Européens croient dirigé contre nous.

Je transmets au Gouverneur général de l'Algérie une dépêche de M. Roy annonçant que l'agitation commence à se développer autour du Kef et que les Arabes font des achats de poudre considérables en prévision de la guerre sainte. Les gens qui ont l'expérience du pays croient qu'il y a urgence à agir.

463.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Athènes.

T. *Paris, 15 avril 1881, 9 h. 30 soir.*

L'Ambassadeur d'Allemagne à Paris m'a communiqué une proposition du prince de Bismarck consistant à autoriser les représentants des Puissances

que les relations demeurent pacifiques, disait-il, il faut que les troupes tunisiennes coopèrent avec nous, selon qu'il nous conviendra, sous la direction de nos généraux ou qu'elles se retirent à distance indiquée par nous en quittant les postes que nous serions amenés à occuper pour le besoin de nos opérations. Répondez-moi immédiatement.» M. Roustan fit la démarche le lendemain, et supplia «dans les termes les plus amicaux» le Bey de se joindre à nous pour la répression des Kroumirs. Il le trouva «inébranlable dans son refus». «Avant de me retirer, télégraphia M. Roustan, j'ai posé la question relative au cas de rencontre des troupes des deux Gouvernements. Le Bey a dit qu'il donnerait des ordres pour que les siennes eussent à se retirer devant les nôtres. Mais il a ajouté que le général tunisien agirait selon les circonstances. Maintenant que j'ai fait cette pénible et inutile démarche, je crois ne devoir pas dissimuler à Votre Excellence que l'effet en a été fâcheux et qu'elle n'a servi qu'à augmenter la confiance du Bey et à achever de le convaincre que nous ne pouvions pas nous passer de lui pour attaquer les Kroumirs.» (Télégr. de Tunis, 13 avril, 2 h. 30 s.)

Le 14, M. Roustan, revenant sur sa démarche de la veille, précisa qu'elle n'avait rien eu d'un ultimatum et qu'elle avait conservé un caractère conciliant. (Télégr. de Tunis, 14 avril, 1 h. 10 s.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire, après avoir reçu le télégramme du 13, télégraphia le 14, à 1 h. 5, que malgré son insuccès il ne jugeait pas que la tentative de conciliation de la veille eût été inutile et qu'elle démontrait à l'Europe que nous n'avions rien négligé pour maintenir avec le Bey des relations amicales. Il prescrivait à M. Roustan de prendre officiellement acte de la promesse du Bey quant au retrait des troupes tunisiennes devant les nôtres, «promesses, disait-il, dont l'exécution écartera les chances d'un conflit que nous avons le désir sincère d'éviter».

Le 18 avril, le Bey répondit à la lettre de M. Roustan du 15 en renouvelant son refus de coopération militaire et sa promesse de ne pas permettre d'hostilités entre ses troupes et les nôtres et de faire cesser toute opération militaire du côté où serait notre armée. Mais il ajouta que si cette violation de territoire de notre part provoquait des désordres il déclinait toute responsabilité. (Télégr. de Tunis, du 18 avril, 4 h. 50 s.)

à Constantinople à entrer en pourparlers avec la Porte pour la procédure à suivre dans la cession des territoires attribués à la Grèce[1].

Je ne vois pour ma part que des avantages à agir de la sorte. En effet, le moyen le plus sûr d'éviter des complications est évidemment de hâter autant que possible la réalisation de la combinaison recommandée par les Puissances; et les Ambassadeurs à Constantinople paraissent s'être déjà préoccupés de cette nécessité comme le témoigne leur télégramme *identique* du 14 avril dont je vous ai communiqué les termes[2]. J'autorise donc volontiers M. Tissot à se concerter avec ses collègues, dès qu'ils auront reçu des instructions, pour agir auprès de la Porte ottomane dans le sens indiqué par le prince de Bismarck[3].

464.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 15 avril 1881, 7 h. 20 soir.*

(*Reçu :* 10 heures soir.)

Télégramme identique.

En nous référant à notre télégramme identique d'hier, nous vous soumettons le projet de note collective à remettre à Athènes :

«Les soussignés Ministres se sont empressés de transmettre à leurs Gouvernements la note que Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de Grèce leur a fait l'honneur de leur adresser le 1-13 avril, en réponse à la communication que les Puissances avaient faite au Cabinet d'Athènes, en vue du règlement de la question des frontières turco-grecques.

«Les soussignés viennent de recevoir de leurs Gouvernements l'ordre de faire au Cabinet d'Athènes la communication suivante :

«Les Puissances médiatrices constatent avec satisfaction que le Gouvernement hellénique, animé du désir de contribuer au maintien de la paix, et de

[1] M. de Saint-Vallier avait télégraphié la veille l'impression produite sur le prince de Bismarck par la réponse du Gouvernement grec à la note collective. Le prince de Bismarck en désapprouvait le ton et les réserves, mais l'essentiel était pour lui qu'elle conclût à l'acceptation. Il estimait que les Puissances devaient se mettre d'accord pour obliger la Porte à tenir loyalement ses promesses et il se préparait à envoyer des instructions en ce sens au comte de Hatzfeldt. (Télégr. Berlin, 14 avril, 7 h. 7 s.)

[2] Les Ambassadeurs à Constantinople proposaient de remettre à Athènes une note collective dont ils soumettraient incessamment le texte à leurs Gouvernements. Voir ci-dessous, n° 464.

[3] Des instructions en ce sens furent envoyées à M. Tissot par télégramme, le 15 avril, à 9 h. s.

déférer aux conseils de l'Europe, se déclare prêt à entrer en possession des territoires spécifiés par la note du 7 avril, et à donner aux populations musulmanes toutes les garanties nécessaires au double point de vue de la liberté du culte et du respect de la propriété.

«Les Puissances médiatrices pensent comme le Gouvernement hellénique que leur décision doit recevoir une prompte et pacifique exécution. Aussi sont-elles fermement résolues à ne rien négliger pour assurer ce résultat de la manière la plus efficace.

«Elles vont, en conséquence, charger leurs Ambassadeurs à Constantinople de notifier également leur décision à la Porte, et de l'inviter à entamer incessamment avec eux des négociations en vue d'assurer par un acte formel le règlement définitif de la question des frontières, ainsi que de fixer les conditions de l'exécution. Elles auront soin de stipuler le plus bref délai possible pour le transfert pacifique des territoires cédés.

«Les Puissances feront immédiatement connaître au Gouvernement hellénique les arrangements qu'elles auront pris dans ce but avec la Porte.»

En cas d'approbation, nous vous suggérons d'envoyer télégraphiquement ce texte à Athènes en invitant notre représentant à le signer aussitôt que ses collègues auront reçu la même autorisation.

465.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 16 avril 1881, 10 h. 10 soir.*

Un bâtiment de guerre français, la *Hyène,* s'étant présenté au mouillage de Tabarca, y a reçu une cinquantaine de coups de fusil. Vous pouvez déclarer à Son Altesse le Bey que nous sommes obligés de venger immédiatement cette insulte à notre pavillon.

466.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 16 avril 1881, 1 h. 45 soir.*

J'approuve la rédaction de la note collective que vous proposez d'adresser à la Porte ottomane[1]. Je vous autorise à signer cette note avec vos collègues

[1] Voir ci-dessus, n° 464.

et à entrer, de concert avec eux, en négociation immédiate avec la Porte sur les bases indiquées.

J'ai autorisé M. de Moüy à se joindre aux Ministres des autres Puissances à Athènes, s'ils reçoivent de leur côté une autorisation semblable, pour remettre au Gouvernement grec la réponse collective dont vous m'avez transmis le projet.

467.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 16 avril 1881, 4 h. 26 soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45 soir.)

J'ai des raisons de croire que la réponse du Sultan à la communication du Bey de Tunis [1] est conçue en des termes prudents, et donne le conseil de nous ménager autant que possible.

Khereddine aurait beaucoup insisté dans ce sens, m'assure-t-on, auprès du Sultan.

468.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 18 avril 1881, 1 heure soir.*

(*Reçu :* 3 heures soir.)

Il résulte des renseignements qui me sont donnés ce matin que le Roi n'acceptant pas la démission du ministère, le Cabinet va rester tel qu'il était [2].

(1) Voir ci-dessus le n° 443.

(2) Le 14 avril, M. de Noailles télégraphiait : «M. Cairoli, que je viens de voir m'a dit que M. Depretis renonçait à former le ministère. On s'efforce de le faire revenir sur cette résolution» (Télégr. 14 avril, 5 h. 30); le 15 : «M. Cairoli m'a dit qu'il était irrévocablement décidé à ne pas faire partie du nouveau ministère, mais qu'il soutiendrait de son banc de député ceux de ses amis qui accepteront le pouvoir.» Le 16 : «Stagnation complète relativement à la crise ministérielle. M. Depretis a un accès de goutte. Le Roi n'a encore chargé personne de former le nouveau Cabinet» (télégramme, 16 avril, 3 h. 45) et un peu plus tard : «On fait en ce moment de grands efforts pour que le ministère soit maintenu tel qu'il était» (télégr. 16 avril, 5 h. 35); le 17 : «Le Roi a fait appeler M. Sella. Un ministère de droite serait bien difficile à constituer dans les circontances actuelles.» (Télégr. 17 avril, 5 h. s.); le 18, à minuit 15 : «On assure que ce soir le Roi charge M. Sella de former un cabinet. Je n'ai pu vérifier encore l'exactitude de la nouvelle.»

469.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 60. *Péra, 18 avril 1881.*

(*Reçue :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Au reçu du télégramme par lequel vous avez bien voulu me faire connaître la substance de votre réponse à la communication d'Essad Pacha au sujet des affaires tunisiennes [1], j'ai eu soin, conformément à vos instructions, de constater une fois de plus auprès du Ministre des Affaires étrangères du Sultan le point de vue auquel nous envisagions la question pendante entre le Gouvernement de la République et le Bey de Tunis [2]. Le premier drogman de l'ambassade, par mon ordre, a renouvelé à Assim Pacha les déclarations que je lui avais faites quelques jours auparavant.

Le Ministre des Affaires étrangères du Sultan ayant, à plusieurs reprises, exprimé le regret de ne pas pouvoir nous donner une réponse officielle, M. de Longeville lui a fait observer que nous n'en attendions pas et que le seul but de sa communication était de bien établir l'attitude que nous avions adoptée et dont nous étions résolus à ne pas nous départir.

Assim Pacha a essayé alors, à titre tout à fait privé, de justifier les prétentions de la Porte en ce qui concerne les liens politiques qu'elle prétend exister entre le Beylick et l'Empire ottoman. M. de Longeville a nié l'existence de ces prétendus droits, démontré que la thèse défendue par Assim Pacha était historiquement insoutenable, et établi qu'en tout cas nous n'avions jamais admis, à aucune époque, que la Régence fut rattachée à la Turquie à un degré quelconque. Nous ne reconnaissions d'autres liens entre les deux États, a-t-il ajouté, que ceux qui découlent de la souveraineté spirituelle du Sultan. Assim Pacha ayant, d'ailleurs, demandé ce que nous entendions par ces liens purement spirituels, le premier drogman de l'ambassade les a assimilés à ceux qui unissent au Pape les sujets catholiques du Sultan, ou encore à ceux qui rattachent au Sultan lui-même les musulmans des Indes sujets de l'Angleterre.

[1] Du 13 avril. Voir ci-dessus M. Barthélemy Saint-Hilaire à Essad Pacha, 12 avril.

[2] M. Barthélemy Saint-Hilaire écrivait aussi, le 18 avril, à M. Tissot qu'il avait reçu la visite de l'Ambassadeur ottoman qui voulait l'entretenir des affaires de la Tunisie. «J'ai dû me refuser à toute conversation officielle avec lui sur ces affaires, de peur de soulever un débat qui me paraissait aussi inopportun que stérile. Nos traités, en effet, et tous nos actes depuis près de deux siècles ont suffisamment montré qu'à nos yeux le Bey est un Prince indépendant, ne relevant qu'au point de vue religieux du chef de l'Islam.» Cette dépêche (n° 76), du 18 avril, trop longue pour prendre place ici, est une histoire des relations de la France et de la Tunisie depuis 1705.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence par la voie télégraphique des informations que j'avais recueillies sur les dispositions de la Porte, et sur l'accueil peu encourageant qu'auraient rencontré en Europe ses velléités de protestations. Je sais indirectement par Khereddine Pacha que le Sultan paraît résigné aujourd'hui à nous laisser agir sur le territoire de la Régence, et que, dans le cas même où nous annexerions la Tunisie, il ne protesterait que pour la forme[1]. Comme il était facile de le prévoir, la fermeté de notre attitude a eu immédiatement raison des résistances et des menaces que notre apparente faiblesse avait provoquées à Constantinople, et la même évolution se produira sans doute ailleurs.

Il était temps, du reste, que nous prissions une résolution énergique. En se reportant à ma correspondance de l'année dernière, Votre Excellence verra que j'avais fait pressentir, dès le mois de juillet dernier, les agressions qui viennent de se produire sur nos frontières algériennes. Il n'est pas douteux pour moi que ce mouvement n'ait été encouragé à Constantinople même, et je comptais, si nous avions rencontré ici une attitude réellement hostile, faire retomber sur la Porte et surtout sur le Palais l'entière responsabilité des mesures que nous sommes contraints de prendre dans l'intérêt de la sécurité de notre colonie algérienne et de notre légitime influence dans le nord de l'Afrique.

470.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à l'amiral Cloué, Ministre de la Marine et des Colonies.

L. *Paris, 19 avril 1881.*

Par votre lettre en date du 15 de ce mois[2], vous me rappelez les considérations qui doivent nous déterminer à soutenir avec une nouvelle énergie les droits que nous tenons de nos conventions avec l'Annam; vous me demandez en même temps mon concours pour appuyer auprès des Chambres la demande de crédits que votre Département a soumise à la sanction parlementaire afin d'être en mesure d'assurer la stricte exécution des traités de 1874. Vous connaissez par la correspondance du ministère des Affaires étrangères l'opinion de laquelle mon Département ne s'est jamais départi et qui a toujours été favorable à une pleine exécution des conventions dont il s'agit. Je n'hésite donc pas à vous affirmer que vous pouvez compter sur ma coopération à l'occasion de la demande de crédits dont vous avez pris l'initiative dans le but d'assurer à nos relations avec l'Annam le caractère qu'ont eu en vue les négociateurs des actes de 1874.

[1] Voir ci-dessus, n° 467 et note. — [2] Voir ci-dessus, n° 461.

471.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 67. *Rome, 19 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Le ministère est platement tombé sur la question de Tunis et ce sont les députés qui l'ont accusé d'avoir trahi dans cette question les intérêts de l'Italie qui le relèvent de leurs propres mains (1). Il est donc assez difficile de concevoir quelle attitude parlementaire prendra le cabinet Cairoli devant les événements qui, sous peu de jours, vont se produire dans la Régence. Il va se trouver, aussi bien que la Chambre, dans un embarras qui ne saurait que nous être propice. Je ne puis, cependant, dissimuler à Votre Excellence que les esprits sont fort aigris contre nous. On était convaincu ici qu'avec de la bonne politique on vient à bout de tout et l'on comptait, sans aucun frais et par des raffinements d'habileté, nous évincer de la Régence. Les Kroumirs sont venus tout brouiller.

Je me suis souvent préoccupé du trouble que la question de Tunis pouvait apporter dans nos relations avec l'Italie et j'ai été de ceux qui ont pensé qu'il ne fallait toucher à cette question qu'avec la plus extrême prudence. Mais ce sont les Italiens qui l'ont levée et qui s'y acharnent depuis un an, avec une singulière âpreté. Plus d'une fois, j'ai supplié M. Cairoli de songer aux conséquences d'un premier pas et de modérer, au nom des bonnes et amicales relations de nos deux pays, les ardeurs qui l'entouraient. Mes conseils sont restés vains et mes prévisions se sont réalisées.

Nous sommes donc sans remords, puisque nous avons longtemps sacrifié à la crainte de voir s'altérer nos rapports avec l'Italie le légitime désir de prendre à Tunis, sous le bon vouloir de l'Angleterre et de la plus grande partie de l'Europe, une position telle que nos intérêts algériens fussent définitivement assurés. Mais, une fois la question soulevée par d'autres que par nous, il convient d'examiner quelle sera la meilleure solution à lui donner pour l'avenir de nos rapports avec le royaume d'Italie.

Ce qui pourra sembler un paradoxe, mais ce qui est vrai cependant, c'est que les hésitations, les atermoiements, les concessions, loin de calmer les esprits et de faciliter nos relations avec l'Italie ne feraient, au contraire, que les aigrir chaque jour davantage. La lutte, en se prolongeant, finirait par

(1) Voir ci-dessus, n° 468 et note.

exaspérer les passions. Les journaux nous menacent de leur rancune : «l'Italie, si nous osons toucher à la Régence, mettra ses 400.000 hommes à la disposition de l'Allemagne et nous nous trouverons isolés quand viendront les jours difficiles. Quelques succès en Afrique valent-ils qu'on sacrifie l'amitié précieuse de l'Italie ?»

Ce sont là, je crois, des phrases creuses. Je ne sais si nous pourrons jamais, quoi qu'il arrive, compter sur l'amitié et sur les secours de l'Italie, et nous pouvons conjurer les menaces que nous adressent ses journaux en continuant à suivre une politique qui nous mette à l'abri des grandes aventures européennes. Mais le moyen d'assurer à nos ennemis l'alliance de l'Italie serait, bien certainement, de laisser ouverte la question de Tunis. Il est évident, en effet, que tant que l'Italie conservera l'espoir de s'établir avant nous dans la Régence, elle fera le tour de l'Europe et ira s'offrir à toute Puissance qui voudra lui promettre Tunis pour prix de son concours. Il est permis d'espérer, au contraire, une fois la question définitivement réglée, que l'Italie se résignant devant le fait accompli, cherchera une voie différente à son activité et nous devons l'y aider. Si ses passions sont vives, elles sont mobiles. Il y a quelques années, c'est Nice qu'elle convoitait. Ses ardeurs se sont ensuite portées sur le Tyrol et le Trentin. L'Albanie a, plus tard, attiré ses regards. Depuis deux ans, elle s'est jetée dans la politique africaine, dans ce qu'on appelle ici la politique coloniale d'expansion; elle lance des voyageurs dans toutes les directions, et cherche entre Assab et Tunis, sans l'avoir encore trouvé, un point où se fixer. Le Gouvernement de la République pourra donc s'arrêter à telle ou telle solution que sa sagesse et sa prudence lui conseilleront, mais il est nécessaire si nous voulons que l'animosité à laquelle nous sommes en butte s'efface, et si nous tenons au maintien des bons rapports entre la France et l'Italie, que la question de Tunis sous une forme ou sous une autre, soit promptement et définitivement fermée.

472.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 19 avril 1881, 6 h. 10 soir.*

Déclarez immédiatement à Son Altesse le Bey et à son Premier Ministre que, s'il arrive le moindre mal à nos nationaux et en général aux nationaux étrangers, c'est Son Altesse et Mustapha ben Ismaïl que nous en rendrons

personnellement et exclusivement responsables[1]. On a fait venir des Arabes en grand nombre dans la ville; il faut les en éloigner sur-le-champ parce qu'ils menacent les chrétiens. Demandez aussi à Son Altesse de donner des ordres selon sa promesse formelle pour faire retirer ses troupes de Tabarca[2] où les nôtres doivent s'établir pour nos opérations contre les Kroumirs et où notre pavillon a été reçu avant-hier à coups de fusils. Répondez-moi aussitôt que possible et continuez à me tenir informé de l'état des esprits dans Tunis.

473.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 22 avril 1881, 11 h. 59 matin.*

(*Reçu :* 4 heures soir.)

Le langage de la presse turque, beaucoup plus modéré depuis quelques jours à l'égard de la France, est dur pour le Bey de Tunis et pour son Premier Ministre; on attribue à leur maladresse les complications présentes.

En rapprochant ce changement d'attitude de la nouvelle récemment envoyée de Constantinople à Tunis que le Sultan remplacerait le Bey par Kh reddine Pacha, je me demande si nous n'avons pas à craindre que la Porte n'essaie en effet de nous donner la désagréable satisfaction de faire justice de Sidi-Sadok et de son conseiller. J'ai déjà prévenu Assim Pacha il y a trois semaines que nous ne consentirions pas à l'envoi de Khereddine Pacha dont on parlait beaucoup à ce moment[3]. Mais je crains qu'Assim Pacha, suivant sa coutume, n'ait pas fait part de cette déclaration au Sultan.

[1] Le 18 avril, à 4 h. 50 du soir, M. Roustan avait télégraphié que, d'après le Consul d'Autriche, M. Reade aurait engagé le Bey à consentir à la coopération militaire. Le Bey aurait répondu qu'il ne pouvait le faire sans risquer sa tête, parce qu'alors ses sujets se révolteraient contre lui. M. Reade aurait depuis huit jours demandé trois fois à son Gouvernement l'envoi de bâtiments de guerre pour protéger les Européens, mais n'aurait pas encore reçu de réponse. «Le Bey et Mustapha ben Ismaïl, annonçait M. Roustan, répètent à tous les consuls qu'ils ne peuvent plus répondre de l'ordre, si les troupes françaises passent la frontière. Je persiste à ne pas croire à ces déclarations alarmantes, mais elles jettent beaucoup d'inquiétude dans les colonies étrangères et font désirer une action prompte et décisive.»

[2] Voir ci-dessus, n° 465. Le 18 avril, aux observations présentées par M. Roustan, Mustapha ben Ismaïl avait répondu que le fortin de Tabarca ne devait pas renfermer de troupes régulières, mais des zouaouas et que peut-être les coups de fusil étaient tirés en signe de réjouissance à l'occasion d'une noce. Il avait ajouté que le Bey avait envoyé sur les lieux un officier et des cavaliers avec mission d'arrêter et d'amener à Tunis les gardiens du fortin.

[3] Il n'y a pas, dans la correspondance de mars et du début d'avril, de télégrammes ou de dépêches se rapportant à cette démarche de M. Tissot, mais voir ci-dessus, n°s 378 et 387.

Ne jugeriez-vous pas à propos que je m'en expliquasse nettement avec le Premier Ministre, et, si l'occasion s'en présente, avec le Sultan lui-même ? Il me paraîtrait désirable, en tout cas, que nous eussions devant Tunis des forces navales assez considérables pour empêcher, le cas échéant, toute tentative de ce genre de la part du Gouvernement turc.

474.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 22 avril 1881, 10 h. 20 soir.*

Je pense comme vous qu'il convient de bien faire comprendre au Gouvernement turc, et au Sultan lui-même, que nous ne pouvons pas admettre l'ingérence de la Porte dans les affaires de la Tunisie, sous quelque prétexte et sous quelque forme qu'elle se produise. L'envoi de Khereddine à Tunis ne serait pas accepté par nous, et nous nous opposerions certainement au débarquement de ce personnage. Vous êtes autorisé à en avertir le Sultan et ses Ministres, dans les termes que vous jugerez les plus propres à faire impression sur leur esprit.

475.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 23 avril 1881, 8 h. 5 du matin.*

(*Reçu :* 9 h. 45 matin.)

Les communications télégraphiques de M. Cairoli à M. Maccio prennent une activité extraordinaire depuis quelques jours. Dans la seule journée d'hier, il a adressé à son agent quatre télégrammes comprenant ensemble plus de 700 groupes. M. Reade n'a reçu qu'une seule dépêche de Lord Granville. Le Bey a télégraphié de nouveau assez longuement à Constantinople.

Je suis absolument sans nouvelles des opérations militaires.

476.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 23 avril 1881, 7 h. 20 soir.*

(*Reçu :* 10 heures soir.)

J'ai fait aujourd'hui même au sujet de l'affaire de Tunis la démarche autorisée par votre télégramme d'hier soir (1).

Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il la ferait connaître au conseil des Ministres.

Son langage, comme ses réticences, ont confirmé dans une certaine mesure les soupçons que j'avais confiés à Votre Excellence.

Nous devrons surveiller soigneusement le littoral tunisien.

477.

Le général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Je suis trop préoccupé des conséquences que les événements qui se passent ici doivent forcément avoir au point de vue de la situation politique de l'Europe et surtout des intérêts de notre pays pour ne pas suivre avec la plus grande attention tous les incidents, recueillir tous les indices qui peuvent me permettre de vous renseigner exactement et utilement.

Mes deux dépêches confidentielles du 22 mars et 7 avril (2) vous ont déjà fait connaître mon opinion. Elle s'est peu à peu confirmée. Je vois même, d'après les extraits de la correspondance du comte de Saint-Vallier que vous voulez bien me communiquer (3), que mon collègue de Berlin partage nos appréciations, peut-être mes appréhensions, malgré les assurances qui lui sont prodiguées sinon pour cacher des projets malveillants à notre endroit, tout au moins pour endormir notre vigilance et nous empêcher de tirer un parti utile de ce qui va se passer ici, au moment où le nouvel Empereur cherche la voie dans laquelle il doit entrer.

(1) Voir ci-dessus n° 474. — (2) Elles ne figurent pas dans la correspondance. — (3) Voir en particulier n° 444.

J'ai eu, dès les premiers jours, le pressentiment des efforts qui allaient être faits pour rapprocher la Russie de l'Allemagne. Le comte de Saint-Vallier dans sa dépêche du 6 avril[1] constate que ce rapprochement est déjà manifeste et qu'il s'affirmera bientôt par la présence d'Alexandre III à la grande parade militaire de Potsdam, d'où il se rendrait en Autriche.

La Russie, aux prises avec des difficultés intérieures des plus sérieuses, ne menace plus personne. L'Empereur préoccupé d'en finir avec le nihilisme cherche des points d'appui là où un pareil péril social peut menacer.

Il entre trop bien dans les sentiments d'affection de l'Empereur Guillaume pour son petit neveu de le rapprocher de lui, aussi bien que dans les projets du prince de Bismarck qui veut amener la Russie au rôle qu'a déjà accepté l'Autriche, pour qu'on ne fasse pas à Berlin tout ce qui est nécessaire pour lever toutes les hésitations.

On dirait que le Chancelier allemand avait prévu les événements qui viennent de s'accomplir; à mon passage à Berlin, il y a deux ans, il avait mis une certaine insistance à me peindre l'état de la Russie qu'il connaissait si bien dans un entretien dont j'ai rendu compte à cette époque; aussi prierai-je Votre Excellence de se faire représenter ma dépêche du 28 mars 1879[2] (n° 1) et de lire, si elle en a le temps, les appréciations qui ne marqueront pas de l'intéresser.

Il est évident pour moi que le prince de Bismarck avait alors la pensée de détruire chez nous la confiance que la Russie pouvait nous inspirer comme il cherche maintenant à détruire ici celle que nous pourrions inspirer à la Russie. Son but manifeste est d'arriver à isoler l'une de l'autre les deux grandes Puissances antagonistes naturelles de l'Allemagne. Malheureusement les événements sont venus servir cette politique plus tôt qu'on ne pouvait le prévoir. Aujourd'hui il s'agit d'achever cet isolement en persuadant à la Russie qu'elle ne doit plus s'occuper que de sa situation intérieure et que l'Allemagne qui résiste au socialisme par sa forte organisation est seule à même de lui venir en aide pour conjurer un danger commun, à la condition que, tout en paraissant céder à ses affections de famille, le jeune Empereur inféodera sa politique à celle de son oncle.

Paralyser les forces du grand Empire, en disposer peut-être si les circonstances s'y prêtent, diriger de haut la politique des grandes Cours de l'Europe; amener les autres par la crainte ou par l'intérêt à suivre l'impulsion donnée à Berlin; sans menacer la France, l'isoler ou la réduire à l'impuissance, nous faire enfin supporter la responsabilité de toutes les commotions qui peuvent ébranler l'ordre des choses en Europe; tel est le but, tel est le rôle du Chancelier et il faut reconnaître qu'il le joue avec autant d'ha-

[1] Il s'agit en réalité de la dépêche confidentielle du 10 avril (n° 444). — [2] Voir t. II, 1re série, n° 398.

bileté que de succès. Tout cela avec les formes les plus courtoises, avec l'apparence d'un intérêt pour nous qui semble croître à mesure qu'il sent que nous lui cédons; comme s'il rêvait aussi qu'un jour, satisfaits d'une situation matérielle que nous chercherons à conserver quand même, nous en arriverons, nous aussi, comme l'Autriche et le Danemark, sinon à oublier notre plaie de 1871, du moins à nous y habituer, laissant s'achever l'œuvre entreprise, qu'il ne s'agit plus que de consolider pour faire de l'Allemagne l'arbitre de la situation en Europe.

Ce travail si habile, si persévérant, se voit parfaitement dans ce qui se passe en ce moment à propos des mesures à prendre en commun contre le parti révolutionnaire international, qui, encouragé par les succès du nihilisme, vient encore de s'affirmer si ouvertement dans la réunion qui a eu lieu au château de Weder en Suisse.

En moins de dix jours, après avoir affirmé que l'Allemagne ne prendrait aucune initiative, c'est là que l'idée se manifeste avec le plus de retentissement. Ce sont d'abord les députés conservateurs, au nombre desquels le fils du Chancelier lui-même, qui invitent le Parlement à faire effacer le droit d'asile de la législation des États où il existe encore. Puis vient la proposition Windthorst, bientôt après les avances de la Russie accueillies avec un certain empressement et en même temps une campagne de la presse soutenue par les publications si remarquables du professeur Bluntschli; et enfin, après que la Russie s'est ralliée à la manière de voir de l'Allemagne sur la marche à suivre pour provoquer une entente entre les Puissances, la direction prise par le Chancelier de cette question si importante, si délicate et si dangereuse, si elle est exploitée contre les pays à rendre suspects aux yeux de l'Europe.

Ici, après s'être complètement rallié aux idées du prince de Bismarck, on se dispose à suivre ses conseils. Je sais qu'un travail est en préparation.

Bientôt le Gouvernement impérial sera en mesure de faire aux diverses Puissances les propositions convenues, les derniers événements justifient son initiative. On n'attend plus pour cela que le moment opportun, dès que la presse aura préparé l'opinion publique, signalé les difficultés, indiqué les résistances ou les adhésions. Les Ambassadeurs russes, venus ici pour recevoir les instructions du nouvel Empereur sont tous repartis pour leurs postes respectifs. Il est possible que le prince Orloff n'ait point encore parlé à Paris des projets dont il s'agit, mais M. Sabouroff traite déjà la question à Berlin, en même temps que M. d'Oubril la prépare à Vienne. Je tiens ces informations d'un personnage officiel bien renseigné; M. de Giers lui-même, tout en évitant de s'expliquer, m'en a dit assez long pour confirmer leur exactitude.

Nous connaissons l'idée poursuivie. Quant aux moyens qui seront employés, il suffit de lire les articles de certains journaux comme la *Post* pour ne plus

conserver aucun doute sur la situation qu'on cherchera à nous faire, si nous nous y prêtons; c'est sur l'Allemagne qu'il faut avoir les yeux.

Ici, quelle est en réalité la position ? Un désordre complet dans les idées; un effarement général depuis l'horrible événement du 13 mars auquel personne n'était préparé; le parti révolutionnaire relevant la tête malgré le châtiment des coupables, manifestant son existence et ses projets par des menaces, des proclamations, de nouvelles tentatives heureusement déjouées jusqu'ici; un grand procès, sur lequel toute l'attention s'est portée, mal dirigé, critiqué par tout le monde, ayant créé un piédestal aux misérables assassins, n'ayant rien découvert et dans lequel le ministère public embarrassé arrive à nier jusqu'à l'organisation du parti qui tient le pays sous la terreur et ses relations avec les foyers du socialisme international, l'Empereur obligé de vivre enfermé à Gatchina, pendant qu'on s'assure que les palais impériaux ne sont pas minés, cherchant des hommes au milieu de tous ceux que l'opinion publique désigne un jour pour les abandonner le lendemain, accueillant avec reconnaissance les marques de sympathie qu'on lui prodigue à Berlin; enfin le parti allemand qui compte, dit-on, le Grand-Duc Vladimir, dont l'influence sur son frère est manifeste, agissant pour avoir la prépondérance. Tout cela au milieu des ardeurs inconscientes d'une presse, qui n'est pas sérieusement l'organe de l'opinion publique et des aspirations libérales mal définies de tous les mécontents, dans ce grand pays où avec plus ou moins de raisons chacun prétend avoir à se plaindre de l'arbitraire, conséquence forcée d'une organisation incomplète, vicieuse sur bien des points et dont toute la responsabilité remonte au Souverain.

Je ne puis donc trop insister, parce que cela nous intéresse plus spécialement, sur le travail qui se fait autour du nouvel Empereur pour l'amener à l'attitude qu'on voudrait lui voir prendre en face des complications de la situation en Europe. Il se peut que ses sympathies personnelles tendent vers la France, mais résisteront-elles, si on lui prouve que l'intérêt de sa Souveraineté doit le porter vers l'Allemagne ? Il faut voir avec quel soin la presse qui nous est hostile relève tout ce qui peut nous mettre en suspicion dans l'esprit d'Alexandre III. Hier encore, c'était l'accueil fait à Saint-Etienne par le Conseil municipal à Rochefort et à ses amis, acclamant le soir au théâtre, dans une conférence, Tyssakoff comme le Président honoraire de la réunion.

Ces tendances se constatent jusque dans l'armée où le parti allemand occupe des positions importantes. Je sais de source certaine que les officiers qui ont suivi nos manœuvres en France apprécient sévèrement notre situation militaire, non comme organisation des troupes, mais au point de vue du commandement, de la direction générale, de l'esprit militaire et de la discipline, que la politique aurait faussée en s'introduisant dans l'armée. Un de ces officiers, auteur d'un livre très judicieux, très exact sur l'organisation de l'Allemagne

qu'il exalte, prépare en ce moment un rapport qui établira un parallèle désavantageux pour nous et dont les conclusions contribueront bien certainement à ébranler la confiance que l'Empereur pourrait avoir dans la force réelle de la France en cas d'un danger commun. C'est d'ailleurs, il faut le reconnaître également, ce que les publications allemandes sur l'armée russe et des appréciations non justifiées de certaines des nôtres tendent à établir pour diminuer l'opinion que nous pourrions avoir de la valeur militaire de ce pays.

Je suis donc de plus en plus convaincu que tout en maintenant avec l'Allemagne nos relations actuelles sans nous exagérer ses dispositions à notre égard, mais aussi sans nous dissimuler qu'elle a intérêt à nous isoler et à nous affaiblir, il nous faut à tout prix conserver ici la sympathie et la confiance que nous avons su inspirer au Gouvernement comme à la nation, ne pas nous laisser endormir par les protestations plus ou moins sincères du prince de Bismarck, et conserver en Europe, avec notre libre arbitre, la position que nous devons y tenir, le rôle qu'il est de notre intérêt et de notre dignité de jouer.

478.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 24 avril 1881, 11 heures matin.*

(*Reçu* : 1 h. 3/4 soir.)

Le prince de Bismarck a de nouveau chargé le comte de Limburg de me dire ses vœux pour le prompt succès de notre entreprise en Tunisie, qui a toutes ses sympathies parce qu'elle est une œuvre de civilisation dont profitera l'Europe entière. Les journaux et l'opinion publique s'expriment unanimement dans le même sens et jugent très sévèrement la conduite de l'Italie.

En me parlant des bruits alarmants répandus sur la sécurité des Européens à Tunis, le comte de Limburg m'a dit que le Cabinet de Berlin est sans inquiétude pour la colonie allemande, ayant pleinement confiance dans les mesures que la France prendrait en cas de danger, pour protéger en temps utile non seulement ses nationaux, mais tous les Européens menacés, ce qui permet d'écarter toute pensée d'envoyer un navire allemand dans les eaux tunisiennes. J'ai jugé devoir répondre par l'assurance formelle qu'en cas de besoin nous étendrions en effet notre protection à tous les Européens et principalement aux sujets des nations amies qui nous donnent le concours moral de leurs sympathies dans la question de Tunis [1].

[1] M. de Saint-Vallier, le 24 avril, dans un P.-S. à sa dépêche n° 126 du 23 avril, indique la portée de cet échange de déclarations. La déclaration du comte de Limburg

479.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 24 avril 1881, 3 h. 15 soir.*

Je vous prie de vouloir bien faire savoir à M. le prince de Bismarck que je suis très touché de la communication que vient de me faire de sa part M. le prince de Hohenlohe, relativement à Tunis. Je vous en écrirai demain par une occasion que me donnera le voyage de M. de Pina, se rendant à Breslau[1].

P.-S. — Je reçois à l'instant votre télégramme de 11 heures ce matin, et je joins énergiquement mes assurances aux vôtres. Nous prendrons tous les soins nécessaires à la sûreté générale des Européens à Tunis et très spécialement pour les sujets des nations amies qui nous montrent, dans ces circonstances, une sympathie si sincère et si précieuse.

480.

M Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 24 avril 1881, 3 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 8 heures soir.)

Le Bey vient de m'écrire pour m'annoncer que le camp tunisien est arrivé à la montagne des Kroumirs et me prie de vous en informer. Il annonce l'intention de régler les réclamations et de punir les auteurs des méfaits et il exprime l'espoir que le Gouvernement de la République voudra bien, en lui laissant sa liberté d'action, inviter le commandant des troupes françaises

se rattachait aux bruits propagés par les consuls anglais et italien de Tunis d'après lesquels la sécurité des colonies européennes en Tunisie serait menacée (voir ci-dessus n° 472 et note) et elle signifiait que le gouvernement allemand non seulement n'enverrait pas de navires, mais que dans le cas où d'autres Puissances (Angleterre, Italie) inclineraient à le faire et chercheraient à se concerter avec lui dans cette intention, il ne les y encouragerait pas. D'où les assurances données par M. de Saint-Vallier que M. Barthélemy Saint-Hilaire confirma par son télégramme du lendemain. Voir également ci-dessous n° 479.

(1) Cette lettre ne figure pas dans la correspondance.

à soumettre toutes les réclamations à Ali Bey qui a ordre de les accueillir et d'y faire droit. Il insiste sur son désir de maintenir les rapports de bon voisinage.

A l'appui de sa déclaration que l'ordre règne chez les Kroumirs, il cite ce fait que les Arabes de l'Algérie ont pénétré sur le territoire de ces montagnards en détériorant les récoltes et se livrant à des actes et des propos de nature à surexciter les passions et que malgré cela les Kroumirs n'ont pas bougé.

Il demande que les autorités françaises invitent les Algériens à cesser ces provocations et il proteste de son désir de maintenir la tranquillité et de ses efforts pour nous donner satisfaction.

481.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 25 avril 1881.*

Je profite du départ pour Paris du second Secrétaire de mon ambassade le baron Brice, que je recommande à votre intérêt bienveillant, pour vous adresser en (*sic*) quelques lignes sur la situation du jour.

Je ne doute pas que les autorités militaires n'aient de bonnes raisons pour procéder comme elles le font avec une sage lenteur, mais vous comprendrez facilement que j'aie hâte et grande hâte de voir ces faits s'accomplir. L'incertitude actuelle irrite et énerve l'opinion. Le coup avait été porté par les nouvelles d'il y a quinze jours. L'explosion de colère avait eu lieu. Je crains que ce ne soit à recommencer. L'entrée des troupes françaises est une opération douloureuse pour nos relations avec l'Italie, il ne faut pas faire languir le patient. Il me semble que depuis quelques jours on se remet à travailler l'opinion et que la question de Tunis va de nouveau être employée comme machine parlementaire contre le ministère Cairoli.

Je vous ai trop souvent déjà donné, comptant sur votre indulgence, ma manière de voir pour ne pas éprouver quelque confusion à toujours répéter les mêmes choses. La petite expédition tunisienne qui se prépare va décider de notre avenir, non seulement à Tunis, mais en Afrique et dans la Méditerranée. J'ai assez étudié le fond des cœurs depuis un an pour être certain que le parti qui s'est formé contre nous, qui est fort actif, fort remuant, qui est dangereux et perfide ne vise à rien moins qu'à recueillir tout notre héritage dans la Méditerranée; c'est pour cela que l'on souhaite ardem-

ment de nous voir entraînés dans une guerre contre l'Allemagne. Le mot d'ordre de ce parti est que la France gêne l'Italie dans la Méditerranée et que l'Afrique (pas seulement Tunis) doit appartenir aux Italiens. De là la propagande générale que l'on a entreprise contre nous.

La question est donc excessivement grave pour nous; le parti dont je vous parlais tout à l'heure est gêné en ce moment par la surveillance de M. Magliani et de M. Depretis, mais il n'a pas déposé les armes. Il a Maccio avec lui. Comme il joue à la baisse, il ne se soucie pas de l'emprunt.

Mais dans ce moment l'Italie ne peut nous opposer que la menace de sa rancune dans l'avenir. Je vous ai écrit ce que je pensais là-dessus. On avisera plus tard à s'arranger avec la rancune de l'Italie. Mais il est beaucoup moins dangereux de braver le fantôme de cette rancune que de laisser la porte ouverte à des convoitises que l'on voudra satisfaire à tout prix.

Il faudrait donc agir vite en Tunisie, et que le résultat de notre expédition fût quelque chose de définitif et de solide. Je crois bien avoir deviné que c'est là votre manière de voir ; je voudrais que cette conviction fût partagée par le Président du Conseil et par le Gouvernement tout entier et, si mon humble opinion pouvait être de quelque poids dans la balance, je vous serais bien reconnaissant d'en faire usage.

Je crois que de très sérieux intérêts pour la République et pour la France se trouvent engagés.

482.

M. Monge, Gérant de l'Agence et du Consulat général de France au Caire,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Le Caire, 25 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 5 mai.)

Le Gouvernement de Son Altesse le Khédive se prévalant du droit, qui lui est conféré par les derniers firmans de Constantinople, de faire des conventions commerciales particulières avec les agents des Puissances accréditées auprès de lui, vient de me faire savoir par l'entremise de son Ministre des Affaires étrangères son intention de dénoncer le traité de commerce conclu entre la France et la Porte ottomane en 1861, et de procéder, d'accord avec l'agent de la République en Egypte, à la revision des tarifs et à la conclusion d'une convention commerciale.

N'étant pas autorisé à traiter une question aussi délicate ni à émettre un

avis au sujet d'une innovation aussi importante, je me suis contenté d'accuser réception à Son Excellence Mustapha Pacha Fehmi de sa communication du 23 de ce mois.

Votre Excellence trouvera ci-joint la copie de la lettre du Ministre des Affaires étrangères du Khédive ainsi que ma réponse.

Un rapport sur cette question va m'être remis prochainement par le Gouvernement égyptien et je m'empresserai de le transmettre à Votre Excellence.

483.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Tunis, 26 avril 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 avril; Dir. po^l^. 1^er^ mai.)

Le Bey vient de m'adresser au sujet de l'entrée des troupes françaises sur le territoire tunisien, une protestation dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie ainsi que de ma réponse[1]. La lettre du Bey m'a été remise hier à 7 heures du soir, seulement. Les Consuls d'Italie et d'Angleterre en avaient connaissance avant moi et ont dû en donner communication à leurs Gouvernements par un paquebot qui est parti cette nuit pour Marsala, avec des dépêches du Bey et de mes deux collègues. Ce paquebot a été affrété spécialement pour ce voyage par le Gouvernement tunisien.

Le courrier qui emporte cette lettre déposera à Bône mes communications télégraphiques. J'attends incessamment l'aviso qui doit être chargé de ce

[1] La copie de la protestation du Bey est jointe à la dépêche. Le passage essentiel en est le suivant : «L'entrée des troupes françaises sur le territoire tunisien, notamment du côté du Kef, sans avis préalable, et pendant que nous sommes en état de paix et en relations d'amitié avec le Gouvernement de la République, est un acte contraire à toutes les règles du droit des gens. Nous nous trouvons donc dans la nécessité de protester contre cet acte insolite dans les rapports internationaux.

«Cette protestation nous la faisons en notre nom et au nom de l'Empire ottoman dont la Tunisie fait partie intégrante. Nous l'adressons également aux autres Puissances amies. Nous rendons également votre Gouvernement responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de ce fait.»

Dans sa réponse qui figure également dans la correspondance, M. Roustan rappelait toutes les communications faites au Bey par le Gouvernement français depuis le 7 avril, et les assurances qu'il lui avait données le 6 avril: «J'espère, concluait-il, que par ce résumé fidèle de mes communications antérieures Votre Altesse sera convaincue que le Gouvernement de la République, tout en maintenant énergiquement ses droits à agir avec ses propres forces contre les tribus insoumises qui désolent notre frontière, n'a jamais eu l'intention de porter atteinte aux bonnes relations entre les deux pays, et que par conséquent la protestation formulée dans la lettre de Votre Altesse n'a pas sa raison d'être.»

service pendant tout le temps où la ligne de l'Algérie demeurera interrompue.

C'est par la protestation du Bey que j'ai appris l'entrée de nos troupes dans le pays des Kroumirs. J'en ai conclu, d'autre part, que le débarquement projeté à Tabarca n'avait pas encore eu lieu[1]. Je le regrette parce qu'en nous avançant de ce côté-là nous pourrions peut-être couper les communications entre Tunis et le camp d'Ali Bey qui ne tarderait pas alors à se débander. Il serait en outre très désirable pour le maintien de l'ordre à Tunis que le camp n'y revînt pas avant la fin de la campagne.

484.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE COURCEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. *Berlin, 27 avril 1881.*

[M. de Saint-Vallier rappelle à M. de Courcel les dépêches qu'il a adressées au Ministre sur la question grecque, sur Tunis, et sur les rapports de la Russie et de l'Allemagne.]

L'assassinat de l'Empereur Alexandre a amené entre l'Allemagne et la Russie un rapprochement dont l'intimité dépasse tout ce que l'on prévoyait. J'étais certain, dès le début, que le jeune Tsar se jetterait dans les bras de l'Allemagne pour y chercher un point d'appui contre les dangers intérieurs de son pays et pour réagir contre les propos imprudents et stupides de nos journaux sur ses sympathies ou ses haines; mais je ne pensais pas que cela irait au point où cela est venu. Bismarck dirige aujourd'hui la politique du Cabinet de Pétersbourg comme celle de Vienne, Giers est même bien plus souple et docile que Haymerlé contre lequel le Chancelier témoigne assez de mauvaise humeur. Ce serait comique si ce n'était grave de voir l'inquiétude causée aux Autrichiens par la tendresse tout à coup établie dans les rapports de Berlin et de Pétersbourg ; mon collègue Széchényi ne tarit pas en lamentations d'amoureux jaloux qui se croit délaissé pour un autre; mais le fait, c'est que de son Cabinet Bismarck mène la politique des trois empires ; c'est bien grave. Cette proposition russe est son œuvre[2] et c'est pour cela

[1] Voir ci-dessus n° 472.

[2] Le Gouvernement russe avait proposé la réunion d'une Conférence internationale pour rechercher les mesures propres à combattre les mesures révolutionnaires en Europe. M. Barthélemy Saint-Hilaire fut informé de son intention par une note circulaire qui lui fut remise le 20 avril (M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Challemel-Lacour, 20 avril, n° 107).

qu'un refus est chose sérieuse à laquelle il faut regarder à deux fois. La suggestion dans la question grecque pour remettre les territoires à l'Angleterre et à la France émane aussi de lui, bien qu'il ait fait faire la première ouverture par Giers[1]. Les agents russes ne bougent plus d'ici : Orloff n'a pas quitté le Chancelier pendant son séjour; Schouwaloff, parti hier, a fait de même; Sabouroff, Dolgorouki, le voient continuellement; il se noue et se manigance bien des choses entre eux. Je tâcherai de me tenir et de vous tenir au courant.

[Publication d'un Livre jaune sur la Tunisie et nouvelles personnelles.]

485.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 28 avril 1881, 3 heures soir.*

Lord Lyons m'a dit hier, à la fin d'une conversation qui avait porté sur d'autres sujets, qu'il était chargé de me faire savoir que le Gouvernement anglais considérait la Tunisie comme appartenant à l'Empire ottoman. Je lui ai répondu que c'était là une question historique sur laquelle nous avions toujours professé une opinion contraire, et sur laquelle il me paraissait inutile de rouvrir le débat. Il n'a pas insisté.

M. Tissot m'annonce que l'Ambassadeur de Turquie à Paris a été chargé de m'adresser sur les affaires de Tunis une communication qui a dû être faite aussi aux Cabinets de Londres et de Rome[2]. Je n'ai encore rien reçu d'Essad

[1] Le 20 avril, par un télégramme confidentiel, M. de Saint-Vallier avait informé M. Barthélemy Saint-Hilaire des ouvertures que le prince de Bismarck avait faites en ce sens à Lord Dufferin. «Lord Dufferin, écrivait-il, ayant fait remarquer que M. de Giers lui avait déjà parlé en ce sens, le prince a répondu qu'en effet il s'était mis d'accord avec le Cabinet de Pétersbourg pour faire cette proposition à l'Angleterre et Lord Dufferin ayant demandé pourquoi l'Allemagne n'assumerait pas cette tâche, le prince a témoigné une certaine irritation en déclarant que seules l'Angleterre et la France étaient désignées par leur politique antérieure envers la Grèce pour remplir ce rôle» (M. de St-Vallier à M. Barth. St-Hilaire, télégr., 20 avril, 11 h. 46 m.).

[2] Cette communication adressée à l'ambassade ottomane à Paris est datée du 26 avril. Elle indiquait la gravité de la situation en Tunisie, et, revenant sur les déclarations que M. Barthélemy Saint-Hilaire avait faites à Essad Pacha (voir ci-dessus n° 457), affirmait que les liens qui rattachaient la Tunisie au reste de l'Empire ottoman étaient aussi bien temporels que spirituels. Le Gouvernement turc se déclarait prêt à s'entendre directement avec le Gouvernement français pour trouver en ce qui concernait la question de Tunis un mode de solution conforme aux bonnes relations qui existaient entre l'Empire ottoman et la République française. Le 27 avril, M. Tissot avait télégraphié : «La communication que Votre Excellence a dû recevoir aujourd'hui d'Essad Bey au sujet des affaires de Tunis a été faite également à Londres et à Rome.» (Télégr. Péra, 27 avril, 9 h. 45 s.)

Pacha, avec qui, vous le savez, j'ai formellement décliné d'avance toute conversation officielle relative à Tunis [1].

Le Bey a transmis aux Puissances signataires du traité de Berlin une protestation contre l'entrée des troupes françaises sur son territoire, qu'il qualifie de violation de ses droits et des droits de l'Empire ottoman [2]. Cette pièce paraît être l'œuvre de l'avocat anglais Broadley, qui se donne un mouvement extraordinaire pour nous susciter des obstacles de tous les côtés, et qui est en communication télégraphique avec Lord Delaware et M. Montagu-Guest [3].

486

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 28 avril 1881, 8 heures soir.*

(*Reçu :* 11 heures soir.)

Le Gouvernement a eu à répondre au commencement de la séance d'aujourd'hui à plusieurs questions qui lui ont été posées par les questionneurs ordinaires sur les affaires de Tunis.

Sir Charles Dilke a dit que le Gouvernement n'avait aucune raison de supposer que les traités et les intérêts dont ils avaient parlé courussent quelque danger. Au reste, un vaisseau est à Malte tout prêt à se rendre en Tunisie si cela était nécessaire pour protéger la vie ou la propriété des résidents anglais. Il a fait savoir qu'il résultait d'une conversation que Lord Lyons avait eue avec vous le 9 avril que l'expédition a pour objet de châtier les tribus barbares des frontières. Des pourparlers ont eu lieu entre les Gouvernements anglais et italien concernant l'envoi de vaisseaux de guerre pour protéger les sujets de ces deux pays; mais aucune conversation qui eût trait à la question générale de l'expédition actuelle.

Enfin, Sir Charles Dilke a déclaré qu'une médiation isolée et anglaise ne serait possible que si elle était demandée par les deux parties; et, quant à une médiation internationale, le Gouvernement vient de recevoir un appel du Bey aux Puissances signataires du traité de Berlin et il n'a pas eu le temps de s'informer de l'opinion des autres Puissances. Sir Charles Dilke a ajouté qu'il ne croyait pas que le Gouvernement français eût dépassé son intention première de punir les tribus des frontières.

(1) Voir ci-dessus n° 457.

(2) Voir ci-dessus n° 483.

(3) La protestation du Bey à laquelle il est fait allusion ici fut publiée le 28 avril par le *Times* qui en avait reçu le texte de son correspondant de Tunis, M. Challemel-Lacour en télégraphia la nouvelle à Paris le 28 avril à 1 h. 20 s.

487.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 28 avril 1881, 6 h. 50 soir*

(*Reçu :* 10 h. 15 soir.)

J'ai acquis la certitude que la question de l'envoi de Khereddine à Tunis[1] a été soumise avant-hier soir au conseil des Ministres. Le Premier Ministre, organe direct du Sultan, s'est prononcé pour le départ immédiat de ce personnage avec deux cuirassés turcs. Deux ou trois Ministres, Mahmoud Nedim entre autres, ont fait observer que c'était ou exposer le pavillon turc à un affront si les deux bâtiments se retiraient devant notre opposition probable, ou entrer en conflit direct avec la France s'ils forçaient le passage. Aucune décision n'a été prise, mais je crains que le Sultan, avec l'opiniâtreté qui le caractérise, ne cherche à faire prévaloir son avis personnel.

La Porte vient de nommer comme Gouverneur général de Tripoli un fanatique actif et intelligent. Trois cheiks et un officier turcs seraient partis pour la Tripolitaine avec la mission d'organiser un soulèvement dans le sud tunisien et algérien.

C'est en prévision de ce danger que j'avais indiqué à Votre Excellence l'utilité d'occuper la ligne Tebessa, Gabès, Djerba[2]; il me paraît de plus en plus essentiel d'agir aussi rapidement et aussi énergiquement que possible.

488.

Assim Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie,

à Essad Pacha, Ambassadeur ottoman à Paris.

T. *Constantinople, 28 avril 1881.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er mai.)

Je m'empresse de vous communiquer le télégramme que le Pacha de Tunis vient d'adresser à Son Altesse le Premier Ministre :

«J'ai télégraphié hier à Votre Altesse, lui annonçant l'entrée des troupes

[1] Voir ci-dessus nos 473, 474 et 476.

[2] Dans un télégramme du 5 avril, 10 h. 15 m., M. Tissot rappelait une note confidentielle qu'il avait envoyée deux mois auparavant au Ministre de la Guerre sur les mouvements militaires à opérer. L'utilité de l'occupation de la ligne Gafsa, Gabès, Djerba était d'immobiliser les deux régions qu'elle séparait, Tell et Sahara, et d'empêcher les tribus des hauts plateaux de prendre à revers la colonne principale.

françaises sur le territoire tunisien, du côté des Kroumirs et d'un autre côté, menaçant la forteresse dont elles ne sont plus éloignées, aujourd'hui, que de neuf kilomètres. Le bruit persiste que, de Kef, elles veulent se diriger sur Tunis pour nous forcer à accepter le protectorat. J'ai toujours le ferme espoir que la Sublime Porte prendra d'urgence les mesures nécessaires en faveur de la Régence pour écarter les difficultés actuelles.

« Je ne pourrais assez insister sur le fait que les droits de la Sublime Porte, que le Gouvernement français semble aujourd'hui vouloir contester, sont consacrés par les titres historiques et par les faits eux-mêmes qui se sont succédé sans interruption. Pour ne citer que quelques exemples à cet égard, il est de notoriété publique que les Consuls des Puissances à Tunis reçoivent leur exequatur de la Sublime Porte, et que les conventions spéciales locales portent pour condition expresse que les traités conclus avec l'Empire doivent être également exécutoires en Tunisie. Ceci seul suffit pour établir nos droits incontestables sur cette province.

« Pour donner une solution à la question de Tunis, nous proposons de la soumettre aux autres Puissances, ou bien de nous entendre là-dessus directement avec la France. Nous espérons fermement que le Gouvernement de la République n'a aucune intention d'exercer une pression quelconque sur le Gouvernement général de Tunis pour lui faire accepter son Protectorat.

« Je vous invite à soumettre immédiatement ce qui précède à Son Excellence Monsieur Barthélemy Saint-Hilaire[1]. »

489.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 avril 1881, 11 heures soir.*

(*Reçu :* minuit 3/4.)

Le prince de Bismarck qui a passé toute la journée au Reichstag allemand, où il a prononcé un grand discours, m'envoie ce soir, à 10 heures, son fils, le comte Herbert, pour me dire : « Qu'en présence des intrigues de l'Italie et des mensonges des journaux, il ne veut pas tarder un moment à me déclarer qu'il demeure et demeurera fidèle, quoi que nous jugions à propos de faire en Tunisie, aux déclarations catégoriques qu'il m'a fréquemment renouvelées

[1] Ce télégramme fut également communiqué à titre privé par Assim Pacha à M. Tissot et fit l'objet d'une dépêche de ce dernier (n° 67 du 29 avril) où il rappela une fois de plus par une série d'arguments tirés des traités et des précédents que la France n'avait jamais admis la moindre solidarité entre la Régence et l'Empire ottoman.

depuis trois ans. Il tient à ce que nous sachions qu'il gardera envers nous, dans cette question, l'attitude d'un bon et fidèle voisin, favorable à notre cause, faisant des vœux pour le succès de notre entreprise quelles que soient nos intentions à l'égard de la Tunisie.»

Le prince m'a fait dire, en outre, qu'il tenait à me voir pour me renouveler lui-même cette déclaration, mais qu'empêché par le Reichstag de me fixer un rendez-vous avant dimanche, il avait voulu me faire savoir immédiatement que nous pouvons compter sur sa parole et son concours.

490

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

D. *Paris, 29 avril 1881.*

Je conçois très bien les impatiences publiques et je les partage en une certaine mesure ainsi que vous[1]. Mais en y regardant d'un peu plus près, on reconnaît sans peine qu'elles sont exagérées. Les réalités ne vont ni aussi vite ni aussi aisément que les imaginations. Ce n'est pas, j'en conviens, une chose énorme que de transporter de France à Bône ou à Alger 15 ou 20 mille hommes, mais encore faut-il un certain temps; et on peut trouver que l'affaire n'a pas langui. Le tort principal est à notre loi militaire qui ne permet pas, à ce qu'il semble, la mobilisation séparée d'un ou plusieurs corps d'armée. Sans cet obstacle légal, il eût été très facile de mobiliser sur-le-champ 25 ou 30 mille hommes et de les faire partir, toutes armes réunies, en 48 heures, ou même moins. On n'a pas pu s'y prendre de cette façon, c'est un point essentiel qui appelle l'attention du législateur.

Les opérations militaires vont bien jusqu'à présent. Nous voilà à Tabarca, sur les derrières des Kroumirs, à Kef qui est un lieu très fort[2]. Tout à l'heure nous serons à Béja et peut-être même à Bizerte. S'il est nécessaire, l'armée pourrait être à Tunis en quelques heures et le secours qu'elle nous fournira pour toutes nos négociations sera tout à la fois plus prompt et plus efficace que celui d'une escadre à la Goulette, dont la présence aurait immédiatement appelé la présence d'escadres européennes, deux tout au moins, et peut-être davantage.

Vous avez bien raison du reste quand vous supposez que nous sommes dé-

(1) Voir ci-dessus n° 481.

(2) Le 26 avril le général Logerot était entré au Kef. Le 28 il occupa Souk-el-Arba. Le 26 les Français s'étaient emparés du fort de la pointe de Tabarca.

cidés à en finir cette fois pour régler toutes nos affaires avec la Régence d'une manière complète et durable. Le Président du Conseil a déclaré du haut de la tribune que nous ne voulions pas de conquêtes et il a été en cela parfaitement sage. Une annexion me semblerait une faute grave en elle-même, sans parler des complications extérieures qu'elle pourrait amener. Mais il nous faut un traité sérieux qui garantisse la sécurité de notre frontière et celle de toutes nos entreprises. Si le Bey n'était pas égaré par M. Maccio et M.Reade, il sentirait que son véritable intérêt serait de se remettre entre nos mains; nous ne menaçons ni sa personne ni sa dynastie, comme la Porte ottomane peut le faire. Nous avons déjà mis 90 à 100 millions dans sa dette extérieure, nous sommes prêts à apporter dans la Régence bien d'autres capitaux, si nous pouvons le faire avec quelque sûreté.

Je vois avec plaisir, Monsieur l'Ambassadeur, que depuis quelques jours la presse italienne est beaucoup plus modérée. Je m'en occupe personnellement avec beaucoup de soin; et je vous remercie des soins que vous y donnez vous-même, quoique votre position d'Ambassadeur rende ces relations des plus délicates. A l'instant, un journaliste serait soupçonné, si on le savait en relation avec le Représentant de la France. La jalousie de l'Italie est fort éveillée en ce moment mais j'augure, à divers symptômes, que ses passions ne tarderont pas à se calmer et peut-être à s'éteindre.

491.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 82. *Paris, 29 avril 1881.*

Votre télégramme du 27 avril m'annonçait une communication de la Porte ottomane relative aux affaires de Tunis. Hier matin, ainsi que je vous l'ai mandé de mon côté par le télégraphe, Essad Pacha ne m'avait rien communiqué encore[1]; mais il est venu me voir dans la soirée, et aujourd'hui même j'ai reçu de nouveau sa visite. Il a laissé chaque fois entre mes mains, à ma demande, et à titre privé par conséquent, le texte des instructions successives qu'il avait reçues de son Gouvernement et qui concernaient la question tunisienne[2]. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour votre information la copie de deux dépêches dont j'ai eu de cette façon connaissance.

(1) «Je ne l'ai pas revu, télégraphiait le Ministre, depuis la lettre que je lui ai adressée à propos de ces mêmes affaires et dont le ton péremptoire ne lui permet guère d'aborder de nouveau ce sujet avec moi.» (M. Barth. Saint-Hilaire à M. Tissot, télégr., Paris, 28 avril, midi 30.)

(2) Voir ci-dessus nos 485 et 488.

492.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 30 avril 1881, 10 h. 30 soir.*

Je vous ai chargé par mon télégramme de ce matin de remercier le prince de Bismarck des assurances si amicales qu'il vous a fait parvenir à l'occasion des affaires de Tunisie[1]. L'appui qu'il veut bien nous prêter en ce moment nous est d'autant plus précieux que nos adversaires se livrent à un travail très actif afin de déterminer certaines Puissances à intervenir entre le Bey de Tunis et nous dans le règlement de questions d'un caractère incontestablement algérien et par conséquent local. La tactique à laquelle ils ont recours consiste à représenter la Tunisie comme partie intégrante de l'Empire ottoman, d'où il s'ensuivrait que les Puissances qui d'après les traités ont à se concerter ensemble lorsque des questions relatives à la Turquie viennent à être soulevées auraient à être consultées aujourd'hui sur la solution des affaires tunisiennes. Cette théorie flatte trop l'orgueil du Sultan et son penchant secret à faire sentir son pouvoir partout où se trouvent des populations musulmanes pour qu'elle n'ait pas été adoptée avec empressement à Constantinople. Ainsi que je vous l'ai déjà fait savoir, nous avons dû décliner toute discussion historique sur le point de savoir si la Porte ottomane est ou non fondée à réclamer certains droits de suzeraineté sur Tunis. Quels que soient les précédents anciens ou les faits isolés qu'on invoque, il est hors de doute que l'autorité des Sultans en Tunisie est nulle en fait depuis plus de deux siècles. Nous sommes donc résolus à ne pas prendre au sérieux la fiction qu'on nous oppose et nous comptons sur le bon sens de l'Europe pour en faire justice.

Vous avez remarqué vous-même les symptômes des efforts que fait l'Italie pour nous créer des embarras dans cette question. Malgré l'aide inconsidérée que lui prête la Turquie, son agitation serait impuissante, si elle ne se croyait pas encouragée dans une certaine mesure par l'Angleterre. Lord Lyons m'a fait observer dernièrement[2] que le Gouvernement britannique considérait Tunis comme appartenant à l'Empire ottoman. Je lui ai répondu, comme à l'Ambassadeur turc, que la France avait toujours professé et soutenu une opinion contraire et que je ne croyais pas utile d'engager une controverse théorique sur des faits rétrospectifs.

[1] Voir ci-dessus n° 489. — [2] Voir ci-dessus n° 485.

Bien que l'observation de l'Ambassadeur anglais témoigne que son Gouvernement regarde sans bienveillance le développement de notre action en Tunisie et se réserve peut-être de nous embarrasser à un certain moment, je suis persuadé que le Cabinet de Londres ne fera cependant aucune opposition sérieuse à l'ordre de choses que nous avons dessein d'établir à Tunis pour la garantie durable de nos intérêts. Je partage à cet égard l'impression dont le prince de Bismarck vous a lui-même fait part il y a quelque temps. Nous n'en sommes pas moins profondément reconnaissants au Chancelier d'Allemagne de l'appui déclaré qu'il donne à notre cause et qui contribuera puissamment, j'en suis convaincu, à déjouer les plans conçus contre nous.

493.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 30 avril 1881, 9 h. 30 soir.*

L'Ambassadeur de Turquie s'est acquitté des démarches dont son Gouvernement l'avait chargé auprès de moi, à propos des affaires de Tunis [1]. Mais il m'a été impossible d'accepter, soit le terrain d'entente, soit le terrain de discussion que la Porte a eu la pensée de nous offrir. Vous savez quelle est notre manière de voir sur les questions tunisiennes; vous-même avez été chargé de l'exposer à la Porte, et nous ne saurions nous en départir aujourd'hui. Nous ne pouvons que regretter profondément de voir la Turquie s'engager à la suite de nos adversaires dans une affaire qui ne présente pour elle aucun intérêt pratique. En s'efforçant de donner une valeur sérieuse au lien fictif qui rattache à elle la Tunisie, elle ne fait qu'ajouter une cause de complication de plus aux nombreux embarras qui l'assaillent de toutes parts. Nous sommes trop ses amis pour ne pas le déplorer; mais nous sommes trop convaincus de notre bon droit pour nous laisser détourner de l'entreprise nécessaire et légitime que nous poursuivons.

[1] Voir ci-dessus nos 485 et 488.

494.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CHALLEMEL-LACOUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 120. *Paris, 2 mai 1881.*

En vous communiquant par une dépêche du 20 avril dernier[1] le texte de la circulaire adressée par le Gouvernement russe à ses Ambassadeurs auprès des cinq grandes Puissances pour provoquer la réunion d'une conférence internationale chargée de rechercher les moyens de combattre efficacement les complots révolutionnaires en Europe, je vous faisais part des premières impressions que la lecture de ce document avait produites sur moi. Je vous disais aussi que, d'après les conversations que j'avais eues avec Lord Lyons, j'avais lieu de croire que les sentiments du Gouvernement anglais se prononceraient avec une grande énergie contre le projet du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Les motifs qui paraissaient devoir déterminer les résolutions du Gouvernement anglais aussi bien que les nôtres sont d'un caractère trop sérieux pour qu'il nous soit possible de les écarter. Nous persistons à penser que la proposition russe soulève des questions qui appartiennent essentiellement à la juridiction intérieure de chaque État, et qu'il y aurait les plus grands inconvénients à les discuter dans une conférence internationale. Je vous disais en conséquence que, si la refonte de certaines législations particulières était véritablement nécessaire, il me semblait qu'on obtiendrait plus facilement le résultat poursuivi en laissant à chaque Gouvernement le mérite d'une action spontanée et en respectant son indépendance qu'en le soumettant à une pression au moins apparente qui lui retirerait la liberté de ses déterminations.

C'était vous dire, Monsieur, que, si nous étions peu disposés à entrer dans la voie où on voulait nous engager, nous ne demandions pas mieux, en ce qui nous concerne, que de rechercher si nous ne pouvions pas arriver par une autre à donner au Gouvernement russe la satisfaction qu'il désirait. A Berlin, non moins qu'à Saint-Pétersbourg, on avait pris à cœur d'obtenir des grandes Puissances de l'Europe qu'elles prissent des précautions nouvelles contre le péril révolutionnaire qui menace surtout certains pays. Bientôt cependant, en prévision des résistances qui commençaient à se manifester, non seulement de notre part, mais de celle de l'Angleterre, et même de l'Italie, les exigences du Cabinet de Saint-Pétersbourg sont devenues moins grandes, et dans une

[1] Voir ci-dessus n° 484 note 2.

récente conversation avec le général Chanzy, M. de Giers déclarait que le Gouvernement russe tenait beaucoup plus au fond qu'à la forme de sa proposition. Il se montrait disposé à écouter les suggestions plus pratiques que l'on pourrait lui faire et semblait nous inviter par là à exposer nos idées sur la marche qu'il convenait de suivre[1].

Nous n'avions pas attendu cette demi-ouverture pour faire connaître au Cabinet de Saint-Pétersbourg que nous étions prêts à entrer avec lui en négociations pour préparer entre la Russie et la France un traité d'extradition. Nos lois pénales sont, vous le savez, d'une incontestable efficacité pour la répression de tous les crimes ou délits commis sur notre territoire; mais le défaut de traité d'extradition avec certaines Puissances nous tient moins armés contre les criminels qui, du dehors, viendraient chez nous chercher un refuge. Il y a là une lacune que nous ne demandons pas mieux de combler, en traitant de Gouvernement à Gouvernement dans la plénitude de notre indépendance, et c'est ce que le général Chanzy a été chargé de déclarer à Saint-Pétersbourg[2]. J'ai jugé utile d'informer le comte de Saint-Vallier de cette démarche, en ajoutant que nous étions également disposés à réunir dans un traité unique, conclu avec l'Empire d'Allemagne, les dispositions quelquefois incohérentes qui figurent dans nos conventions d'extradition actuelles avec les divers États allemands. Nous n'avons encore reçu aucune réponse de Saint-Pétersbourg; vous verrez au contraire par le télégramme ci-joint, en date du 1er mai, que notre proposition a reçu à Berlin l'accueil le plus favorable[3].

495.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. Confidentiel. *Berlin, 2 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 5 mai.)

Mes télégrammes d'hier[4] vous ont donné un compte rendu sommaire de mon entretien avec le prince de Bismarck et des déclarations satisfaisantes pour nos vues et notre politique qu'il m'a fait entendre.

(1) «Il considère, écrivait le général Chanzy, comme des adhésions en principe à l'étude de l'idée qu'il a émise, malgré les réserves dont elles sont accompagnées, les réponses faites à ses Ambassadeurs à Paris et à Londres.» (Télégr. de Saint-Pétersbourg du 28 avril, 4 h. 50.)

(2) Dépêches de Paris à Saint-Pétersbourg du 25 avril n° 50 et du 30 avril n° 55.

(3) Voir ci-dessous n° 495.

(4) Par deux télégrammes du 30 avril 9 h. m. et 6 h. 50 s. M. Barth. Saint-Hilaire avait chargé M. de Saint-Vallier de remercier le prince de Bismarck pour les assurances données par l'intermédiaire de son fils Herbert et télégraphiées par M. de Saint-Vallier le 29 avril, Voir ci-dessus n° 489.

1° Les affaires de Tunis.

Le prince a commencé par me dire qu'au milieu de ses soucis parlementaires, de ses discussions avec le Reichstag, le temps lui faisait trop souvent défaut pour lire les journaux étrangers; il avait donc éprouvé une surprise peu agréable quand il avait vu, en parcourant quelques feuilles anglaises et italiennes, qu'on lui prêtait des paroles, qu'on lui attribuait une attitude de tous points contraire à la vérité. Si grand que fût son mépris pour les journaux et les journalistes, il ne pouvait laisser se produire des assertions comme celles qui l'avaient ému sans protester contre leur caractère mensonger; elles coïncidaient en outre avec des menées italiennes et des suggestions anglaises et il était possible que ce rapprochement, en donnant quelque crédit aux fables des Gazettes, impressionnât certaines personnes. Il espérait que le Gouvernement français, bien renseigné sur ses dispositions sympathiques envers nous, gardait le souvenir des déclarations qu'il nous avait constamment renouvelées et avait confiance dans la fidélité avec laquelle il tiendrait ses engagements; cependant, comme il ne veut pas que les intrigues de l'Italie, les protestations de la Porte, les articles mensongers des journaux provoquent un doute dans notre esprit, il avait tenu à me voir à son premier moment libre pour me donner une explication claire et nette sur l'attitude qu'il entend garder en présence de notre campagne en Tunisie, et, pour éviter tout retard, il avait chargé son fils de me porter dès avant-hier soir sa déclaration qu'il se réservait de me renouveler lui-même.

J'ai aussitôt fait part au Chancelier des sentiments de gratitude que vous m'aviez chargé de lui exprimer (1) et je lui ai donné lecture d'une grande partie du télégramme en date d'avant-hier soir dans lequel vous indiquez les menées de nos adversaires, notre ligne de conduite et les raisons que nous faisons valoir à l'appui de notre politique (2). Le prince a écouté attentivement ma lecture en l'interrompant plusieurs fois pour témoigner son assentiment à vos observations, puis il m'a dit :

«Veuillez répéter à votre Gouvernement, comme je vous l'ai fait dire avant-hier, par mon fils, que je demeure et demeurerai fidèle aux assurances qu'il y a trois ans j'ai données à M. Waddington et à vous (3) et que, depuis lors, je vous ai renouvelées souvent au sujet de votre politique, de vos vues, de l'extension de votre influence et de votre action en Tunisie, au Maroc, dans le bassin africain de la Méditerranée; loin d'y rien changer, je veux y insister aujourd'hui où votre entreprise commencée rend utiles et opportunes mes déclarations. Soyez certain que dans cette question nous garderons envers vous l'attitude d'*un bon voisin*, sympathique à votre cause qui est celle de la civilisation contre la barbarie, faisant des vœux pour votre prompt succès

(1) Voir la note ci-dessus. — (2) Voir ci-dessus n° 492. — (3) Voir t. II, 1re série, n° 367.

dont toute l'Europe est appelée à bénéficier. Quant à la limite que vous comptez assigner à votre expédition, je n'ai pas à m'en occuper; elle vous regarde seuls, elle dépend de vos intérêts; elle ne peut rien changer à mes dispositions. Qu'il s'agisse de conquête totale ou partielle de la Régence ou bien d'un protectorat, cela ne saurait modifier mes idées. Aussi, ai-je fait signifier à la Porte que je n'admets nullement sa prétention de considérer la Tunisie comme partie intégrante de l'Empire ottoman; je repousse donc formellement la théorie de l'Italie qui réclame mon ingérence en vertu du Traité de Berlin; cela n'est pas sérieux; le Sultan ferait mieux de s'occuper de la péninsule balkanique ou de l'Asie Mineure, l'Italie de ses misères intérieures et de sa banqueroute prochaine. Quant au Bey, vous connaissez les protestations dont il a accablé nos consuls; je n'y ai pas répondu jusqu'ici et je n'ai pas même l'intention d'y répondre; cependant, pour le cas où les autres Puissances répondraient et où je devrais agir de même, je me suis fait autoriser par l'Empereur à déclarer au Bey que l'Allemagne n'a qu'un conseil à lui adresser, celui de donner au plus vite satisfaction à la France et de chercher à la désarmer par sa soumission.

«Reste l'Angleterre; c'est là qu'est en réalité la difficulté pour vous si tant est qu'il y en ait une sérieuse, ce dont j'ai lieu de douter. Incontestablement le Cabinet Gladstone voit de mauvais œil vos projets sur la Tunisie et voudrait vous amener à y renoncer; il est d'ailleurs poussé par l'Italie qui paraît remuer partout ciel et terre contre vous. Les Anglais ont bien changé de langage et d'idées depuis le temps du Congrès de Berlin où ils avaient à faire passer Chypre et les annexions de la politique impériale du pauvre Beaconsfield. A cette époque, toutes les routes vous étaient ouvertes et Salisbury se chargeait d'allumer les phares vous conduisant en Tunisie; que M. Waddington ne m'a-t-il mieux écouté ! Vous seriez quittes aujourd'hui de tout cet ennui. La mauvaise humeur actuelle du Gouvernement anglais m'a été démontrée par la démarche qu'est venu faire auprès de moi Lord Dufferin, sur un ordre spécial de Lord Granville, pour chercher à me déterminer à une entente en vue d'une médiation européenne dans l'affaire tunisienne[1]. J'ai, bien entendu, repoussé nettement l'ouverture. J'ai répondu à Lord Dufferin que je ne pouvais comprendre ni admettre la pensée d'une médiation pour cette question, que je refuserais de m'en mêler même si les deux parties me le demandaient et que je trouverais blessant, si j'étais le Gouvernement français, qu'on eût l'idée de la proposer; si la France avait mis en avant l'an dernier une offre de médiation en Afghanistan et au Cap, est-ce que l'Angleterre n'en aurait pas été justement offensée, et quand la France, à son tour, prend les armes pour assurer la sécurité de ses possessions

[1] Lord Dufferin venant de Saint-Pétersbourg et se rendant à Londres était arrivé à Berlin le 18 août.

africaines et pour réprimer les agressions d'un voisin barbare, nous viendrions lui créer des obstacles en interposant une médiation. D'ailleurs, entre qui s'exercerait cette médiation ? Est-ce entre la France et le Sultan ? Mais ce dernier n'a, à mes yeux, aucun titre à faire valoir; serait-ce donc entre la France et le Bey ? Alors il me semble que le simple énoncé suffit à démontrer le peu de convenance de cette idée. En ce qui concerne l'Allemagne, elle tient trop à la paix avec la France pour s'exposer à la blesser ainsi. Si j'admettais l'idée de Lord Granville, est-ce que les Français ne seraient pas fondés à trouver que je les poursuis dans toutes leurs entreprises lointaines ou rapprochées ? Si un voisin qui leur a enlevé une province vient les gêner et les entraver là même où il n'a aucun intérêt à le faire, n'est-il pas évident qu'ils seront poussés naturellement à regarder ce voisin comme un ennemi acharné dont ils n'ont aucun repos à attendre et contre lequel il vaut mieux jouer la partie décisive. Faites comprendre cela à Londres et qu'on ne s'étonne pas que je voie avec faveur les Français trouver des satisfactions sur un terrain où aucun germe d'hostilité ne peut s'élever entre eux et nous. Du reste, quant à l'Angleterre elle-même, je ne comprends pas son intérêt à *tracasser* ainsi la France; voulez-vous lui faire la guerre pour le Bey de Tunis ? Non, n'est-ce pas; alors il serait de meilleur goût et plus digne de la laisser agir sans lui faire de *grimaces*. Je pense que Dufferin aura rendu compte de mes observations; en tous cas, je les ai fait renouveler depuis par Münster. Il est bon aussi que je vous donne un renseignement dont vous serez satisfait, c'est qu'à Vienne et à Pétersbourg on envisage comme moi l'affaire tunisienne et qu'on observe la même attitude que nous. Enfin, vous pouvez dire à M. Barthélemy Saint-Hilaire que je partage son sentiment et que je ne crois pas l'Angleterre disposée à pousser les choses plus loin qu'elle ne l'a fait jusqu'ici; elle vous marquera du mauvais vouloir, des procédés peu aimables, des *taquineries*, et ce sera tout... Quant à l'Italie, inutile d'en parler; *cela ne compte pas.* »

2° La question des frontières grecques.

En terminant ces explications, le prince a immédiatement abordé l'affaire grecque : « Je crois, m'a-t-il dit, la solution pacifique assurée, et la guerre turco-grecque me semble se perdre comme le Rhin ou le Rhône dans les sables mouvants d'une issue de discussions théoriques, de lenteurs calculées, de récriminations impuissantes [1]. Il ne faut cependant pas nous bercer de l'espoir que tout est fini et que nous n'aurons plus de difficultés; les atermoiements maladroits et impolitiques de la Porte peuvent provoquer de nouveaux périls en laissant à l'excitation grecque, un moment assoupie, le

[1] La seconde note collective des Ambassadeurs à Constantinople (voir ci-dessus n° 464), approuvée par M. Barth. Saint-Hilaire (voir ci-dessus n° 466) et par les autres Gouvernements, avait été envoyée à Athènes. Le 22 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait prescrit à M. de Moüy de se joindre à ses collègues pour la remettre à M. Coumoundouros

temps de se réveiller sous l'action des meneurs qui s'efforcent de brouiller les cartes; on me signale notamment les manœuvres dans les provinces turques de consuls italiens qui sont de véritables agents provocateurs; ils bercent les Grecs des plus décevantes illusions en leur faisant croire qu'il y a en Epire un parti puissant prêt à se soulever en leur faveur, en leur promettant l'utile diversion d'une insurrection albanaise, d'une insurrection rouméliote, d'une guerre bulgare, toutes chimères sans fondement mais malheureusement suffisantes pour ramener aux résolutions les plus imprudentes les descendants d'Agamemnon, le Roi des Rois, possédés comme leur ancêtre de la dangereuse folie qu'on nomme la manie des grandeurs. Nous ne devons donc rien négliger pour presser la solution; j'ai envoyé de nouveau à Hatzfeldt l'ordre de presser les Turcs et à Radowitz l'ordre de *semoncer d'importance* les Grecs. J'ignore ce que cherche l'Italie de ce côté-là, mais je trouve sa main dans les intrigues dont je suis informé et je crois qu'il convient d'y veiller. »

3° Le projet russe de conférence internationale.

Le Chancelier a terminé notre long entretien en me parlant de la proposition de la Russie en vue d'une conférence [1]; il a commencé par me dire qu'il acceptait très volontiers notre offre [2] d'entrer en négociations avec la chancellerie allemande pour la conclusion d'un traité d'extradition destiné à coordonner et à remplacer toutes les conventions, déjà anciennes, souvent incomplètes, parfois divergentes, qui règlent aujourd'hui la matière entre nous et les divers États de l'Allemagne; il en résulterait une simplification utile à l'action de la justice dans les deux pays; de plus, le futur traité serait conforme au type des dernières conventions beaucoup plus précis et complet qu'autrefois; enfin, au point de vue de l'opportunité, il aurait l'avantage de donner une satisfaction indirecte aux vues de la Russie et de montrer notre bon vouloir. Seulement, pour que ce soit une diversion dont nous puissions tirer parti et qui nous dégage un peu des embarras où nous met la proposition russe, il convient que nous ne perdions pas de temps pour présenter notre texte de propositions et demander à ouvrir les négociations; ici, nous trouverons la Chancellerie prête à négocier dès que nous l'aurons saisie.

(télégr. 22 avril, 10 h. 15), En même temps les Ministres des Puissances devaient lui donner verbalement toutes assurances concernant les Epirotes. Le 25 avril M. Tissot télégraphie que ses collègues et lui estimaient que, étant donné ces assurances, il valait mieux que le Gouvernement grec renonçât à toute réponse : «L'expression officielle d'un mécontentement de la part de la Grèce pouvant être un prétexte pour le Gouvernement turc de continuer à temporiser ou même de se dégager (Péra 25 avril, 2 h. 15 s. télégr. identique).» Des instructions furent envoyées en ce sens par les Puissances à Athènes et le 27 avril M. de Moüy put télégraphier que ses collègues et lui avaient eu gain de cause auprès de M. Coumoundouros (Athènes, 27 avril, 6 h. 40 s., télégr. identique.)

[1] Voir ci-dessus n° 484 note 2 et 494.

[2] Faite par un télégramme de Paris du 28 avril, 3 h. 1/4 s.

Le prince nous engage à nous presser également d'agir de même à Pétersbourg où l'on ne montrera peut-être pas, en apparence, du moins, beaucoup d'empressement à cause de la peine avec laquelle on verra des négociations de ce genre substituées à la Conférence dont l'échec serait sensible à l'amour-propre russe; nous devrons un peu forcer la porte, en faisant remarquer que notre offre de conclure un traité d'extradition est une réponse à la proposition russe et qu'elle a en vue d'y donner satisfaction dans les limites que nos institutions, notre situation intérieure, notre opinion publique nous permettent; on calmerait la vanité russe en attribuant au projet de M. de Giers le mérite d'avoir provoqué un échange de vues pouvant conduire à la conclusion de conventions d'extradition rassurantes pour tous les États; on ferait ressortir que notre exemple pourrait peut-être amener l'Angleterre à nous suivre dans cette voie, et que, dès lors, le véritable but de la proposition russe se trouverait atteint. Dans ce cas, le Cabinet de Pétersbourg en viendrait sans doute à se regarder comme satisfait et à abandonner son plan de conférence dont il commence à constater le peu de succès; il est vrai que l'Angleterre n'y a pas encore répondu, mais sa réponse sera certainement négative; l'Italie, *mouche d'escadre, suivra le sillage de l'amiral anglais;* la France refusera de même, et l'Autriche n'acceptera qu'avec bien des réserves. La Russie sera donc amenée à reconnaître, comme lui, prince de Bismarck, s'efforce de le lui faire comprendre, qu'elle trouvera bien mieux que dans une conférence où l'entente serait impossible, le véritable objectif qui lui est nécessaire, par la voie de négociations successives d'où sortirait la conclusion de traités d'extradition avec tous les États, grands et petits, de l'Europe, traités dont à son sens, la base et le principe général devraient être l'application internationale des dispositions du code pénal français qui répond parfaitement aux besoins de la société européenne.

496.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, le 2 mai 1881, 11 h. 58 s.*

(*Reçu :* 3 mai, 7 heures.)

Télégramme identique.

Nous venons de recevoir de la Porte la note suivante :

«Le Ministre des Affaires étrangères a l'honneur d'informer les Ambassadeurs, etc... que la Porte accepte les conclusions de la note que leurs Excellences ont bien voulu, d'ordre de leurs Gouvernements, lui adresser le 19 avril

dernier, concernant la délimitation des frontières helléniques, conclusions qui sont formellement empruntées à celles de la Conférence de Berlin. La Porte vient de charger ses délégués (suivent les noms) de se mettre en rapport avec MM. les Représentants des grandes Puissances pour arrêter une convention énonçant les conditions nécessaires.»

La Turquie et la Grèce ont donc accepté toutes deux[1]. Il nous semblerait utile que nos Gouvernements voulussent bien notifier sans retard au Cabinet d'Athènes l'acceptation pure et simple de la Turquie, constater que la question est ainsi définitivement réglée en principe et lui annoncer que nous allons procéder dans le plus bref délai possible à la conclusion de la convention destinée à arrêter les détails de l'exécution.

497.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 3 mai 1881, 7 h. soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30 soir.)

A une question que M. Montagu-Guest vient d'adresser au Gouvernement sur l'occupation de Bizerte[2] Sir Charles Dilke a fait la réponse que voici :

«Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie toute l'importance de Bizerte comme position, mais il est douteux que, même au prix de dépenses infinies pour creuser le lac, il fût possible d'en faire un port. L'occupation de Bizerte serait d'ailleurs tout à fait en dehors des assurances que Lord Lyons a reçues du Ministre des Affaires étrangères quant à l'objet de l'expédition française.»

(1) Voir ci-dessus, n° 495 page 472 note 1.

(2) Un télégramme de M. Roustan du 1er mai, 1 h. 20 s. avait annoncé l'occupation de Bizerte : «Pas un coup de fusil n'a été tiré».

498.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 3 mai 1881, 1 h. 15 matin.*

(*Reçu :* 2 heures matin.)

La nouvelle du débarquement à Bizerte a vivement impressionné. Un député de la droite, M. Rudini, a demandé à interroger le Gouvernement. M. Cairoli étant parti à la campagne, M. Depretis devra répondre demain, si l'interrogation n'est pas ajournée.

499.

M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 3 mai 1881, 8 h. 20 matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30 matin.)

Le Bey m'a envoyé hier une lettre dans laquelle il renouvelle ses protestations contre l'occupation du Kef et en formule de nouvelles contre celle de Bizerte.

Je me borne à en accuser réception. Le courrier de France n'est pas encore signalé.

Le *Corse* est venu ce matin à la Goulette pour faire du charbon. Il continuera sa route aussitôt après. On annonce l'arrivée prochaine d'un second cuirassé anglais.

500.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À ESSAD PACHA, AMBASSADEUR DE TURQUIE À PARIS.

L. *Paris, 3 mai 1881.*

Vous avez bien voulu m'entretenir dernièrement des préoccupations particulières que paraissent causer à la Porte ottomane les questions débattues en ce moment entre le Gouvernement de la République et le Bey de Tunis.

Votre Gouvernement, m'avez-vous dit, serait prêt à faciliter un règlement de ces questions au moyen d'une entente amiable avec la France, et vous désirez connaître l'accueil que nous serions disposés à faire à cette ouverture[1].

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention, dans ma lettre du 12 avril dernier, sur la divergence d'appréciations qui, à mon vif regret, se produit entre la Sublime Porte et nous dès qu'il s'agit de caractériser les rapports de la Tunisie avec l'Empire ottoman. J'ai dû décliner, en conséquence, une discussion inutile sur des points qui appartiennent à l'histoire, et qui, en tout cas, n'ont pas conservé une valeur réellement pratique aujourd'hui. Nous n'avons aucunement le désir de faire remonter à la Sublime Porte la responsabilité des faits qui nous ont donné de justes sujets de plainte en Tunisie, et nous n'avons pas davantage la pensée de l'impliquer dans les difficultés qui peuvent survenir à cette occasion. Je suis persuadé que nous donnons ainsi à la Turquie une preuve nouvelle de notre amitié véritable, et je ne pourrais que déplorer très sincèrement que votre Gouvernement se méprît sur les mobiles qui nous dirigent, lorsque nous ne croyons pas possible d'accueillir les bons offices qu'il nous offre.

501.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 95. *Paris, 5 mai 1881.*

J'ai reconnu, dans votre dépêche du 2 mai[2] où vous me rendez compte d'une conversation avec le prince de Bismarck, toutes les qualités d'esprit de votre illustre interlocuteur, ainsi que votre exactitude habituelle à reproduire en traits vivants la physionomie même de vos entretiens avec lui. Le langage du prince de Bismarck, remarquable par la vigueur du bon sens et la netteté de l'expression, est, sur tous les points, en conformité de jugement avec le nôtre soit dans la question de la Conférence internationale proposée par la Russie, soit dans la question des frontières grecques, soit enfin dans la question de Tunis où nos intérêts et nos droits sont appréciés et caractérisés par le Chancelier impérial comme ils pourraient l'être par nous-mêmes. Je vous ai déjà dit à quel point nous lui sommes reconnaissants de l'appui moral que son attitude nous prête dans cette affaire.

En vous accusant réception de votre dépêche du 2 mai, je dois relever quelques-uns des points qui y sont touchés.

(1) Voir ci-dessus n° 488 et 493. — (2) Voir ci-dessus n° 495.

Sur la question de la conférence internationale proposée par la Russie, nous sommes très satisfaits de voir que le Gouvernement allemand, se rendant compte des difficultés que nous rencontrerions à adopter le projet de Saint-Pétersbourg, approuve la diversion que nous avons tenté d'y faire, et en reconnaît non seulement la bonne intention, mais l'efficacité pratique. Le prince de Bismarck croit devoir nous recommander de ne pas perdre de temps pour préparer un projet d'extradition. Il ne faut pas, dit-il, laisser en souffrance l'amour-propre de la Russie, qui sera certainement froissé par l'échec de la proposition de conférence, et qui aura besoin d'une compensation immédiate. C'est aussi notre sentiment. Nous n'avons pas encore reçu la réponse du Cabinet de Saint-Pétersbourg à nos ouvertures [1], mais pour le cas, que nous aimons à prévoir, où elle serait favorable, nous nous sommes déjà mis à l'œuvre, et nous avons lieu d'espérer que nous pourrons sans beaucoup de retard fournir un canevas aux négociations que nous aurons provoquées. Nous nous occupons également du projet de traité d'extradition avec l'Allemagne, et, aussitôt qu'il sera prêt, ce qui ne saurait se faire longtemps attendre, nous offrirons au Gouvernement allemand d'en entamer la discussion.

La seconde question que le prince de Bismarck a traitée avec vous est celle des frontières grecques. Il est permis sans doute d'en espérer une solution relativement facile et prompte. La Porte ottomane a accepté le tracé, accepté d'abord par la Grèce, qu'avaient proposé les Ambassadeurs des six grandes Puissances à Constantinople et cette acceptation a été formellement notifiée au Cabinet d'Athènes [2] qui s'en est montré très satisfait. Il ne reste plus maintenant qu'à rédiger la convention qui doit pourvoir aux mesures d'exécution. Nos Ambassadeurs à Constantinople s'en occupent, et ils ont donné assez de preuves d'habileté et d'utile entente dans ces dernières circonstances pour qu'on s'en remette à leur activité du soin de faire aboutir une affaire qu'ils ont heureusement engagée.

Reste la question de Tunis, sur laquelle le langage du prince de Bismarck nous a été particulièrement agréable. Il n'y a rien à y ajouter, nous n'avons rien à en retrancher. Le Chancelier de l'Empire s'est placé précisément sur le terrain que nous nous efforçons de maintenir et de défendre; il vous a parlé comme nous parlons nous-mêmes, avec l'autorité plus grande encore que lui

[1] Exposées dans des dépêches du 25 avril et du 30 avril nos 50 et 55. Voir aussi ci-dessous n° 508.

[2] M. Barthélemy Saint-Hilaire avait, dès la réception du télégramme de M. Tissot publié ci-dessus n° 496, télégraphié à M. de Moüy de s'entendre avec ses collègues pour faire au Cabinet d'Athènes la notification proposée (télégr. 3 mai, 9 h. 30 m.). Le lendemain M. de Moüy l'informa que la notification avait eu lieu : «Le Président du Conseil, écrivit-il, a laissé voir une méfiance persistante des procédés de la Sublime Porte. Je le crois néanmoins très satisfait de la prompte acceptation du Gouvernement ottoman. Sa situation personnelle en effet est liée désormais au succès de notre politique.» (Télégr. Athènes, 4 mai 1881, 7 h. s.)

donne son désintéressement. J'ai remarqué surtout deux points dans les considérations qu'il vous a exposées.

D'abord, le prince de Bismarck est d'avis comme nous, que le lien spirituel et à peu près fictif qui unit la Régence à la Porte ottomane ne saurait constituer un rapport de vassal à suzerain. Nous avons toujours protesté contre la théorie qui incorpore la Tunisie à l'Empire ottoman. Si cette théorie était admise, il serait vrai de dire qu'on ne peut pas toucher à la Tunisie sans toucher à l'Empire turc lui-même et sans menacer son intégrité et son indépendance. Toutes les questions qui se soulèvent sur notre frontière algérienne, au lieu de se restreindre à un débat entre le Bey et nous, deviendraient une affaire européenne. Nous ne saurions accepter cette conséquence, et les ingérences qui en résulteraient, et voilà pourquoi nous repoussons le principe. Le prince de Bismarck l'a repoussé de même auprès de l'Ambassadeur turc à Berlin; nous ne pouvons que lui en savoir gré.

Dès lors, la logique devait conduire et a conduit, en effet, le Cabinet impérial à ne se prêter à aucune tentative de médiation dans une affaire qui ne regarde que le Bey de Tunis et la République française. Nous ignorions l'ouverture que le Gouvernement britannique a faite à ce sujet à Berlin par l'intermédiaire de Lord Dufferin, mais elle ne nous surprend pas. Le Cabinet de Londres affectant de regarder la Tunisie comme faisant partie de l'Empire ottoman était naturellement amené à conclure que l'Europe garante de l'intégrité de cet empire avait le droit et peut-être le devoir d'intervenir. La conclusion du prince de Bismarck devait être absolument contraire. Mais en dehors de ces considérations théoriques, le Chancelier allemand a senti ce qu'il y aurait de blessant pour nous, et d'inadmissible comme procédé, dans le fait de nous proposer une médiation de cette nature. Il l'a assimilée avec raison à la médiation que personne n'a eu l'idée de proposer entre l'Angleterre et l'Afghanistan, entre l'Angleterre et les tribus du Cap. La comparaison est frappante et, au point de vue de la convenance, elle juge la suggestion britannique comme elle mérite d'être jugée.

Je suis heureux de prendre acte de ces déclarations du prince de Bismarck, si importantes pour nous, comme je l'ai été de prendre connaissance de l'ensemble de sa conversation que vous avez bien voulu me transmettre.

502.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 5 mai 1881, 1 heure matin.*

(*Reçu :* 4 heures matin.)

M. Depretis m'a fait savoir hier soir qu'il avait un vif désir de me voir et de m'entretenir de la question tunisienne. Je lui ai fait répondre que je serais heureux de causer avec lui, mais que, dans les circonstances présentes, je ne pourrais répondre à certaines questions qu'à titre purement personnel.

J'ai vu M. Depretis ce matin, j'ai eu avec lui une assez longue conversation dont il me paraît utile de vous rendre compte.

M. Cairoli est, comme vous le savez, absent de Rome.

M. Depretis a commencé par m'assurer des intentions les plus amicales du Gouvernement italien à l'égard de la France. Il a développé, en y mettant une certaine chaleur, les raisons de tout ordre qui imposaient aux deux pays la nécessité d'une entente cordiale et fraternelle. Il repousse comme complètement inadmissible l'idée d'un conflit et m'a dit qu'il fallait chercher un moyen de traverser les difficultés du moment avec la certitude qu'une fois les affaires de Tunis réglées, une parfaite entente serait facile [1]. Il a ajouté que je pouvais absolument compter sur ses efforts personnels dans ce sens.

J'ai répondu à M. Depretis que ses sentiments personnels m'étaient depuis longtemps connus et que je n'en doutais pas.

Lui rappelant ensuite que je ne pouvais parler qu'en mon nom personnel, je lui ai demandé la permission de lui faire un exposé de la situation actuelle, telle que je la comprenais, en la faisant précéder d'un court résumé historique.

Je revins sur les assurances que M. Waddington avait données au général Cialdini peu de temps après le Congrès de Berlin sur l'intention du Gouvernement français de maintenir le *statu quo* dans la Tunisie, assurance dont M. Depretis me dit se rappeler parfaitement.

Pendant trois ans la France s'était fidèlement renfermée dans la réserve qu'elle s'était imposée. Malheureusement au moment où l'Italie sortait à peine des embarras qu'elle venait d'avoir avec l'Autriche et quand ses rapports avec la France semblaient être sur le pied de la plus intime confiance, nous apprenions l'achat du chemin de fer de la Goulette, opération préparée dans

[1] Répondant le 3 mai à la question de M. di Rudini, M. Depretis avait confirmé le débarquement des Français à Bizerte et ajouté : «Je n'ai pas à commenter le fait si le Gouvernement n'a pas à modifier sa ligne de conduite.»

le secret et dont le but réel n'était que trop facile à comprendre. Je revins rapidement sur les incidents du printemps dernier, sur le double jeu qui s'était joué, *à l'insu sans doute de M. Cairoli, sur l'influence fâcheuse et prépondérante qu'avaient prise dans la direction des affaires de Tunis des personnalités secondaires qui n'avaient pas été suffisamment surveillées.*

Je ne cachais pas à M. Depretis qu'au point où les choses en étaient arrivées, il ne s'agissait plus de petites rivalités de chemins de fer, ni de puériles contestations sur des lignes de télégraphes, mais que, d'après ma manière de voir, la question allait même bien au delà d'une lutte contre une tribu insoumise et contre le mauvais vouloir du Bey. S'il s'agissait d'intérêts français, s'il s'agissait de protéger l'Algérie, il s'agissait aussi d'intérêts européens. J'expliquai à M. Depretis les raisons qu'avait le Sultan de raviver le fanatisme musulman[1]. A cette propagande déjà si dangereuse s'étaient jointes les excitations de la presse italienne et celles d'agents italiens officieux et même officiels. De cet ensemble de circonstances était résulté un état de choses redoutable contre lequel nous étions obligés de réagir à tout prix et avec la plus grande énergie. Les Arabes distingueraient peut-être dans les premiers jours les Français des autres Européens, mais la conflagration deviendrait bientôt générale. Une diminution de prestige, un échec de la France serait un échec pour l'Europe. La Providence, par l'Algérie, nous avait mis au premier rang mais, en réalité, nous combattions pour la défense de la civilisation en Afrique.

Je me permis ensuite de dire à M. Depretis que l'Italie avait le choix entre trois systèmes de politique dans la Méditerranée.

Le premier, contre lequel il se récria immédiatement, consistait à se mettre en lutte plus ou moins ouverte contre les intérêts français.

Les deux pays se paralyseraient mutuellement et il en résulterait pour eux un grave détriment.

En dehors de là, l'Italie pouvait ou se renfermer dans le développement de ses forces économiques à l'intérieur ou préparer dès à présent son expansion pour l'avenir dans la Méditerranée. Dans le premier cas, l'Italie aurait l'appui des ressources de la France, dans le second, nous demanderions à l'Italie de ne point venir faire obstacle aux intérêts français là où ils existaient déjà, et ne manquerions pas de notre côté de venir en aide, si nous le pouvions, aux intérêts italiens.

Je rappelais à M. Depretis que nous avions déjà suivi cette politique dans la petite affaire de la baie d'Assab et par notre réserve dans la question grecque, sous son propre ministère, quand il avait cru que les intérêts italiens dans l'Adriatique lui conseillaient de soutenir les Albanais.

(1) Voir ci-dessus n° 264.

M. Depretis m'écouta avec une constante bienveillance et m'interrompit plusieurs fois pour me demander des explications ou me donner des éclaircissements, mais point pour combattre ma manière de voir. Il me dit à plusieurs reprises : «Je vous remercie, maintenant je comprends».

Je ne voulais pas quitter M. Depretis sans appeler son attention sur l'insistance que l'on mettait dans les journaux italiens et à la Chambre à parler sans cesse et avec une certaine affectation des déclarations et des promesses de la France. Je lui résumai verbalement la dépêche que vous m'avez écrite à ce sujet[1] et j'établis la nécessité pour nous de ne point paraître aux Arabes avoir les mains liées par quelque Puissance que ce soit et celle de conserver notre entière liberté d'action. Je ne lui ai pas laissé ignorer votre étonnement de ce que, dans la séance du 6 avril, M. Cairoli ait cru pouvoir prendre acte de ce que vous aviez dit au général Cialdini[2] et l'informai du télégramme adressé à l'Ambassadeur d'Italie dans lequel M. Cairoli affirme que c'est un député qui a interrompu et qui a pris acte[3], quoique le compte rendu officiel publié plusieurs jours après l'envoi de ce télégramme, ne mentionne aucune interruption de député et fasse prendre acte à trois reprises par M. Cairoli lui-même.

C'est à la fin de cette conversation que j'ai communiqué à M. Depretis votre télégramme relatif à M. Maccio et au *Mostakel*[4].

Je lui ai, depuis, envoyé une copie qu'il a désiré avoir.

503.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 5 mai 1881, 1 h. 3/4 soir.*

Votre télégramme de la nuit dernière[5], qui m'apporte le compte rendu de votre excellente conversation avec M. Depretis, me cause une satisfaction très vive. Vous avez parfaitement exprimé la pensée du Gouvernement et caractérisé la politique française à l'égard de l'Italie; j'approuve de tout point votre langage.

Nous ne poursuivons en Afrique aucun plan hostile à l'Italie ou contraire à ses intérêts véritables. Le besoin de garantir la sécurité de nos possessions,

(1) Voir ci-dessus n° 434.

(2) Voir ci-dessus n° 430.

(3) Voir ci-dessus n° 441.

(4) M. Barthélemy Saint-Hilaire signalait (télégr. du 3 mai, 3 h. 15 s.) l'émotion produite par des renseignements publiés au *Journal des Débats*, le 2 et le 3 mai, sur la rédaction du Mostakel et la part attribuée à M. Maccio.

(5) Voir ci-dessus n° 502 et notes.

et la défense de nos droits, ont conduit nos troupes en Tunisie; mais dans ce pays pas plus que dans l'Algérie même nous ne menaçons l'Italie. Le développement naturel et légitime de notre établissement sur les côtes de l'Afrique septentrionale profite, comme vous l'avez très bien dit, à la cause générale de la civilisation, et la nation italienne doit y trouver elle-même son avantage. Elle ne saurait oublier que c'est de la conquête d'Alger par les Français et des rapports établis en conséquence entre la France et le Bey de Tunis que date la suppression relativement récente de la piraterie dans la Méditerranée. L'Italie a une trop grande étendue de côtes baignées par cette mer et son commerce y compte trop de bâtiments pour qu'elle puisse oublier qu'elle a profité plus que personne de ce bienfait assuré à l'humanité. De même ses intérêts économiques en Tunisie, qui sont très respectables, et que rien ne l'oblige à considérer comme rivaux des nôtres, ont tout à gagner à l'affermissement de notre influence dans les États du Bey, car notre influence seule peut arracher ce pays au désordre invétéré qu'y entretient une administration corrompue et contenir le fanatisme musulman, hostile en réalité à toutes les entreprises européennes.

Nous ne voulons pas rendre le Gouvernement du Roi Humbert responsable des fautes et des méprises imputables à une coterie plus ardente qu'éclairée, dont la préoccupation unique depuis quinze mois semble avoir été de se jeter en travers de notre action, de nous combattre sur notre terrain, et de susciter ainsi entre la France et l'Italie les plus funestes en même temps que les plus gratuites susceptibilités. Nous sommes persuadés que le bon sens du peuple italien lui fera reconnaître qu'on s'efforce de l'entraîner sur une fausse voie, qu'il n'y a dans les événements actuels aucune cause sérieuse de rivalité entre lui et nous, que nous poursuivons une œuvre dont il recueille depuis des années et dont il est destiné à recueillir encore dans l'avenir le bénéfice, enfin qu'une brouille entre nos deux pays ne saurait être vue avec satisfaction que par les adversaires déclarés ou secrets de l'un et de l'autre.

L'esprit élevé et sage de M. Depretis a été accessible à ces raisonnements d'une si évidente vérité, et quand vous les lui avez présentés, il vous a dit lui-même qu'il comprenait et appréciait l'ordre d'idées où nous sommes placés. J'espère que nous pouvons compter sur son influence dans les conseils du Roi pour dissiper des malentendus qui n'ont aucune raison d'être. Je compte aussi sur votre action personnelle qui vient encore de s'exercer avec tant d'opportunité, car nous avons le plus sincère désir de conserver des relations amicales avec l'Italie, et je vous remercie des efforts persévérants que vous consacrez à obtenir ce résultat.

504.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DE COURCEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. particulière. *Rome, 5 mai 1881.*

Je profite du passage à Rome de M. Walewski pour vous écrire quelques mots.

Il n'y a rien de nouveau ce matin. Le débarquement de Bizerte a été une excellente chose, et bien exécuté[1]. On peut dire aujourd'hui que le coup a été porté. C'était pour les Italiens le point sensible. Il n'y a plus aujourd'hui qu'à continuer et il me paraît bien difficile que nous n'allions pas à Tunis. La mauvaise humeur des Italiens étant à son comble, rien ne pourra plus l'augmenter; il n'y a donc plus à s'en préoccuper. Ils sont d'ailleurs impuissants et ne feront rien que crier très fort, car s'ils n'ont pas l'Angleterre que peuvent-ils faire autre chose ?

Je m'appuie tant que je peux sur Depretis pour battre en brèche l'entourage Cairoli qui ne s'est pas encore découragé et qui voudrait continuer toutes ses petites intrigues, comme si de rien n'était. Cette lutte intestine est bonne pour nous; elle a au moins pour résultat de paralyser l'action gouvernementale.

L'envoi d'un aviso à Gabès me fait grand plaisir. J'espère que l'on n'oubliera pas *Tebessa*. Je vous en avais déjà parlé et M. Tissot y avait aussi pensé de son côté.

Malgré le vote de l'autre jour, le ministère n'est guère solide. M. Farini, le Président de la Chambre, m'a dit l'autre jour que, s'il ne se décidait pas à distribuer quelques portefeuilles, il n'en avait pas pour deux mois. M. Depretis voudrait un remaniement. M. Cairoli n'en veut pas; là aussi double courant. Une seconde interpellation sur Tunis pourra être employée comme moyen d'en finir avec le Cabinet Cairoli.

On m'assure que le Cabinet de Rome n'a pas répondu aux communications de la Turquie sur Tunis[2]. Il a également décliné la conférence proposée par la Russie en promettant de modifier la législation antérieure[3].

[1] Voir ci-dessus n° 497. — [2] Voir ci-dessus n° 485 n. 2. — [3] Voir ci-dessus n° 484 n. 2.

505.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople et Tunis.

D. n^os 123, 57, 96, 60, 88, 55. *Paris, 5 mai 1881.*

L'impression de surprise et de désappointement provoquée en Italie par les mesures que le Gouvernement de la République a cru devoir adopter à l'égard de la Tunisie nous a toujours paru avoir son origine dans un regrettable malentendu trop susceptible d'altérer profondément nos relations amicales avec nos voisins de la Péninsule. Notre sentiment a été traduit de la manière la plus opportune et la plus juste dans un entretien que l'Ambassadeur de France à Rome vient d'avoir avec M. Depretis. Les arguments développés par le marquis de Noailles ont paru être appréciés à leur valeur par l'esprit sagace et ferme auquel il s'adressait. Je crois utile de vous envoyer, pour votre information, la copie ci-jointe du compte rendu de notre Ambassadeur et de la réponse que j'y ai faite(1).

506.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 5 mai 1881, 5 heures soir.*

(*Reçu :* 6 mai, minuit.)

J'ai fait demander aujourd'hui au Premier Ministre, par l'intermédiaire d'Assim Pacha, si, comme l'affirmait la presse turque, la Porte comptait envoyer un commissaire et des bâtiments de guerre à Tunis(2).

Saïd Pacha a déclaré ne pas pouvoir prendre sur lui de me répondre sans avoir consulté ses collègues. Il allait s'entendre, à cet égard, avec eux. J'ai acquis la certitude que des ordres ont été donnés pour envoyer une frégate et deux corvettes cuirassées dans les eaux de Tunis ; les bâtiments sont prêts

(1) Voir ci-dessus n^os 502 et 503.

(2) Voir ci-dessus n° 487. M. Tissot avait annoncé cet envoi par un télégramme du même jour, 11 h. 50 m. M. Roustan avait signalé un échange de télégrammes chiffrés entre le Bardo et Constantinople : un de 1051 groupes de 2 chiffres le 2 mai à 10 h. 45 m. et un de 286 gr. à 9 h. 15, en réponse à deux télégrammes de Constantinople de 26 gr. et 309 gr.

et devaient partir aujourd'hui même. Jusqu'ici, ils n'ont pas pris la mer.

Peut-être faut-il attribuer ce retard au désir qu'aurait la Porte d'attendre avant d'agir qu'une offre de médiation se produisît; cet indice peut faire penser qu'elle ne désespère pas de la voir se produire.

Notre Consul à la Canée me prévient à l'instant que l'ordre a été donné de Constantinople à l'amiral turc de tenir prêts à partir pour Tunis, à ce qu'on suppose, un cuirassé et une corvette.

507.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 5 mai 1881, 7 heures soir.*

Si les résolutions attribuées à la Porte sont exactes, je vous prie de faire savoir immédiatement au Premier Ministre qu'une démarche aussi grave pourrait amener un conflit avec la France, qui ne peut souffrir l'ingérence de personne dans ses démêlés avec Son Altesse le Bey de Tunis[1].

508.

Le général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 5 mai 1881, 10 h. 15 soir.*

(*Reçu :* 6 à 7 heures matin.)

Conformément aux prescriptions de votre dépêche du 30 avril, n° 55, reçue hier, je viens d'exposer à M de Giers les idées développées dans cette dépêche ainsi que dans celle du 25 avril n° 50[2]. Tout en reconnaissant la justesse des objections faites aux propositions de la note du 31 mars et en constatant que les moyens indiqués par la France étaient de nature à

[1] La démarche fut faite le 6 mai par M. de Longeville, premier drogman, auprès de Saïd Pacha qui renvoya son interlocuteur au Ministre des Affaires étrangères et auprès d'Assim Pacha «qui s'est tenu sur une réserve extrême». C'était «une fin de non recevoir». (Rapport de M. de Longeville à l'ambassade de France à Constantinople.)

[2] Pour la négociation d'un traité d'extradition avec la Russie qui serait complétée par celle d'un traité d'extradition avec l'Allemagne. Voir ci-dessus n° 501.

assurer une solution satisfaisante à la question posée, M. de Giers réserve complètement sa réponse jusqu'à ce qu'il ait pu se concerter avec les Cabinets qui ont adhéré à l'idée de la conférence.

Très confidentiel. Il est maintenant hors de doute pour moi qu'on ne fait plus rien ici sans en référer à Berlin, que le rapprochement des deux Gouvernements est complet, que la Russie se résigne au rôle déjà accepté par l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne, et que la politique des grandes Cours du Nord est entre les mains du prince de Bismarck.

509.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 125. Confidentiel. *Paris, 6 mai 1881.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une très intéressante dépêche que le comte de Saint-Vallier m'a écrite de Berlin en date du 2 mai[1], et dans laquelle il me rapporte, en termes aussi exacts que possible, une longue conversation qu'il a eue avec le prince de Bismarck. Nous ne pouvons que nous louer du langage du Chancelier allemand sur tous les points. Ce langage se rapproche de nos propres vues, et en ce qui concerne spécialement les affaires de Tunis, il est tout à fait conforme à nos intérêts.

C'est sur cette partie de la dépêche du comte de Saint-Vallier que je veux appeler surtout votre attention. Pour ce qui est des frontières grecques je me contenterai d'observer que le prince de Bismarck juge, comme nous, que le règlement de la question est en bonne voie, non sans prévoir pourtant quelques difficultés qui peuvent se produire, et qui seront surmontées, je l'espère, par l'habileté et la prudence des Ambassadeurs des grandes Puissances à Constantinople. Quant au projet russe de conférence internationale, je vous ai fait part tout récemment de la suggestion nouvelle par laquelle nous avons essayé d'y faire diversion[2]. Notre proposition de négocier un traité d'extradition non seulement avec la Russie, mais avec l'Allemagne a reçu à Berlin un accueil favorable. Le prince de Bismarck nous invite à pousser rapidement les choses du côté de Saint-Pétersbourg, afin de ne pas laisser l'amour-propre russe sous le coup du refus d'adhésion au projet de conférence internationale. C'est un conseil que nous sommes tout disposés à suivre, aussitôt que nous aurons reçu la réponse de M. de Giers.

(1) Voir ci-dessus n° 495. — Voir ci-dessus n° 494.

Pour en revenir aux affaires de Tunis, j'ai lu avec une satisfaction particulière la partie de la conversation du prince de Bismarck qui s'y rapporte. J'y ai trouvé, en même temps qu'une affirmation très nette, très ferme des droits de la France et de l'absence de droits de la Porte dans cette question, la révélation d'un fait que j'ignorais, à savoir que l'Angleterre avait proposé à Berlin, par l'intermédiaire de Lord Dufferin, de nous opposer une médiation européenne. Nous n'avons aucune observation à présenter sur cette démarche que le Cabinet de Londres s'est appliqué à tenir secrète, mais il ne vous échappera pas qu'elle témoigne à notre égard, relativement à notre expédition tunisienne, des dispositions très peu bienveillantes. Nous aurions cru pouvoir attendre du Gouvernement britannique qu'il se conduisît envers nous «en bon voisin» comme le fait le prince de Bismarck, auquel j'emprunte cette expression. Il nous le devait peut-être plus spécialement que tout autre, à la suite des suggestions encourageantes qu'il nous avait faites en 1878, à Berlin, et j'ajoute, à la suite des exemples nombreux qu'il nous a donnés lui-même de la conduite que doit suivre un grand pays lorsque les frontières de ses colonies sont menacées par des populations à demi barbares. Le bon sens du prince de Bismarck a établi une analogie, contre laquelle on ne saurait protester, entre notre expédition de Tunis et celles que les Anglais ont faites en Afghanistan ou au Cap. Le Cabinet de Londres aurait certainement vu du plus mauvais œil toute tentative de la part d'un Gouvernement européen, de paralyser ses efforts au moyen d'une médiation, et il ne peut pas s'attendre à ce que nous regardions plus favorablement ses velléités d'aujourd'hui, si elles aboutissaient à une proposition officielle.

J'espère d'ailleurs qu'il n'en sera rien et que les dispositions si hautement avouées du prince de Bismarck auront découragé l'Angleterre au moment d'entrer dans une voie où elle ne serait suivie que par une faible partie de l'Europe. L'attitude du Cabinet de Londres n'en est pas moins fâcheuse pour nous, parce qu'elle entretient chez quelques Puissances, qui ne voient pas sans regrets la présence de nos soldats dans la Régence de Tunis, l'espoir de trouver un appui efficace et de nous opposer à un moment opportun des entraves diplomatiques[1]. Le nœud de cette intrigue paraît être à Constantinople. Vous verrez par les télégrammes que je vous communique ci-joint[2] que nous avons lieu de nous en préoccuper dans une certaine mesure, car,

[1] «Nous tenons, télégraphie le 7 mai M. Cairoli au général Menabrea, ambassadeur à Londres, à faire ni plus ni moins de ce que l'Angleterre compte faire elle même... Il est évident qu'une action diplomatique n'a de chance de succès que si l'initiative est prise par l'Angleterre. (Voir d'Estournelle de Constant, *la Politique française en Tunisie*, 2ᵉ partie, ch. I., Paris, Plon, 1891, in-8°.) Le 7 mai, à 8 h. 30 s. M. Tissot télégraphie à M. Barthélemy Saint-Hilaire: «On m'affirme que la Porte a été encouragée par le Gouvernement italien à prendre un rôle actif dans la question tunisienne.»

[2] Voir ci-dessus n° 506.

si nous devions ajouter entièrement foi aux renseignements assez concordants qui nous arrivent à la fois de Constantinople, de Berlin et de Tunis, les embarras dont on cherche à nous menacer seraient assez sérieux. Si la Porte ottomane n'avait pas trouvé d'encouragements auprès de certaines Puissances européennes, elle aurait sans doute cessé de songer plus longtemps à exercer sur Tunis les prétendus droits d'une suzeraineté fictive. Sa persistance dans des desseins encore confus ne peut s'expliquer que par la confiance qu'elle met dans le concours moral de certains Gouvernements peu favorables à la politique française, et les indications fournies par le prince de Bismarck nous montrent que cette confiance n'est pas absolument dénuée de motifs.

La communication que je vous fais de la dépêche du comte de Saint-Vallier n'ayant d'autre objet que votre information personnelle, c'est également à titre confidentiel que je vous soumets les réflexions qu'elle m'a suggérées.

510.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 7 mai 1881, midi.*

En conséquence d'une délibération du Conseil des Ministres, le Gouvernement français fait à la Porte ottomane la notification suivante[1]. Comme la France est actuellement en guerre avec une partie de la population de Tunisie, tout envoi de forces militaires à Tunis de la part de la Turquie sera regardé comme un acte d'hostilité. L'escadre française aura l'ordre d'arrêter au passage l'escadre turque et de s'opposer par la force à tout débarquement sur un point quelconque de la Régence. Je vous prie de porter immédiatement cette décision à la connaissance de la Porte.

511.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 7 mai 1881, 11 h. 20 m.*

Pour le Ministre seul.

Je ne désespère pas de voir la Porte renoncer à ses dangereuses résolutions[2], mais nous ne devons pas nous dissimuler que tout dépend ici d'un

(1) Voir ci-dessus nos 506 et 507 et ci-dessous n° 514. — (2) Voir ci-dessus n° 506.

esprit malade, dont l'ignorance, l'orgueil, et les ambitions sont exploités et dirigés par une coterie fanatique. Il est donc toujours possible, probable même, que la flotte turque reçoive d'un moment à l'autre l'ordre de se diriger sur Tunis [1].

Il est de la dernière importance qu'elle n'y arrive pas, ou que si elle y arrive son action soit neutralisée. Or, je ne vois qu'un seul moyen d'obtenir ce résultat sans conflit : il faut que les dix mille hommes que nous avons à Bizerte marchent immédiatement sur Tunis; Tunis occupée, l'intervention de la Turquie n'a plus de raison d'être, et ne se produira pas, je crois pouvoir vous en donner l'assurance.

L'occupation de Tunis par nos troupes n'a pas seulement l'avantage de prévenir l'arrivée des forces turques à la Goulette; elle prévient encore leur apparition sur les côtes de la Régence, apparition que nous ne saurions empêcher directement que par un blocus général que rend désormais impossible la présence des vaisseaux anglais et italiens.

C'est enfin le seul moyen de triompher des résistances du Bey et d'atteindre le but de notre légitime intervention.

Votre Excellence, je le sais, a personnellement apporté dans la conduite de toute cette affaire, trop d'énergie, de clairvoyance et de patriotisme, pour qu'elle ne comprenne pas et n'excuse pas mes réflexions que je me permets de lui soumettre. J'aurais voulu les consigner dans une lettre particulière, mais les événements se précipitent avec une telle rapidité que je dois recourir au télégraphe.

512.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 7 mai 1881, 12 h. 50 s.*

(*Reçu :* 7 mai, 2 h. 15 s.)

L'intention du Gouvernement ottoman est d'envoyer son escadre à Bizerte. La Turquie compte évidemment profiter pour s'emparer de cette position du moment où nos troupes se dirigeront vers le massif des Kroumirs.

Mes renseignements sont certains. Ils justifient les appréhensions que j'exprimais dans le télégramme que j'ai expédié ce matin, et qui n'arrivera sans doute qu'après celui-ci.

[1] Voir ci-dessous n° 512.

513.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 7 mai 1881, 2 h. 51, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le prince de Bismarck vient de m'envoyer son fils pour me faire à titre *très confidentiel*, la communication suivante :

«Hier, le Sultan a fait appeler le comte de Hatzfeldt et lui a annoncé dans un entretien intime son intention de destituer le Bey de Tunis et d'envoyer des forces considérables dans la Régence pour la replacer sous son autorité[1]; l'Ambassadeur d'Allemagne a répondu au Sultan qu'il ne pouvait assez le détourner d'un projet aussi imprudent qui aurait les plus redoutables conséquences pour l'Empire ottoman; il lui a fortement conseillé de s'adresser directement au Gouvernement français, de faire venir M. Tissot et de s'entendre avec lui; il lui a dit que la Porte devait s'appliquer à ménager et à satisfaire la France dont l'action en Orient pouvait être si décisive pour l'avenir de la Turquie, enfin, il a terminé en s'autorisant de la bienveillance particulière que lui marque le Sultan pour le conjurer d'abandonner l'idée funeste qu'il venait de lui confier.

«Le prince de Bismarck, en réponse à cette communication du comte de Hatzfeldt, lui a télégraphié ce matin son entière approbation du langage qu'il a tenu et l'a invité à n'épargner aucun effort pour empêcher le Sultan de réaliser son projet.»

Le prince de Bismarck me prie de vous demander de regarder comme *secrète* sa communication, une indiscrétion pouvant nuire à la situation du comte de Hatzfeldt près du Sultan et diminuer son influence dans un moment où elle peut être si utile; il vous prie, si vous télégraphiez ce qui précède à M. Tissot, de lui recommander strictement le secret[2].

(1) Voir ci-dessus nos 506 et 512.

(2) M. Barthélemy Saint-Hilaire envoie en effet une copie de ce télégramme à M. Tissot (7 mai, 9 h. 45 s.), en la faisant précéder de cette mention : «Gardez le plus profond secret sur la communication suivante que je reçois de M. le comte de Saint-Vallier», et il la termine ainsi : «Je vous confirme mon télégramme de ce matin, celui de midi qui allait au-devant du vôtre (voir ci-dessus n° 512) et de celui de M. de Saint-Vallier».

514.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 7 mai 1881, 7 h. 45, soir.*

Je reçois votre télégramme confidentiel[1]. Veuillez faire parvenir au prince de Bismarck l'expression de toute notre reconnaissance pour la communication qu'il vous a faite. J'espère que le langage tenu au Sultan par le comte de Hatzfeldt exercera une influence décisive sur l'esprit de ce Prince qui, depuis quelques jours, paraît avoir conçu les projets les plus aventureux à l'égard de la Tunisie. Les informations envoyées par M. Tissot concordent tout à fait avec celles que vous m'avez transmises. J'ai cru devoir en saisir le conseil des Ministres ce matin même, et à la suite de notre délibération, j'ai adressé à notre Ambassadeur à Constantinople les instructions dont la teneur suit.

[Reproduction du télégr. de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Tissot du 7 mai, midi.]

Je vous remercie personnellement du soin que vous avez mis à m'envoyer tous les renseignements si précieux que vous avez recueillis sur cette affaire.

515.

LORD GRANVILLE, SECRÉTAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À LORD LYONS, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

D. Traduction. *Londres, 7 mai 1881*[2].

Le Gouvernement de la Reine ne doute pas de la sincérité des déclarations du Gouvernement français telles que Votre Excellence les a formulées

(1) Voir ci-dessus n° 513.

(2) La veille au soir, Lord Granville avait fait une déclaration sur les affaires de Tunis, à la Chambre des Lords, en réponse à une question de Lord Delaware. Son passage essentiel était le suivant : «Il ne paraît pas déraisonnable que les Français veuillent réprimer des violences commises sur le territoire algérien... Mais le Gouvernement français a constamment donné l'assurance qu'il ne poursuivait aucune annexion et jeudi dernier Lord Lyons a été chargé par M. Barthélemy Saint-Hilaire d'assurer le Gouvernement anglais qu'il n'existait aucune idée de conquête ou d'annexion en ce qui concerne Tunis. Les ministres de Sa Majesté ne sont pas jaloux de l'influence exercée par la France sur un voisin faible et moins civilisé tant quelle n'est pas exercée d'une manière contraire aux droits garantis par les parties et aux intérêts des sujets anglais. Toutefois le Gouvernement ne manquera pas de donner la plus grande attention à tous les arrangements qui pourraient résulter des opérations actuelles et de veiller à ce qu'ils ne compromettent pas ses droits.» (Télégr. de Londres 7 mai, 12 h. 18 s.)

dans sa dépêche d'hier, ainsi que dans diverses dépêches antérieures, et desquelles il ressort que la France n'a pas l'intention d'annexer Tunis ou d'assumer une souveraineté sur cette Régence, mais qu'elle désire uniquement châtier les tribus des Kroumirs à cause de leur attitude désordonnée et hostile sur la frontière algérienne, et obtenir du Bey des garanties suffisantes pour l'avenir. C'est sans la moindre jalousie qu'il voit la France affirmer son influence en Tunisie, tant que cette influence ne sera pas exercée d'une façon contraire à des droits établis, fixés par des traités ou ne nuira pas aux légitimes intérêts des sujets britanniques.

Toutefois le Gouvernement de la Reine ne peut pas se dissimuler que les opérations d'ordre militaire, telles que le Gouvernement français les a fait exécuter, par exemple l'occupation de Bizerte et la destruction du fort de Tabarca paraissent être dirigés vers un autre but que le simple châtiment de quelques tribus arabes indisciplinées, voisines de la frontière. Il ne peut pas non plus affecter de se méprendre sur le sens des indications qui ont été fournies à Votre Excellence par M. Barthélemy Saint-Hilaire et d'après lesquelles, bien que le Gouvernement français ne songeât pas à établir un protectorat, le nouveau traité qu'il s'agirait d'imposer au Bey aurait un caractère analogue.

Le Bey de Tunis a fait appel à la médiation des Puissances qui ont signé le Traité de Berlin pour mettre un terme aux opérations de guerre, arriver à une décision générale sur le sort futur de la Régence, et fixer toutes les réclamations que le Gouvernement français peut avoir à présenter contre son Gouvernement.

En outre, la Porte a adressé au Gouvernement de la Reine, et sans doute aux autres Puissances, une communication concernant sa position et ses devoirs à l'égard de Tunis.

Aucune mesure tendant à modifier l'état actuel des provinces africaines qui bordent la Méditerranée ne saurait être indifférente aux Puissances européennes dont plusieurs ont, comme la Grande-Bretagne, conclu avec Tunis des traités spéciaux leur assurant dans la Régence le traitement de la nation la plus favorisée; et tandis que toutes, on peut s'y attendre, revendiqueraient le même traitement en vertu de leurs traités avec la Porte.

Le Gouvernement de la Reine ne désire pas donner une importance exagérée à la question de Tunis sous son présent aspect, ni faire aucune proposition formelle de médiation ou de bons offices à moins d'y être invité par le Gouvernement français, aussi bien que par le Bey, mais il ne peut pas complètement ignorer les appels qui lui ont été adressés par Son Altesse et par la Porte. Il pourrait encore moins acquiescer tacitement à tout arrangement contraire aux droits établis de la Grande-Bretagne.

Votre Excellence voudra bien déclarer ce qui précède à M. Barthélemy

Saint-Hilaire en se servant des termes les plus amicaux et ajouter que si le Gouvernement de la Reine peut, de quelque façon que ce soit, faciliter un prompt règlement des questions pendantes entre la France et le Bey, il sera prêt à employer à cet effet toute l'influence dont il peut disposer, dans la forme que le Gouvernement français lui indiquerait comme probablement utile et acceptable.

516.

M. DE LONGEVILLE, PREMIER DROGMAN DE L'AMBASSADE DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. TISSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

L. *Péra, samedi 7 mai 1881.*

J'ai remis aujourd'hui à cinq heures et demie entre les mains du Ministre des Affaires étrangères la note par laquelle Votre Excellence porte à la connaissance de la Sublime Porte la décision que le Gouvernement de la République, en conséquence des délibérations du Conseil des Ministres, vient de prendre relativement à la Tunisie [1].

Assim Pacha, en relisant la note de Votre Excellence, m'a dit à propos du passage suivant : «Tout envoi de forces militaires». «C'est un soupçon». — «Fondé», ai-je ajouté immédiatement. Le Ministre a gardé le silence et, après avoir terminé cette seconde lecture, il m'a annoncé qu'il soumettrait la notification du Gouvernement de la République au Conseil des Ministres.

Assim Pacha, en me reconduisant, m'a dit : «Ce sera une guerre de diplomates. Nous discuterons». Lui ayant fait alors observer que notre Gouvernement avait décliné, jusqu'à ce jour, et me semblait encore résolu à décliner toute discussion au sujet des affaires tunisiennes, le Ministre m'a objecté : «Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire l'admet bien». — «Par courtoisie, sans doute», ai-je répliqué, «et à titre purement officieux».

En disant ces mots, j'ai pris congé d'Assim Pacha que je ne voulais pas retenir plus longtemps sur pied.

[1] Voir ci-dessus n° 510.

517.

LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 7 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet 12 mai., Dir. pol., 16 mai.)

Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu me communiquer les diverses dépêches de Berlin, Londres, Vienne, et Berne, relatives à la question si grave et si délicate, dont la Russie a paru prendre l'initiative par sa note du 30 mars [1] mais dont la véritable direction est à Berlin. J'ai lu toute cette correspondance avec autant d'intérêt que d'inquiétude, car elle confirme pleinement les appréhensions que je manifestais depuis deux mois tout en conservant l'espoir qu'elles ne se réaliseraient pas, bien qu'elles me fussent causées par des faits évidents.

Il n'y a plus à en douter; le nouveau Souverain de la Russie cédant aux suggestions du parti allemand qui compte le Grand-Duc Vladimir semble avoir pris la voie qu'il nous importait à un si haut degré de lui voir éviter. Ainsi que je vous le télégraphiais hier, en vous rendant compte de mon dernier entretien avec M. de Giers, il paraît maintenant certain que le rapprochement des deux Gouvernements tend à s'affirmer de plus en plus, qu'on ne fait rien ici, sans prendre conseil à Berlin [2], et que, si la nation russe conserve toujours son antipathie pour l'Allemagne, son Gouvernement se résigne au rôle déjà accepté par l'Autriche par les considérations que j'ai développées dans la dépêche du 23 avril n° 42.

La politique des grandes Cours du nord se trouve dirigée aujourd'hui par le prince de Bismarck; voilà le fait certain. Quelles en seront les conséquences ? Pour moi, elles ne peuvent être que défavorables à la France; aussi devons-nous suivre avec le plus grande attention tout ce qui va se passer, et mettre tous nos efforts à déjouer les menées si habiles qui, sans menaces, sans secousses, avec l'apparence de la bonne foi et de l'intérêt, doivent nous placer dans la situation qui seule peut donner à l'Allemagne la liberté d'action et la

[1] Relative à une conférence internationale sur les mesures à prendre contre les révolutionnaires. Voir ci-dessus n° 484 n. 2.

[2] Voir ci-dessus n° 508 et aussi les n°s 70, 333 et 444.

La *Grosse Politik,* t. III, n° 528, et n° 529 (la *Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n°s 562 et 563) renferme deux dépêches du prince de Reuss au prince de Bismarck du 2 mai sur les conditions dans lesquelles le traité d'alliance des trois Empereurs pouvait être signé. Il fut conclu à Berlin le 18 juin 1881.

sécurité dont elle a besoin pour achever son œuvre, notre isolement en Europe.

Mon impression depuis quelque temps est qu'une certaine gêne a remplacé l'abandon et la confiance que le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait toujours montrés dans nos entretiens. Je lui ai lu hier vos dépêches n^os^ 50 et 55 qui exposent d'une façon plus complète que je n'aurais pu le faire le désir du Gouvernement français de donner satisfaction à la Russie en ce que les propositions de sa note du 30 mars ont de conciliable avec les obligations et les devoirs que nous créent notre propre situation, la nécessité d'arriver à un traité d'extradition dans lequel l'assassinat politique serait assimilé légalement aux crimes de droit commun, et l'impossibilité de traiter diplomatiquement les questions rentrant dans la compétence des assemblées parlementaires. M. de Giers s'est borné à me répondre que le Gouvernement impérial ne pouvait que nous être reconnaissant de nos bonnes dispositions, que la suggestion d'un traité d'extradition demandait à être examinée attentivement comme pouvant faciliter le but à atteindre, mais qu'avant de faire connaître son opinion il devait en référer à l'Empereur et se concerter avec les Cabinets qui ont accepté en principe l'idée de la conférence proposée par la note du 30 mars. Je n'avais point à discuter et je ne pouvais insister davantage. Je me suis borné à rappeler à M. de Giers que partant pour la France le 11 de ce mois, ainsi que vous avez bien voulu m'y autoriser, je serais désireux de pouvoir emporter une réponse ou tout au moins une appréciation relativement à la communication que je venais de lui faire. Je dois à cet effet le revoir lundi.

L'opinion publique et la presse continuent toujours à s'occuper de la question dont il s'agit et à la discuter. Le journal français de Saint-Pétersbourg contient dans son numéro d'aujourd'hui un long article dans lequel il loue beaucoup la netteté et l'énergie du discours de Sir William Harcourt à la Chambre des communes, déclarant au nom du Gouvernement «que les complots de meurtre formés par les sociétés secrètes sont des crimes ordinaires qui ne peuvent être qu'assimilés aux crimes de droit commun, et qu'il n'y a lieu ni de souffrir ni d'excuser, sous prétexte de politique.» Le Ministre anglais n'a pas craint d'ajouter «que le devoir de la police, découvrant une trame dirigée contre une personne quelconque, particulier ou chef d'État, était de fournir immédiatement les informations qu'elle possédait pour empêcher la perpétration du crime, l'Angleterre attendant des autres États ce même service qu'elle sera toujours prête à leur rendre».

Tout en répétant que le Gouvernement impérial, tout en proposant à l'Europe d'aviser aux mesures à prendre pour parer à un danger manifeste qui est commun, s'attachait plus au résultat des négociations qu'à leurs formes, M. de Giers m'a fait entendre de nouveau que l'Empereur Alexandre III

tenait beaucoup à une solution, d'autant plus nécessaire que le parti qu'il s'agit d'atteindre ne manquerait pas de puiser un encouragement dans l'échec d'une proposition qui le vise directement. Il est donc évident que l'accueil qui sera fait à ses démarches influera beaucoup sur les alliances qu'il aura à rechercher aussi bien que sur les défiances qu'il éprouvera au cours de son règne.

D'un autre côté, le prince de Bismarck semble tenir essentiellement à l'idée de la Conférence qu'il a bien certainement suggérée. Il serait donc très fâcheux que les objections soulevées par la France pussent être représentées comme un refus de participer à des mesures que la situation générale de l'Europe réclame trop impérieusement pour qu'on puisse s'arrêter devant les récriminations du parti révolutionnaire cosmopolite, ou devant les hésitations de ceux qui paraîtraient admettre les prétentions de ce parti parce qu'ils le redoutent.

518.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 8 mai 1881, 8 h. 55 s.*

(*Reçu :* 8 mai, 11 heures s.)

Il y a dans le port de Constantinople en état de partir immédiatement ou sous peu de jours quatre cuirassés de premier rang, de la force de nos frégates, et trois cuirassés de second rang, à peu près de la force de nos corvettes.

D'après mes renseignements, il y a deux cuirassés de second rang en Crète, et un de même force à Volo[1].

519.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople et aux Représentants diplomatiques de France à La Canée, Smyrne, Salonique, Corfou, Beyrouth et Syra.

T. *Paris, le 8 mai 1881, 1 h. 45 s.*

Informez-moi le plus tôt possible de la présence de cuirassés turcs dans votre port, ou dans les parages voisins. Combien sont-ils et de quelle force ?

[1] Voir ci-dessus n° 512.

520.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 9 mai 1881, 10 h. s.*

(*Reçu :* 10 mai, 3 heures, matin.)

J'ai demandé aujourd'hui à Assim Pacha s'il était en mesure de me faire savoir la décision qui a dû être prise hier au Conseil des Ministres à la suite de notre notification du 7[1]. Assim Pacha m'a fait observer que cette décision était soumise à la sanction du Sultan et qu'il ne lui était pas possible de m'en révéler la teneur. Il a bien voulu cependant, à titre privé, me dire que le Gouvernement turc désirait maintenir ses bonnes relations avec nous, qu'il n'enverrait à Tunis ni troupes de débarquement, ni Commissaire, ni flotte, mais qu'il se considérait comme ayant le droit et le devoir d'y faire paraître le pavillon ottoman : un ou deux bâtiments turcs iraient à Tunis; leur rôle serait de maintenir la population dans l'attitude pacifique dont elle serait déjà sortie, a-t-il ajouté, sans les conseils pressants adressés au Bey par l'Empereur.

J'ai fait observer à Assim Pacha que la présence d'un seul bâtiment turc à Tunis pouvait avoir des conséquences tout à fait opposées au but que la Porte disait avoir en vue. Je lui ai demandé ensuite des explications sur le départ du *Moukbir-Isourour*.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que ce bâtiment était effectivement parti pour Tripoli et que les troupes qu'il porte étaient destinées à empêcher que l'agitation tunisienne ne gagnât la Tripolitaine.

J'ai averti Assim Pacha que là encore je craignais que le résultat ne trahît les intentions de la Porte.

Je suis convaincu qu'Assim Pacha a été dans la nécessité de me présenter les dispositions du Gouvernement turc sous un jour qui n'est pas le vrai.

On m'affirme que le *Moukbir* va prendre sur la côte asiatique un second bataillon, qu'il sera rallié dans les eaux de Candie par deux corvettes et que Tripoli ne sera que la première étape[2]. Je crois savoir en outre que l'intention du Gouvernement turc est d'envoyer 20.000 hommes dans la Tripolitaine. Il paraît certain, d'autre part, que l'expédition de Tripoli a été décidée après une longue entrevue de Khereddine Pacha avec le Sultan et que le Cheïk

[1] Voir ci-dessus n° 510 et 516.

[2] Le même jour à midi, M. Tissot avait signalé le départ d'une frégate en bois dont le pavillon «indiquait la présence d'un haut fonctionnaire qu'on supposait être Manif Pacha, et les soldats affirmaient que le bateau allait à Tunis.» M. Tissot signalait aussi le départ du cheik tunisien Zafer, chargé de s'entendre avec le cheik El Senoussi «pour organiser la guerre sainte contre nous.»

Zafer est porteur de lettres du Cheïk-ul-islam à tous les Chefs du sud de l'Algérie et de la Tunisie dont Khereddine Pacha aurait donné la liste. Tout semble se préparer en un mot pour un soulèvement général dont l'armée turque de la Tripolitaine sera le point d'appui moral et matériel.

Quatre bâtiments de l'État sont déjà partis pour Tripoli. Le Ministre de la Guerre vient de demander pour transporter des troupes et des munitions trois grands transports à la compagnie de navigation ottomane «Mahsouse».

Le Sultan, d'après les nouvelles qui me parviennent du palais, est dans un état d'inexprimable irritation depuis qu'il a eu connaissance de nos résolutions.

521.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 9 mai 1881, 10 h. 15, soir.*

M. le Président de la République est très touché du bienveillant concours que M. le prince de Bismarck nous prête dans les affaires de Tunis (1); il vous prie de l'en remercier de sa part. J'ai reçu votre télégramme de ce soir 6 heures qui ne fait qu'ajouter à notre gratitude.

522.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 9 mai 1881, 6 h. soir.*

(*Reçu :* 8 heures, soir.)

L'Ambassadeur ottoman vient d'adresser *verbalement* à la chancellerie impériale, sans remettre de note ni lire de dépêche, une plainte contre les agissements de la France en Tunisie; il y a joint une tentative un peu timide de protestation et d'appel aux Puissances.

M. le comte de Limburg a répondu que le Cabinet de Berlin, n'ayant jamais reconnu dans aucun traité les droits de la Porte sur Tunis, ne peut admettre que le Gouvernement ottoman le saisisse de plaintes ou de protestations pour cette question qui, à son sens, ne regarde que la France et le Bey et dont, en aucun cas, l'Allemagne n'entend se mêler (2).

(1) Voir ci-dessus nos 513 et 514. — (2) Voir ci-dessus nos 495 et 513.

523.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 10 mai 1881, 8 h. 1/2 soir.*

Le Gouvernement de la République considère comme indispensable de mettre fin sans plus de retards à la situation pleine de malentendus qui s'est produite depuis quelque temps entre le Bey de Tunis et nous. En conséquence, j'ai arrêté la rédaction définitive d'un projet de traité destiné à régler nos rapports avec ce Prince et à déterminer toutes les difficultés pendantes. Je vous envoie ci-après le texte de ce projet.

Dans la pensée de ménager votre position personnelle auprès du Bey, le Gouvernement a jugé préférable de ne pas vous charger de présenter à Son Altesse nos propositions; il désire confier ce mandat à un plénipotentiaire spécial, et il a fait choix du général qui commande le corps de troupes le plus rapproché de Tunis. Le général Bréart, qui se trouve en ce moment à Djedeida [2], reçoit l'ordre de s'avancer vers le Bardo et de se mettre immédiatement en relations avec vous.

Voici les instructions que je lui adresse directement.

(Suit le texte des instructions, moins le projet de Traité.)

Ainsi que vous le voyez, le général Bréart a l'ordre de n'agir en rien sans s'être préalablement mis d'accord avec vous. Je compte sur votre dévouement, dans cette circonstance décisive, pour lui prêter le concours de toute votre expérience, de vos lumières, et de votre autorité personnelle.

Au point où nous en sommes, il est essentiel de veiller à ce que le Bey ne puisse pas se dérober par la fuite aux engagements que nous lui demandons de contracter envers nous. Le projet de retraite sur Kairouan, que vous m'avez signalé, serait d'autant plus dangereux dans les circonstances actuelles qu'il concorderait avec les efforts que paraît faire la Porte ottomane pour nous susciter des embarras du côté de la Tripolitaine. Il importe que vous vous concertiez avec le général Bréart pour empêcher à tout prix l'exécution d'un semblable plan, soit avant que cet officier ne se rende personnellement à Tunis pour traiter, soit après qu'il aura fait au Bey l'ouverture dont il est chargé.

Si le Bey refuse de signer le projet de traité, il est probable que cette résis-

(1) Par télégramme du 9 mai, 10 h. 50 m., M. Roustan avait annoncé que le général Bréart, parti la veille de Bizerte, était arrivé à Djedeida, et que la marche de sa colonne était retardée par les pluies.

stance lui sera principalement inspirée par Mustapha ben Ismaïl. Vous aurez à examiner dans ce cas s'il ne convient pas de séparer ce personnage de son maître. Ainsi que vous le lui avez rappelé quelquefois, en sa qualité de protégé français, il est justiciable de nos lois et de nos tribunaux, et sa conduite récente ne nous a donné que trop de raisons légitimes de procéder contre lui.

Je vous prie de ne pas perdre un moment pour exécuter de concert avec le général Bréart les instructions qui vous sont envoyées à tous deux. La rapidité et l'énergie de votre action sont le gage principal du succès.

ANNEXE I.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
au général Bréart à Djedeida.

L. *Paris, 10 mai 1881.*

Le Gouvernement de la République a décidé de vous charger comme Plénipotentiaire de la conclusion d'un traité avec Son Altesse le Bey de Tunis, dont le texte est joint aux présentes instructions.

Vous voudrez bien, au reçu de cette dépêche, porter vos troupes en avant vers Tunis et vous arrêterez les têtes de colonne à une demi-lieue du Bardo[3]. En même temps vous vous mettrez en rapport avec M. Roustan qui, de son côté, reçoit des instructions à cet effet.

M. Roustan devra demander pour vous, dans le plus bref délai possible, une audience au Bey de Tunis. Dès que cette audience pourra vous être accordée, vous vous y rendrez accompagné par le Chargé d'affaires de France et avec une escorte convenable.

Vous exposerez au Bey, sous la forme la plus courtoise, que le Gouvernement de la République désire terminer les difficultés pendantes par un arrangement amiable, qui sauvegarde pleinement la dignité et l'autorité de Son Altesse. Le Gouvernement de la République désire le maintien du Bey et de sa dynastie, il n'a aucune intention de porter atteinte à l'intégrité de son territoire. Il réclame seulement des garanties qu'il juge indispensables pour assurer les bonnes relations mutuelles entre la France et la Tunisie.

Vous donnerez ensuite lecture au Bey du texte du Traité, et vous lui proposerez de le discuter et de le signer immédiatement. Au cas où son Altesse réclamerait un délai pour délibérer, vous pourriez accéder à cette demande, en accordant un délai de quelques heures sur la durée précise duquel vous vous seriez préalablement entendu avec M. Roustan. Vous aurez bien soin, dans

[3] Le 9 mai, le général, qui avait été arrêté dans sa marche par un très mauvais temps, campait à Rondouk à 25 kilomètres de Tunis. (Télégr. Tunis, 9 mai, 10 h. 50 m.)

toute hypothèse, de prendre les précautions nécessaires pour que le Bey ne puisse pas quitter le Bardo.

Si le Bey opposait à vos ouvertures un refus absolu, vous lui feriez pressentir les conséquences funestes qui pourraient résulter pour lui de sa persistance à méconnaître les intentions amicales du Gouvernement de la République; vous lui déclareriez que vous êtes dans la nécessité de vous assurer de sa personne, et vous prendriez aussitôt vos dispositions pour garder ce Prince dans son palais, en l'entourant d'ailleurs de tous les égards dus à son rang.

Vous voudrez bien me rendre compte sans aucun retard et par le télégraphe de l'exécution de mes instructions.

Je vous recommande, dans l'accomplissement de la mission délicate dont vous êtes chargé, de concerter toutes vos démarches avec M. Roustan.

Voici le texte du Projet de traité.

ANNEXE II.

Le Gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le Bey de Tunis.

Voulant empêcher à jamais le renouvellement des désordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux États et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cette fin dans l'intérêt des deux hautes parties contractantes.

En conséquence, le Président de la République française a nommé pour son plénipotentiaire M. le général Bréart ...., qui est tombé d'accord avec son Altesse le Bey sur les stipulations suivantes.

Article Premier.

Les traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement entre la République française et Son Altesse le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

Article II.

En vue de faciliter au Gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les hautes parties contractantes, Son Altesse le Bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral.

Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires françaises et tunisiennes auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

ARTICLE III.

Le Gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le Bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse ou qui compromettrait la tranquillité de ses États.

ARTICLE IV.

Le Gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le Gouvernement de la Régence et les diverses Puissances européennes.

ARTICLE V.

Le Gouvernement de la République française sera représenté auprès de Son Altesse le Bey de Tunis par un Ministre Résident, qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du Gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays.

ARTICLE VI.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence.

En retour, Son Altesse le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au Gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

ARTICLE VII.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse le Bey de Tunis se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

ARTICLE VIII.

Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral. Une convention ultérieure en déterminera le chiffre et le mode de mouvement, dont le Gouvernement de son Altesse le Bey se porte responsable.

ARTICLE IX.

Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre les possessions algériennes de la République française, le Gouvernement de Son Altesse le Bey de Tunis s'engage à prohiber toute introduction d'armes ou de munitions de guerre par l'île de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports du sud de la Tunisie.

ARTICLE X.

Le présent traité sera soumis à la ratification du Gouvernement de la République française, et l'instrument de ratification sera remis à Son Altesse le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

524.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 10 mai 1881, 9 h. 29 m.*

(Reçu : 10 mai, 3 heures s.)

Le Sultan a ordonné hier la mobilisation du second corps d'armée qui va se rendre à Dedeagatch, où il s'embarquera pour Tripoli sur les transports du Mahsouseh.

Le plan de campagne de la Porte se dessine. Elle va prendre la Tripolitaine pour base d'opérations et commencer indirectement les hostilités contre nous par la prise d'armes qu'elle organise en Tunisie et dans le sud algérien.

Nous pouvons encore parer le coup, mais à la condition de ne pas perdre un jour pour porter en Algérie et dans le sud de la Régence des forces telles que tout soulèvement soit impossible.

525.

M. Tissot, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. de Courcel, Directeur des Affaires politiques.

L. *Constantinople, 10 mai 1881.*

Le pli que je vous ai expédié hier par la voie la plus rapide vous porte de fâcheuses nouvelles, mais elles ne sont pas plus inattendues pour vous que pour moi. Nous avons affaire ici, dans la personne du Sultan, à un fanatique et à un fou furieux. Hatzfeldt, que j'ai tenu au courant, ne doute pas qu'il n'y ait de la démence dans son fait ; c'est l'avis du docteur Müllig et du docteur Mongiéri, tous deux médecins aliénistes, et il y a longtemps que je vous ai fait part de ma conviction personnelle à cet égard.

Hatzfeldt a été très bien pour nous[1]. Mon collègue d'Autriche nous est très sympathique. Goschen, personnellement assez mal disposé, est correct par ordre. Novikoff est assez réservé ; il voit avec plaisir, je crois, se préparer un conflit et ne fera certainement rien pour le prévenir. Corti encourage la Porte à l'action, par ordre encore, car il blâme tout haut la politique d'aventures de son Chef.

[1] Voir ci-dessus n° 513.

Jamais le *perdere quos vult* n'a été plus évident; les Turcs ne semblent pas se douter qu'un coup de canon tiré dans les eaux tunisiennes peut être le signal du dernier démembrement de leur Empire.

J'ai multiplié les démarches les plus pressantes, les plus amicales, mais je n'ai trouvé que le vide devant moi ; il n'y a plus de Gouvernement turc et le Sultan, qui concentre tout pouvoir, ne se laisse pas voir ou nous envoie à la Porte, c'est-à-dire à un décor ouvert sur le néant.

Nous sommes menacés de la guerre sainte dans tout le Sud tunisien et africain; tout se prépare pour une prise d'armes[1]. J'espère que nous nous tiendrons pour avertis et que nous n'agirons plus par détachements, mais par masses. Ce sera une économie d'hommes et d'argent.

526.

M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. *Londres, 10 mai 1881.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 14 mai.)

La démarche faite par Lord Dufferin auprès du prince de Bismarck à son passage à Berlin, dont il est longuement question dans la dépêche de M. le comte de Saint-Vallier du 2 mai que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer[2], m'avait, je l'avoue, assez ému. Quoique je n'aie pas lieu de m'abuser sur les sentiments du Cabinet de Londres et surtout du Principal Secrétaire d'État au sujet de notre expédition en Tunisie, un tel procédé me paraissait répondre fort peu aux assurances d'impartiale équité et aux protestations de franchise que Lord Granville n'a cessé de me prodiguer. Je n'aurais cependant fait aucune allusion à cette démarche si je n'y avais été amené dans le cours d'une conversation sur le traité de commerce que j'ai eue hier dans l'après-midi avec Sir Charles Dilke. Je lui faisais remarquer qu'au moment d'aborder des négociations qui demanderont de part et d'autre beaucoup de bonne volonté, il était de grande importance qu'il n'y eût entre les deux Gouvernements aucune ombre de défiance; j'ai ajouté que je regrettais le nuage certainement passager qui s'était élevé entre nous à propos de Tunis. Sir Charles Dilke m'a répondu qu'il le regrettait aussi, mais que ce nuage se dissiperait, car il venait d'être définitivement décidé que l'Angleterre ne ferait

(1) M. Tissot avait signalé une réaction musulmane (D. 78 de Péra, 8 mai) qui a pris naissance à Constantinople, et Constantinople en est resté le centre, comme La Mecque en demeure le principal foyer de propagation.

(2) Voir ci-dessus n° 495.

rien pour contrarier notre action. Je lui ai dit que je me félicitais d'autant plus de pouvoir vous transmettre cette assurance que vous croyiez avoir quelque sujet de vous plaindre d'une démarche faite il y a quelques jours à Berlin, non par l'Ambassadeur ordinaire, mais par une autre personne, pour voir si le Gouvernement allemand se prêterait à je ne sais quelle médiation européenne. Sir Charles Dilke m'a déclaré sans hésiter qu'il ne pouvait avoir été fait aucune démarche de ce genre, car il le saurait, et il pouvait m'affirmer qu'une pareille démarche serait absolument contraire aux vues du Gouvernement; il ajouta que Lord Granville, dont les dispositions à la vérité ne nous sont pas favorables, mais qui tremble plus que personne devant l'ascendant de M. Gladstone, ne se serait certainement pas hasardé à faire faire ou à autoriser une ouverture aussi opposée aux vues du chef du Cabinet. Je m'étais exprimé à dessein en termes très vagues, je n'avais nommé ni Lord Dufferin, ni le prince de Bismarck. Je me suis contenté d'accepter avec empressement l'assurance que me donnait le Sous-Secrétaire d'État et de lui en exprimer ma satisfaction. Une heure après, j'ai reçu de lui un mot où il me disait qu'il avait cru devoir faire part à Lord Granville de ce que je lui avais dit, que Lord Granville lui avait affirmé «qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout cela» et exprimé son vif désir de savoir le nom de la personne qui aurait été chargée de cette ouverture. C'est alors que je vous ai envoyé mon second télégramme (1). Mais, toute réflexion faite, j'ai cru bon, sans attendre votre avis, de répondre à Sir Charles Dilke que ses assurances et celles de Lord Granville nous suffisaient parfaitement et qu'il me paraissait plus convenable de nous en tenir là et de ne pas aggraver, en y mêlant des noms propres, une très mince affaire.

Je suis bien éloigné de penser que la démarche dont le prince de Bismarck a entretenu M. de Saint-Vallier et les détails circonstanciés dans lesquels il est entré soient une pure fiction. Mais, je crois que le prince de Bismarck peut, dans un sentiment facile à comprendre et qui n'a rien de blessant pour nous, en avoir exagéré quelque peu la portée. Je crois qu'à la suite de lettres où Lord Granville ne lui laissait pas ignorer ses sentiments pour nous, et qui pouvaient être considérées par lui comme équivalentes, sinon *à un ordre spécial*, au moins à une autorisation tacite, Lord Dufferin a pu et dû faire cette démarche, bien persuadé qu'il ne serait pas mal reçu du Principal Secré-

(1) Le 9 mai, à 7 h. 20 du soir. Le télégramme était ainsi conçu : «J'ai appris que Lord Granville nie de la manière la plus absolue qu'il ait été fait aucune ouverture à Berlin et désire savoir le nom de la personne qui en aurait été chargée.

Dites-moi si je peux le faire connaître.»

Le 1er télégramme de M. Challemel-Lacour de 6 h. 10 du s. apportait un renseignement «peu vraisemblable, mais en raison de la position et du caractère de la personne qui l'avait donné, absolument sûr» sur l'attitude du Gouvernement russe poussant la Turquie à agir. Il signalait aussi que d'après cette même personne le Cabinet de Londres n'avait jamais fait aucune démarche en vue d'une médiation ni à Berlin, ni ailleurs.

taire d'État s'il pouvait lui annoncer que le prince de Bismarck était disposé à donner son assentiment à un projet de médiation européenne[1].

Sans prendre au pied de la lettre le mot de Sir Charles Dilke, que le Cabinet «est décidé à ne rien faire pour contrarier notre action», je remarque que l'attitude de l'Allemagne, les révélations relatives au *Mostakel*[2] qui font si peu d'honneur au Gouvernement, mais surtout la rapidité et la résolution avec lesquelles sont exécutées nos opérations ont en effet modifié, quant à présent, les dispositions du Cabinet. Il continue à parler avec une affectation marquée des prétendues assurances que le Gouvernement français aurait données sur ses projets. Il paraît cependant s'accoutumer à l'idée, comme vous l'avez vu dans la déclaration de Lord Granville, que nous n'avons pas fait les frais d'une pareille expédition pour n'aboutir à aucun résultat et que nous sommes décidés à prendre, en vue de l'avenir, des garanties substantielles. Tout en alléguant à satiété des engagements que nous n'avons pas pris, on ne paraît pas croire sérieusement qu'une fois installés à Bizerte nous nous décidions à quitter une place de cette importance pour nous.

[Analyse de plusieurs articles de la presse anglaise, *Morning Post*, *Pall Mall*, *Standard*, *Times*.]

P.-S. — Sir H. Wolf va demander aujourd'hui au Gouvernement s'il a reçu du Gouvernement français l'assurance écrite que les troupes françaises se retireraient après que serait vidée la question des Kroumirs. Je ne sais pas encore quelle réponse aura faite le Cabinet à cette singulière question.

527.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 11 mai 1881.*

(*Reçu :* Dir. Pol., 13 mai.)

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de faire à Votre Excellence la communication suivante, en réponse à celle que Son Excellence Monsieur Tissot

(1) Le 10 mai, M. Barthélemy Saint-Hilaire télégraphia à Berlin les renseignements que M. Challemel-Lacour lui avait télégraphiés la veille. «Les assurances données à M. Challemel-Lacour, écrivit-il, relativement à une médiation des Puissances dans l'affaire de Tunis ne me paraissent pas contredire l'indication positive que vous avez reçue du prince de Bismarck. En effet, Lord Dufferin a pu être chargé de sonder confidentiellement le Chancelier d'Allemagne au sujet d'une médiation tout en restant dans une mesure qui permette de nier aujourd'hui qu'il ait présenté une proposition officielle.» (Télégr., Paris 10 mai, 2 h. s.)

(2) Voir ci-dessus n° 502.

a adressée le 7 de ce mois à la S. Porte, en conséquence d'une délibération du Conseil des Ministres de la République[1] :

L'éventualité d'une expédition militaire ottomane à Tunis serait une conséquence toute naturelle des droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan, mon Auguste Maître, sur cette province. Toutefois la Sublime Porte ne voit pas la nécessité d'envoyer des troupes et l'escadre sur les lieux; deux bateaux seulement seront détachés de la Marine Impériale à destination de Tunis[2].

528.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Londres, Rome, Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Tunis.

D. n[os] 102, 133, 88, 66, 67, 99, 61. *Paris, 12 mai 1881.*

L'Ambassadeur de la Porte ottomane à Paris m'a remis le 10 de ce mois une note dans laquelle il exposait avec quelques développements les prétentions de son Gouvernement, au sujet de la Régence de Tunis. Il concluait d'ailleurs que si la Porte avait le désir d'user de son droit d'intervenir entre nous et le Bey, c'était uniquement dans un dessein de conciliation. Je vous envoie la copie de ce document sur lequel mes communications antérieures me dispensent de vous présenter aucun commentaire[3].

Ayant refusé déjà d'entrer en discussion avec le Gouvernement ottoman sur une question qui, à notre avis, ne le regarde en rien, je ne pouvais accepter un débat dans les termes posés par Essad Pacha. J'ai voulu toutefois avoir une entrevue avec cet Ambassadeur, non pour opposer des arguments à ceux qu'il était chargé de me présenter, mais pour lui faire connaître, ou pour lui confirmer les résolutions auxquelles le Gouvernement de la République s'est arrêté.

[M. Barthélemy Saint-Hilaire rend compte longuement de son entretien avec Essad Pacha, à qui il confirme les résolutions prises par le Gouvernement français. Il lui rappelle les services rendus récemment par la France à la Turquie.]

Cet entretien, qui a été aussi courtois dans la forme que net et ferme sur le fond, a pu faire impression sur l'esprit de l'Ambassadeur ottoman. Il

(1) Voir ci-dessus n[os] 510 et 516.

(2) M. Tissot télégraphiait le 12 mai à 9 h. 35 m. : «La Porte, dans une circulaire adressée hier soir à ses représentants, a protesté de nouveau contre la présence de nos troupes dans la Régence, elle expose longuement l'historique de ses droits sur la Tunisie et réclame la médiation des Puissances.»

(3) La copie est jointe à la dépêche.

a constamment défendu le principe de la souveraineté de la Porte en Tunisie; il a paru moins explicite sur l'usage qu'il convenait d'en faire. Il m'a fait parvenir bientôt une nouvelle déclaration de son Gouvernement qui réduit à une sorte de minimum la manifestation que la Turquie se propose de faire à Tunis [1]. Ce n'est plus une flotte et une armée qu'il s'agit d'y envoyer mais seulement deux bâtiments qui seront détachés de l'escadre impériale. Je vous communique ci-joint la copie de ce nouveau document.

Après en avoir fait part au Conseil des Ministres, j'ai adressé à Essad Pacha une réponse que je vous envoie aussi [2] et dans laquelle je m'efforce de lui faire sentir que la quantité plus ou moins considérable de navires que son Gouvernement se propose d'envoyer à Tunis ne saurait rien changer à l'attitude que nous avons prise.

Vous trouverez enfin, jointe à cette dépêche, une copie des instructions que mon collègue, le Ministre de la Marine, a données au vice-amiral Garnault. Elles sont, je crois, de nature à pourvoir à toutes les éventualités et ne laissent aucun doute sur la conduite que devra suivre le commandant en chef de notre escadre d'évolution. Le but essentiel qu'elles précisent est d'empêcher, même par la force, tout débarquement sur les côtes de la Tunisie. Nous aurons à apprécier s'il y a ou s'il n'y a pas d'inconvénients à ce que deux navires turcs apparaissent à une certaine distance du rivage, mais en aucun cas ils ne devront y débarquer soit un corps d'armée, soit un représentant du Gouvernement ottoman. (*Fin pour Constantinople*).

Le télégramme du 12 mai que m'a adressé M. Tissot complétera votre information sur les projets de la Porte ottomane et sur les couleurs dont elle les couvre. Vous y verrez quel est le caractère particulier des personnages militaires et religieux qui doivent prendre passage sur les deux bateaux à destination de Tunis. Ces indications n'auraient pu que nous confirmer, si nous en avions eu besoin, dans les résolutions que nous avons prises et dont nous ne nous départirons pas [3].

(1) Voir ci-dessus n° 527.

(2) Voir ci-dessous n° 529.

(3) « Je crois savoir, télégraphiait M. Tissot, que le Cheik Abdul Houda, un des fanatiques les plus influents de l'entourage du Sultan, prendra passage à bord d'un de ces navires. La Porte envoie un agent militaire et religieux, la monnaie d'un Commissaire extraordinaire; Faïk Bey, Bedri Bey, et le Cheik Zafer sont déjà partis. Abdul Houda va les suivre, et on m'affirme qu'un certain nombre d'agents secondaires ont également l'ordre de se rendre en Tunisie par les voies ordinaires ». (Télégr. Péra, 12 mai, 9 h. 35 m.)
Voir n° 527 et 528.

529.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris.

L. *Paris, 12 mai 1881.*

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa lettre d'hier, 11 mai, dans laquelle elle veut bien m'annoncer, en réponse à notre note du 7 de ce mois, que la Sublime Porte ne voit pas la nécessité d'envoyer des troupes et une escadre en Tunisie et que « deux bateaux seulement seront détachés de la Marine impériale pour s'y rendre [1] ».

Le Conseil des Ministres, à qui j'ai fait part de votre lettre, apprécie hautement la première partie de la communication de la Porte ottomane; et il tient grand compte de cette sage résolution. Mais nous ne comprenons pas bien quel peut être, dans les circonstances actuelles, le but de l'envoi des deux bateaux, et je suis chargé de vous communiquer quelques observations à cet égard.

C'est surtout l'effet moral d'une démonstration quelconque que nous voulons éviter dans les affaires de Tunisie, et l'envoi d'un seul bâtiment ne nous semble pas plus admissible pue l'envoi d'une escadre. Les ordres donnés à la flotte française n'admettent aucune exception et nous invitons la Porte à ne point faire en ce moment paraître son pavillon ni à Tunis, ni sur aucune partie du littoral. C'est la suite nécessaire de notre communication du 7 de ce mois, à laquelle nous ne pouvons que nous référer.

J'espère que la Porte ne verra dans les mesures prises par nous que le sincère désir de rester avec elle dans les termes de la meilleure intelligence [2].

(1) Voir ci-dessus n° 257.

(2) Des instructions conformes aux résolutions communiquées à Essad Pacha furent adressées le même jour à 1 h. 30 s., par télégramme à notre Ambassadeur à Constantinople.

530.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 12 mai 1881, 8 h. 55 matin.*

(*Reçu :* midi 30.)

Je viens d'adresser au Bey la lettre suivante pour l'informer de la prochaine arrivée du général Bréart [1] et lui demander une audience. M. Summaripa est chargé de me rapporter la réponse de Son Altesse que je vous ferai connaître.

Voici la lettre :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse que M. le général Bréart a été désigné comme plénipotentiaire par le Gouvernement de la République pour conclure avec Votre Altesse un arrangement dans le but de mettre fin aux difficultés pendantes entre les deux Gouvernements.

« M. le général Bréart se dispose en conséquence à se rapprocher de Tunis avec les troupes placées sous son commandement, et je viens prier Votre Altesse de vouloir bien m'accorder une audience pour que j'aie l'honneur de le lui présenter.

« Je suis heureux de pouvoir ajouter que l'arrangement dont il s'agit assure le maintien de Votre Altesse et de sa dynastie dans le Gouvernement de la Régence, et ne porte aucune atteinte à l'intégralité de son territoire; il se borne à stipuler les garanties que le Gouvernement de la République juge indispensables pour les bonnes relations mutuelles entre la France et la Tunisie.

« J'ai donc le ferme espoir que Votre Altesse trouvera dans cette solution de la crise une nouvelle preuve des sentiments d'amitié et de confiance qui sont de tradition dans les relations politiques entre les deux pays. »

531.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 12 mai 1881, 8 h. 35 soir.*

(*Reçu :* 2 heures, matin.)

Le traité est signé.

Aujourd'hui à midi, le général Bréart arrivait à 3 kilomètres du Bardo. A 1 heure j'étais auprès de lui avec deux exemplaires du traité. A 4 heures, après nous

[1] « M. Lequeux revient du camp, télégraphiait M. Roustan le 11 mai à 10 h. 40 du matin, et m'annonce que le général Bréart sera demain avant midi à proximité du Bardo. »

être concertés, nous sommes allés chez le Bey. J'ai précédé le général qui s'est rendu à l'audience à cheval avec un nombreux État-major et un escadron de chasseurs. Arrivé devant Son Altesse, le général lui a exposé le but de la mission et donné lecture du projet de traité. Le Bey a demandé un délai pour l'examiner et délibérer. Le général lui a donné jusqu'à 9 heures du soir en prévenant qu'il ne quitterait pas le Palais avant d'avoir une réponse. Comme le Bey se récriait, je lui ai fait observer qu'il connaissait déjà la plupart des articles(1). Il a cédé et le Conseil qui était assemblé s'est rendu auprès de lui pendant que nous allions attendre à côté le résultat de la délibération. Au bout de deux heures environ, nous avons été rappelés devant le Bey qui a dit au général que, puisqu'il y était contraint, il se décidait à signer. Il a demandé ensuite comme une faveur que les troupes se retirassent de Tunis.

Le général a répondu qu'il allait prendre les ordres du Gouvernement de la République. Il pense comme moi qu'on pourrait accorder au Bey sa demande(2). Le Bey a gardé l'un des exemplaires du traité et le général m'a remis l'autre.

Veuillez me dire si je puis l'envoyer demain par la voie d'Italie et qui je dois charger de le porter.

532.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople.

T. *Paris, 13 mai 1881, 8 h. 30 matin.*

Un traité d'alliance et de garantie dont les clauses nous donnent pleine satisfaction, a été signé hier soir à 8 heures, au Bardo, entre le général Bréart, plénipotentiaire de la République française, et le Bey de Tunis(3).

(1) Voir ci-dessus n° 523.

(2) Le lendemain 13, à 3 h. 55 s., M. Roustan télégraphiait : «Il me paraît de plus en plus nécessaire de faire venir les troupes jusqu'à Tunis.»

(3) Voir ci-dessus n° 531.

533.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 13 mai 1881, 9 h. matin.*

Je vous félicite [1] et je félicite le général Bréart de l'heureux résultat que vous avez si promptement et si habilement obtenu.

Le Bey est désormais notre allié. Veuillez veiller à ce qu'il soit entouré d'un redoublement d'égards et de prévenances [2]. Les troupes ne doivent pas entrer dans Tunis. Priez le général Bréart de les faire rétrograder, comme le Bey le demande, dans la direction de Djedeida.

Il ne faut pas envoyer le traité par la voie de l'Italie; priez M. le général Bréart de le confier à un des officiers de son État-major, à la disposition duquel on mettra un bâtiment le plus tôt possible.

534.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Rome, Londres.

D. nos 101, 87, 134. *Paris, 13 mai 1881.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte du traité d'alliance et de garantie qui a été signé hier entre le Gouvernement de la République française et le Bey de Tunis [3]. Cet instrument nous donne toutes les satisfactions que nous pouvions désirer et il remplit le but que nous nous étions fixé dès le commencement de notre expédition en Tunisie. Vous connaissiez et toute l'Europe connaissait ce but que nous avions très nettement déterminé : il ne consistait pas seulement à châtier les tribus insoumises qui avaient violé notre frontière ou pillé les navires français échoués sur le rivage tunisien, mais encore à rendre impossible pour l'avenir le retour de ces actes de barbarie. C'est ce que je vous rappelais, en termes aussi précis que possible,

(1) Le soir même M. Barthélemy Saint-Hilaire informa par télégramme M. Roustan qu'il était nommé à la 1re classe de son grade et appelé aux fonctions de Ministre Résident à Tunis (télégr. 13 mai, 7 h. s.).

(2) Dès le 12 mai, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait donné des instructions très précises : «Ne faites rien en ce qui concerne la personne de Son Altesse le Bey, sans en avoir d'abord référé au Gouvernement. En conséquence, son Altesse doit rester absolument libre de tous ses mouvements».

(3) Voir ci-dessus n° 523.

dans la dépêche du 9 mai, par laquelle je vous communiquais le recueil des documents diplomatiques qui se rapportent à la question[1], et ce que le ministère déclarait hier aux Chambres à l'ouverture de leur session par la bouche de M. le Président du Conseil.

Les circonstances nous ont amenés à précipiter la conclusion d'une affaire qui ne pouvait plus d'ailleurs souffrir beaucoup de retard. Pendant que nos soldats opéraient contre les Kroumirs, la situation politique, loin de s'éclaircir à Tunis, devenait de plus en plus confuse. Le Bey restait soumis aux mêmes influences qui ont provoqué les complications actuelles; on lui faisait croire que plusieurs Puissances européennes s'apprêtaient à intervenir; on lui annonçait l'arrivée prochaine d'une escadre envoyée par la Porte ottomane. Ces fausses nouvelles entretenaient chez Son Altesse des dispositions regrettables; elles produisaient parmi les habitants de la Tunisie une fermentation qui menaçait de devenir dangereuse. Enfin des apparences spécieuses semblaient leur donner un air de vérité. En effet la Porte ottomane, revendiquant sur Tunis une souveraineté qu'elle a perdue depuis longtemps, annonçait le projet d'envoyer deux vaisseaux devant la Goulette et, quelles que fussent ses intentions, une démonstration semblable pouvait donner lieu à des interprétations malveillantes et amener plus tard d'assez graves difficultés.

Afin de couper court à tout malentendu, le Gouvernement a décidé de confier au général Bréart qui se trouvait avec ses troupes à Djedeida, dans le voisinage immédiat de Tunis, des pleins pouvoirs pour négocier et signer avec le Bey un traité destiné à régler toutes les questions pendantes. Les ouvertures que notre plénipotentiaire était chargé de faire n'avaient rien d'inattendu pour le Bey. Son Altesse connaissait d'avance le sens général des stipulations qui devaient lui être soumises et sur la portée desquelles son esprit avait eu le temps de s'éclairer.

Le 12 de ce mois, le général Bréart s'est rapproché du Bardo; M. Roustan est venu le rejoindre et l'a conduit au Palais où le général s'est rendu à cheval, entouré de son État-major. Le plénipotentiaire spécial de la République a exposé respectueusement à Mohammed-es-Sadok l'objet de sa mission et lui a remis le projet de traité après lui en avoir donné lecture. Le Bey a demandé un délai pour examiner le document et en délibérer. Aussitôt le général s'est retiré; le Bey a convoqué ses ministres et la délibération a duré quelques heures. Son Altesse a fait alors appeler le général Bréart et M. Roustan et le traité en double exemplaire a été signé.

Le Bey de Tunis, que la France a toujours traité en ami, devient notre allié par suite du contrat qui a été passé hier entre lui et nous. Le Gouvernement

[1] C'est le Recueil de *Documents diplomatiques, affaires de Tunisie,* imprimé à l'Imprimerie Nationale MDCCCLXXXI. Il débute par la dépêche circulaire à laquelle M. Barthélemy Saint-Hilaire fait ici allusion.

de la République lui apportera plus encore que par le passé un concours utile pour l'organisation de ses services administratifs et pour la pacification des tribus presque indépendantes qui ravagent les frontières de ses États aussi bien que les territoires contigus. Nous avons l'espoir que, sous cette influence, la civilisation fera des progrès rapides dans la Régence au profit du Bey, de ses sujets et de toutes les nations européennes qui ont des rapports avec eux. Indépendamment de ces bienfaits d'un ordre général, il y a lieu de remarquer que, loin de porter atteinte aux traités antérieurs qui existent entre le Gouvernement de la Régence et les diverses Puissances européennes, l'intervention de la France les confirme et leur donne une valeur nouvelle. Par l'article 4 du traité nous nous en portons, en effet, formellement garants.

535.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Paris, 13 mai 1881, 2 h. 30 soir.*

J'ai cru devoir aviser moi-même immédiatement le général Cialdini de la signature de notre traité avec le Bey de Tunis; j'ai désiré lui donner ainsi une marque de la franchise amicale qui inspire toute notre conduite à l'égard de l'Italie. Le général, que je viens de voir, a reçu de moi communication officieuse du texte même du traité. Je lui ai fait remarquer que cet acte place sous la garantie de la France l'exécution des conventions existantes entre la Tunisie et les Puissances européennes, et qu'ainsi se trouvent pleinement sauvegardés tous les droits des Gouvernements étrangers et les intérêts de leurs nationaux.

Le général m'a paru craindre qu'une phrase de ma circulaire du 9 mai [1] où il est question du changement des dispositions du Gouvernement tunisien à notre égard, changement motivé *par des causes qu'il serait trop délicat de pénétrer*, ne fût interprétée en Italie comme visant particulièrement le Gouvernement royal. Je n'ai pas fait difficulté de déclarer au général Cialdini, de la manière la plus positive, que le passage dont il me parlait n'avait aucunement, dans ma pensée, le sens qu'il paraissait y attacher. Nous n'avons jamais

[1] Le 13 mai, à 1 h. 40 m., M. de Noailles signalant l'agitation qui était grande à Rome, les conseils des ministres et les conciliabules qui s'y succédaient ajoutait : «les susceptibilités sont excitées et l'expression de *manœuvres déloyales* dans votre circulaire [celle du 9 mai] est spécialement commentée.»

Assailli d'interrogations et d'interpellations, M. Cairoli annonçait le 14 la démission du ministère. (Télégr. de Rome du 14 mai, 6 h. 25 s.)

envisagé et traité les affaires tunisiennes qu'au point de vue exclusif de nos rapports avec l'administration locale, et je n'ai pu avoir l'intention de mettre en cause, par une allusion indirecte et désobligeante, un Gouvernement ami avec lequel nous voulons entretenir des relations parfaitement loyales. Vous savez que nos efforts ont eu précisément pour but d'écarter toute cause de malentendu entre l'Italie et nous. Je vous prie de renouveler ces assurances à M. Cairoli en lui disant qu'il ne dépendra certainement pas de nous que les rapports mutuels entre les deux Gouvernements, comme entre les deux pays, ne conservent le caractère courtois et cordial qui convient à leurs intérêts réciproques.

536.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Challemel-Lacour, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 13 mai 1881, 3 h. 30 soir.*

J'ai considéré comme conforme aux sentiments de cordialité et d'entière franchise que nous apportons dans nos rapports avec le Gouvernement anglais de donner sans aucun retard à son Ambassadeur connaissance du traité que nous venons de signer avec le Bey de Tunis. Lord Lyons étant souffrant, je suis allé moi-même lui communiquer cet acte dont je vous enverrai ce soir le texte. Le traité place sous la garantie de la France l'exécution de toutes les conventions existantes entre la Tunisie et les Puissances européennes; il sauvegarde donc pleinement les droits des Gouvernements étrangers et les intérêts de leurs nationaux.

Nos troupes ont reçu l'ordre de ne pas entrer à Tunis et de rétrograder vers Djedeida.

537.

M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis,

à M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 13 mai 1881, 11 h. 50 matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Pour éviter toute interprétation fâcheuse si nos troupes se retirent de Tunis, je crois qu'il est désirable qu'elles viennent jusqu'en ville, ne fût-ce que pour

un jour [1]. Dans le cas contraire, les Musulmans croiront que le Bey nous a empêchés d'avancer, et les agents anglais et italien attribueront cette réserve à l'opposition de leurs Gouvernements. De toute façon, notre prestige serait atteint. Le général Bréart partage cet avis.

538.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roustan, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. *Paris, 13 mai 1881, 7 h. 30 soir.*

Le Gouvernement n'est pas d'avis que nos troupes entrent à Tunis [2], et, sans méconnaître la valeur des considérations que vous invoquez, je verrais plus d'inconvénients que d'avantages à les faire soit séjourner dans cette ville sans nécessité, soit la traverser pour satisfaire à un simple sentiment d'amour-propre. Je pense d'ailleurs que le corps placé sous les ordres du général Bréart doit se tenir dans le voisinage immédiat de la capitale, sans rétrograder au delà de Djedeida, de manière à être prêt pour toutes les éventualités et à en imposer par sa présence à tous les mauvais vouloirs.

(1) Voir ci-dessus n° 531 et note. — (2) Voir ci-dessus n° 533.

ANNEXES[1].

I

M. d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Waddington, Ministère des Affaires étrangères

Londres, 31 mars 1878.

Mon cher Monsieur,

Je viens d'avoir une conversation intéressante avec le comte Schouvaloff et je m'empresse de vous en donner le résumé.

Le comte a eu hier un entretien avec le Chancelier Lord Cairns, qui s'est empressé de protester contre les intentions belliqueuses qu'on suppose au ministère reconstitué : «Nous voulions, a-t-il dit, prendre certaines mesures que nous jugions nécessaires pour garantir les intérêts et la dignité de l'Angleterre et que l'opinion publique réclame. Lord Derby faisait objection à tout et mettait obstacle à tout. Le ministère ne pouvait plus marcher et va se trouver maintenant libre dans ses allures. Soyez assuré que nous voulons la paix, autant que Lord Derby[2].»

Lord Derby m'avait fait hier la remarque que le nouveau ministère paraissait effrayé de l'impression qu'aurait faite dans le public sa propre retraite et l'appel des réserves et semblait déjà disposé à en atténuer les effets. Les paroles de Lord Cairns sont une preuve de cette nouvelle disposition dans laquelle se trouvent ses collègues.

Après m'avoir communiqué les paroles du Chancelier, le comte Schouvaloff a pris sur son bureau la dépêche encore inachevée qu'il adressait au prince Gortchakoff et dans laquelle il rend compte du dernier entretien qu'il a eu hier avec Lord Derby et m'en a donné lecture. Je vais vous écrire de suite ce que ma mémoire a pu en retenir.

Lord Derby a commencé par les mêmes paroles qu'il m'avait adressées à moi-même. Il espérait que ses anciens collègues débarrassés de la résistance qu'ils avaient toujours rencontrée en lui et déposant l'irritation qu'elle leur

[1] Les deux pièces publiées en annexe font partie des archives personnelles de M. Francis Waddington. La Commission lui est reconnaissante d'avoir mis libéralement à sa disposition les papiers de son père, M. W.H. Waddington.

[2] Sur la démission de Lord Derby, voir t. II, 1re série, n° 278 et note.

avait causée deviendraient plus modérés sous le sentiment de la responsabilité. Il ne les croit pas disposés à la guerre. Lord Beaconsfield est vieux et désire terminer une vie tranquille; mais il est orateur, a besoin d'obtenir des applaudissements et de conserver sa popularité. Il se laisse souvent entraîner à des écarts de langage qu'il regrette aussitôt.

Lord Salisbury a été longtemps turcophobe; cela a été son sentiment dominant, tant que la Turquie a existé; mais maintenant elle est morte et il pense aux intérêts anglais.

Il ne peut plus être question désormais du Congrès [1], mais la voie est ouverte pour des négociations directes. Au Congrès nous aurions été obligés de nous entendre avec l'Autriche, de défendre ses intérêts avec les nôtres. Aujourd'hui il y a facilité pour des négociations directes. Il y a deux articles de votre traité auxquels nous faisons objection, 1° votre influence exclusive à Constantinople et l'extension démesurée donnée à la nouvelle Bulgarie.

Sur le premier point, il y a moyen de s'entendre (il est évident que Lord Derby fait ici allusion à l'indemnité d'un milliard que la Russie peut réduire, mais cela n'est point précisé dans la dépêche).

Lord Derby continue : « Quant au second point, j'ai toujours répugné à dépouiller une Puissance longtemps alliée, aujourd'hui abattue, mais j'ai raison de croire que mes anciens collègues ne seront pas si scrupuleux que moi. Si vous ne voulez réduire votre nouvelle Bulgarie, ils se contenteront d'une *station maritime.* »

Je suppose qu'il s'agit de Mytilène.

Le comte Schouvaloff est convenu avec moi que le point de vue de Lord Derby est beaucoup trop optimiste et que l'Angleterre ne se contentera pas de si peu. Je suis pour ma part convaincu que si elle ne se décide pas à faire la guerre pour rétablir un ordre de choses qui convenait à ses intérêts, mais qui ne se peut plus refaire, elle ne donnera pas sa sanction au traité de San Stéfano, même avec les modifications que l'opinion publique russe permettra à son Gouvernement d'y faire.

J'ai acquis la certitude qu'une autre mesure grave a été décidée en même temps que l'appel de la réserve; mais je n'ai pu pénétrer le mystère et suis hors d'état de préciser ce qui en est.

Croyez-moi, je vous prie, tout à vous bien sincèrement.

D'HARCOURT.

Le comte Schouvaloff a dit à Lord Derby qu'il n'engagerait pas son Gouvernement à faire des propositions directes avant d'avoir vu le nouveau ministre et y avoir été encouragé par lui.

[1] Sur l'échec du Congrès, voir t. II, 1re série, nos 275 et 277.

II

M. d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 27 juillet 1878.

Mon cher Monsieur,

Je viens de voir Lord Salisbury qui m'a dit ne pas voir d'objection à la dépêche que j'ai reçue de vous ce matin et dont je lui ai envoyé copie de bonne heure, me conformant à vos instructions (1). Il fait encore quelques difficultés au sujet des paroles qu'il nous aurait dites. Elles n'avaient aucun caractère officiel et il n'en a pas gardé note comme il le fait de toute conversation diplomatique. Elles n'étaient pas, selon lui, une provocation à nous emparer de Tunis, mais une prévision que nous le ferions dans le cas où l'Empire ottoman se désagrégerait de plus en plus. Mais en somme ils sont, Lord Beaconsfield et lui, très disposés à mettre dans une dépêche, qui sera rédigée dans deux ou trois jours, et envoyée à Lord Lyons, que nous pourrions faire de Tunis ce qui nous conviendrait. Lord Salisbury m'a promis communication de la dépêche à Lord Lyons avant qu'elle n'aille à son adresse.

J'ai trouvé Lord Beaconsfield très préoccupé de l'état de l'Allemagne. Il croit que M. de Bismarck sera battu aux élections prochaines et alors que fera-t-il?... Je vous rendrai compte de sa conversation par le prochain courrier, que je vous renverrai demain ou après. Aujourd'hui le temps me manque et le monde m'entoure.

Votre bien dévoué. D'Harcourt.

(1) Voir t. II, 1re série, n° 336.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abdul Hamid II, Sultan de Turquie, nos 27, 34, 59, 60, 86, 164, 188, 201, 223, 257, 264, 265, 270, 272, 273, 280, 282, 283, 294, 306, 310, 311, 312, 313, 343, 349 (note), 353, 363, 378, 426, 467, 473, 474, 487, 492, 495, 502, 513, 514, 520, 524, 525, 257.

Abdul Houda (cheik), Attaché à la Cour du Sultan, n° 528 (note).

Abeddin Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie du 9 juin au 12 septembre 1880, nos 188, 190, 201, 242 (note).

Adams, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 226, 250.
Cité : nos 28 (note), 225, 228, 245, 253, 265, 266.

Albedinsky (général), Gouverneur général de Varsovie, n° 272 (note).

Albert, Roi de Saxe, n° 356.

Albert-Édouard, Prince de Galles, nos 356, 432 (note).

Alexandre Ier, Prince de Bulgarie, n° 85.

Alexandre II, Empereur de Russie, assassiné le 13 mars 1881, nos 5, 29, 37, 43, 55, 58, 62, 69, 70, 77, 83, 84, 125, 444, 484.

Alexandre III, Empereur de Russie depuis le 13 mars 1881, nos 444, 453, 477, 484, 517.

Alfieri (marquis), homme politique italien, n° 104 (note).

Ali Bey, frère du Bey de Tunis, nos 428 (note), 456, 480, 483.

Ali el Mesfioni, Ambassadeur extraordinaire du Maroc à Paris, n° 26.

Alphonse XII, Roi d'Espagne, nos 114, 356.

Amédée (prince), duc d'Aoste, nos 326, 356.

Andrassy (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 11, 21, 85, 289.

Anspach, délégué de Belgique à la Conférence de Madrid, nos 144, 181.

Arpa, agent diplomatique anglais, n° 421.

Assim Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 12 septembre 1880, n° 488.
Cité : nos 257, 263, 264, 270, 282, 300, 306, 310, 334, 340, 352, 387, 397, 469, 473, 476, 496, 506, 507 (note), 516, 520.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Aubigny (comte d'), Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 272.

Augusta, Reine de Prusse, Impératrice allemande, n^{os} 42, 45, 81.

Aunay (Le Peletier, comte d'), Secrétaire d'ambassade à Londres, n° 351.

Avezzana (général), Président de l'Association de l'*Italia irredenta,* n^{os} 47, 54.

B

Bâcourt (Fourier de), Chargé d'affaires à Bucarest, n° 9.
Cité : n° 25.

Balduino, financier italien, n° 191.

Bargach (Ci Mohammed), Ministre des Affaires étrangères du Maroc, délégué à la Conférence de Madrid, n^{os} 23 (note), 98, 114, 116, 122, 132 (note), 144, 166, 169, 173, 175 (note), 181.

Baring (Evelyn) [Lord Cromer], contrôleur général des Finances égyptiennes, n° 8.

Barthélemy (Saint-Hilaire), Ministre des Affaires étrangères depuis le 23 septembre 1880, n^{os} 286, 294 (note), 297, 307, 331, 335, 371, 401, 427 (note), 430 (note), 433, 488, 495, 497, 515, 516.

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne jusqu'au 28 avril 1880, n^{os} 16, 20, 22, 24, 67, 78, 83, 86, 445, 495, Annexes I et II.

Bedri Bey, lieutenant-colonel turc, n^{os} 276, 302 (note), 528 (note).

Beust (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n^{os} 11, 30 (note), 153 (note).

Billing (baron de), ancien Consul général par intérim à Tunis, n^{os} 358, 362, 368, 384 (note), 424.

Bismarck (prince de), Chancelier de l'Empire allemand, n^{os} 11, 15 (note), 18, 21, 25 (note), 30, 31, 41 (note), 42, 57, 58, 65, 70, 78, 81, 83, 84, 85, 86, 95, 97, 118, 119, 121, 123, 125, 130, 131, 133, 142, 148, 149, 153, 157, 158, 159, 164, 200 (note), 202, 215, 227, 262, 269 (note), 279, 282, 283, 285, 287, 288, 290, 291, 294, 295, 296, 299, 301, 305, 307, 311 (note), 345, 349, 371, 373, 398, 400 (note), 409, 418, 420, 431, 444, 454, 458, 463, 477, 478, 479, 484, 489, 492, 495, 501, 508, 509, 513, 514, 517, 521, 526, Annexe II.

Bismarck (comte Herbert de), n^{os} 477, 489, 495, 513.

Bleichroeder (de), banquier allemand, n° 65.

Blignières (de), contrôleur général des Finances égyptiennes, n° 8.
Cité : n^{os} 134, 357.

Blot (général), Chef d'État-major général, n° 416.

Blüntschli (professeur), juriste allemand, n° 477.

Boeresco, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 85.

Bojo Pétrovitch, Commandant en chef de l'armée monténégrine, n^os 276, 308 (note).

Bontoux, Président de la banque de l'*Union générale*, n^os 325, 365, 394.

Bourée, Ministre à Pékin, n° 395.

Braïla, plénipotentiaire grec aux Conférences de Constantinople, n° 27.

Bratiano, Président du Conseil des ministres de Roumanie, n^os 65, 81, 85.

Bréart (général), signataire du traité du Bardo, n° 523 (annexe I).
Cité : n^os 523 et annexe II, 530, 531, 532, 533, 534, 537, 538.

Bresson (vicomte de), Secrétaire d'ambassade à Madrid, puis Ministre plénipotentiaire, chargé de l'ambassade par intérim, n° 56.
Cité : n° 293.

Brice (baron), Secrétaire d'ambassade à Rome, n° 481.

Broadley, avocat anglais, n° 485.

Bülow (Bernhard von), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n^os 288, 296, 321.

Bülow (Bernhard Ernst von), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 81 (note).

Busch, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 321.

Busch, ancien drogman à Constantinople, n° 133.

Busch (Moritz), rédacteur en chef des *Grenzboten* de Leipzig, n° 70.

C

Caillot, général français, n° 398.

Cairns (Lord), Lord grand chancelier jusqu'au 28 avril 1880, Annexe I.

Cairoli, Président du Conseil des ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n^os 4, 32, 33, 35, 47, 63, 79, 101, 106, 111 (note), 126, 139, 140, 143, 172, 178 (note), 211, 213, 214, 220, 222, 246, 266, 294, 298, 307, 326, 328, 339, 347, 368, 405, 423, 427, 430, 433, 434, 435-437, 438, 441, 447, 448, 454, 468 (note), 471, 475, 498, 502, 504, 535.

Calice (baron), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n^os 268 (note), 279, 312, 343, 525.

Calindero, Chargé de mission à Berlin par le Gouvernement roumain, n° 65.

Canclaux (comte de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, puis Ministre à Belgrade (5 août 1880), n^os 218, 221, 231, 248, 259, 262, 279, 325, 365.
Cité : n^os 280, 283, 291.

Canovas del Castillo, Président du Conseil des ministres d'Espagne, n^os 19, 23, 28, 48, 56, 66, 114, 128, 144, 179, 181, 293.

Canrobert (maréchal), n° 356.

Casal-Ribeiro (comte de), délégué du Portugal à la Conférence de Madrid, n° 144.

Cassas, Consul à Tananarive, n° 217.
Cité : n° 64.

Cialdini (général), Ambassadeur d'Italie à Paris, n^os 104 (note), 172, 178, 193, 211, 214, 220, 222, 225, 246, 258 (note), 266, 298, 339, 359, 368, 427, 430, 433, 434, 437, 441, 447, 448, 450, 454, 502, 535.

Challemel-Lacour, Ambassadeur à Londres (11 juin 1880), n^os 193, 194 (note), 196, 198, 209, 228, 229, 249, 250 (note), 253, 265, 267, 271, 273, 274, 277, 278, 284, 317, 322, 323, 340 (note), 361, 364, 367, 370, 375, 377, 389, 390, 391, 420, 421, 425, 426, 432, 437, 445, 450, 485, 486, 494, 497, 509, 526, 536.
Cité : n^os 195 (note), 199, 208 (note), 225, 244 (note), 245, 331 (note), 352 (note), 363, 419 (note).

Chanzy (général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n^os 5, 29, 37, 43, 53,55, 69, 76, 77, 84, 330, 335, 344, 388, 477, 494 (note), 508, 517.
Cité : n^os 356, 376, 494.

Charles I^er, Prince puis Roi de Roumanie (26 mars 1881), n^os 65, 85, 413, 419.

Charles-Louis, Archiduc d'Autriche, n° 453.

Charmetant (R. P.), n° 449.

Chessé (commandant), Commandant et Commissaire des îles Marquises et Tahiti, n° 218.

Chevallier-Rufigny, représentant de la *Société marseillaise*, n^os 292, 336, 341, 351 (note).

Chévitch, Secrétaire de l'ambassade de Russie à Rome, n° 246.

Choiseul (comte Horace de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 358.

Christitch, Ministre de Serbie à Vienne, n° 440.

Cloué (vice-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies depuis le 23 septembre 1880, n^os 461, 470.
Cité : n^os 321, 395, 528.

Cochery, Ministre des Postes et Télégraphes, n° 346.

Cogalniceano, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 419.

Colvin (Sir Auckland), contrôleur général des Finances égyptiennes, n° 357.

Connaught (Duc de), n° 356.

Constans, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, n° 297.

Cor, Consul à La Canée, n° 506.

Corbett (E.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n^os 321, 322, 323.

Corti (comte), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n^os 104 (note), 159, 212 (note), 255, 431, 525.

Coumoundouros, Président du Conseil des ministres et Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 314, 431 (note), 452, 464, 495 (note).

Coundouriotis, Ministre de Grèce à Constantinople, n° 431.

Courcel (baron de), Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 91, 100, 191, 204, 233, 239, 245, 247, 282, 286, 294, 331, 335, 358, 371, 384, 386, 396, 401, 402, 447, 484, 504, 525.

Cité : nos 104 (note), 161, 164, 240 (note), 254, 296, 318 (note), 392 (note), 449.

Crispi, ancien Président de la Chambre italienne, nos 4, 143, 178 (note), 235, 307, 405.

D

Damiani, député italien, n° 423 (note).

Decazes (duc), ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 307, 358 (note).

Decrais, commis principal au contentieux, n° 349.

Delaware (lord), nos 421 (note), 485, 515 (note).

Depretis, Ministre de l'Intérieur d'Italie, nos 4, 328, 405, 435, 438, 447, 468 (note), 481, 498, 502, 503, 504, 505.

Derby (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Annexe I.

Dervish Pacha, Gouverneur général de Scutari d'Albanie, n° 302.

Des Michels (baron), Ministre à Belgrade (7 juin 1880), n° 325.

Desprez, Ambassadeur près le Saint-Siège, nos 331, 337, 449.

Dilke (Sir Charles), Sous-Secrétaire parlementaire au Foreign Office, nos 159, 229, 370, 390, 421 (note), 432, 437, 486, 497, 526.

Diosdado, Ministre d'Espagne à Tanger, n° 122.

Dolfus, industriel à Mulhouse, membre du Reichstag, n° 332.

Dolgorouki (prince), colonel russe, attaché à la personne de l'Empereur Guillaume Ier, n° 484.

Drigalski Pacha, aide de camp du Sultan de Turquie, n° 333.

Duchâtel (comte), Ambassadeur à Vienne (17 avril 1880), nos 287, 289, 320, 333, 354, 394, 440, 453, 459.

Cité : nos 149, 343, 350, 352 (note).

Ducros-Aubert, Ministre à Bucarest, nos 85, 413, 419.

Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 495, 501, 509, 526.

Dupont des Loges (Mgr), évêque de Metz, n° 332.

E

Edhem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, délégué à la Conférence de Vienne, n° 343.

Edimbourg (Duc d'), n° 356.

Elduayen (de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, n° 99.

Eleubert (contre-amiral von), commandant la division navale autrichienne devant Dulcigno, n° 256.

Élisabeth, Impératrice d'Autriche, n° 237.

Elliot (Sir Henry), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n^os^ 350, 354 (note), 409.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n^os^ 457, 488, 500, 527, 529.
Cité : n^os^ 352, 459, 469, 485, 491, 492, 493, 528.

Eugène, Prince de Carignan, n° 356.

F

Faïk Bey, n° 528 (note).

Fairchild (général), délégué des États-Unis à la Conférence de Madrid, n° 181.

Fakri Pacha, Ministre de la Justice d'Égypte, n° 13.

Farini, Président de la Chambre italienne, n^os^ 104 (note), 504.

Farre (général), Ministre de la Guerre, n^os^ 416, 429.
Cité : n° 427.

Fayet (commandant), de la maison du Président de la République, n° 380 (note).

Féraud, Consul à Tripoli, n^os^ 379, 387.

Ferry (Jules), Président du Conseil des ministres depuis le 23 septembre 1880, n^os^ 259 (note), 262, 294 (note), 321, 349, 368, 392, 427, 490, 534.

Finot (baron), Consul général à Varsovie, n° 5.

Fourichon (vice-amiral), ancien Ministre de la Marine et des Colonies, n° 356.

Fournier, Ambassadeur à Constantinople, n^os^ 3, 27, 34, 59, 67, 82.
Cité : n° 60.

François-Joseph I^er^, Empereur d'Autriche, n^os^ 12, 65, 85, 237, 272, 287, 444, 453.

Frédéric, Prince héritier de Danemark, n° 356.

Frédéric-Guillaume, Prince héritier de Prusse, n^os^ 65, 81, 85, 356, 380, 444.

Freycinet (de), Président du Conseil des ministres et Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 23 septembre 1880, n^os^ 30 (note), 46 (note), 84 (note), 100, 204, 238, 240 (note), 266, 267, 294 (note), 307, 330, 332, 356.

G

Galland, ingénieur français, en mission à Constantinople, Délégué de la Turquie à la Conférence de Vienne, nos 343, 394.

Gambetta, Président de la Chambre, nos 235, 307, 321, 349, 358 (note), 362 (note).

Garibaldi, nos 209, 297.

Garnault (vice-amiral), Commandant en chef de l'escadre d'évolutions, n° 528.

Georges Ier, Roi de Grèce, nos 127, 202, 284, 294, 321.

Germain, député protestataire de Lorraine au Reichstag, n° 332.

Géry, Président du conseil d'administration du chemin de fer Bône-Guelma nos 89, 94, 196, 204, 206.

Giers (N. de), adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 55, 69 (note), 84 (note), 388, 444 (note), 477, 484, 494, 495, 508, 509, 517.

Gladstone, Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne depuis le 28 avril 1880, nos 81, 117, 150, 228, 229, 267, 273, 278, 294, 299, 307, 321, 323, 384, 432, 445, 526.

Gordon Pacha, n° 2.

Gortchakoff (prince), Chancelier de l'Empire russe, Ministre des Affaires étrangères, nos 55, 69 (note), 77 (note), 84, 349, Annexe I.

Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople depuis le 3 juin 1880 nos 117, 141, 147, 148, 162, 163, 176, 210, 216, 223, 244 (note), 255, 265, 267, 275, 277, 278, 304, 373 (note), 400 (note), 409, 410, 431, 525.

Gould, Ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, n° 394.

Granville (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne depuis le 28 avril 1880, n° 515.

Cité : nos 105, 113, 117, 118, 123, 124, 129, 135, 141, 145, 148, 149, 150, 160, 161, 174, 193, 199, 201, 205, 208, 209, 225, 226, 228, 229, 245, 250 (note), 253, 265, 267, 270, 273, 277, 278, 323, 340 (note), 361, 363, 364, 367, 370, 377, 409, 421 (note), 425, 432, 445, 475, 495, 526.

Greigh (général), Ministre des Finances de Russie, n° 388.

Greppi (comte), délégué d'Italie à la Conférence de Madrid, nos 144, 155, 185 (note), 189.

Grévy (Albert), Gouverneur général de l'Algérie, nos 234, 342.

Cité : nos 239, 348, 381, 406, 417, 462.

Grévy (Jules), Président de la République, nos 90, 374.

Cité : nos 26, 45, 99, 127, 224, 228, 235, 259, 262, 288, 310, 349, 356, 358 (note), 380, 399, 419, 521.

GUERBER (abbé), membre du Reichstag, n° 332.

GUILLAUME Ier, Roi de Prusse, Empereur allemand, nos 21, 42, 45, 58, 65, 70, 81, 83, 84, 85, 125, 210, 237, 307, 356, 444, 477, 495.

GUSTAVE, Prince héritier de Suède, n° 356.

H

HARCOURT (Sir William), Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 517.

Harcourt (marquis d'), ancien Ambassadeur à Londres, Annexes I et II.
Cité : n° 150.

HARTINGTON (marquis de), Secrétaire d'État pour les Indes, depuis le 28 avril 1880, nos 78, 81.

HARTMANN (Léon), révolutionnaire russe, nos 29 (note), 37, 43, 53, 55, 58, 77 (note), 81, 83, 84, 125.

HATZFELDT (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 81 (note), 210 (note), 216, 268, 279, 283, 285, 294, 296, 307, 311, 312, 313, 400 (note), 409, 410, 411, 431, 463 (note), 495, 513, 514, 525.

HAY (Sir John Drummond), Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, nos 23, 28 (note), 48, 122, 144.

HAYMERLÉ (baron de), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 11, 12, 30, 32, 47, 54, 65, 85, 149, 153 (note), 265 (note), 284, 287, 289, 307, 312, 320, 325, 350, 354, 394, 453, 459, 484.

HELDEWIER (de), délégué des Pays-Bas à la Conférence de Madrid, n° 181.

HERBERT-RATHKEAL (baron de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 289.

HÉRISSON (comte d'), officier et publiciste français, nos 358, 424.

HERZOG, ancien Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n° 332.

HIRSCH (baron), banquier autrichien, n° 343.

Hohenlohe (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères par intérim (mai-août 1880), n° 18.
Cité : nos 25, 41, 42, 45, 81, 95, 97, 108, 131, 133, 142, 148, 151, 153, 154, 158, 164, 168, 180 (note), 183, 187, 190 (note), 192, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 215, 218, 221, 231, 282, 285, 288, 290, 301 (note), 311, 371 (note), 373, 463, 479.

HOHENLOHE (princesse de), n° 45.

HUGO (Victor), n° 55.

HUMBERT Ier, Roi d'Italie, nos 11, 111 (note), 326, 327, 328, 329, 331, 339, 347, 356, 423, 438, 453, 468.

HUSSEIN, prince tunisien, n° 347.

I

IBRAHIM ES SNOUSSI, envoyé turc près le Sultan du Maroc, n° 264.

IGNATIEFF (général), Ministre des Domaines de Russie, n° 453.

ISMAÏL PACHA, ancien Khédive d'Égypte, n° 34.

J

Jauréguiberry (vice-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies jusqu'au 23 septembre 1880, Ministre des Affaires étrangères par intérim du 15 août au 15 septembre, nos 14, 138, 156, 224, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 256.

Cité : nos 103, 152 (note), 217, 218, 240 (note), 245 (note).

Jaurès (vice-amiral), Ambassadeur à Madrid, délégué à la Conférence de Madrid, nos 19, 23, 26, 28, 48, 66, 99, 114, 116, 119, 122, 132, 144, 153, 155, 165, 169, 170, 173, 175, 177, 179, 181, 182, 185, 189, 293.

Cité : nos 97, 98, 108, 166, 198, 203, 215.

Jean, Roi d'Abyssinie, n° 90.

Cité : n° 2.

JOMINI (baron), Conseiller privé au Ministère des Affaires étrangères de Russie, suppléant le Ministre (septembre-décembre 1880), n° 272.

K

KABLÉ, membre du Reichstag, n° 332.

KAPNIST (comte), Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, nos 62, 84.

KAROLYI (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 113.

KHEREDDINE PACHA, ancien Grand Vizir de Turquie, nos 27, 34, 264, 292, 324 336 (note), 353 (note), 355, 378, 387, 391, 397, 467, 469, 473, 474 487, 520.

KEUDELL (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 307.

KIAMIL PACHA, Ministre de l'Instruction publique de Turquie, n° 264.

L

LA FERRONAYS (capitaine de), délégué-adjoint à la Commission technique de la Conférence de Berlin, nos 161, 164.

Lafont (contre-amiral), commandant en chef la division navale de l'Indo-Chine, n° 256.

Cité : nos 250 (note), 261, 305, 307, 309.

Lalanne, commissaire français à la Commission de délimitation internationale de Silistrie, n° 65.

Launay (comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, n^{os} 32, 38, 47, 131, 158, 164, 168, 356, 454.

Lavigerie (Mgr), Archevêque d'Alger, n^{os} 337, 449.

Layard (Sir Austin), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n^{os} 96, 117.

Le Myre de Vilers, Gouverneur de la Cochinchine, n° 138.
Cité : n^{os} 395, 461.

Léon XIII, Pape, n° 453.

Léopold II, Roi des Belges, n^{os} 125, 356.

Lesseps (Ferdinand de), n° 451.

Lequeux, Consul à Tunis, n° 530 (note).

Lévy, protégé anglais, n^{os} 336, 341, 351, 363, 370, 375, 384 (note), 389, 390, 391, 396, 420.

Limburg-Stirum (comte de), gérant par intérim le ministère des Affaires étrangères d'Allemagne (septembre-décembre 1880), n^{os} 262, 282, 283, 285, 290, 299, 307, 454, 458, 478, 522.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Londres, n° 201.

Longeville (de), premier drogman à Constantinople, n° 516.
Cité : n^{os} 306, 334 (note), 469, 507 (note).

Ludolf (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Madrid, délégué à la Conférence de Madrid, n^{os} 144, 181.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n^{os} 15, 194, 212, 277, 363, 393, 515.
Cité : n^{os} 3, 25, 30, 39, 40, 46 (note), 117, 124, 135 (note), 145, 161, 163, 164, 193, 208, 217, 218, 225, 267, 270, 299, 301, 305, 309, 322, 341 (note), 351, 361, 409, 432 (note), 437, 445, 485, 486, 492, 494, 497, 536, Annexe II.

M

Maccio, Consul général d'Italie à Tunis, n^{os} 73, 100, 103, 106, 107, 110, 140, 142, 143, 146, 150, 152, 209, 230, 233, 238, 240, 243, 247, 254, 315, 327, 329, 331, 338 (note), 339, 347, 362, 368, 408, 412, 424, 425, 428 (note), 432, 436, 447, 448, 475, 481, 483, 490, 502.

Mac Donell, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n^{os} 258, 266.

Mac Mahon (maréchal de), ancien Président de la République, n° 356.

Maffei (comte), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, n^{os} 32, 47, 91, 104 (note), 139, 246, 258, 266, 307, 384, 447.

MAGGIORANI, avocat italien, n° 233.

MAGLIANI, homme politique italien, n^os 447 (note), 481.

MAHMOUD NEDIM PACHA, Ministre de l'Intérieur de Turquie, n^os 34, 487.

MAHMOUD PACHA SAMI, Ministre des Wakfs d'Egypte, n° 357.

MALET, Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne au Caire, n^os 2, 6, 357.

MALINS, magistrat anglais, n° 204.

MALVANO, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères d'Italie, n^os 137, 143, 384, 447.

MANIF PACHA, fonctionnaire turc, n° 520 (note).

MANTEUFFEL (maréchal de), Statthalter d'Alsace-Lorraine, n^os 21, 332, 349, 415.

MARGUERITE, Reine d'Italie, n° 326.

MARIANI, Directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, n° 358.

MARIE ALEXANDROVNA, Impératrice de Russie, morte le 22 mai 1880, n° 356.

MARIETTE PACHA, savant français, n° 186.

MAROCHETTI (baron), Secrétaire de l'ambassade d'Italie à Paris, n^os 74, 87, 142, 150.

MARTEL, Président du Sénat, n° 127.

MARTINO (de), Agent diplomatique et Consul général d'Italie au Caire, n° 112.

MASSARI, député italien, n^os 178 (note), 423 (note).

MATTEI, agent consulaire à Sfax, n° 358 (note).

Mehemed-Tewfik, Khédive d'Egypte, n^os 374, 399.
Cité : n^os 6, 8, 357, 383, 393, 404, 451.

MÉLIKOFF (Loris), général russe, n^os 37, 55 (note).

MENABREA (général), Ambassadeur d'Italie à Londres, n^os 104 (note), 150, 204, 225, 432, 433, 450.

MILAN IV, Prince de Serbie, n^os 289, 325 (note).

MOHAMMED EL MADI, cheik des Senoussi, n° 520 (note).

MOHAMMED-ES-SADOK, Bey de Tunis, n^os 59, 60, 61, 73, 89, 92, 100, 103, 107, 109, 110, 140, 142, 143, 178 (note), 184, 193, 204, 206, 214, 230, 233, 236, 238, 240, 241, 243, 248, 258 (note), 286, 292, 306 (note), 315, 324, 326, 338, 347, 355, 358 (note), 359, 362, 371 (note), 382, 384, 386, 389, 390, 397, 412, 417, 418, 421, 425, 426, 427, 428, 434, 436, 439, 442, 443, 446, 447 (note), 448, 449, 450, 455, 456, 457, 458, 459, 462, 465, 467, 469, 472, 473, 475, 480, 483, 485, 488, 490, 492, 495, 499, 500, 501, 502, 503, 507, 511, 513, 515, 520, 522, 523 et annexes, 528, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537.

Molins (marquis de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 128.
Cité : n° 99.

Moltke (maréchal de), chef de l'État-major de l'armée allemande, n^os 21, 31, 45, 81, 237, 287.

Monge, gérant l'agence et le consulat général au Caire, n^os 404, 451, 482.

Mongiéri (d^r), médecin aliéniste, n° 525.

Montagu-Guest, membre de la Chambre des Communes, n^os 421 (note), 437 (note), 485, 497.

Montebello (comte de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n^os 105, 166, 174, 225.

Montgascon (baron de), Chargé d'affaires à Cettigné, n° 308 (note).

Montholon (comte Tristan de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n^os 93, 96, 102.

Cité : n° 87.

Montmarin (de), Secrétaire d'ambassade à Vienne, n^os 237, 250 (note).

Cité : n° 11.

Moüy (de), Secrétaire d'ambassade à Vienne, puis Ministre à Athènes, n^os 11, 12, 314, 452, 501 (note).

Cité : n^os 294, 296, 297, 318 (note), 321, 322, 431 (note), 466, 495 (note).

Muley-Hassan, Sultan du Maroc, n^os 26, 181, 264.

Müllig (d^r), médecin aliéniste, n° 525.

Münster (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n^os 118, 121, 495.

Mustapha ben Ismaïl, Premier Ministre de Tunisie, n^os 59, 60, 61, 100, 103, 107, 109, 140, 292, 306, 315 (note), 324, 336 (note), 341, 346, 351, 355, 358 (note), 362 (note), 396, 407, 408, 412, 428 (note), 436 (note), 472, 473, 523.

Mustapha Fazil Pacha, prince égyptien, n° 374.

Mustapha Pacha Fehmi, Ministre des Affaires étrangères d'Egypte, n^os 6, 482.

Musurus Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n° 67.

N

Nicolas I^er, Prince de Monténégro, n° 308.

Cité : n^os 226, 228 (note), 277, 302.

Nigra (chevalier), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n^os 32, 47.

Nina (cardinal), Secrétaire d'État près le Saint-Siège, n° 153 (note).

Noailles (marquis de), Ambassadeur à Rome, n^os 4, 32, 33, 35, 47, 49, 50, 51, 63, 72, 79, 91, 94, 101, 103, 104, 106, 111, 120, 126, 136, 137, 139, 140, 143, 172, 178, 184 (note), 191, 204, 207, 211, 213, 214, 219, 220, 222, 227, 238, 254, 286, 297, 298, 315 (note), 326, 327, 328, 331, 339, 345 (note), 359, 362 (note), 368, 371, 384, 392, 396, 401, 402, 403,

405, 406, 423, 424, 427, 430, 433, 434, 435, 438, 447, 448, 460, 468, 471 481, 490, 498, 502, 503, 504, 535.

Cité : n^{os} 36 (note), 54, 92, 142, 146, 150, 225, 248 (note), 266, 307, 345, 352 (note), 358 (note), 369, 376, 379, 437, 454, 505.

Novikoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, n^{os} 176, 216, 525.

O

Olga, Reine de Grèce, n° 127.

Orloff (prince), Ambassadeur de Russie à Paris, n° 62.

Cité : n^{os} 58, 77, 84, 125, 477, 484.

Osman Pacha, prince égyptien, n° 374.

Osman Pacha Refki, Ministre de la Guerre et de la Marine d'Egypte, n^{os} 357, 383 (note).

Ossuna (duc d'), n° 356.

Oubril (baron d'), Ambassadeur de Russie à Vienne, n^{os} 84, 333, 444 (note), 453, 477.

P

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n° 225.

Pakenham, Consul de Grande-Bretagne à Tananarive, n° 217.

Paponot, ingénieur français, n° 451.

Patenôtre, Chargé d'affaires à Pékin, n° 138.

Pauncefote (Sir Julian), Sous-Secrétaire d'État légal au Foreign Office, n° 323.

Pellissier de Reynaud (Hadjoute de), Consul général à Smyrne, n° 281.

Perrier (colonel), délégué français à la Commission technique de la Conférence de Berlin, n^{os} 161, 164.

Pestalozza, Interprète du consulat d'Italie à Tunis, n° 347.

Petit (René), Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 454.

Philippe (Prince), Comte de Flandre, n° 356.

Philipsborn, Directeur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 108.

Pina de Saint-Didier (de), Consul à Breslau, n° 479.

Pothuau (vice-amiral), Ambassadeur à Londres, n^{os} 7, 20, 22, 24, 25, 39, 40, 52, 68, 71, 86.

Cité : n^{os} 3, 15 (note), 16, 30, 105 (notes).

Pritzbuer (de), vice-amiral français, n° 232 (note), 240.

R

Radowitz (de), Ministre d'Allemagne à Athènes, détaché au ministère des Affaires étrangères, puis Chargé d'affaires à Paris par intérim (mai-novembre 1880), nos 30, 31, 42, 65, 142, 153, 158, 197, 218, 227, 262, 268, 280, 282, 283, 285, 288, 290, 294, 295, 296, 318 (note), 495.

Raess (Mgr.), Évêque de Strasbourg, n° 332.

Raffray, Vice-consul à Massaouah, nos 6, 90.

Reade, Consul général de Grande-Bretagne à Tunis, nos 336, 339 (note), 341, 351, 363 (note), 377 (note), 390, 421, 425, 432 (note), 436, 447 (note), 472, 475, 483, 490.

Ressmann (chevalier), Conseiller de l'Ambassade d'Italie à Londres, n° 450.

Reuss (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 32, 320, 444 (note).

Reverseaux (marquis de), Secrétaire d'ambassade à Rome, nos 235, 241, 246, 258, 266, 269.

Cité : n° 248.

Riaz Pacha, Président du Conseil des ministres et Ministre de l'Intérieur d'Egypte, nos 357, 404.

Ring (baron de), Agent diplomatique et Consul général au Caire, nos 2, 6, 10, 13, 17, 75, 112, 134, 186, 357, 383, 385.

Cité : nos 74, 297, 374, 393, 399, 404 (note).

Ristitch, Président du Conseil des ministres de Serbie jusqu'au 1er novembre 1880, n° 289.

Riza Pacha, Gouverneur général de Scutari, n° 276.

Cité : nos 93, 102 (note), 265, 268 (note), 308 (note).

Robilant (comte de), Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 32, 33, 38, 47, 54.

Robin, Chancelier du Consulat de Tunis, nos 336, 370 (note).

Rochefort (Henri), journaliste français, n° 477.

Rodolphe (Archiduc), Prince héritier d'Autriche, nos 125, 356.

Rohlfs (Gerhard), voyageur allemand, nos 4, 133, 369.

Rothschild (de), n° 403.

Roustan, Consul général, puis Ministre plénipotentiaire et Chargé d'affaires à Tunis, nos 60, 61, 73, 80, 89, 92, 100, 107, 109, 110, 146, 152, 171, 184, 206, 230, 232, 233, 236, 238, 240, 243, 247, 254, 264, 292, 315, 324, 329, 331 (note), 336, 337, 338, 341, 347, 348, 355, 358, 362, 371 (note), 381, 382, 384 (note), 386, 402 (note), 407, 408, 412, 417, 424, 428, 436, 439, 442, 443, 455, 456, 462, 465, 472, 475, 480, 483, 497 (note), 523, 530, 531, 533, 537, 538.

Cité : nos 49 (note), 72, 94, 95, 103, 140, 142, 143, 196, 204, 248, 286, 294, 306, 326 (note), 331, 335 (note), 346, 351, 363, 368, 370, 371, 375 (note), 376, 378 (note), 384, 389, 390, 391, 396, 397, 402, 446, 499, 506 (note), 523 (annexe I), 534.

Roustan (commandant), nos 378, 397.

Roy, agent consulaire au Kef, n° 462.

Rubattino, homme d'affaires italien, nos 4, 6, 49, 51, 72, 80, 91, 94, 106, 126, 171, 191, 193, 196, 204, 206, 207, 209, 211, 213, 233, 238, 248, 258 (note), 329, 338, 346, 407, 408, 417, 447.

Rudini (di), homme politique italien, nos 423 (note), 498, 502.

Russell (Lord Odo), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 70, 78, 83, 161, 164, 168, 199, 201, 205, 221, 279, 283, 321, 398.

S

Sabouroff (de), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 70 (note), 83, 164, 180, 187, 201, 444 (note), 477, 484.

Sackville-West, délégué de Grande-Bretagne à la Conférence de Madrid, nos 144, 155.

Sadullah Bey, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 164, 183, 458, 501, 522.

Safvet Pacha, ancien Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 34, 343.

Saïd Pacha, Grand Vizir de Turquie jusqu'au 9 juin 1880 et depuis le 12 septembre, nos 34, 263, 306, 315, 334, 487, 488, 506, 507.

Saint-Quentin (de), Chargé d'affaires à Cettigné, n° 174.

Saint-Vallier (comte de), Ambassadeur à Berlin, nos 1, 21, 30, 31, 36, 38, 41, 42, 45, 54, 57, 58, 65, 70, 78, 81, 83, 95, 97, 108, 121, 123, 125, 130, 131, 133, 142, 148, 149, 151, 154, 157, 158, 161, 164, 168, 180, 183, 187, 192, 195, 197, 199, 200, 202, 203, 205, 215, 218 (note), 282, 283, 285, 288, 290, 291, 294, 296, 299, 301, 305, 307, 311, 321, 332, 345, 349, 350, 356, 360, 373, 376, 379, 380, 398, 406, 409 (note), 415, 418, 422, 444, 454, 458, 478, 479, 484, 489, 492, 495, 501, 513, 514, 521, 522.
Cité : nos 15 (note), 25 (note), 118, 153, 201, 218, 279, 295, 303 (note), 369, 371 (note), 400, 409, 420, 463 (note), 477, 494, 509, 526.

Sale (capitaine), commissaire du Gouvernement anglais pour la délimitation des frontières du Monténégro, n° 256.

Salisbury (marquis de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne jusqu'au 28 avril 1880, nos 3, 7, 15, 16, 20, 22, 24, 28 (note), 30, 39, 40, 44, 52, 67, 68, 78, 147, 167, 204, 209, 250 (note), 420, 433, 445, 495, Annexes I et II.

Sartinski Effendi (Nikolaki), Conseiller de l'Ambassade de Turquie à Paris, nos 242 (note), 260, 275, 277.

Savas Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie jusqu'au 9 juin 1880, nos 34, 57, 67, 96.

Say (Léon), Ambassadeur à Londres depuis le 30 avril 1880, nos 113, 115, 117, 118, 124, 135, 141, 145, 149, 150, 159, 163.
Cité : nos 71, 105, 151, 209.

SCHOUVALOFF (comte), ancien Ambassadeur de Russie à Londres, nos 21, 453, 484, Annexe I.

SCHWEINITZ (général de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n° 83 (note).

SELLA, député italien, nos 435, 438, 468 (note).

Seymour (vice-amiral), commandant en chef des escadres alliées devant Dulcigno, n° 308.

Cité : nos 256, 261, 309.

SIMMONS (général Lintorn), délégué anglais à la Commission technique de la Conférence de Berlin, nos 161, 164.

SIMONIS (abbé), membre du Reichstag, n° 332.

SKOBELEFF, général russe, nos 76, 388.

SOLMS (comte de), Ministre d'Allemagne à Madrid, délégué à la Conférence de Madrid, nos 95, 108, 119, 133, 144, 153, 189, 203, 215.

SOUWAROFF (prince), n° 444.

STÉPHANIE DE BELGIQUE (Princesse), épouse de l'Archiduc Rodolphe, n° 125.

STIRUM (comte), voir Limburg-Stirum.

STOURDZA, homme politique roumain, n° 65.

SUMMARIPA, drogman à Tunis, n° 530.

SUTHERLAND (duc de), n° 10 (note).

SUTTER (Mgr), vicaire apostolique à Tunis, nos 337, 449.

SZÉCHÉNYI, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 38, 164, 321, 484.

T

TAYLOR (Mme), journaliste anglaise, nos 391 (note), 435, 439.

Teisserenc de Bort, Ambassadeur à Vienne, n° 88.

Cité : n° 47.

TENTERDEN (Lord), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 86, 425.

Ternaux-Compans, Secrétaire d'ambassade à Athènes, nos 229 (note), 232 (note), 252.

Cité : nos 192 (note), 195.

THEODOROVITCH, Consul général d'Autriche-Hongrie à Tunis, n° 472 (note).

THIELMANN (baron de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n° 296.

THIERS, ancien Président de la République, nos 259, 356.

TIRARD, Ministre de l'Agriculture et du Commerce, n° 321.

Tissot, Ministre à Athènes, puis Ambassadeur à Constantinople, nos 127, 141, 147, 160, 162, 167, 176, 188, 190, 201, 210, 216, 223, 242, 244, 251, 255, 257, 260, 261, 263, 264, 268, 270, 275, 280 (note), 300, 302, 303, 304, 306, 310, 312, 313, 319 (note), 334, 340, 343, 352, 353, 378, 387, 397, 400, 409, 410, 411, 414, 431, 464, 466, 467, 469, 473, 474, 476, 487, 491, 493, 495 (note), 496, 504, 506, 507, 510, 511, 512, 516, 518, 519, 520, 524, 525, 527 (note).

Cité : nos 163, 174, 249, 250 (note), 267, 277, 278, 280, 282, 283, 294, 295, 296, 307, 331 (note), 363, 376, 394, 398, 463, 485, 488 (note), 501, 513, 514, 527, 528, 529 (note).

Tokma Sadar, chef turcoman, n° 388 (note).

Torcy (commandant de), Attaché militaire à Constantinople, n° 343 (note).
Cité : n° 325 (note).

Tricoupis, Président du Conseil des ministres et Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 192 (note), 195, 202, 252.

Tu-Duc, Roi d'Annam, nos 138, 395.

Tulin de la Tunisie (chevalier), Consul général allemand à Tunis, nos 95, 294.

Tseng (marquis de), Ministre de Chine à Paris, accrédité également à Saint-Pétersbourg, nos 330, 344, 395, 461.

Tyssakoff, révolutionnaire russe, n° 477.

V

Valcoga (Mgr), Patriarche de Jérusalem, n° 449.

Vallon (commandant de), Commandant de la station de la mer des Indes, n° 217.

Vernouillet (de), Ministre à Tanger, nos 116, 122, 133.

Victor-Emmanuel, Prince héritier d'Italie, n° 326.

Victoria, Reine d'Angleterre, nos 39, 67, 223, 269 (note).

Vladimir (Grand-Duc), nos 477, 517.

Vogüé (vicomte de), Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n°69.

W

Waddington, ancien Ministre des Affaires étrangères, Annexes I et II.
Cité : nos 1 (note), 3, 5, 7, 11, 16, 19, 21, 24, 48, 67, 70, 78, 168, 178 (note), 209, 214 (note), 267, 294, 420, 445, 495, 502.

Walewski, Consul à Palerme, n° 504.

Weiss, agent allemand en Turquie, n° 264.

Wettendorf (de), fonctionnaire allemand, chargé d'une mission financière en Turquie, n° 216.

Wimpffen (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 79.

Windthorst, homme politique allemand, n° 477.

Winterer (abbé), membre du Reichstag, n° 332.

Wolf (Sir Henry), membre de la Chambre des Communes, n°s 390, 526.

Y

Youssef Pacha, chef de la Daïra du Khédive d'Egypte, n° 404.

Z

Zafer, cheik tunisien, n°s 520, 528 (note).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE